



3 1761 04010 3756

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

MILLÉNAIRE DE CLUNY

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



Gliché Patremouilly

Phototype Berthaud, Paris.

ABBAYE DE GLUNY
Façade dite « du pape Gélase ».

ACADÉMIE DE MACON

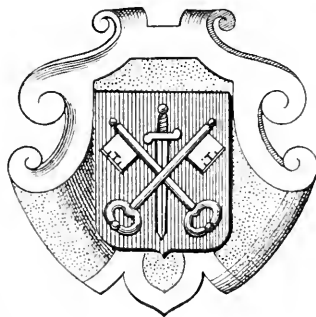
MILLÉNAIRE DE CLUNY

CONGRÈS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

TENU A CLUNY

Les 10, 11, 12 septembre 1910

I



MACON

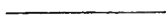
PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

1910



DC
801
C64M5
v.1

PREMIÈRE PARTIE



COMPTE-RENDU ET DOCUMENTS

LE CONGRÈS

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DU

MILLÉNAIRE DE CLUNY

Il appartenait évidemment à l'Académie de Mâcon, gardes-notes archéologique du Mâconnais, d'inscrire, pour le 11 septembre 1910, dans les éphémérides de l'histoire locale de son ressort, la date du *millénaire* de Cluny.

C'est pourtant, paraît-il, un Clunyois, M. l'abbé Lauvernier, curé de Notre Dame de Cluny, qui, le premier, rappela cette date mémorable, et éveilla, sur la célébration de ce jubilé, tout ensemble, les rumeurs de sa petite ville et l'attention de l'évêché d'Autun.

Ces rumeurs qui percèrent vaguement en octobre 1910, dans certains journaux locaux, fixèrent d'ailleurs immédiatement, à tous égards, l'intérêt de l'Académie.

En effet (*habent sua fata libelli!*), au mois de juillet précédent, un archéologue de Saint-Marcel-lès-Chalon, M. François Laurent, avait, par l'intermédiaire de notre confrère, M. Lex, conservateur de nos collections, fait proposer, à l'Académie, l'acquisition¹ (pour 500 fr.) d'un registre du plus haut intérêt, car il n'était rien moins que l'état des recettes et des dépenses de l'abbaye de

1. Voir séance de l'Académie du 2 septembre 1909.

Cluny en 1326, que ne possèdent ni la Bibliothèque Nationale, à Paris, ni le British Museum, à Londres.

Ce manuscrit, de 26 feuillets de parchemin, reliés en chêne recouvert de cuir, le bureau l'avait, sans hésitation, acquis pour l'Académie, et les souscriptions de quelques confrères dévoués¹ en avaient fait les fonds. C'est dire qu'il avait évoqué, dans l'esprit de tous, les grands souvenirs de l'histoire de Cluny, et l'un de nos chartistes, M. Jean Virey, avait été chargé d'en préparer, pour 1910, la présentation dans nos *Annales*.

Aussi, lorsque, dans la séance du 4 novembre 1909, le secrétaire perpétuel annonça qu'il était question de célébrer, le 11 septembre 1910, le millénaire de la fondation de l'illustre abbaye, « l'Académie, qui a travaillé si souvent sur les fonds archéologiques et historiques de Cluny, et qui, notamment en 1850, a publié, à ses frais, l'*Histoire de Cluny au XI^e siècle* (par M. l'abbé Cucherat), couronnée à son concours de 1849, décida de prendre part à cette solennité, qui ne pouvait manquer d'avoir un grand retentissement. »

Il n'était question, toutefois, pour nous, tout d'abord, que d'une participation modeste et, en quelque sorte, subordonnée aux initiatives supposées de la municipalité clunyoise, et M. le Secrétaire perpétuel en formula la proposition à M. le Maire de Cluny, dans les termes ci-après :

Mâcon, le 14 décembre 1909.

Monsieur le Maire,

L'Académie de Mâcon a appris, avec grand plaisir, que la ville de Cluny devait fêter, en 1910, le millénaire de sa fondation. Un *millénaire*, en effet, est une chose assez rare sous le soleil pour que, non

1. Souscripteurs : MM. Authclain, Battanchon, de Benoist, Combaud, Duréault, Gautheron, Joccotton, Lesaing, Lex, Abbé Martin, Pellorce, Réty,

seulement notre région mâconnaise, mais tous ceux qui savent quelle place a tenu Cluny, pendant des siècles, dans la civilisation humaine, désirent célébrer cette date historique d'un si vaste intérêt.

Si, comme nous le supposons, indépendamment des habitants et de la ville elle-même, qui y trouvera, tout d'abord, un profit matériel important, tous ceux qui ont travaillé à, sur, ou pour Cluny — tels, par exemple, les élèves de l'École Duruy, ou ceux de l'École actuelle — sont admis à y prendre part, l'Académie de Mâcon, quant à elle, a trop étudié Cluny dont, notamment en 1850, elle a imprimé l'histoire, pour ne pas seconder, dans toute la mesure de ses moyens, ce qui peut ajouter au renom universel de cette glorieuse petite cité.

Il nous sera agréable et facile de convoquer, pour ces solennités, les Sociétés savantes nos correspondantes et un certain nombre de membres de l'Institut, à une séance publique solennelle. — Mais, pour cela, il importe d'être fixé sans tarder, car neuf mois à peine nous séparent du *11 septembre 1910*, et nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous notifier incessamment l'acceptation de notre concours, dans la mesure qu'il vous plaira de l'agréer.

D'ailleurs, le Comité d'organisation, à la tête duquel notre loyalisme voit tout naturellement, comme présidents d'honneur, M. le député Simyan et M. le Préfet, et comme président effectif, vous, monsieur le Maire, pourra compter sur notre collaboration la plus sincère et la plus désintéressée.

Agréez...

Cette lettre, dont l'allure pressante inquiétait peut-être les indécisions de la municipalité, n'ayant reçu aucune réponse, M. le Secrétaire perpétuel se rendit à Cluny et y constata, dans l'esprit des habitants, parmi lesquels un comité d'initiative était en formation, des velléités chaleureuses, encore qu'un peu confuses, qui devaient forcément entraîner plus tard la municipalité elle-même.

le baron du Teil, J. Virey, Ph. Virey, membres titulaires; MM. le marquis d'Aubigny, Brunot, Desmazures, Dupasquier, George, Lafon, le comte de Montessus, le comte de Murard, de Riaz, Testot-Ferry, Villars, membres associés.

Aussi, sans plus tarder, fut-il résolu, pour l'Académie, non plus simplement de relever, par une séance littéraire, le caractère des fêtes municipales hypothétiques, mais de marcher de l'avant, et au besoin seule, en célébrant, dans la pleine indépendance d'un congrès international d'histoire et d'archéologie, cette gloire historique et archéologique de l'illustre et millénaire *Cluni*.

Déjà, pour cadrer avec cette vue, M. Jean Virey, l'érudit chartiste, chargé de la présentation du précieux manuscrit de 1325, avait été nommé, le 2 décembre 1909, président de l'Académie pour 1910 et, pendant un séjour à Paris, au commencement de janvier, il avait pu se rendre compte que les membres de l'Institut (Inscriptions et Belles-Lettres, sciences morales et politiques), les plus qualifiés pour rehausser, par leur patronage, ce jubilé mondial, n'attendaient que les initiatives de notre Compagnie.

Dès lors, tout fut poussé énergiquement.

M. Virey, inaugurant sa présidence, lui donnait pour programme, le *Millénaire*.

M. Duréault, secrétaire perpétuel, sous les auspices de l'illustre savant, vénéré de tous, Léopold Delisle, dont il s'était tout d'abord assuré, provoquait les adhésions les plus flatteuses qui, bientôt, constituaient un glorieux comité de patronage¹.

L'Académie Française délégua, pour la représenter, M. René Bazin ; l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Babelon ; l'Académie des Beaux-Arts, M. Bernier ; l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Imbart de la Tour.

L'Académie des Sciences, qui n'avait pas de délégué spécial, devait être représentée par plusieurs de ses membres dont un certain nombre avaient été élèves ou professeurs à l'École de Cluny (*École Duruy*).

1. V. ci-après, page xxx, le tableau du Comité de patronage.

En février 1910, M. Jean Virey donnait à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Mâcon, pour la Société des Amis des Arts, une conférence sur Cluny, qui vulgarisait, dans le public, la notion de ce passé magnifique.

En février encore, le bureau de l'Académie édictait le règlement du Congrès¹ et MM. Virey, Lex et Jeanton dressaient, des questions à traiter au Congrès, un vaste programme² dont, à la manière de Pic de la Mirandole, ils laissaient, malgré son ampleur, la porte largement entr'ouverte (... *et quibusdam aliis...*). Les invitations étaient alors définitivement lancées aux travailleurs des Sociétés savantes et des abbayes bénédictines³.

En février également, notre associé, Mgr Villard, évêque d'Autun, élaborait le projet d'un triduum de solennités religieuses, pour célébrer le millénaire, et un comité local des fêtes, définitivement constitué à Cluny, demandait les conseils de l'Académie, pour le choix d'un épisode donnant matière à l'organisation d'un cortège historique.

En mars, il était décidé que la célèbre entrevue, à Cluny, en 1245, du pape Innocent IV et du roi de France Louis IX, ferait le thème de la manifestation historique en projet.

Dans le journal *l'Écho de Paris*, du 26 mars, notre confrère associé, le brillant écrivain, Léon de Tinseau, donnait un précieux retentissement à l'œuvre entreprise, par une chronique intitulée : *Un millénaire ancien mondial*⁴.

Pour seconder un vœu de la municipalité de Cluny, l'Académie, sur la demande de celle-ci, faisait une démarche pressante auprès du ministre de l'Instruction publique, pour obtenir les réparations urgentes à la si intéressante *Tour Fabri*, partie inté-

1. V. ci-après, page xxxiii, le Règlement du Congrès.

2. V. ci-après, page xxxiii, le programme du Congrès.

3. Voir ci-après, page lxx, l'État de l'Ordre bénédictin en 1910.

4. V. ci-après, page lxxiii, la chronique de Léon de Tinseau.

grante de l'ancienne enceinte fortifiée de Cluny et classée comme monument historique. — Une suite administrative favorable était immédiatement donnée à cette sollicitation, par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Au mois de juin, notre confrère associé et notre imprimeur, M. Protat, entreprenait, sous les auspices de l'Académie, et sous la direction de M. François Bruel, bibliothécaire du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale, la publication d'un album de documents anciens relatifs à l'histoire de Cluny, qui devait obtenir un très grand succès.

A la séance du 7 juillet un de nos associés M. Oudot dédiait à *Cluny* une pièce de vers ¹ d'une noble inspiration et d'une haute poésie.

Le programme ² détaillé (et peut-être pour la première journée un peu chargé) du Congrès et des excursions et manifestations accessoires était alors organisé et envoyé à tous les adhérents ; il comprenait :

Samedi 10 septembre : Le matin, séance d'ouverture. Après-midi, trois excursions au choix des congressistes. Le soir, séance de travail et banquet.

Dimanche 11 : Visite de Cluny. Séance de travail. Messe pontificale. Après-midi : Défilé du cortège historique de l'entrée de saint Louis à Cluny. Vêpres pontificales.

Lundi 12 : Excursion à Charlieu et Paray-le-Monial. Le soir : Séance de travail et de clôture.

Mardi 13 : Excursion supplémentaire à Saint-Philibert de Tournus. Banquet amical de clôture. Dislocation.

Le 21 juillet, un deuil cruel frappait par avance le Congrès du Millénaire : Léopold Delisle mourait subitement, à Chantilly, au

1. Voir ci-après page LXXVII, la poésie de M. Oudot.

2. Voir ci-après, page XXXVI, le programme des excursions.

Musée Condé dont il était conservateur, après avoir écrit à M. Duréault la lettre ci-après, la dernière de sa main ¹.

21 juillet 1910.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je ne puis tarder à vous mettre au courant de ma situation. Dans ces dernières semaines, mes infirmités de vieillesse ont pris un caractère tel que je dois renoncer aux occupations qui ont fait le charme de ma vie. Je ne puis plus décemment garder le titre que vous avez eu l'insigne bonté de me faire donner de président d'honneur du Millénaire. Non seulement je suis matériellement hors d'état de voyager ; mais je suis incapable de rédiger un discours susceptible d'être lu à cette cérémonie.

Ces jours-ci, je me suis démis des fonctions que j'avais cru pouvoir conserver dans plusieurs sociétés ou commissions de Paris ou de province. Ma vue s'est bien affaiblie, ma mémoire me trahit à chaque instant, souvent j'ai grand'peine à rester debout, ou à faire quelques pas. C'est à grand'peine que j'arrive à griffonner quelques lignes souvent incorrectes. Je vous supplie de prendre en pitié mes quatre-vingt-cinq années qui seront accomplies dans peu de semaines.

L'heure du repos a sonné pour moi et j'aurais dû m'en apercevoir plus tôt.

Tout au plus pourrais-je vous envoyer comme carte de visite le cliché d'un Raban Maur que S. Maieul a fait écrire par l'un de ses moines. C'est un bel exemple de la calligraphie clunicienne à la fin du premier siècle de l'abbaye de Cluni, qui a été un des centres paléographiques les plus importants à étudier pour l'histoire de l'écriture en Italie et en Espagne au XI^e siècle.

Avec mes plus vifs et mes plus sincères regrets, je vous prie, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de vouloir bien agréer l'assurance de ma gratitude et de mes sentiments du plus entier dévouement.

Veillez excuser mon griffonnage.

L. DELISLE.

L'Académie, dans sa séance du 4 août 1910, tout en déplo-

1. Voir ci-après, en tête des travaux proprement dits du Congrès, le facsimilé de cette lettre et le portrait de Léopold Delisle.

rant profondément la perte irréparable que causait à la science historique et plus spécialement au Millénaire de Cluny la mort de cet admirable savant, décida que Léopold Delisle ne serait pas remplacé à la présidence du Congrès dont son nom vénéré resterait comme l'égide.

En juillet, sur l'intervention de M. Duréault, secrétaire perpétuel, qui lui présenta une délégation du Comité local des Fêtes, notre associé, M. le comte de Murard, *levait*, parmi les représentants des anciennes familles de la région, un important contingent de figurants volontaires, pour le cortège historique de l'entrée de saint Louis à Cluny en 1245¹.

Le 25 août, la Revue *Le Correspondant* publiait une remarquable étude de notre confrère associé, Ludovic de Contenson, sur le *Millénaire de l'abbaye de Cluny*².

Le 28 août, dans le journal *La Liberté*, de Paris, notre éminent confrère associé Maurice Talmeyr, sous le titre de *Millénaire de Cluny*, faisait un éloge flatteur de l'Académie de Mâcon et de l'œuvre entreprise par elle³.

A la fin d'août, en même temps qu'une plaquette dont la couverture artistique était l'œuvre du peintre décorateur Poupart, paraissaient, sur affiches illustrées, les programmes du Congrès, des fêtes religieuses et des fêtes civiles, dont l'harmonie parfaite, image de ces *trêves de Dieu* instaurées naguère par Cluny dans toute la chrétienté, attestait l'accord pacifique et cordial de tous pour la célébration de cette solennité grandiose.

La presse de tous les partis, d'ailleurs, avait, dès le premier jour, donné le ton de cet accord et fait au Millénaire une juste et loyale réclame⁴.

1. Voir ci-après, page CXXII, la description et la gravure du cortège.

2. Voir ci-après, page LXXXII, l'étude de M. Ludovic de Contenson.

3. Voir ci-après, page CII, la chronique de Maurice Talmeyr.

4. Un abonnement de trois mois (du 15 juillet au 15 octobre) souscrit pour

CHANTILLY

21 juillet 1910



Monsieur le Secrétaire perpétuel,
 Je ne puis tarder à vous mettre au courant de ma
 situation. Dans ces dernières semaines, mes infirmités de
 vieillesse ont pris un caractère tel que je dois renoncer
 aux occupations qui ont fait le charme de ma vie. Je ne
 puis plus de comment ^{garder} le titre que vous avez eu
 l'insigne bonté de ma faire des présidents d'honneur
 des millénaires. Non seulement je suis matériellement
 hors d'état de voyager; mais je suis incapable de rédiger
 un discours susceptible d'être lu à cette cérémonie.

Ces jours-ci je me suis ^{démit} des fonctions que
 j'avais cru pouvoir conserver dans plusieurs sociétés
 ou commissions de Paris ou de provinces. Ma vue s'est
 bien affaiblie, ma mémoire me trahit à chaque instant,
 souvent j'ai grand peine à rester debout, ou à
 faire quelques pas. C'est à grand peine que
 j'arrive à griffonner quelques lignes, souvent incorrectes,
 Je vous supplie de prendre en pitié mes 85 années,
 qui seront accomplies dans peu de semaines.

La heure du repos a femme pour ~~soit~~ ^{soit} ~~soit~~
j'aurais dû m'en occuper plus tôt.

Tout est plus joli, si vous envoyez
comme carte de visite le cliché d'un Bataon
Mauré que L. Maieul a fait servir par un
de ses soeurs. C'est un bel exemple de la

calligraphie clunicienne à la fin du
premier siècle de l'abbaye Cluni^{qui} a été un
des centres paléographiques les plus importants
indubitablement à étudier pour l'histoire de l'écriture
en Italie et en Espagne au ~~11~~¹² siècle.

Avec mes plus vifs et mes plus sincères
regrets, je vous prie, Monsieur le Secrétaire perpétuel,
de vouloir bien agréer l'assurance de ma gratitude
et de mes sentiments d'un plus entier dévouement.
Veuillez agréer mon distingué,
L. Dabry





En outre, vingt-sept journaux nous avaient accrédité un délégué spécial ¹.

Les Sociétés savantes nos correspondantes annonçaient, en bon nombre, l'envoi d'un ou de plusieurs délégués au Congrès ², dont les programmes répandus par elles provoquaient graduellement tant d'adhésions, que, le 9 septembre 1910, les inscriptions individuelles enregistrées par le secrétaire perpétuel (cotisations simples ou souscriptions au volume du compte rendu du Congrès ou à l'Album du Millénaire) s'élevaient à 728 ³.

Une telle affluence toutefois, pour honorable qu'elle fût, ne laissait pas de compliquer la tâche des organisateurs du Congrès. C'est ainsi, par exemple, que, la ville de Cluny n'offrant que d'insuffisantes ressources pour les logements, l'on dut en assurer une partie à Mâcon et commander, pour cela, des trains spéciaux à la C^{ie} P.-L.-M.

En outre, pour parer aux imprévus et aux impromptus de la dernière heure, la parfaite obligeance de M. Roulland, l'aimable et intelligent directeur de l'École d'arts et métiers installée actuellement dans l'ancienne abbaye de Cluny, nous avait réservé, comme ressources de prévoyance, plusieurs chambres individuelles et collectives et même de petits dortoirs.

Grâce encore à M. Roulland (l'école étant alors en vacances), on avait pu aménager, pour la séance d'ouverture du Congrès, une immense salle de dortoir qui fut naguère la *Librairie* de

la circonstance à une agence spéciale d'informations, a constitué pour les archives de l'Académie un précieux dossier de *plus de mille coupures* d'articles relatifs au Millénaire, parus dans les journaux de la France et de l'étranger.

1. Voir ci-après, page XL, la liste de ces vingt-sept journaux et de leurs représentants.

2. Voir ci-après, page XXXIX, la liste des Sociétés savantes officiellement représentées au Congrès du Millénaire.

3. Voir ci-après, page XLII, la liste des adhésions.

l'abbaye, pour les séances de travail, deux grands amphithéâtres, et enfin, pour le banquet, une travée des cloîtres du premier étage.

Trois cents chaises à l'église avaient été retenues par nous à l'intention des congressistes qui voudraient suivre les solennités religieuses.

Enfin, le Comité des Fêtes n'ayant pu nous assurer des places pour assister au défilé du cortège, l'Académie avait demandé et obtenu, sur le plan d'itinéraire de celui-ci, en face l'hôpital, un emplacement où elle fit édifier une tribune pour environ cinq cents congressistes.

Le samedi 10 septembre, à neuf heures du matin, dans l'ancienne *librairie* des moines, le Congrès tint solennellement sa première séance, en présence de près de sept cents assistants.

Sur une vaste estrade, le Président de l'Académie de Mâcon, M. Virey, était entouré des délégués de l'Institut en uniforme : MM. René Bazin, de l'Académie Française ; Babelon, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Bernier, de l'Académie des Beaux-Arts ; Imbart de la Tour, de l'Académie des Sciences morales et politiques ; des autres membres du comité de patronage, MM. Aynard, Dom Besse, Dom Cabrol, Châtelain, le comte de Franqueville, Héron de Villefosse, le comte de Lasteuryrie, Lefèvre-Pontalis, Émile Picot, le P. Thédénat ; des archevêques et évêques, NN. SS. Dubillard, archevêque de Chambéry ; Gauthey, archevêque de Besançon ; Seton, archevêque titulaire d'Héliopolis, de Syrie ; Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris ; Lobbedey, évêque de Moulins ; Manier, évêque de Belley ; Villard, évêque d'Autun ; des abbés bénédictins Dom Bouchard, Dom Gréa, Dom Gariador, Dom Marot, Dom Renaudin, et enfin des membres du bureau et des membres titulaires présents de l'Académie de Mâcon.

M. Lex, conservateur des collections de l'Académie, à qui étaient dévolues les fonctions de secrétaire du Congrès, s'était adjoint son jeune confrère de l'École des Chartes, M. Houdayer, archiviste paléographe, dont les capacités sténographiques devaient être, dans la circonstance, particulièrement précieuses, et qui s'acquitta de ses devoirs volontairement acceptés avec la plus parfaite obligeance.

M. Virey, après avoir ouvert la séance par une allocution ¹ fort applaudie, céda la présidence au délégué de l'Académie Française, M. René Bazin, qui prononça une remarquable allocution ². Après lui, successivement, M. Babelon ³, au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Imbart de la Tour ⁴, au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques, et enfin le savant Bénédictin Dom Besse ⁵ qui, par « piété filiale et par admiration pour les moines de Cluny, salua en eux des ancêtres », soulevèrent des applaudissements enthousiastes.

La séance fut levée à 11 heures 3/4.

Après déjeuner, à 1 heure, les congressistes se partagèrent entre les trois excursions qui avaient été organisées.

Un service d'automobiles conduisit les plus favorisés à Saint-Point et de là, par Tramayes, le col de la Mère Boitier, la vallée de Serrières, le col de la Grange-du-Bois, à la Roche de Solutré, avec retour par Milly-Lamartine et Berzé-la-Ville, au château de Berzé-le-Châtel.

Un train *spécial* de la petite ligne du chemin de fer interdépartemental de Cluny à Monsols (non encore livrée à l'exploitation), emporta les autres en pèlerinage à Saint-Point.

1. Voir ci-après, page 3, l'allocution de M. Virey.

2. Voir ci-après, page 11, le discours de M. Bazin.

3. Voir ci-après, page 21, le discours de M. Babelon.

4. Voir ci-après, page 31, le discours de M. Imbart de la Tour.

5. Voir ci-après, page 39, le discours de Dom Besse.

Les derniers, par train spécial P.-L.-M. de Cluny à La Croix-Blanche-Sologny, allèrent visiter la chapelle du *Château des Moines* de Berzé-la-Ville, et, de là, l'ancien château-fort de Berzé-le-Châtel.

Notre excellent confrère associé, M. de Montherot, petit-neveu de Lamartine, fit, avec une parfaite bonne grâce, aux congressistes, les honneurs de Saint-Point, dont il est actuellement propriétaire, et tous vidèrent avec plaisir les coupes du champagne offert par lui.

Sous les beaux ombrages du parc et dans les appartements privés du poète, les visiteurs, recueillis dans l'émotion des souvenirs pieux, retrouvèrent avec ferveur toutes les reliques vénérées.

Une de nos associées, M^{lle} Nathalie Blanchet, d'âme lamartinienne, qui naguère a remporté successivement presque tous les prix de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse et dont Lamartine lui-même encouragea les premiers chants, salua respectueusement la mémoire du grand homme en disant publiquement les vers que voici :

SUR LE TOMBEAU DE LAMARTINE

Je vous salue, ô bois, coteaux, belle vallée,
Où j'entendis chanter la poésie ailée,
Alors que j'éveillais, en timides accents,
Le rêve fugitif d'un matin de printemps.

Rien n'a changé d'aspect : le parc, au vert feuillage,
Le manoir dominant le gracieux village.
Là, le cœur du poète épanchait sa bonté :
Tout a gardé de lui la simple majesté.

Voici le vieux clocher que l'hirondelle habite,
L'église, au toit fleuri, dont la paix nous invite,
Où celle qui portait son nom avec amour,
Venait puiser l'oubli des tristesses du jour.

Comme tout s'illumine en mon humble pensée !
Après les ans vécus en mesure pressée,
Des souvenirs vibrants s'éveillent.... je revois
L'immortel enchanteur dont s'animait ma voix ;
Ses sœurs aux cheveux blancs ; la table de famille ;
Sur leur mélancolie un doux sourire brille...
Sous le cytise en fleurs où nous portions nos pas,
Mes seize ans radieux et si fiers à son bras !
Il parlait,... des fleurs d'or tombaient de chaque branche...
Son harmonie en deuil charmait mon âme blanche.
Lui, le grand Créateur du lyrisme puissant,
Faisait toucher au ciel mon luth adolescent.
Le soir, sur le balcon que la lune décore,
Il me disait : « Chantez ! » et j'écoutais encore !..

Mes plus beaux souvenirs, Maître, ce sont les tiens.
Je remplis ma promesse aujourd'hui, je reviens
T'apporter en hommage attendri ma prière
Et te chanter ta gloire à genoux sur ta pierre.

Puissance du génie ! éternité du Beau,
Qui, dans la nuit des temps, magnifie un tombeau !

Sur ta cendre toujours vivante, Lamartine,
Vois tes fervents, les fils de ta lyre divine.
O toi la Poésie ! imprègne notre cœur
D'augustes souvenirs de force et de grandeur !

Monte à notre horizon brumeux et fais encore
Jaillir sur ton pays une sereine aurore.
Doux poète d'amour des lumineux matins,
Fais ressortir en nous des rayons plus divins !
Si nous n'entendons pas ton généreux langage,

De ces lieux tant aimés où plane ton image,
 Quelque chose s'élève, ému, comme un appel...

 Sur nos fronts a passé l'idéal éternel.

Après M^{lle} Blanchet un autre de nos associés, M. Oudot, l'un des lauréats du concours de poésie du Centenaire de l'Académie, en 1905, dit ces vers, en hommage à Saint-Point.

INVOCATION

O coteau de Saint-Point, Hymette où le poète,
 Pour nourrir l'âme humaine, a composé son miel;
 Oreiller qu'il choisit pour reposer sa tête,
 Quand il sentit venir le sommeil éternel!

Arbres encor vibrants du chant des Harmonies,
 Séculaires vieillards dont il était l'ami;
 Ruisseau pur ignorant l'égout des gémonies,
 O monts, dont chaque pierre à sa voix a frémi!

Vallon mystérieux que son génie éclaire,
 Toi qu'un double soleil inonde de rayons,
 Vallon où l'on sent vivre une âme tutélaire
 Qui fait pleurer les rocs et chanter les sillons!

Et toi, logis sacré qui dresses tes tourelles
 Comme deux bras au ciel, pour nous montrer l'azur
 Et nous dire : « Insensés, laissez donc vos querelles
 Et buvez donc la paix qui tombe du ciel pur ! »

Toi qui sais le secret de sa froide détresse,
 Qui sais, ô confident de la joie et du deuil,
 Dans combien d'humbles mains s'égreña sa richesse,
 Manoir dont l'indigence a tant usé le seuil!

O monts, ruisseau, forêts, paisible solitude,
Beau ciel où m'apparut ma colonne de feu,
Vallon dont la douceur m'emplit de quiétude,
Temple où je sens encor la présence d'un dieu !

Inspirez la tendresse à mes chansons prochaines,
Que mon humble harmonie, après les grands concerts
Qui de la base au faite agitèrent vos chênes,
Comme un chœur de pinsons vous berce de ses vers !

Le train spécial qui les attendait ramena à Cluny les pèlerins dont les membres prirent encore part à l'excursion à Berzé.

Les voyageurs en automobile, après avoir pris leur part de cette halte au *lieu saint* de Saint-Point, passant par Tramayes, suivirent l'itinéraire prévu, en admirant tour à tour les aspects variés de notre Mâconnais : des vallées verdoyantes, des paysages agrestes ou sauvages, des montagnes aux flancs boisés de noyers, de châtaigniers, de chênes ou de sapins, des coteaux diaprés de vignes automnales, des lointains chatoyants et infinis, avec, sur la ligne d'horizon, les monts du Jura, du Bugey, du Dauphiné et le massif du Mont-Blanc.

On leur signala, sur leur route, l'ancien prieuré clunysien de Chevigne, appartenant à notre associé, M. Protat, et le château de Monceau (Lamartine), aujourd'hui la propriété de notre confrère, M. Philippe Virey, et ils rejoignirent le gros de la troupe à Berzé-le-Châtel.

Entre temps, ceux de la troisième expédition visitaient, à Berzé-la-Ville, la chapelle de cet ancien vendangeoir, de cette maison de repos et de convalescence de Cluny, qui porte toujours l'appellation populaire de *Château des Moines*.

Ils y admirèrent, sur les explications de notre confrère M. Lex et de notre associé, M. l'abbé Jolivet, curé de Berzé-la-Ville, les si remarquables fresques romanes du XII^e siècle, mises au jour,

il y a 25 ans, par M. l'abbé Jolivet, avec l'aide de M. l'abbé Braqui, actuellement curé de Saint-Amour-Bellevue (S.-et-L.), lui aussi congressiste présent à l'excursion. Ces peintures ont été classées, le 22 septembre 1893, comme monument historique, et l'État en a dégagé, à grands frais, les vestiges subsistants. Elles sont, d'ailleurs, analysées dans une notice archéologique de notre confrère Lex, que publiera, avec photogravures à l'appui, le volume du Congrès ¹.

Après avoir fêté les vins d'honneur de notre excellent confrère associé, M. le D^r Arnaud, propriétaire de la chapelle du château des moines, les congressistes, au lieu de redescendre à la gare de la Croix-Blanche, où les attendaient des voitures, entraînés par l'intrépidité un peu hasardeuse de M. l'abbé Jolivet, à travers des chemins rocailleux et escarpés, arrivèrent, harassés pour la plupart, à Berzé-le-Châtel.

Notre associé, M. le comte de Milly, en fit gracieusement les honneurs, et nos associés, MM. Louis de Contenson et l'abbé Raffin, détaillèrent, pour tous, les systèmes et appareils de l'architecture militaire du moyen-âge, dont le vieux manoir présente un si intéressant spécimen.

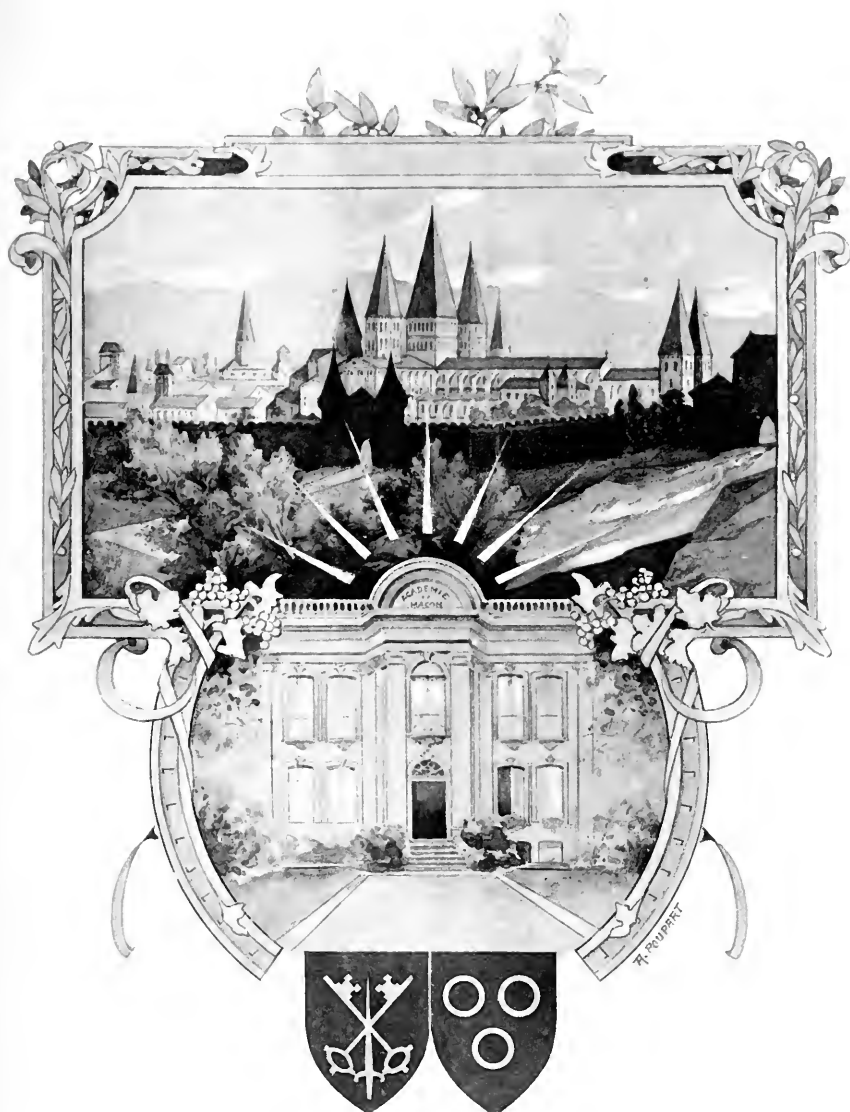
Leur description, malheureusement tronquée par la précipitation du départ dont l'heure avait sonné, et leurs dessins originaux très étudiés, orneront le volume du Congrès ².

A 5 heures 1/2, le train spécial ramenait, de La Croix-Blanche à Cluny, les derniers excursionnistes.

La seconde séance du Congrès était tenue, de 6 à 7 heures, dans un amphithéâtre préparé pour cela, sous la présidence de M. Babelon, assisté de MM. René Bazin et Imbart de la Tour, avec MM. Lex et Houdayer, comme secrétaires.

1. Voir ci-après, la notice de M. Lex.

2. Voir ci-après, la notice de M. de Contenson.



FRONTISPICE DU MENU
du
BANQUET DU MILLÉNAIRE
(10 septembre 1911)



Les communications présentées furent ¹ :

De M. H. Omont, de l'Institut, *Un manuscrit de Raban Maur, offert par saint Maïeul à l'abbaye de Cluny* (que devait présenter au Congrès Léopold Delisle).

De M. H. Omont encore, *Deux nouveaux cartulaires de Cluny à la Bibliothèque nationale*.

De M. l'abbé Terret, d'Autun, *Cluny centre et foyer artistique de la sculpture bourguignonne au XII^e siècle*.

De M. V. Mortet, *Note sur la date de rédaction des coutumes de Cluny, dites de Farfa*.

A 7 heures 1/2, dans l'immense travée des cloîtres aménagée, à cet effet, à grands renforts de lourdes tentures de velours rouge, et électriquement inondée de la lumière éclatante de six lampes à arc, se dressaient, en fer à cheval, les tables du banquet.

Une feuille de menu artistique dénombrait les mets succulents et les vins délicats proposés à l'appétit et à la cordialité de deux cents convives. Le frontispice de ce menu, dû, comme la couverture du programme des fêtes, au talent du dessinateur mâconnais Poupart, encadrait, sur le fond silhouetté des collines mâconnaises, l'ensemble de l'ancienne abbaye de Cluny, d'après la gravure de Sagot (1832) et, harmonisé sous cette évocation, l'Hôtel Senecé symbolisait l'Académie de Mâcon comme irradiée par le millénaire.

Au centre de la vaste table d'honneur, siégeait le président de l'Académie, M. Virey, ayant, en vis-à-vis, le secrétaire perpétuel, M. Duréault. Autour d'eux, avaient pris place des membres du comité de patronage, des membres de l'Institut, des notabilités de l'art, de la science et de l'érudition : MM. Bazin,

1. Voir, ci-après, ces communications.

Babelon, Imbart de la Tour, Bernier, Aynard, Héron de Villefosse, le comte de Lasteyrie, Chatelain, Émile Picot, de Franqueville, Thédénat, Dom Cabrol, Dom Besse, Lemoine, Guimet, Daumet, Lefèvre-Pontalis, M. Desmur, un Clunyois, sous-directeur de la C^{ie} P.-L.-M., etc., etc. Puis, mêlés à eux, les membres du bureau de l'Académie, MM. Joccotton, secrétaire adjoint; Lex, conservateur des collections; Gautheron, trésorier; les membres titulaires présents : MM. Authelain, le D^r Biot, le marquis de Barbentane, Jacquier, Lesaing, le baron du Teil, Ph. Virey, etc.; enfin des membres associés parmi lesquels M. Protat, imprimeur de l'Académie, et les congressistes de tous pays.

Les vingt-sept représentants de la Presse occupaient, à bonne portée, une table transversale; deux autres tables s'allongeaient parallèlement sous la haute voûte.

Au dessert, des toasts furent portés par MM. Duréault ¹, Héron de Villefosse ², Aynard ³, de Lasteyrie ⁴, Dom Cabrol ⁵, Lefèvre-Pontalis ⁶, Jacquier ⁷, Latouche ⁸, rédacteur au journal *l'Éclair*.

Si l'heure inexorable du train spécial, qui, partant à 10 h. 3/4, devait reconduire un grand nombre de congressistes à Mâcon, où étaient retenus leurs logis, n'avait brusquement interrompu cette série de paroles éloquentes, de nombreux orateurs (inscrits) auraient encore rendu chaleureusement hommage aux gloires

1. Voir ci-après, page 49, le toast de M. Duréault.

2. Voir ci-après, page 55, le toast de M. Héron de Villefosse.

3. Voir ci-après, page 59, le toast de M. Aynard.

4. Voir ci-après, page 65, le toast de M. le comte de Lasteyrie.

5. Voir ci-après, page 69, le toast de Dom Cabrol.

6. Voir ci-après, page 72, le toast de M. Lefèvre-Pontalis.

7. Voir ci-après, page 74, le toast de M^e Jacquier.

8. Voir ci-après, page 82, le toast de M. Latouche.

de Cluny et à la glorieuse solennité qui en célébrait le mondial millénaire.

Le dimanche matin, 11 septembre, de bonne heure, sous la conduite de guides obligeants et compétents de l'Académie de Mâcon, les congressistes visitaient, par le menu, tous les reliefs archéologiques de la ville, les portes Saint-Maïeul et du Fouettin, de l'ancienne enceinte, Saint-Marcel, la tour Fabri, l'ancien hôtel des monnaies, les maisons romanes, gothiques et de la Renaissance, le musée Ochier, etc., etc., et, en outre, la maison familiale de Lamartine et celle du peintre Prudhon. Et même, devant le buste de celui-ci, au milieu d'un groupe d'admirateurs du peintre, notre confrère et compatriote, Lucien Paté, le bon poète, spécialiste du sonnet, osa proférer, en plein millénaire (en sourdine, il est vrai), ces vers, quelque peu hétérodoxes et presque iconoclastes dans la circonstance :

A LA VILLE DE CLUNY

Cluny, ton nom est grand et domine l'histoire,
 Il s'élève au zénith et franchit l'horizon ;
 De tes Bénédictins intacte vit la gloire
 Et mille ans ont passé sans que pâlit ton nom.

Dans les temps d'autrefois qu'assombrit la nuit noire,
 Il illumine tout de son divin rayon
 Et, plus grande par toi, la grande Nation
 A projeté plus haut son hardi promontoire !

Or, aujourd'hui pourtant, nous qui venons vers toi,
 L'esprit plein d'un beau rêve et le cœur plein d'émoi,
 Ce que nous demandons à tes petites rues,

Dans l'humble obscurité de ton calme séjour,
 C'est moins le souvenir des grandeurs disparues
 Que le petit coin d'ombre où Prud'hon vit le jour.

A neuf heures, M. Virey ouvrait, à l'abbaye, par une allocution ¹, la troisième séance du Congrès, qui fut présidée, d'abord par M. Héron de Villefosse, et ensuite par M. Sarraut, sous-secrétaire d'État, délégué, à cet effet, par le gouvernement, assisté de MM. Lefèvre-Pontalis et Rivoira, puis de MM. Simyan, député de la circonscription, Ramonet, préfet de Saône-et-Loire, et Ballandras, maire de Cluny, avec MM. Lex et Houdayer comme secrétaires.

M. le Sous-Secrétaire d'État fit, en quelques mots aimables, l'éloge des sociétés savantes qui entretiennent le culte du passé national, de ses beautés et de ses grandeurs, et proclama le respect et la sollicitude dus aux vestiges monumentaux de ce passé ².

Les communications présentées furent :

De M. Rivoira. *Note sur l'architecture des Bénédictins en Bourgogne au XI^e siècle.*

De M. C. Julian, de l'Institut, *Les camps de César et les villes nouvelles de la Gaule romaine.*

De M. Lefèvre-Pontalis, *Essais sur quelques particularités des églises romanes bénédictines.*

De M. Houdayer, *l'Exploitation agricole des moines de Cluny,* etc., etc.

Au sortir de la séance, les trois cents congressistes dont les places étaient réservées dans la vénérable église Notre-Dame ³, allèrent assister à la grand'messe pontificale solennelle, célébrée par Mgr Seton, archevêque d'Héliopolis, avec l'assistance de tous

1. Voir ci-après, page 83, l'allocution de M. Virey.

2. Voir ci-après, page 86, le discours de M. Sarraut.

3. L'église Notre-Dame avait été construite une première fois par saint Hugues, à la fin du x^ve siècle; elle fut rebâtie, à la suite peut-être d'un incendie, dans la seconde moitié du xiii^e. Quelques témoins de la construction primitive peuvent encore y être discernés, dans le clocher, et même à l'intérieur.

les évêques et les abbés mitrés bénédictins. Cette cérémonie revêtit un caractère grandiose ¹.

A midi, dans le couvent des Récollets, Mgr Villard, évêque d'Autun, Chalon et Mâcon, membre associé de l'Académie de Mâcon (il en fut promu membre d'honneur à la suite du millénaire), réunit, en un déjeuner, aux évêques et abbés bénédictins qui étaient venus prendre part aux fêtes religieuses, M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, et plusieurs des membres de l'Institut du Comité de patronage, notamment M. Babelon, qui naguère avait été son disciple.

Au milieu du repas, et d'ailleurs après beaucoup d'autres de France et de l'étranger, complimentant l'Académie, en la personne de son secrétaire perpétuel, du beau succès de ses initiatives, arriva un télégramme de félicitations de l'archi-abbé bénédictin de Beuron (Hohenzollern, empire d'Allemagne).

Mgr Villard en prit texte pour lever son verre à la prospérité de l'Académie de Mâcon.

A deux heures, les congressistes prenaient place dans leur tribune réservée, et, à trois heures, voyaient défiler, sous leurs yeux, le merveilleux cortège reconstituant l'entrée historique de saint Louis, à Cluny, en 1245 ².

A quatre heures, ils se retrouvaient encore à l'église Notre-Dame, pour assister à l'entrée processionnelle et impressionnante des abbés mitrés et des évêques. Cette théorie majestueuse, archaïque et hiératique, donna, dans le respect de tous, la sensa-

1. Voir ci-après, page CVII, avec la gravure reproduisant les portraits des évêques et abbés mitrés bénédictins, le compte rendu sommaire des fêtes religieuses du millénaire, rédigé par les soins de S. G. Mgr Villard, évêque d'Autun, membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.

2. Voir ci-après, page CXXII, avec la gravure de M. Poupart, le compte rendu de cette reconstitution, par M. le baron de Contenson, membre associé de l'Académie de Mâcon.

tion du sentiment instinctif de l'idéalisme religieux et de son émouvante pérennité à travers les âges.

Ensuite, aux vêpres pontificales, ils entendaient Mgr Baudrillart, prononçant un magnifique discours sur *Cluny et la Papauté*, après quoi, ils terminaient la visite archéologique de Cluny.

Le lundi matin, à 7 heures, par un raffinement délicat, S. G. Mgr l'évêque d'Autun célébrait, lui-même, à Notre-Dame, une messe spéciale à la mémoire de Léopold Delisle, et, en présence des membres de l'Institut et des membres de l'Académie de Mâcon, y prononçait, avec une touchante simplicité, les paroles suivantes :

Je viens d'accomplir, au nom des congressistes, un pieux devoir de reconnaissance en offrant la sainte messe pour le tant regretté et vénéré M. Léopold Delisle. Que Dieu, dans sa miséricorde, daigne agréer nos prières!

Lacordaire rappelle quelque part cette inscription lue sur une tombe dans un cimetière de Rome :

Pleurons sur le mort, parce qu'il s'est reposé!

Certes, le digne président d'honneur de votre Congrès a longuement gagné son repos éternel par les labeurs de sa belle vie ; il s'est pleinement acquitté de sa mission ici-bas : *Defunctus!* Mais nous pleurons ce savant, ce chrétien, parce qu'il se repose comme un juste hélas! il nous a quittés!

Et pourtant, il nous parlera encore : *ad huc loquitur*. De la Patrie, où, s'il était besoin, nous avons hâté son entrée par les mérites du sacrifice de notre Sauveur Jésus, il nous dira : « Humblement, j'ai cru sur la terre : maintenant, je sais, je vois » Il nous encouragera par ses exemples à poursuivre généreusement les victoires de la Vérité dans chacune des branches de la Science que la Providence a confiées à notre activité.

Travaillons donc comme lui, en chrétiens, afin d'être récompensés avec lui quand nous le rejoindrons au séjour de la lumière et de la paix, *locum lucis et pacis*, en Dieu, *apud Deum!*

Ainsi soit-il.

A 8 heures 1/2, un train spécial, sans arrêt, emportait plus de cent congressistes de Cluny à Charlieu. Notre associé, M. le D^r Barbat, président fondateur de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Charlieu, entouré d'une délégation de cette Société, attendait les voyageurs pour leur faire, en détail, les honneurs de la ville et de ses monuments.

Il les conduisit, notamment, au cloître des Cordeliers, dont la démolition, projetée par un antiquaire de Paris, qui en avait fait l'acquisition pour cela, avait ému déjà, en France, tout le monde de l'archéologie.

Et là, passionnément et habilement, il intéressa à l'échec de ce projet sacrilège, les plus qualifiés des congressistes, tels que MM. Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Enlart, Bernier, Lefèvre-Pontalis, etc., etc.

Au porche de l'ancienne église du prieuré bénédictin, M. Enlart, directeur du Musée d'architecture comparée du Trocadéro, donna une explication¹ savante et claire de cet admirable monument dont le musée du Trocadéro possède un surmoulage de grandeur naturelle.

Ensuite, les congressistes furent reçus dans l'ancienne salle des Archives où, à la demande de M. le D^r Barbat, ils apposèrent leur signature sur la première page du registre des visiteurs, au-dessous d'une éloquente évocation du passé de l'abbaye, rédigée par M. le D^r Barbat². Celui-ci les conduisit ensuite visiter l'ancien logis du prieuré, aujourd'hui le presbytère, l'église Saint-Philibert, l'Hôtel de Ville, la maison des Anglais, etc.

A midi, au banquet qui réunissait tous les congressistes et la Société des Amis des arts, M. Virey, président de l'Académie,

1. Voir ci-après, page 231, la communication de M. Enlart sur le Porche de Charlieu.

2. Voir ci-après, page 88, le texte du D^r Barbat.

donna, en un toast¹, un sommaire aperçu de l'archéologie de Charlieu, M. le Dr Barbat remercia l'Académie de Mâcon et le Congrès d'une visite dont il escompte les plus utiles conséquences pour la conservation du cloître des Cordeliers², M. Duréault, secrétaire perpétuel, félicita la Société des Amis des arts des services qu'elle a déjà rendus, en arrêtant certains vandalismes³, enfin, M. Enlart retraça l'œuvre architecturale de Cluny et souligna la grande valeur des richesses archéologiques de Charlieu⁴.

A 2 heures, le train spécial emportait les congressistes à Paray, où M. Lefèvre-Pontalis, avec la haute autorité de son érudition et de sa parole, présenta la magnifique basilique, église de l'ancien prieuré clunisien, en une belle leçon d'art et d'archéologie claire et savante⁵.

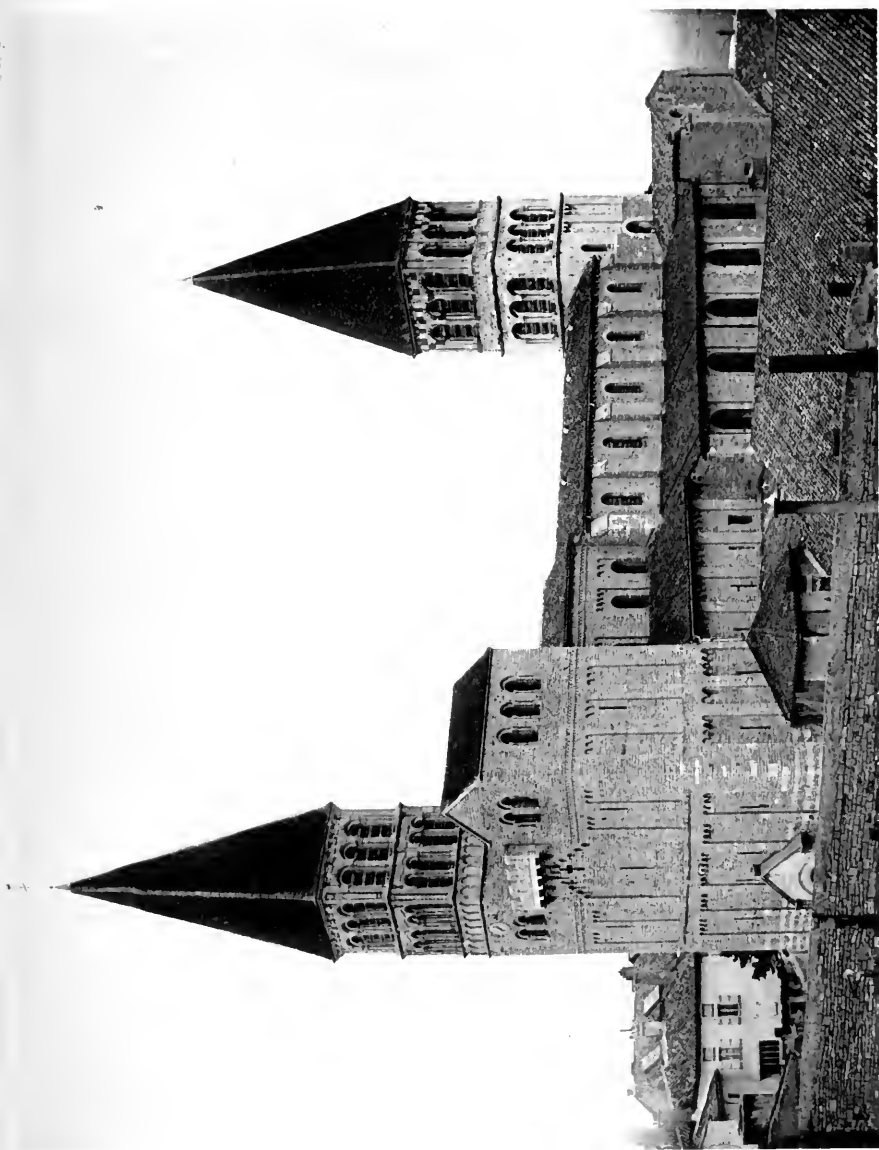
A 5 heures, après une visite encore au Musée eucharistique de *Hiéron*, et à la curieuse maison de la Renaissance qui est devenue l'Hôtel de Ville, le train spécial remmena tout le monde à Cluny.

A 6 heures 1/2, la séance de clôture du Congrès fut présidée, avant le retour des excursionnistes, par Dom Cabrol, abbé bénédictin de Farnborough, et ensuite par le comte de Lasteyrie, de l'Institut, assistés de MM. Enlart et Lefèvre-Pontalis, avec MM. Lex et Houdayer comme secrétaires.

Les communications présentées furent :

De M. J. Virey, *Note sur un manuscrit sur parchemin du XIV^e siècle* provenant de l'abbaye de Cluny;

1. Voir ci-après, page 90, le toast de M. Virey.
2. Voir ci-après, page 95, le toast de M. Barbat.
3. Voir ci-après, page 96, le toast de M. Duréault.
4. Voir ci-après, page 100, le toast de M. Enlart.
5. Voir ci-après, page 220, la communication de M. Lefèvre-Pontalis sur les Églises romanes bénédictines.



Phototype, Berthaud, Paris

TOURNUS
Église Saint-Philibert.

Châné, J. Virey.



De M. Lex, *Un office laïque de l'abbaye de Cluny : la Prévôté et la Crierie*;

De M. G. Letonnellier, archiviste de la Haute-Savoie, *L'abbaye de Cluny et le privilège de l'Exemption*;

De M. A. Penjon, de la Faculté des lettres de Lille, correspondant de l'Institut, *Abélard et Pierre le Vénérable*, etc., etc.

M. le comte de Lasteyrie résuma, en quelques phrases élégantes et érudites, les travaux du Congrès, et félicita l'Académie de Mâcon du magnifique succès de ces belles solennités ¹.

Au moment où la séance allait être levée, un congressiste clunyois, M. Alfred Forest (qui depuis est devenu membre associé de notre compagnie), proposa aux suffrages des assistants un ordre du jour de reconnaissance en faveur de l'Académie de Mâcon, pour ses initiatives fécondes et pour leur admirable succès.

Cette motion de clôture, accueillie par d'unanimes applaudissements, fut votée par des acclamations enthousiastes ².

Le mardi 13 septembre, le Congrès du Millénaire eut son épilogue à Tournus, où le train spécial d'une excursion supplémentaire rassembla encore, à 9 heures 1/2, plus de quarante des plus fervents congressistes.

Reçus à la gare par la Société des Amis des arts de Tournus ayant à sa tête son président M. Chanay, ils admirèrent tous les détails de Saint-Philibert, à l'extérieur et à l'intérieur, à la crypte et à l'étage du narthex.

M. Virey analysa magistralement l'architecture et l'ornementation de ce merveilleux monument. Il attira tout spécialement l'attention des congressistes aussi bien à l'extérieur de l'édifice qu'à l'intérieur, sur tous les points où l'œil d'un observateur exercé peut discerner des reprises dans la construction. A cet

1. V. ci-après, page 121, l'allocution de clôture de M. le comte de Lasteyrie.

2. Voir ci-après. p. 123, l'ordre du jour de M. Forest.

égard, il résuma, pour ses auditeurs, un important travail publié par lui dans les *Annales* de l'Académie de Mâcon¹, sur les dates successives des différentes parties de cette église d'un caractère et d'un style si remarquables.

A l'exposé de M. Virey, MM. Lefèvre-Pontalis et le vicomte de Truchis de Varennes mêlèrent des gloses neuves, des appréciations originales et des discussions techniques des plus intéressantes.

Enfin à midi, dans un banquet final, au commun sentiment de respect et d'admiration pour les souvenirs et les vestiges d'un glorieux passé, se mêla la cordialité des mutuelles sympathies suscitées par les trois journées précédentes. Des paroles expansives y furent prononcées.

Dans le premier toast, M. Duréault², remerciant tous les membres de l'Institut de l'honneur que nous avait procuré leur présence au Congrès, s'adressa plus particulièrement à ceux qui assistaient encore à ce banquet terminal, notamment à MM. Émile Picot, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'éminent bibliophile, et à l'abbé Thédenat, également de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, que sa haute science et sa grave érudition n'empêchent pas d'être un charmant poète, comme en fait foi le sonnet de belle tenue ci-après :

HOMMAGE A L'ACADÉMIE DE MACON A L'OCCASION DU MILLÉNAIRE

Aux moines de Cluni.

Grands abbés de Cluni, qui vivez dans l'histoire
 Bienfaisants aux petits et fiers devant les rois,
 Arbitres de la paix, amis des arts, parfois
 Sous le nimbe des saints resplendissants de gloire,

1. Cf. *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1903, in-8, p. 162.

2. Voir ci-après, p. 102, le toast de M. Duréault.

Salut ! Je veux aussi chanter votre mémoire
O moines ignorés, humbles sculpteurs du bois,
Naïfs enlumineurs, imagiers dont les doigts
Faisaient souples l'argent et le marbre et l'ivoire !

Sur le blanc parchemin, sur l'azur et sur l'or,
Les rêves de vos nuits se poursuivaient encor
Et votre âme éveillait des âmes dans les pierres.

Nobles, peuple, savants, nous sommes tous venus
Vénérer, sur le sol qu'ont usé vos prières
L'immortelle grandeur de vos noms inconnus.

Cluny, 10-12 septembre 1910.

Pour terminer, M. Duréault, interprète autorisé de tous ses confrères présents et absents, félicita cordialement et chaleureusement M. Virey, de s'être si bien montré, dans tous les détails de ces quatre journées, savant avec simplicité et magistral avec modestie : l'Académie de Mâcon a tout lieu d'être pleinement satisfaite et justement fière de son digne président.

En l'absence de M. Chanay empêché, M. Robin, membre de la Société des amis des arts et des sciences de Tournus, parla au nom de cette Société¹.

MM. Picot² et Thédenat³ répondirent d'une façon charmante aux provocations de M. Duréault.

M. le chanoine Pottier, président fondateur de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (qui date de 1866), célébra les sentiments d'amitié intellectuelle et cordiale conçus dans de semblables assises⁴.

M. Lefèvre-Pontalis but aux « Continueurs de la grande

1. Voir ci-après, page 107, le toast de M. Robin.

2. Voir ci-après, page 110, le toast de M. Picot.

3. Voir ci-après, page 114, le toast de M. l'abbé Thédenat.

4. Voir ci-après, page 111, le toast de M. le chanoine Pottier.

œuvre des moines qui ont semé *le blé qui lève*, aux travailleurs de la terre française, aux ouvriers de la pensée française ¹ ».

Enfin, M. Enlart termina par un toast à l'union des architectes et des archéologues, dans l'intérêt des monuments du passé ².

Et la séance fut levée. et c'est ainsi que se termina, dans une cordialité toute confraternelle d'hommes distingués et d'intellectuels éminents, la solennité de ce glorieux Millénaire dont tous emportèrent un sentiment pieux d'admiration vibrante et de profond respect, et qui fit à Cluny comme une apothéose d'histoire et d'archéologie.

ARMAND DURÉAULT,

Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon.

1. Voir ci-après, page 116, le toast de M. Lefèvre-Pontalis.

2. Voir ci-après, page 118, le toast de M. Enlart.

DOCUMENTS

INVITATION AU CONGRÈS

CONGRÈS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

ORGANISÉ A CLUNY PAR L'ACADÉMIE DE MACON

LES 10, 11 et 12 SEPTEMBRE 1910

sous la présidence d'honneur de

M. LÉOPOLD DELISLE

Mâcon (HOTEL SENECE), le 20 février 1910.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que, sur l'initiative de l'Académie de Mâcon, un *Congrès d'histoire et d'archéologie* se tiendra cette année à Cluny, les 10, 11 et 12 septembre, à l'occasion du Millénaire de la fondation de la célèbre Abbaye.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre part aux réunions et aux travaux du Congrès, et nous venons vous prier de nous envoyer votre adhésion.

Veillez agréer, M. , l'assurance de nos sentiments très distingués.

Le Président,
JEAN VIREY.

Le Secrétaire perpétuel,
ARMAND DURÉAULT.

COMITÉ DE PATRONAGE

PRESIDENT : M. LÉOPOLD DELISLE, G. O. ✱,

de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale.

MM.

AICARD (Jean), O. ✱, de l'Académie française.

AYNARD (Édouard), O. ✱, de l'Académie des Beaux-Arts, député du Rhône.

BABELON (Ernest), ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du cabinet des Médailles et Antiques à la Bibliothèque Nationale, professeur au Collège de France.

BARRÈS (Jules), de l'Académie Française, député de la Seine.

BAZIN (René), ✱, de l'Académie Française.

BERLIÈRE (Dom), de l'Abbaye bénédictine de Maredsous (Belgique).

BERNIER (Louis), O. ✱, de l'Académie des Beaux-Arts.

BESSE (Dom), de l'Abbaye bénédictine de Saint-Martin de Ligugé, à Chevetogne (Belgique), directeur de la *Revue Mabillon* et des *Archives de la France monastique*.

BIGOURDAN (Guillaume), ✱, de l'Académie des Sciences.

BRUEL (Alexandre), ✱, chef de section honoraire aux Archives nationales.

CABROI (Dom), abbé bénédictin de Saint-Michel de Farnborough (Angleterre).

CAGNAT (Victor), O. ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, président de la Société des antiquaires de France, professeur au Collège de France.

CAILLEMER (Exupère), C. ✱, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques.

CHARMES (Xavier), C. ✱, de l'Académie des Sciences morales et politiques, membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.

CHATELAIN (Emile), ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

CLARETIE (Jules), C. ✱, de l'Académie Française, membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.

CORDIER (Henri), , de l'Académie des Sciences.

CROISSET (Alfred), C. ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen de la Faculté des lettres de Paris.

- DELATTE (Dom), abbé bénédictin de Saint-Pierre de Solesme, à Quarr Abbey (Ile de Wight), Angleterre.
- DAUMET (Pierre), C. ✱, de l'Académie des Beaux-Arts.
- ENLART (Camille), ✱, conservateur du Musée de sculpture comparée au Trocadéro.
- FAGNIEZ (Gustave), de l'Académie des Sciences morales et politiques.
- FOVILLE (Alfred de), C. ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.
- FRANQUEVILLE (Comte de), O. ✱, de l'Académie des Sciences morales et politiques.
- GASQUET (Dom), supérieur général de la Congrégation bénédictine anglaise, collegio Sant'Anselmo, monte Aventino, à Rome.
- HANOTAUX (Gabriel), O. ✱, de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères.
- HARAUCCOURT (Edmond), O. ✱, directeur du Musée de Cluny.
- HAUSSONVILLE (Comte d'), ✱, de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences morales et politiques.
- HERON DE VILLEFOSSE (Antoine), O. ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur au Musée du Louvre.
- IMBART DE LA TOUR (Pierre), de l'Académie des Sciences morales et politiques.
- JOLY (Henry), ✱, de l'Académie des Sciences morales et politiques.
- JORDAN (Camille), O. ✱, de l'Académie des Sciences, professeur à l'École Polytechnique.
- JULLIAN (Camille), O. ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France.
- LABORDE (Alexandre, comte de), ✱, secrétaire de la Société des Bibliophiles français, membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.
- LACROIX (Alfred), ✱, de l'Académie des Sciences, professeur au Muséum.
- LAFENESTRE (Georges), O. ✱, de l'Académie des Beaux-Arts.
- LA GORCE (Pierre de), de l'Académie des Sciences morales et politiques.
- LAMY (Étienne), ✱, de l'Académie Française.
- LASTEYRIE DU SAILLANT (Comte de), ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'École des Chartes.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), directeur de la Société française d'archéologie, professeur suppléant à l'École des Chartes.
- LEMAITRE (Jules), O. ✱, de l'Académie Française.
- LONGNON (Honoré), ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, archiviste honoraire aux Archives nationales.
- MANGIN (Alexandre), O. ✱, de l'Académie des Sciences.

- MEYER (Paul), C. ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur de l'École des Chartes.
- MISTRAL (Frédéric), C. ✱, félibre majouran, membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.
- MONACO (S. A. S. Albert 1^{er}, prince souverain de), C. ✱, de l'Académie des Sciences, membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.
- MUX (Comte de), ✱, de l'Académie Française, député du Finistère.
- OMONT (Henri), ✱, vice-président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque Nationale.
- PASSY (Louis), de l'Académie des Sciences morales et politiques, député de l'Eure.
- PENJON (Auguste), ✱, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques.
- PERROT (Georges), G. O. ✱, secrétaire perpétuel des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de l'École normale supérieure.
- PICOT (Émile), ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- PROU (Maurice), ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'École des Chartes.
- RAMBUTEAU (comte de), O. ✱, ancien conseiller d'État, membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.
- REINACH (Salomon), O. ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.
- ROCQUAIN (Théodore), ✱, de l'Académie des Sciences morales et politiques.
- ROUJON (Henri), C. ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, ancien Directeur des Beaux-Arts.
- SCHLUMBERGER (Gustave), ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- SELMERSHEIM (Paul), O. ✱, Inspecteur général des monuments historiques.
- SÉNART (Émile), ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- THÉDENAT (Henri), ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- THOMPSON (Henri-Yates), membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.
- THUREAU-DANGIN (Paul), ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie Française.
- VALOIS (Noël), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- VIDAL DE LA BLACHE (Joseph), O. ✱, de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur de la Faculté des lettres à Paris.
- VILLARD (Mgr), évêque d'Autun, Chalon et Mâcon.
- VIOLLET (Paul), ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- VOGÜÉ (M^{is} de), C. ✱, de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- MM. les Présidents des Sociétés savantes du département de Saône-et-Loire.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

I. Toute personne désirant prendre part au Congrès du Millénaire de Cluny devra envoyer son adhésion, le plus tôt possible, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, avec un bon poste de six francs destiné à couvrir les frais d'organisation. Toute adhésion non accompagnée de six francs sera considérée comme nulle. — En échange de cette cotisation, chaque congressiste recevra une carte donnant droit au demi-tarif en chemin de fer et à la participation aux séances² et aux excursions³. — Les noms des adhérents seront imprimés dans le volume du Compte rendu du Congrès.

II. La souscription au volume du compte rendu du Congrès, indépendante de la cotisation d'adhésion ci-dessus, est fixée à 10 francs. — (Les membres de l'Académie de Mâcon sont souscripteurs de droit et reçoivent le volume en échange de leur cotisation annuelle). — Les noms des souscripteurs seront imprimés dans le volume.

III. Les travaux et communications destinés au Congrès devront parvenir, sous pli recommandé, avant le 10 août (terme de rigueur), à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie. Ils seront soumis à une Commission spéciale qui décidera de leur lecture et de leur impression. — Les manuscrits ne seront pas rendus. — Aucune lecture faite aux séances ne devra dépasser un quart d'heure. Les auteurs de longues communications seront priés de les réduire ou de les résumer.

1. La liste des adhésions au Congrès sera close le 10 août.

2. L'heure et l'ordre du jour des séances seront fixés après le 10 août, date extrême de l'envoi des communications.

3. Des excursions sont étudiées sur Berzé-la-Ville (Château des Moines), Berzé-le-Châtel, Paray-le-Monial, Charlieu, Tournus, Saint-Point, Solutré : mais, ne seront finalement fixées que celles qui réuniront, avant le 10 août, des adhésions *de principe* en nombre suffisant pour permettre de les organiser par automobiles, voitures ou chemin de fer.

Les détails et les prix seront notifiés avant le 25 août aux adhérents *de principe* qui devront requérir leur inscription définitive avant le 2 septembre, en envoyant les prix prévus. Ces prix resteront acquis même en cas de renonciation aux excursions. Les cartes d'excursions seront délivrées au secrétariat du Congrès, à Cluny, avant la séance d'ouverture.

PROGRAMME DES QUESTIONS A TRAITER
DANS LE CONGRÈS

I. L'Abbaye et l'Ordre de Cluny.

1^o HISTOIRE :

Fondation de l'Abbaye. — Son développement. — Naissance de l'Ordre. —
Son expansion en France et à l'étranger.
Abbayes bénédictines réfractaires à la domination clunisienne.
Les grands abbés.
Rapports de Cluny avec la papauté, l'empire et la royauté.
Clunistes, cisterciens et chartreux.
Mouvement intellectuel des XII^e et XIII^e siècles.
Collèges de Cluny à Paris, Avignon, etc.
L'Ordre de Cluny (situation morale et matérielle) aux XIV^e et XV^e siècles.
Guerres de religion.
Abbés commendataires.
Décadence.
Mouvement érudit des XVII^e et XVIII^e siècles (les Bénédictins).
Suppression de l'ordre.

Biographie.

Célébrités de l'ordre.

Bibliographie.

Liturgie.
Archives et bibliothèques de l'abbaye et de ses prieurés.
Sources de l'histoire de l'ordre de Cluny.

2^o ARCHÉOLOGIE :

Églises ou chapelles de Cluny antérieures à l'église abbatiale (Saint-Mayeul,
etc., etc.).
Église abbatiale : son architecture, son ornementation.
Autres constructions civiles et militaires de l'abbaye (Lourdon, etc.).
Églises et prieurés de Cluny à l'étranger (Angleterre, Belgique, Allemagne,
Pologne, Suisse, Italie, Espagne, Portugal, Suède, etc.).
L'architecture bénédictine.
Les arts (peinture, miniatures, sculpture, musique, etc.), à Cluny et dans les
maisons de l'ordre.

Hôtels des abbés de Cluny à Paris, Chalon, etc.
Destruction de l'abbaye et de son église.

Numismatique.

Monnaies et méreaux de l'abbaye et de ses prieurés.

Sigillographie.

Sceaux de l'abbaye et de ses prieurés.

II. La ville et la région de Cluny.

Cluny avant 910.

Abbayes et prieurés de la région antérieurs à 910 et réunis ensuite à Cluny (Saint-Marcel-lès-Chalon, Beaumont-sur-Grosne, Charlieu, etc.).

Abbayes et prieurés de la région antérieurs à 910 et restés indépendants (Tour-nus, Perrecy, etc.).

Grands prieurés ou doyennés clunisiens de la région (Paray-le-Monial, Saint-Nazaire à Bourbon-Lancy, Marcigny-sur-Loire, etc.).

Petits prieurés ou doyennés clunisiens de la région (Château des Moines à Berzé-la-Ville, Bézornay, Blanot, Chevignes, Malay, Saint-Gengoux-le-Royal, etc.).

Enceintes de la ville et de l'abbaye (portes, tours, etc.).

Maisons romanes et gothiques.

Églises paroissiales (Notre-Dame, Saint-Marcel).

Offices laïques de l'abbaye (justice mage, prévôts, etc.).

Conflits de juridiction entre l'abbé de Cluny et l'évêque de Mâcon.

Rivalités de l'abbaye et des seigneurs voisins (Berzé-le-Châtel, Brancion, etc.).

Relations de l'abbaye avec les habitants de Cluny (franchises, institutions communales, etc.).

Collège, confréries.

Hôpitaux et hospices de Cluny.

Biographies clunisoises (le trouvère Hugues de Berzé, le cardinal Henri de Merzé, les jurisconsultes Jean de Blanot et Jean de Mâcon, l'évêque Jean Germain, les Dagonneau, Jacques Charles le mathématicien, Prudhon, Lamartine, etc.).

Bibliographie (sources de l'histoire de la ville et de la région).

Ce programme n'est pas limitatif, et tout ce qui touche directement ou indirectement à l'abbaye et à l'ordre de Cluny, à la ville et à la région, peut trouver place au *Congrès du Millénaire*.

PROGRAMME DES SÉANCES¹ ET EXCURSIONS

DU

CONGRÈS DU MILLÉNAIRE DE CLUNY

Samedi 10 septembre 1910.

De 9 heures à 11 heures du matin. — Dans la librairie de l'ancienne Abbaye, séance d'ouverture du Congrès, sous la présidence de M. René Bazin, délégué de l'Académie française, assisté de M. Babelon, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; M. Bernier, délégué de l'Académie des Beaux-Arts; M. Imbart de la Tour, délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques, et de MM. Aynard, Dom Besse, Dom Cabrol, Chatelain, Enlart, de Franqueville, Héron de Villefosse, Lefèvre-Pontalis, Picot, Thédénat, Mgr Villard, etc., etc., membres du comité de patronage.

11 h. 1/4. — Déjeuner².

De midi 20 à 5 h. 30 :

a) Excursion à Solutré³.

1. L'ordre du jour des séances sera affiché chaque jour dans le parloir de l'ancienne abbaye, mais d'ores et déjà sont inscrits pour la séance d'ouverture : MM. Bazin, Babelon, Bernier, Imbart de la Tour, Dom Besse, Dom Cabrol, Chatelain, Enlart, Héron de Villefosse, Jullian, Lefèvre-Pontalis, Omont, Penjon, le Commandeur Rivoira, etc., etc.

2. Des déjeuners seront servis à l'hôtel de Bourgogne (4 et 5 fr.), à l'hôtel du Commerce (3 fr.) et au buffet de la gare (3 fr.), avant le départ pour l'excursion.

3. Le projet de l'excursion d'ensemble (a) comprenait un circuit en automobiles passant par Saint-Point, Tramayes, le col de la Mère Boitiers, Serrières, le col de la Grange-du-Bois, Solutré, Berzé-la-Ville et Berzé-le-Châtel.

b) Pèlerinage à Saint-Point.

c) Visite de la Chapelle du Château des moines à Berzé-la-Ville (fresques romanes), et du château de Berzé-le-Châtel (architecture militaire). — Explications archéologiques par divers membres de l'Académie de Mâcon.

De 6 heures à 7 heures du soir. — Séance d'histoire et d'archéologie.

A 7 heures. — Banquet, dans l'ancienne Abbaye ¹.

Dimanche 11 septembre 1910.

De 8 h. $\frac{3}{4}$ à 9 h. $\frac{3}{4}$ du matin, à l'Abbaye. — Séance d'histoire et d'archéologie.

A 10 heures, à Notre-Dame de Cluny. — Grand'Messe Pontificale ² (avec l'assistance de 1 cardinal, 2 archevêques, 10 évêques et 8 abbés mitrés bénédictins).

A 2 heures. — Cortège : Reconstitution historique de l'Entrée de saint Louis à Cluny, en 1245 ².

A 5 h. $\frac{1}{2}$, à Notre-Dame. — Vêpres Pontificales ², avec Conférence par Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris.

Mais, le nombre des places en automobiles (*prix 15 fr.*) étant très limité, les premiers inscrits seuls pourront en être assurés.

Pour les autres, l'excursion sera réduite et scindée ainsi qu'il suit :

(b) Train spécial (A. et R.) de Cluny à Saint-Point (30 m. de trajet, prix 2 fr.) — départ midi 35, rentrée à Cluny à 2 h. 45.

(c) Train spécial (A. et R.) de Cluny à la Croix-Blanche-Sologny, Berzé-la-Ville et Berzé-le-Châtel (30 m. de trajet, prix 3 fr.) — départ 2 h. 55, rentrée à Cluny 5 h. 45.

On est prié d'indiquer nettement si l'on demande l'excursion *a* ou les excursions *b* et *c* (*qui se feront successivement*) ou seulement l'une ou l'autre de ces deux dernières.

1. Un train spécial, partant de Cluny vers 10 h. 45 du soir, rapatriera les Congressistes jusqu'à Mâcon.

2. Des places réservées, *en nombre limité*, pourront être retenues pour les congressistes et leur famille.

Les congressistes sont instamment priés de préciser, avant le 4 septembre, à M. Duréault, secrétaire perpétuel, les nuits pour lesquelles ils désirent être assurés d'un logement à Cluny ou à Mâcon.

Lundi 12 septembre 1910.

EXCURSION A CHARLIEU ET PARAY-LE-MONIAL
(EN TRAIN RAPIDE SPÉCIAL)

8 heures du matin. — Départ pour Charlieu.

De 9 h. 40 à midi. — Visite de Charlieu (cloîtres et Porches.) — Explications archéologiques par MM. Enlart, directeur du musée d'architecture comparée du Trocadéro ; Déchelette, conservateur du musée de Roanne, et le Dr Barbat, président de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Charlieu.

Midi. — Déjeuner.

1 h. 40. — Départ pour Paray-le-Monial.

De 2 h. 45 à 4 h. 30. — Visite de la basilique de Paray-le-Monial. — Explications archéologiques par M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie.

5 h. 50. — Rentrée à Cluny.

De 6 heures à 7 heures. — Séance de clôture dans l'ancienne Abbaye.

Mardi 13 septembre 1910.

EXCURSION A TOURNUS

8 h. 09. — Départ individuel de Cluny pour Mâcon. (Arrivée à 9 h. 01.)

9 h. 10. — Départ de Mâcon. (Train rapide spécial.)

9 h. 40. — Visite de Tournus (Saint-Philibert). — Explications archéologiques par M. Jean Virey, président de l'Académie de Mâcon.

Midi. — Déjeuner.

2 heures. — Dislocation.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES
OFFICIELLEMENT REPRÉSENTÉES AU
CONGRÈS DU MILLÉNAIRE DE CLUNY

- Académie française.
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Académie des Beaux-Arts.
Académie des Sciences morales et politiques.
Académie de Besançon.
Académie de Dijon.
Académie de Lyon.
Académie de Mâcon.
Commission historique du département du Nord, à Valenciennes.
Comité archéologique de Noyon (Oise).
La Diana, à Montbrison.
Société académique d'architecture de Lyon, à Lyon.
Société des amis des arts et des sciences de Charlieu (Loire).
Société des amis des arts et des sciences de Tournus (S.-et-L.).
Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société centrale des architectes français, à Paris.
Société éduenne, à Autun.
Société d'émulation de l'Ain, à Bourg.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société Florimontane à Annecy.
Société française d'archéologie à Caen.
Société d'histoire et d'archéologie de Beaune (Côte-d'Or).

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône (S.-et-L.).

Société d'histoire naturelle d'Autun.

Société littéraire historique et archéologique de Lyon.

Société nationale des antiquaires de France, à Paris.

Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

LISTE DES JOURNAUX

OFFICIELLEMENT REPRÉSENTÉS AU

CONGRÈS DU MILLÉNAIRE DE CLUNY

Le Bien public (de Dijon) par M^{lle} N. Blanchet, un de ses correspondants.

Le Courrier de Saône-et-Loire par M. J. Leconte, son directeur.

La Croix de Paris par M. A. Michelin, un de ses rédacteurs.

La Croix de Saône-et-Loire par M. l'abbé Trouillet, son rédacteur en chef.

La Dépêche de Lyon par M. Etiévent, un de ses rédacteurs.

L'Écho de la Montagne (de Saint-Claude) par M. L. Monnet, son directeur.

L'Écho de Paris par M. Tardieu, un de ses rédacteurs.

L'Éclair de Paris par M. G. Latouche, un de ses rédacteurs.

L'Express de Lyon (et de Saône-et-Loire) par M. J. de Reboul, un de ses rédacteurs.

Le Figaro par M. Quet, un de ses rédacteurs.

Le Gaulois par M. L. de Meurville, un de ses rédacteurs.

L'Illustration par M. M. Normand, son rédacteur en chef, et M. G. Scott, son dessinateur en chef.

Le Journal des Débats par M. A. Pawlowski, un de ses rédacteurs.

Le Journal de Saône-et-Loire par M. X., un de ses rédacteurs.

La Justice par M. P. Le Franc, un de ses rédacteurs.

Le Lyon républicain par M. J. Renaud, un de ses rédacteurs.

Le Matin par M. A. Coulle, un de ses rédacteurs.

Le Nouvelliste de Lyon par M. J.-B. Giroud, un de ses rédacteurs.

Le Petit Journal par M. Ch. Mueser, un de ses rédacteurs.

Le Petit Parisien par M. X., son directeur.

Le Progrès de Lyon par M. Th. Achard, un de ses rédacteurs.

Le Progrès de Saône-et-Loire par M. X.

Le Salut public de Lyon par M. A. Sallès, un de ses rédacteurs.

La Semaine religieuse d'Autun par M. l'abbé Trouillet, son rédacteur en chef.

Le Soleil par M. G. Latouche, un de ses rédacteurs.

Le Temps par M. M. Gébelin, un de ses rédacteurs.

L'Union républicaine par M. M. Gébelin, son rédacteur en chef.

LISTE DES ADHÉSIONS
AU
CONGRÈS DU MILLÉNAIRE DE CLUNY

- Archi-abbaye bénédictine de Saint-Martin de Beuron, Erzabtei Beuron, Hohenzollern, Deutschland.
- Abbaye primatiale bénédictine de Saint-Anselme, Collegio di S. Anselmo, Aventino, Roma.
- Abbaye primatiale bénédictine de N.-D. d'Einsiedeln, Schwyz, Schweitz.
- Abbaye primatiale bénédictine d'Engelberg, Obwalden, Schweitz.
- Abbaye primatiale bénédictine de Saint-Paul-hors-les-Murs, S. Paolo fuori le Mura, Roma.
- Abbaye primatiale bénédictine de Sainte-Scholastique de Subiaco, Sacro Speco, Subiaco, Roma.
- Abbaye bénédictine de Saint-Benoit de Maredsous, Namur, Belgique.
- Abbaye bénédictine de Saint-Dominique de Silos, S^{to} Domingo, Silos, per Salas de los Infantes, Burgos, España.
- Abbaye bénédictine de Sainte-Marie-Magdeleine de Marseille, Chiari, per san Bernardino, Brescia, Italia.
- Abbaye bénédictine de Saint-Martin de Ligugé, Chevetogne, par Leignon, Namur, Belgique.
- Abbaye bénédictine de Saint-Maurice de Clervaux, Clervaux, Luxembourg.
- Abbaye bénédictine de Saint-Michel de Farnborough, S. Michel's Abbey, Farnborough, Hauts, England.
- Abbaye bénédictine de la Pierre-qui-Vire, Kain-la-Tombe, par Tournai, Hainaut, Belgique.
- Abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Solesmes, Quarr Abbey, Ride, Isle of Whight, England.
- Prieuré de la Dormition de N.-D., Mont des Oliviers, Jérusalem, Palestine.
- ACHARD (Théodore), rédacteur au journal le *Progrès de Lyon*, représentant de ce journal au Congrès, 85, rue de la République, Lyon.
- ADKINS (M. Henry), Londres (Angleterre).
- ADKINS (M^{me} Henry).

- AICARD (Jean), de l'Académie française, 40, rue du Luxembourg, Paris.
- *ALBON (le marquis d'), château d'Avaugé, par Pontcharra-sur-Turdine (Rhône).
- ANDRAL, Espedaillac, par Livernon (Lot).
- *ANTIOCHE (comte d'), château de Selorre, par Saint-Yan (S.-et-L.).
- *ARCELIN (Dr Fabien), 4, rue du Plat, Lyon.
- ARCELIN (M^{me} Fabien).
- ARCELIN (M^{lle} Marie-Thérèse), La Roche-Vineuse (S.-et-L.).
- *ARLEMPDE (baron Victor de Laval d'), château de Salornay, par Hurigny (S.-et-L.).
- ARLIGNY (abbé), 22, rue de la Motte, Chalon-sur-Saône.
- *ARMAND (Dr Charles), Mâcon.
- ARTAUD (Dr), Président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, rue Boissac, Lyon.
- ASTOUL (Charles), professeur à la Faculté de droit de Caen.
- *AUBIGNY D'ESMYARD (comte d'), château d'Esmyard, Clermain (S.-et-L.).
- AUBIGNY (marquise d'), château de Montvaillant, par Brandon (S.-et-L.).
- *AUDIFFRED (marquis d'), officier de cavalerie en retraite, château de Boutavent, par Cluny (S.-et-L.).
- **AUTHELAIN (Louis), architecte, Mâcon.
- AUVRAY (Lucien), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, Paris.
- AUXERRE (Bibliothèque de la ville d').
- ***AYNARD (Édouard), de l'Académie des Beaux-Arts, député du Rhône, 50, Boulevard de Courcelles, Paris.
- AZAMBRE (Étienne), vice-président de la Société de Saint-Jean pour l'encouragement de l'art chrétien, délégué de cette Société au Congrès, 137, boulevard Saint-Germain, Paris.
- ***BABELON (Ernest), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, 30, rue de Verneuil, Paris.
- BADIOU, à Sainte-Sécolène (Haute-Loire).
- *BARAVEAU (Armand), conservateur des hypothèques en retraite, Mâcon.
- BARAVEAU (M^{me} Armand).
- BARAVEAU (M^{me} René), Mâcon.
- *BARBAT (Antoine), docteur en médecine, président de la Société des amis des arts et des sciences de Charlieu (Loire).
- BARBAUD (Gabriel), archiviste départemental honoraire, Bressuire (Deux-Sèvres).

Les signes ***, **, * , indiquent les noms des membres de l'Académie de Mâcon, membres d'honneur, titulaires, associés.

- BARBENTANE (C^{te} Roger de), château du Plessis, par Blanzay (S.-et-L.).
- **BARBENTANE (Marquis de), château de Saint-Jean-le-Priche, près Mâcon.
- BARBIER (Abbé Eugène), à Verrey-sur-Salmaize (Côte-d'Or).
- BARDOT (Emmanuel), conseiller général, Mont-Saint-Vincent (S.-et-L.).
- ***BARRÈS (Maurice), de l'Académie française, député de la Seine, 100, boulevard Maillot. Neuilly (Seine).
- *BARTET (Eugène), conservateur des eaux et forêts, Mâcon.
- BATAILLY (René), notaire, Paray-le-Monial.
- BATAILLY (M^{me} René).
- BAUDRILLART (Mgr), recteur de l'Institut catholique de Paris.
- BAUCHOND (Maurice), avocat, Délégué de la commission historique du département du Nord au Congrès, 28, place du Neuf-Bourg, Valenciennes (Nord).
- BAUCHOND (M^{me} Léon).
- *BAUZON (D^r Jules), vice-président de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire et délégué de cette société au Congrès, 5, rue des Minimes, Chalon-sur-Saône.
- ***BAZIN (René), de l'Académie française, délégué de l'Académie française au Congrès, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris.
- BEAUMONT (C^{te} de), à Martigny-le-Comte (S.-et-L.).
- BEAUPÈRE (D^r Eugène), Salornay-sur-Guye (S.-et-L.).
- BEAUSSERON (Georges), archéologue, 14, rue Saint-André (Reims).
- BÉCUE (D^r Gustave), 38, rue de Paris, Nevers.
- BÉGUINOT (Mgr), évêque de Nîmes.
- BELLECOMBE (V^{te} Greyfié de), capitaine au 13^e rég. de chasseurs, Valence (Drôme).
- BELLECOMBE (V^{tesse} Greyfié de).
- BELUZE (M.), le Champceaux, par Marcigny.
- BELUZE (M^{me}).
- BELUZE (M^{lle} Jeanne).
- BENGY-PUYVALLÉE (Maurice de), archiviste paléographe, château de Villecomte, par les Aix-d'Angillon (Cher).
- **BENOIST DE GENTISSART (Ernest de), château de Grevilly, par Uchizy (S.-et-L.).
- BENOIT (Louis), architecte, délégué de la société académique d'architecture de Lyon au Congrès, 2, quai de Bondy, Lyon.
- BÉOST (B^{nc} de), château d'Ozolles (S.-et-L.).
- BERGER, notaire à Buxy (S.-et-L.).
- *BERLIÈRE (Louis), commandant d'infanterie de marine en retraite, Saint-Genoux-le-National (S.-et-L.).
- BERLIÈRE (Dom Ursmer), directeur honoraire de l'Institut historique belge de Rome, abbaye bénédictine de Maredsous (Belgique).

- *BERNARD (Albert), bibliothécaire adjoint de la ville de Tournus (S.-et-L.).
- BERNARD (M^{me} Adrien), Chaumont (Haute-Marne).
- ***BERNIER (Louis), de l'Académie des Beaux-Arts, délégué de cette Académie au Congrès, président de la Société centrale des architectes français, 144, boulevard Haussmann, Paris.
- *BERNOUD, notaire, Dompierre-les-Ormes (S.-et-L.).
- BERNY (Gérard de), 41, rue de l'Amiral-Courbet, Amiens.
- *BERTHAUD (Jules), chef du contentieux des usines du Creusot (S.-et-L.).
- BERTHAUD (Jacques), étudiant en droit, Le Creusot (S.-et-L.).
- *BERTHIER (Victor), secrétaire de la Société d'histoire naturelle d'Autun.
- BERTHOUD (Léon), pharmacien de l'hospice de Bicêtre au Kremlin-Bicêtre (Seine).
- BERTONNIER (Dr François), Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.).
- BERTRAND (Émile), imprimeur, Chalon-sur-Saône (S.-et-L.).
- *BERTRAND (Joanny), architecte, 46, rue des Martyrs, Paris.
- *BESNARD (Alfred), architecte, inspecteur de la Société française d'archéologie, délégué de la Société des architectes français au Congrès, maire adjoint du 18^e arrondissement, 54, rue des Abbesses, Paris.
- ***BESSE (Dom J.-M.), directeur de la *Revue Mabillon* et des *Archives de la France monastique*, bibliothécaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Ligugé, Chevetogne (Belgique).
- *BÉTHUNE (Prince de), Mâcon.
- BIDOT, architecte, délégué de la Société d'Émulation du Jura au Congrès, Lons-le-Saunier.
- BIGOURDAN (Guillaume), de l'Académie des sciences, 6, rue Cassini, Paris.
- BILLION (Alexandre), membre de la Société française d'archéologie, 34, boulevard de Reuilly, Paris.
- *BIOT (Dr Camille), ancien président de l'Académie de Mâcon.
- BIOT (M^{me} Camille).
- BIOT (M^{lle} Marthe).
- BIOT (M^{lle} Camille).
- BIOT (René), externe des hôpitaux de Lyon.
- *BIZOT (Ernest), architecte, archéologue, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, conservateur des Musées et de la bibliothèque, Vienne (Isère).
- BLANC (M^{me}), Paray-le-Monial (S.-et-L.).
- BLANCHARDON (Marius), professeur au lycée de Saint-Étienne (Loire).
- *BLANCHET (M^{lle} Nathalie), correspondant du journal le *Bien public*, de Dijon, représentant de ce journal au Congrès, Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.).
- BÖLL (Charles), secrétaire de la Société Éduenne, Autun (S.-et-L.).
- BOISLILE (Jean de), archiviste paléographe, La Solitude, Saint-Prix (S.-et-O.).

- BOISSET (M. de), château de la Combe, par Prissé (S.-et-L.).
- BOIVIN (François), bibliothécaire de la Société des amis de l'instruction de Sagy (S.-et-L.).
- *BONMARIAGE (Dr Arthur), 2, rue de la Révolution, Bruxelles.
- BONMARIAGE (Sylvain), homme de lettres, Bruxelles.
- *BORDE (Francis de), château de Borde, par Cluny (S.-et-L.).
- BORDE (M^{me} Francis de).
- BORDE (Paul de), château des Hauts, Saint-Bonnet-de-Joux (S.-et-L.).
- *BOUCHACOURT (Antoine), capitaine au 10^e rég. de cuirassiers, Lyon.
- *BOUCHACOURT (Gabriel), château de Chevagny-Lourdon, par Cluny (S.-et-L.).
- *BOUCHARD (Arthur), contrôleur principal des contributions directes, 47, rue Claude-Bernard, Paris.
- BOUCHET (Paul), avocat, 51, rue Boursault, Paris.
- BOUEXIC (Vicomte du), château de la Driennais, par Saint-Malô de Phily (Ille-et-Vilaine).
- *BOULLAY (Léon), Saint-Laurent-les-Mâcon (Ain).
- BOURBONNAIS (Société d'émulation du), Moulins (Allier).
- BOURDON (Albert), clerc de notaire, Mâcon.
- BOURDON (M^{me} Albert), Pierre-en-Bresse (S.-et-L.).
- BOURDON (M^{lle} Marguerite).
- BOURDON (Robert).
- BOURDON (M^{me} Étienne), Mâcon.
- BOURGOIS (Louis), imprimeur, Chalon-sur-Saône.
- BOUVET (Alexandre), Lacrost, par Tournus.
- BRÉCHARD (Abbé de), chapelain de la Basilique, Paray-le-Monial (S.-et-L.).
- BRAQUI (Abbé), curé de Saint-Amour-Bellevue (S.-et-L.).
- BRAQUI (M^{me}), Saint-Amour-Bellevue (S.-et-L.).
- BRINON (Comtesse de), Haras de Cluny.
- BRINON (M^{lle} de).
- BRINON (M^{lle} S. de).
- *BROQUA (Commandeur de), château de Prémcaux, par Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
- *BROYER (Maxime), ancien notaire, Mâcon.
- *BRUEL (Alexandre), sous-chef de section aux Archives nationales, 17, rue Delambre, Paris.
- *BRUEL (François), conservateur au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, 10, rue du Regard, Paris.
- BRUN (Chanoine), curé de Sainte-Perpétue.
- BRUNE (Abbé), curé doyen de Mont-sous-Vaudrey (Jura).
- BRUNEL (Maurice), château de Montillet, par Cluny.

- *BRUNOT (Charles), inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur, 38, rue de Berlin, Paris.
- BRUYS DES GARDES (M^{me}), château de Charly, par Sainte-Cécile (S.-et-L.).
- BUCHALET (Philibert), ancien maire de Mâcon, Flacé-les-Mâcon.
- BUGGNEMONS (Louis de), avocat, 40, rue Courtois, à Liège (Belgique).
- *BUSSIÈRE (Émile), peintre décorateur, Mâcon.
- BUSSIÈRE (M^{me} Émile).
- BUSSIÈRE (M^{lle} Marcelle).
- CABROL (Dom), abbé bénédictin de Farnborough (Angleterre).
- *CACCIAGUERRA (Commandant), chef de bataillon en retraite, Mâcon.
- CACCIAGUERRA (M^{me}).
- CAGNAT (Victor), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, président de la Société des antiquaires de France, 10, rue Stanislas, Paris.
- CAGNIN (Albert), Saint-Étienne (Loire).
- CAILLEMER (Exupère), correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, doyen de la Faculté de droit, 30, rue Victor-Hugo, Lyon.
- *CAILLET (Louis), conservateur de la bibliothèque municipale, 2, rue Vochave, Limoges (Haute-Vienne).
- CALMETTE (Joseph), professeur à la Faculté, 34, rue Chabot-Charny, Dijon.
- CAMPIONNET (Pierre), maître de forges, Gueugnon (S.-et-L.).
- CANTREL (M^{me} Eudore), à Mâcon.
- CANTREL (M^{me} Henri), château de Chanteloup, Hurigny (S.-et-L.).
- *CAPLAIN (Commandant Jules), chef de bataillon en retraite, 4, rue des Bauches, Paris.
- CARLIER (Adrien), 1, place Cardon, Valenciennes (Nord).
- CARNOT (Sadi), chef de bataillon de réserve, château de la Roche-Pot (Côte-d'Or).
- *CARREAU (Paul), inspecteur des eaux et forêts, Mâcon.
- CARRY (Docteur Charles), de la Société littéraire historique et archéologique de Lyon, délégué de cette Société au Congrès, 54, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
- CARRY (Albert), étudiant, 54, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
- *CHACHUAT (Albert), notaire, Cluny (S.-et-L.).
- CHAIGNON (Maurice de), vice-président de la Société d'histoire naturelle d'Autun.
- CHAILLAN (Abbé Marius), Septèmes, banlieue de Marseille.
- CHAMBARD (Alphonse), avocat, Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.).
- CHAMBARD (M^{me} Alphonse).
- CHAMBARD (M^{lle} Jeanne).
- CHAMBERET (de).
- CHAMBÉRY (le 1^{er} Vicaire général du diocèse de).

CHAMBRE DE COMMERCE de Mâcon.

CHANAY (Ferdinand de), château de Moleron, par Charolles (S.-et-L.).

CHARMASSE (Anatole de), président de la Société Éduenne, Autun.

***CHARMES (Xavier), de l'Académie des sciences morales et politiques, 17, rue Bonaparte, Paris.

*CHARMONT (Joseph), délégué de l'Académie de Montpellier au Congrès, professeur à la Faculté de droit de Montpellier.

CHASLES (Raymond), professeur à Paris.

*CHATEAU (Émile), instituteur public, Antully (S.-et-L.).

CHATEL (M^{me}), château de la Bertrandière, par l'Étrat (Loire).

CHATELAIN (Émile), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur de la bibliothèque de l'Université à la Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, Paris.

CHATELAIN (Louis), membre de l'École française de Rome, 17, rue de la Sorbonne, Paris.

*CHAUMONT (Abbé Louis), aumônier des Sœurs de Saint-Joseph à Cluny.

*CHEUZEVILLE (Ludovic), ancien conseiller général, maire de Beaubery (S.-et-L.).

CHEVALLIER (Félix), Pont-de-Beauvoisin (Isère).

CHEVALLOT (Abbé), 33, rue d'Amiens, Arras (Pas-de-Calais).

*CHEVRIER (Léon), trésorier de la Société d'histoire et d'archéologie, place de Beaune, Chalon-sur-Saône.

*CIMETIER (Francisque), professeur de droit canonique à l'École de théologie d'Issy (Seine).

***CLARETIE (Jules), de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française, 155, boulevard Haussmann, Paris.

CLAVIÈRE (Charles de), La Roche-Vineuse (S.-et-L.).

CLÉMENT (Abbé), secrétaire à l'Evêché de Moulins (Allier).

CLERMONT (Oise) (Société archéologique et historique de).

COMBAZ (Paul), major honoraire du génie, Ixelles-les-Bruxelles.

COMBETTE (Fernand), ancien magistrat, Chalon-sur-Saône.

*COMBIER (Athanasé), maire de Joncy (S.-et-L.).

**CONDEMINAL (Alfred), président du Syndicat agricole et viticole de Mâcon, château de Belleverne, La Chapelle-de-Guinchay (S.-et-L.).

CONDEMINAL (M^{me} Alfred).

*CONTENSON (B^{on} de), ancien officier supérieur d'état-major, château de Sercy, par Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.).

*CONTENSON (B^{on} Ludovic de), ancien capitaine breveté d'Etat-major, château de Larvolot, par Boyer (S.-et-L.).

CONTENSON (B^{ne} Ludovic de).

- *CONTENSON (Louis de), ingénieur des Arts et Manufactures, château de Sercy, par Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.)
- CONTENSON (Comte Roger de), château de Pontamailly, par Saint-Yan (S.-et-L.).
- CONVERS (Antoine), ancien magistrat, Montfaucon-de-Velay (Haute-Loire).
- CORBIÈRE (Abbé), directeur de la *Revue internationale de sigillographie*, 7, rue Cassette, Paris.
- CORDIER (Henri), de l'Académie des sciences, 54, rue Nicolas, Paris.
- CORNÉREAU (Armand), juge suppléant, 3, rue Berbisey, Dijon.
- *CORNUDET (Léon), château de Jully, par Buxy (S.-et-L.).
- CORNUDET (Frédéric), Saint-Vallerin, par Buxy (S.-et-L.).
- CORRAND (Abbé), secrétaire à l'évêché d'Autun.
- COULLE (Alfred), rédacteur au *Progrès de Lyon*, représentant du *Matin* au Congrès, 1, rue Mathieu, Mâcon.
- CORRIOL (Auguste), ingénieur des mines, Bauvin (Nord).
- COURBALLÉE-THÉVENIN, 34, rue d'Autun, Chalon-sur-Saône.
- COURCEL (Valentin de), archiviste paléographe, Athis-Mons (Seine-et-Oise).
- *COUTURIER (Léon), peintre du ministère de la Marine, 97, avenue Niel, Paris.
- CRETIN DE JOUX (M^{lle} V.), artiste peintre, Mâcon.
- CROISSET (Alfred), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 13, rue Cassette, Paris.
- CROIX (Mis de), château de Gévelard (S.-et-L.).
- CROIZAT (Léon), conseiller général, maire du Rousset (S.-et-L.).
- *CUCHERAT (Abbé J.-M.), à Melay (S.-et-L.).
- CUINAT (Eugène), chef de division à la C^{ie} P.-L.-M., 116, Boulevard Richard-Lenoir, Paris.
- CUREL (Mgr du), Évêque de Monaco.
- *DACLIN (Léon), pharmacien, Cluny (S.-et-L.).
- DALLERY (Louis), notaire à Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.).
- *DARCY (Eugène), notaire, Rully (S.-et-L.).
- DARGAUD (abbé Joseph), archiprêtre, supérieur des chapelains, Paray-le-Monial (S.-et-L.).
- *DAUCHEZ (Georges), notaire honoraire, 30, rue Galilée, Paris.
- DAUMET (Honoré), architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts, délégué de la Société centrale des architectes français, au Congrès, 28, rue du Luxembourg, Paris.
- DAUMET (M^{me} Honoré).
- *DÉCAILLOT (Claude), directeur du Comptoir Mâconnais, à Mâcon.
- DÉCHELETTE (Mgr), coadjuteur de l'archevêque de Lyon.
- *DELANNE (général Alfred), ancien chef d'état-major, général de l'armée, 27, rue Mont-Thabor, Paris.

- DELATTE (R^{me} Dom Paul), Abbé de Solesmes, Quarr Abbey, Ryde-Isle of Wight (England).
- DELISLE (Léopold), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, 21, rue de Lille, Paris.
- *DEMOLIS (Victor), conservateur des hypothèques, Mâcon.
- DENIS (Dom Paul), moine bénédictin, à Fays-Bois, par Leignon (Belgique).
- *DÉPLANCHE (Joseph), Thoissey (Ain).
- *DESMAZURES (Gustave), 51, avenue Montaigne (Paris).
- DESPIERRES (M^{lle}), Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).
- DESROSIERS (abbé), curé de Châtel-Montagne (Allier).
- DES TOURNELLES (Baron), château de Crary, par Ozolles (S.-et-L.).
- *DESVERNAY (Félix), président honoraire de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, membre de l'Académie de Lyon et délégué de cette Académie au Congrès, 10, rue de l'Ancienne-Préfecture, Lyon.
- *DEVERNOIS (Joseph), directeur de la succursale du Comptoir d'Escompte de Paris, Mâcon.
- DÉTOURBET (Robert), secrétaire d'ambassade honoraire, château de Vantoux, par Messigny (Côte-d'Or).
- DEVANNE (Abbé), 10 bis, rue des Marmouzets, Dijon.
- DIGARD (Georges), professeur, Beaurainville (Pas-de-Calais).
- DIJON (Bibliothèque publique de la ville de).
- *DORMY (V^{te} de), château de Vinzelles, près Mâcon (S.-et-L.).
- DORR (Henri), docteur en médecine, 55, montée de la Boucle, Lyon.
- *DORY (abbé), curé archiprêtre de la cathédrale d'Autun (S.-et-L.).
- DOUTRIAUX (André), avocat, 12, rue d'Oultremont, Valenciennes (Nord).
- *DROUIN (Philibert), curé-archiprêtre de Montcenis (S.-et-L.).
- DUBIEF (Dr Léopold), Charnay-les-Mâcon (S.-et-L.).
- *DUBIEF (M^{me} Léopold).
- DUBILLARD (Mgr), archevêque de Chambéry (Savoie).
- DUBOIS (M^{me}), Belle-Croix, Cluny (S.-et-L.).
- DUBRUJEAUD (André), attaché au Musée des arts décoratifs, 4, rue Freycinet, (Paris).
- DUCHESNE-FOURNET (M^{lle}), château de Syam (Jura).
- DU CLOUX (M^{me}), Saint-Bonnet-de-Joux (S.-et-L.).
- DU CORAIL (Robert du Sablon), château de Terzé, par Charolles (S.-et-L.).
- DUCOTÉ (M^{me} Vincent), Mâcon.
- DUCOTÉ (M^{lle}).
- DU CREST (abbé), curé de Château, par Cluny (S.-et-L.).
- *DUCRET (Chanoine), aumônier de la Miséricorde, Mâcon.

- DUCROCO (Georges), directeur des Marches de l'Est, 99, boulevard Raspail, Paris.
- DUCROT-BERLOTY (Dr), 4, Montée de Fourvière, Lyon.
- DU HAMEL DE CANCHY (M^{me}), 24, cours du Parc, Dijon.
- DU MAGNY (Pierre RAVIER), avocat à la cour d'appel, professeur à la Faculté catholique de droit de Lyon, château du Magny, par Saint-Christophe-en-Brionnais (S.-et-L.).
- *DUMAY (Gabriel), secrétaire de l'Académie de Dijon, 20, rue du Petit-Potet, Dijon.
- *DUPASQUIER (François), ancien président du Tribunal de commerce, Saint-Jean-le-Priche près Mâcon.
- DUPONT-FERRIER (Gustave), professeur d'histoire au Lycée Louis-le-Grand, Paris.
- DURAND (Maurice), membre de la Société archéologique de Chaumont, à Viéville (Haute-Marne).
- DURAND (M^{me} Maurice).
- **DURAND (Auguste), avocat, ancien président de l'Académie de Mâcon.
- DURAND (Gilbert), interne à l'hôpital civil français de Tunis.
- **DURÉAULT (Armand), ancien vice-président du Conseil de préfecture de Saône-et-Loire, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon.
- DURÉAULT (M^{me} Armand).
- DURÉAULT (M^{me} Maurice), 31, quai Saint-Vincent, Lyon.
- **DU TEIL (Bon), Président de la Société d'horticulture de Mâcon.
- EGGER (Dom Bonaventure), de l'abbaye bénédictine d'Engelberg (Suisse).
- ***ENLART (Camille), Directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, 58, rue de Vaugirard, Paris.
- ESPÉRANDIEU (Commandant Émile), correspondant de l'Institut, Clamart, (Seine).
- ETCHEVERRY (Dom Mauro), abbé général des bénédictins de Subiaco, province de Rome (Italie).
- ÉTIÉVENT, rédacteur du journal *La Dépêche de Lyon*, 71, rue Molière, Lyon.
- EURE (Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'), Évreux.
- EYSSÉRIC (Saint-Marcel), Sisteron (Basses-Alpes).
- FABRÈGE (Frédéric), homme de lettres, archéologue, 33, Grande-Rue, Montpellier.
- *FAGA (Charles), entrepreneur, 6, rue Nouvelle, Paris.
- FAGNIEZ (Gustave), de l'Académie des sciences morales et politiques. château de la Bonde, par la Motte-d'Aigues (Vaucluse).
- *FAIBIE (Antonin), Ingénieur civil des Mines, Douai (Nord).
- FALCONNET (abbé), vicaire à Louhans (S.-et-L.).

- *FAVRE (Gabriel), notaire, Pontanevaux (S.-et-L.).
- *FAYE (Auguste), membre de la Chambre de commerce, Mâcon.
- FERROUD (D^r Paul), Chasselay (Rhône).
- *FERTIAULT (François), doyen de la Société des gens de lettres, 21, rue Clausel, Paris.
- FLAMARE (Henri de), Archiviste de la Nièvre, 2, rue des Pruneaux, Nevers.
- FLIPOT (Vincent), étudiant, 4, boulevard de la Trémouille, Dijon.
- *FLORENTIN (Auguste), inspecteur du P.-L.-M. en retraite, Cluny (S.-et-L.).
- FLORIMONTANE (Société), Annecy.
- *FOREST (Alfred), homme de lettres, syndic de la presse socialiste, 4, place Dancourt, Paris.
- FORET (Claude), Buxy (S.-et-L.).
- FORSTER (Baron Jules), président de la commission des monuments historiques d'Autriche-Hongrie, 11, Palais Baron Liphthay. Budapesth.
- *FORTOUL (Ernest), agent d'assurances, Mâcon.
- FOVILLE (Alfred de), Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, 31, rue de Bellechasse, Paris.
- *FRANC (Maurice de), château de Champvent, par la Guiche (S.-et-L.).
- *FRANÇOIS (Louis), ingénieur civil, photographe éditeur, Marcigny (S.-et-L.).
- FRANQUEVILLE (C^{ie} Charles Franquet de), de l'Académie des sciences morales et politiques, château de la Muette, Paris.
- *FRÉMINVILLE (Joseph), archiviste de la Loire, Saint-Étienne (Loire).
- Marquis de FRONDEVILLE, Paris.
- FROPIER (Louis), à Cluny.
- FROPIER (M^{me} Louis).
- GABIAT (Camille), président de la Société des Archives historiques du Limousin, Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).
- GALLAND (M^{me} Hippolyte), quai du Nord, Mâcon.
- GAMBEY (M^{me}), 5, rue de l'Obélisque, Chalon-sur-Saône.
- GAMBEY (M^{lle} Maria).
- GAMBEY (M^{lle} Charlotte).
- GARBE (Henri), avocat, 5, rue Cassette, Paris.
- *GARGUET (Élie), agent comptable de l'École des arts et métiers de Cluny (S.-et-L.).
- GARNIER (M^{me} Camille), Mâcon.
- GASQUET (Dom Aidan), supérieur général de la Congrégation bénédictine anglaise, Collegio Sant' Anselmo, monte Aventino, Roma.
- *GATELLIER (V^e Henri de), château de Bèost, par Vonnas (Ain).
- GAUDET (Claude), Collonges-Lourmand, par Cluny (S.-et-L.).
- GAUTHERON (M^{lle} Marguerite), Pierre-de-Bresse (S.-et-L.).

- **GAUTHERON (Joseph), notaire, trésorier de l'Académie de Mâcon.
- GAUTHEY (Dom J.-Christophe), abbé bénédictin de Sainte-Magdeleine de Marseille, Chiari, Brescia (Italie).
- *GAUTHEY (Mgr), archevêque de Besançon.
- GAUTHEY (Abbé), secrétaire à l'archevêché de Besançon.
- GAUTHIER (Charles), libraire, 32, rue de Paris, Auxerre (Yonne).
- GÉBELIN (Marius), rédacteur en chef du journal *L'Union républicaine de Saône-et-Loire*, représentant de ce journal au Congrès, 12, rue Sigorgne, Mâcon.
- GEISENHEIMER, château de Berzé-la-Ville, par Sologny (S.-et-L.).
- *GENAIRON (Alfred), industriel, boulevard de la Liberté, Mâcon.
- GENETIER (Jean), à la Coupée, Charnay-lès-Mâcon.
- *GEORGE (Henri), administrateur honoraire de l'Enregistrement, 16, boulevard Émile-Augier, Paris.
- GIBERT (M^{lle} Yvonne), château de Thoiriat, par Crêches (S.-et-L.).
- GILLOT (André), 19, rue Cocand, Autun (S.-et-L.).
- GILLOT (Dr Victor), professeur à la Faculté de médecine d'Alger.
- GILLOT (Louis), avoué, 26, Grande-rue-Chauchien, Autun (S.-et-L.).
- GIRAUD (Dr Henri), Buxy (S.-et-L.).
- GIROUD (J.-B.), rédacteur au journal *Le Nouvelliste* de Lyon, représentant de ce journal au Congrès, 7, rue Victor-Hugo, Mâcon.
- GLEIZE (Etienne), receveur de l'Enregistrement en retraite, Clermont (Oise).
- *GOYAT (Eugène), greffier de paix, Matour (S.-et-L.).
- GOYON (Adrien), Sennecé-les-Mâcon (S.-et-L.).
- GOYOT (Félix), instituteur public, Saint-Bonnet-de-Cray, par Charlieu (Loire).
- GRAND (Émile), avoué, 9, rue des Grandes-Bordes, Corbeil (Seine-et-Oise).
- *GRAND PACHA (Pierre), ancien directeur général des services des villes et des bâtiments de l'Etat au ministère des Travaux publics d'Égypte, 48, rue des Mines, Vichy.
- GRAVE, archiviste municipal, Mantes (Seine-et-Oise).
- GRÉGOIRE (Louis), libraire à Moulins (Allier).
- GRELIER (Abbé Charles), Challans (Vendée).
- *GRILLET (Louis), capitaine au 134^e rég. d'infanterie, Mâcon.
- *GRILLET (Etienne), propriétaire à Igé (S.-et-L.).
- GROS (Charles), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville, Chalon-sur-Saône.
- GUÉDEL (Jean), à Poligny (Ain).
- GUENIFFEY (Abbé), vicaire général du diocèse, Autun.
- GUÉPIN (R^{me} P. dom Alphonse), abbé bénédictin de Silos O. S. B. Real monasterio de Santo-Domingo de Selos por Salas de los Infantes (Burgos), Espagne.
- GUICHARD (M^{me}), château de Besanceuil, par Bonnay (S.-et-L.).

GUICHARD (Adolphe), avoué, à Lyon.

GUICHARD (M^{me} Adolphe).

GUICHARD (M^{lle} Anne-Marie).

*GUILLAUD (Pierre), directeur du Crédit foncier de France, 22, rue de l'Obélisque, Chalon-sur-Saône.

GUILLAUD (M^{me} Pierre), 22, rue de l'Obélisque, Chalon-sur-Saône.

GUILLARD (abbé J.-M.), curé de Saint-Martin-du-Lac, par Marcigny (S.-et-L.).

GUILLOREAU (Dom), O. S. B. abbaye de Clervaux, Luxembourg.

*GUIMET (Emile), fondateur du musée Guimet, place d'Iéna, Paris.

GUYNEMER (Paul), 100, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

*HANNEZO (Jules), ancien commissaire de marine aux Messageries maritimes, Mâcon.

HANNEZO (Gustave), lieutenant-colonel de réserve, correspondant du ministère de l'Instruction publique, Mâcon.

HANOTAUX (Gabriel), de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris.

HARAUCOURT (Edmond), directeur du musée de Cluny, Paris.

HAUSSONVILLE (C^{te} Othenin de Cléron d'), de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, 6, rue Fabert, Paris.

HAUTIN (Eugène), greffier de paix, Mâcon.

***HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur au musée du Louvre, 16, rue Washington, Paris.

HERSCHER (Mgr), évêque de Langres.

HEUZÉ (Henri), secrétaire adjoint de la Société française d'archéologie, 110, rue de Paris, à Vincennes (Seine).

HOUDAYER (Raymond), archiviste, 208, boulevard Raspail, Paris.

*HUGREL (Honoré), artiste peintre, Mâcon.

HUGREL (M^{me} Honoré).

HUGUENIN (Pierre), avoué à la cour d'appel de Dijon, délégué de l'Académie de Dijon au Congrès.

***IMBART DE LA TOUR (Pierre), de l'Académie des sciences morales et politiques, délégué de cette Académie au Congrès, 25, avenue Marceau, Paris.

JACOTIN (Antoine), président de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, Le Puy.

JACQUELOT (D^r Laurent), Mâcon.

**JACQUIER (Charles), avocat à la cour d'appel, ancien bâtonnier, professeur à la Faculté catholique de droit de Lyon, membre de l'Académie de Lyon et délégué de cette Académie au Congrès, 25, rue Sala, Lyon.

- *JANIN (Joseph), agent d'assurances, Mâcon.
 JANIN-MULCEY, libraire, rue du Châtelet, Chalon-sur-Saône.
 JANSON (Philibert), professeur de l'École Rouvière, boulevard de Strasbourg, Toulon (Var).
 JAVOUHEY (M^{lle}), 5, rue de l'Obélisque, Chalon-sur-Saône.
 JEANNIN-NALTET, négociant, 34, quai Michelet, Chalon-sur-Saône.
 **JEANTON (Gabriel), juge suppléant au tribunal civil de Louhans.
 JOBEZ (M.), aux Essarts, par Morez (Jura).
 **JOCOTTON (Emile), professeur honoraire de l'Université, Mâcon.
 JOCOTTON (M^{me} Emile).
 *JOLIVET (Abbé Philibert), curé de Berzé-la-Ville (S.-et-L.).
 *JOLY (M^{me} Élisabeth), Mâcon.
 JOLY (Henri), greffier au tribunal civil, Charolles (S.-et-L.).
 JONAGE (C^{te} de), château de Chamagnieu, par Crémieu (Isère).
 JONAGE (C^{tesse} de).
 JONAGE (V^{te} de).
 JONAGE (V^{te} de), château de Saint-Bénigne, par Pont-de-Vaux (Ain).
 JONAGE (V^{tesse} de).
 *JORDAN (Camilles), de l'Académie des sciences, professeur à l'École polytechnique, 48, rue de Varennes, Paris.
 JOURDAIN (Auguste), négociant, Mâcon.
 JOURDAIN (Olivier), vice-président du comité archéologique de Noyon (Oise).
 JOURDAN (Adrien), ingénieur civil, Mâcon.
 *JUBÉCOURT (Félix de), directeur de la Faïencerie de Digoïn (S.-et-L.).
 JULLIAN (Camille), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France, 30, rue du Luxembourg, Paris.
 KAHN, professeur de l'Université, 5, boulevard Notre-Dame, Marseille.
 KILLIANI (Charles), chef d'escadron d'artillerie coloniale en retraite, Paris.
 LA BAUME DU PUY-MONTBRUN (C^{tesse} de), château de Chamagnieu, par Crémieu (Isère).
 LA BLANCHE (Gaston de), Autun.
 ***LABORDE (C^{te} Alexandre de), lieutenant-colonel d'Etat-major territorial, secrétaire de la Société des bibliophiles français, 5, avenue du Trocadéro, Paris.
 LA BUSSIÈRE (Bernard de), architecte, Rimont, par Buxy (S.-et-L.).
 *LA BUSSIÈRE (Henri de), Saint-Vallerin, par Buxy (S.-et-L.).
 *LA BUSSIÈRE (Pierre de), château de Bissy-sous-Uxelles, par Saint-Gengoux-le-National.
 LA BUSSIÈRE (Jean de), ingénieur civil, Izernore (Ain).

- LABOUREAU (Abbé Théodore), Montagny-les-Beaune (Côte-d'Or).
- LACHAIZE-LORBET, antiquaire, Mâcon.
- LA CHAPELLE D'UXELLES (V^{te} Hippolyte de), château d'Uxelles, par Cormatin (S.-et-L.).
- LA CHAPELLE (Baron Lionel de), ancien officier, château de la Place-Jarnioux (Rhône).
- *LACHESNAIS (Edouard de), château de la Salle, par Senozan (S.-et-L.).
- LACOMBE (Paul), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, trésorier de la Société de l'histoire de France, 5, rue de Moscou, Paris.
- *LACROIX (Alfred), de l'Académie des sciences, professeur au Muséum, 8, quai Henri IV, Paris.
- LA FARGE (Xavier Pavin de), château d'Ozolles, par Charolles (S.-et-L.).
- LA FARGE (M^{me} Xavier Pavin de), château d'Ozolles, par Charolles (S.-et-L.).
- **LAFAY (Gilbert), conservateur du musée municipal d'histoire naturelle de Mâcon.
- LAFENESTRE (Georges), de l'Académie des Beaux-Arts, 5, avenue Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine).
- LAFILLÉE (Henri), architecte, délégué de la Société centrale des architectes français au Congrès, 13, rue Taitbout, Paris.
- *LAFON (Eugène), officier d'administration en retraite, Mâcon.
- LA GORCE (Pierre de), de l'Académie des sciences morales et politiques, 2, rue de Combraille, Paris.
- LA GRANDIÈRE (M^{me} de), 3, rue Caumartin, Chalon-sur-Saône.
- LAGUCHE (Marquise douairière de), château de Chaumont, par Saint-Bonnet-de-Joux (S.-et-L.).
- *LA HANTE (Adrien de), château de Chénas (Rhône).
- LAIR (Comte Charles), inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, château de Blou (Maine-et-Loire).
- LAMY (Étienne), de l'Académie française, 3, place d'Iéna.
- LAMPÉREZ ROMEA (Vincente), architecte de l'École d'architecture, Estudios 1, Madrid (Espagne).
- *LA PERRIÈRE (Jacques de), château de la Perrière, Saint-Lager (Rhône).
- LAPOIRE (Rémy), la Garde, par Perreux (Loire).
- LARCHER (Albert), 76, boulevard des Batignolles, Paris.
- *LAROCHIE (Pierre), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, 46, quai Saint-Vincent, Lyon.
- LA ROCHE-GUYON (Duc de), château de la Roche-Guyon (Seine-et-Oise).
- *LARONZE (Jean), artiste peintre, 36, rue Perronet, Neuilly (Seine).
- *LA SALLE (Henri de), Mâcon.
- LASSUS (Louis Augé de), Syndic de la presse artistique, Béon, par Culoz (Ain).

- ***LASTEYRIE DU SAILLANT (C^{te} Robert de), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'École des chartes, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.
- LATOCHE (Gabriel), rédacteur au journal l'*Éclair* de Paris, représentant de ce journal au Congrès, 10, faubourg Montmartre, Paris.
- LATTY (Abbé Gustave), vicaire à Saint-Leu, Paris.
- LAURAS (M^{me} Paul), château de Sirot, par Cluny (S.-et-L.).
- LAURENCIN (M^{me} Marie), Mâcon.
- *LAURENT (François), archéologue, Saint-Marcel-les-Chalon (S.-et-L.).
- LAURENT (Jacques), conservateur de la bibliothèque municipale, 20, rue Saint-Clair, Châlons-sur-Marne.
- LAUVERGNE (Pierre), propriétaire, La Roche-Vineuse (S.-et-L.).
- LAVIROTTE (Jules), architecte, Paris.
- LEBRUN, professeur au lycée, délégué de la Société d'Emulation du Jura, Lons-le-Saunier.
- LECONTE (Georges), ancien président de la Société des gens de lettres, 82, rue du Ranelagh, Paris.
- LECONTE (Jules), directeur du *Courrier de Saône-et-Loire*, représentant de ce journal au Congrès, 7, rue des Tonneliers, Chalon-sur-Saône.
- LEDREUX (M^{lle} Claire), miniaturiste, Fontainebleau.
- ***LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), professeur-adjoint de l'École des chartes, directeur de la Société française d'archéologie, 13, rue de Phalsbourg, Paris.
- LE FRANC (Paul), rédacteur au journal la *Justice*, représentant de ce journal au Congrès, 110, rue Didot, Paris.
- LEMAITRE (Jules), de l'Académie française, 39, rue d'Artois, Paris.
- LÉMAN (Abbé Auguste), professeur aux Facultés catholiques de Lille, Wattrelos (Nord).
- LEMOINE (Georges), de l'Académie des sciences, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.
- LE NAIL (Rogatien), architecte, 243, rue de la Guillotière, Lyon.
- **LESAING (Edmond), directeur des contributions directes, en retraite, Mâcon.
- LESAULT (M^{me} A.), 7, rue Gambetta, Mâcon.
- LESNE (Abbé Emile), professeur à l'Université catholique de Lille.
- LETONNELIER (Gaston), archiviste départemental, Annecy (Haute-Savoie).
- LE TALLE (André), 37, rue de la Coutellerie, Pontoise (Seine-et-Oise).
- *LEUSSE (C^{te} Godefroy de), château d'Hurigny (S.-et-L.).
- **LEX (Léonce), correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, archiviste départemental, conservateur des collections de l'Académie de Mâcon.
- LESSAVRE (D^r), Sennecey-le-Grand (S.-et-L.).

- LÉVIFILLEY (Abbé), membre du conseil d'administration de l'Association Valentin Haüy, 29, rue de Maurepas, Versailles.
- LILLE (Bibliothèque communale de).
- LOBBEDEY (Mgr), évêque de Moulins (Allier):
- LOIRE (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de la), 27, rue Saint-Jean, Saint-Etienne (Loire).
- *LOISON (Dr Eugène), 9, rue du Plat, Lyon.
- LOISON (M^{me} Eugène).
- LOISON (M^{lle}).
- LOISY D'ARCELOT (René de), Arcelot, par Beire-le-Châtel (Côte-d'Or).
- LONGPIERRE (M^{me} Philippe), Charnay-les-Mâcon.
- LONGPIERRE (M^{lle} Magdeleine).
- LONGPIERRE (M^{lle} Marie-Thérèse).
- LONGNON (Honoré-Auguste), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, archiviste honoraire aux archives nationales, 52, rue de Bourgogne, Paris.
- LORENCHET DE MONTJAMONT (Joseph), château de Malfontaine, par Joncy (S.-et-L.).
- LORENCHET DE MONTJAMONT (M^{me} Victor), Moroges, par Buxy (S.-et-L.).
- LORENCHET DE MONTJAMONT (Roger), lieutenant au 133^e rég. d'infanterie, Belley (Ain).
- LORENCHET DE MONTJAMONT (Emile), lieutenant au 3^e rég. d'artillerie, Belfort.
- LORIÈRE (Edouard de), château de Moulin-Vieux, par Avoyse (Sarthe).
- LORIN (M^{lle}), Givry-près-l'Orbize (S.-et-L.).
- LORIN (M^{me} E.), 8, place d'Armes, Mâcon.
- LORIOU (Vicente de), château du Carruge, Pierreclos (S.-et-L.).
- LUÇON (S. E. le cardinal), archevêque de Reims.
- LURION (Henri de), 4, rue Dufraigne, Autun (S.-et-L.).
- MAC-MAHON (M^{ise} de), château de Sully, par Saint-Léger-du-Bois (S.-et-L.).
- MAIGRET (C^{te} Christian de), château de Saint-Romain, par Perrecy-les-Forges (S.-et-L.).
- MANDACH (Conrad de), docteur de l'Université de Paris, hommes de lettres.
- *MANGEMATIN (Edmond), ingénieur aux usines Schneider, 20, rue du Nom, Le Creusot.
- MANGIN (Louis-Alexandre), de l'Académie des sciences, 2, rue de la Sorbonne, Paris.
- MANHÈS (Louis), avocat à la cour d'appel, 25, rue Sala, Lyon.
- MANIER (Mgr), ✠, évêque de Belley (Ain).
- MARCEL (Chanoine), vicaire général de Langres.
- MARGUE (M^{me} Léon), Salornay-sur-Guye (S.-et-L.).

- MARIE (Louis), ancien notaire, Issy-l'Évêque (S.-et-L.).
- *MARLOT (Hippolyte), directeur des mines d'uranite de Saint-Symphorien de Marmagne, Toulon-sur-Arroux (S.-et-L.).
- MARTIN (Albert), au Petit Château, 11, rue des Ecoles, Sèvres (Seine-et-Oise).
- *MARTIN (Chanoine Georges), curé de Saint-Vincent, Mâcon.
- MARTIN (Xavier), ancien ingénieur principal des mines de Blanzy, 3, rempart Saint-Pierre, Chalon-sur-Saône.
- MARTIN (Gabriel), élève de l'École polytechnique, Paris.
- MARTIN (Abbé J.-B.), archéologue, correspondant du ministère de l'Instruction publique, 11, Place Fourvière, Lyon.
- **MARTIN (Jean), bibliothécaire et conservateur du Musée, Tournus (S.-et-L.).
- MASSIOU (Jean), lieutenant au 123^e rég. d'infanterie, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- MATHIEU (Ernest), avocat, Enghien, Belgique.
- MATRUCHOT (Louis), professeur à l'École normale supérieure, vice-président de la Société des sciences de Semur, 45, rue d'Ulm, Paris.
- MAURISSON (Georges), avocat à la cour d'appel, 78, rue de l'Assomption, Paris.
- MEAUDRE (Hubert), château de la Brèche, près Charolles (S.-et-L.).
- *MÉHU (Charles), notaire, Mâcon.
- MÉHU (M^{me} Charles).
- MÉHU (M^{lle} Marthe).
- MÉHU (Henri), étudiant, Mâcon.
- MENAND (Emile), avoué à Autun.
- MÉRIC (M^{me} Georges), 11, rue Galilée, Paris.
- METMANN (Etienne), ancien magistrat, 25, place Saint-Michel, Dijon.
- MEURVILLE (Louis de), rédacteur au journal *le Gaulois*, représentant de ce journal au Congrès, 16, rue de Berlin, Paris.
- MEYER (Paul), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur de l'École des chartes, 16, avenue de la Bourdonnais, Paris.
- MICHAUD (M^{me} Ferdinand), Nicey, par Laignes (Côte-d'Or).
- MICHEL (André), conservateur au musée du Louvre, rédacteur au *Journal des Débats*, 19, rue Claude-Bernard, Paris.
- MICHEL (Robert), élève à l'École de Rome, 19, rue Claude-Bernard, Paris.
- MICHELIN (A.), rédacteur au journal *la Croix* de Paris, représentant de ce journal au Congrès, 5, rue Bayard, Paris.
- *MILLY (C^{te} Enguerrand de Thy de), château de Berzé-le-Châtel (S.-et-L.).
- **MINGRET (Tony), conservateur des hypothèques en retraite, 39, quai du Breuil, Mâcon.
- MINGRET (M^{me} Tony).
- *MINGRET (Joseph), artiste peintre, 28, boulevard Raspail.
- MINGRET (M^{me} Joseph).

- ***MISTRAL (Frédéric), félibre majourau, Maillane (Bouches-du-Rhône).
- ***MONACO (S. A. S. Albert I^{er}, prince souverain de), de l'Académie des Sciences, Monaco.
- MONERY (Louis), rue de la Sous-Préfecture, Roanne (Loire).
- MONOT (Emile), président de la Société d'émulation du Jura, délégué de cette société au Congrès, professeur au lycée de Lons-le-Saunier.
- MOMMARCHÉ (Marcel), directeur adjoint des Guides Joanne, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
- MONNET (Louis), directeur du journal *l'Écho de la Montagne*, et représentant de ce journal au Congrès, Saint-Claude (Jura).
- MONNIER (André), maître de forges, Baudin (Jura).
- MONTAGUT (C^{te} de), vieux château de Couches-les-Mines (S.-et-L.).
- MONTAGUT (C^{tesse} de).
- MONTAGUT (M^{lle} de).
- MONTAIGUT (M^{me} A.), Salornay-sur-Guye (S.-et-L.).
- MONTAIGUT (M^{lle} Renée).
- *MONTANDON (Raoul), architecte, 46, rue du Stand, Genève.
- *MONTARLOT (Paul), ancien magistrat, 104, rue du Bac, Paris.
- *MONTESUS DE RULLY (Comte de), château de Rully (S.-et-L.).
- *MONTHÉROT (Charles de), château de Saint-Point (S.-et-L.).
- *MORAILLON (Jean), ingénieur des ponts et chaussées en retraite, Charolles (S.-et-L.).
- MORANVILLÉ (Henri), Autry (Ardennes).
- *MORARD (Hubert), ancien juge d'instruction, Mâcon.
- MOREL (M^{lle}), Saint-Christophe-en-Brionnais (S.-et-L.).
- MOREUX (Charles), ingénieur civil, Mont-Saint-Vincent (S.-et-L.).
- *MORIN (Roger), 98, avenue de Saxe, Lyon.
- MORTET (Victor), bibliothécaire de l'Université de Paris, 71, avenue d'Orléans, Paris.
- MUESER (Charles), correspondant du *Petit Journal*, représentant de ce journal au Congrès, 17, cours l'Évêque-Moreau, Mâcon.
- MOURLOT (Abbé Lucien), curé de Servigny, par Rougemont (Doubs).
- MUN (C^{te} Albert de), de l'Académie française, député du Finistère, 5, avenue de l'Alma, Paris.
- *MURARD DE SAINT-ROMAIN (comte de), château de Bresse-sur-Grosne (S.-et-L.).
- MURARD DE SAINT-ROMAIN (M^{lle}).
- *MURARD (V^{te} de), ancien officier de cavalerie, château de Nobles, par Martailly-les-Brancion (S.-et-L.).
- MURARD (V^{tesse} de).
- MURGIER (Claudius), chef de bureau de la Société générale, Annecy.

- MURGIER (M^{lle} Julie), professeur, Annecy.
- *MURY (Abbé Léon), directeur des œuvres du diocèse d'Autun.
- MUSY (Antonin), ancien conservateur des titres au Crédit Lyonnais, 23, rue Berbisey, Dijon.
- NEVEU (Abbé), vicaire général du diocèse de Reims.
- *NEYRAND (Antoine), Péronne, par Lugny (S.-et-L.).
- *NICOLLE (Marcel), avoué, Mâcon.
- NIGAY (Joseph), à Feurs (Loire).
- NIVET (Georges), avocat, le Cellier, par Givry (S.-et-L.).
- NOCARD (Albert), ingénieur civil, 92, avenue Niel, Paris.
- NOEL (Léon), avocat à la cour d'appel, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris.
- *NORMAND (Maurice), rédacteur en chef de *l'Illustration*, représentant de ce journal au Congrès, 60, boulevard de Clichy, Paris.
- NORMAND (M^{lle} Louise), Pommard (Côte-d'Or).
- *NOUVEAU (Chanoine), Bourbon-Lancy (S.-et-L.).
- *NUGUES (Pierre), ingénieur civil, Président de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire et délégué de cette société au Congrès, rue Philibert-Guide, Chalons-sur-Saône.
- NUGUET (M^{me}), rue de la République, Mâcon.
- OBERRAMPF DE DABRUN (Baron), Alais (Gard).
- OMONT (Henri), vice-président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, 17, rue Raynouard, Paris.
- ORMESSON (M^{lle} Élisabeth d').
- ORMEZANO (Quentin), entrepreneur, Marcigny-sur-Loire (S.-et-L.).
- OUDOT (François), instituteur public, Flacé-lès-Mâcon (S.-et-L.).
- *OUDOT (M^{me} François), institutrice publique, La Chapelle-de-Guinchay (S.-et-L.).
- PARDON (M^{me}), la Charmée (S.-et-L.).
- *PARIS (James), notaire, Cluny (S.-et-L.).
- PARISSET (Ernest), 12, quai des Célestins, Lyon.
- *PARIZOT (Louis), général de division, 6, place Saint-François-Xavier, Paris.
- PARSEVAL (M^{me} Frédéric de), Bel-Air, Mâcon.
- PASSY (Louis), de l'Académie des sciences morales et politiques, député de l'Eure, 75, rue de Courcelles, Paris.
- *PATÉ (Lucien), homme de lettres, 84, rue d'Assas, Paris.
- PATÉ (M^{me} Lucien).
- PATÉ (Maxime).
- PATÉ (Georges).
- PAWLOWSKI (Auguste), rédacteur au *Journal des Débats*, représentant de ce journal au Congrès, 3, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris,

- *PELLETIER (Charles), 94, rue de Lyon, Mâcon.
- **PELLORCE (Charles), ancien vice-président du Conseil de préfecture de Saône-et-Loire, ancien maire de Mâcon, doyen de l'Académie de Mâcon.
- *PENJON (Auguste), correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur de Faculté, 10, rue du Bloc, Douai (Nord).
- PEROWNE (Edward), solicitor, 15, Cophthal avenue, Londres (England).
- PEROWNE (M^{me} Edward).
- *PERRET (J.-B.), 4, rue du Pont, Mâcon.
- *PERRIN (Léon), ancien magistrat, Mâcon.
- *PERRIN DE PUYCOUSIN (Maurice), avocat, Tournus (S.-et-L.).
- PERROD (Abbé), aumônier du lycée, 26, rue Rouget-de-l'Isle, Lons-le-Sau-nier (Jura).
- PERROT (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de l'École normale supérieure, Palais de l'Institut, 25, quai Conti, Paris.
- *PERROTIN (Pâques-Émile), curé de Saint-Pierre, Mâcon.
- PETIT (Ernest), archéologue, président honoraire de la Société des sciences de l'Yonne, délégué de cette société au Congrès, Châtel-Girard (Yonne).
- *PIATON (Maurice), ingénieur civil des mines, 49, rue de la Bourse, Lyon.
- PIC (Louis), rédacteur au ministère des travaux publics, Digoin (S.-et-L.).
- PICHENOT (Dr Frédéric), Buxy (S.-et-L.).
- PICOT (Emile), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 135, avenue de Wagram, Paris.
- PICOT (M^{me} Emile).
- PICOT (Léon), ingénieur civil, délégué de l'Académie de Besançon, au Congrès, 2, rue Mairat, Besançon.
- PIEBOURG (M^{me}), 57, rue du Rocher, Paris.
- PIEBOURG (Michel), lieutenant au 123^e rég. d'infanterie, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- PIFFAUT (Chanoine), chancelier de l'évêché, Autun.
- PIGNAL (Félix), ancien maire, Cluny (S.-et-L.).
- *PILLARD (Eugène), professeur de dessin au lycée Lamartine, directeur de l'École de dessin et arts industriels, Mâcon.
- *PINCHARD (Adrien), architecte, 32, rue Victor-Hugo, Mâcon.
- *PINETTE (Gustave), constructeur mécanicien, rue Philibert-Guide, Chalon-sur-Saône.
- *PINETTE (Paul), ingénieur civil, rue Philibert-Guide, Chalon-sur-Saône.
- PINGAUD (Léonce), correspondant de l'Institut, professeur de Faculté à l'Université de Besançon, délégué de l'Académie de Besançon au Congrès, 17, rue Saint-Vincent, Besançon.

- PLISSEZ (Abbé), vicaire général du diocèse d'Autun.
- POIDEBARD (Robert), les Chassagnes, Oullins (Rhône).
- PONTNAU (Raymond), avocat, Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn).
- POTTIER (chanoine Fernand), président de la Société archéologique du Tarn et-Garonne, et délégué au Congrès de cette société, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de la Commission des monuments historiques, Montauban.
- POUILLOT (Jules), inspecteur d'académie honoraire, 62, rue de Dammarie, Melun (Seine-et-Marne).
- POUPARDIN (René), secrétaire de l'Ecole des chartes, 18, rue Soufflot, Paris.
- PROST (Abbé Charles), curé doyen de Bletterans (Jura).
- PROST (Henri), membre de la Société d'émulation du Jura, rue Rouget-de-l'Isle, Lons-le-Saunier.
- PROST (M^{me} Henri).
- PROST (M^{me} Camille), Lons-le-Saunier.
- PROST (Henri), Lons-le-Saunier.
- *PROTAT (Georges), imprimeur, Mâcon.
- PROTAT (M^{me} Georges).
- PROU (Maurice), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'Ecole des chartes, Paris.
- *QUERCISE (Eusèbe de), Lucenay-l'Evêque (S.-et-L.).
- QUET, rédacteur au *Figaro*, représentant de ce journal au Congrès, rue Rosini, Paris.
- QUIRIELLE (Maurice de), Ruffieux (Savoie).
- *RAFFIN (Abbé Léonce), vicaire à Saint-Louis-d'Antin, 5, rue du Havre, Paris.
- RAMET (André).
- ***RAMBUTEAU (Comte de), ancien préfet, ancien conseiller d'Etat, château de Rambuteau, par La Clayette (S.-et-L.).
- *RAVEL-CHAPUIS (Abbé J.-M.), curé-archiprêtre de Bourbon-Lancy (S.-et-L.).
- RAVIER (Marcel), manufacturier à Plancher-les-Mines (Haute-Saône).
- RAVIER, à Champagny-sous-Uxelles (S.-et-L.).
- RAY (M^{me} Jules), quai Gauthey, Montceau-les-Mines (S.-et-L.).
- REBILLARD-SIMYAN (M^{me}), Roanne (Loire).
- REBILLARD (Ludovic), directeur de la Cie d'assurances la Providence, Roanne (Loire).
- REBOUL (M^{lle} Marthe), rue du Pavillon, Mâcon.
- REBOUL (Just de), rédacteur du journal *l'Express de Lyon*, représentant de ce journal au Congrès, Mâcon.

- REINACH (Salomon), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, 9, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.
- *RÉMOND (Charles), notaire, La Roche-Vineuse (S.-et-L.).
- RENAUD (Alexandre), bibliothécaire de la ville de Chalon (S.-et-L.).
- *RENAUD (Francis), architecte de l'Assistance publique, 48, rue de la Sablière, Paris.
- RENAUD (Jean), rédacteur au journal *Lyon républicain*, représentant de ce journal au Congrès, Mâcon.
- RENAUDIN (Dom Paul), abbé bénédictin de Saint-Maurice-de-Clairvaux, Clervaux (Grand-Duché du Luxembourg).
- RENAULT (Ernest), entrepreneur de travaux publics, 39, rue Gloriette, Chalon-sur-Saône (S.-et-L.).
- *RÉROLLE (Dr), Salornay-sur-Guye (S.-et-L.).
- RÉVEIL (Dr), inspecteur de la Société française d'archéologie, le Béarn, par Rillieux (Ain).
- *RÉVILLON (Benoit), notaire honoraire, Charolles.
- *REY (Auguste), ancien officier d'état-major, président de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 8, rue Sainte-Cécile, Paris.
- *REY (Paul), bâtonnier de l'ordre des avocats, Mâcon.
- REYNAUD (Henri), pharmacien, Cuisery (S.-et-L.).
- RHEIN (André), archiviste paléographe, 11, rue Neuve, Versailles.
- *RIAZ (Henri de), le Fief, par Chézereux-sur-Nyon (Suisse).
- RIAZ (M^{me} Henri de).
- *RIBALLIER (Louis), homme de lettres, 32, rue Madame, Paris.
- RICHARD (le général Fleury), château de Mépieu, par Montalieu-Vercieu (Isère).
- RIFAUX (Alphonse), chirurgien-dentiste, place de la Gare, Montceau-les-Mines (S.-et-L.).
- RIVOIRA (le commandeur Teresio), archéologue, membre de l'Académie des Lincei, 44, rue Cavour, Rome.
- RIVOIRA (M^{me} E.).
- ROBIN (Charles), notaire, Saint-Bonnet-de-Joux (S.-et-L.).
- ROBIN (M^{me} Charles).
- ROBIN (M^{lle} Charlotte).
- ROBIN (M^{lle} Marie).
- ROBIN (Antonin).
- *ROBIN (Henri), avocat à Charolles (S.-et-L.).
- ROBIT (Jean), receveur des finances honoraires, Nuits-sur-Armançon (Yonne).
- *ROCHAS (Charles), organiste, compositeur de musique, 10, quai de la Navigation, Chalon-sur-Saône (S.-et-L.).

- ROCQUAIN (Félix), de l'Académie des sciences morales et politiques, 15, rue Vaneau, Paris.
- **ROLAND (Albert), inspecteur de l'enregistrement en retraite, président de la Caisse d'épargne de Mâcon.
- *ROUBAUDI (Célestin), professeur aux lycées Saint-Louis et Henri IV, chef des travaux graphiques à l'École normale supérieure, président de la Société des anciens élèves de l'école de Cluny, 14, avenue Gallois, Bourg-la-Reine (Seine).
- *ROUGANE DE CHANTELOUP (Comte Fernand), ancien capitaine de cavalerie, 5, rue Boccador, Paris.
- ROUGÉ (M^{me} E.), 28, boulevard Heurteloup, Tours.
- ROUJON (Henri), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, ancien directeur des Beaux-Arts, Palais de l'Institut, 25, quai Conti, Paris.
- ROUTHIER (Abbé Henri), curé de Sologny (S.-et-L.).
- ROUX (M^{lle} Thérèse), professeur à Grenoble.
- ROY (Dr), à Chasselay (Rhône).
- ROY-NALTET (Aristide), 1, rue du Temple, Chalon-sur-Saône.
- ROYER-COLLARD (Paul), ancien magistrat, Thou, par Bonny-sur-Loire (Loiret).
- *RUAUT (Camille), château du Martret, par Ciry-le-Noble (S.-et-L.).
- RUAUT (M^{me} Camille).
- RUAUT (Louis).
- RUAUT (M^{lle}).
- RUAUT (M^{lle}).
- RUON (Paul), Cuisery (S.-et-L.).
- SAINTE-CHARLES (Fleury de), docteur en droit, Saint-Étienne-la-Varenne (Rhône).
- *SAINT-DIDIER (Henri de), château de Pont-de-Veyle (Ain).
- SAINTE-LAURENT (Comte de), château de Sainte-Bénigne, par Pont-de-Vaux (Ain).
- SAINTE-PAUL (Robert), 8, place des États-Unis, Paris.
- SAINTE-VENANT (Julien de), inspecteur des eaux et forêts en retraite, président de la Société nivernaise de lettres, sciences et arts, correspondant du ministère de l'Instruction publique, Nevers.
- SAINTE-AGATHE (Comte de), archiviste de l'Académie de Besançon, 7, rue d'Anvers, Besançon.
- SAINTE-MARIE PERRIN (T.), secrétaire de la Société académique d'architecture de Lyon, délégué de cette Société au Congrès, 25, rue Tilsitt, Lyon.
- SALLÈS (Antoine), avocat, conseiller municipal de Lyon, membre de l'Académie et de la Société littéraire de Lyon, délégué de ces deux Sociétés au Congrès, Rédacteur au *Salut public* de Lyon, représentant de ce journal au Congrès, 30, place Bellecour, Lyon.

- SAUVÉ (Chanoine Henri), à Laval (Mayenne).
- SAVOYE (M^{me} Claudius), à Odenas (Rhône).
- SCHEURER (Ferdinand), substitut du procureur de la République, président de la Société Belfortaine d'émulation, Belfort.
- SCHLUMBERGER (Gustave), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 29, avenue Montaigne, Paris.
- SEIGNEURGENT (Paul), Tricot (Oise).
- SCOTT (Georges), dessinateur en chef du journal *l'Illustration*, représentant de ce journal au Congrès, 13, rue Saint-Georges, Paris.
- SELMERSHEIM (Paul), inspecteur général des monuments historiques, Paris.
- SEMUR-EN-AUXOIS (Société des Sciences historiques et naturelles de).
- SÉNART (Emile), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 18, rue François 1^{er}, Paris.
- SERBAT (Louis), secrétaire général de la Société française d'archéologie, 8, rue Chateaubriand, Paris.
- SERBAT (M^{me} Louis).
- SETON (Mgr), archevêque d'Héliopolis (Syrie).
- SIMON (Antoine), Fontaine-sur-Saône (Rhône).
- SIRAUDIN (Jehan), château de Blany, par Laizé (S.-et-L.).
- SIRAUDIN (M^{me} Jehan).
- SOLOMIRSKI (Dmitry), maître de mines et de forges, conseiller d'Etat, veneur de la cour de Russie, Ekaterinbourg (Russie).
- *SORGUES (Félix), instituteur public à Vitry-en-Charollais (S.-et-L.).
- SCHUSTER (Dom), moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Paul-hors-les-Murs, Rome.
- STRYIENSKI (Casimir), château de Foissy-sur-Vanne, par Villeneuve-l'Archevêque (Yonne).
- STRYIENSKI (Ladislas), château de Foissy.
- SUPPLISSON (Maurice), ingénieur civil, 25, rue Boursault, Paris.
- SUREMAIN (Edouard de), Bourgneuf-Val-d'Or (S.-et-L.).
- *SURIGNY (Pierre de), capitaine au 30^e régiment de dragons, 15, rue Barra, Saint-Étienne (Loire).
- TARDIEU, rédacteur au journal *l'Écho de Paris*, représentant de ce journal au Congrès, 6, place de l'Opéra, Paris.
- TARDY (Louis), antiquaire, 27, rue Sigorgne, Mâcon.
- TERRASSE (Léon), notaire à Thoissey (Ain).
- TERRET (Victor), ancien professeur, 13, rue Cocand, Autun.
- TESTE D'ARMAND (Emile), caissier de la Banque de France à Gap (Basses-Alpes).
- TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), ancien notaire, 28, rue de la Bourse, Saint-Étienne (Loire).

TESTENOIRE (M^{lle} Marguerite).

*TESTOT-FERRY (Alfred), capitaine de frégate de réserve, Bussières (S.-et-L.).

TEZENAS DU MONCEL (Paul), 23, rue de la République, Saint-Etienne (Loire).

***THÉDENAT (Abbé Henri), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 7, rue Campagne-Première, Paris.

THÉNOT (M^{me} Eugène), rue de Paris, Mâcon.

*THEVENIN (Félix), 32, quai Nord, Mâcon.

THIOLLIER (Noël), notaire, archiviste paléographe, correspondant de la commission des monuments historiques, inspecteur de la Société française d'archéologie, 28, rue de la Bourse, Saint-Etienne (Loire).

THIOLLIER (M^{lle} Emma).

THOMAS (Abbé), supérieur du grand séminaire, Autun.

THOMASSET (Abbé), curé de Moroges, par Buxy (S.-et-L.).

***THOMPSON (Henri Yates), archéologue, 19, Portmann Square, West End, Londres (Angleterre).

THOUNIÉ (J.-B.), 44, rue de Paris, Moulins (Allier).

THUREAU-DANGIN (Paul), secrétaire perpétuel de l'Académie française, Palais de l'Institut, Paris.

*TIERSOT (Julien), bibliothécaire du Conservatoire de musique, 9, rue Say, Paris.

TOURNUS (Bibliothèque municipale de) (S.-et-L.).

*TRAHAND (Emile), 116, avenue Carnot, Saint-Mandé (Seine).

TRAVERS (Emile), archiviste paléographe, directeur de la Société française d'archéologie, 18, rue des Chanoines, Caen.

TRIGER (Robert), président de la Société historique et archéologique du Maine, 5, rue de l'Ancien-Evêché, Le Mans.

TROUILLET (abbé), rédacteur en chef de la *Semaine religieuse* du diocèse d'Autun et de la *Croix* de Saône-et-Loire, représentant de ces journaux au Congrès, vicaire à la cathédrale d'Autun.

*TRUCHIS DE VARENNES (Comte de), Varennes-sur-le-Doubs (S.-et-L.).

*TUPINIER (Baron Joseph), chef de bataillon en retraite, 4, rue Eugène-Labiche, Paris.

TURREL (Joseph), 19, rue de Paris, Mâcon.

*VALENCE DE MINARDIÈRE (Bernard de), ingénieur agronome, Varanges, par Cluny (S.-et-L.).

*VALENCE DE MINARDIÈRE (Olivier de), ingénieur agronome, château de la Tour-Bandin, par Buxy (S.-et-L.).

*VALENCE (Joseph de), Paray-le-Monial (S.-et-L.).

VALOIS (Noël), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 13, rue de l'Abbaye, Paris.

- VANEL (Benoit), 2, quai Saint-Clair, Lyon.
- VAUGELAS (Louis de), château de Launay, par Semur-en-Brionnais (S.-et-L.).
- VAULCHIER (Comtesse de), château de Lavigny (Jura).
- VAULCHIER (M^{lle} Marie de), château du Deschaux (Jura).
- VAULCHIER (Vicomte de), sous-directeur des haras de Cluny.
- VAULCHIER (Vicomtesse de).
- VAUROUX (Mgr du), évêque d'Agen.
- VENTRE (André), architecte en chef des monuments historiques de Saône-et-Loire, 35, rue de Valois, Paris.
- *VERNERET (François), château du Champceau, par Marcigny (S.-et-L.).
- VERNERET (M^{me} François).
- VERNERET (M^{lle}).
- *VÉRON (le Dr Louis), médecin en chef de l'hôpital militaire Villemanzy, Lyon.
- VÉRON (M^{me} Louis).
- VIDAL DE LA BLACHE (Paul), de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur à la Faculté des lettres de Paris, 6, rue de Seine, Paris.
- VIGNOT (Charles), Joigny (Yonne).
- ***VILLARD (Mgr), évêque d'Autun.
- *VILLARS (Lucien), directeur de la Banque de l'Union parisienne, 5, avenue de l'Alma, Paris.
- VILLEDEY DE CROZE (Joseph), Saint-Bonnet-de-Joux (S.-et-L.).
- VIOLLET (Paul), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 5, rue Cujas, Paris.
- VIREY (Georges), Ormes, par Simandre (S.-et-L.).
- *VIREY (Jacques), agronome, château de Ruffey, près Sennecey-le-Grand (S.-et-L.).
- **VIREY (Jean), archiviste paléographe, président de l'Académie de Mâcon, château de la Chevanière, Charnay-les-Mâcon.
- VIREY (M^{me} Jean).
- VIREY (M^{lle} Marguerite).
- VIREY (Paul), étudiant, château de la Chevanière.
- *VIREY (Jules), avocat à la Cour d'appel, 164, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- **VIREY (Philippe), égyptologue, château de Monceau-Lamartine, par Prissé (S.-et-L.).
- VIREY (M^{me} Philippe).
- VIREY (Pierre), propriétaire à Boyer (S.-et-L.).
- VOGÜÉ (marquis Melchior de), de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2, rue Fabert, Paris.
- VOISIN (Alphonse), bijoutier, Marcigny (S.-et-L.).

*WALTER (Joseph), ingénieur divisionnaire de la Cie de Blanzay, Montceau-les-Mines (S.-et-L.).

WERNERT (Jacques), professeur au lycée, 107, rue de Créqui, Lyon.

*ZAWODNY (professeur Joseph), Freudenthal (Silésie autrichienne).

ZEILLER (Jacques), professeur à l'Université de Fribourg, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris.

YONNE (Société des sciences historiques et naturelles de l').

ÉTAT DE L'ORDRE BÉNÉDICTIN

EN L'ANNÉE 1910

Abbaye Primatiale de Saint Anselme	1		2
1. Congrégation du Mont-Cassin.....	Monastères : 14	Religieux : 185	
2. Congrégation Anglaise.....	— 5	—	334
3. Congrégation Helvétique.....	— 5	—	372
4. Congrégation Bavaroise.....	— 17	—	452
5. Congrégation Brésilienne.....	— 7	—	150
6. Congrégation de France.....	— 12	—	455
7. Congrégation Américano-Cassinienne.	— 11	—	794
8. Congrégation de Beuron.....	— 11	—	780
9. Congrégation Helveto-Américaine....	— 8	—	400
10. Congrégation Cassinienne de la 1 ^{re} observance.....	— 35	—	1.050
11. Congrégation Autrichienne de l'Imma- culée-Conception.....	— 11	—	626
12. Congrégation Autrichienne de Saint- Joseph.....	— 7	—	332
13. Congrégation Hongroise.....	— 11	—	219
14. Congrégation de Sainte-Odile (<i>pour les Missions extérieures</i>).....	— 7	—	306
Total	— 156	—	6.457
Religieuses Bénédictines	— 274	—	8.360

Congrégation de Saint-Pierre de Solesmes.

1. Abbaye de Saint-Pierre de Solesmes, Quarr Abbey, Ryde, Isle of Wight, England.
2. Abbaye de Saint-Martin de Ligugé, Chevetogne, par Leignon, Namur, Belgique.

3. Abbaye de Sainte-Marie-Madeleine de Marseille, Chiari, per San Bernardino, Brescia, Italia.
4. Abbaye de Saint-Dominique de Silos, Sto Domingo, Silos, per Salas de los Infantes, Burgos, España.
5. Abbaye de Saint-Wandrille de Fontenelle, Dongelberg, par Incourt, Brabant, Belgique.
6. Abbaye de Saint-Michel de Farnborough, S. Michel's Abbey, Farnborough, Hants, England.
7. Abbaye de Saint-Maurice de Clervaux, Clervaux, Luxembourg.
8. Abbaye de Saint-Paul de Wisques, Oosterhout, Noord-Brabant, Holland.
9. Prieuré de Notre-Dame de Paris, 59, rue Chardon-Lagache, Paris, XVI^e.
10. Prieuré de Sainte-Anne de Kergonan, Linciaux, par Ciney, Namur, Belgique.
11. Celle de Saint-Jean de Dieu (dépendant de l'Abbaye de Silos), Iglesia de S. Juan de Dios, Mexico.
12. Celle de Notre-Dame de Cogullada, Zaragoza, España.
13. Abbaye des Moniales de Sainte-Cécile de Solesmes, Ryde, Isle of Wight, England.
14. Abbaye des Moniales de Notre-Dame de Wisques, Oosterhout, Noord-Brabant, Holland.
15. Abbaye des Moniales de Saint-Michel de Kergonan, East-Cowes, Isle of Wight, England.

Congrégation de Saint-Martin de Beuron.

1. Archi-abbaye de Saint-Martin de Beuron, Hohenzollern, Deutschland.
2. Abbaye de Saint-Benoit de Maredsous, Namur, Belgique.
3. Abbaye de N.-D. du Monserrat d'Émmaüs, Stift Emaüs, Prag vi, Boehmen, Oesterreich.
4. Abbaye de Seckau, Seckau, Steiermark, Oesterreich.
5. Abbaye de Maria-Laach, Maria-Laach, Rheinprovinz, Deutschland.
6. Abbaye de Saint-Thomas d'Erdington, S. Thomas' Abbey, Erdington, Birmingham, England.
7. Abbaye de N.-D. de Louvain, Abbaye du Mont-César, Louvain, Belgique.
8. Abbaye de Saint-Joseph de Coesfeld, Abtei St. Joseph, Bost Coesfeld Westphalen, Deutschland.
9. Abbaye de Saint-Martin de Cucujaes, Cucujaes, Oliveira d'Azemeis, Portugal.

10. Prieuré de la Dormition de N.-D., Mont des Oliviers, Jérusalem, Palestine.
 11. Prieuré de l'Immaculée-Conception, Benediktinerkloster Kempen-Schmalbroich, Rheinland, Deutschland.
-

Abbaye Primatiale et Collège de Saint-Anselme, Collegio di S. Anselmo Aventino, Roma.

Abbaye de Saint-Paul-Hors-Les-Murs, S. Paolo fuori le mura, Roma, ou S. Callisto, Piazza S. Maria in Trastevere, Roma.

Abbaye de N.-D. d'Einsiedeln, Schwyz, Schweiz.

Abbaye d'Engelberg, Obwalden, Schweiz.

Abbaye de Sainte-Scholastique de Subiaco, Sacro Speco, Subiaco, Roma.

Abbaye de la Pierre-Qui-Vire, Kain-la-Tombe, par Tournai, Hainaut, Belgique.

Paroisses et Missions appartenant ou confiées aux Bénédictins : 1.602.

1.187.913 âmes.

973 prêtres réguliers.

277 prêtres séculiers.

Écoles dirigées par les Bénédictins : 142 ; élèves : 15.437.

Religieux Bénédictins constitués en dignité : 1 Cardinal.

8 Archevêques.

11 Évêques.

142 Abbés.

40 Prieurs Conventuels.

UN MILLÉNAIRE ANCIEN-MONDIAL¹

Les mauvais exemples sont pernicieux, surtout lorsqu'ils tombent de haut. L'air parisien, qui semble avoir échappé aux microbes de l'inondation, est obscurci, en ce moment, d'une nuée de barbarismes. Quoi d'étonnant s'il vient d'en choir un en tête de ces lignes ? Celui-là, du moins, est facile à comprendre ; il annonce quelque chose de vénérable et de vaste ; il montre que je ne parlerai pas, cette fois, des États-Unis où l'on peut se payer tous les luxes, sauf celui des millénaires. Les Américains pourraient me répondre que c'est un plaisir, non pas des dieux, mais des vieux ; un orgueil où se mêle une teinte de mélancolie, comme il arrive aux noces d'or d'un ménage qui a tenu bon. Hélas ! pour un peuple aussi l'heure de la vieillesse arrive.

Le millénaire dont je voudrais sonner les matines — métaphore indiquée — est celui de Cluny, que la très florissante Académie de Mâcon prépare avec une vaillance toute bourguignonne. On voit déjà que les noces d'or qu'il s'agit de célébrer sont celles du Progrès avec l'Europe entière. La place de tout ce qui étudie, de tout ce qui médite, de tout ce qui a le cœur ouvert au souvenir et à la gratitude, est marquée à ce rendez-vous autour d'un berceau — car l'union ne fut pas stérile — le berceau de notre civilisation.

Le millénaire en question sera l'enregistrement pur et simple du fait immense et lumineux qui repousse dans l'ombre les vicissitudes de l'Histoire durant cette période. Ce sera la mesure prise du chemin parcouru vers la clarté depuis la barbarie des derniers Carlovingiens jusqu'à l'aéroplane du ^{xx}e siècle.

Qu'importe si les Normands assiégeaient Paris presque à l'heure où Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, fondait l'illustre abbaye ? Qu'importe si les Capétiens succédèrent aux Carlovingiens, si la rivalité du Sacerdoce et de l'Empire troubla le monde d'alors durant un siècle,

1. Publié dans l'*Écho de Paris* du 26 mars 1910.

comme, un peu plus tard, la lutte à mort de deux nations qui ne prévoyaient guère l'entente cordiale ? Où sont les Maures qui firent trembler la chrétienté, les Turcs vainqueurs de Constantinople ? Entre les colonnes, sous le tablier vertigineux du pont de Brooklyn, j'ai vu les plus hautes mâtures des navires passer presque inaperçues, le cap sur la colossale *Liberté éclairant le monde*, cadeau de la France au jeune continent. De même, entre les ténèbres d'hier et la clarté d'aujourd'hui, les guerres, les révolutions, les naissances et les chutes d'empires deviennent des incidents rapetissés à l'œil, tenant à peine quelques lignes dans l'Histoire générale du monde tracée par le génie d'un Bossuet.

Nous irons à Cluny pour y chanter l'hymne à la Civilisation, pour bénir les chercheurs d'idéal qui, groupés dans ce lieu, la recueillaient il y a mille ans comme un enfant aux langes, la sauvaient, la nourrissaient, la faisaient grandir durant de longs siècles. Ceux-là, ainsi que d'autres *Chantecler*, ont eu la conviction que le chant grave sorti de leurs poitrines dans l'ombre aurée faisait lever le soleil. Mais leur croyance — honneur à eux ! — n'a pas été déçue ; l'astre qu'ils évoquèrent brille aujourd'hui de tout son éclat.

Aurions-nous ce malheur qu'il se trouvât quelqu'un pour leur faire le reproche d'avoir porté la robe des bénédictins, seul uniforme, à cette époque, des soldats de la Pensée ? Les visiteurs dont ce costume agite les nerfs peuvent d'ailleurs être tranquilles. Les moines ne sont plus là depuis cent ans. Ce n'est pas la fondation du mont Cassin par Benoît de Nursie, au v^e siècle, que nous proposons de commémorer. La fête est française, mais la gloire est européenne. Aucun pays, pendant vingt générations, n'a travaillé au bonheur de l'humanité comme l'a fait la France, coutumière d'actes semblables, par la main de ses ouvriers de Cluny.

La France, par Cluny, enseigna le monde et le gouverna souvent. Grégoire VII, Urbain II partent de ce monastère pour commander à l'univers catholique. Saint Hugues, des ducs de Bourgogne, *abbé des abbés*, traite d'égal à égal avec le pape. Au commencement du xii^e siècle, ni l'empereur d'Allemagne, ni le roi de France, ni celui d'Espagne ne font rien sans consulter ce moine français. Ce qu'on sait alors d'histoire, de science, de philosophie coule de la source de Cluny à travers l'Europe.

La magnificence de son hospitalité rehausse en tous lieux notre prestige. Voilà qu'un jour, en 1245, des visiteurs sonnent à sa porte. L'un d'eux est le pape Innocent IV, qu'accompagnent les patriarches d'Antioche et de Constantinople, douze cardinaux, trois archevêques, quinze évêques, des abbés, et tout un peuple d'ecclésiastiques moins hauts en grade. Un autre se nomme Louis IX, qui voyage avec sa mère, sa sœur, son frère et toute sa cour. Un troisième est Baudouin, empereur de Constantinople. Il y a aussi le fils du roi d'Aragon, le fils du roi de Castille, le duc de Bourgogne... Enfin la « série » est considérable. Même sans compter le pape et l'empereur de Byzance, qui ne viendront pas le déranger, il est probable que M. Fallières perdrait son calme en présence d'une pareille « tombée » d'hôtes royaux. Il y faudrait au moins une douzaine d'Hôtels Biron !

A Cluny, aucun trouble. Tout ce monde, pontifes, princes, seigneurs, domestiques et chevaux, est nourri et logé comme il convient à l'hospitalité française. Pas un des quatre cents moines de l'abbaye n'est obligé de donner sa cellule. Voilà ce qu'était Cluny et ce qu'on y faisait, au XIII^e siècle.

De cet œuf, qui les contenait en germe, toutes nos grandes écoles sont sorties, depuis la Sorbonne jusqu'aux Beaux-Arts. En aucun lieu, avant la Renaissance, de tels maîtres n'ont fait fleurir l'architecture. L'église abbatiale est dédiée en 1131. Elle a cinq nefs, deux transepts, et mesure cent soixante et onze mètres de long, huit de moins que Saint-Pierre de Rome, quinze de plus que Saint-Paul de Londres n'en comptent aujourd'hui. Mais ces architectes savent bâtir autre chose que des églises. Au XV^e siècle, l'abbé Jean de Bourbon juge qu'il serait utile d'avoir un pied-à-terre à Paris, où les affaires l'appellent souvent. Quoi de plus simple ? On achète une « place à bâtir », le terrain des vieux Thermes, et l'hôtel (devenu musée) de Cluny s'élève comme une construction très ordinaire. Bon échantillon, n'est-ce pas ? du travail de ces ouvriers.

Précurseurs en tout, ils connaissent même la « liquidation », perfectionnée depuis, comme le reste. Guillaume de Châlon envahit le domaine en 1166 et pille les ornements religieux. Mais les moines ont la vie dure. Deux siècles plus tard l'abbaye est devenue petite ville fortifiée, qui a grand air avec ses huit portes et ses quinze tours.

Ces souvenirs valent bien, il me semble, qu'on se dérange, même de loin. Il n'existe pas une seule contrée en Europe qui ne doive quelque bienfait à Cluny, pas un être cultivé et supérieur dont il ne mérite la reconnaissance. Beaucoup tiendront à faire, en septembre prochain, le pèlerinage du vallon qu'arrose la Grosne. Déjà l'Académie française et toutes les sections de l'Institut annoncent des députations. Hélas! sur les quinze tours d'autrefois, la plus grande partie manque à l'appel. Cependant il en reste quatre, dont deux portent des noms suggestifs : le Moulin et la Fromagerie, sans compter les restes du Cellier et du Farinier, datant du XIII^e siècle. Des vestiges de la basilique se voient encore.

Dans un rayon de quelques lieues, Paray-le-Monial attirera le dévot et sa prière, Saint-Point le poète et son rêve, Mâcon (oserai-je l'écrire dans la même ligne) l'amateur des vins délicats. Et toutes ces curiosités réunies auront comme « clou » de la fête, trois grands cortèges historiques rappelant l'arrivée, en 1245, d'un pape, d'un empereur et de ce roi de France qui, avant nos soldats de l'expédition de 1881, s'en fut mourir à Tunis.

Il faut maintenant que mes collègues de l'Académie mâconnaise pardonnent si je n'ai pas mieux carillonné la fête de demain. Quand la cloche est sonore, quand elle parle dans un beffroi élevé, très haut, le choix du bras qui l'agite importe moins. Un membre de notre Compagnie provinciale — son nom était Lamartine — a soupiré cette plainte que tant de voix ont répétée depuis trois quarts de siècle :

Ainsi, toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrons-nous jamais sur l'Océan des âges
Jeter l'ancre un seul jour ?...

Ne pensez-vous pas avec moi qu'un millénaire est la halte momentanée du vaisseau dans sa croisière sans fin, pour réconforter l'équipage.

LÉON DE TINSEAU,
Membre associé de l'Académie de Mâcon.

CLUNY ¹

Glorieuse cité, reine du Moyen Age,
Avec tes toits pressés, comme après le carnage
Un troupeau que l'effroi jette aux pieds du pasteur ;
Avec tes sept clochers, symboliques houlettes,
Dans l'éternelle nuit dressant leurs silhouettes
Pour refréner l'assaut du noir Dévastateur ;

Avec tes monts boisés où l'ombre du loup rôde,
Avec ton jour mystique et ton val d'émeraude,
Aux bords enlumés d'or, de pourpre et de ciel,
Marqués du doigt de Dieu d'un long signet de moire,
Tu sembles un feuillet d'une divine histoire,
Un paysage éclos du Céleste Missel.

Et devant ce feuillet d'histoire millénaire,
Tous les savants épris de ton vieux cartulaire,
Qui pouvaient sur ta nuit projeter des éclairs
Et nous rendre, ô Cluny, tes âmes immortelles,
Vont venir, condensant le jour de leurs prunelles,
Dans ces dix siècles d'ombre enfoncer leurs yeux clairs !

A leur voix, tout à coup, cette nuit s'évapore,
L'aube embrase ton ciel, tout revit, tout se dore,
Et l'esprit ébloui contemple tes splendeurs :
Ton cloître repeuplé peuple ta basilique,
Et, d'orbes lumineux, ton chandelier biblique
Sur leur cathèdre assis, nimbe tes grands pasteurs.

1. Lu à la séance de l'Académie de Mâcon, le 7 juillet 1910.

Hugues sourit à Dieu, plein de son chaste rêve
 De rentrer dans l'Eden, sans y ramener Ève.
 Hildebrand voit un glaive et songe : « Que peux-tu ?
 « Ton tranchant désunit, il ébrèche, il émonde ;
 « Pour lier l'âme à l'âme et pour bâtir un monde,
 « Il faut le dur ciment, glaive, de la vertu ! »

Par delà les cinq nefs que la foule submerge,
 Où l'oreille entendrait frémir l'âme d'un cierge,
 Le cloître, immense ruche aux multiples rayons,
 N'offre pas seulement le miel des patenôtres,
 Un essaim diligent d'ouvriers et d'apôtres
 Y préparent le pain et le suc des lions.

Là, des fils d'ouvriers, comme le divin Maître,
 Élus encore cachés sous la bure du prêtre,
 Se trempent, pour régner, des âmes de combat,
 Davids prédestinés de la Sion nouvelle,
 Ou Salomons futurs, dont la gloire immortelle
 Aura sous tous les cieus ses reines de Saba.

O guerroyeurs chrétiens, ô justiciers sublimes,
 Descendez aux vallons, haussez-vous sur les cimes !
 Adossez aux bois noirs la blancheur des moutiers,
 Que le burg ténébreux à leur aube s'éclaire,
 Éduquez le faucon qui niche dans cette aire,
 En chevaliers féaux changez les fiers routiers !

Faites par les chemins retentir votre crosse,
 Que le Maure à ce bruit tremble dans Saragosse
 Et que le dur baron se verrouille en sa tour,
 Mais qu'avec joie aux champs le peuple se répande
 Et qu'ayant retourné sa colline ou sa lande,
 Son peu de vin ou d'orge embaume au moins sa cour !

Élevez-vous, montez sur le trône de Pierre,
 Allumez dans la nuit le phare de lumière
 Qui montre à tout passant, peuple ou roi, son chemin ;

Forgez Rome, l'anneau mystique d'alliance
Entre les nations ! forgez la conscience,
Le cœur, la foi, l'esprit, l'âme du genre humain !

Armés de la clef d'or qui lie et qui délie,
Laissez sur votre seuil, dans la neige amollie,
Trembler sur ses genoux le barbare Germain ;
Rejetez aux forêts l'ombre du belluaire,
N'alliez pas le plomb à l'or du sanctuaire,
Rendez le vil métal à son impur destin.

Que votre Église soit la vierge immaculée,
Sans égale ici-bas sous la voûte étoilée,
La vierge dont les rois implorent les regards,
Pour qui peuples et chefs oubliant leurs frontières,
Et mêlant aux combats leur sang et leurs bannières,
Conquièrent un royaume et dressent des remparts !

Cluny, de tes penseurs vois s'animer le rêve :
Ton Urbain dans le monde a fait la grande trêve.
A son cri ralliés, ducs, barons et vilains,
Ont arboré la Croix, leur commune oriflamme,
Sur la Jérusalem dont le nom les enflamme,
Qui vide leurs maisons et peuple les chemins.

Dans l'aurore du jour attendu par Grégoire,
Ton Hildebrand là-haut est rayonnant de gloire :
Sa République vit, et, de la chrétienté,
Pierre, l'auguste chef qu'elle écoute et vénère,
A les peuples pour fils et l'empereur pour frère ;
La bravoure et la foi cimentent la cité.

L'occident rajeuni voit dans ses champs éclore
De merveilleuses fleurs que le siècle colore,
La cathédrale naît, monte, s'épanouit ;
La pierre et les vitraux chantent des épopées
De héros et de saints, où luisent des épées ;
Et leur poème émeut, charme, exalte, éblouit !

O radieux printemps de la Rome chrétienne,
 Ton soleil vaut celui de la Rome païenne ;
 Il a paré tes jours d'éternelle beauté,
 Et vitraux et granit des sveltes cathédrales
 Te gardent à jamais des ombres sépulcrales
 Dans ta fraîche candeur et ta sublimité.

O Cluny, doux réveil d'une nuit de violences,
 O long matin de paix et de magnificences,
 Ah ! ce qui nous émeut dans ton brillant décor,
 Ce n'est pas seulement la gloire manifeste,
 Le prestige du verbe et la splendeur du geste
 Qui courbaient éblouis les grands preux casqués d'or !

C'est d'y voir, ô Cluny, noble et serf côte à côte,
 Égaux, alterner pour laver les pieds de l'hôte
 Et pour lui dispenser la pitance et le vin,
 Ensemble retourner le marais ou la friche,
 Devenir tous les jours l'un pauvre et l'autre riche,
 Et de l'âme et du corps rompre le même pain.

C'est d'y voir le jardin, d'y voir l'hôtellerie,
 Où la pierre est en fleur, où la flamme est nourrie,
 Où dans l'ombre et la paix s'exalte l'art chrétien ;
 D'y voir la charité pure de l'évangile,
 Accueillant Abélard et recueillant Virgile,
 Secourable au pécheur, secourable au païen !

— Charité, reine et serve, ange de la demeure,
 Douce au maître qui gronde et douce au chien qui pleure,
 Chaste comme la flamme auguste du saint lieu ;
 Aussi simple en offrant les trésors de la table,
 Au pape, au prince, au roi, que jadis dans l'étable,
 En partageant la crèche à l'âne, au bœuf, à Dieu !

O Charité fervente, ô sublime nourrice,
 En qui germe le fruit divin du sacrifice,
 Qui donne et qui se donne, inapte à retenir ;

Dont l'œil ardemment couve, au fond de sa prunelle,
L'aube d'où jaillira la lumière éternelle
De l'ineffable jour qui doit nous réunir !

Toi dont la bouche pure annonce la tendresse
Du baiser ; dont la main panse, guérit, caresse ;
Qui parfumes les pas des saints et des martyrs ;
Oublieuse de torts, remettrice d'offense,
Barrière entre les loups et l'agneau sans défense,
Secours de la victime, espoir des repentirs !

Gloire à toi, Charité, bonté consolatrice,
Toi qui, bravant du temps la faux dévastatrice,
Après le cataclysme où sombre la cité,
Sur ses débris épars au vent du sacrilège,
Parmi ses morts sacrés dressant ton front de neige,
Restes seule debout dans l'immortalité !

FRANÇOIS OUDOT,

Membre associé de l'Académie de Mâcon.



LE MILLÉNAIRE DE L'ABBAYE DE CLUNY¹

Le 10 septembre prochain on fêtera à Cluny le millénaire de la fondation de l'illustre abbaye de ce nom. C'est le 10 septembre 910 que Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, par charte signée à Bourges, donna à Bernon, moine bénédictin de Baume, dans le Jura, sa villa de Cluny et les domaines en dépendant, sis dans le comté de Mâcon, pour y établir une maison de son ordre. Qui eût prédit, à ce moment, l'extraordinaire et rapide essor de l'humble monastère qui, en moins de deux siècles, allait atteindre l'apogée de sa grandeur, abriter sous son toit des centaines de moines, posséder sous sa dépendance deux mille abbayes, prieurés, doyennés, paroisses, collèges ou monastères associés, dispersés depuis la Grande-Bretagne jusqu'aux portes de Constantinople et au mont Thabor ?

La grande maison de Cluny, dit Luchaire dans son histoire des premiers Capétiens, est le type de l'abbaye *exempte* et la plus haute expression de la puissance monastique. Elle eut, sur les peuples comme sur les rois, une autorité sans égale, justement parce qu'elle représentait, mieux qu'aucune autre abbaye, la résistance à la féodalité et le mépris des intérêts d'en bas. Lorsque la papauté entreprendra de régénérer l'Europe croyante, en la soumettant à son pouvoir, les moines de Cluny, dont les aspirations se confondaient avec les siennes, lui serviront de missionnaires et de soldats.

Mais s'il est vrai que le cadre où se meuvent les choses doit être en harmonie avec celles-ci, combien cela doit-il, ou plutôt devrait-il être vrai pour Cluny ! Bien des fois, sous le soleil du matin, venant des plaines de la Saône, je suis arrivé par les montagnes du Mâconnais dans cette vallée de la Grosne, au fond de laquelle se dressent

1. Publié dans *le Correspondant* du 25 août 1910.

encore quelques débris, trop rares, hélas ! du monastère bénédictin, et toujours je me suis arrêté au sommet des dernières pentes, saisi par la majesté du spectacle.

Le long de la rivière qui, en serpentant, se dirige du sud au nord depuis les montagnes du Beaujolais jusque vers Chalon-sur-Saône, s'étendent de gras pâturages, piqués d'une infinité de points blancs, qui sont les bœufs de race charollaise. Sur les coteaux, des vignobles, dont quelques-uns justement réputés ; puis, des masses irrégulières de taillis et de hautes futaies, bosquets ou larges bois ondulant sur la plaine et la montagne, ultimes témoins de cette immense forêt qui, au moyen âge, couvrait tout le pays et qui fut en partie abattue par la cognée des moines, les grands défricheurs de ce temps. Sur chacun des rocs qui gardent les cols, donnant accès du Mâconnais à l'est, ou du Charollais à l'ouest, dans la vallée de la Grosne, se dressent encore quelques ruines de ces manoirs qui furent les réduits de la noblesse bourguignonne, presque définitivement anéantie par Louis XI.

Mais ce qui, dans ce coin privilégié, évoque le plus profondément l'âme du passé, ce n'est pas seulement ce clocher à la luisante toiture qui se dresse fièrement au milieu de Cluny, dernier vestige de l'antique basilique romane, la plus vaste église de la chrétienté après Saint-Pierre de Rome, qui ne la dépassa en longueur que de quelques mètres ; ce ne sont pas les quelques tours, clochetons ou clochers, les ruines d'arcades, de maisons ou de remparts, débris peu nombreux du passé : ce sont plutôt les petites églises romanes qui, au cours du *x^e* et au commencement du *xii^e* siècle, poussèrent comme par enchantement autour de l'abbaye et sont encore jetées gracieusement çà et là dans la campagne.

Tous ces modestes sanctuaires se ressemblent ou plutôt ont un air de famille, car tous furent bâtis dans les clairières de la forêt par des architectes et des maçons, contemporains de la construction de la grande basilique voisine. Pouvaient-ils faire autrement que de puiser à cette même source leur inspiration ? Ces petites églises des environs, accrochées souvent sur des points dominants, se ressemblent toutes, disons-nous, et cependant aucune n'est pareille à l'autre dans la diversité des voûtes et des clochers, légers ou massifs, aux toits écrasés ou à la svelte flèche, avec leurs rangées de fenêtres en

plein cintre, aux travers desquelles on voit se balancer les cloches à l'heure de l'*Angelus*.

Ainsi, par ces quelques témoins d'autrefois, dont les ombres ont abrité nos ancêtres, nous est-il permis de reconstituer des lambeaux du passé. En un temps comme le nôtre où le matérialisme, avec ses élégants dehors, tend à s'infuser dans les esprits et dans les mœurs, il semble intéressant de refaire un voyage en un pays et dans une époque où, au nom de l'idéalisme et du spiritualisme chrétiens, la civilisation a su résister victorieusement à la poussée des barbares.

*
* *

Par quel concours de circonstances Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, de Velay, de Bourges, marquis de Gothie, duc d'Aquitaine, c'est-à-dire le seigneur le plus considérable du Midi, aussi puissant que le roi de France d'alors, arriva-t-il à fonder un monastère en pays mâconnais, par delà les limites de ses propres états, presque en région du Nord ? En 892, Guillaume avait reçu en donation, de sa sœur Ava ou Albane, comtesse de Mâcon, une villa située à Cluny, dans la vallée de la Grosne, affluent de la Saône, à vingt-cinq kilomètres à l'ouest de Mâcon. D'après les actes de l'époque, nous savons que cette villa était un manse seigneurial au centre duquel s'élevait le maître-manoir. Autour, les dépendances d'une grande exploitation : cuisines, boulangeries, bâtiments pour les serfs, écuries, étables, granges, jardins, pressoirs et viviers ; enfin, dans les environs, des terres, villages et métairies, dépendant du domaine.

Tel fut le cadeau dont Guillaume gratifia lui-même Bernon, abbé de Baume et de Gigny. Il avait spécifié dans l'acte de donation que les moines seraient soustraits à toute domination temporelle, « qu'elle vienne de nous, de nos parents ou même du roi ». Quelques années après, le duc d'Aquitaine alla à Rome où il fit ratifier, par le pape Jean X, l'acte de donation aux termes duquel la nouvelle abbaye était exempte de la juridiction spirituelle des évêques de Mâcon pour ne dépendre désormais que du pape. C'est ce que l'on appelait une abbaye *exempte*. On voit quel privilège considérable en résultait pour le bénéficiaire, placé ainsi à l'abri de bien des difficultés locales. On en put vite juger par l'empressement que mirent les hommes, isolés en

différents monastères, à venir se ranger sous l'autorité protectrice de la nouvelle abbaye.

Bernon arriva à Cluny avec douze moines, selon la coutume bénédictine, pour occuper la nouvelle donation. Ni à l'abbé, uniquement occupé, avec ses compagnons, de poursuivre l'œuvre intérieure de leur perfection religieuse, ni au duc Guillaume, guidé seulement par le pieux motif de racheter ses péchés en fondant une maison de prières, il ne vint à l'esprit qu'un nouvel ordre religieux était né dont la mission serait de marcher à la droite de la papauté, dans l'âpre lutte en perspective contre les pouvoirs temporels.

Ainsi, dans les œuvres que l'on entreprend, est-il toujours difficile de prévoir les conséquences qui sont appelées à se produire. Elles dépendent des circonstances où les événements vont se mouvoir. Or, les causes qui expliquent le développement de Cluny consistent dans la situation géographique même de l'abbaye, dans le besoin que ressentit la papauté de s'appuyer sur une troupe jeune et énergique pour opérer la réforme ecclésiastique et pour combattre les abus de l'époque, dans les donations pieuses qui affluèrent vers le nouveau monastère, dans la ferveur et le zèle des premiers moines, dans les hommes remarquables enfin que l'Ordre posséda à sa tête au cours des deux premiers siècles, tels que saint Odon, saint Mayol, saint Odilon, saint Hugues, Pierre le Vénérable, amis et confidents des papes, des empereurs, des impératrices et des rois.

*
* *

Ce fut une dure époque que celle où naquit l'Ordre de Cluny, L'historien Baronius appelle le *x^e* siècle « siècle de fer pour l'aspérité de ses mœurs et sa stérilité dans le bien, siècle de plomb pour sa débordante ignominie, siècle d'obscurité pour sa disette d'écrivains ». En 909, l'année qui précéda la fondation de Cluny, le concile de Trosly, près Soissons, jeta un cri d'alarme, qui devait avoir du retentissement, contre les maux dont souffrait l'Église : usurpation des biens ecclésiastiques, rapines, insultes, exactions dirigées contre le clergé, rapt de jeunes filles et de religieuses, unions illicites, parjures, mensonges, procès, homicides, usure, débauches, bestialité, magie, sortilèges, maléfices. Tout y était vigoureusement dénoncé.

Depuis la chute de l'empire romain, le monde, malgré l'éclat du règne de Charlemagne, s'enfonçait de nouveau peu à peu dans la barbarie. Les nouveaux conquérants, mal imprégnés de christianisme, revenaient à leurs anciennes mœurs et la civilisation chrétienne subissait les assauts d'une féodalité naissante et sans scrupules.

Les dates représentatives de changements importants s'accumulent vers le ^xe siècle et semblent les points de départ des plus grandes transformations religieuses, politiques et sociales : 888, mort de Charles le Gros, empereur, et démembrement définitif de l'empire carolingien ; 911, fin des Carolingiens en Allemagne, longue anarchie, puis, avènement, avec Othon le Grand, en 952, du saint-empire romain germanique ; en France, incursions et ravages des Normands qui prennent pied définitivement sur notre sol, en 911, par la fondation du duché de Normandie ; enfin, désordres féodaux sans cesse renaissants. Les tristes représentants de la dynastie carolingienne agonisent lentement jusqu'au jour où, en 987, le Capétien s'assoiera définitivement sur le trône.

Au travers de cette prodigieuse anarchie, une seule puissance resta debout, sans interruption, pour lutter contre les mœurs que dépeint le concile de Trosly, c'est la papauté : « La papauté, dit M. Lavisse, a dominé le moyen âge et l'a dirigé. Comme le christianisme était la civilisation même des peuples européens, le pape se croyait le droit et il eut souvent la force de gouverner le monde. » Mais, de réfréner les habitudes barbares au moyen du clergé séculier seul, amplement atteint lui-même par les vices de l'époque, il n'y fallait guère songer. A la papauté étaient nécessaires des soldats, animés d'un dévouement à toute épreuve, milice disciplinée à laquelle elle accordera des privilèges importants, mais en retour desquels elle exigera une obéissance absolue.

En ces temps de dissolution générale, des moines seuls, rompus à la besogne par la discipline de l'esprit et du corps, étaient capables de mener à bien l'œuvre de la réforme ecclésiastique, faire sortir de leur sein même des papes tels que Grégoire VII et Urbain II, constituer la pépinière de cette institution des légats qui avait pour mission de parler hardiment aux empereurs et aux rois, de combattre les investitures laïques et d'administrer, au besoin, l'excommunication et les foudres de l'Église ; des moines seuls, formés dans une puissante mai-

son-mère à l'observance stricte d'une règle rajeunie, et animés de la ferveur inhérente à un Ordre naissant, étaient susceptibles de fournir les abbés et les prieurs assez énergiques pour rétablir la discipline dans des monastères secondaires, éloignés et dispersés ; des moines seuls, enfin, par la dignité de leur vie et leur renom de sainteté, avaient assez d'autorité vis-à-vis des populations pour gagner la confiance de l'opinion publique, lutter contre le mariage des prêtres et remplacer, avec l'appui de cette même opinion, les simoniaques sur les sièges usurpés.

Pendant deux siècles, du milieu du ^xe siècle au milieu du ^{xiii}e, l'Ordre de Cluny remplit cette énorme tâche. Chronologiquement son œuvre se place, dans l'histoire monastique, entre la période des premiers Bénédictins, fils immédiats du fondateur, et les Cisterciens, créés par saint Bernard au lendemain de la première croisade.

*
* *

En dehors du pittoresque paysage qui entourait l'abbaye et qui était bien propre à attacher aux lieux ceux qui venaient y fixer leur vie, pouvait-on rêver une situation plus favorable que Cluny au point de vue géographique ? Le Mâconnais était, à vrai dire, situé sur la limite entre la France du nord et celle du midi. A une quarantaine de kilomètres au nord-est de Cluny, se jette dans la Saône un ruisseau qui séparait autrefois le Mâconnais du Chalonnais, c'est-à-dire les pays du droit écrit des pays de droit coutumier. On était donc là sur un des points de contact de deux civilisations différentes qui, à cette époque, étaient loin d'être fondues. Bien mieux, si l'on passait la Saône à Mâcon, on se trouvait dans une région qui, selon les vicissitudes fréquentes des guerres ou des héritages, appartenait tour à tour au royaume de Bourgogne ou à l'empire germanique, mais pas encore à la France. Sur ce grand couloir qu'était la vallée de la Saône, prolongée par celle du Rhône, éternel chemin des grandes invasions, il était encore malaisé de distinguer de qui dépendaient peuples et contrées.

Enfin, quand du nord de la France ou de la Lorraine, on se dirigeait vers l'Italie, ou réciproquement, on pouvait, presque sans se

détourner, s'arrêter à Cluny, et ceci explique les rencontres de grands personnages, de souverains et de papes, qui s'y effectuèrent sous les auspices des Abbés.

A travers l'anarchie des temps, un nouvel ordre de choses s'établissait d'ailleurs tant bien que mal, et la fondation de Cluny coïncide avec la fixation définitive du régime féodal au ^xe siècle. Étendant, d'autre part, leur autorité sur une partie notable de la Bourgogne, pays ecclésiastique par excellence, les évêques de Mâcon, Chalon, Auxerre, Autun et Langres dépendaient, en réalité, non du duc de Bourgogne, prince au pouvoir mal délimité, mais du roi de France dont la souveraineté était d'ailleurs aussi mal définie ; c'est pourquoi restaient-ils, par le fait, indépendants. Les abbayes de Cluny, Vézelay, Flavigny, Tournus, déjà existantes, n'appartenaient qu'à Dieu et au pape. Ainsi la lutte fut-elle quelquefois vive entre les évêques et les abbayes, l'évêque de Mâcon par exemple et Cluny.

Cluny était donc bien un centre cosmopolite au point de contact de trois civilisations différentes : française, germanique et méridionale ou latine, et le monastère était avantageusement situé au débouché de l'Italie par les routes des Alpes. Autour de lui l'aristocratie guerrière s'agitait, comme partout, en attendant que la rude main du Capétien vint mettre tout le monde d'accord, mais on en était encore loin.

Au fond, une seule puissance, l'Église, était capable de mater à l'occasion les seigneurs, car elle seule détenait le maniement des idées dans le régime embryonnaire que pouvait représenter l'opinion publique à cette époque. Puis, elle savait brandir, au besoin, avec une extraordinaire vigueur l'arme des foudres spirituelles et il fallait bien qu'à la longue les plus rebelles s'inclinassent. C'est l'Église qui, à cette époque de guerres continuelles entre les peuples et entre les particuliers, fit miroiter aux yeux du monde étonné le rêve de la paix universelle en proclamant soit la paix de Dieu, soit seulement la trêve de Dieu. Saint Odilon, abbé de Cluny, fut de ceux qui travaillèrent avec le plus de zèle à la propagation des institutions de paix. La trêve de Dieu avait pour but, sous peine de condamnation, d'interdire la guerre à des époques soigneusement fixées dans la semaine et dans l'année. La paix de Dieu soustrayait aux violences des partis, pen-

dant les périodes de guerre, certaines catégories de personnes que l'on devait en tous temps respecter.

*
* *

Quand le bienheureux Bernon et ses compagnons, arrivant des montagnes du Jura, franchirent les coteaux mâconnais pour s'installer dans la région où ceux-ci vont bientôt faire place aux monts charollais, la vallée de la Grosne, disent les vieux chroniqueurs, était encore en grande partie couverte de forêts. Qu'on se figure l'heureux étonnement, la curiosité des habitants, en regardant s'installer les moines maçons, bûcherons, charpentiers, architectes, qui ne travaillaient assurément pas seuls, — ils n'eussent pu suffire à l'ouvrage, — mais qui groupaient autour d'eux les ouvriers de ce temps-là, serfs et colons, avides de se livrer en sécurité à leur labeur. J'imagine que ces misérables populations, pressurées trop fréquemment par la guerre, la famine et d'autres fléaux, s'empressèrent, pleines d'admiration, autour de ces hommes qui enseignaient des méthodes nouvelles de culture, desséchaient les marais, fournissaient des semences et du bétail et qui venaient leur apporter les arts de la paix et les bienfaits de la civilisation.

Il faisait bon, disait-on alors, de vivre sous la crosse, et si, dans le Mâconnais seulement, nous voulons dénombrer les clochers romans, contemporains des XI^e et XII^e siècles, qui jalonnent la campagne à quelques kilomètres les uns des autres, nous y trouvons les témoins encore vivants de ces colonies rurales et de ce que firent les moines à la première époque de leur établissement. Dans cette immense forêt, coupée de marécages, nous voyons les clairières s'ouvrir sous la hache, aux points où sont aujourd'hui installés les villages autour de leurs clochers et de leurs cimetières. La pierre seule a bruni aux murs des églises de ces quatre-vingts paroisses qui, dans un rayon de dix à douze lieues autour de Cluny, furent créées par les moines ou sous leur influence, et qui, dit le chroniqueur Raoul Glaber, moine clunisien, couvraient le pays « d'une blanche robe ».

Ce fut une belle leçon sociale, donnée en action, qu'offrirent les Bénédictins. Alors que les mœurs et la législation païenne faisaient

1. Voy. *l'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*, par Jean Virey, Paris, Picard, 1892.

encore considérer le travail manuel comme avilissant et devant être réservé aux esclaves, les moines l'ennoblirent au nom du christianisme et proclamèrent sa mission divine comme étant seule capable de soustraire l'homme à la misère, à la souffrance et à la mort.

Mais ce fut naturellement à l'intérieur même du cloître que les principes de la nouvelle vie reçurent leur plus parfaite application. Tandis que l'esclavage, survivance d'autrefois qui semblait indéradicable, couvrait le monde, que les serfs, attachés à la glèbe, étaient vendus pêle-mêle avec la terre et les bêtes de somme des domaines, les monastères bénédictins ouvrirent un asile à la liberté personnelle et à la liberté du travail. Libre envers les autres, le moine, par un acte proprement volontaire, déclarait ne relever que de ses supérieurs. Sous la règle bénédictine, on ne se contentait pas de proclamer la nécessité de l'amour mutuel et de la fraternité humaine, on mettait ces principes en pratique. Grands seigneurs et manants vécurent côte à côte sous la robe de bure, mais aussi, pour cette raison, le but de l'ordre bénédictin, qui était primitivement le salut personnel des âmes, fut dépassé. Le peuple surtout profita des moines. En eux il trouva ses protecteurs, ses éducateurs et ses soutiens. Dans ces hommes, humbles et pauvres, il reconnut ses frères. En écoutant leurs chants, en considérant leurs travaux agricoles et leurs constructions, il vit en eux des initiateurs, non seulement utiles, mais indispensables pour le tirer de sa condition. Que fut devenue alors la civilisation sans les moines ? On a peine à se le figurer.

De ce passé lointain où se déroulèrent tant de scènes que l'on voudrait faire revivre, il ne nous reste pas seulement les témoins de pierre que sont nos églises, celles du moins qui n'ont pas été détruites, mais il survit encore des souvenirs pleins d'une poésie, triste et suave, des coutumes que l'on voudrait à jamais fixer et que l'on craint de voir faucher par une régression de barbarie toujours menaçante. Allons nous promener encore, une de ces années, un jour de la Toussaint, sur les collines qui dominent la vallée de Cluny, alors que, si souvent à cette époque, dans ce coin de Bourgogne, le soleil de l'après-midi dore d'un de ses derniers et magnifiques éclats, les bois et les vignes aux feuilles de teintes jaunes, rouges, grises, brunes, transformées par l'automne en un damier multicolore.

Dans ce pays, qui est loin d'être un des plus croyants de France, il y a, ce jour-là, une magnifique explosion de spiritualisme, un appel impressionnant de l'âme vers l'immortalité. Après les vêpres de la Toussaint, on continue à sonner les cloches à toute volée, bien après que les fidèles ont franchi le seuil de l'église, bien après qu'ils ont fait leur visite aux morts du cimetière. Quand la brume du soir descend sur la vallée et que l'ombre de la nuit s'étend à l'horizon, les cloches continuent à sonner. Il est peu de scènes plus grandiosement mélancoliques que ce concert de voix graves ou aiguës, cris sourds ou sonores de ces cloches répandues dans l'espace et qui, s'agitant sous les flèches des églises, derrière la dentelure des tenêtres cintrées, célèbrent chaque année, depuis neuf siècles, nos morts couchés sur le flanc des coteaux.

Dans mon enfance, on sonnait ainsi pour les morts jusqu'à une heure avancée de la nuit. Autrefois même, on sonnait jusqu'au lendemain, et ainsi il n'y avait pas d'interruption depuis les vêpres de la Toussaint jusqu'aux matines du jour des morts.

Qui se souvient aujourd'hui que ce fut saint Odilon, quatrième abbé de Cluny, qui institua, en 998, pour les moines de son ordre, la fête annuelle de la commémoration des morts ? Bientôt l'usage en passa à l'Église catholique tout entière. Mieux que cela, il n'est guère aujourd'hui, en France, de famille, croyante ou non, qui, au jour fixé par saint Odilon, n'aille porter des fleurs au cimetière !

*
**

Une des principales causes de la force de Cluny, durant les premiers temps de son existence, fut la haute valeur des Abbés qui furent à sa tête et qui, pour la plupart, remplirent leur emploi pendant un long espace de temps. Saint Mayol occupa le siège abbatial pendant quarante-six ans (948-994) ; saint Odilon pendant cinquante-cinq ans (994-1049) ; saint Hugues pendant soixante ans (1049-1109) ; Pierre le Vénérable pendant trente-cinq ans (1122-1157). Ils comptèrent parmi les grands personnages de leur temps, tant par leur intelligence universelle et leur énergie que par leur renom de sainteté, qui leur valut la confiance des peuples, des princes et du pape.

Non seulement les donations affluèrent vers le monastère et y ajoutèrent chaque jour de nouveaux domaines où se fondèrent des prieurés

et abbayes secondaires, mais encore, dans une foule de couvents où régnaient le désordre et l'indiscipline, clercs et laïques appelaient les abbés de Cluny pour y introduire une réforme. D'où, trois sortes d'établissements : les prieurés, monastères qui dépendaient directement de l'abbaye-mère ; les abbayes ordonnées, c'est-à-dire celles où le chef d'ordre nommait l'abbé avec le concours du chapitre ; enfin les abbayes affiliées, avec lesquelles le lien était plus lâche et qui se contentaient d'adopter les coutumes de Cluny en gardant leur autonomie.

L'ensemble de ces établissements était réparti en une dizaine de provinces : la province de Lyon où se trouvait Cluny, la province de France, la province de Provence, Tarentaise et Dauphiné, celle de Poitou et Saintonge, celles d'Auvergne, de Gascogne, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, et enfin la province d'Angleterre et d'Écosse.

Ce qui constitue l'originalité des coutumes de Cluny, ce qui contribua notamment à leur donner une force considérable, c'est que, pour la première fois depuis l'origine des Ordres monastiques, datant cependant de plusieurs siècles, il se trouva là une congrégation organisée, une hiérarchie. Au lieu d'une poussière de couvents, comme on en avait vu jusqu'alors, il y eut un chef d'ordre tenant sous sa dépendance des maisons de toutes catégories. Sans cesse par monts et par vaux, les Abbés des deux premiers siècles de l'Ordre nous étonnent par la facilité qu'ils montrent à se mouvoir. A cheval ou à mulet, ils franchissent les Alpes ou le Jura, au moindre appel, pour remettre en ordre, quelquefois avec une étonnante rudesse, les affaires d'un couvent éloigné, ou pour recevoir des mains d'un seigneur un monastère à réformer ou à affilier. Les premiers Abbés prirent même le soin de désigner leur successeur, ce qui était une habile précaution prise pour conserver les traditions qu'ils établissaient.

Leur zèle, d'ailleurs, n'était pas moins grand quand il s'agissait des intérêts de l'Église. De l'ordre de Cluny, nous l'avons dit, les grands papes réformateurs des XI^e et XII^e siècles tirèrent leurs principaux collaborateurs. Grégoire VII, fils d'un charpentier de Toscane, qui occupa le trône pontifical de 1073 à 1085, et qui, dès avant cette époque, avait gouverné effectivement l'Église sous le nom d'Hildebrand, commença par être moine à Cluny. Une légende raconte qu'étant alors tout jeune, il s'endormit dans le chœur de cette abbaye :

Dans son sommeil, il crut voir le ciel s'ouvrir et saint Paul en descendre pour venir s'entretenir avec lui. L'apôtre lui montra un regard sévère, et lui indiquant du doigt le sol tout jonché d'immondices : « Quand donc, ajouta-t-il, auras-tu le courage de balayer le lieu saint ? » Effrayé, le moine s'éveilla, mais sans perdre le souvenir de ce songe mystérieux. Il en chercha l'explication, et se promit à lui-même que, si jamais Dieu lui confiait une part de sa puissance, il emploierait toutes ses forces à purifier le saint lieu des souillures morales qui en déshonoraient la majesté ¹.

Quand on étudie les luttes de ces temps reculés, il faut bien se garder de considérer les événements avec les yeux de notre temps, où l'indifférence et le scepticisme dessèchent toutes choses. Si alors les mœurs étaient rudes, si la guerre existait à l'état normal et si les crimes étaient parfois épouvantables, la religion et l'arme de l'excommunication conservait cependant leur effet. On le vit bien lors de la lutte entre le sacerdoce et l'empire, entre Grégoire VII et Henri IV. Saint Hugues, abbé de Cluny, appelé alors en Italie par le pape pour l'aider de ses conseils, y fut fait prisonnier par les séides de l'empereur, et, appelé auprès de ce dernier, sut lui faire entendre de dures vérités. On sait comment Canossa termina cette lutte mémorable.

En ce temps-là, il n'y avait point d'indifférents, et c'est pourquoi la religion finissait toujours par reprendre le dessus dans cette société barbare, plus facilement, hélas ! peut-être qu'elle ne saurait le faire aujourd'hui dans les milieux polis et civilisés, mais sceptiques. Alors les esprits étaient avides de merveilleux. La croyance aux miracles et à l'action continue des puissances invisibles, anges, saints et démons était générale. Il en résultait un état d'esprit que nous avons peine à nous figurer et avec lequel celui de notre époque ne saurait être comparé. Pas de saints alors, pas de grandes figures que l'imagination populaire n'ait orné de légendes et les abbés de Cluny n'y ont pas échappé. Pour cette raison, ils sont devenus populaires aux yeux des foules qui aimaient au surplus à voir en eux des champions contre les exactions des seigneurs.

« Le moyen âge, dit M. Luchaire parlant des abbés de Cluny, les avait défiés presque de leur vivant, faisant de ces héros des thaumaturges, des êtres extraordinaires qui échappent aux nécessités de la vie humaine. La protection divine ne les quitte pas. » Un loup est le

1. *Saint Odilon*, par l'abbé Jardet.

compagnon ordinaire de saint Odon auquel il a sauvé la vie en le délivrant d'une bande de renards qui voulaient le dévorer. Saint Odilon traverse à pied sec les fleuves qui lui barrent la route. Il renouvelle, à Saint-Martin de Tours, le miracle de la multiplication des pains, et, dans un monastère d'Italie, celui des noces de Cana. Saint Hugues, se rendant en Italie, tombe dans un précipice au passage des Alpes et, dans sa chute, se trouve miraculeusement arrêté par un arbre auquel il reste accroché avec sa monture. Des prodiges accompagnent la mort de saint Hugues comme celle de saint Odilon. Des moines, appartenant aux couvents les plus éloignés, apprirent ces événements instantanément par révélation.

Parmi les usages de l'ordre de Cluny, nous en trouvons un bien touchant, celui des rouleaux des morts. Quand un bénédictin venait à mourir dans un monastère, on inscrivait son nom sur du parchemin que l'on roulait ensuite et qu'un moine portait alors suspendu à son cou, de couvent en couvent, pour solliciter des prières en faveur du défunt. Parfois les monastères visités ajoutaient eux-mêmes à ce billet de faire-part le nom d'un défunt récent et l'entouraient d'une inscription avec de pieux commentaires afin qu'il ne soit pas non plus oublié dans les prières de ses frères.

*
**

L'on a peine à se figurer comment les Clunisiens des premiers temps pouvaient se soutenir avec le régime de privations qu'ils s'imposaient, car, à partir du XIII^e siècle, il commença à s'introduire du relâchement dans la règle, si nous en croyons surtout saint Bernard. Celui-ci ne cessa de tonner contre les défaillances de Cluny et fonda précisément les Cisterciens par réaction contre les récents abus, mais il est certain qu'au début la règle, telle que le texte rigoureux nous en a été transmis, fut exactement observée par les Clunisiens.

Dans chaque monastère les moines étaient divisés en trois catégories : d'abord les profès, religieux bénédictins proprement dits, ensuite les frères convers, chargés spécialement des gros ouvrages manuels, et enfin les oblats, jeunes gens ou enfants, destinés à l'état monastique et qui suivaient les cours d'écoles organisées. D'autres élèves libres assistaient d'ailleurs à ces classes, fréquentées par la jeunesse studieuse d'alors.

Remarquable était la minutie des détails dans lesquels entrait la règle clunisienne relativement au vêtement, à la nourriture, à la boisson, à l'emploi des heures en travail et en prières, à l'observation du silence, aux règles mêmes de politesse qui devaient s'observer dans le cloître, et il fallait qu'il en fût ainsi dans ces premiers essais d'égalité sociale, sous l'égide de la religion, qui constituaient un défi à l'organisation féodale du temps, alors que celle-ci était hiérarchisée par la loi de la force depuis le roi jusqu'aux serfs, en passant par toute une série d'échelons intermédiaires.

Grands et petits, pauvres et riches, hommes libres et esclaves, forts et faibles, jeunes et vieux, recevaient également, à leur entrée au monastère, des vêtements de bure noire. Sous l'uniforme de la capuce, de la coule, du scapulaire, de la tunique, des fémoraux, des bas et des sandales, comment eût-on pu découvrir les différences sociales. Sous ces têtes entièrement rasées à l'exception d'un cercle de cheveux, sur ces visages sans barbe, figures d'ascètes errant dans le silence des cloîtres ou éclairées par le demi-jour dans les stalles de la basilique, il eût été malaisé de démêler l'histoire de chacune de ces vies. C'est le marquis Hermann de Zehringen, tige de la maison de Bade, qui, en 1073, part pour la France, déguisé en frère convers, arrive à Cluny pour garder les porceaux, et n'est reconnu qu'au bout de plusieurs années. C'est Guy I^{er} d'Albon, dauphin de Viennois; Simon, comte de Crépy-en-Valois; Guy II, comte de Mâcon, accompagné de nombreux chevaliers; c'est Eudes Harpin, vicomte de Bourges; Henri, fils du duc d'Aquitaine; Hugues I^{er}, duc de Bourgogne, qui viennent ceindre la robe de bure. Mais aussi, le pape Grégoire VII reproche à l'abbé saint Hugues d'avoir accepté à Cluny le duc de Bourgogne, qui eût rendu plus de service à l'Église en restant à la tête de ses états.

On sait combien, dans ces temps-là, malgré l'absence de routes entretenues, on se déplaçait facilement, comme si les goûts nomades, apportés par les conquérants germains, n'étaient pas encore éteints; d'ailleurs le bagage était simple : une tunique de rechange, cinq paires de bas, un mouchoir, un couteau, un savon, du fil et une aiguille, constituaient la besace du moine en déplacement.

Deux repas maigres par jour, avec l'interdiction même du poisson et de la graisse, tant que la ferveur du début ne se fut pas relâchée ;

un jeûne strict à certaines époques de l'année : un demi-litre à peu près de vin par jour, car, ainsi que le dit plus tard saint Bernard, « il vaut mieux se fortifier avec le vin que de se remplir d'eau le corps ». *Poculum justitiæ*, telle était l'appellation de cette ration à laquelle chacun avait droit. Une justice de vin était aussi le nom de la mesure distribuée aux pauvres, qui vivaient nombreux à la charge du monastère.

D'après les coutumes de Cluny, rapportées par M. Pignot dans son *Histoire de l'Ordre de Cluny*,

quand un des frères, qui servaient à table, apportait quelque chose, on devait tendre la main avec respect pour recevoir, et remercier en s'inclinant légèrement. Si l'Abbé jugeait à propos d'envoyer un plat à un religieux, celui-ci se levait et s'inclinait profondément du côté de l'Abbé. La politesse exigeait en pareil cas, qu'il présentât d'abord ce plat à son voisin de droite, puis, si celui-ci refusait, à son voisin de gauche, sans aller plus loin, de peur de causer aux autres des distractions. Lors même qu'il n'avait pas envie de manger du mets qui lui était adressé, il devait, par reconnaissance, en prendre au moins une bouchée.

L'Ordre de Cluny constituait une véritable république, avec des ministères afférents chacun à un objet déterminé. Au sommet, l'Abbé, secondé et remplacé au besoin par le grand prieur ; puis, au-dessous d'eux, dans des départements distincts d'affaires spirituelles et temporelles, les doyens, le prieur claustral, le chantre, le cellerier, l'aumônier, l'infirmier.

La bibliothèque comptait déjà dix-huit cents volumes vers le XII^e ou XIII^e siècle, en attendant qu'au XVI^e siècle elle en renfermât plusieurs milliers, parmi lesquels des manuscrits uniques et d'un prix inestimable. Elle fut alors en partie détruite au cours des guerres de religion, ruine achevée par la Révolution.

Quant au trésor de l'abbaye, il faudrait des volumes pour donner l'énumération des richesses qu'il renfermait : « C'était d'abord, dit M. Lorain dans son *Histoire de l'abbaye de Cluny*, une multitude innombrable de bras d'or et d'argent renfermant les ossements ou quelques restes vénérés des saints les plus célèbres de la chrétienté. Il y en avait près de mille depuis saint Jean-Baptiste jusqu'à saint Thomas de Cantorbéry ; puis, une foule de châsses et de reliquaires renfermant les têtes entières de plusieurs apôtres : Philippe, André,

Barthélemy, de saint Jérôme, d'un grand nombre de martyrs et des saints de l'Ordre de Cluny. » Les croix, les bâtons pastoraux, les candélabres d'or, les encensoirs, la vaisselle d'or, d'argent et de vermeil, les mitres à huit rangs de perles, les vêtements sacerdotaux, les christes sculptés et les innombrables statues, quelquefois du plus précieux travail, constituaient la série des merveilles que dispersa, en grande partie, l'invasion protestante du xvi^e siècle.

Mais la gloire de Cluny, ce fut sa basilique que l'on commença à construire vers 1089, sous l'abbé saint Hugues, et qui fut dédiée en 1131. Elle mesurait 642 pieds de longueur totale et présentait la forme d'une croix archiépiscopale avec deux transepts. C'était l'indice de sa primauté comme chef d'Ordre sur les abbayes secondaires. Deux grandes tours carrées dominaient le parvis et encadraient le portail d'entrée. Une première nef à deux collatéraux, longue de 98 pieds, servait de vestibule et précédait la basilique proprement dite. Celle-ci, avec ses cinq nefs, mesurait 114 pieds de largeur et 84 pieds de hauteur. Le premier transept était surmonté d'un clocher, mais le transept principal en possédait trois dont l'aspect était des plus imposants. Nous ne saurions décrire toutes les richesses d'ornementation, statues, sculptures, autels finement travaillés, objets sacrés qui décoraient cet immense temple. Le maître-autel était placé au delà du second transept, dans la travée qui régnait entre le grand transept et l'abside. Quatre cent soixante stalles, destinées aux moines, l'entouraient. Des chapelles, dédiées à divers saints, étaient répandues à profusion dans les bas-côtés et recouvraient les restes sacrés de plusieurs d'entre eux.

De toutes ces magnificences, que subsiste-t-il aujourd'hui ? Le visiteur curieux peut-il encore espérer satisfaire une émotion naturelle sur un des lieux où se fixèrent de façon si intense les germes de la civilisation de notre pays ? De la basilique romane proprement dite de saint Hugues, il ne reste, hélas ! que le clocher dominant l'extrémité sud du grand transept, appelé clocher de l'Eau bénite. Mais il permet encore de se faire une idée des proportions qu'affectait l'édifice entier. Quelques vestiges de piliers ou d'arcades apparaissent aujourd'hui trop rares, noyés dans les bâtiments de la ville. Des tours isolées se dressent encore çà et là, avec des restes de murs. La chapelle Bourbon et le palais abbatial, postérieurs à la basilique, le monastère lui-même, rebâti en entier au xviii^e siècle et occupé à présent par

une école d'arts et métiers, une belle façade de l'abbaye au temps gothique, reconstruite sur de vieux plans, des débris réunis en musée, les deux vieilles églises paroissiales du bourg de Cluny, datant du moyen âge, tels sont les souvenirs qui subsistent de la grandeur passée.

Chose curieuse, Cluny traversa avec des dommages encore réparables les mauvais jours de la Révolution. L'énorme édifice était demeuré en réalité à peu près intact dans l'ensemble de ses voûtes et de ses clochers. Ce ne fut qu'en 1800 que s'abattit sur la basilique le marteau de la bande noire, à laquelle l'ensemble de l'abbaye avait été adjugé deux ans auparavant. Il s'agissait d'utiliser les matériaux, et de tirer parti de ce bien national, acheté à vil prix et que personne n'entretenait plus. Encore, fallut-il plus de quinze ans pour que, pièce par pièce, malgré les protestations de la municipalité et de quelques ennemis de la barbarie, les dernières voûtes s'effondrassent définitivement. Que pouvait-on tenter contre un pareil vandalisme ? Les adjudicataires n'avaient-ils pas acquis l'antique édifice en bonne et due forme ? Ils usaient de leurs droits de récents propriétaires, et, tout récents qu'ils fussent, on ne pouvait rien contre eux. Je me trompe, l'État ne tarda pas à intervenir. Il racheta bientôt les terrains, en partie semés de décombres, et, achevant d'abattre quelques clochers, construisit, de 1806 à 1817, le dépôt d'étalons qui couvre aujourd'hui l'emplacement même du chœur et des transepts de la basilique.

*
**

Mais il faut être juste. Si la destruction de ce temple énorme et merveilleux, symbolisant toute une époque, paraît aujourd'hui un attentat monstrueux à nos âmes d'artistes, éprises de beauté et d'érudition, l'événement fut loin de se montrer sous un pareil aspect aux contemporains, qui sortaient de la barbarie révolutionnaire et qui en avaient vu bien d'autres. La France, avant la renaissance catholique du XIX^e siècle, fut indifférente à la destruction des monuments de l'art monastique, de même qu'au début de la Révolution elle avait assisté, sans tressaillir, à la disparition des anciens ordres. M. l'abbé Sicard, en décrivant leurs dernières années dans *La vieille France monastique*, a éclairé d'un jour lumineux l'état d'âme des Ordres reli-

gieux eux-mêmes, eussent-ils été composés autrefois de saints, quand ils arrivent à ne plus répondre au but pour lequel ils ont été créés.

Lorsque, en 1790, les délégués de l'Assemblée constituante demandèrent aux quarante moines qui demeuraient à Cluny s'ils désiraient y rester, deux seulement déclarèrent vouloir continuer à vivre en communauté. La maison, exploitée de façon scandaleuse par un trop grand nombre des abbés commendataires des derniers siècles, était maintenant abandonnée par les propriétaires eux-mêmes. L'âme de charité et de dévouement, qui avait animé la grande institution bénédictine, au temps de saint Odilon et de saint Hugues, était bien décidément envolée, et, comme il arrive pour le corps, après le départ de l'âme, la dissolution définitive se mit au cadavre. Vingt ans après le départ des derniers habitants, il ne restait plus de la maison elle-même que quelques débris.

De l'étude qui précède une conclusion naturelle s'impose : c'est qu'il ne sied pas de considérer un Ordre religieux en dehors du temps où il fut créé et des besoins pour lesquels il naquit et grandit. La fortune de la plupart des Ordres monastiques à leur début fut extraordinaire, et cela s'explique par le fait que chacun d'entre eux correspondait à un besoin précis de l'Église à la même époque. Après la chute de l'empire romain, les moines de la Thébáïde et de la Palestine fournissent des théologiens contre l'arianisme. Du VII^e au IX^e siècle, des missionnaires, sortis de l'Ordre bénédictin, évangélisent les Germains, les Francs et les Scandinaves et commencent l'œuvre de la civilisation dans la société barbare qui avait envahi l'Occident.

Aux X^e et XI^e siècles, quand la papauté, sous la vigoureuse impulsion des Grégoire VII et des Urbain II, établit sa primauté en Occident, elle avait besoin d'une milice nombreuse et dévouée pour combattre les abus qui s'étaient introduits dans l'Église. L'Ordre de Cluny la lui fournit.

Au XII^e siècle, c'est l'Ordre de Citeaux, avec l'une des plus grandes figures du moyen âge, saint Bernard, qui passe au premier plan. Mais, aussi rapidement pour Citeaux que pour Cluny, c'est-à-dire en moins de deux cents ans pour chacun, l'heure de la décadence a sonné. L'œuvre est accomplie, la place est prise par d'autres vigoureux ouvriers, tout naturellement et comme en suite d'un processus normal, et c'est le tour des Dominicains et des Franciscains, issus des

entrailles mêmes du peuple chrétien et connaissant à merveille ses besoins. Puis, dans les temps modernes, nous voyons s'épanouir les scandaleux abus de la commende qui livre aux favoris des rois les immenses richesses de l'Église et met à la tête des monastères des abbés par trop étrangers à l'état religieux.

Parfois, chez les vieux ordres, on vit, dans les siècles postérieurs à leur apogée, une partie des moines rajeunir une fraction notable de la communauté par des réformes, telles que celles de Saint-Maur, chez les Bénédictins, de la Trappe, chez les Cisterciens; mais le terrible problème que se pose M. de Montalembert, dans son Introduction aux *Moines d'Occident*, n'en reste pas moins angoissant. Après avoir constaté qu'au moment de la Révolution, les anciens Ordres religieux étaient, pour la plupart, tombés dans une navrante décadence, l'écrivain catholique ajoute :

Je n'en suis pas moins condamné à dire que l'on cherche en vain, dans les annales de l'Église, depuis le concile de Trente, une grande et vigoureuse lutte contre le mal, ou même une plainte généreuse et retentissante, destinée à réveiller les cœurs, à montrer le péril, à signaler l'abîme, à proclamer la résistance... Comment s'expliquer que, parmi tant de bons et saints papes, il ne s'en soit pas trouvé un seul pour refuser des bulles qui livraient l'honneur et les biens des plus célèbres monastères à des sujets notoirement indignes, tels que Bussy d'Amboise et le cardinal Dubois ?

Puis, Montalembert, continuant à faire allusion à la catastrophe de la Révolution, englobant les Ordres religieux comme le reste, ajoute : « Ce que l'Église n'avait pas fait, le siècle un jour le fit par des crimes », et il termine en rappelant ce mot profond de Joseph de Maistre : « L'univers est rempli de supplices très justes, dont les exécuteurs sont très coupables. »

Les réflexions que nous suggèrent les destinées de Cluny et même celles de la plupart des Ordres religieux antérieurs à la Révolution, ceux-là les feront qui, les 10, 11 et 12 septembre prochains, iront visiter les derniers vestiges de la grande abbaye bénédictine. Nous n'avons entendu parler, dans les pages qui précèdent, que de l'époque particulièrement glorieuse, l'époque héroïque, celle qui est intéressante au point de vue de la marche de la civilisation chrétienne et de l'esprit humain. Des savants fourniront des rapports empreints d'une large compétence au cours du congrès d'histoire et d'archéologie qu'a pré-

paré l'Académie de Mâcon, sous le patronage de nombreux membres de l'Institut et des sommités intellectuelles de notre pays. Le sujet en vaut la peine. On y traitera des questions du plus haut intérêt général et particulier : la fondation et le développement de l'abbaye, l'expansion de l'Ordre de Cluny, les grands Abbés, les rapports avec la papauté, l'empire et la royauté, le rôle des Clunisiens, des Cisterciens et des Chartreux, les collèges de Cluny, à Paris, à Avignon et ailleurs, les guerres de religion, les Abbés commendataires, le mouvement érudit bénédictin aux XVII^e et XVIII^e siècles, la liturgie, l'archéologie clunisienne, l'église abbatiale, les constructions civiles et militaires de l'abbaye, les églises et prieurés de Cluny en France et à l'étranger, les arts à Cluny et dans les maisons de l'Ordre, la peinture, la sculpture, la musique, la numismatique et la sigillographie. Telle sera la véritable encyclopédie qui fera surgir l'évocation du nom devenu millénaire de la maison bénédictine.

De même que saint Odilon, abbé de Cluny, institua pour la première fois la commémoration des fidèles trépassés, ce sera, aujourd'hui, la grande commémoration des bénédictins et de leurs œuvres. Le marteau et la pioche ont nivelé le sol à l'endroit où s'élançaient jadis, dans les airs, l'immense vaisseau de la basilique et les quatre clochers de ses deux transepts romans, aujourd'hui presque en entier disparus. Mais, à ceux qui n'ont pas été dérangés de leur sommeil sous les dalles de l'immense église, aux moines qui sont ensevelis désormais sous un linceul renforcé de décombres, abbés, prieurs, doyens ou simples frères, il convient de consacrer un nouveau rouleau des morts, comme celui dont nous parlions plus haut et qu'ils transportaient autrefois, suspendu au cou, de monastère en monastère. Toutefois, au lieu de la formule simple usitée par les modestes religieux, on agira d'autre façon. Sur cet autre rouleau des morts que déploieront les pieuses mains du congrès d'histoire et d'archéologie, le 10 septembre prochain, on tracera une inscription de pompe fière et méritée, celle qui convient à de grands artisans de la civilisation chrétienne, cette civilisation qu'il nous sera toujours, quoi qu'on fasse, impossible de renier.

LUDOVIC DE CONTENSON,

Membre associé de l'Académie de Mâcon.

LE MILLÉNAIRE DE CLUNY ¹

C'était exactement le 11 septembre 910 qu'était fondée, par une charte signée à Bourges, la légendaire Abbaye de Cluny, dont l'Académie de Mâcon se prépare à célébrer le millénaire dans un congrès et des fêtes d'une solennité tout exceptionnelle.

En cette année 910, le duc d'Aquitaine, se trouvant à Cluny, sa principale résidence de chasse, où d'immenses étendues de forêts merveilleusement giboyeuses couvraient les plus pittoresques collines, mandait auprès de lui deux abbés de la contrée, Bernon, abbé de Baume, et Hugues, abbé d'Autun.

— Messieurs, leur disait le duc, j'ai formé un projet dont je veux vous faire part. J'ai résolu de fonder sur mes domaines un monastère dont les moines voudront bien prier pour moi et les miens qui sommes de bons chrétiens, mais qui avons tant d'affaires sur les bras, pour l'intérêt et l'honneur même de la chrétienté, que nous n'avons guère le temps de prier nous-mêmes... Je vous ai donc désignés, vous, monsieur l'abbé de Baume, et vous, monsieur l'abbé d'Autun, pour la réalisation de ce pieux et grand projet. Choisissez sur mes territoires le lieu le mieux à votre convenance, et où s'encadrera le plus parfaitement l'édification d'un monastère. Il deviendra immédiatement vôtre, et vous y construirez la sainte demeure d'où s'élèveront les prières

1. Publié dans la *Liberté* du 28 août 1910.

destinées à nous précéder auprès de Dieu, moi et tant de braves gens qui l'aimons, mais qui oublions trop de le lui dire...

Les deux abbés, alors, réfléchissaient un peu, mais, paraît-il, pas très longtemps, et répondaient presque tout de suite au duc qu'ils ne voyaient pas d'emplacement plus propice à l'œuvre que le domaine et les forêts mêmes de Cluny.

— Pensez-vous? leur demandait le duc, pris de court, et fâché de sacrifier ces chasses sans pareilles pour lesquelles il avait tant fait, et rassemblé de si belles meutes.

Mais les deux abbés maintenaient leur réponse, et ajoutaient même avec une certaine malice, moitié narquoise et moitié respectueuse, qui ne déplaisait pas au duc :

— Sire, croyez-vous que les prières de vos moines, lorsque le moment sera venu pour vous de comparaître devant Dieu, ne vous seront pas d'un meilleur accompagnement que les aboiements de vos chiens?...

Et, quelque temps après, à Bourges, en présence des prélats et des nobles de sa cour, le duc, en grande cérémonie, signait, le 11 septembre, l'acte par lequel devait s'élever, à Cluny, un monastère mis sous le patronage de saint Pierre et relevant directement du Saint-Père... Une des plus illustres abbayes de l'Histoire était fondée...

Peu de pays m'ont été aussi familiers que cette vieille et jolie petite ville de Cluny, assise, comme parmi les plis d'une fourrure, dans son paysage de collines sinueuses et boisées, ou qui étaient encore toutes boisées dans mon enfance, et pouvaient alors éveiller véritablement cette idée de fourrure, tant elles étaient véritablement fourrées. Ah! les vieux et merveilleux clochers de Cluny, d'un roux sombre, et presque d'un or vieux rose par certains couchers de soleil, au milieu des ondulations des cimes légèrement estompées d'une vapeur azurée d'été! Je

n'ai pas le souvenir d'un plus harmonieux panorama. C'était comme une *Méditation* de Lamartine!

A cette époque, et bien que cela me reporte à mes premières années de collège, je me rappelle avoir encore vu, pendant deux ou trois ans, fonctionner la diligence, et j'entends une vraie diligence, avec tout ce qu'elle pouvait avoir de pittoresque, entre Mâcon et Cluny. La ligne du chemin de fer, sur ce coin de réseau, n'était pas encore achevée, ni près de l'être, et un courrier, aussi suranné et chargé de grelots que dans les meilleurs romans historiques, continuait à faire le service. L'express de Paris arrivait à Mâcon à quatre heures du matin, on allait prendre la voiture à l'hôtel Buchalet, le plus recommandé de la ville, et on arrivait à Cluny vers huit heures, à l'hôtel Bressoud, où vous déposait la diligence, à travers les carreaux de laquelle on avait pu apercevoir, au passage, les restes encore fort beaux de l'ancien cloître.

Ah! cette diligence! Cette énorme et difforme voiture jaune et noire, avec son avant-train en voûte, son interminable bâche qui la coiffait comme d'une gigantesque casquette à pont, et ses petites fenêtres clignotantes qui ressemblaient à des yeux de monstre!

Sur ces quatre grosses roues, elle charriait quatre classes de voyageurs. D'abord l'« intérieur », où l'on montait par derrière et où les deux banquettes se regardaient comme dans nos omnibus actuels. Puis, le « coupé », perché sur la voûte de l'avant-train, et dans lequel on entrait par une petite portière s'ouvrant dans le flanc de la voiture, au-dessus de l'une des roues de devant. Ensuite, la « banquette », placée devant les fenêtres du coupé, derrière le siège du cocher. Enfin l'« impériale », où les voyageurs, menacés par la bâche gonflée de bagages, qui s'élevait au-dessus d'eux comme une montagne prête à choir,

étaient assis sur la tête des voyageurs du coupé et tenaient leurs pieds dans le dos de ceux de la banquette.

Les places du coupé étaient les places de luxe, payées cher, et invariablement retenues d'avance par « Monsieur le Comte » ou par « Madame la Baronne ». Mais on devait presque forcément y monter ou en sortir au moyen d'une chaise accotée à la roue. Supposez donc M. le Comte ou M^{me} la Baronne tant soit peu gros ou impotents, et on ne pouvait, dès lors, les hisser ou les descendre qu'à grand renfort de bras et de poussées pour lesquelles tous les domestiques et toutes les servantes de l'hôtel n'étaient pas toujours de trop.

Enfin, à l'intérieur, dans le coupé, sur la banquette, l'impériale, en bas, en haut, chacun s'était casé, tout le monde avait pris place, et il fallait alors voir se mettre en branle cette bête de l'Apocalypse, avec ses quatre chevaux soufflants, les têtes qui la hérissaient, sa bâche en dos de baleine, les éclairs de ses yeux de vitre, et dévalant les côtes dans le carillon de ses sonnaillles et le tonnerre de son roulement, auquel se mêlaient même quelquefois des cris de poulets et de canards!

De l'hôtel Buchalet à l'hôtel Bressoud, ou de l'hôtel Bressoud à l'hôtel Buchalet, on roulait ainsi quatre petites heures, secoué, ballotté, encaqué, emprisonné... Eh bien! par une belle matinée du commencement d'août, dans le soleil levant, sur les hauteurs peu rembourrées mais toutes dorées d'aurore de l'impériale, par les routes blanches et par les collines bleues, ces quatre petites heures, pour un collégien en vacances depuis la veille, étaient la félicité même du Paradis!

Actuellement, j'aime à l'avouer, la félicité m'eût semblé de pouvoir passer quelques mois à étudier l'un des sujets offerts par l'Académie de Mâcon à la curiosité et à la patience des érudits dans le programme des questions à traiter au Congrès du millé-

naire. Rien que dans la brève et sèche nomenclature des matières proposées aux congressistes, je trouve des noms de pays, comme Tournus, Brancion, Saint-Gengoux-le-Royal, qui ne m'ouvrent pas seulement des perspectives de vieux livres et de vieilles archives à aller taquiner dans les bibliothèques publiques ou les études de notaires, mais qui sont en même temps pour moi des résurrections de paysages et d'horizons, des évocations de tableaux et d'anecdotes de toutes sortes.

On citerait peu d'institutions provinciales aussi considérables en même temps qu'aussi utilement et intelligemment travailleuses que l'Académie de Mâcon. Elle publie, chaque année, un très beau et très savant volume de recherches et de découvertes archéologiques locales. La lecture de son Bulletin périodique est charmante par son parfum de courtoisie et de bon éclectisme traditionaliste et français, et son local lui-même, l'Hôtel Senecé, est une merveille. Elle tente aujourd'hui une œuvre véritablement grande, celle de ce millénaire de Cluny qui devrait être une commémoration d'État, si l'État ne reniait pas trop souvent, chez nous, ses vrais soucis, mais qui sera, dans tous les cas, et par ce qu'il représente en soi, et par la large façon dont l'a conçu l'Académie mâconnaise, une des commémorations les plus émouvantes auxquelles nous ayons jamais assisté!

MAURICE TALMEYR,

Membre associé de l'Académie de Mâcon.

LES FÊTES RELIGIEUSES
DU
MILLÉNAIRE DE CLUNY¹

Il était de toute nécessité que le Millénaire de Cluny fût célébré par des fêtes religieuses : préparées dès longtemps, celles-ci furent splendides.

Un triduum d'offices et de solennités s'imposait : il fut annoncé au clergé et aux fidèles du diocèse par le mandement ci-après :

*Lettre pastorale de
Monseigneur l'évêque d'Autun, Chalon et Mâcon.*

Autun, le 29 août 1910, en la fête de la
Décollation de saint Jean-Baptiste.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le Millénaire de la fondation de l'Abbaye de Cluny va se célébrer solennellement les 10, 11 et 12 septembre. C'est un événement diocésain et national qui réunira dans l'admiration reconnaissante le clergé, les lettrés de France et les habitants du Mâconnais. Son Éminence le Cardinal Luçon, archevêque de Reims, qui a bien voulu nous pro-

1. Le compte rendu détaillé de ces solennités a été publié par les soins de S. G. Mgr Villard, évêque d'Autun, Chalon et Mâcon, sous le titre : *Le millénaire de Cluny (910-1910). Souvenirs religieux et littéraires* (Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris).

mettre sa présence, se verra entouré d'Archevêques et d'Évêques, en même temps que d'Abbés de monastères bénédictins qui viendront à nous de la terre d'exil.

C'est le zélé pasteur de l'antique église clunisienne de Notre-Dame, dont l'esprit vit des souvenirs bénédictins, qui nous a rappelé la date mémorable du 11 septembre 910, jour où fut signée la charte de fondation du monastère par Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, en son palais de Bourges, à la demande de Bernon, Abbé de Baume, et d'Hugues, Abbé de Saint-Martin d'Autun. Aussitôt nous avons annoncé aux fidèles notre projet d'en solenniser le Millénaire. Bien vite, l'Académie de Mâcon et par elle l'Institut de France, ainsi que la ville de Cluny, adoptèrent cette idée qu'elles firent leur, et chacun dans sa sphère a rivalisé pour en assurer le succès.

A la Religion revenait cette initiative : sa mission n'est-elle pas de relier la terre au ciel, en unissant, par la prière, les générations successives ? Ne doit-elle pas garder de l'oubli les gloires de ses grands hommes, de ses saints, afin de tirer de leur vie des exemples, de leurs œuvres des leçons, de leur sainteté une protection ? L'éloignement ne fait qu'accroître leur prestige ; ainsi mille ans écoulés mettent encore plus en relief la lignée d'Abbés tels que Bernon, saint Odon, saint Odilon, saint Hugues, saint Mayeul ou Pierre le Vénérable. L'histoire, la littérature, l'art et la sociologie trouveront des voix éloquents pour exprimer les services rendus par les Bénédictins à la science et à l'humanité. A nous, il importe de faire revivre leur foi, leurs vertus monastiques et leur piété. Ils ont créé nos traditions chrétiennes ; « au siècle de fer et de plomb, » ils ont défriché les âmes par leur indomptable énergie, plus encore que nos forêts, à la sueur de leur front. Par eux, Cluny a rayonné sur deux mille abbayes et jusque sur le trône pontifical. Quatre papes, saint Grégoire VII, le bienheureux Urbain II, Pascal II et Calixte II en sont sortis pour monter sur le trône de saint Pierre. Pionniers de la civilisation, nos moines ont été les héros de l'indépendance de l'Église catholique.

Aussi bien convenait-il que nous demandions au Souverain Pontife de daigner consacrer cet anniversaire séculaire par sa suprême et paternelle bénédiction. Son Éminence le Cardinal Secrétaire d'État nous transmet la réponse dont Sa Sainteté nous a honoré. Sa lettre est datée du 25 août, fête de saint Louis, roi de France, coïncidence

frappante, en cette occasion où la visite du saint roi à Cluny doit être rappelée d'une manière éclatante. Écoutons la lecture de ces deux documents :

« Du Vatican, le 25 août 1910.

« MONSEIGNEUR,

« C'est avec une toute particulière satisfaction que Sa Sainteté a appris, par votre récente lettre, que vous allez prochainement célébrer, par des fêtes solennelles, le Millénaire de la fondation de l'abbaye bénédictine de Cluny, en votre diocèse.

« Il m'est bien agréable de transmettre aujourd'hui, à Votre Grandeur, la Lettre Autographe que le Saint-Père a daigné vous adresser, en cette mémorable circonstance, et par laquelle Il vous accorde les différentes faveurs que vous vouliez bien solliciter à cette occasion.

« Je suis heureux d'unir mes sentiments et mes vœux personnels à ceux du Saint-Père, et je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

« R. Card. MERRY DEL VAL. »

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE RAYMOND VILLARD, ÉVÊQUE D'AUTUN.
PIE X, PAPE.

Vénération Frère, Salut et Bénédiction apostolique.

L'annonce qui nous a été faite des solennités que l'on prépare pour fêter le Millénaire de la fondation du monastère de la Famille Bénédictine à Cluny nous a été particulièrement agréable.

Il est juste, en effet, et il ne sera pas sans utilité de rappeler le souvenir de cet Ordre ancien, surtout à ces villes auxquelles il a procuré tant d'avantages et tant de gloire. De plus, ces fêtes commémoratives, que l'affluence des habitants de la cité et des étrangers, rivalisant pour ainsi dire de piété et de respect, rendra plus magnifiques encore, seront pour les populations une preuve de l'indignité des efforts qui sont faits pour susciter la haine contre ceux que le peuple chrétien a coutume de regarder, non seulement comme des amis, mais comme des pères.

Nous avons donc lieu de rendre grâces à Dieu de ce qu'il a permis que les enfants de saint Benoit soient réconfortés par ce nouveau témoignage de reconnaissance qui les encouragera et leur donnera des forces pour entreprendre de plus grandes choses ; pour continuer à combattre les erreurs avec un invincible courage ; à bien mériter, comme ils l'ont fait dans le passé, de la religion et de l'humanité entière ; et pour transmettre à la postérité la plus reculée la gloire de leur nom. Voilà les vœux que Nous formons du fond de notre cœur ; voilà ce qui se réalisera, Dieu aidant, Nous en avons l'espoir certain.

Et maintenant, pour ajouter un témoignage de notre bienveillance, qui augmentera votre joie, Nous accordons volontiers :

1° Que ceux qui assisteront au Triduum de prières gagnent une Indulgence très plénière de leurs péchés, applicable par mode de suffrage aux pieuses âmes détenues dans les flammes du Purgatoire ;

2° Qu'à l'issue de la messe célébrée pontificalement pendant ce même Triduum, les Évêques bénissent le peuple en Notre nom ;

3° Enfin que pendant ce même temps soit célébré l'office des saints Odilon et Mayeul, abbés de Cluny.

Et pour le succès de ces pieux exercices et leur bon accomplissement, comme gage de la grâce divine et comme preuve de notre spéciale bienveillance, à vous, Vénérable Frère, aux Religieux membres de la Famille Bénédictine et au peuple fidèle confié à votre sollicitude, Nous accordons très affectueusement la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 22 du mois d'août 1910.

De notre pontificat l'an huitième.

PIE X, PAPE.

VENERABILI FRATRI RAYMUNDO VILLARD, EPISCOPO
AUGUSTYDUNENSIVM.

PIVS PAPA X.

Venerabilis Frater, salutem et Apostolicam benedictionem.

Quod significatum est Nobis, istis apparari solemnibus elabentis decimi sæculi a cœnobio Benedictinæ Familiæ Cluniaci condito,

admodum placuit. Æquum est enim, nec fructu vacuum, antiqui ordinis renovare memoriam, præsertim in iis civitatibus, quibus ille tantum attulit utilitatis et gloriæ. Eadem præterea commemoratio, quam et civium et advenarum frequentia, quasi quodam pietatis et obsequii certamine nobiliorem efficiet, documento erit gentibus, indigno conatu in eos invidiam conflare, quos christianus populus parentum loco, nedum amicorum, habere consuevit. Est igitur cur Deo gratias agamus, quod siverit Benedictinos alumnos novo memoris animi testimonio recreari, quo erecti queant ad majora etiam capesenda redintegrare vires, pergantque invicto animo errores profligare, de religione ac de omni humanitate optime, sicut ante, mereri, sui que nominis famam seræ posteritati commendare. Hæc ex animo vota concipimus; hæc certa fiducia, Deo juvante, ominamur. Interim ut gaudio vestro significatio aliqua nostræ voluntatis accedat, libenter concedimus, primum ut qui statis in triduum supplicationibus aderunt plenissimam peccatorum indulgentiam lucrentur, quæ applicari queat, per modum suffragii, etiam piis animis in igne piaculari detentis; deinde ut sacrorum antistites iisdem diebus, missa ritu pontificali absoluta, Nostro Nomine populo benedicant; denique ut per idem tempus divinum persolvatur officium de sanctis Odilone et Mayeul, abbatibus Cluniacensibus. Ut autem omnia rite prospereque succedant, divinæ auspicem gratiæ ac singularis nostræ benevolentiæ testem Apostolicam benedictionem tibi, Venerabilis Frater, religiosi Benidictinæ Familiæ sodalibus ac fideli populo tuæ curæ commisso peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die XXII mensis Sextilis anno MDCCCCX, pontificatus Nostro octavo.

PIUS PP. X.

Le Saint-Père veut donc que le souvenir des Bénédictins, d'il y a dix siècles, serve encore aux catholiques contemporains, afin de leur inspirer reconnaissance et vénération envers ceux qu'ils appellent justement « des amis et des pères ». Aux sources antiques du dévouement, les religieux d'aujourd'hui puiseront la force de rivaliser avec leurs aînés, puisque les « moines et les chênes sont éternels¹ ». Mais aussi, grâce à la bénédiction et à la bonté du Pape, la charité du

1. Lacordaire.

monastère s'exercera encore. Jadis, il nourrissait dix-sept mille pauvres chaque année, et saint Odilon, pitoyable aux défunts, fonda la fête des Trépassés. Vous n'avez pas oublié, nos très chers Frères, les solennités organisées par notre pieux et vénéré Cardinal Perraud, lors du neuvième centenaire de cette institution. Aujourd'hui, usant des suffrages et des mérites des saints bénédictins clunisiens, les pèlerins du Millénaire pourront soulager les âmes en souffrance au Purgatoire en leur obtenant pleine indulgence. Puissiez-vous, nos chers diocésains, profiter nombreux de ces avantages spirituels !

Puissiez-vous aussi accompagner Son Éminence et Nosseigneurs les Évêques qui couronneront leur visite à Cluny par un pèlerinage à Paray-le-Monial, le mardi 13 septembre ! Nous ne saurions oublier que saint Hugues a bâti la Basilique de Paray, et que la terre chérie entre toutes du Cœur de Jésus était un prieuré dépendant de l'Abbaye clunisienne. Nous convions donc Messieurs les Curés, principalement ceux de la région charollaise, à grouper le plus possible de leurs paroissiens pour ce dernier rendez-vous où s'achèveront nos fêtes bénédictines.

Dignement célébrées, qu'elles renouvellent notre alliance diocésaine avec la Famille de saint Benoit ! Que, de la patrie du ciel, jouissant éternellement de la Paix divine dont ils ont fait leur devise ici-bas, *Pax*, ses fils protègent sans cesse les quatre-vingts églises qu'ils ont construites à l'entour de Cluny ! Au dire de Raoul Glaber, le moine chroniqueur, « elles couvraient notre pays d'une blanche robe. » Avec les ans, cette robe a noirci, mais debout sont encore ces ex-voto d'un passé de foi et de prière que nous voudrions toujours sauver des ruines du temps et de l'impiété.

Agréez, nos très chers Frères, l'assurance de notre paternel dévouement en Notre-Seigneur.

† HENRY-RAYMOND,
ÉVÊQUE D'AUTUN, CHALON ET MACON.

Le clergé et les habitants de Cluny, en ce qui les concernait, répondirent, avec un zèle admirable, à l'appel de ce mandement et, le samedi 10 septembre, une merveilleuse décoration charma le regard des étrangers arrivant à Cluny.

Dans la rue principale, qui va de la gare du chemin de fer à la sortie de la ville au nord-ouest, des mâts enrubannés de buis sont plantés, portant des écussons aux armes clunysiennes, et des arceaux gothiques forment une voûte pittoresque de feuillage, et aux environs de l'église Saint-Marcel, les arcatures dessinent des silhouettes de porches médiévaux de style flamboyant. On dirait des débris de cloîtres enserlis dans un réseau de lierre. En d'autres rues les pylônes et les guirlandes sont tressés en bruyère ou bien, çà et là, des fleurs artificielles tranchent sur la teinte sombre de la verdure.

Un art semblable a présidé à l'ornementation des églises.

A Saint-Marcel, des guirlandes de buis courent, en élégants festons, le long des murs de la nef ; d'espace en espace, se font suite des écussons, surmontés de faisceaux de drapeaux, avec les armes ou les devises des abbés ou des personnages les plus célèbres de Cluny. L'autel est élégamment orné et couvert d'une très belle nappe, brodée aux armes de l'abbaye.

Notre-Dame, ce bijou de style gothique bourguignon, n'a pas à souffrir, comme il arrive trop souvent, d'une accumulation d'oriflammes et de tentures. M. l'abbé Lauvernier eut l'ingénieuse idée d'écrire, en raccourci, sur les murs de son église, l'histoire de Cluny. La voûte, en effet, est enserrée entre les armes du Souverain Pontife, seul suzerain de l'abbaye, et celles des évêques d'Autun, ses chefs spirituels d'aujourd'hui. Au-dessus de l'autel figurent les armes des grands abbés Bernon, Odon, Mayeul, Odilon, Hugues, Pierre le Vénérable ; dans le chœur, s'inscrivent les écussons de ses évêques.

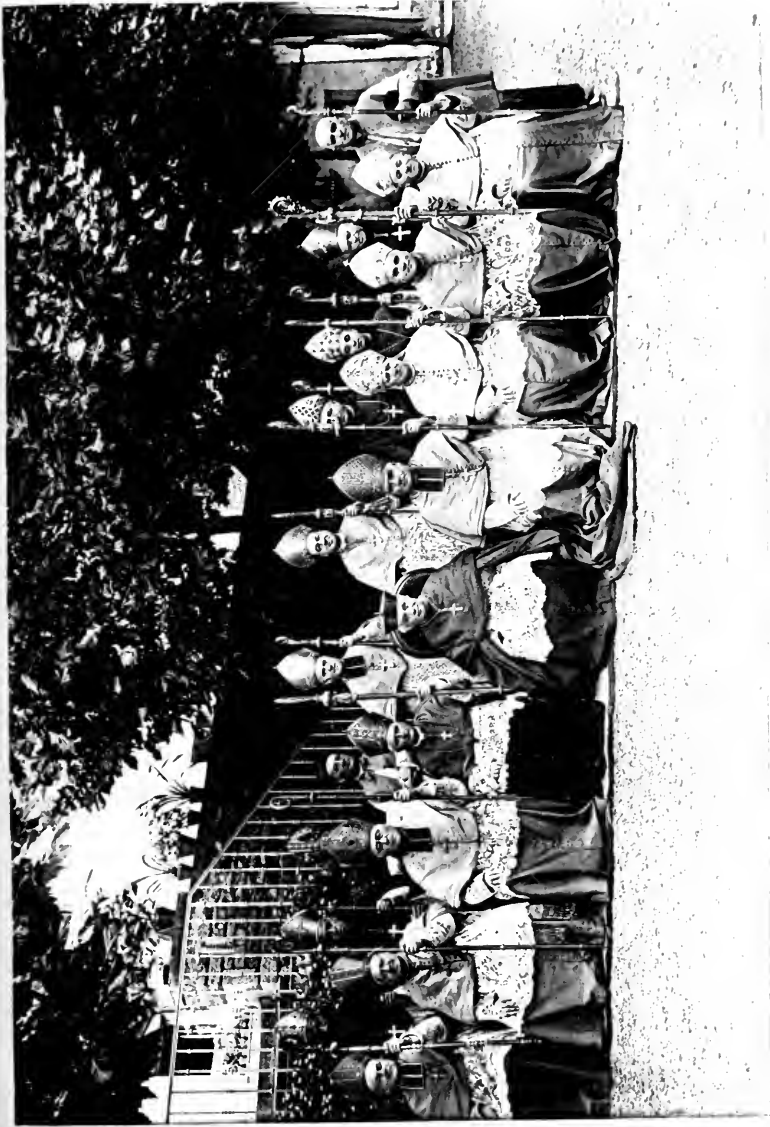
Une inscription gravée sous l'horloge rappelle les deux dates 910-1910, et que le monastère fut un foyer pour « la science, les arts, la civilisation et la religion ». Dans la grande nef, voici les noms des papes issus de Cluny. Entre les colonnes et les cha-

piteaux, des draperies rouges, dessinant les arceaux gothiques portent, en lettres d'or, les vocables des nombreuses filiales de l'abbaye ; et, dans les basses nefs, sont placées les armes de ses cardinaux et principaux abbés.

Quel grandiose spectacle sera, dans de pareilles mises en scène, ce défilé hiératique d'abbés, d'évêques et d'archevêques, traversant quatre fois le jour, à l'aller et au retour de la messe pontificale et de la cérémonie du soir, les rangs d'une foule pressée, curieuse et respectueuse, pour se rendre de la maison des Récollets à l'église de Notre-Dame ! Mitres et crosses étincellent au soleil. Lundi, la pourpre du cardinal Luçon ajoute encore à la majesté du cortège.

Les prélats qui ont participé aux fêtes sont : S. Ém. le cardinal Luçon, archevêque de Reims ; Mgr Seton, archevêque titulaire d'Héliopolis de Syrie ; Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry ; Mgr Gauthey, archevêque de Besançon ; Mgr Villard, évêque d'Autun ; Mgr Béguinot, évêque de Nîmes ; Mgr Herscher, évêque de Langres ; Mgr du Curel, évêque de Monaco ; Mgr de Cormont, évêque de Saint-Pierre et Fort-de-France ; Mgr du Vauroux, évêque d'Agen ; Mgr Déchelette, évêque auxiliaire de Lyon ; Mgr Lobbedey, évêque de Moulins ; Mgr Manier, évêque de Belley ; Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris ; dom Lemoine, abbé de la Pierre-qui-Vire ; dom Cabrol, abbé de Farnborough ; dom Chautard, abbé de Sept-Fonts ; dom Gréa, abbé de Saint-Antoine ; dom Marot, abbé de Lazcano ; dom Renaudin, abbé de Saint-Maurice ; dom Gariador, abbé titulaire de Fleury-sur-Loir, visiteur de la province, en résidence à Jérusalem ; dom Albéric, prieur de Sept-Fonts ; Mgr Saint-Clair, protonotaire apostolique.

Plusieurs prélats et abbés qui avaient annoncé leur venue, empêchés au dernier moment, tel, par exemple, Mgr Vaszary, prince primat de Hongrie, s'étaient excusés, en exprimant leurs regrets.

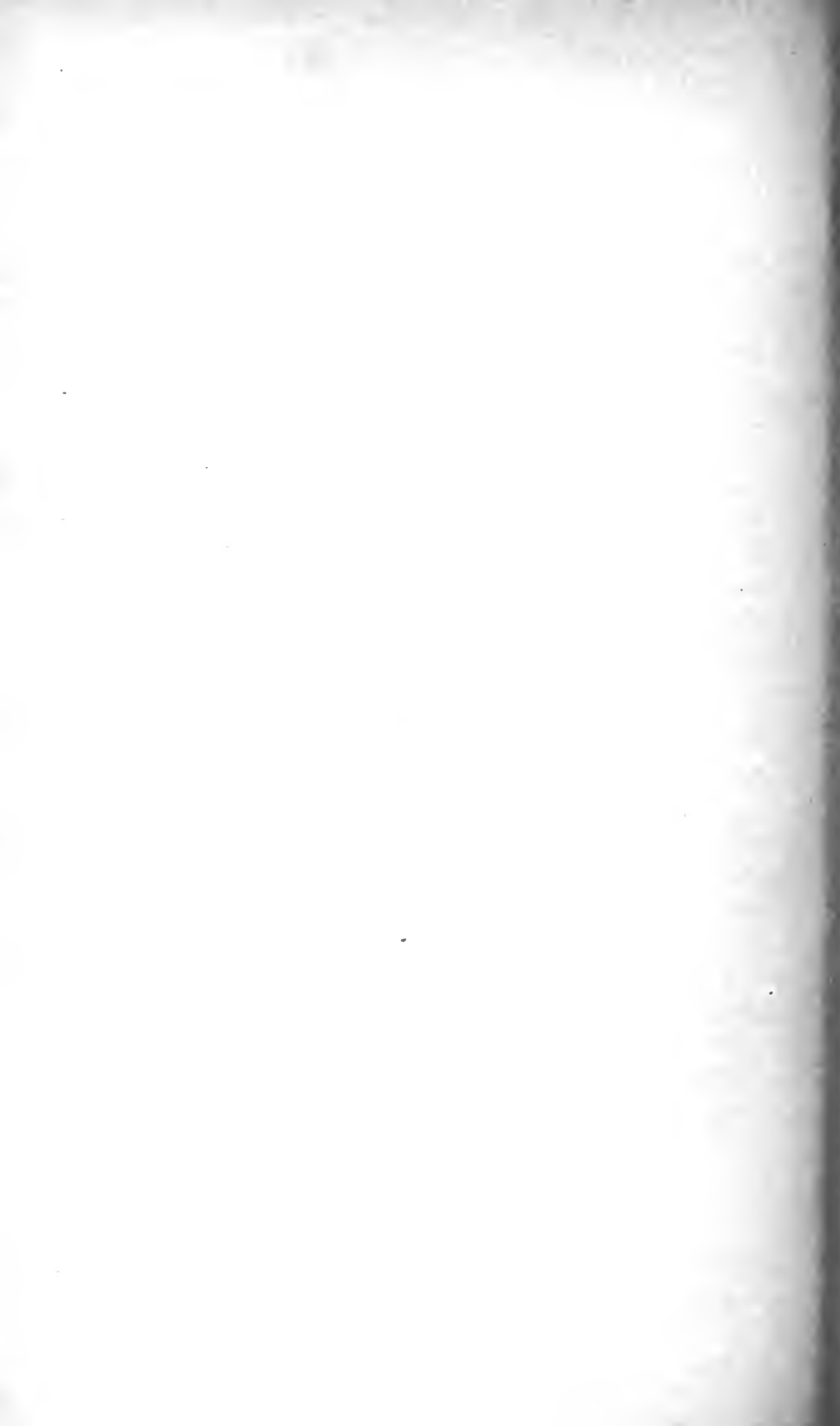


Don Garrahar Don Bonanfin Don Grea Mr. Baoullehart Mr. Munier Mr. Lobbetey Don Gallud Don Marit Don F. anone Mr. Saint Clair
 Mr. du Vauxx Mr. de Lornont Mr. Landley Mr. Soton Mr. Villard Mr. du Castel

Ch. Hébert

EVÊQUES ET ABBES
 présents à Chiny le 10 septembre 1910.

Phototypie Leclercq, Paris



Les chants furent brillamment exécutés, le samedi par la maîtrise de Saint-Odon, sous la direction de M. l'abbé Lauvernier, curé de Notre-Dame, et les deux autres jours par la maîtrise de Saint-Pierre de Chalon, avec son orchestre et son remarquable organiste M. Rochas.

Le programme en était emprunté aux œuvres de Palestrina, Haendel, Beethoven, Franck, Gounod, Dubois, Saint-Saëns, Chérion, Perruchot, Massenet, etc..., et le plain-chant fut sagement exécuté, d'après l'édition bénédictine et suivant les principes de dom Pothier.

Le samedi, à 10 heures, une messe pontificale, avec l'office de saint Odon, fut célébrée à Notre-Dame par Mgr Dubillard. A l'évangile M. Lauvernier souhaite la bienvenue à tous les prélats présents, évoquant le souvenir des liens qui rattachent leurs diocèses aux monastères de Cluny.

Le soir, à cinq heures, Mgr Gauthey prononça un beau discours sur *Cluny et l'Église de France*. Il montra Cluny phare de lumière et de civilisation, foyer de sainteté, champion de l'indépendance et de la liberté civique. Ses développements décrivent l'influence de cette école de bonté, de justice et de vertu, qui donne d'utiles leçons aux princes et aux cités. Ses chefs savants et saints, amis des rois et des empereurs, faisaient de leurs religieux des papes et des évêques, des artistes et des lettrés, des réformateurs et des pionniers de l'idéal.

L'orateur énumère les innombrables bienfaits répandus autour d'eux par ces chrétiens d'élite, intelligents, vertueux et bons, dans un temps d'ignorance, de scandale et de misère.

Et il termine en formulant ce double vœu : « Puissent les solennités du Millénaire donner aux habitants de Cluny un renouveau de cette foi et de cette religion qui ont fait la gloire

•

de leur pays. Fasse Dieu qu'un jour se relève le vieux cloître et que ses ruines se repeuplent ! »

Le dimanche, il y eut deux messes pontificales. La première fut célébrée à huit heures et demie, à Saint-Marcel, la vieille église bien digne de prendre part aux cérémonies du Millénaire, puisqu'elle conserve le culte du pape saint Marcel, si vénéré de saint Hugues que le grand abbé voulut rendre le dernier soupir en présence de ses reliques.

L'officiant était Mgr Seton, archevêque d'Héliopolis.

Le dimanche encore, à Notre-Dame, la messe pontificale, avec l'office du saint nom de Marie, fut célébrée par S. É. le cardinal Luçon.

A l'évangile, Mgr Lobbedey monta en chaire et, après avoir béni l'étendard que portera saint Louis au cortège historique, il décrivit « ce que c'est qu'un moine. » Prière et travail, voilà de quoi est faite la règle monastique.

Adonnés à la prière, les moines ont été aussi d'ardents travailleurs : travail intellectuel, travail artistique, travail manuel, travail social. Et l'éminent évêque traça un saisissant tableau des moines de Cluny réalisant ce beau et fécond programme.

A l'issue de la messe l'Évêque d'Autun envoya le télégramme suivant :

Sa Sainteté Pie X, Vatican, Rome.

Archevêques de Chambéry, Besançon, Héliopolis ; évêques d'Autun, Nîmes, Langres, la Martinique, Monaco, Agen, Hiéropolis, Moulins, Belley ; prélats Baudrillart, Saint-Clair ; sept Révérendissimes Abbés Bénédictins, Cisterciens, groupés autour de S. Em. l'archevêque de Reims, nombreux clergé et catholiques éminents, particulièrement MM. René Bazin, académicien ; comte de Franqueville, Thédénat, Babelon, membres de l'Institut, offrent à Sa Sainteté hommage, reconnaissance, pour sa lettre autographe bénissant le Millénaire. Heureux d'annoncer la beauté de la fête religieuse, grand concours de

fidèles, tous envoient de Cluny l'expression de profonde vénération filiale.

† Evêque d'Autun.

La réponse ne se fit point attendre : elle était ainsi conçue :

Saint-Père apprenant avec plaisir et intérêt particuliers splendeur des fêtes du Millénaire Abbaye Cluny et agréant filial hommage éminents personnages ecclésiastiques et laïques réunis avec peuple nombreux pour célébrer date événements si mémorables, remercie et envoie de grand cœur à tous bénédiction apostolique.

Card. MERRY DEL VAL.

Le soir, à la cérémonie de cinq heures, Mgr Baudrillart prononce un magnifique discours sur le rôle de Cluny à l'égard de la papauté. Il s'applique à résoudre ce problème capital, posé par l'érudition, relativement à l'histoire de Cluny : En quoi la réforme de l'Église est-elle sortie de l'abbaye clunisienne, et est-il exact de dire que l'œuvre de Cluny est originale ?

Il expose tout d'abord, la situation du monde chrétien au XI^e siècle, « siècle de fer et de plomb ». Il fallait à tout prix réformer. Comment ? « Par l'alliance de ces deux faiblesses, les papes de Rome et les moines de France. » Sept ans plus tard, Cluny était fondé. Deux cents ans après, le monde chrétien, groupé autour de l'Église, avait retrouvé son idéal.

L'orateur montre, en effet, que Cluny a apporté à la papauté trois choses : une idée (quoique tous les éléments de la réforme de l'Église ne soient pas sortis de Cluny), un instrument pur, fort, dépendant d'elle seule, et, enfin, des hommes de caractère et de valeur qui furent quelque chose de plus que les représentants de la grande institution qui les avait formés.

Dans une seconde partie, Mgr Baudrillart recherche par quels événements s'affirma, à la face du monde, l'alliance de la Papauté et de l'Ordre de Cluny.

Des tableaux, vigoureusement tracés, appuient cette démonstration : l'évocation dramatique de la scène de Canossa remue profondément l'auditoire.

Le lundi, la journée commença par le service célébré par Mgr Villard pour le repos de l'âme de Léopold Delisle. Dans le chœur de l'église de Notre-Dame avaient pris place Mgr Baudrillart, dom Cabrol, dom Gréa et plusieurs des abbés présents à Cluny. Derrière le catafalque, nous avons remarqué MM. Chatelain, Picot, de Lasteyrie, Imbart de la Tour, Duréault, Protat et beaucoup de congressistes.

Après l'absoute Mgr Villard remercie les membres de l'Institut d'être venus prier pour leur éminent et regretté collègue, ce grand savant et ce grand chrétien qui, modestement, travailla à faire progresser la science et à répandre dans les âmes de ses compatriotes la lumière du vrai et loyal savoir.

A dix heures, à la messe pontificale célébrée par S. Ém. le cardinal Luçon, avec l'office de saint Mayeul, Mgr Villard dit « le mot du cœur si agréable à prononcer » qui consiste à rendre grâces et à remercier.

« Gloire à Dieu d'abord, dit-il, pour nous avoir ménagé ces belles et réconfortantes solennités!... » Puis, il remercie successivement le cardinal, les archevêques, les évêques et les abbés « venus de France et de l'étranger et même d'outre-mer », le clergé et les paroissiens de Notre-Dame et de Saint-Marcel et même les étrangers accourus à ces solennités.

« Conservons, dit-il en terminant, comme souvenir de ces fêtes, la devise de l'ordre bénédictin *Pax* : paix dans les cœurs et dans les consciences, paix aux âmes du Purgatoire par les indulgences « très plénières » que nous leur appliquons. Paix par le sacrifice, comme l'indique la devise, plaçant le mot *Pax* au-dessous de la croix ; que ce soit notre devise aussi : Paix avec Dieu, avec soi-

même et entre nous, qui sommes tous frères en Jésus-Christ ! »

A l'office, comme on le fit d'ailleurs chacun des trois jours, le cardinal donna la bénédiction apostolique à laquelle est attachée l'indulgence plénière.

A cinq heures, à la cérémonie du soir, Mgr l'évêque d'Agen prononça le dernier discours de la trilogie, sur *Cluny et la vie de l'Église*.

L'Église, au x^e siècle, avait besoin d'un instrument d'une haute valeur, pour l'appliquer à l'œuvre de la rénovation intime et tout intérieure de ses membres. Cet instrument, elle le trouva dans les Bénédictins, qui vinrent à l'heure nécessaire, avec toute la force indispensable pour prendre le mal où il fallait l'extirper : dans sa racine.

Ces agents étaient des saints : aussi rien ne résista à leurs efforts, et leur triomphe leur permit de rendre à leur pays, à la Papauté, des services d'autant plus précieux, que les circonstances sociales et politiques s'y prêtèrent admirablement.

Aussi leur œuvre fut très belle, car de grands mérites, de grands bienfaits ont permis de la réaliser à la perfection.

Ce furent tout d'abord les insignes vertus des intéressés eux-mêmes, leur pratique de la fidélité à la foi, de l'obéissance à la discipline, de l'application à l'étude, d'un travail acharné, sans parler des autres vertus plus héroïques de douceur, de bienfaisance et de pureté qui furent en honneur à Cluny.

Ce fut ensuite le souci scrupuleux des moines Bénédictins de conserver avec respect une impeccable liturgie, qui contribua à maintenir et à développer le goût des cérémonies religieuses en même temps que leur intégrité.

Et enfin comment ne pas reconnaître l'action sociale et religieuse de cette architecture bénédictine, qui fit monter au ciel

la prière des élégantes églises romanes, aux clochers ajourés, dont fut couverte toute la région.

Mgr du Vauroux termine par ces vibrantes paroles, qui sont le résumé exact, nous semble-t-il, du Millénaire, comme aussi elles sont l'énergique commentaire des récentes et retentissantes Encycliques du Pape Pie X :

« On demande aujourd'hui une Jeanne d'Arc pour sauver la France. . . . mais Jeanne d'Arc nous manque moins que les hommes qui pourraient seconder son œuvre. Prions donc le Sauveur de nous donner des apôtres et des saints comme étaient les moines de Cluny. »

Ce discours clôtura les solennités religieuses de ce glorieux *Millénaire* pendant lequel régna vraiment « *la trêve de Cluny* », unissant tous les esprits et tous les cœurs dans un même sentiment de vénération pour un passé grandiose.

Le Millénaire religieux de Cluny devait pourtant avoir son lendemain de piété et de reconnaissance à Paray-le-Monial. Il était juste en effet de venir remercier Dieu d'avoir si manifestement béni les solennités clunysiennes, dans cette basilique de Paray, reproduction en petit ou plutôt, — d'après des archéologues avisés, — premier essai de la grande église de Saint-Hugues.

Le cortège des évêques et des abbés mitrés fit son entrée dans la basilique comme aux jours des plus grands pèlerinage. La messe bénédictine y fut célébrée par dom Cabrol, abbé de Farnborough, et le sermon y fut magistralement donné par Mgr Béguinot, évêque de Nîmes.

Le soir, à trois heures, au *salut* solennel, l'évêque d'Autun expliqua devant une véritable foule recueillie qu'il n'avait pas voulu chanter le *Te Deum* à Cluny sur les ruines du passé, mais à

Paray, terre des promesses et des bénédictions du Sacré Cœur.
Et ce *Te Deum* fut l'épilogue pieux et définitif du *triduum* religieux du Millénaire de Cluny.

Rédigé par les soins de Mgr VILLARD,
Evêque d'Autun, Chalon et Mâcon,
Membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.

RECONSTITUTION HISTORIQUE
DU
CORTÈGE DE L'ENTRÉE DE SAINT LOUIS
A CLUNY, EN 1245.

Pendant que, pour célébrer le Millénaire de Cluny, l'Académie de Mâcon organisait un Congrès d'histoire et d'archéologie et le Clergé un Triduum de solennités religieuses, le conseil municipal de la ville songeait à fêter cet anniversaire de façon à attirer à Cluny une grande affluence.

Le succès obtenu à Compiègne, l'année précédente, après Nevers et Nancy, après la Suisse et la Belgique, par la reconstitution d'un épisode important de l'histoire locale, orienta de suite les esprits dans cette direction.

Aucun événement ne s'y prêtait mieux que l'entrevue de saint Louis et du Pape Innocent IV, qui eut lieu à Cluny, en 1245, telle que la rapportent les vieux chroniqueurs.

D'abord Guillaume de Nangis :

Et furent avec lui (le Roi) ses trois frères et Madame Blanche, la reine, leur mère. Mais comme glorieusement il y alla, environné de sa gent, ne fait pas à taire, ainçois fait à raconter. Se vous vissiez comment sa gent était glorieusement en armes, ordonnée par diverses parties et troupeaux, entour de lui, vous dissiez certainement que ce fut un host ordonné en bataille. Devant allaient cent sergents bien montés et appareillés, les arbalestres aux mains, et autres cent les

suivaient, les hauberts vêtus, les haumes aux têtes, et les targes à leurs col pendues. Après ces deux cents, venaient devant le Roi cent autres armés de toutes armes, les glaives au poing forts et reluisants ; et le Roi venait après en la quatrième rangée, environné de grande multitude de chevaliers armés ; et entra ainsi dans l'Abbaye de Cluny où le Pape était. L'Apostole et le Roy parlèrent secrètement ensemble de ce qu'ils voulurent, et puis s'en retourna le Roy quand il eut salué les Cardinaux et il eut eu la bénédiction du Pape.

La Chronique du monastère de Cluny dit¹ :

L'an du Seigneur 1245, à la fête du bienheureux André, Apôtre, le seigneur Pape Innocent IV a célébré la messe à Cluny, dans la grande église, au grand autel ; et furent avec lui douze Cardinaux, à savoir : le seigneur Egidius d'Espagne, le seigneur Jean de Tolède, le seigneur Otton, le seigneur évêque de Sabine, le seigneur évêque de Tusculum, le seigneur Octavien, maître Hugues de la sainte Tête, le seigneur Jean Gaetan, maître Pierre de Barro, le seigneur Guillaume neveu du seigneur Pape, le seigneur abbé de Saint Faconde, le seigneur Pierre Capioche. Tous ceux-là étaient Cardinaux. Avec eux se trouvèrent dans la même église de Cluny, le patriarche d'Antioche, le patriarche de Constantinople, l'archevêque de Reims, l'archevêque élu de Lyon, l'archevêque de Besançon, l'évêque élu de Chalon-sur-Saône, l'évêque de Paris, l'évêque de Langres, l'évêque de Clermont, l'évêque de Châlons-sur-Marne, l'évêque de Senlis, l'évêque d'Évreux, l'évêque de Prusse, l'évêque des cinq églises, l'évêque de Béthléem, l'évêque élu d'Agen qui fut ensuite consacré par le seigneur évêque de Tusculum légat du siège apostolique. Furent présents en même temps l'abbé de Cluny et une foule d'abbés noirs, l'abbé de Citeaux et un grand nombre d'abbés blancs.

A la même époque se rencontrèrent, à Cluny, le seigneur Louis, roi de France et la reine sa mère, et le comte d'Artois, son frère, et l'Empereur de Constantinople, et le fils du Roi d'Aragon et le fils du Roi

1. « Bibliotheca Cluniacensis ». Traduction de Lorain, histoire de l'Abbaye de Cluny, Paris, 1845, p. 154.

de Castille, et le Duc de Bourgogne, et le Comte de Ponthieu et le Comte Guillaume qui perdit sa terre en rentrant en grâce auprès de l'Empereur et du Pape, et l'avocat de Béthune, et tous les chevaliers qui sont du conseil du Roi de France, le Comte de Forez, le comte de Bingniacum, le seigneur de Beaujeu, le seigneur de Bourbon, et une multitude d'autres Comtes, Châtelains, Princes et Chevaliers dont nous ne voulons pas faire mention à cause de leur trop grand nombre.

Et il faut savoir que dans l'intérieur du monastère reçurent l'hospitalité le seigneur Pape avec ses chapelains et toute sa cour; l'Évêque de Senlis avec sa maison; l'Évêque d'Évreux avec sa maison; le seigneur Roi de France avec sa mère, son frère, sa sœur et toute leur suite; le seigneur Empereur de Constantinople, avec toute sa cour; le fils du Roi d'Aragon avec tous ses gens; et beaucoup d'autres chevaliers clercs et religieux que nous passons sous silence. Et cependant, malgré ces innombrables hôtes, jamais les moines ne se dérangèrent de leur dortoir, de leur réfectoire, de leur chapitre, de leur infirmerie, de leur cuisine, de leur cellier, ni d'aucun des lieux réputés conventuels. L'Évêque de Langres fut aussi logé dans l'enceinte du couvent.

Pour réaliser la commémoration de ce grand événement historique, la Commission des fêtes du conseil municipal de Cluny, composée de

MM. BALLANDRAS,	Maire;
PÉTRÉ,	Premier adjoint;
GENTEZ,	Deuxième adjoint;
LOISY, GAUTHIER et	
DUCOTÉ,	Conseillers;

s'adjoignit douze membres pris parmi les commerçants et notables de la ville, et constitua un comité du Millénaire avec :

MM. Paul CHACHUAT,	Président;
L. FÉLIX,	Vice-président;
Docteur ANGELIER,	id.

MM.	J. CHARVET,	Secrétaire général ;
	F. SIRAUD,	Secrétaire adjoint ;
	P. LETOURNEAU,	id.
	C. DUTRION,	Trésorier ;
	C. DUMONT,	Trésorier adjoint ;
	PETITJEAN,	Membre ;
	JUILLARD,	id.
	MARTINET,	id.
	POIVRE,	id.

Le Comité, désirant intéresser à ses projets les notabilités de la région, une députation, sous la conduite de M. Duréault, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, se rendit au Château de Bresse-sur-Grosne, pour demander au comte de Murard de vouloir bien apporter à leur entreprise l'appui de sa haute personnalité. M. de Murard se rendit de très bonne grâce et très galamment à cette démarche et provoqua à Cluny une réunion d'où sortit un comité spécial d'organisation du cortège historique ainsi composé :

Président : le comte de MURARD ;

Vice-président : le baron de CONTENSON ;

Membres : MM. P. de LAFARGE, le comte de MILLY, le vicomte de MAUBOU, VITAL DE LA CHAPELLE, de BELLEFOND.

Le comte de Murard et le baron de Contenson sollicitèrent leurs amis auprès desquels ils trouvèrent l'accueil le plus empressé. Les uns promirent leur concours personnel pour représenter dans le cortège de saint Louis, l'un des personnages mentionnés par les chroniqueurs, les autres participèrent, par leur contribution financière, à l'éclat de cette reconstitution historique.

Finalement le cortège, dont le programme général des Fêtes

orné d'une artistique composition de M. Poupart, donna la nomenclature, fut composé de la manière suivante :

COMPOSITION DU CORTÈGE

TROMPETTES A CHEVAL

OFFICIER ET SERGENTS ARBALÉTRIERS

COMTE DU FOREZ..... M. le Vicomte Charles DE LORIOI

ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE

SEIGNEUR DE BEAUJEU..... M. Augustin LACROIX

ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE

OFFICIERS ET PIQUIERS

COMTE DE PONTHEIU..... M. Léon DE BORDE

ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE

OFFICIERS ET HOMMES D'ARMES

SONNEUR DE CLOCHES

MASSIERS

SERGENTS A VERGES

PREMIER ÉCHEVIN A CHEVAL

ÉCHEVINS

TROMPETTES

HÉRAUTS D'ARMES

SEIGNEUR DE BOURBON..... M. Gabriel BOUCHACOURT

ÉCUYERS ET PORTE-BANNIÈRE

FOUS

DUC DE BOURGOGNE..... M. le Comte DE MONTAGU

ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE

SEIGNEUR DE LA ROCHE-POT... M. Christian VIOLOT DE BEER

ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE

SEIGNEURS DE BRANCION..... MM. Jacques DE LA CHAPELLE

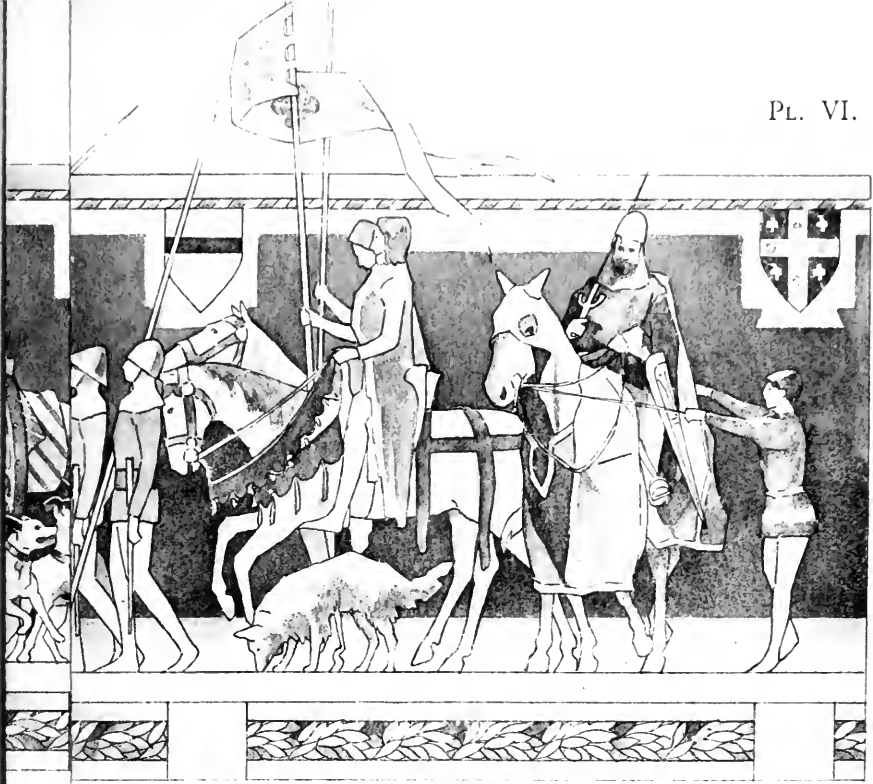
Pierre DE LA CHAPELLE

SEIGNEUR DE BRESSE..... M. Vital DE LA CHAPELLE

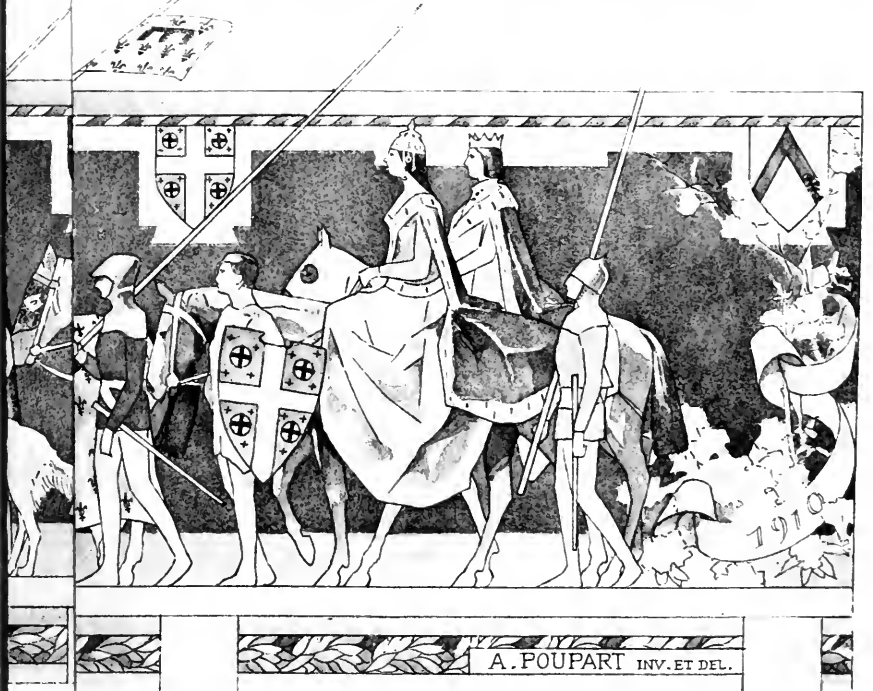
ÉCUYER-PORTE-BANNIÈRE

FIFRES ET TAMBOURS

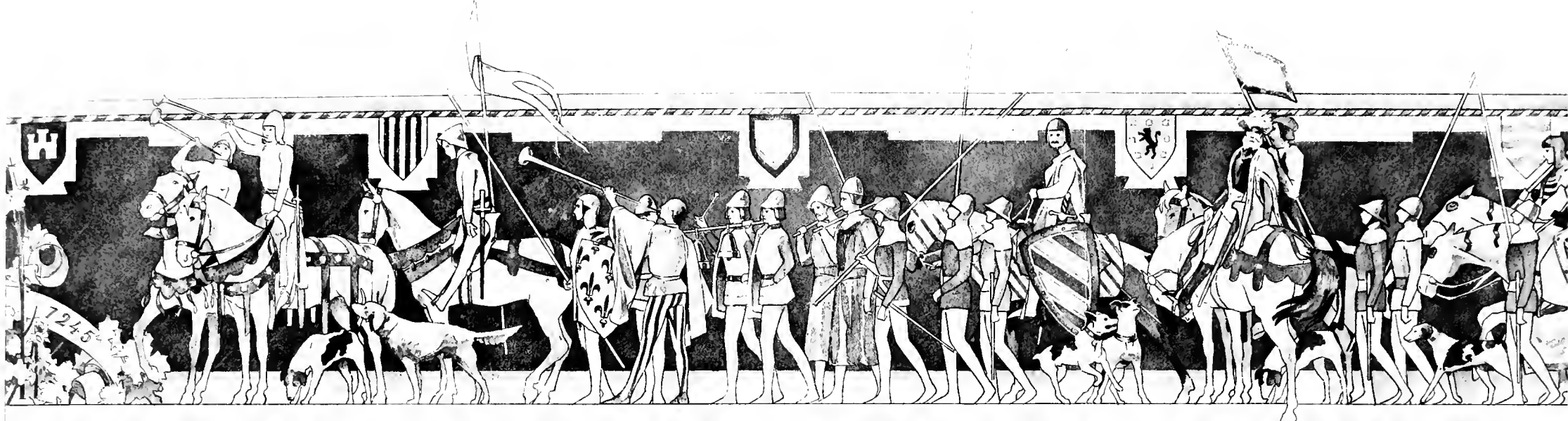
FOUS



NE PORTE-ÉTENDARD LE COMTE DE BÉTHUNE



A. POUPART INV. ET DEL.



TROMPETTES

ET

HÉRAUTS

D'ARMES

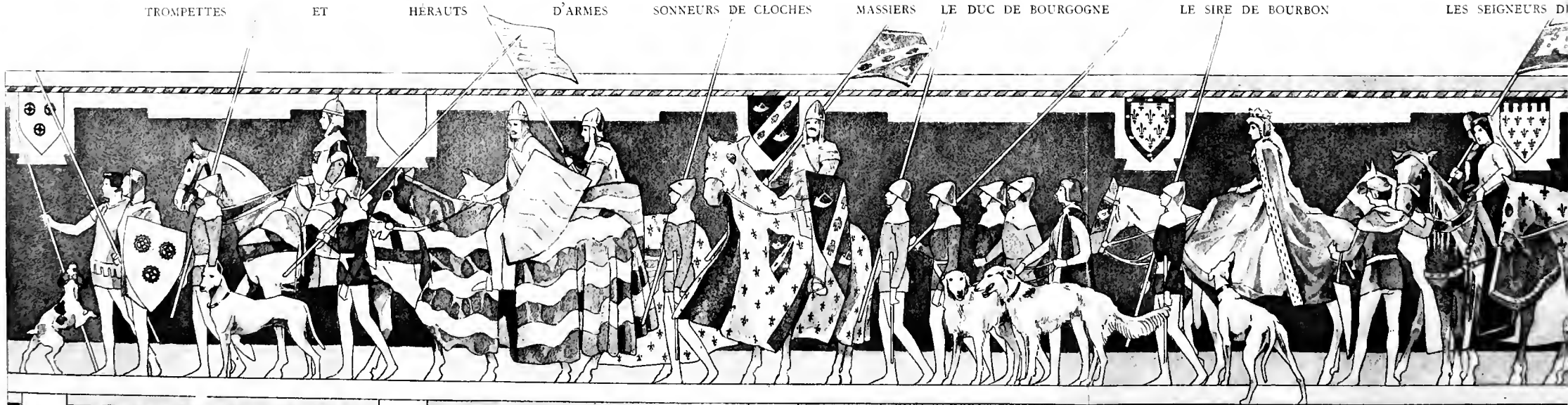
SONNEURS DE CLOCHES

MASSIERS

LE DUC DE BOURGOGNE

LE SIRE DE BOURBON

LES SEIGNEURS DE



LE SEIGNEUR DE THY DE MILLY

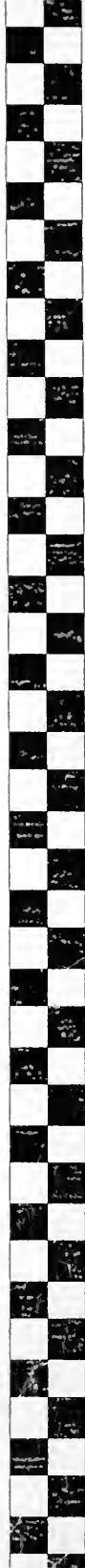
LE SEIGNEUR DE SERCY

LE CAPITAINE DE SAINT-GENGOUX

BLANCHE DE CASTILLE

DAME D'HONNEUR

SERT
D-OUT
MAP
IRE!



PAGES.....	MM. Gaston MARLIN Marcel MARLIN Lucien FAIBIE Robert BOULLAY
LE ROI LOUIS IX.....	M. Ludovic REBILLARD ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE
COMTE GUILLAUME.....	M. JOURDAN ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE
COMTE DE BÉTHUNE.....	M. Léon CORNUDET AVOCAT DU COMTE
SEIGNEURS DE THY DE MILLY...	MM. le Comte DE MILLY le Baron DU VILLARD Jean PROTAT Pierre PROTAT ÉCUYER
CHEVALIER.....	M. le V ^{te} Henri DE SAINTE-CROIX
SEIGNEUR DE TAIZÉ.....	M. le V ^{te} Émile DE BRIE ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE
SEIGNEUR DE SERCY.....	M. Louis DE CONTENSON ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE
CAPITAINE DU CHATEAU DE SAINT-GENGOUX	M. Jules RÉGNIER ÉCUYER-PORTE-BANNIÈRE COMPAGNIE DE SAINT-GENGOUX
PAGE A CHEVAL.....	M. Régis DE LAFARGE PAGES
BLANCHE DE CASTILLE.....	M ^{me} Xavier DE LAFARGE
ISABELLE, SŒUR DU ROI.....	M ^{lle} DE MURARD
ÉCUYER.....	M. Max TARUT LÈVRIERS
PAGE A CHEVAL.....	M. Roger DE BRIE PAGES
DAMES D'HONNEUR.....	M ^{lle} DE MONTAGU M ^{lle} DE CONTENSON
ÉCUYER.....	M. A. SORDET M ^{me} MÉRIC DE BELLEFON M ^{me} Émile DE BRIE

CXXVIII LE CONGRÈS DU MILLÉNAIRE DE CLUNY

HÉRAUTS D'ARMES
OFFICIER ET HOMMES D'ARMES

FOUS

COMTE D'ARTOIS.....	M. Xavier DE LAFARGE
ÉCUYER	M. Hubert DE LAFARGE
PORTE-BANNIÈRE.....	M. Antoine DE LAFARGE
COMTE DE POITOU.....	M. le Vicomte DE MURARD
ÉCUYER-CHEVALIER.....	M. le Baron DE MONTESQUIEU
	PORTE-BANNIÈRE
COMTE D'ANJOU.....	M. Jean MÉRIC DE BELLEFON
	ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE
SIRE DE GHISTELLES.....	M. Lucien LIBERSART
	PORTE-BANNIÈRE
	CHEVALIERS
	TROMPETTES
	OFFICIER ET HOMMES D'ARMES
	FOUS

EMPEREUR

DE CONSTANTINOPLE.....	M. Fredo SIMYAN
ÉCUYER.....	M. Nino SIMYAN
	PORTE-BANNIÈRE

IMPÉRATRICE

DE CONSTANTINOPLE.....	M ^{lle} SIMYAN
------------------------	-------------------------

CHEVALIERS

DAMES D'HONNEUR.....	M ^{lle} CLÉMENSO
	M ^{lle} FERRET
PAGE.....	M ^{lle} CHAMBIGE

GRUPE DE DEMOISELLES AVEC LE MAI FLEURI

FILS DU ROI D'ARAGON.....	M. Charles DE BOISSET
	ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE
FILS DU ROI DE CASTILLE.....	M. Roger DE BOISSET
	ÉCUYER ET PORTE-BANNIÈRE
	OFFICIER ET PIQUIERS

Le samedi 11 septembre, à la tombée de la nuit, un héraut d'armes recouvert d'une sorte de dalmatique, suivi de trom-

pettes à cheval, parcourut tous les carrefours de la ville. Après une fanfare dont les accords pouvaient peut-être bien quelque peu détonner avec l'archaïsme des fenêtres à colonnettes aux voussures sculptées, il lisait sur un parchemin, d'où pendait un large sceau, la proclamation suivante, annonçant l'arrivée du Roy.

PROCLAMATION DES HÉRAUTS

Citiens de Cluny, manans et forains, à tous salut !

De par le Seigneur Révérend Abbé, saichés que le jour de demain onzième du mois de Septembre, sur l'heure de deux après midy, nostre biaux sires roy Loys, neuviesme du nom, entrera en nostre bonne ville de Cluny, avec sa pie mère la royne Blanche, sa suer Isabiau et ses frères, le très glorieux empereur de Constantinople, Balduyn, les princes, l'escort de ses vassaulx et de ses féaulx chevalers.

Diex soit loé !

Paix à vos logis, joye en vos cuers !

Mais la population n'avait pas attendu cet avis moyenâgeux pour se préparer à honorer ses hôtes. Partout des festons et astragales de buis, allant d'un mât de verdure à un autre, formaient une voie triomphale. Dans une des rues principales des arceaux de feuillages en ogive, d'un fort heureux modèle, et assez rapprochés entre eux, donnaient l'illusion d'une voûte gothique de verdure. Le soir, une lumière discrète, s'allumant au-dessous de chacun d'eux, produisait des effets merveilleux.

Le dimanche 11 septembre, à deux heures du soir, toutes les cloches de la ville (et entre autres les barabans de l'Abbaye désenchainés pour la circonstance) sonnaient à toutes volées, et le cortège qui s'était formé sur la promenade du Fouettin, se mettait en marche à travers une foule compacte, salué par des applaudissements enthousiastes.

Les costumes, dont la grande majorité était copiée avec la plus stricte exactitude sur les documents du temps, rendaient, dans un effet tout à fait imposant, la vérité historique du XIII^e siècle.

A cette époque, c'était la cotte de maille pour les hommes, la masse, la longue épée, le grand bouclier ou targe terminé en pointe pour pouvoir au besoin être planté dans le sol, le heaume sans aucun panache. Les femmes portaient la coiffure basse, avec couronne ou bandeau. Les caparaçons des palefrois, coupés d'après les sceaux de saint Louis, de ses frères, du duc de Bourgogne et brodés, ainsi que ceux de leurs portefanions, aux armes des seigneurs à cheval, avaient, en général, grande allure.

Dans les rues de la ville admirablement décorées, plusieurs maisons, avec leurs séries de petites fenêtres séparées par des colonnettes supportant un plein cintre à boudin et ornements géométriques, devaient être déjà là lors de la véritable entrée de saint Louis.

Le cortège, après avoir parcouru la ville tout entière pavoi-sée, arriva dans les jardins de l'ancienne Abbaye. Là, sur une estrade, se tenaient le Pape Innocent IV et l'abbé Guillaume III de France, entourés des cardinaux, archevêques, évêques et moines. Ces derniers étaient représentés par les membres de la Chorale de Mâcon, en costumes religieux, sous la direction de leur chef, M. Oberdœrffer qui, revêtu d'un très exact habit de bénédictin du XIII^e siècle, la crosse à la main et la mitre en tête, figurait l'abbé.

A quelque vingt mètres de l'estrade, saint Louis, avec les principaux seigneurs qui l'accompagnaient, mit pied à terre. Le Pape s'avança pour le recevoir. Le Roi parla le premier en français, le Pape lui répondit en latin :

DISCOURS DU ROY AU PAPE

Béatissime Père! Ce nous est grand joye de mettre le genoil en terre devant vostre personne sacrée. Que vostre Saincteté ovre son cuer au nostre ; qu'elle abaisse un sien paternel regard sur nostre mère la pie royne Blanche, sur nostre suer Isabiau et nos frères, sur le très glorieux empereur Balduyn, sur les princes qui nous accompaignent, sur le brillant escort de nos vassaulx, sur la vaillante trope de nos féaulx chevalers. — Qu'elle nous octroye sa sainte benéïçon !

DISCOURS DU PAPE AU ROY

Rex christianissime Franciaë, mi devote fili, salve. Gaudens orum gaudeo in Domino, quod te mihi offers, te glorissime rex, piam Blancam reginam, Isabellam sororem tuam et fratres, Balduinum clarissimum imperatorem, cui sanctissimam spinarum coronam et alias preciosissimas reliquias debes, regum filios, principes, et fortem hanc militum turbam per cujus fortitudinem, favente Deo, et Britones et Pictavos et Britannos et Aquitanos alterna vice debellasti, per cujus ardentem fidem Sarracenos feliciter coerces et coercebis. Hic mecum adsunt et te salutant venerabilis abbas et pater Guillelmus, quem, tibi gratias, de manibus Frederici imperatoris eripuisti, et numerosi hujus celeberrimi monasterii monachi, tam pietate, quam litteris, artibus et scientia eminenter adornati, Ecclesiæ flos et decus.

Benedico vos omnes, et Deum omnipotentem, Jesum Christum, et ejus sanctam matrem, Mariam virginem, deprecor, ut vos conservet sanos et salvos faciat !

Après avoir parlé, le Pape, élevant les mains, donna sa bénédiction au Roi de France ; après quoi tous deux, accompagnés des frères de Louis IX, de sa sœur, suivie de ses dames d'honneur, de l'impératrice de Constantinople et de ses dames, vinrent prendre place sur l'estrade.

La Chorale de Mâcon, dans ses robes de moines, exécuta alors

d'une façon magistrale le *Christus vincit*, chant liturgique du VIII^e siècle arrangé par Vincent d'Indy, puis les *Martyrs aux Arènes* de Laurent de Rillé, et, enfin le *chœur des pèlerins de Tannhauser*, de Wagner.

Telle fut cette journée magnifique qui fit revivre sous nos yeux, d'une façon saisissante, un épisode brillant et glorieux de l'histoire du pays.

B^{on} DE CONTENSON,

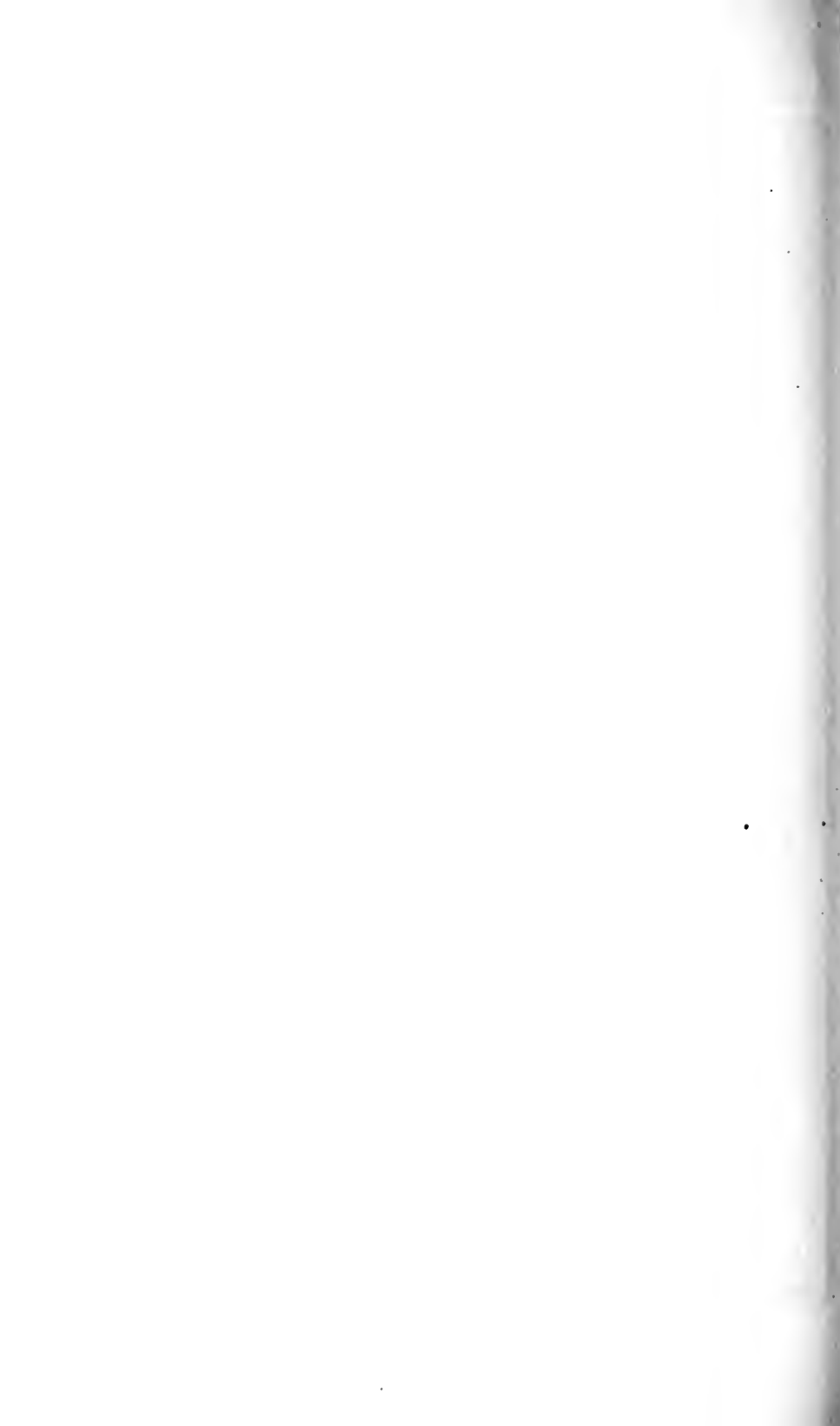
Membre associé de l'Académie de Mâcon.



Abang Mujardin

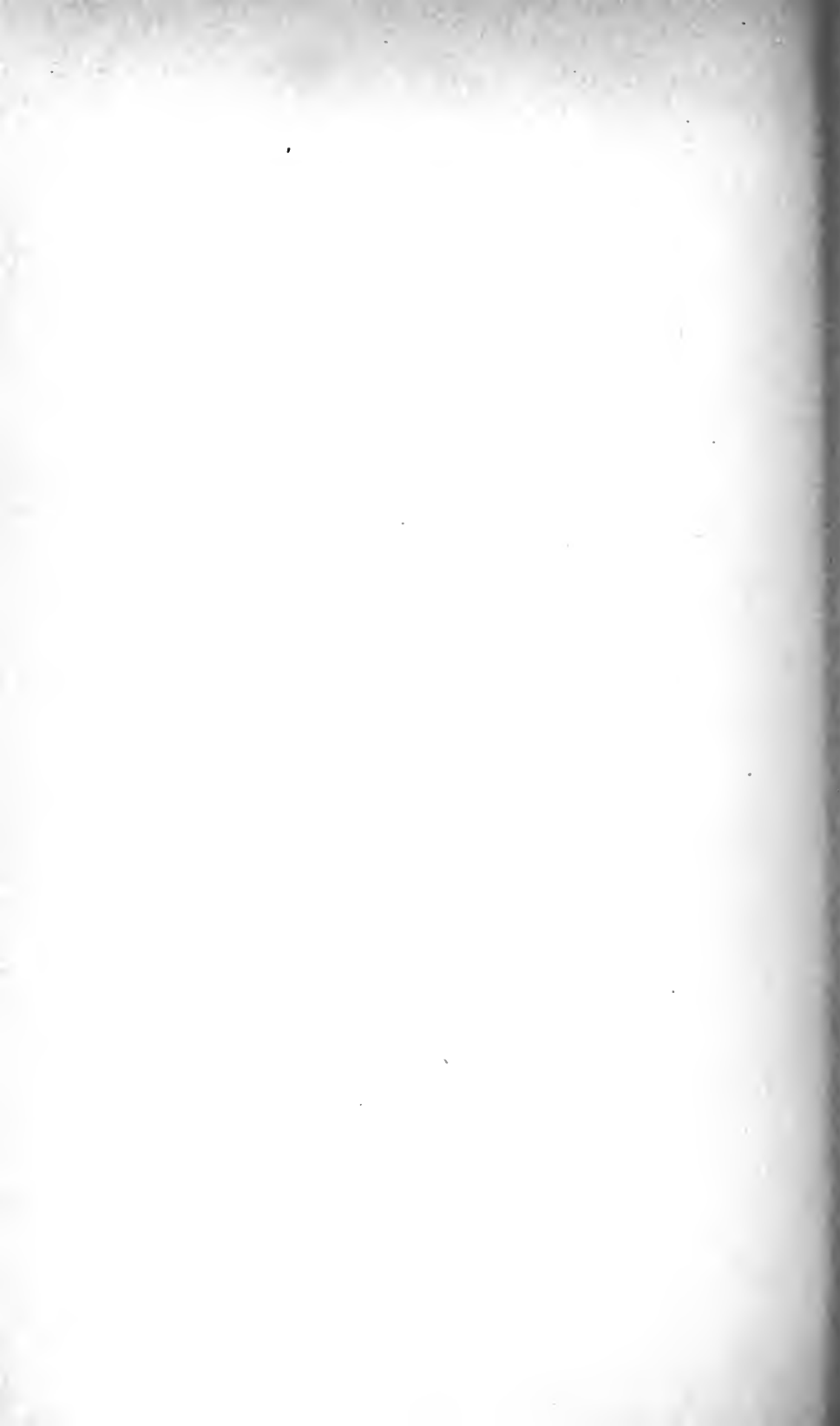
1880

L. Delisle



DEUXIÈME PARTIE

DISCOURS, ALLOCUTIONS, MOTIONS,
TOASTS



SÉANCE D'OUVERTURE

(SAMEDI 10 SEPTEMBRE 1910)

ALLOCUTION

DE M. JEAN VIREY

Président de l'Académie de Mâcon.

Mesdames, Messieurs,

N'est-ce pas de notre part témérité bien grande d'avoir organisé ce Congrès où vous êtes venus, attirés par le rayonnement du grand nom de Cluny ?

Si, en dépit de l'hospitalité cordiale d'une petite ville qui s'est mise en frais pour vous recevoir, quelques déceptions vous attendent, elles ne viendront pas sans doute du paysage dont vous avez pu déjà vous faire une idée. Dans le trajet de la gare à la ville, vous avez franchi la Grosne au vieux pont de l'Étang et bientôt vous avez aperçu sur votre droite, à l'orient, les lignes onduleuses de collines couvertes de forêts dont les frondaisons descendaient autrefois jusque vers la rivière, et avaient fait surnommer les lieux où la ville s'est étendue *la Vallée noire*. Puis, engagés dans les rues étroites et tortueuses de l'ancienne cité monastique, vous avez distingué çà et là parmi de jolis décors de fête d'intéressants témoins du passé.

Mais pour embrasser d'un coup d'œil la situation de Cluny, il

faudrait traverser la ville, descendre la rive gauche de la Grosne et gravir les pentes où se dressent les ruines bizarres du château de Lourdon. De cette forteresse des moines, qui plusieurs fois leur servit de refuge, la vue s'étend sur un paysage plein de grâce et de majesté : le mélancolique Cluny moderne, dominé par les clochers et les tours du Cluny d'autrefois, s'étale dans de grasses prairies où serpentent les eaux de la Grosne ; les hauteurs boisées, toutes verdoyantes, des monts du Mâconnais et du Charolais, groupées en amphithéâtre autour de la ville, limitent sans l'emprisonner son horizon de leurs contours harmonieux.

Le même amour de la nature qui posséda plus tard Pierre le Vénérable, et, d'une façon exquise, sous d'autres cieux, saint François d'Assise, amena-t-il le fondateur de l'illustre abbaye à choisir entre d'autres ce domaine de chasse de Guillaume d'Aquitaine ? Toujours est-il que, parmi les grands monastères de Bourgogne, aucun ne s'est trouvé plus heureusement situé : ce n'est pas Vézelay, dans son décor âpre et sauvage, ni Cîteaux, dans un plat pays d'étangs dénué de charmes, ni Clairvaux, isolé dans cette vallée de l'absinthe que saint Bernard et ses moines transformèrent péniblement en une vallée lumineuse.

Dix siècles ont passé depuis le jour où une charte solennelle fit quitter à Bernon les gorges de Baume en Jura pour venir avec douze compagnons fonder un monastère en ce lieu.

Marquée pour une destinée très haute, gouvernée pendant deux cent cinquante ans, presque sans interruption, par des hommes de grande vertu et de valeur éminente, la petite abbaye devint très vite un foyer de sainteté, le centre de l'Église et la capitale intellectuelle de l'Europe. Dans cet abominable x^e siècle, ravagé par tant de fléaux, en proie à la pire anarchie, ce fut ici une oasis pleine de fraîcheur et de paix où les âmes délicates se réfugièrent, où se formèrent aussi les âmes viriles et

les caractères fortement trempés dont le monde avait alors tant besoin.

Où trouver ailleurs que sur ce sol vraiment sacré une floraison comparable à la série des premiers abbés de Cluny ? Bernon, le fondateur ; Odon, d'un génie austère ; Aymar, plein de douceur et d'humanité ; et cette suite magnifique de trois hommes qui tinrent le bâton abbatial pendant cent soixante ans et menèrent à son apogée la gloire de Cluny ? Mayeul, séduisante figure, saint accompli et aimable, conseiller écouté des empereurs d'Allemagne et du roi de France, à qui, dans des circonstances difficiles, la tiare fut offerte comme au plus capable d'imposer le respect à tous les partis, et dont le culte, après sa mort, fut, pendant des siècles, un des plus populaires de France ; le sage et vertueux Odilon, qui attira de Rome à Cluny le nouvel empereur Henri II, et, jouissant d'un crédit sans égal aux cours de France et d'Allemagne, porta au plus haut point le prestige des abbés, jouant en de graves occurrences le rôle d'arbitre et de médiateur ; bien connu d'ailleurs pour avoir institué la fête de la Commémoration des Morts, pour avoir employé toute son influence à l'établissement de la Trêve de Dieu ; et, après ceux-là, le plus grand de tous, Hugues de Semur !

Peu de jours après son élection, Hugues, assisté du prieur Hildebrand, le futur Grégoire VII, faisait à Cluny même de respectueuses remontrances à un illustre visiteur : c'était Léon IX, pape désigné par l'empereur Henri III. L'abbé, se posant résolument en défenseur de la liberté du Saint-Siège, préludait ainsi à la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire, assumant d'emblée un rôle historique de premier ordre, poursuivi sans défaillance jusqu'à Canossa !

Quel brillant spectacle offrait alors le monastère ! abri des âmes pieuses, des lettrés, des penseurs, des artistes. Les moines

y avaient recueilli ce qui subsistait encore des anciens manuscrits latins, et, sauf quelques parchemins qu'on grattait pour les transformer en missels et en antiphonaires, c'est par eux que nous furent transmises les œuvres des littératures antiques et les écrits des Pères¹. Les études y étaient assez larges pour permettre aux esprits curieux de se développer et former ainsi les savants qui préparèrent la renaissance intellectuelle des XII^e et XIII^e siècles. Et quelle riche pépinière d'évêques, de cardinaux et de papes, Grégoire VII. Urbain II, Pascal II!

Cluny était dans toute sa gloire, et, pour couronner son œuvre, saint Hugues entreprit la construction de la merveilleuse église abbatiale de Saint-Pierre qui, commencée en 1089 sur un plan colossal, et poursuivie à travers des vicissitudes diverses, notamment la chute de la voûte de la grande nef en 1125, fut achevée définitivement en 1131. Troublée un moment après la mort de saint Hugues par le règne orageux de l'abbé Ponce qui vit mourir à Cluny le pape Gélase II, la paix fut rendue au monastère par un homme supérieur, le dernier des grands abbés, Pierre le Vénéral. Ame charmante, esprit libéral et très cultivé, génie éloquent, plein d'humilité et de douceur, il sut pourtant tenir tête aux attaques passionnées de saint Bernard, et, par sa vertu et sa modération, força le respect et enchaîna l'amitié de son fougueux rival.

Les symptômes de décadence qui s'étaient déjà manifestés s'accrochèrent, et dès la seconde moitié du XII^e siècle le grand rôle de Cluny se trouva terminé. On y vit encore de beaux spectacles, témoignant de la richesse et de l'importance conservées, tels la splendide entrevue du roi Louis IX et du pape Innocent IV; les visites de Boniface VIII, de Philippe le Bel; plus tard de Phi-

1. Bernard Monod : *Le moine Guibert et son temps*. Paris (Hachette), 1905, in-16, p. 50.

lippe de Valois, de Charles VI. Dès le milieu du xv^e siècle il n'y a plus d'abbés réguliers, et l'abbaye, tombée en commende, troublée par des compétitions et des révoltes intestines, n'est plus malgré des réformes vaines qu'un corps sans âme, une riche proie dont disposent les puissants du jour. Les Guises, Richelieu, le prince de Conti, Mazarin, le cardinal de Bouillon sont abbés de Cluny et y paraissent à peine. Lorsque vient la Révolution, le titre abbatial appartient au cardinal Dominique de la Rochefoucauld, et la suppression des vœux monastiques en 1790 ne touche plus qu'un petit nombre de religieux.

Mais si l'âme de Cluny s'était depuis longtemps retirée du corps, celui-ci du moins subsistait. Ce n'est pas que rien n'y fût changé au cours des siècles depuis saint Hugues ou Pierre le Vénérable. Les bâtiments mêmes où nous sommes, remarquables par leur ampleur et leur architecture simple et noble, ont été reconstruits par Dom Dathoze, prieur claustral, au milieu du xviii^e siècle. La belle façade que vous avez vue d'abord, et par où vous avez pénétré dans le cloître, le palais dit du pape Gélase — parce qu'il occupe l'emplacement du logis où Gélase II est venu mourir — date du xiv^e siècle. Vous avez aperçu la tour dite des Fromages, et peut-être aussi la double porte d'entrée du monastère construite vers la fin du xi^e siècle ; les palais abbatiaux de Jean de Bourbon et de Jacques d'Amboise, du xv^e siècle et du xvi^e, la tour Fabry du xiv^e, d'autres encore... Mais qu'est-ce que tout cela auprès de la merveille de Cluny, de ce qui devait en faire à jamais l'ornement, la grande église abbatiale presque entièrement disparue !

Pillée, saccagée par la Révolution, elle était restée tout entière debout. Les habitants firent ce qu'ils purent pour la sauver, mais par une incroyable fatalité, dans les premières années du xix^e siècle, l'incurie des pouvoirs publics la laissa aller aux mains d'une bande de spéculateurs qui y firent jouer la mine !

Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? un bras de transept surmonté de la tour octogonale du clocher de l'Eau Bénite, d'aspect lourd et un peu gauche maintenant qu'elle est séparée de l'ensemble avec lequel elle s'harmonisait — et la précieuse chapelle de Bourbon.

Vous irez donc au Musée, riche de débris, pour voir sur de vieilles estampes, sur d'anciens plans, dont l'un est antérieur aux travaux de Dom Dathoze, les dispositions de l'ancienne abbaye et l'emplacement occupé par la plus grande église du monde après Saint-Pierre de Rome : tout un quartier de Cluny et les haras de l'État y sont aujourd'hui installés.

Après dix siècles, n'était-il pas bon d'évoquer ces souvenirs, aux lieux mêmes où cette noble histoire fut vécue ? « Ce serait une méthode plus heureuse qu'on ne pense de servir la France, écrivait Émile Montégut dans la préface de ses *Souvenirs de Bourgogne*, de l'entretenir plus souvent d'elle-même, de l'en entretenir pieusement, de lui faire comprendre la valeur de ses richesses morales par le degré même d'émotion et d'enthousiasme qu'elles inspireraient à celui qui essaierait de les lui décrire. » C'est dans ce sentiment que l'Académie de Mâcon fêta naguère le centenaire de Lamartine ; elle a pensé qu'il lui appartenait encore de prendre l'initiative d'un Congrès pour célébrer le Millénaire de la fondation de l'abbaye de Cluny.

Cluny ! Lamartine ! deux noms qui sonnent haut et dont cette terre est fière ! mais le rôle quasi universel joué par Cluny dans les trois premiers siècles de son histoire ne menaçait-il pas de nous écraser sous son poids ? l'entreprise était audacieuse et notre Compagnie avait hésité, se sentant bien petite et impuissante à remuer de pareils souvenirs ; elle a appelé à l'aide, et, au nom de Cluny, tous ont répondu.

Je vois toujours le hochement de tête bienveillant de notre regretté Léopold Delisle lorsque pour la première fois, au début

de l'année, je lui parlai de ce projet : tout de suite il donna son adhésion, affirmant qu'il ne pourrait pas venir à cause de son grand âge, mais promettant son concours. D'autres patronages éminents s'offraient à nous, et je me plais à les proclamer, car ce sont ceux de M. Babelon, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de M. Imbart de la Tour, délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques, tous deux présents, qui nous donnèrent le plus actif concours.

Cependant le nom de M. Delisle faisait merveilles : à sa suite, les personnalités les plus marquantes des lettres et de l'érudition s'enrôlaient, la plupart avec enthousiasme. Quelle magnifique couronne nous pourrions tresser à la mémoire de l'illustre savant, grâce à la correspondance échangée pour constituer notre Comité de Patronage : ce ne sont, signés des plus beaux noms des Lettres, qu'hommages d'affectueuse vénération et de profonde estime pour l'homme qui personnifia longtemps l'érudition française. Sa dernière lettre, précieuse relique, écrite d'une main défaillante à notre Secrétaire perpétuel, marque le souci touchant de collaborer, en dépit de la mort qui l'étreignait déjà, au Congrès de ce Millénaire.

En témoignage de reconnaissance nous aurions voulu lui dédier le volume qui réunira nos travaux ; nous ne pourrions plus, hélas ! le dédier qu'à sa mémoire. Vous tous, Messieurs, que ce nom universellement respecté, accolé au nom de Cluny, ralliait comme un étendard, soyez remerciés du concours que vous nous avez donné ! Nous sommes fiers du patronage de l'Institut de France dont quatre sections sont ici officiellement représentées.

La mort de M. Delisle nous privait de notre Président : il n'a pas été remplacé. L'Académie française a inscrit à notre comité onze de ses membres : je salue avec une sympathie très res-

pectueuse M. René Bazin, son délégué parmi nous; je le prie de vouloir bien nous présider, et je le remercie d'ajouter ainsi à l'éclat de cette séance.

J'ai déjà exprimé notre reconnaissance à MM. Babelon et Imbart de la Tour, et je suis heureux de voir à nos côtés le représentant de l'Académie des Beaux-Arts, l'éminent architecte M. Bernier.

Que ne devons-nous pas à tous les membres de notre superbe Comité de Patronage, si qualifié pour favoriser notre initiative et nous permettre de la mener à bien! Si d'ailleurs, malgré son appui moral, malgré nos efforts, ce Congrès décidé tardivement et préparé en toute inexpérience ne répond pas complètement à votre attente, qu'il soit pardonné à la hardiesse de l'entreprise en faveur de l'intention qui l'a dictée!

DISCOURS

DE M. RENÉ BAZIN

Délégué de l'Académie française.

Messieurs de l'Académie de Mâcon,

Le centenaire d'une institution nous semble déjà digne de commémoration et d'étonnement. Que faut-il dire d'un millénaire? Je crois que les lecteurs de journaux, c'est-à-dire la plupart des hommes civilisés, n'ont pas appris sans un peu d'effarement que vous aviez invité le monde savant à célébrer l'anniversaire d'un événement qui se passa en l'année 910, sous le règne de Charles le Simple, au commencement de la féodalité. A cette invitation, l'Académie française s'est empressée de répondre. En l'acceptant, elle a voulu honorer le magnifique souvenir dont vous êtes les gardiens, et témoigner sa gratitude à ce grand Ordre de Cluny, ou, comme on disait, à cette Église de Cluny, qui a eu, dans la France du moyen âge, la plénitude de la mission civilisatrice : apôtre de l'Évangile et de la paix, gardienne de toute science, fondatrice de toutes œuvres de charité, initiatrice de progrès littéraire et de progrès agricole, créatrice d'un art qu'elle propagea à travers toute l'Europe. Peut-être aussi l'Académie, qui est chargée de défendre la langue française contre les barbares sans cesse renaissants, a-t-elle voulu remercier l'Ordre bénédictin pour tant de mots français qu'il a préservés dans leur source latine, qu'il a préparés et créés par ses historiens, ses ora-

teurs et ses poètes. Elle m'a délégué pour la représenter près de vous. J'en suis heureux, mais je le serais plus encore si je n'avais pas le sentiment de tout ce qui me manque pour parler dignement de Cluny. Sur un tel sujet, il eût fallu entendre cet homme que vous aviez nommé président d'honneur de votre congrès, M. Léopold Delisle, qui savait tout le moyen âge, qui était la science, la simplicité, la bonté même, et qui vous a écrit une lettre si émouvante, la veille de sa mort. Vous vous rappelez en quels termes il donnait sa démission de l'étude des textes. « Dans ces dernières semaines, disait-il, mes infirmités de vieillesse ont pris un caractère tel, que je dois renoncer aux occupations qui ont fait le charme de ma vie. Je ne puis plus décemment garder le titre que vous avez eu l'insigne bonté de me faire donner... » Et, comme carte de visite, il tenait à vous envoyer le cliché d'un document que saint Mayeul avait fait écrire par l'un de ses moines à la fin du x^e siècle. Je me plais à croire que nous avons tous maintenu à la présidence d'honneur M. Léopold Delisle, malgré sa lettre et malgré la mort, et que c'est toujours sous son patronage que le congrès vient de s'ouvrir.

Messieurs, après avoir apporté le salut de l'Académie, et n'étant pas de ceux qui, comme vous, peuvent approfondir une époque et résoudre un problème d'histoire, je vous dirai simplement quelques-unes des réflexions qui me sont venues, en lisant ou en relisant les annales de Cluny. Je n'oublie pas que le règlement du congrès porte qu'aucune lecture ne devra dépasser un quart d'heure. Je m'y sou mets. Et, n'ayant qu'un quart d'heure pour parler de mille années, je vous demande de m'excuser si je suis incomplet.

L'histoire de Cluny est d'abord une très belle histoire religieuse, principalement dans ses trois premiers siècles. De saints

personnages l'ont fondée. Des neuf premiers abbés de Cluny, cinq ont été proclamés saints ou bienheureux, et un autre vénérable, ce qui fait ressembler ces origines au paradis. Leur autorité, le progrès de leur œuvre sont faits de leur perfection à tous et du génie de quelques-uns. Bernon, Odon, Mayeul, Hugues, la plupart de leurs successeurs, ont, du catholicisme, le sens le plus droit, et montrent le plus entier dévouement envers la Papauté, d'où vient à l'Église sa plus grande assurance d'universalité. Ils sont d'infatigables pèlerins de Rome, où ils cherchent l'enseignement, la justice, le conseil de Pierre, le porte-clefs. Notre ami à jamais regretté Ferdinand Brunetière a observé, dans une de ses conférences, à propos des grandes congrégations religieuses : « Elles sont, dans le catholicisme, l'instrument même, si je puis dire, de la catholicité... Elles nous apparaissent comme chargées d'entretenir, dans le corps de l'Église, la circulation de l'Unité... Elles font équilibre aux tendances particularistes des clergés nationaux. » Cluny est en relations étroites et affectueuses avec la Papauté. Il donne à la chrétienté Grégoire VII, Urbain II, Pascal II, Calixte II. Plus souvent il donne au pape des serviteurs, des amis qu'on appelle aux heures difficiles, comme fait Grégoire VII écrivant à saint Hugues : « Il nous semble que la flamme de votre affection s'en va décroissant, puisque nous ne pouvons pas obtenir de vous la consolation si souvent réclamée de votre visite. Nous invitons maintenant, du plus profond de notre cœur, votre amitié à venir nous visiter, le plus promptement possible, au milieu des grandes difficultés dans lesquelles nous nous trouvons ». Sans doute, il y eut des jours de relâchement, et même de désunion, — comment n'en pas rencontrer dans mille années ? — il y eut des ingratitude de la part de Cluny, et des défaillances. Mais le mot de fidélité peut cependant exprimer le rôle de Cluny dans l'histoire religieuse, et sa gloire la plus certaine.

Par cette fidélité qui maintenait la pureté de la foi, Cluny servait déjà la France. Il la servait encore autrement. Ces abbés qui gouvernaient l'Ordre, étaient des Français, nés en Bourgogne, en Auvergne, dans le Maine, en Aquitaine, en Provence. On peut dire qu'ils régnèrent bientôt sur deux mille monastères, soumis à la règle et aux directions de Cluny. Or, c'était la culture latine et déjà l'esprit de France qu'ils répandaient à travers le monde, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Pologne. Autour d'eux et dès le commencement, ils avaient fondé la ville de Cluny, là où il n'y avait qu'un chenil et un rendez-vous de chasse des comtes d'Auvergne; puis de proche en proche, civilisant la Bourgogne, ils avaient édifié des clochers blancs, abattu des forêts, labouré des champs, planté des vignes, et fait de la Bourgogne un pays prospère, mieux défriché, mieux muni et mieux bâti que les autres. Enveloppés d'abbayes et de paroisses, leurs enfants, ils étaient des voyageurs intrépides, ces abbés de la grande abbaye, et, quand ils ne pouvaient se mettre en route, ils écrivaient. Déjà Pierre le Vénéral, au XII^e siècle, se plaint d'un mal que nous croyons d'hier, et qui n'a fait que se généraliser : du poids de la correspondance. « J'ai pour amis, dit-il, presque tous les prêtres de l'Église latine... Nous ne sommes pas des ermites à Cluny : de l'orient, de l'occident, nous recevons des messages auxquels nous ne suffisons pas à répondre. » Ces hautes figures nous sont à peu près connues. Mais une multitude de religieux à jamais inconnus les entouraient. Ils venaient de tous les duchés, comtés et baronnies, de toutes les noblesses et de tous les ser-vages; ils se rencontraient dans l'égalité du cloître, douce aux uns, difficile aux autres, glorieuse à tous. On les voit, dans le désordre du monde, former une société organisée, policée et juste. Que d'âmes victorieuses dans ces monastères, que d'ardeurs disciplinées, que de désirs du bien, que de fraternités can-

dides, que de prières soutenues par l'étude et interrompues par le labour, que de rêves aussi, tandis que le soir tombait dans le silence de la belle ruche ! Ils songèrent à nous comme nous songeons à nos neveux. Il n'y avait point de lieux au dehors où l'on entendit, comme chez eux, sonner l'alleluia. Ils obéissaient, ils avaient la paix relative d'ici-bas, ils s'aimaient. Par eux aussi s'explique l'attrait, la puissance conquérante de la vie monastique au milieu des invasions et des guerres ; par eux, fils de la France et en terre de France, se formait l'idéal d'une civilisation supérieure.

Cluny devait donc être et fut, en effet, une grande école d'art et d'artistes. Assurément la fin première de l'Ordre n'était point celle-là. Il cherchait avant toute chose à faire des saints. Mais comme la perfection ordonne de cultiver toute force noble, saint Benoît, en écrivant sa règle, avait prévu, dès le VI^e siècle, qu'il aurait des artistes parmi ses fils spirituels, et qu'il y aurait des ateliers d'art dans les monastères de l'Ordre. Il n'avait imposé à leur liberté qu'une seule condition, la plus difficile, l'humilité. Mais elle fut respectée. A Cluny comme au Mont Cassin, nous savons qu'il y eut, à côté des frères exclusivement adonnés à la psalmodie, à la méditation de l'Évangile et au défrichement des forêts, d'autres frères qui furent calligraphes et enlumineurs ; des frères statuaires ; des frères mosaïstes ; des frères orfèvres qui ciselaient l'or et l'argent pour les ostensoirs, les ciboires, les calices, les reliquaires ; des frères relieurs ; des frères musiciens. Plusieurs de leurs œuvres et de leurs chefs-d'œuvre ont survécu aux révolutions, et sont conservés dans nos bibliothèques et nos musées. Mais les noms des artistes ont été, dès l'origine, destinés à périr. Ces artistes ne demandaient ni le salaire de l'argent, ni celui de la gloire. Et il en fut ainsi des plus grands parmi eux, des maîtres de l'art le plus complet et le plus éloquent, l'archi-

ecture. Les architectes de Cluny, — je crois qu'on disait alors les cimenteurs, — ont construit des milliers d'églises, de cloîtres, de salles capitulaires, ils ont créé un style, et aujourd'hui encore, bien souvent, en France, en Espagne, en Angleterre, en Terre-Sainte, même en Italie, si l'on demande quelle fut l'origine de tel monument fameux, qui l'a dessiné, qui l'a bâti et orné, le guide est obligé de répondre : Cluny, l'abbaye bourguignonne. La personne est ignorée. Tout l'honneur revient à la source magnifique, à la famille française de l'Ordre bénédictin.

A cette triple beauté morale que je viens d'indiquer, correspondait la beauté de l'édifice matériel. Les images et les descriptions anciennes donnent bien la certitude qu'ici fut bâtie une des merveilles de l'architecture religieuse. L'abbaye était un royaume ordonné, d'une ampleur qui oblige à un effort nos imaginations. Rien ne donne une plus grande idée de cette ville monastique, que le récit de la réception de 1245. En cette année-là, comme chacun le sait, l'abbaye de Cluny put héberger en même temps, avec toute leur suite, le pape Innocent IV qui n'avait pas moins de douze cardinaux avec lui, le roi saint Louis, la reine, la mère du roi, sa sœur, son frère, l'empereur de Constantinople, d'autres princes moins importants, et cependant les chroniques ajoutent : « Malgré ces innombrables hôtes, jamais les moines ne se dérangèrent de leur dortoir, de leur réfectoire, de leur chapitre, de leur infirmerie, de leur cuisine, de leur cellier, ni d'aucun des lieux réputés conventuels. »

Dans une histoire étendue comme celle de Cluny, chacun choisit ses haltes : les miennes furent nombreuses. Je ne puis vous les dire toutes, ni les mettre selon l'ordre de mes préférences. Est-ce la fondation même, et cette charte où l'on voit le comte d'Auvergne, chasseur passionné et dès lors bien méritant, renoncer à sa meute des bois et des prés, abandonner, par amour

de Dieu, pour l'expiation de ses fautes, une contrée giboyeuse, et invoquer non sans grandeur, lui seigneur du x^e siècle, la loi fraternelle et dire : « Puisque, comme chrétiens, nous sommes tous unis par les liens de la foi et de la charité, que cette donation soit faite encore pour les fidèles des temps passés, présents et futurs. Nous ordonnons que ce monastère soit à jamais un refuge pour les pauvres qui, sortant du siècle, n'apportent en religion que leur bonne volonté » ?

Est-ce la visite d'Innocent IV, ou celle d'Urbain II qui la précéda d'un siècle et demi, et ce voyage alors jusqu'au prieuré du Montet où le pape, l'abbé saint Hugues et le sire de Bourbon, Archambaud V, s'arrêtèrent devant la tombe d'Archambaud IV, mort excommunié, et où le pape, au chant du *miserere*, touchant de sa baguette la pierre tombale, déclara, au nom de l'autorité de saint Pierre, que le défunt, qui s'était repenti, « était réintégré dans la communauté des fidèles » ?

Est-ce la correspondance entre saint Bernard et Pierre le Vénérable, entre deux âmes qui veulent le même bien, la parfaite régularité monastique, et qui le poursuivent, l'un par la fermeté, l'autre par la persuasion, méthodes différentes qui se partagent les hommes, les triomphes et les temps ?

Est-ce encore l'épisode d'Abélard à Cluny ? J'avoue m'y être arrêté. Il est si plein de sujets de réflexion, et si moderne ! Ce n'est pas à la première invitation de Pierre le Vénérable, lui offrant asile, que se rendit ce conférencier magnifique et malheureux. Il fallut de nouvelles aventures et de nouvelles leçons avant que le vieil homme de lettres écoutât la voix du grand abbé qui lui répétait : « Rempli de compassion, mon cher fils, pour les fatigues que tu te donnes dans l'étude des lettres profanes et pour le lourd fardeau des connaissances humaines sous lequel tu succombes, je gémiss de te voir consumer ta vie

dans un labeur inutile et sans soulagement. » Et il l'invitait à connaître la paix du cloître. Longtemps après, le vœu fut exaucé. Avec sa politesse achevée, son respect, sa piété tendre, Pierre le Vénérable vint à bout de l'orgueil d'Abélard, et un jour il put écrire à Héloïse une lettre étonnante et charmante, où il racontait la mort de maître Pierre et les deux années de repentir, d'effacement et d'édification qui l'avaient précédée. « Je ne me rappelle pas, disait-il, avoir jamais vu quelqu'un dont l'extérieur et les manières annonçassent autant d'humilité ». Ce qui prouve qu'il ne faut désespérer de personne.

Est-ce la règle de saint Benoît, si vivace aujourd'hui encore, après quatorze cents ans, qu'on peut la croire immortelle?

Est-ce la charité de l'abbaye, qui répandait ses largesses sur toute la chrétienté, et qui, à Cluny même, prenait à sa charge, chaque année, dix-sept mille journées de pauvres, pèlerins ou voyageurs, auxquels il était donné une livre de pain, de la viande, du poisson et une pièce d'argent?

Est-ce la liturgie, les coutumes particulières, et, par exemple, le bel honneur rendu, en considération du sacrement futur, au froment destiné à devenir hostie, et qui était élu grain à grain, parmi le blé de semence, moulu par une meule drapée d'un voile blanc, puis, réduit en farine, pétri au chant des psaumes, était cuit dans le four qu'on chauffait ce jour-là avec un bois choisi?

Oui, tous ces moments ou ces documents de l'histoire de Cluny, — et combien d'autres! — sont dignes d'attention et d'admiration. Il n'est pas jusqu'à la mort de cette branche de l'Ordre bénédictin qui n'induisse en beaucoup de réflexions ceux tout au moins qui, le long des routes, cherchent les paysages. Elle vint par bien des causes, les unes intérieures, les autres du dehors. L'esprit de sainteté, sans disparaître, s'affaiblit. Il avait

trionphé de la barbarie, d'une multitude de vices et de violences, et vaincu la forêt, le marais et les bêtes sauvages : il soutint moins longtemps l'épreuve de la richesse. Elle fut une cause de corruption que personne ne dénoncera en termes plus véhéments que ne firent plusieurs abbés et plusieurs saints. A cause de ses grands revenus, dont une notable part était cependant toujours dépensée en aumônes, Cluny tentait en même temps la rapacité du fisc royal. L'abbaye perdit la nomination de ses abbés. Elle tomba en commende. Le pouvoir civil usurpa sur elle, autant qu'il fut possible, et jusqu'à ce que, toutes les autorités distinctes ou subordonnées étant absorbées, toutes les libertés aussi, la royauté mourût de sa puissance même. La Révolution ne fit qu'achever une mort commencée. L'Ordre de Cluny était bien déchu. Cependant, il restait l'ensemble magnifique et intact de l'édifice matériel, et des œuvres de charité parmi lesquelles un collège où étaient élevés les enfants de la ville. Quelques années plus tard, vous savez que tout cela était saccagé. La France, couverte de ruines, n'en avait point qui fussent plus affreuses, ni plus irréparables que celles-ci. On se demande comment une province, comment les bourgs voisins, comment la ville attenante, qui devaient l'existence, ou la prospérité, ou leur meilleure gloire à l'abbaye de Cluny, ont pu laisser périr un tel souvenir et une telle richesse. Heureusement, il est avéré aujourd'hui que les Clunyois n'ont pas seulement repoussé par la force la première bande d'incendiaires, à laquelle ils firent trois cents prisonniers, et dont ils pendirent quelques-uns, en 1789, mais que, dans la suite, et jusque sous le Consulat, les habitants signèrent d'inutiles mémoires et pétitions, pour sauver l'abbaye. Nos regrets n'en sont pas diminués. Mais il est prouvé que la Bourgogne ne fut pas tout à fait ingrate : et c'est bien quelque chose.

Elle se montre aujourd'hui reconnaissante. Elle convie le

monde savant à payer avec elle une dette que rien n'a prescrit. Et nous devons la remercier, en la personne des organisateurs de ce congrès, de l'initiative toute noble qu'elle a prise, et de l'hospitalité que nous recevons d'elle.

DISCOURS

DE M. E. BABELON

Délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Messieurs,

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres devait répondre avec un empressement tout particulier à l'invitation qui lui fut adressée par l'Académie de Mâcon, de se faire représenter à ces fêtes solennelles du Millénaire de l'Abbaye de Cluny. Nul d'entre vous n'ignore qu'après la suppression des institutions monastiques par la Révolution, lorsqu'enfin l'ordre fut rétabli dans notre pays par la main ferme du Premier Consul, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres assumait la lourde tâche de reprendre et de continuer plusieurs des grands travaux d'érudition entrepris sous l'ancien Régime par les moines Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et demeurés inachevés : la collection monumentale des *Historiens de la France*; l'*Histoire littéraire de la France*; le recueil des *Historiens des Croisades*; le *Gallia Christiana*. La Congrégation de Saint-Maur dont une section de l'Institut de France s'est ainsi constituée l'héritière scientifique, n'était qu'un rameau, — tardivement détaché, — de la grande famille monacale dont Cluny fut la souche originale; et voilà pourquoi l'Académie est heureuse de l'occasion que vous lui offrez, de rappeler les origines lointaines des tra-

vaut qu'elle poursuive aujourd'hui, et de rendre, en même temps, à ces Bénédictins du XVIII^e siècle dont l'érudition était devenue proverbiale, l'hommage qui est dû à de vénérables et illustres précurseurs.

C'est dans cet esprit que le savant qui était, hier encore, le doyen de notre Compagnie, Léopold Delisle, s'était fait un devoir d'accepter la présidence d'honneur de ce Congrès d'Histoire et d'Archéologie clunisiennes que vous avez eu la bonne pensée d'organiser. Aucun savant n'a mérité mieux que lui ce beau titre de Bénédictin laïc, que l'opinion publique se plaisait à lui décerner. Ses importants travaux sur les Archives de Cluny; dont il avait, avec sa perspicacité habituelle, distingué l'exceptionnel intérêt pour l'histoire de notre moyen âge français, l'avaient désigné à votre choix : il avait répondu cordialement à votre appel et sa dernière pensée scientifique a été pour votre Congrès. Vous avez communiqué à la presse, et votre Président rappelait tout à l'heure cette lettre si touchante qu'il vous écrivait quelques heures avant d'expirer, pour s'excuser sur son grand âge de ne pouvoir venir occuper la place insigne que vous aviez voulu lui réserver; en même temps, comme témoignage de sympathie et d'encouragement, il vous envoyait un mémoire, — le dernier qu'il ait rédigé, — destiné au Recueil de vos travaux. Cet octogénaire vénéré, dont la lucidité et la vigueur intellectuelle provoquaient l'admiration, a travaillé ainsi jusqu'à la dernière heure. Est-il une carrière de savant mieux remplie que la sienne? Est-il une fin plus sereine et plus enviable? elle ressemble par plus d'un côté à celles des plus illustres Bénédictins dont il suivait les traces dans l'érudition, Mabillon, Montfaucon. Bouquet, Ruinart, Vaissette, Calmet, d'Achery, Plancher et d'autres qui s'en sont allés, eux aussi, après avoir fourni, dans la paix, une longue carrière d'un labeur intellectuel

opiniâtre et fécond, — demeurés toute leur vie sourds aux bruits du dehors et aux vaines agitations de la ville.

Vous m'excuserez, Messieurs, si j'ai donné au début de ce discours de fête quelque chose de l'allure d'une oraison funèbre. Mais je suis sûr d'avoir répondu à vos propres sentiments en évoquant la mémoire du savant illustre et bon, dont le génie tutélaire va planer encore sur les travaux du Congrès et qui a personnifié avec le plus d'éclat dans notre génération la tradition des études bénédictines.

Au surplus, cette fête du Millénaire de Cluny n'a-t-elle pas, par elle-même, quelque chose d'une commémoration funèbre? Nous sommes venus pour visiter et célébrer des ruines et pour honorer les vestiges d'un monde disparu. Ici, s'élevait une basilique altièrre, rivale de Saint-Pierre de Rome, qui fut la merveille de l'art roman et le prototype d'un genre architectural qui s'est propagé dans tout le monde médiéval : elle a été mise à l'encan, la pioche de démolisseurs inconscients en a fait crouler les voûtes et les tours, et un chemin passe à présent sur les dalles de la nef. A l'ombre de cette cathédrale s'abritait un merveilleux trésor d'objets d'art amassés un à un dans le cours des âges, châsses, reliquaires, objets du culte, ornements sacerdotaux d'une incomparable magnificence, et puis l'une des plus riches et des plus anciennes bibliothèques qui fût au monde : tout cela a été livré au pillage, brisé, lacéré, brûlé dans des feux de joie autour desquels la populace, — moins excusable que les soldats d'Omar, s'il est vrai qu'ils aient brûlé la bibliothèque d'Alexandrie, — a dansé pendant plusieurs jours des rondes sinistres.

Vous n'ignorez point les circonstances qui ont sauvé quelques épaves de cette bibliothèque, ainsi que les Archives, dédaignées ou oubliées par les fanatiques de la destruction. L'ensemble des chartes et registres du monastère de Cluny a pu être qualifié,

sans hyperbole, de prodigieuse richesse historique, par l'érudit archiviste chargé de leur publication par le ministre de l'Instruction publique, et ces termes mêmes ne font qu'accroître nos regrets de l'irréparable perte de la bibliothèque et du Trésor.

C'est que l'œuvre intellectuelle et artistique des moines de Cluny avait été immense, en rapport avec le merveilleux développement de leur association, la puissance et les richesses de leur abbaye. Il appartient à d'autres que moi de caractériser la prépondérance religieuse et politique, la splendeur rayonnante de Cluny, l'action sociale et civilisatrice exercée durant les siècles de la Féodalité par cette immense et si active confédération, le rôle historique de l'abbé, chef suprême de ces légions de moines qui peuplaient jusqu'à deux mille monastères, prieurés, chapelles ou ermitages disséminés dans toute la chrétienté et sur lesquels il régnait à la fois en père et en souverain : c'étaient, entre autres, Baume, Moissac, Saint-Martial, Uzerche, Paray, Figeac, Montierneuf, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Bertin, Saint-Jean-d'Angély, Vézelay, pour ne citer que les plus beaux fleurons de la couronne monacale de la France féodale, qui furent fondés par des Clunisiens ou qui s'étaient soumis à l'obédience de Cluny.

Ces moines qui, aux rudes temps de la décadence carolingienne, s'en allaient, douze par douze, fonder jusque dans les contrées les plus lointaines, des filiales de leur grande abbaye, me rappellent les Grecs du VII^e siècle avant notre ère qui, poussés seulement par l'intérêt commercial, partaient des bords de la mer Égée, sur leurs frêles esquifs, pour aller, parfois à l'aventure, installer sur les côtes des pays barbares, des colonies qui devinrent les foyers de la civilisation hellénique dans tout l'Orient. Mus par un sentiment plus noble, l'inspiration chrétienne, les disciples de saint Benoît furent de même les premiers champions de la civilisation médiévale dans l'Occident de l'Europe.

Dans cette société féodale dont les deux bras agissants furent le moine et le chevalier, le moine par l'ascendant de la religion, du savoir et de la vertu, réussit à s'imposer au chevalier dont les mœurs étaient demeurées farouches et souvent barbares. C'est ainsi que du ix^e au xii^e siècle, ils furent les agents essentiels de la culture morale et matérielle, ces grands abbés de Cluny, les Aimard, les Odon, les Maicul, les Odilon, les Hugues, qui intervenaient pour imposer un terme aux guerres féodales, arrêter le glaive d'un meurtrier ou la torche incendiaire des pillards; qui ouvraient l'inviolable asile de leur église, leurs hospices et leurs greniers à ceux que persécutait le bras séculier et à la foule des malades et des indigents. Qu'on ne s'y trompe point et ne nous laissons pas illusionner par nos préjugés modernes : ces puissants abbés de Cluny qui traitaient avec les rois, marchaient à la tête de la civilisation lorsqu'ils se firent, sans défaillance, les auxiliaires de la Papauté dans ses luttes contre les abus du pouvoir féodal ou contre le relâchement des mœurs dans l'Église. Ils furent des hommes de progrès par les œuvres d'art que créèrent leurs architectes, leurs sculpteurs, leurs peintres, leurs verriers, leurs enlumineurs. Ils furent des hommes de progrès encore, lorsqu'ils fondèrent ces grandes écoles monastiques où les lettrés se pressaient pour étudier toute science divine et humaine, ou ces écoles plus humbles fréquentées par les enfants du peuple. Cluny fournit au monde médiéval non seulement des papes, des rois, des cardinaux, des évêques en grand nombre, mais des écrivains, théologiens, chroniqueurs, poètes, sermonnaires, épistoliers, comme Raoul Glaber, Orderic Vital, Ulger, Udalric, Abélard, Pierre le Vénérable, dont les œuvres attestent que le cloître fut pendant de longs siècles le seul asile des lettres.

Mais il est un autre côté de l'activité des moines qui, au point de vue spécial où j'entends me placer, doit suffire à leur assurer,

aussi longtemps que l'humanité vivra, la reconnaissance de tout homme qui pense et réfléchit. C'est qu'ils se sont transmis de siècle en siècle, pour nous le léguer, l'inestimable trésor de la littérature antique, le conservant précieusement comme les Vestales romaines gardaient le feu sacré. Les moines du moyen âge sont le trait d'union intellectuel entre l'antiquité et l'esprit moderne. En copiant les œuvres écrites des Grecs et des Romains ils ont empêché que dans l'évolution normale de l'esprit humain il ne se produisît soudain une rupture complète, une effroyable solution de continuité qui eût rejeté la civilisation dans l'abîme et l'eût fait rétrograder pour un nombre incalculable de siècles. L'antiquité serait à peu près oubliée ou méconnue; sous la poussée de la barbarie germanique, elle eût sombré dans un désastre général bien autrement funeste que celui qui anéantit l'effort intellectuel des grandes civilisations de l'Égypte et des empires asiatiques. Privés du trésor littéraire des Grecs et des Romains, le principal fondement de notre culture moderne nous eût manqué : qui oserait apprécier les conséquences qu'eût entraînées pour l'humanité tout entière une semblable catastrophe ?

Déjà, au iv^e siècle, saint Jérôme indique la copie des manuscrits comme l'une des occupations les plus convenables et les plus utiles de l'état monastique; elle est aussi recommandée par Cassiodore au vii^e siècle. Copier un manuscrit profane ou sacré, d'après la règle de saint Benoît, est aussi méritoire qu'ensemencer un champ; donner un manuscrit à la bibliothèque d'un couvent, c'est faire œuvre pie. De là ces écoles de copistes, d'ornemanistes, de miniaturistes, qui existaient dans tous les monastères et sur lesquels nous voudrions posséder des renseignements plus circonstanciés. A Saint-Benoît-sur-Loire, il y avait cinq mille écoliers, et chacun d'eux, d'après la règle du xi^e siècle, était tenu de copier au moins deux volumes par an. Ils tenaient

entre eux, parfois, comme une façon de stimuler mutuellement leur zèle, jusqu'aux propos les plus naïfs, disant, par exemple, que chaque lettre écrite ou enluminée pouvait effacer un péché.

L'atelier de Cluny, la maison-mère, était plus actif encore : on y transcrivait, outre l'Écriture Sainte et les Pères de l'Église, tout ce qui restait de la littérature profane, Aristote et Tite-Live, Ovide et Virgile, Cicéron, Horace, Térence, Juvénal, Galien et cinquante autres. Les catalogues de la bibliothèque de l'abbaye, rédigés aux XII^e et XIII^e siècles, qui nous sont parvenus, mentionnent près d'un millier d'auteurs sacrés et profanes dont les copies se répandirent au loin dans les écoles aux mains des maîtres et des étudiants.

Des érudits contemporains ont essayé de reconstituer la vie intérieure du *scriptorium* monacal d'où sont sorties ces merveilles de calligraphie, d'enluminure, de reliure, qui sont aujourd'hui le plus précieux ornement de nos bibliothèques et que les amateurs se disputent à des prix inouïs mais bien justifiés. Représentez-vous au travail les humbles clercs, dans les hautes salles voûtées qui ouvraient sur le cloître, groupés généralement par douze et penchés sur les feuillets de vélin préparés dans les ateliers voisins, dans le silence qui était de règle, sous la direction d'un frère plus ancien, l'*armarius*. Ceux-ci dessinent au calame des initiales filigranées, ou s'ingénient, en souriant, à créer des monstres, comme les sculpteurs des cathédrales ; ceux-là décorent les marges, de fleurs, d'animaux, de figures grotesques, sorties de leur imagination naïve, spirituelle, malicieuse ; les peintres enluminent délicatement des lettrines à histoires ou des pages pleines, avec des ors, des bleus, des verts d'un merveilleux éclat, dont le secret même semble perdu.

Et, miracle d'humilité chrétienne, aucun de ces artistes n'a eu le souci de s'enorgueillir de son talent qui reste anonyme, car

nous ne connaissons pas plus leurs noms que ceux des architectes, des sculpteurs, des peintres-verriers de nos cathédrales. Seules, les œuvres qu'ils nous ont laissées parlent à nos yeux émerveillés, attestant que des pléiades d'artistes en tout genre, dignes d'une immortelle renommée, ont peuplé les cloîtres pendant des siècles.

Cependant, dès le XIII^e siècle, l'heure de la décadence sonna pour Cluny dont l'institution cessait de se trouver en harmonie avec l'avènement du régime monarchique. L'âme de Cluny s'envola en même temps que disparut l'État féodal auquel elle s'était si bien adaptée, trois siècles durant. Les institutions humaines, quand elles sont créées sous l'empire d'un besoin social, grandissent et s'épanouissent pour le bien commun ; puis, elles languissent, végètent et meurent lorsque leur rôle utile est terminé. Malheur à elles si elles ne se transforment pas à temps, si elles essaient de se survivre et de prolonger un organisme devenu superflu et suranné ; leur vie factice est frappée d'impuissance et de stérilité ; souvent même elle engendre les abus et le scandale. Leurs richesses paraissent excessives, les privilèges dont elles jouissent injustifiés. Elles provoquent l'envie, suscitent la colère des foules, jusqu'à ce que le souffle des révolutions emporte l'institution tout entière, sans égard pour les services rendus autrefois. Les générations passent ; l'oubli avec la poussière recouvre les ruines, et puis, un jour, comme le dit Montalembert, on la traite « comme ces espèces perdues dont les ossements fossiles reparaissent de temps à autre pour exciter la curiosité ou la répugnance, mais qui ne comptent plus dans l'histoire de ce qui vit. »

Tel fut le sort de la pieuse fondation de Guillaume d'Aquitaine. Son vieux tronc se dessécha ; d'autres institutions monastiques, issues de lui, mais séparées et sagement réformées, surgirent comme une réaction contre l'abus des richesses et l'égoïsme

dont Cluny, surtout au temps des abbés commendataires, donna trop souvent le spectacle.

Un des derniers rejetons de l'arbre merveilleux planté par saint Benoit, fut cette Congrégation de Saint-Maur, dont je parlais en commençant et qui, au XVIII^e siècle, sous une règle appropriée aux études intellectuelles, compta parmi ses membres de dignes successeurs des compagnons des grands abbés du XI^e siècle. « Il faut, dit leur Chapitre général assemblé à Saint-Germain-des-Prés, en 1766, que la Congrégation montre à l'État des hommes utiles dans tous les genres, et que leurs occupations, marquées au coin de l'amour de la patrie, apprennent aux Français qu'il est dans nos cloîtres d'autres Français estimables, qui, contents de peu, s'efforcent d'accomplir des travaux utiles à la nation. »

Quel noble langage, Messieurs, et quel beau programme ! Pourquoi faut-il que sa réalisation ait été brutalement arrêtée par la violence légale compliquée d'un fatal incendie ! Un demi-siècle plus tard, un savant Bourguignon, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qui fut, à l'École des Chartes, le maître de Léopold Delisle, appréciait en une page admirable l'œuvre et le caractère des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés : « Ces religieux, écrivait Benjamin Guérard en 1844, alliaient le savoir à la piété et se partageaient entre la culture des lettres et les devoirs de la vie monastique. Les rivalités et les jalousies, si communes parmi les écrivains, furent rares au milieu d'eux. Lorsqu'ils parlent de leurs devanciers, c'est toujours dans les termes du respect et de la piété filiale ; s'il s'agit de leurs collaborateurs, de leurs émules, ils font abnégation d'eux-mêmes et s'empressent de rapporter à ceux-ci le mérite de leur propre travail... La science de ces hommes illustres était encore relevée par la modestie. Leurs noms sont omis dans beaucoup de leurs œuvres ; ils étaient omis même dans les courtes inscriptions

qui couvraient leurs humbles tombeaux. Dans la chapelle de la Vierge, sur une petite pierre carrée, on lisait seulement : *X décembre 1746*, et c'était la tombe de Bernard de Montfaucon. Sur une autre : *X avril 1756*, c'était celle de Joseph Vaissette. Sur une troisième : *XXVII décembre 1707*, c'était celle de Mabilon ; c'était cette tombe que le légat de la Cour de Rome, à son arrivée en France, venait visiter de la part du Souverain Pontife, et c'était sur cette pierre sans nom, mais célèbre dans toute la chrétienté, qu'il s'inclinait avec respect et qu'il déposait l'hommage et les prières du chef de l'Église. En butte aux attaques des philosophes du XVIII^e siècle, on fermait les yeux sur leurs services et l'on demandait en quoi ils étaient bons à l'État... »

Cependant, remarque ensuite Benjamin Guérard, l'importance et l'utilité de leurs écrits est universellement reconnue; ils sont, ajouterons-nous, la base des travaux modernes sur le moyen âge et constituent aujourd'hui encore le patrimoine de gloire de la France en regard de l'érudition allemande contemporaine. L'histoire, inaccessible aux fluctuations de l'opinion, doit la justice aux moines Bénédictins, dont la devise, il convient peut-être de ne pas l'oublier, est le mot *Pax*. Vers l'an mil, ces hommes pieux, instruits et dévoués au bien public, imaginèrent la *Trêve de Dieu*, pour que les populations, tourmentées par le fléau des guerres féodales, pussent jouir au moins des bienfaits d'une paix intermittente. N'ont-ils pas le droit, aujourd'hui, après dix siècles, de demander à leur tour, à leurs ennemis, — s'ils en ont encore, — de faire trêve à leurs attaques? trêve au moins pendant la durée de ces assises intellectuelles auxquelles sont venus prendre part des hommes d'opinions philosophiques sans doute diverses, mais qui, tous, saluent dans les Bénédictins de Cluny les apôtres de la civilisation et les protecteurs des lettres au moyen âge, et dans les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, les promoteurs du grand rôle de la France dans l'érudition historique.

DISCOURS

DE M. P. IMBART DE LA TOUR

Délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Messieurs,

L'Académie des Sciences morales et politiques vous adresse un cordial salut.

Quand votre appel se fit entendre, nous n'avons pas hésité. Au corps savant qui avait pris l'initiative de ces réunions, nous étions heureux de donner un témoignage public de notre estime ; à l'Ordre illustre qui, pendant plus de huit siècles, a rayonné sur la France et sur l'Europe, nous sommes fiers aujourd'hui d'offrir notre public hommage. A vrai dire, cette fête de la sainteté, n'est-elle pas aussi celle de la science ? Cette commémoration des services rendus à l'Église, celle des bienfaits dont la civilisation a eu sa part ? Avoir, à une époque d'oppression et de désordre, sauvé l'idéal chrétien, en propageant dans les consciences, l'amour ardent des réformes ; l'intelligence, en nous gardant par le labeur obscur et fécond de ses copistes, le trésor de la pensée antique ; la fraternité, en abritant, en soulageant tant de misères humaines... : à tous ces titres, Cluny s'imposait à notre admiration. Les rappeler aujourd'hui, c'est revivre une page impérissable de l'histoire ; car, s'il est vrai que la culture intellectuelle et morale soit la

première de toutes, peu d'hommes, assurément, ont mieux que ces grands ouvriers de la vie chrétienne servi l'humanité.

Mais c'est aussi, Messieurs, évoquer une des plus belles créations de notre passé. Peu d'ordres religieux, sous leur forme universelle, ont été aussi fortement unis à la vie et imprégnés du génie de leur nation.

Français, Cluny l'est d'abord par ses origines, ce morceau de patrie qui l'a vu naître, ces horizons riants et calmes de notre Bourgogne où il s'est épanoui. Il l'est par son histoire. Dans cette longue suite d'abbés qui le gouvernent, deux seulement sont étrangers ; deux autres appartiennent à cette Provence qui, alors séparée, nous reviendra un jour. Des monastères de l'Ordre, la plupart, les plus riches, les plus puissants, ont été fondés sur notre sol. Aussi bien, et dès le début, ces deux grands créateurs d'unité, le roi et le moine, se sont compris ; au-dessus des barrières dressées par le régime féodal, ils se sont donné la main. C'est de Saint-Martin de Tours que vient le second abbé de Cluny : Saint-Martin, un des berceaux de la puissance capétienne ! C'est un autre abbé de Cluny, Mayeul, que le fondateur de la dynastie appelle à Saint-Denis : Saint-Denis, le sanctuaire de la monarchie française ! Et c'est le premier de nos grands monarques, Louis VI, qui donnera à Cluny, « au plus noble membre de son royaume », la protection royale. Désormais, l'alliance est conclue. Elle survivra aux siècles comme aux épreuves. Sur les confins de l'Allemagne, au croisement des routes des Pays-Bas et de l'Italie, au flanc de la Bourgogne, bientôt redoutable, l'abbaye sera l'œil ouvert qui regarde, le bras qui signale et qui agit. Elle est pour Jean le Bon contre Édouard III, pour Louis XI contre le Téméraire. Plus encore, cette fille dévouée du Saint-Siège sait parfois lui résister. Elle soutient Philippe le Bel contre Boniface VIII, et, dans cette querelle de la théo-

cratie et de l'État, c'est vers la royauté que se tournent ses suffrages. C'est qu'avec le roi était la France. — On comprend que les d'Amboise, un Richelieu, aient voulu figurer parmi ses chefs.

Est-ce tout, Messieurs ? Par d'autres titres, Cluny nous appartient. Il n'est pas seulement de notre histoire, mais de notre race ; notre esprit latin et français a fécondé son propre esprit.

Le catholicisme est la moins nationale des religions. Cependant, sous l'unité de l'organisation, l'universalité de la doctrine, l'Église n'a pas effacé les traits particuliers, héréditaires, des peuples qui la composent. La divine semeuse a pu jeter le même grain dans les champs de l'humanité ; la diversité des terres et des cieux dore d'éclats variés la moisson qui se lève. Il y a un catholicisme français : celui de saint Bernard, de Gerson, de Vincent de Paul, de Bossuet, de Lacordaire ; et il n'est qu'à comparer ces grands hommes pour le définir. Une alliance heureuse d'idéalisme et de bon sens, de sentiment et de raison, un même besoin de discipline et de liberté, une égale répulsion de l'individualisme qui isole les consciences ou de l'autocratie qui les absorbe, l'amour de la clarté dans les croyances comme dans les devoirs, bref, une religion plus morale que métaphysique, moins mystique que sociale, missionnaire d'idées généreuses et de dévouements utiles, de vérité comme de fraternité universelle : ne sont-ce pas là, Messieurs, quelques-uns des traits de notre foi traditionnelle ? Et si nous les retrouvons à Cluny, ne serait-il point, en cela surtout, un ordre vraiment, profondément français ?

D'autres ont poussé plus loin la contemplation ou l'ascétisme. Lui, il est mesure et équilibre. Il n'est qu'à voir ses églises : chefs-d'œuvre de simplicité et de force, où nulle parure factice ne cache la pureté des lignes et l'harmonie des proportions. On peut prier, et penser aussi sous ses voûtes. Elles sont graves et sereines ; on n'y sent point l'angoisse qui cherche Dieu, mais la certitude qui

le trouve et la confiance qui l'adore. Ici, l'art, ce grand révélateur d'âmes, nous explique la vie. — Ouvrez la Règle. En elle, rien de figé ni d'immobile. Ces fils de saint Benoît ont voulu être de leur siècle ; ils ont compris que l'éternité des lois divines ne s'applique pas aux préceptes des hommes, si parfaits qu'ils soient, que les saints eux-mêmes doivent compter avec le temps comme avec notre faiblesse. Rien non plus d'oppressif ni d'arbitraire. Soumettre la nature n'est pas l'abattre : il faut dompter le corps, sans asservir l'esprit. Dans cette région supérieure de la vérité et de l'amour, le moine n'a plus à mutiler son âme. Ses facultés restent intactes et libres. La Règle veut qu'il se mortifie, mais qu'il pense ; qu'il pense, mais qu'il travaille. Elle ne l'abandonne point, sans contrepoids, aux effusions mystiques, sachant bien que suivre son rêve est s'élever parfois, et plus souvent se perdre. Le livre ou l'outil dans la main, la prière et le chant sur les lèvres, qu'il aille maintenant vers ce monde de misères et de douleurs qu'il est appelé à secourir ! — Étudiez les institutions. Quel accord entre l'autorité et la liberté ! Une république fédérative dont tous les membres sont unis, dont chacun reste autonome ; une loi commune, la Règle ; un pouvoir central : l'abbé, qui administre, le chapitre, qui légifère et qui contrôle ; un équilibre heureux de fonctions viagères, de conseils élus, de garanties et de pouvoirs... voilà le régime que Cluny instaure dans l'histoire monastique. N'est-il pas celui que les anciens regardaient comme l'idéal des institutions humaines ? — Suivez son rôle. Cluny sait concilier les idées comme les devoirs. Dans la grande lutte du temps entre le sacerdoce et l'empire, il prévoit déjà les concessions possibles et les solutions durables. S'il n'est pas neutre, il peut être arbitre, et c'est un de ses abbés, saint Hugues, qu'Henri IV, menacé, réclame pour médiateur... Entre les deux grandes cultures intellectuelles, antique et chrétienne,

qui se disputent le monde, il veut l'entente. Comme les grands esprits du IV^e siècle, ses docteurs concilient la « sagesse » et l'Évangile, et s'ils affirment la foi, ce n'est point pour condamner, pour maudire les œuvres impérissables que l'imagination et la raison païennes nous ont léguées. Un homme tel que Pierre le Vénérable a pu être le premier théologien et le premier lettré de son temps, combattre les hérétiques et accueillir Abélard, commenter l'Écriture et parler « comme Platon ». Ce grand moine n'est pas seulement un nom, mais un symbole : celui de son Ordre et de son pays.

Dernier trait de l'âme clunisienne. Elle est *sociale*. — Et cela est encore bien français.

De la vie sociale, Cluny a le sens comme les vertus. Il est venu à cette heure de l'histoire où le particularisme est partout, dans l'Église comme dans l'État, où dans la décomposition du monde carolingien, se dissout le sacerdoce comme l'Empire. Dans cette anarchie, il est l'organisation. Le premier, au système individualiste de saint Benoît, il oppose une conception fédérative; plus de petits groupes isolés, dispersés, impuissants, mais une congrégation sous une loi et sous un chef. Par Cluny, le système des grands ordres religieux entre dans l'histoire; et, par Cluny, c'est encore le catholicisme lui-même qui, restauré, reconstitué, va prendre une conscience plus nette de sa structure et de sa mission. Dans les cadres sans cohésion et sans vie, la nouvelle famille a jeté les ferments d'une renaissance. L'Église retrouve enfin des aspirations et une action communes. Un même besoin de réformes, un même rêve de liberté circulent dans ses membres. Au delà de leur seigneurie, de leur paroisse, de leur province, prêtres et fidèles ont mieux compris la solidarité de leur foi. Quelle révolution dans le monde chrétien! . . . Mais quel changement aussi dans la société! Du même coup, c'est le vieux conser-

vatisme féodal qui s'ébranle : non seulement la vie religieuse, mais la vie populaire va se modifier.

Messieurs, on a pu dire que les ordres français étaient surtout de grandes écoles de fraternité. Il n'est point, pour Cluny, de définition plus juste. Et, en vérité, dans un siècle de force et d'oppression, qui donc a, mieux que les moines, servi la cause du peuple ? Ils défrichent, ils labourent, ils sèment ; mais chacun de leurs centres de culture s'ouvre comme un asile. Dans l'enceinte sacrée, le colon ou le serf sait qu'il travaillera avec l'espoir du lendemain. Ainsi, à l'ombre du couvent, les misérables se reprennent à vivre. Pour les nourrir dans la famine, pour les défendre contre l'usure, un Mayeul, un Odilon, vendront les vases sacrés ou engageront les terres. Pour les sauver de leur seigneur, l'abbé lèvera la main qui tient la foudre. Qu'est-ce à dire ? à son tour, le voici qui pénètre dans le donjon fermé. Il enjoint au maître d'adoucir le sort de ses hommes. Il le prend par la main, le rude baron, et lui fait signer la première des chartes qui proclameront la paix publique. La paix ! La paix ! Oh ! le rêve, la passion folle de ces âges ! de l'être humain, qui rivé à sa tenure, ployé sur le sol, aspire à un peu de liberté et de lumière ! La paix entre les seigneurs ! La paix entre les princes ! La paix pour le prêtre qui prie, le bourgeois qui voyage, le vilain qui laboure ! La paix entre tous les hommes qui portent le signe du Christ ! Et, à cette tâche admirable, Cluny se voue pendant deux siècles. Il intervient entre les rois ; il s'offre comme arbitre dans ces premiers chocs des haines sociales qui s'éveillent. Juste récompense de son rôle ! Les haines l'ont épargné. La révolution populaire, ailleurs sanglante, ici fut pacifique. C'est un abbé de Cluny qui signe une des premières chartes de libertés civiles et de garanties judiciaires ; et, reconnaissant des franchises obtenues, les bourgeois renoncent à la commune, pour demeurer sujets de leur seigneur.

Et, enfin, Messieurs, nous honorerons Cluny, parce qu'il a été le premier, sinon le plus bel élan d'idéalisme que la France ait inspiré.

Au XI^e siècle, la conscience française ébauchait déjà son triple idéal, national, chevaleresque, religieux. Nous naissons en pleine épopée. C'est celle de Charlemagne et de Roland (et ils sont bien nôtres, les paladins de la Croix qui nous sauvent du Croissant); c'est celle des grands féodaux qui, pied à pied, ont défendu le sol contre les derniers barbares, Sarrazins et Normands, et relevé le commandement, dans la léthargie ou la faiblesse de la puissance publique. Voici celle de Cluny. Oui, par ses moines, ses abbés, par les papes sortis de son cloître, c'est déjà la France qui va semer partout les idées de réforme. C'est encore la France qui commence la lutte contre le césarisme saxon et la monarchie universelle, protectrice des petits et des faibles, gardienne jalouse de la primauté de l'esprit, du droit et du savoir. Et quand, sous l'inspiration de Cluny, un Français, Urbain II, viendra, à Clermont, pousser le cri de guerre des chrétiens contre l'Islam, ce sera toujours la France qui tiendra l'épée libératrice. Saluons les débuts de notre légende des siècles. Si l'histoire a ajouté au poème, n'oublions pas que c'est un peu à ces moines, à ces grands défricheurs d'âmes et de forêts, que nous en devons les premiers chants. Les moines ont disparu. Les siècles ont passé; avec eux, bien des idées, des institutions, des sentiments de nos pères. Mais la France se souvient. Elle honore aujourd'hui ceux en qui elle retrouve une part d'elle-même comme de son idéal.

Et c'est pourquoi, Messieurs, nous sommes réunis autour de ces ruines. Si nos morts veillent sur nous, s'ils se continuent en nous, si leur âme invisible flotte parfois sur le sol qu'ils ont aimé, puisse celle des vieux hôtes du monastère se poser un moment sur nos pensées. Ils nous rappelleront ces vertus

individuelles qui font les hommes justes et ces vertus sociales qui rendent les peuples heureux. Peut-être, sur nos discordes assoupies, viendront-ils, comme en ce jour, mettre le baiser de leur paix éternelle. . . . Au moins qu'ils soient bénis pour cette fête du patriotisme ! Grâce à eux, nous pouvons dire à ceux qui doutent encore de notre union et triomphent trop aisément de nos querelles : « Regardez et écoutez. La France est là. Une nation qui sait se souvenir, peut beaucoup oser. Elle est forte : forte comme l'espérance, forte comme la vie. »

DISCOURS

DU R. P. DOM J.-M. BESSE

Bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

Mesdames, Messieurs,

Il en est des institutions comme des individus. Chez elles, l'acte procède de l'être. Leurs actions extérieures ne font guère que manifester leur vie intérieure.

L'histoire s'est chargée de nous apprendre ce que fit l'abbaye clunysienne, surtout pendant les premiers siècles de son existence. Mon âme de moine et de français tressaillait tout à l'heure en entendant les témoignages que lui ont rendus les représentants officiels de nos académies.

Nous connaissons moins ce que fut le puissant monastère. Les documents ne nous font point défaut cependant; mais on s'est peu soucié jusqu'à ce jour de les mettre en œuvre. Cependant la vie que l'on menait sous ces cloîtres était pleine d'intérêt. Elle a duré sans interruption environ neuf siècles. Elle conservait, même à la veille de la Révolution, de la grandeur et de la dignité. C'est par sa diffusion à travers l'Europe latine que les abbés de Cluny étendirent leur domination et leur influence. Ils conçurent, pour en assurer le fonctionnement, une organisation qui supporte la comparaison avec celle des familles religieuses les plus renommées.

Cette histoire de Cluny intime peut se partager en trois périodes. La première s'étend des origines à l'année 1231. La deuxième se clôt en 1622 et la troisième finit avec l'Ordre en 1789. Chacune d'elles a son caractère propre ; cependant Cluny garde sa physionomie.

La première période nous est connue par des textes hagiographiques et littéraires, sur lesquels je n'insisterai pas. Il me suffit d'appeler votre attention sur les *Consuetudines* d'Udalric et de Bernard et sur les statuts de Pierre le Vénérable. Nous ne connaissons les coutumes que par les éditions défectueuses de Martène et de Marquart Hergott. Il y aurait lieu d'en donner des éditions critiques. Un de mes confrères, de la congrégation de Beuron, Dom Bruno Albers, actuellement au Mont-Cassin, fait de ces textes disciplinaires l'objet de ses études. Il s'est occupé, en outre, des coutumes de Farfa, qui relèvent de celles de Cluny, et il a découvert des *Consuetudines*, dont la rédaction peut être placée au x^e siècle. Elles sont donc assez voisines des fondateurs. Ses recherches ne manqueront pas d'aboutir à la découverte d'autres documents. Chaque grande abbaye avait, en effet, ses coutumes à elle. On en connaît pour l'Angleterre. Il en existe, à l'état de manuscrit, qui proviennent d'Allemagne et de France. Yopez, dans sa *Coronica general de la orden de San Benito*, analyse celles de San-Facundo de Sahagun, qui servirent de type aux monastères espagnols réformés. La publication de ces textes et leur confrontation permettent de reconstituer l'intérieur de ces abbayes et de reconnaître la manière dont la réforme s'effectuait en chaque maison.

Mais les origines de la réforme clunysienne seraient, sans contredit, la partie la plus intéressante de cette histoire. Celui qui aura la bonne idée de l'entreprendre saisira les liens par lesquels la période capétienne se rattache à la période carolingienne, et

cette découverte jettera une vive clarté sur l'histoire de nos origines politiques.

La vie monastique est comme notre vie nationale. Sa source est placée bien au delà du x^e siècle. Vous n'ignorez pas l'obstination que mettent les historiens allemands à confondre notre naissance nationale avec l'élévation de Hugues Capet sur le trône. Ils obéissent, en agissant de la sorte, à une préoccupation politique. Le Pangermanisme opère ainsi dans le passé. Les érudits se chargent d'englober dans l'histoire germanique les règnes de Charlemagne et de ses successeurs. Les Mérovingiens ont un sort analogue. En vertu de cette conquête, la France d'alors était une province de la Germanie. On est en droit de se demander si les érudits conquérants n'agissent pas en précurseurs des conquérants militaires. La question vaut la peine d'être posée.

Je ne connais qu'une réponse péremptoire. C'est celle que lui font nos érudits, en protégeant nos frontières historiques.

Les origines de Cluny témoignent, à leur façon, de notre continuité nationale. Le Bienheureux Bernon implanta dans cette gracieuse vallée une communauté organisée sur le type des monastères qu'avait constitués saint Benoît d'Aniane. La tradition de la coutume monastique se fit par saint Savin sur Gartempe et Saint-Martin d'Autun. Une réflexion du biographe de saint Odon nous met sur la voie. L'histoire des institutions monastiques, pendant la période carolingienne, ne se fera pas attendre longtemps. On y verra jusqu'à quel point les grands moines des xi^e et xii^e siècles sont tributaires de leurs ancêtres contemporains de Charlemagne. La continuité de l'institution apparaîtra manifeste.

Ceux qui connaissent le moyen âge n'apprennent rien en m'écoutant. Ces faits leur sont familiers. Il n'en est peut-être pas de même des deuxième et troisième périodes de l'histoire clu-

nysienne. Ici, les points obscurs sont nombreux et nous avons une masse de documents inédits. Ce sont, en particulier, les *Définitions des chapitres généraux*. Un de nos érudits, dont le nom est étroitement lié à l'histoire de Cluny, M. Alexandre Bruel, signala, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, les copies de ces précieux documents, conservées à la Bibliothèque du Palais-Bourbon et à la Bibliothèque de l'Arsenal. L'étude, dans laquelle il faisait connaître le fonctionnement de ces grandes assemblées religieuses, fut pour beaucoup une révélation. Ils apprenaient, en même temps, que nous en possédions tous les procès-verbaux.

La tenue régulière des chapitres généraux était une condition essentielle de l'union des monastères, qui formaient l'Ordre de Cluny. Ils étaient en usage longtemps avant l'année 1231. Les abbayes, qui avaient sous leur dépendance de nombreux prieurés, recouraient à ce moyen de maintenir, avec l'unité de l'observance régulière, l'intégrité de leurs droits sur chacune de ces maisons et sur ses habitants.

Il en fut ainsi en Angleterre, en Espagne, en Italie, comme en France. Ces prieurés constituaient de véritables congrégations monastiques, ayant l'abbaye mère pour chef-lieu et son abbé pour supérieur général. Ce fut le cas, chez nous, de Marmoutier, du Mont-Saint-Michel, de Molesmes, de la Chaise-Dieu, de la Grande-Sauve, de Saint-Victor de Marseille. Et j'en ometts. Les chanoines réguliers adoptèrent cette organisation.

Les Cisterciens, par la *Charte de charité*, donnèrent à cette fédération des monastères autour de leur berceau, une perfection, que saint Hugues de Cluny et Pierre le Vénérable n'avaient pas su prévoir. Les « moines blancs » lui durent, en grande partie, leur force d'expansion, leur fidélité à la règle et leur influence sur la société religieuse et la société civile. Les Chapitres généraux

jouèrent le rôle principal dans le gouvernement de l'Ordre. Les succès obtenus rendirent cette institution populaire. Le Saint-Siège remarqua cette expérience heureuse et il en enrichit le corps de son droit des réguliers. Les Franciscains et les Dominicains adoptèrent cette coutume et ils en obtinrent les résultats les plus satisfaisants.

Grégoire IX, qui fut un pape réformateur, comprit les services que ces assemblées pouvaient rendre aux anciens monastères. Ils voulaient justement arrêter leur décadence matérielle et morale. Les moines étaient, à cette époque, loin de la ferveur, qui fut, au moyen âge, le secret de leur prospérité extraordinaire. L'Église cependant et la société civile avaient besoin de leur action. Et il la fallait saine et sainte. Le Souverain Pontife ne put négliger l'abbaye clunysienne, qui tenait encore une place considérable. Il lui enjoignit, par sa bulle du 28 juillet 1231, d'adopter pour le gouvernement de ses nombreuses dépendances l'usage des chapitres généraux annuels et des visites régulières. Ses successeurs revinrent plusieurs fois à la charge jusqu'au jour où enfin cette organisation nouvelle fonctionna normalement.

Le premier chapitre, dont le procès-verbal nous est conservé, est celui de 1259. La guerre de Cent ans et les calamités de cette époque n'occasionnèrent que de bien rares interruptions. On eut plus de peine à se réunir pendant les guerres de religion et de la Ligue. Aussi y eut-il vacance de 1571 à 1626, sauf en l'année 1600.

Dans ces assemblées, où étaient admis les abbés, les prieurs et les principaux officiers de l'Ordre, les Définiteurs exerçaient le pouvoir judiciaire et législatif. Les Visiteurs leur soumettaient les résultats de leur inspection annuelle. Dans le but de faciliter les visites et le gouvernement de l'Ordre, les maisons étaient distribuées en neuf provinces, à savoir celles de Lyon, de France,

de Provence, de Poitou, d'Auvergne, de Gascogne, d'Allemagne, de Lombardie et d'Espagne. Les maisons d'Angleterre rompirent de bonne heure avec l'abbaye française de Cluny; il en fut de même, un peu plus tard, des prieurés allemands, lombards et italiens.

Ces indications sommaires laissent entrevoir l'intérêt que présenterait la publication des Chapitres généraux. Le regretté Ulysse Robert en avait préparé la publication; mais sa mort a laissé le travail interrompu. Je suis heureux d'annoncer, en ce jour et dans cette enceinte, que cette publication entre dans le programme des *Archives de la France monastique*. Elle commencera aussitôt après l'apparition du dernier volume du recueil ayant pour titre : *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, et dans lequel nous donnons une liste des maisons religieuses, distribuées par diocèses, avec une notice succincte et une bibliographie complète des sources manuscrites et imprimées. Cluny et ses dépendances occupent, comme vous le pensez bien, une place très importante dans ce travail.

Les Chapitres généraux ne sont pas tout dans cette période. Les abbés de Cluny conservaient leur autorité souveraine et ils en usaient, en légiférant. Leurs statuts avaient force de loi dans tous les monastères de l'Ordre. Nous possédons ceux de l'abbé Ponce, de Pierre le Vénérable, des abbés Hugues V, Yves II, Bertrand, Henri, Jean de Bourbon et Claude de Guise. Il faut y ajouter les statuts particuliers à certains monastères. Je ne citerai que les *Statuta Martinianæ Domus*, rédigés pour le prieuré parisien de Saint-Martin des Champs par l'abbé Jacques d'Amboise. Les procès-verbaux des visites régulières sont le complément de ces textes législatifs. Leur ensemble trouverait place dans les *Monumenta disciplinæ monasticæ*, qui seraient l'une des sources les plus fécondes de notre histoire religieuse.

Dans ces textes, tout ne serait pas à l'éloge des moines clunistes. Ils sont loin, à certaines heures surtout, de la sainteté de leurs premiers pères. Cependant la décadence n'est pas chez eux pire que dans la plupart des ordres religieux et dans le clergé séculier. L'histoire met alors sous nos yeux un phénomène qui est de tous les temps et de tous les pays ; les hommes d'Église subissent inévitablement l'influence déprimante du milieu qui les entoure, lorsqu'ils n'ont pas la force de se mettre en pleine réaction contre lui. On commettrait donc une injustice en faisant peser sur telle ou telle institution la responsabilité d'un état général.

La renaissance religieuse, qui se manifesta dans notre pays après la fin de la Ligue, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, rendit un peu de sa prospérité à l'antique abbaye clunysienne. Elle était gouvernée par Dom Jacques de Vény d'Arbouze. Ce pieux abbé suivait avec attention ce qui se passait en Lorraine, où la Congrégation de saint Vanne et de saint Hydulphe rendait la vie aux enfants de saint Benoît. La Congrégation de saint Maur obtenait des résultats analogues à Saint-Germain-des-Prés et dans d'autres monastères français. Cette réforme trouva des auxiliaires dévoués parmi les moines du Collège de Cluny à Paris. On put donc l'apprécier dans l'Ordre. Le Père d'Arbouze aurait voulu l'introduire dans son abbaye et dans ses dépendances. Il s'agissait de les affilier à la nouvelle Congrégation. Mais ce n'était pas un homme capable de surmonter les obstacles inhérents à une pareille entreprise. Sa timidité et son indécision firent échouer son projet. Il s'en rendit compte. Comme la réforme lui tenait à cœur, il se déchargea du soin de la faire prévaloir sur un coadjuteur de son choix. Ce fut le cardinal de Richelieu (1622). Le ministre de Louis XIII lui succéda, en qualité d'abbé de Cluny, sept années plus tard.

Richelieu prit son rôle très au sérieux. Il nous apparaît dans l'exercice de cette fonction sous un jour que l'on ne soupçonne guère. Rien ne ressemble moins aux abbés commendataires de l'ancien Régime. L'homme d'Église chez lui égalait l'homme d'État. Ses exigences financières pourraient de prime abord faire illusion. Mais ceux qui connaissent son histoire savent l'emploi qu'il faisait de sa fortune. La ferveur des monastères passait à ses yeux pour un des grands intérêts de l'État. C'est ainsi qu'il envisageait la conversion des protestants. L'intérêt politique n'étouffait pas cependant chez lui les préoccupations religieuses. Il était, je tiens à le redire, homme d'Église et homme d'État. La confiance, dont jouissait auprès de lui l'extraordinaire capucin qu'était le père Joseph, suffirait à nous en convaincre.

Le cardinal de Richelieu projetait une réforme générale des monastères français. Il voulait les réunir en une seule congrégation, soumise aux mêmes observances et aux mêmes supérieurs. Les chefs de la Congrégation de Saint-Maur entraient dans ses vues. Tous les religieux Bénédictins du Royaume auraient embrassé la réforme. Pour la rendre plus facile et durable, des mesures eussent été prises qui auraient supprimé les abus les plus criants. Le régime des bénéfices, qui est si contraire à la pauvreté monastique, était en particulier condamné à disparaître. Richelieu comprit toute l'importance d'un pareil dessein. Il avait, avec l'énergie nécessaire, la puissance à la fois politique et religieuse requise pour son exécution. Il était convenu, avec les supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur, qu'après lui l'abbaye de Cluny serait soustraite à la commende. Elle redeviendrait élective, en faveur de l'Ordre.

Ce projet faillit réussir. Mais son succès fut éphémère. On ne saurait en attribuer l'échec à Richelieu. Il ne pouvait rien faire de stable sans le concours du Souverain Pontife. Celui-ci était

personnellement bien disposé. Cependant la Cour romaine avait des inquiétudes. Elles étaient de plus d'une sorte. Je me bornerai à vous dire que l'on redoutait le cardinal; il passait à tort ou à raison pour ambitionner la création d'un patriarcat des Églises de France; ce qui les eût fatalement mises sur la voie du schisme. Le Saint-Siège ne soufflait mot; mais, recourant à la force de sa diplomatie traditionnelle, il laissa les choses trainer en longueur. Richelieu vint à mourir. Et les moines, hostiles à la réforme, se chargèrent de faire échouer son œuvre. Ils demandèrent et ils obtinrent pour abbé commendataire le jeune prince de Conti.

Tout ne fut pas néanmoins perdu. L'abbaye de Cluny et un certain nombre de prieurés conservèrent une observance religieuse assez austère. On les distinguait en leur donnant le nom de l'Étroite Observance. Les autres, qu'il ne faudrait cependant pas croire composés de mauvais moines, au sens que l'on donne généralement à ce mot, formaient la Commune Observance. Les uns et les autres reconnaissaient l'autorité de l'abbé de Cluny. Mazarin, qui eut ce titre, tenta de nouveau l'œuvre d'union que Richelieu avait failli réussir, en se bornant à l'Ordre de Cluny et à la Congrégation de Saint-Vanne. Là encore, le succès fut de courte durée.

Pendant les deux derniers siècles de son histoire, Cluny resta un centre actif de la vie religieuse en France. Ce n'était plus la grande abbaye de la période féodale. Elle garda cependant sa dignité. Les constructions de cette époque, qui nous abritent en ce moment, témoignent encore de sa puissance et de sa grandeur. L'existence, que les religieux menaient sous ses cloîtres, méritait le respect universel. Elle conservait, des austérités du vieux temps, une part assez importante pour que les religieux et les laïques du xix^e siècle n'aient aucun droit de crier au relâchement.

Jusqu'à la veille de la Révolution, les habitants du Mâconnais et du Beaujolais, témoins de leurs vertus et de leur charité, les tenaient en haute estime et en grande affection. Il serait facile d'en jeter à la face de leurs détracteurs, si toutefois il en existait, des preuves multiples et péremptoires. Les défaillances, que l'on constate dans leurs rangs, ne sont ni plus graves ni plus nombreuses qu'ailleurs.

Ils ont le tort d'avoir été vaincus. Et ils ne sont plus là. Or les absents, quand ils sont les victimes d'une défaite, deviennent, aux yeux d'une postérité, qui ne réfléchit plus, coupables de toutes les fautes et de toutes les lâchetés. Ainsi procède l'opinion des foules. Mais l'historien, digne de son nom, ne s'abandonne pas à ces entraînements bons pour le vulgaire. Son expérience lui apprend à se défier des généralisations. Il aime aussi à placer les hommes du passé et leurs actes dans leur cadre. Cette prudence dissipe bien des illusions. Alors, il évite d'attribuer à tout un corps ce qui est le fait de particuliers.

Il ne faudrait pas mettre sur le même pied tous les moines qui ont eu la faiblesse de prêter un serment coupable. Beaucoup, en présence d'événements qu'ils n'avaient jamais prévus, troublés par les craintes d'un avenir incertain, perdirent la conscience de leurs actes et de leurs paroles. La marche des choses leur permit de se ressaisir. C'est ainsi qu'on apprend la mort, dans l'île de Ré, de tel moine clunisien, rangé parmi les apostats ou les schismatiques.

J'ai fini. Que ces paroles soient l'expression de ma piété filiale et de mon admiration pour les moines de Cluny, en qui je salue des ancêtres.

BANQUET DE CLUNY

(SAMEDI 10 SEPTEMBRE 1910)

TOAST

DE M. A. DURÉAULT

Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon.

Mesdames, Messieurs,

Je vais faire comme les mauvais acteurs : je demande l'indulgence du public. Mais, depuis ce matin, je connais mon public, je connais sa bienveillance, et si mes paroles, ce soir, présentent des incorrections ou des lacunes, j'espère qu'il me sera beaucoup pardonné, parce qu'aujourd'hui j'ai vraiment beaucoup peiné.

Messieurs, la première pensée qui doit être publiquement formulée, à cette heure, est évidemment un hommage à la mémoire de l'homme vénéré, vénérable entre tous, que la mort nous a ravi il y a moins de deux mois, et dont quatre-vingt-cinq ans d'une existence toute d'honneur, de labeur et de vertu, avaient fait un véritable bénédictin. Il nous a quittés, après avoir assuré, par la seule inscription de son nom, le succès de ce Congrès. Honneur à sa mémoire ! Cet homme, je le répète, était un véritable bénédictin et, j'en suis sûr, il n'est pas loin d'ici : son âme erre certainement encore, autour de nous, dans ce monastère dont il avait

sondé toute l'histoire, dont il avait pieusement rassemblé les dernières épaves à la Bibliothèque Nationale.

Je propose de lever nos verres gravement à la mémoire du bon, du charmant, du vénérable, de l'admirable Léopold Delisle.

Messieurs, l'Académie de Mâcon est comme Jeanne d'Arc : elle estime que, « lorsqu'on a été à la peine, il est bien juste qu'on soit à l'honneur ». Et voilà pourquoi notre Président, après vous avoir salués, ce matin, d'un magistral discours, à l'ouverture de ce Congrès, pour lequel, depuis plusieurs mois, je suis à la peine, m'a délégué, ce soir, l'honneur d'ouvrir la série des toasts de ce banquet.

Je sens certes tout le prix de cette faveur, mais (*ubi honor, ibi onus*) j'en sens également tout le poids onéreux. Je n'ai jamais mieux compris, en effet, l'inégalité des conditions humaines qu'en réfléchissant que l'humble Secrétaire perpétuel que je suis allait ainsi provoquer audacieusement à la parole les hommes que vous êtes, honneur du pays, illustration intellectuelle et morale de la France, dans les Lettres, dans les Arts, dans les Sciences, dans la haute et sainte Érudition.

Ce qui, pourtant, rassure un peu mon insuffisance, c'est la facilité avec laquelle se nivèlent parfois ces inégalités des conditions humaines, soit dans les choses, soit dans les hommes. Ainsi, n'est-ce pas nous, tout simplement, Académie de Mâcon, qui avons donné le branle à ce Millénaire mondial ?

Oui, nous avons, en effet, sonné, pour ce Congrès, de tout cœur et à toutes volées, la cloche de notre Hôtel Senecé, et votre présence est là pour prouver quels échos nous avons éveillés !

Ah ! c'est qu'aussi, notre modeste carillon, dans ses ondes sonores, évoquait des vibrations magnifiques : c'étaient les sonorités prestigieuses d'un des grands noms de l'histoire, CLUNY ! dont le bourdon fut bien réellement, pendant des centaines d'an-

nées, le bourdon de la chrétienté, le bourdon de la civilisation humaine !

Quelle page d'histoire exceptionnelle, quelle magnifique épopée, le mot n'est pas trop fort, que cette épopée pacifique, déroulée avec une maîtrise incomparable sur l'humanité tout entière, avec une médiation facile entre les peuples et les rois, un arbitrage aisé entre les empereurs et les papes ! Quelle entité splendide que ce CLUNY dont la devise est PAX ! ce CLUNY dont, malgré l'épée qui brille dans ses armes, la gloire ne doit rien à la force, mais tout au travail, à la prière et à la pensée ! ce CLUNY dont la domination toute morale tient uniquement à la suite de ses idées, à la hauteur de ses vues, au désintéressement de sa politique !

CLUNY était immense et c'était l'abbaye splendide, avec ses grands abbés qui, partis du peuple et élevés à une puissance supérieure, avaient le sentiment bien net des contingences humaines et des énergies possibles. Sous l'autorité de ces grands politiques et de ces saints, tout un peuple de moines inconnus et purs travaillait, comme dans une ruche bourdonnante, pour le bien, pour le beau, pour la paix et pour Dieu !

Voilà ce qu'étaient les Bénédictins d'autrefois de qui procèdent les Bénédictins d'aujourd'hui. M. Babelon nous l'a démontré ce matin et nous l'avons tous compris.

Honneur à eux, Messieurs, à ces hommes qui ont enrichi notre langue, car ils ont fait du nom de Bénédictin le synonyme de savant. Oui, tant qu'on parlera le français, on proclamera leur gloire rayonnante, car il n'est pas un de vous, fût-ce le plus libre-penseur, qui ne soit très honoré qu'on dise de son œuvre que c'est un travail de bénédictin, et ce n'est que d'une vie noble, laborieuse et pure que l'on peut dire que c'est une vie de bénédictin. Honneur à eux, Messieurs, honneur aux Bénédictins d'hier ! Honneur à vous, Messieurs, honneur aux Bénédictins d'aujourd'hui !

Mais, je m'égare en vérité, j'ai complètement déplacé mon rôle : l'orateur de l'Académie vous l'entendrez tout à l'heure, et moi je devais simplement vous dire que nous avons fait tout notre possible pour vous satisfaire, pour vous laisser une bonne impression de votre venue parmi nous, et si cette première organisation présente des lacunes, excusez-nous : nous ferons mieux au prochain Millénaire.

J'espère, pourtant, Messieurs, que vous rendrez déjà justice à ce que nous avons réalisé dans le premier. Nous avons eu, ce matin, une séance d'ouverture admirable, tout auréolée du prestige de ces académiciens éminents : MM. Bazin, Babelon et Imbart de La Tour, et du savant Dom Besse. Nous avons fait de belles promenades, nous nous sommes même un peu surmenés, ce qui ne nous empêchera pas de recommencer lundi et même mardi ; enfin, ce soir, un bon dîner nous rassemble.

Et puis demain, dimanche, nous aurons des collaborateurs éminents. Mgr l'Évêque d'Autun, avec le concours de nombreux évêques et abbés mitrés bénédictins, a préparé des fêtes religieuses magnifiques, évocatrices d'un passé splendide et dont vous emporterez une impression grave et pieuse.

Vous aurez aussi la reconstitution fidèle du cortège de l'entrée de saint Louis à Cluny, événement historique de la plus haute importance.

Bref, nous espérons que vous vous en irez satisfaits, mais, quant à nous, nous garderons une impression charmée, que dis-je, fière et glorieuse, d'avoir, communiant ensemble dans le culte du passé, célébré solennellement, avec des hommes tels que vous, le Jubilé millénaire d'une des plus nobles entités de l'histoire du monde.

Souffrez, Messieurs, que je m'acquitte encore très brièvement de quelques remerciements particuliers.

Si nous sommes bien reconnaissants à l'ACADÉMIE de s'être fait représenter ici par quelques-uns de ses membres les plus considérables, et si nous savons un gré infini à ceux-ci du grand honneur qu'ils nous ont fait, nous remercions aussi nos sociétés correspondantes, celles du département et celles de l'extérieur, de la collaboration qu'elles nous ont donnée.

Nous remercions Mgr l'Évêque d'Autun de ses imposantes fêtes religieuses, et le Comité local dont le Président est à notre table d'honneur, dont le Vice-Président devrait y être, de la belle reconstitution qu'ils nous préparent et des décorations de verdure charmantes dont ils ont agrémenté les rues de la ville. — J'allais oublier M. le comte de Murard, ici présent, à qui, tel le héros antique, il a suffi de frapper du pied le sol pour en faire jaillir des légions de bonnes volontés.

Je remercie encore les sept cents congressistes et surtout ceux qui sont ici présents : car si le véritable amphitryon est l'amphitryon où l'on dîne, nos véritables congressistes sont évidemment ceux qui dînent ici.

Je dois aussi une mention à M. François Bruel, et j'y associe M. Protat, l'imprimeur de l'Académie (la nôtre), pour le magnifique album qu'ils ont mis au jour et qui constitue un véritable monument artistique du Congrès.

Que M. François Bruel, qui assiste à ce banquet, en rapporte à son père, retenu loin de nous par une raison de santé, nos regrets de n'avoir pas ici, ce soir, celui dont l'œuvre sur Cluny est un monument tellement définitif que le nom de Bruel est désormais, pour tous les travailleurs, inséparable du nom de Cluny.

Je remercie M. Poupart, le dessinateur de talent qui a composé l'artistique menu de ce banquet dont le fond et la forme sont également dignes d'éloge.

J'exprime encore notre gratitude à M. Roulland, le directeur

de l'École des arts et métiers installée dans l'ancienne abbaye, pour les mille bontés et les ressources prestigieuses dont il a aidé l'installation du Congrès. Ce soir encore, aveugle qui ne les voit pas, car c'est lui qui, nouveau Prométhée, a dérobé pour nous à ses accumulateurs la foudre apprivoisée de ces lampes à arc dont la clarté nous inonde.

J'arrive enfin à la Presse. Ah ! la Presse ! princesse chatouilleuse et susceptible ! assez difficile à satisfaire, mais si considérable et si considérée ! et, quand elle le veut, si aimable ! Elle nous a fait, il faut en convenir, une symphonie admirable, une merveille. Chacun dans sa note, chacun à son degré, chacun à son pupitre, a concerté dans une magnifique harmonie : pas une note discordante, pas un couac ! Le brio de l'ouverture nous répond du finale ! Messieurs de la Presse, merci !

Messieurs, je termine à la bourguignonne, en levant mon verre ou plutôt le verre de l'Académie à la santé et au bonheur de tous ceux qui sont ici présents.

TOAST

DE M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Messieurs,

L'Académie de Mâcon peut se réjouir du résultat de ses efforts ! Elle a le droit d'être fière, en contemplant autour d'elle cette élite d'hommes distingués qui ont répondu à son appel avec un généreux élan. Maîtres éminents de la tribune ou du barreau, prélats et religieux, historiens, archéologues, artistes, hommes de science ou d'étude, se pressent ici, venus de tous les points de la France et de l'Europe, pour fêter avec elle le millième anniversaire de la fondation de l'abbaye de Cluny, pour rendre un solennel hommage à ces moines qui ont osé jadis résister à la tyrannie, qui ont vaillamment combattu pour la liberté, qui, pendant plus de huit siècles, sont demeurés à la tête de la civilisation, dont la renommée a rempli le monde et qui, partout où ils ont passé, ont laissé l'empreinte de leur génie, de leur science et de leurs vertus.

L'œuvre que l'Académie de Mâcon a si noblement conçue et dont elle a poursuivi la réalisation avec une admirable persévérance est accomplie ; le souvenir en demeurera maintenant impérissable. Permettez-moi de lui adresser en votre nom de très sincères félicitations. Nous, qui prenons part à cette fête, qui sommes venus

ici pour cette commémoration historique qu'on pourrait aussi bien appeler nationale, nous lui devons aussi de grands remerciements. Elle nous a accueillis avec la meilleure grâce du monde, elle nous reçoit avec une belle humeur toute française, avec un empressement cordial qui nous touche et nous émeut. Aucun de nous ne saurait l'oublier.

Je prie son éminent président, M. Jean Virey, de vouloir bien faire consigner dans les procès-verbaux de cette grande journée l'expression de la vive gratitude des membres du Congrès. Et j'ose aussi, Messieurs, lui demander en votre nom une mention spéciale, destinée à rappeler le zèle, l'activité et l'endurance de son Secrétaire perpétuel. Qui de nous n'a pas éprouvé les effets de sa bienveillance ? nous lui devons tous quelque chose ; il a été notre providence ; il a été le meilleur ouvrier de cette magnifique réunion ; son dévouement et sa patience ne se sont pas démentis un seul instant. M. Duréault a accompli sa lourde tâche d'une façon si simple et si brillante en même temps, qu'après avoir été plus que tout autre à la peine il a bien le droit aujourd'hui d'être à l'honneur et de goûter les joies du triomphe !

Ce Congrès, Messieurs, fut organisé sous le haut patronage d'un maître dont le cœur était aussi noble que l'esprit était élevé. Il y a quelques jours à peine, la mort nous l'a ravi d'une manière presque inopinée ; nous pleurerons longtemps cette irréparable perte. Personne n'était plus digne que Léopold Delisle de présider à vos travaux. Sans doute, son grand âge l'eût empêché de venir jusqu'à vous, mais vous auriez reçu de lui dans votre première séance une de ces pages exquises comme il savait en écrire, où les sentiments les plus délicats se mêlaient toujours à l'érudition la plus solide et la plus attachante. Un mot de lui vous aurait apporté un document nouveau sur l'histoire de Cluny, un renseignement inédit, un éclaircissement lumineux. Pendant ses der-

niers jours sa pensée a dû venir plus d'une fois jusqu'ici. Mais Dieu ne lui a pas laissé le temps d'accomplir le projet qu'il avait formé. Son âme est entrée dans la paix avant que sa main ait pu tracer la page qu'il destinait au Millénaire de Cluny. C'est pour nous un regret que rien ne peut atténuer. Ce bénédictin laïque était bien digne d'être loué, dans ce coin de notre France dont le nom lui était cher et dont l'histoire lui était si familière. Mon cher et savant confrère Babelon vous a déjà parlé de lui en termes si élevés et si justes qu'il me paraît impossible de mieux dire.

Si, dans un jour de folie, la main des hommes a détruit l'ensemble majestueux de cette basilique, qui rappelait ici la grande place occupée par les moines de Cluny dans l'histoire du monde, nous avons le droit de le déplorer à tous les points de vue. Mais ce qui en reste parle encore avec assez d'éloquence aux yeux et aux cœurs de ceux qui savent comprendre le langage des ruines. Interrogez, Messieurs, ces sculptures admirables, écoutez la voix toujours frémissante de ces vieilles pierres ! Au milieu d'un religieux silence vous recevrez d'elles l'enseignement le plus fécond et les leçons les plus profitables. Elles vous rediront les nobles entreprises préméditées autour d'elles, les grandes pensées écloses sous leur ombre ; elles vous rediront les noms de ces bienfaiteurs de l'humanité que le suffrage populaire a classé parmi les saints, les noms de ces humbles religieux qui, poussés par une ardente foi et doués d'une énergie indomptable, sont devenus des personnages illustres et ont accompli les plus hautes destinées. Aucune puissance humaine ne pourra jamais anéantir la couronne de gloire qui, supportée par la main des disciples de saint Benoît, s'élève au-dessus de ces ruines. Son étincelant éclat survivra à toutes les transformations de l'humanité.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de l'Académie de

Mâcon qui vient de nous procurer tant d'émotions et tant de joies. Comme vous et avec vous, je la remercie du fond du cœur ; je joins mes vœux aux vôtres pour sa prospérité, pour la continuation de ses succès et de ses travaux. Le Congrès de Cluny aura des résultats durables. Le souvenir de ces fêtes vivra dans l'esprit public pour y fixer à jamais le rôle véritable des moines de Cluny. pour faire connaître à tous la grande œuvre qu'ils ont accomplie.

Et s'il m'était permis d'associer à l'hommage que nous leur rendons la mémoire de celui qui les connaissait si bien, de celui qui doit tressaillir en ce moment au fond de sa tombe et dont la grande ombre plane au-dessus de nous, j'ajouterais que personne n'aurait su les louer avec plus de cœur et de talent que notre cher et regretté Léopold Delisle, le meilleur et le plus aimé des maîtres, dont les travaux ont renouvelé l'histoire du moyen âge, dont le labeur incessant a donné aux études historiques une impulsion admirable, dont le génie a ouvert des voies nouvelles et transformé l'érudition médiévale !

TOAST

DE M. E. AYNARD

Membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le grand honneur d'être chargé par mon confrère, M. Bernier, de vous présenter, en son nom et au mien, le salut de l'Académie des Beaux-Arts. Notre vénéré et éminent doyen, M. Daumet, qui est assis en face de moi, et, dont le nom n'a pas été publié parce qu'il n'a pas de délégation officielle, me permettra de l'y associer.

Comment l'Académie des Beaux-Arts n'a-t-elle rien dit encore, dans une journée où les flots de la plus belle éloquence ont coulé sans interruption ? C'est qu'elle a cru voir inscrite, sur tous les murs de cette abbaye, la règle monastique : « Silence. » Ce soir, pourtant, nous essayons de recouvrer la parole et je me permets tout d'abord de remercier mes confrères des autres Académies de nous avoir fait tant d'honneur.

Nous avons entendu la parole enveloppante, toute pleine de grâce, de M. René Bazin ; nous avons entendu la parole de M. Jean Virey, le Président de l'Académie de Mâcon, qui ne s'est pas gêné pour nous donner une très bonne leçon de littérature en même temps qu'une excellente leçon d'histoire. Les deux

genres ne sont pas ennemis. Ensuite MM. Babelon et Imbart de La Tour ont pris la parole. Avec vous, j'ai été touché particulièrement de la manière dont M. Babelon a parlé des grands moines, de l'hommage que leur a rendu sa reconnaissance, en proclamant à leur égard la vérité historique. M. Imbart de La Tour nous a profondément émus par la noblesse et l'élévation de son langage patriotique.

Messieurs, je salue de tout cœur, au nom de notre Académie, notre puissante sœur de Mâcon qui se fait beaucoup trop petite ; aujourd'hui elle a grandi encore dans l'estime de tous les bons Français. Elle n'a pas seulement fait une belle chose, elle a fait aussi une bonne action, et je ne sais pas à laquelle des deux je donnerais la préférence. A cela elle a ajouté une bonne grâce, une amabilité parfaite envers tous ses hôtes : cette bonne grâce infatigable, d'ailleurs, c'était comme la fonction toute naturelle de M. Duréault, chargé de la représenter ; aussi je me permets de retourner la parole qu'il a dite tout à l'heure : nous l'aimerons beaucoup parce que, pour nous, il a beaucoup peiné.

Messieurs, l'Académie de Mâcon avait déjà montré qu'elle était dans le rôle non seulement de toutes les notables académies de province, mais aussi de toutes les académies. Ce rôle n'est pas de rester courbé sur des travaux de cabinet, d'érudition, de littérature, mais de prendre part, aussi, à la vie active de notre temps. La vie active d'une Académie comporte la conservation et le culte des souvenirs nationaux, partout où ils existent, dans chaque région.

Non, Messieurs, il n'est plus permis de s'enfermer dans sa tour d'ivoire, surtout en ce moment où tant de choses sont confuses, obscurcies ou misérablement méprisées : par le réveil des souvenirs, il faut sans cesse démontrer la continuité et l'unité de notre histoire nationale. Oui, le devoir glorieux de toutes les Acadé-

mies sera de se faire comme les paladins de notre histoire, de propager le sentiment national et de ne pas permettre qu'une certaine partie de la nation persiste à croire que l'histoire de France n'a commencé qu'en 1789.

Nos pères de 1793 déclaraient fièrement la République *une et indivisible* : mais la Patrie aussi doit être, pour tous, *une et indivisible*. La France est une grande famille qui se prolonge sans cesse, et c'est ainsi qu'il faut la connaître, l'aimer, l'adorer.

Nous qui croyons fermement à ses destinées, au travers de tous les troubles ou les incertitudes, nous considérons comme un crime de lèse-patriotisme de partager son cœur entre deux Frances, celle qu'on connaît et celle qu'on ne connaît pas. Voilà ce que ne fait pas l'Académie de Mâcon et c'est le beau côté moral de son œuvre d'aujourd'hui. Elle s'était déjà honorée en célébrant, en 1890, le centenaire de Lamartine, le grand homme de ce pays. Eh bien ! Messieurs, ce Millénaire que nous célébrons est encore plus beau que le centenaire de Lamartine, parce que ce n'est pas la glorification d'un seul homme, d'une seule vie, mais la commémoration d'une époque entière de l'esprit religieux et national, d'une floraison admirable, magnifique, qui a immortalisé Cluny.

Messieurs, quand il s'agit d'attaquer les moines, on trouve beaucoup de monde et même un monde très mélangé : souvent leurs plus violents agresseurs sont ceux qui les ont le plus admirés.

Je n'ai pas besoin de vous citer le fameux passage de Voltaire en faveur des moines ; Renan n'a pas été moins élogieux à l'égard de l'institution monastique. Et en face de ceux qui, au prix d'un prodigieux labeur, ont été, à certains moments, les sauveurs de la civilisation, il faut savoir se découvrir.

Pour ne dire qu'un mot de leur art merveilleux, ils peuvent

encore nous donner des exemples salutaires de désintéressement et de subordination à l'ensemble.

Les artistes de notre époque devraient s'inspirer des temps passés, car toute œuvre uniquement individuelle en art n'est pas une œuvre complète. M. Babelon n'a-t-il pas dit qu'un grand nombre d'œuvres monacales sont dues à des hommes dont la valeur artistique est des plus hautes mais dont, dans la majeure partie des cas, le nom ne nous est pas resté ? Nos artistes modernes ne peuvent être aussi effacés ; et, d'ailleurs, ce n'est pas à l'âge du téléphone et des journaux quotidiens que nous leur demanderons de rester inconnus. Quand nous contemplons un artiste du moyen âge, c'est au travers de son œuvre et non de sa personne, et même souvent la voyons-nous à peine, cette œuvre, telle la statue perdue dans un ensemble colossal, sur le faite d'une cathédrale ; l'artiste est inconnu, il se fond et s'harmonise dans un ensemble : il n'en a pas été moins heureux dans son effacement. Que les artistes de notre temps prennent une toute petite part de la leçon, et qu'ils la retrouvent dans l'admirable phrase écrite de la main de Beethoven sur le premier feuillet de sa sublime Messe en *ré* : « Sorti de mon cœur, je souhaite que ceci puisse servir à élever le cœur des hommes. »

Ah ! oui, le véritable artiste travaille pour les âmes et les cœurs ; sa plus grande récompense, bien au-dessus des honneurs et des cordons et de tout ce qu'on peut lui décerner, c'est d'avoir touché les cœurs humains et de les avoir élevés. C'est le but de toute l'architecture de Cluny, si simple, si claire, si élégante dans sa force.

Et cet art ne songeait pas seulement à la pénétration d'une élite. L'art, comme dit Taine, est à la fois supérieur et populaire. Pour le moment tâchons de faire connaître, dans chaque école à chaque écolier, et dans chaque village à chaque villageois, ce

qui s'est passé de beau dans son pays; il s'agit de les amener à connaître et à honorer les ancêtres dont ils procèdent, de leur découvrir l'enchaînement de la tradition et des temps. Voilà ce qu'il est bon de répéter à tous et, quant aux écoliers, c'est une partie du cours d'histoire et de morale à leur faire.

Il y a une autre vulgarisation à l'air modeste mais efficace, pour la connaissance des œuvres de notre art et de notre histoire, et, vraiment, à ce point de vue, ce qu'on a trouvé de mieux depuis longtemps, c'est peut-être tout simplement l'éducation par l'humble carte postale. Autrefois, l'on voyait rarement les gens s'intéresser à la nature ou aux monuments. Aujourd'hui, comme il faut que le kodak travaille, il oblige à regarder et à choisir. Et la carte postale, qui a eu le tort de supprimer la jolie correspondance française, rend du moins, le grand service d'être un enseignement de l'art et de l'histoire par les yeux.

Il y a beaucoup à refaire pour le bien de ce pays, et entre autres choses, un peu de respect; car, Messieurs, s'il est une vérité sur laquelle, je crois, nous serons d'accord, c'est que ce pays ne meurt pas précisément de respect. Eh bien! commençons par le respect des anciens monuments, respect de notre histoire, respect de nos titres nationaux.

Nous, Messieurs, hommes de cette France nouvelle que nous aimons et que nous servons, nous relions et associons profondément l'époque où nous vivons à tout notre passé que nous aimons et respectons en son entier. Laissez-moi vous le redire : le jour où l'on aura pu faire pénétrer, dans l'intelligence de toute la démocratie française, cette notion que la France du passé forme un tout indissoluble avec la France du présent et la France de l'avenir et que tout citoyen doit sa vénération à toute l'histoire de son pays, notre esprit public, qui malheureusement a trop de tendances, de tous les côtés, à des partis pris absolus, sera infiniment amélioré.

Je conclus, en citant un mot profond de moine du x^e ou xi^e siècle : « Savoir, c'est aimer » ; et celui de Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. »

Que la science mène à l'amour des autres et ne supprime pas la conscience, c'est peut-être tout le secret d'un meilleur avenir.

Messieurs, c'est sur ces paroles que je termine. Je lève mon verre à l'Académie de Mâcon et, la remerciant d'avoir donné au pays le spectacle réconfortant de ce glorieux Millénaire, je l'assure du souvenir affectueux et reconnaissant de l'Académie des Beaux-Arts.

TOAST

DE M. LE COMTE DE LASTEYRIE

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Mesdames, Messieurs,

Tout à l'heure l'aimable Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon a dit que les personnes qui voudraient prendre la parole étaient priées de s'inscrire et invitées à se recueillir. Or, ne pouvant lutter d'éloquence avec les orateurs que vous venez d'entendre, je n'ai pas demandé la parole, et, ne l'ayant pas demandée, je n'ai pas songé à me recueillir.

Aussi suis-je tenté de me rasseoir, mais je vois le Président de l'Académie qui me regarde avec des yeux sévères. J'ai été son maître, il est le mien aujourd'hui, il faut que je lui obéisse, et vous me pardonnerez si, après avoir déjà risqué, il y a deux heures, une improvisation ¹, je me laisse aller une seconde fois à commettre le même péché.

Je ne suis qu'un modeste professeur d'archéologie, et si j'ose prendre la parole après un des plus brillants orateurs de nos assemblées, après l'homme plein de charme et d'esprit que nous venons d'applaudir, c'est qu'au magnifique tableau qu'il a dressé devant

1. A l'occasion de la lecture du mémoire de M. l'abbé Terret et des observations présentées à cette occasion par M. le chanoine F. Pottier. Voir plus loin, à la suite du mémoire.

vous, on peut ajouter une note sur laquelle il n'a pas eu le loisir d'insister, mais que j'aurais voulu entendre développer par lui, car personne ne le saurait faire avec plus de talent.

M. Aynard a fait vibrer nos cœurs en évoquant le passé de notre pays, il vous a montré l'unité de son histoire, et vous a conviés à en revendiquer fièrement toutes les gloires. Mais à côté de l'histoire politique, il y a l'histoire des arts, et les mêmes considérations sont applicables à l'une et à l'autre ; car la France n'est pas née d'hier, et elle n'a pas attendu les jours où nous vivons pour tracer dans le domaine des arts un large et magnifique sillon, qu'elle renouvelle de siècle en siècle et féconde de son génie. Nulle part, on ne le sent mieux qu'ici, dans cette illustre abbaye fondée au x^e siècle, à une des périodes les plus tristes de notre histoire, à un moment où tout n'était que misère, désordre, anarchie. Au milieu de ce chaos, les religieux de Cluny ne se contentèrent point de créer un des instituts monastiques les plus importants du monde chrétien, ils en ont fait un des centres artistiques les plus considérables de notre pays, et partout où ils se sont établis, ils ont mené de front la pratique des vertus religieuses et le culte des arts. Rien n'arrêtait leur zèle, et quand un accident fortuit, quand une catastrophe quelconque anéantissait leur œuvre, ils se remettaient à l'ouvrage avec patience, relevant les constructions en ruines, ou leur substituant de nouveaux bâtiments, plus monumentaux que les anciens.

Cette persévérance des moines, ce désir de faire chaque jour plus solide, plus grand, plus beau que la veille, fut un des principaux éléments de la renaissance architecturale qui se manifesta à l'époque romane dans toutes les parties de la France. Dès la première moitié du xii^e siècle, on voit surgir d'admirables édifices comme cette vieille église de Cluny, qui a bravé les injures du temps et traversé les révolutions, pour tomber victime du vandalisme stupide de gens incapables d'en comprendre la beauté.

Hélas ! combien d'édifices dont la France pouvait s'enorgueillir ont eu un sort semblable ! quand comprendrons-nous qu'un même respect est dû à tous les chefs-d'œuvre du passé, soit qu'ils se manifestent sous l'aspect sévère d'une église romane comme Tournus ou Paray-le-Monial, ou sous les dehors élégants d'une construction gothique comme le beau bâtiment du pape Gélase, ou sous les proportions majestueuses du xvii^e siècle comme l'immense salle où nous sommes et qui n'est qu'un des corridors de l'ancienne abbaye. Notre pays a produit des chefs-d'œuvre de cet ordre dans tous les siècles et, malgré notre insouciance, il reste encore de nombreux témoins de ce qu'ont fait les artistes français. Mais n'est-ce pas chose attristante de voir ces monuments admirables constamment exposés aux coups du vandalisme ?

On vous parlait tout à l'heure, Messieurs, du rôle que vous pouvez jouer. Un des plus utiles, n'est-il pas de faire comprendre aux gens qui vous entourent, qu'il y a un intérêt national de premier ordre à conserver les témoins de notre art roman, de notre art gothique, de notre art moderne ? Aidez-nous à sauver toutes les parcelles de notre domaine artistique, ce sera faire œuvre pie, car l'histoire de nos monuments est un long martyrologe, et jamais nation n'a gaspillé plus follement son patrimoine artistique. Le goût du changement est chez nous une maladie qui date de loin. Quand on lit les chroniques du moyen âge, on est stupéfait de voir les rois, les princes, les évêques, jeter bas de splendides édifices, pour leur en substituer d'autres plus à la mode du jour. Cette maladie a sévi plus que jamais dans les temps modernes. Au xvii^e et au xviii^e siècle, les oracles du goût ont décrété qu'avant la Renaissance tout n'était que barbarie, et nos écrivains les plus fameux ont fait chorus contre nos monuments du moyen âge. On flétrit avec raison les

vandales qui, sous la Révolution, ont détruit tant d'œuvres d'art, mais ils ont eu des précurseurs dans ces chanoines qui cachaient à grands frais sous des marbres et des stucs multicolores les vieilles pierres de nos cathédrales, et dans ces beaux esprits comme notre Molière, hélas ! qui flétrissait

Le fade goût des ornements gothiques,
Ces monstres odieux des siècles ignorants
Que de la barbarie ont produit les torrents.

Eh bien, Messieurs des Sociétés savantes, tâchez de faire comprendre à tous ceux qui vous entourent, et surtout aux plus humbles, qu'on a le pieux devoir de préserver tous ces restes, non pas en les restaurant à grands frais, mais en se bornant à les entretenir et à laisser au temps le soin de leur donner sa patine.

Messieurs, je bois à la conservation de nos vieux monuments, à tous les hommes d'intelligence et de cœur qui consacrent leur vie à les sauver, à les étudier, et à en retracer l'histoire si glorieuse pour notre pays.

TOAST

DE MGR DOM CABROL

Abbé de Farnborough (Angleterre).

Messieurs,

Ce n'est pas sans un certain sentiment d'appréhension que je prends ce soir la parole au milieu de vous — et je ne le fais que parce qu'il ne me paraît pas possible de me dérober à l'aimable invitation de votre cher et dévoué Secrétaire perpétuel.

Ces cloîtres de la célèbre abbaye de Cluny où nous nous trouvons réunis ce soir, en des agapes qui ne rappellent en rien la frugalité monastique des anciens hôtes de Cluny, me remettent en mémoire les souvenirs bénédictins et la sentence de la règle de saint Benoît concernant le réfectoire : *summum fiat silentium ad mensam* : que le plus grand silence règne au réfectoire et que seule la voix du lecteur de table soit entendue.

Mais n'est-ce pas le cas de dire : les temps ont changé, et les mœurs avec les temps. Du Cluny monastique il ne reste presque plus rien, *etiam periere ruinae*.

Mais du moins son souvenir n'a pas péri. Vous nous l'avez prouvé, Messieurs, dès ce premier jour du Congrès, dans la séance d'ouverture de ce matin, où nous avons entendu la voix éloquente de M. le président de l'Académie, celle de M. René

Bazin, celles de MM. Babelon, Imbart de la Tour, de dom Besse, nous raconter les gloires du Cluny monastique.

Cela, vous l'avez fait, et si bien fait. Messieurs, qu'il ne me reste plus rien à dire, si ce n'est à remercier les orateurs dont je viens de citer les noms, d'avoir su parler si noblement et si justement de cette grande institution monastique : il me reste encore à remercier les organisateurs du Congrès et tout particulièrement le savant, actif, et très sympathique Secrétaire perpétuel qui a su se multiplier pour faire face à tout, et qui n'a épargné ni son temps ni sa peine, pour donner à ce Congrès tout son éclat ; il me reste à remercier tous les membres du Congrès archéologique du Millénaire, unis en une même pensée pour célébrer ce grand anniversaire.

Ces remerciements, je ne vous les offre pas en mon nom, ce serait peu, mais au nom de tous mes confrères de l'ordre bénédictin, au nom de tous les évêques et prélats réunis en ce moment autour de Mgr l'Évêque d'Autun, le grand initiateur de ce Congrès, et qui m'a chargé de l'excuser auprès de vous de n'avoir pu venir ce soir, retenu loin de nous, au milieu de ses hôtes illustres, par les devoirs de l'hospitalité.

Ce qui me frappe dans cette manifestation, ce qui a frappé les orateurs qui se sont fait entendre ce soir, c'est l'hommage ainsi rendu, publiquement, en plein ^{XX}^e siècle, à ces moines du passé qui ont su faire de si grandes choses.

Ce qu'ils ont fait de grand, les orateurs que j'ai cités l'ont dit, et en termes assez éloquents pour qu'il soit inutile d'y rien ajouter.

Mais ce qu'ils m'ont laissé à dire, c'est que ces grands moines, nos aînés, nous ont donné une haute leçon de foi et de travail, de sérieux et de respect ; une leçon que les humbles héritiers de leur nom et de leurs travaux, bien inférieurs sans doute

à leurs aînés, s'efforcent, du mieux qu'ils peuvent, de garder précieusement.

C'est pour vous remercier de cet hommage sympathique rendu publiquement à l'ordre monastique, aux traditions de foi, de travail, de prière, de religion et de vrai patriotisme, représentées par le grand nom de Cluny, que je suis heureux de saluer ce Congrès et de souhaiter à tous ses membres joie et succès.

TOAST

DE M. E. LEFÈVRE-PONTALIS

Directeur de la Société française d'Archéologie.

Messieurs,

Le temps nous presse, mais je manquerais à un agréable devoir si je ne remerciais pas au nom de tous les membres de la Société française d'archéologie ici présents tous ceux qui se sont dévoués au succès de ce Millénaire. Depuis dix ans, j'organise des Congrès archéologiques dans toutes les provinces de la France : je suis donc un spécialiste heureux de rendre hommage à l'initiative de l'Académie de Mâcon, de son Président et de son Secrétaire perpétuel qui peuvent être fiers de leur triomphe. Tous ceux qui aiment l'histoire et l'archéologie, tous ceux qui admirent l'œuvre prodigieuse des moines de Cluny se sont unis pour célébrer ce grand anniversaire qui est la fête du travail et de la science. Un programme varié nous fait entrevoir des journées bien remplies par les excursions, les séances, les cérémonies religieuses, le cortège historique. Je lève mon verre en l'honneur de tous les organisateurs du Millénaire de Cluny, certain d'être l'interprète de tous les convives.

Je tiens également à porter un toast à deux congressistes qui possèdent deux joyaux du patrimoine archéologique de la Bourgogne, à M. le député Aynard qui nous a tenus sous le charme de sa parole et qui a fait tant de généreux sacrifices pour sauver

les bâtiments de l'abbaye cistercienne de Fontenay, au commandant Sadi Carnot qui a fait restaurer son château de la Roche-Pot avec une science impeccable. Dans cette ville de Cluny dont les habitants furent les témoins désolés de tant d'actes de vandalisme, je suis heureux de féliciter deux zélés conservateurs de nos monuments français.

TOAST

DE M. CH. JACQUIER

Avocat,

Membre titulaire de l'Académie de Mâcon.

Messieurs,

Mon désir eût été d'écouter jusqu'à la fin, et d'achever dans le recueillement et le silence cette mémorable journée, dont on peut dire que dans la série qui commence, elle aura été celle de l'éloquence et du souvenir.

Dans l'excès d'une bienveillance, qui risque d'être cruelle à force d'être confiante, en expiation peut-être aussi de mes trop nombreuses mais pourtant bien involontaires absences à leurs réunions, mes collègues de l'Académie de Mâcon, avec notre cher Secrétaire perpétuel, veulent que je sois à mon tour leur interprète et leur voix. Je ne voudrais pas, en me taisant, laisser croire à une indifférence, qui est bien loin de ma volonté, et plus encore de mon cœur. L'obéissance d'ailleurs a été, ici même, trop longtemps en honneur pour que j'essaie de m'y soustraire. J'obéis donc, avec l'espoir que, dans cette obéissance même, ma parole trouvera près de vous son explication et son excuse.

Mon premier mot sera pour dire, moi aussi, mon admiration et ma joie.

C'était une entreprise hardie, — d'aucuns disaient téméraire, — que celle dont la réalisation se poursuit à cette heure avec un si remarquable succès.

Préparer un centenaire, l'Académie s'en était presque fait une spécialité, puisqu'en moins de dix ans — et nous nous rappelons avec quel succès — elle en avait organisé deux.

Mais reculer de mille ans en arrière, vers ces siècles que les transformations opérées font de nous plus lointains encore que le temps, sans parler des innombrables détails d'une organisation matérielle, capable de décourager à elle seule les bonnes volontés les plus éprouvées, n'était-ce pas une irréalisable présomption ? Qui donc, à cette époque de fièvre, s'intéresserait à ces pages refroidies d'une histoire oubliée ? Qu'était-ce que ce chef-lieu de canton qui, brusquement, essaierait entre deux déplacements présidentiels ou deux vols d'aéroplane, de s'imposer à l'opinion ?

Quelques vestiges d'une abbaye disparue, un haras, une école d'arts et métiers, c'est tout ce que les guides en apprennent aux touristes égarés dans nos régions. Enfin que pourraient faire à nos contemporains, à cette heure où les moines ne sont pas précisément en faveur, ces douze inconnus qui, le 10 septembre 910, vinrent ensevelir, dans les forêts du duc d'Aquitaine, leurs psalmodies et leurs prières ?

Nos organisateurs s'étaient dit tout cela ; bien d'autres choses encore. Cela a été leur mérite, et ce sera leur honneur, qu'en dépit de toutes les difficultés et de tous les obstacles, ils n'ont pas voulu douter. Ne prenant conseil que de leur patriotisme et de leur dévouement, ils n'ont douté ni de la sympathie des lettrés, ni de l'empressement des foules, ni de la bienveillance des pouvoirs publics, ni de la clémence du temps.

Et voilà que le succès, qui toujours aime l'audace, a couronné leurs efforts : que dis-je ? voilà qu'il dépasse leurs espérances.

A leur premier appel, auquel la presse, on peut le dire, toute entière s'empessa de faire écho, de toutes nos compagnies littéraires et savantes sont venus, avec une significative unanimité, les adhésions et les concours, et quelques semaines s'étaient à peine écoulées que, sous le patronage de l'inoubliable savant dont la mort restera le seul nuage de ces fêtes, de tous les horizons de la pensée humaine venaient se grouper, en une pensée de solennel hommage, les noms les plus illustres dont s'honorent l'Église et la Patrie. La France ne fut pas seule à s'émouvoir, et comme autrefois aux jours de sa prospérité, la grande abbaye porta jusque par delà les frontières son influence et ses fondations, à cette heure, d'au delà de ces mêmes frontières, se sont multipliés, pour honorer son berceau, les témoignages de la plus touchante estime et de la plus honorable admiration. La Papauté à son tour, s'est rappelé les liens étroits qui, pendant des siècles, l'unirent au célèbre monastère, et par une délicate attention elle a voulu que, du pied même de l'autel, montât jusqu'aux grands abbés qui le gouvernèrent avec tant de sagesse et d'éclat un spécial hommage. Les foules enfin ont pris leur part de l'émotion générale : si bien que, au mouvement inusité qui anime la cité, à voir en ses rues enguirlandées reparaitre dans le rayonnement de la pourpre romaine les fils de saint Benoît, à la voix du héraut annonçant que le cortège royal touche à nos murs, il semble que, sous la magie du souvenir, les morts se sont éveillés de leur long sommeil et que pour un instant, sous ses voûtes repeuplées, la vieille abbaye retrouve quelque chose de sa vie disparue. Et, comme il y a vingt ans, sur cette même terre bourguignonne nous fêtions le grand citoyen, l'homme bon, l'immortel poète que fut notre Lamartine, aussi nombreux et non moins empressés, nous commémorons aujourd'hui les services et les noms de ces moines auxquels, si Dieu ne l'eût

appelé dans ses célestes concerts, sa muse n'eût pas fait défaut, et qui, après avoir été durant des siècles la providence et l'exemple de cette région, en restent la couronne et l'honneur.

Mais si le succès aime l'audace, il ne va pas sans l'effort. Or, on ne saurait trop le redire, l'effort ici, sous toutes ses formes, a été au-dessus de tout éloge. La légende — qui, si elle n'a pas toute l'exactitude de l'histoire, la fleurit de poésie — la légende rapporte que, tandis que se bâtissait la grande basilique abbatiale, un ouvrier se distinguait entre tous sur les vastes chantiers : le premier au travail, le dernier au repos, on ne lui voyait jamais prendre ni nourriture, ni sommeil. Nul ne connut son nom ; aussi le considérait-on comme un ange venu du ciel pour diriger la gigantesque entreprise. Le Millénaire a eu, lui aussi, son providentiel ouvrier : celui-là était bien de la terre et nous nous en réjouissons. Il serait superflu de le nommer : son nom signe toute cette œuvre, et quand nos successeurs prépareront, à leur tour, un nouveau millénaire, ils n'auront qu'à s'inspirer de son dévouement et à imiter son exemple ; une fois de plus je veux, en votre nom, lui redire notre admiration et notre affectueuse gratitude.

Et maintenant, quand je vois toute cette histoire, sur laquelle tant de siècles d'oublis, de violences, d'injustices, ont passé, revivre avec tant d'éclat et, comme dans une apothéose, s'imposer à l'admiration et au respect, la parole de Montalembert me revient à la mémoire : « Les chênes et les moines sont éternels. »

A certaines heures, il est vrai, des vents d'hiver ou des souffles d'orage secouent, à la tordre, leur puissante ramure. Mais, si profondes sont les racines qu'ils ont poussées dans le sol ou dans le cœur, que, à la première haleine de printemps ou de liberté, comme il advint, dit-on, aux jardins de Sainte-Sabine de l'oranger de saint Dominique, sur leur tronc dénudé, où l'on

pouvait croire la vie pour toujours endormie, une sève rajeunie ramène une frondaison nouvelle. Et si, frappés sans retour par la foudre, ils doivent se résigner à mourir, au vide qu'ils laissent en tombant, on peut, après des siècles écoulés, mesurer la place que protégeait leur ombre.

La place que protégea le grand arbre bénédictin, des voix éloquents l'ont dit déjà ; d'autres le diront encore. La vérité c'est que c'est l'Europe toute entière qui en ressentit la bienfaisante influence, et on peut dire que sous sa ramure toutes les gloires, toutes les vertus, toutes les infortunes ont passé ; et, avec elles, plusieurs siècles, et des meilleurs, de notre histoire.

Ils y ont passé, victorieux ou proscrits, reposant leur exil ou leur gloire, les pontifes Romains, toujours assurés de trouver, dans l'illustre abbaye, des conseillers et des appuis, quand ce n'étaient pas des successeurs ; et le nom de Gélase nous rappelle que lorsque ce pape, arrêté par la maladie sur nos rives mâconnaises, sentit que sa fin était prochaine, c'est à Cluny que — comme pour être plus près du ciel — il voulut mourir.

Ils y ont passé, les forts et les superbes, rois, empereurs, seigneurs hautains et redoutés, venant chercher, près de ces humbles moines, la paix pour leurs âmes inquiètes, le conseil pour leurs trônes menacés, le bienfait d'une amitié qui valait des alliances ; et tel était l'ascendant de leur vertu que plus d'une fois on vit ces puissants laisser là leurs couronnes ou leurs armes, et continuer dans la prière la visite commencée dans la préoccupation des intérêts matériels ou politiques.

Ils y ont passé, nombreux et recevant le même accueil, les petits et les humbles, les blessés de la vie, ceux dont le cœur saignait ou dont l'âme éprise d'idéal et fatiguée du monde, soupirait au calme reposant des sommets. Amitiés augustes, illustres repentirs, tragiques infortunes, rien n'y a manqué, et si les pierres qui

emeurent pouvaient parler, leurs récits captiveraient longtemps notre intérêt et notre admiration.

Ombre tutélaire et reposante, Cluny fut aussi un foyer, et on peut dire que c'est à sa chaleur et à sa lumière que s'est préparée cette civilisation dont le XIII^e siècle fut le glorieux apogée. De bonne heure, sous l'impulsion de ses abbés, les sciences et les lettres y étaient devenues les compagnes de la vertu et de la prière, et le savoir y marchait l'égal de la sainteté. La main à la terre, l'œil au livre, le cœur au ciel, comme le voulait leur fondateur, ces moines silencieux, c'étaient des philosophes et des poètes, des architectes, des sculpteurs, des peintres ; et tandis que sous leur hache les forêts défrichées se préparaient à des moissons prochaines, par leurs mains exercées le vélin s'enlumina d'or et d'éclatantes couleurs.

C'étaient des éducateurs aussi ; éducateurs d'enfants qu'ils aimaient à grouper à l'ombre du cloître ; éducateurs d'hommes et de peuples auxquels, en ces temps où, trop souvent, le dernier mot était à l'épée, ils apprenaient que le droit prime la force, que le devoir est au-dessus du succès et que l'épaisseur des donjons ne les rendait pas plus inaccessibles aux justices divines que l'élévation de leurs bastions.

C'étaient enfin des bienfaisants et des doux, dont la charité justement proverbiale n'est pas le moins beau fleuron de leur rayonnante couronne.

Pour moi, je ne sache pas de spectacle plus magnifique dans sa simplicité que la vue de ces moines dont l'austère visage emprunte au recul des siècles un si saisissant relief et qui, par le seul ascendant de leur caractère et de leur sainteté, s'imposaient au respect des peuples, traitaient en égaux avec les plus fiers empires, de leur voix écoutée arrêtaient souvent l'injustice des combats, pacifiaient les royaumes, et qui, couronnés de vertus

et d'années, comme l'ouvrier qui a achevé son labeur obscur, s'en allaient mourir sur la dalle du sanctuaire ou la cendre du pécheur.

Ah ! vraiment, il faisait bon vivre sous la crosse lorsqu'elle était en de telles mains ; et je comprends que, à en croire encore la légende, les fauves eux-mêmes en aient subi l'attrait, comme il advint, dit-on, de ce loup dont Odon avait fait de bonne heure son fidèle compagnon. ou de ce sanglier qui, touché de le voir un jour cruellement entrepris pour « festoyer ses hôtes » vint généreusement s'offrir en holocauste à la table abbatiale.

Et si, maintenant, en une dernière pensée, je cherche comment tout cela s'est pu faire, comment si rapidement l'arbuste modeste que plantaient les moines de Bernon est devenu l'arbre géant que nous fêtons, des ruines qui en recouvrent les restes, monte à moi comme une réponse ce mot du psaume : *Credidi*, j'ai cru.

Oui, c'est parce qu'ils portaient dans leurs âmes des convictions ardentes qu'ils ont ainsi discipliné leur vie, agrandi leur cœur, aimé et sanctifié leurs frères ; parce que, dans ces convictions ils puisaient d'immortelles espérances que tout effort leur était une joie et que, dans chaque sillon, ils mettaient leur âme. La foi, c'est l'instrument des grandes entreprises ; c'est par elle que l'homme est fort, et accomplit les œuvres qui durent. Des chrétiens qui croient au Christ, depuis dix-huit siècles elle fait des martyrs ; du soldat qui croit à la patrie, au drapeau, à la sainteté des autels et du foyer, elle fait un héros ; de Christophe Colomb, mieux que sa boussole parce qu'il croyait aux inconnus rivages, elle fit un découvreur de mondes.

Puissent ces pensées éveiller dans nos âmes des énergies fécondes, et en doublant notre foi nous faire plus dévoués et plus forts. S'il en est ainsi, ces fêtes n'auront pas été seulement les fêtes du souvenir ; sur les inquiétudes et les préoccupations

du moment, elles auront fait luire un rayon d'espérance et passer une aurore.

A ces souvenirs et à ces espoirs, pour la grandeur de l'Église et de la patrie, je lève mon verre ; mieux encore, j'ouvre mon cœur et j'en fais monter les vœux les plus profonds et les meilleurs.

TOAST

DE M. LATOUCHE

Rédacteur au journal l'Éclair.

Mesdames, Messieurs,

Au nom de mes confrères de la Presse parisienne et régionale, je remercie M. Duréault des paroles bienveillantes qu'il a tout à l'heure prononcées. Nous sommes ici très heureux des fêtes auxquelles vous nous avez fait l'honneur de nous convier. Et cela pour deux raisons : d'abord c'est que la Presse a appris quelque chose en venant à Cluny. Quand on fait un reportage, c'est pour apprendre quelque chose aux autres, mais on commence par s'instruire soi-même et, ici, nous sommes bien placés pour nous instruire. La seconde chose, c'est que la France avec toutes ses opinions est unie dans la Presse pour célébrer un souvenir national. Je suis convaincu que, grâce à vous qui avez su nous intéresser, nous enthousiasmer, le grand public sera lui aussi passionné par votre œuvre et que tous les Français en conserveront un souvenir reconnaissant. Messieurs, je lève mon verre à l'Académie de Mâcon et au Congrès du Millénaire de Cluny.

SÉANCE SOLENNELLE

(DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 1910)

ALLOCUTION

DE M. JEAN VIREY

Président de l'Académie de Mâcon.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'État ¹,

Au nom de l'Académie de Mâcon qui a organisé le Congrès du Millénaire de la fondation de l'abbaye de Cluny, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue parmi nous. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu distraire un peu du temps, si court, que vous passez à Cluny, pour assister à une de nos séances. Cette marque d'intérêt nous touche : déjà fiers du patronage libéralement accordé par l'Institut de France, dont quatre sections sont ici officiellement représentées, et du concours de tant de notabilités françaises et étrangères, nous espérons, pour consacrer le succès de notre entreprise, un témoignage de la sollicitude du Gouvernement : votre présence nous l'apporte, aussi l'apprécions-nous hautement.

1. M. Sarraut, sous-secrétaire d'État au Ministère de la Guerre.

Vous ne pouviez vraiment rester étranger à notre œuvre. Tous à Cluny s'unissent pour célébrer une grande date, un grand nom. Dans le chaos d'une époque profondément troublée, qui fut certainement une des plus tristes de l'histoire, il s'est trouvé un petit coin de terre, doué de toutes les grâces de la nature, où la paix se mit à fleurir. Pendant plusieurs siècles, toutes les vertus s'y donnèrent rendez-vous, et leur éclat fut tel qu'il rayonna bien au delà de cette charmante vallée de Cluny, au delà des monts, au delà des mers. Devenu le centre de la civilisation, l'asile des sciences, des lettres et des arts, le monastère de Cluny prit dans la chrétienté une place que d'autres purent envier, que nul ne lui disputa.

Très vite, une ville s'était bâtie à l'ombre de ses clochers, dans la paix de son voisinage : sagement et libéralement, saint Hugues lui accorda pleines franchises, et la culture des champs, le commerce et l'industrie trouvèrent ici plus de sécurité que sous les murs des forteresses féodales. A Cluny régnaient la justice et l'ordre ; ailleurs, et trop souvent, ce n'était que dérèglements et pillage.

Aussi ne voit-on pas, au cours d'une longue histoire, apparaître des dissentiments sérieux entre la ville et l'abbaye : en 1789, celle-ci est menacée de l'attaque d'une bande de pillards, les habitants de la ville courent aux armes et repoussent les agresseurs. En 1790, le conseil général de la commune adresse aux pouvoirs publics un mémoire où il rappelle les bienfaits que la ville de Cluny avait reçus des moines : le défrichement de ses campagnes, sa prospérité agricole et commerciale.

S'il n'avait tenu qu'à la ville, la merveille de l'art roman, l'immense église abbatiale, célèbre dans le monde entier, serait aujourd'hui debout.

Ceux qui abordent Cluny pour y trouver les splendeurs d'au-

trefois vont de surprises en déceptions. L'histoire et l'archéologie réservent du moins aux curieux du passé des enseignements et d'austères jouissances : c'est par des travaux de cet ordre que le Congrès prétend contribuer à la célébration du Millénaire, et nous sommes heureux, Monsieur le Sous-Secrétaire d'État, que pour quelques instants vous acceptiez d'y présider.

DISCOURS

DE M. A. SARRAUT

Sous-Secrétaire d'État au Ministère de la Guerre.

Messieurs,

Je suis infiniment heureux d'avoir reçu du Gouvernement la mission de le représenter, en assistant à l'une de vos séances. C'est une occasion de souvenirs et aussi de regrets pour un homme qui est un peu votre collègue, car il s'honore d'être membre de l'Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Carcassonne. Cet homme qui, dans sa jeunesse, avait conçu le projet de vouer son existence à l'étude du passé, aujourd'hui qu'il a mal tourné, car il fait de la politique, ne peut s'empêcher de jeter un regard mélancolique sur ce qui fut le but idéal de ses premières aspirations.

Je suis heureux pourtant, Messieurs, de me trouver parmi vous, parce que la présence d'un membre du Gouvernement y peut être considérée comme un encouragement bien mérité donné à l'œuvre si intéressante des sociétés savantes de province. Et cet encouragement m'a toujours paru rentrer, non pas dans les aveurs, mais dans les devoirs de l'État. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le pense, ce n'est pas d'aujourd'hui que je le dis.

Faisant visite, il y a quelques années, à un Ministre de l'Instruction publique j'attirais son attention sur le rôle considérable

que jouent des sociétés comme la vôtre. Je lui parlais de l'enseignement dans les écoles et dans les lycées, et je lui disais que je n'étais pas peu surpris de constater que beaucoup de nos enfants sortent de ces établissements connaissant admirablement l'histoire générale, et ne sachant rien ou presque rien de l'histoire locale. J'ajoutais : « Je ne vous propose rien (on sait ce que deviennent les propositions dans l'engrenage administratif), mais si, dans chacun des lycées et collèges, vous vouliez faire une part à cet enseignement désirable, en reliant la vie locale ou régionale à la vie générale des nations, vous trouveriez le concours le plus désintéressé, le plus efficace, le plus dévoué, auprès de ces sociétés d'art, de lettres et de sciences, qui raconteraient volontiers aux enfants, comme elles les racontent aux grandes personnes, les récits des vieux temps de leurs pays respectifs. »

Voilà ce que je disais à ce Ministre de l'Instruction publique : hélas ! autant en a emporté le vent ! Je persiste à penser pourtant que, parmi ses successeurs, celui-là s'honorerait, et servirait bien l'intérêt national, qui demanderait une aide plus efficace aux compagnies comme la vôtre.

En restituant l'histoire locale, vous aidez utilement les jeunes générations à travailler à la grande histoire de leur patrie, et vous apportez le juste hommage du présent au passé.

Voilà pourquoi, Messieurs, une œuvre comme la vôtre mérite, à tous les égards, à tous les titres, la sollicitude du Gouvernement : je viens ici pour vous en donner le témoignage et je suis heureux que vous m'en ayez fourni l'occasion et le plaisir.

EXCURSION ET DÉJEUNER A CHARLIEU

(12 SEPTEMBRE 1910)

MOTION PROPOSÉE

DANS L'ANCIENNE SALLE DES ARCHIVES DU PRIEURÉ

PAR M. LE D^r BARBAT

Président de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Charlieu.

Aux Congressistes du Millénaire de Cluny.

Les moines bénédictins de Charlieu tressaillent d'allégresse aujourd'hui, en assistant, du fond de leurs tombeaux, au Millénaire de Cluny.

Plus de mille ans se sont écoulés depuis la fondation de l'abbaye de Charlieu, dans la vallée noire où coule le Sornin. Depuis, le paysage est devenu plus souriant, la fertilité est née sur les coteaux, la rivière plus charmante a su dans son cours créer des prairies verdoyantes, une ville s'est fondée grande et torte à l'ombre de l'église pour la prière et du donjon pour la défense.

La charité répandue autour du monastère a calmé la misère, et l'exemple des vertus pratiquées a préparé les peuples à l'union

et à la fraternité, et aidé à former la nation qui est devenue notre France.

Ils dorment à présent du grand sommeil, les moines bénédictins, mais leurs vertus vivent encore malgré les révolutions.

Le Congrès du Millénaire de Cluny, en rappelant ces vertus, montre la reconnaissance que doit l'histoire vraie à ces hommes de prière, de travail et de charité.

Les moines de l'abbaye de Saint-Fortunat se sont réveillés aux pas des congressistes de Cluny pour leur dire merci et les bénir. Ils demandent, en retour, à tous ceux qui admirent leur vie de travail, un hommage précieux, celui d'inscrire leurs noms sur ce registre¹ qui restera le livre d'or du souvenir.

1. Le registre des visiteurs de l'abbaye de Charlieu.

TOAST

DE M. JEAN VIREY

Président de l'Académie de Maçon.

Mesdames, Messieurs,

C'est toujours un plaisir de venir à Charlieu. La première visite donne l'agréable surprise d'une petite ville très vivante et pleine d'industrie dans le pittoresque décor d'une ville d'autrefois, et, lorsqu'on y revient, ce sont sans cesse de nouvelles découvertes dans ce dédale de rues tortueuses où des maisons anciennes à pans de bois et à encorbellements, à portes et fenêtres sculptées de toutes les époques du moyen âge et de la Renaissance, attirent à chaque instant le regard, véritable musée architectural, très varié et plein d'intérêt. Ici toutes les époques ont laissé des vestiges : vous avez remarqué sous le porche de l'ancien prieuré clunisien le tombeau de Maria Severiola ; d'autres débris gallo-romains ont été découverts, et une voie romaine passait par Charlieu.

L'importance de Charlieu date du ix^e siècle, après la fondation en 872 de l'abbaye, réduite environ soixante-quinze ans plus tard au rang de prieuré par son affiliation à Cluny. Il se passa ici ce que l'on constate souvent ailleurs, à Cluny notamment : assuré d'un peu de sécurité et de justice, un groupement d'habitations se forma auprès du monastère, et l'exemple

donné par les moines soit dans la culture des terres, soit à l'atelier, ne fut pas sans influence sur la prospérité des habitants.

La ville et le prieuré ont-ils toujours fait bon ménage? L'histoire nous raconte qu'il y eut pour l'un comme pour l'autre quelques mauvais moments à passer. Généralement, on vécut en paix.

N'est-ce pas surtout dans la paix que le goût des arts se développe, et qui pourrait prétendre qu'à Charlieu les arts n'ont pas été sans cesse en honneur? Ce n'est pas vous assurément.

Qu'avez-vous vu ce matin dans cette visite si bien conduite, où M. le D^r Barbat et mon savant confrère et ami Enlart se sont prodigués en d'intéressantes explications? Je vais vous le rappeler rapidement : au premier rang, dans l'ordre chronologique et comme importance, les restes de l'ancienne église du prieuré, à peu près contemporaine de l'église abbatiale de Cluny, flanqués de ce porche merveilleux où l'art roman s'est épanoui dans toute sa perfection. C'est ici que j'amènerais volontiers, pour leur ouvrir les yeux, les obstinés de plus en plus rares qui ne veulent pas admettre que le moyen âge, et notamment l'époque romane, aient jamais fait véritablement œuvre d'art. Où trouver des formes plus parfaites, un dessin plus pur, une sculpture plus belle, et une richesse de décoration où le goût le plus raffiné ne trouve rien à reprendre? Et à côté, dans le cloître si pittoresque, les précieux restes du cloître primitif. Voilà ce que la fin du XI^e siècle et le XII^e ont laissé à Charlieu, et cela suffit à sa gloire.

Après le donjon, de la fin du XII^e siècle, ce sont quelques maisons du XIII^e, l'église Saint-Philibert, de la même date, allongée et abîmée à l'époque moderne, avec des chapelles latérales du XV^e et du XVI^e siècle; du XIII^e siècle encore quelques arcades de ce cloître des Cordeliers si élégant, dont la majeure partie fut

reconstruite à la fin du XIV^e et au XV^e siècle. Le cloître du prieuré et la belle salle capitulaire où l'on remarque un pupitre de pierre faisant corps avec la colonne centrale qui supporte la voûte appartiennent également au XV^e siècle, plus avancé. Contigu au cloître est le charmant hôtel particulier des prieurs.

Du XVI^e siècle, de même que l'édifice précédent, est la maison dite des Anglais, dont le premier étage renferme dans une de ses pièces une cheminée monumentale, peinte, armoriée et couronnée d'un crénelage ; et la remarquable porte de la Renaissance dans la maison de la rue Mercière.

Que vous nommerai-je encore ? au couvent des Ursulines, au-dessus de la porte de la chapelle, le beau bas-relief provenant de la chaire du réfectoire des Bénédictins ; et dans la série des objets mobiliers que de choses à citer : les statues, les stalles, les peintures, la chaire à prêcher de l'église Saint-Philibert ; les remarquables tapisseries d'Aubusson dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville ; le devant d'autel et le retable de la chapelle de l'hôpital. Je m'arrête et certes j'en oublie. Faut-il espérer que cet aride inventaire vous aidera à retenir et à classer dans votre esprit ce que vous avez vu ? Je souhaite du moins que vous disiez en partant : « Charlieu renferme une quantité de choses fort intéressantes ; j'ai eu à peine le temps de les voir, je n'ai pas pu les apprécier ; j'y reviendrai ! »

Et vous y reviendrez, et de Charlieu vous visiterez les environs, et vous admirerez quel centre artistique a été au XII^e siècle ce prieuré clunisien. Partout autour de vous, surtout dans le Brionnais, il y eut à cette époque une merveilleuse éclosion de belles œuvres. Nombre de villages possèdent des morceaux d'architecture ou de sculpture qui vous raviront.

Et vous y séjournerez, car il y fait bon vivre : les gens sont accueillants, la nature est gracieuse, et le pays abonde en res-

sources. Personnellement j'en ai conservé le meilleur souvenir. Il y a quelque vingt-cinq ans, j'ai parcouru ce pays pour la première fois: il n'était pas question encore d'automobiles, à peine de bicyclettes, et le réseau des chemins de fer n'était pas aussi serré qu'il l'est devenu ; les communications, beaucoup plus difficiles, obligeaient à séjourner davantage. Jamais je ne m'en suis plaint, et je ne me souviens que d'une petite mésaventure. Étant à Semur-en-Brionnais avec mon excellent ami Lefèvre-Pontalis, ici présent, nous prenions l'air après le repas du soir, assis à la porte de l'hôtel, fatigués de notre journée. Notre conversation languissait et nous permettait d'entendre ce qui se disait à côté de nous ; et c'était de nous que l'on parlait. Notre bagage d'archéologues et de photographes nous avait fait juger de la façon la plus défavorable ; nous étions à coup sûr deux espions, et j'étais le plus dangereux ; j'avais des lunettes, l'air peu rassurant que vous me voyez, et mon tempérament peu loquace — je ne suis bavard qu'à Charlieu — autorisait les pires soupçons. . . . Cependant nous allâmes nous coucher et la nuit se passa sans alerte.

Après avoir rendu hommage aux belles choses qui sont ici appréciées à leur valeur et que l'on sait faire connaître, je veux féliciter ce pays et tout le Forez en général d'avoir produit jadis et de produire encore tant de bons travailleurs. Quand on a salué les noms de Desevelinges, d'Auguste Bernard, de Vincent Durand, d'Édouard Jeannez, d'Eugène Brossard, d'André Barban, d'Éléuthère Brassart, de Félix et de Noël Thiollier, de Joseph Déchelette, de Louis Monnery, il en reste encore d'autres qui me pardonneront de les oublier, et le docteur Barbat associé à quelques-uns de ses compatriotes a fondé ici même une Société des Amis des Arts et des Sciences.

Nous la connaissons, puisque c'est elle qui nous fait aujourd-

d'hui un si aimable accueil dont, au nom du Congrès, je la remercie chaleureusement. Je bois à la santé de son président et de tous ses membres ; je bois à la prospérité d'une Société si utile pour la défense et la conservation des monuments de Charlieu ! je bois à Charlieu !

TOAST

DE M. LE D^r BARBAT

Président de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Charlieu.

Je remercie M. Virey des paroles élogieuses qu'il vient de prononcer sur Charlieu, sur notre jeune Société des Amis des Arts et des Sciences et sur son président.

Celui-ci n'a d'autre mérite que sa bonne volonté. La Société, par son but et ses efforts, en acquerra un jour venant, grâce à ses adhérents nombreux qui aiment notre vieille cité. Quant à Charlieu, il est digne des éloges qu'on vient de lui adresser.

Au nom de la Société des Amis des Arts et des Sciences, je remercie M. Virey, et je remercie également tous les congressistes de la visite qu'ils ont faite à « la Reine monumentale du Forez et du Beaujolais ».

TOAST

DE M. A. DURÉAULT

Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon.

Mesdames et Messieurs,

Après l'intéressant résumé, tout à la fois si sommaire et si intégral, dans lequel mon cher président et ami, Jean Virey, vient de nous préciser notre propre impression de la visite archéologique de Charlieu, il semble bien que je ne devrais rien ajouter.

Pourtant, non seulement j'éprouve le besoin de remercier, en notre nom à tous, notre excellent confrère, M. le Dr Barbat, président de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Charlieu, et les membres de cette société ici présents, pour leur accueil si empressé et si aimable, mais aussi je veux les féliciter de tout cœur, au nom de l'Académie de Mâcon, de l'œuvre si utile qu'ils ont entreprise.

Trop souvent, hélas ! et trop longtemps, l'indifférence des générations qui se succèdent, sans voir autrement qu'en surface apparente ce qu'elles ont sous les yeux, laisse se dégrader, s'éparpiller, se perdre graduellement les monuments du passé. Ils disparaissent peu à peu par fragments, ruinés, dispersés ou détruits.

Par bonheur surgit quelquefois une initiative avisée et généreuse qui, éveillant la notion de l'intérêt intellectuel ou artis-

tique de ces nobles vestiges, suscite dans le patriotisme local, avec l'amour de leur valeur morale, le souci de les garder au pays, comme les témoins et les titres de sa noblesse historique.

C'est bien là ce que vous avez fait, Monsieur le D^r Barbat, et, lorsque l'Académie de Mâcon a reconnu votre mérite, en vous rattachant à notre Compagnie au titre de membre associé, elle a entendu principalement honorer ce beau zèle de bon fils adoptif qui vous a fait, vous, originaire de l'Auvergne, appeler vos meilleurs concitoyens de Charlieu, comme à une œuvre de patriotisme, à l'œuvre de conservation archéologique si bien commencée.

Et, en vérité, il n'était que temps!

Car, si vous n'étiez pas là, qui donc aurait sonné l'alarme pour dénoncer le vandalisme abominable qui menace le beau cloître des Cordeliers que vous nous avez fait visiter tout à l'heure?... Mais vous êtes là, et vous avez déjà fait, écrit, dit, crié tout ce qui vous était possible pour arrêter les barbares.

Par fortune, le Congrès du millénaire de Cluny nous amène aujourd'hui une élite de savants et d'archéologues, dont le crédit de haute compétence vous aidera peut-être dans votre effort de sauvetage, si le sauvetage est encore possible.

Je ne veux pas les nommer tous, mais enfin, la présence ici de M. Héron de Villefosse, de la Commission des Antiquités de la France; de M. le comte de Lasteyrie, de la Commission des Monuments historiques; de M. Bernier, de l'Académie des Beaux-Arts; de M. Lefèvre-Pontalis, de la Société française d'Archéologie; de M. Enlart, du Musée du Trocadéro; de M. Guimet, du Musée Guimet, etc., etc., doit vous donner bon espoir.

Tous, dans la haute salle de votre antique abbaye, ils ont, sur votre demande, contresigné la première page du livre d'or de votre jeune Société ; ils ont ainsi, en quelque sorte, paraphé votre acte de naissance : ce parrainage vous portera bonheur.

M. le Dr Barbat, dont le surmenage a brisé la voix, m'invite à les en remercier au nom de la Société qu'il préside. Je le fais bien volontiers, et j'ajoute un remerciement très spécial pour l'aimable et savant M. Enlart.

En m'écrivant, il y a un mois, de Chicago, où il était, dans de brillantes conférences, le porte-parole de l'architecture française comparée, il s'engageait à se trouver ici avec nous aujourd'hui. Il a tenu sa promesse et il nous a donné tout à l'heure l'explication magistrale de ce merveilleux porche de Charlieu dont, en bonne place, chez lui, au Musée du Trocadéro, il a pu étudier à loisir l'imposant surmoulage.

Tous les congressistes, et même les indigènes de cette ville ont pu, grâce à lui, discerner en détail et pénétrer avec joie toutes les beautés originales de ce modèle d'architecture et d'ornementation romane. Tous les lecteurs du volume du Millénaire lui sauront gré de cette savante leçon.

Voilà, Messieurs les Amis des Arts et des Sciences de Charlieu, une bonne journée, pour vous, votre ville et votre Société. L'Académie de Mâcon est heureuse de vous avoir ménagé cette précieuse aubaine dont elle prend sa bonne part et, désireuse de vous laisser un témoignage individuel de ses sentiments d'ainée centenaire pour votre société nouveau-née, elle m'a chargé de remettre à chacun de vous le jeton du Congrès du millénaire de Cluny que voici.

Messieurs les Congressistes, je vous invite à vous associer à cet hommage envers Charlieu, et sa Société des Amis des Arts et des Sciences (M. le président Barbat en tête) et, levant mon verre

en l'honneur de vous tous, je salue très spécialement les aimables femmes et les charmantes filles qui ont bien voulu rafraîchir de leur bonne grâce et de leur jeunesse notre archéologie, et fleurir de leur gaieté cet amical banquet.

TOAST

DE M. C. ENLART

Conservateur du Musée de Sculpture comparée au Trocadéro.

Mesdames, Messieurs,

L'érudit et dévoué président de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Charlieu, M. le D^r Barbat, n'avait pas tort d'évoquer tout à l'heure l'ombre des vieux moines, et c'est, je le vois, une comparaison juste que cette épithète de bénédictins laïques que j'entends répéter depuis le commencement de ce Congrès.

Les Bénédictins, à qui nous nous sommes réunis pour rendre hommage, ne se départaient pas, même à l'heure des repas, de leurs graves et doctes préoccupations, car les tables de leurs réfectoires étaient dominées par la chaire du lecteur. Mon savant ami, M. Jean Virey, vient de faire revivre cette coutume et nous a généreusement octroyé la pâture intellectuelle, tandis que nous réparions pour le service de la science nos forces physiques. Certes, peu de lectures de réfectoire ont du être plus substantielles, et je pense, d'autre part, qu'au point de vue culinaire, les moines, quoi qu'on en dise, ne furent jamais traités comme nous venons de l'être; nous sommes donc plus favorisés qu'eux.

Il serait plus exact de comparer cette table à celle de l'abbé de Cluny, dont Boccace dans la nouvelle VII de la première jour-

née du Décaméron a décrit la magnificence ; comme l'homme de lettres Primasso, je suis venu m'asseoir à un bout de cette table, et comme l'abbé de Cluny, M. Duréault a tout à l'heure voulu me mettre dans les honneurs ; si je prends la parole maintenant, ce n'est pas que j'aie à ajouter aux choses excellentes que nous venons d'entendre, ni aux félicitations si méritées que reçoivent les organisateurs de ce beau Millénaire ; c'est que je tiens à remercier de leur bon accueil l'Académie de Mâcon et la Société des Amis des Arts et des Sciences de Charlieu.

Je ne voudrais pas quitter cette table et cette ville hospitalière sans avoir exprimé ma bien sincère gratitude à M. Duréault, à M. le Dr Barbat, qui m'ont fait l'honneur de m'appeler à prendre la parole devant vous et devant l'admirable porche de Charlieu, et à M. Jean Virey, que je remercie d'avoir évoqué ici des souvenirs qui me seront toujours chers : ceux de notre bonne camaraderie de l'École des Chartes, lorsque, avec mon autre savant ami, ici présent ¹, nous étions les élèves de M. de Lasteyrie. Je vous dois de me trouver aujourd'hui rajeuni de plus de vingt ans, me retrouvant entre les mêmes excellents camarades pour écouter avec eux la parole toujours vibrante de notre cher maître.

C'est en vous remerciant de m'avoir procuré ces joies et en vous félicitant d'avoir organisé ces fêtes de l'esprit, réellement dignes des glorieux souvenirs de l'ordre de Cluny, que je lève mon verre à la prospérité de la vieille Académie de Mâcon et de la jeune Société des Amis des Arts et des Sciences de Charlieu.

1. M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie.

EXCURSION ET DÉJEUNER A TOURNUS

(MARDI 13 SEPTEMBRE 1910)

TOAST

DE M. A. DURÉAULT

Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon.

Mesdames et Messieurs,

Vous êtes touchés, comme moi, j'en suis sûr, de l'accueil empressé que nous font aujourd'hui la Société des Amis des Arts et des Sciences et le Syndicat d'initiative de Tournus. L'une et l'autre ont droit à tous nos remerciements, et l'Académie de Mâcon tient, en outre, à leur exprimer, par ma voix, combien elle est édifiée de leur vitalité agissante et féconde.

Hier nous saluions avec plaisir les débuts de la jeune Société des Amis des Arts et des Sciences de Charlieu; mais celle de Tournus n'a pas attendu 1911 pour naître, elle date de 1877, et, rattachée à notre Compagnie dès 1878, son activité intellectuelle ne s'est pas, depuis vingt-deux ans, démentie.

M. Chanay la préside actuellement avec distinction, mais, s'il était ici (et il déplore de ne pas y être), il m'applaudirait, j'en

suis certain, de proclamer que l'âme de cette Société fut, dès l'origine, l'âme même de notre excellent confrère, Jean Martin, assis à mes côtés. Oui, Messieurs, au risque de faire souffrir sa modestie, je tiens à dénoncer aux illustres savants qui m'écotent, le mérite et la probité de ce bon travailleur local, de ce Bélisaire de l'archéologie tournusienne, dont le malheur d'une cécité presque foudroyante n'a point arrêté le labeur obstiné qu'il poursuit encore comme à tâtons.

Souhaitons de le voir recouvrer la vue, reprendre, en pleine lumière, ses études et, comme naguère, nous en apporter de nouveau les primeurs aux séances de l'Académie de Mâcon.

Messieurs, je lève mon verre à la santé de notre ami Jean Martin, le méritoire créateur du Musée Greuze, que vous admirerez tout à l'heure.

Quant au Syndicat d'initiative de Tournus, à peine âgé de quelques mois, il étonne déjà par son adresse précoce à saisir les occasions (utiles pour lui) d'être aimable et de se faire de la bonne réclame.

Comme le roitelet légendaire qui, astucieusement blotti sous les ailes de l'aigle, se faisait, sans effort, monter par lui vers le soleil, après nous avoir machiavéliquement fait décider, en supplément du Congrès du Millénaire, une excursion à Tournus qui ne présente pourtant qu'un intérêt clunisien assez relatif, il a trouvé le moyen de glisser subtilement son malin prospectus (que vous avez tous reçu) dans les milliers de programmes du Congrès que nous avons expédiés... et affranchis.

Monsieur le président du Syndicat d'initiative, M. Robin, vous avez eu, en notre confrère, M. Jeanton, un agent secret de tout premier ordre, pour travailler l'Académie de Mâcon. Le tour a parfaitement réussi, la présence de tous les convives d'aujourd'hui le démontre : une fois de plus, vous avez bien mérité de Tournus.

Messieurs, puisque, semble-t-il, mes toasts tournent toujours à des *satisfecit* et que, d'ailleurs, cette réunion va clôturer définitivement le Congrès de Cluny, n'ayant remercié hier, au déjeuner, que M. Enlart, pour sa belle explication du Porche de Charlieu, je demande la permission de brocher ici un dernier palmarès.

D'abord je remercie et je félicite les plus vaillants et les plus vaillantes de nos Congressistes qui nous ont suivis jusqu'ici avec une constance qui récompense les bonnes intentions de notre programme. J'aime à croire qu'ils n'en auront aucun regret, car Tournus n'est certes pas pour les décevoir. Je salue donc tout spécialement et très respectueusement M^{me} Émile Picot, déjà convive du banquet de Cluny; je salue tous ces membres éminents de l'Institut dont la présence nous honore si grandement, ici encore, MM. Picot, Bernier, le comte de Lasteyrie dont les observations verbales ont ajouté un brillant relief à l'intérêt de nos excursions, le savant abbé Thédénat, au silence modeste, en qui je dénonce publiquement un délicat poète.

A ces noms je veux joindre celui d'un savant qui, s'il n'est pas encore tout à fait de l'Institut, y est manifestement aussi tangent qu'un cardinal *in petto* l'est au Sacré Collège. Je parle de M. Lefèvre-Pontalis, le magistral directeur de la Société française d'Archéologie, qui, par l'entraînement de son exemple, nous a valu certainement, de sa Société, un fort contingent de congressistes. Et je tiens à le remercier, tout particulièrement, de la magnifique leçon d'archéologie, qu'il nous a donnée hier, sur la basilique de Paray qu'il connaît si savamment.

Je salue, à son côté, dans la personne de M. le vicomte de Truchis de Varenne, l'archéologue si distingué dont l'érudition, tout à l'heure, à Saint-Philibert, a ajouté un intérêt aux gloses contradictoires et savantes de MM. Virey et Lefèvre-Pontalis.

Je remercie, tout auprès de lui, M. le chanoine Pottier, cet

admirable père et président perpétuel de la Société académique de Tarn-et-Garonne, si vivante et si prospère, qu'il vient de conduire en voyage d'études, en Angleterre : il n'en est revenu que pour rallier Cluny où il nous a fait, en séance du Congrès, une très intéressante communication.

Je suis heureux également de voir, parmi nous, M. Ventre, l'architecte en chef des Monuments historiques, qui applique actuellement son art à la restauration de Saint-Philibert de Tournus et qui nous a offert le concours de son talent pour l'illustration éventuelle du volume du Millénaire.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, je crois bien avoir à peu près terminé. . . Mais, non !... au moment de me rasseoir, je m'aperçois que j'allais commettre une véritable iniquité de silence, car, en croisant par hasard le regard si droit et si simple de mon ami Jean Virey, je sens le devoir de ne pas clore ce que j'appelais, tout à l'heure, le *Palmarès* de notre Académie, sans avoir proclamé publiquement la satisfaction et la fierté que m'inspire notre Président.

Oui, mon cher ami, je sais que je vais mettre très mal à l'aise votre insigne modestie, mais, tout de même, je veux vous le dire au nom de tous nos confrères : vous avez réalisé très largement tous les espoirs que nous fondions sur notre président de 1911. Dans notre Congrès de ce grand Millénaire qui effarait exagérément (vous le voyez bien) votre défiance de vos forces et des nôtres, vous avez tenu votre rôle avec une aisance et une maîtrise parfaites. Votre discours d'ouverture n'a point faibli à côté de ceux de l'Institut lui-même, votre notice sur Charlieu, hier, était d'une érudition charmante, et votre savante causerie de tout à l'heure, sur ce Saint-Philibert dont votre *Art roman en Maconnais* vous a donné toutes les clefs, a été unanimement applaudie.

Ce fut, en vérité, un honneur et un bonheur pour l'Académie

de Mâcon d'avoir eu, à sa tête, un président de votre distinction et de votre mérite, dans ces solennités mémorables qui ont ajouté une noble page à l'histoire de notre Compagnie.

Mesdames et Messieurs, cette fois-ci, j'ai fini : je vous propose de lever vos verres en l'honneur de notre digne président Jean Virey, et je vous assure du souvenir fidèle que nous garderons de vous tous : il restera mêlé, pour ceux dont le patronage nous a fait tant d'honneur, d'un sentiment de respect et de reconnaissance.

TOAST

DE M. J.-B. ROBIN

Membre de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus.

Mesdames, Messieurs,

M. Chanay, président de la Société des Amis des Arts, m'a chargé de vous dire combien il regrettait de ne pouvoir assister à ce déjeuner.

Je le regrette beaucoup plus que lui, car il aurait, avec autorité et éloquence, porté la santé des visiteurs éminents qui ont bien voulu honorer notre ville de leur présence.

Après la magnificence des fêtes de Cluny, à côté de l'incomparable éclat dont a brillé cette dernière ville dans l'histoire, Tournus a dû vous paraître bien modeste. Notre cité avait cependant, pour se recommander à votre bienveillante attention, le mérite d'avoir donné naissance à Greuze, l'admirable artiste dont nous avons pieusement réuni l'œuvre puissante et variée, dans la collection unique que vous pourrez voir au Musée qui porte son nom. Et aussi notre incomparable abbaye de Saint-Philibert, n'a-t-elle pas, sur les autres monuments que vous avez visités, Paray, Charlieu, Cluny même, l'avantage de l'ancienneté?

Si vous n'aviez pas vu notre antique basilique, il aurait manqué une note à la gamme, maintenant complète pour vous, de l'art roman en Bourgogne. Notre église a eu encore une supériorité

rité, c'est de vous avoir été présentée par M. Virey, le savant archéologue qui a bien voulu consacrer plusieurs années d'un labeur éclairé à en faire l'étude.

Il vous a dit lui-même que, sous son unité apparente, l'abbaye de Tournus était un monument très complexe dont la construction avait duré plus de deux cents ans, et qu'il lui avait fallu un long et patient travail d'observation pour lui arracher les secrets jalousement gardés par ses moellons.

Et comme moi, il y a un instant, vous avez loué l'exposé si clair et si magistral qu'il nous a fait de ses recherches bien intéressantes pour l'art et pour l'architecture. En écrivant la monographie de Saint-Philibert, M. Virey s'est fait le collaborateur de nos divers groupements locaux dont le principal souci est de faire connaître les beautés de notre ville et de conserver religieusement tout ce qui peut intéresser son histoire locale et rappeler le rôle important et quelquefois glorieux qu'elle a joué dans le passé. Aussi je considère comme un devoir de lui adresser aujourd'hui les bien sincères remerciements de tous les Tournusiens et je le prie de s'associer à l'hommage reconnaissant que nous offrons à son collègue, M. Martin, savant aussi modeste que distingué, qui l'a puissamment aidé dans ses recherches.

Au nom de la Société des Amis des Arts, au nom du Syndicat d'initiative de Tournus, je bois à M. Virey et, par lui, à la prospérité et au développement de l'Académie de Mâcon ; tous ici, d'ailleurs, nous sommes sans inquiétude sur le chemin que fera dans le monde notre Compagnie, sachant qu'elle a pour guide un homme de la valeur de son président et, comme pilote, l'admirable administrateur qu'est son secrétaire perpétuel, M. Duréault. Lui, plus que tous les autres, a contribué à assurer le succès des fêtes du Millénaire de Cluny, par son activité inlassable, son dévouement sans bornes et surtout par son talent d'organisation, auquel nous rendons un unanime hommage.

Je termine en levant mon verre en l'honneur de vous tous, Messieurs, dont la venue comptera parmi les journées qu'on avait coutume de marquer autrefois d'une pierre blanche, et aux dames qui vous accompagnent, dont le charme et la grâce sont la joie des réunions comme celles d'aujourd'hui.

TOAST

DE M. ÉMILE PICOT

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Messieurs,

Je viens, au nom des membres de l'Institut ici présents, répondre aux paroles si aimables qu'a prononcées M. Duréault. J'ai éprouvé cependant quelque surprise et quelque confusion en les entendant. L'infatigable organisateur des fêtes de Cluny a bien voulu nous adresser des remerciements; c'est nous, au contraire, qui lui en devons, qui en devons beaucoup à l'Académie de Mâcon, à son Président, à son Secrétaire perpétuel, pour le gracieux accueil qui nous a été fait, la charmante hospitalité que nous avons reçue. Notre visite à Cluny ne pouvait se terminer plus heureusement que par cette excursion de Tournus. Nous avons admiré ici des monuments qui ne sont guère moins anciens, et ont le rare mérite d'être restés intacts. L'activité que déploie la Société des Amis des Arts de cette ville nous permet d'espérer qu'ils ne subiront aucune atteinte.

En me félicitant des relations cordiales que ces journées passées ensemble ont établies entre nous, je vous propose, Messieurs, de boire à la prospérité de l'Académie de Mâcon et de la Société des Amis des Arts de Tournus.

TOAST

DE M. LE CHANOINE POTTIER

Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Messieurs,

Il serait difficile de résister à l'aimable injonction de votre vaillant Secrétaire perpétuel, il sait si bien vouloir ! C'est un remueur de foules et il ne sera pas dit que ma mince personne lui a résisté. Le pourrais-je d'ailleurs, quand, avec lui, m'invitent à parler la reconnaissance et l'admiration, et, j'ose ajouter, l'amitié ?

N'est-on pas, en effet, lié déjà par la gratitude, Messieurs, lorsque l'on a été convié au Millénaire de Cluny, à ses fêtes religieuses et à ses fêtes civiles ? Hier, dans cette ville enguirlandée et pavoisée, on sentait si bien le tressaillement des gloires passées, on retrouvait si bien, pour la célébrer, l'œuvre conquérante des moines dans le travail et dans la paix bénédictine : PAX ! Les plus illustres de ces moines furent les conseillers ou les arbitres des rois, quelques-uns devinrent souverains eux-mêmes par le suprême Pontificat ; et les plus ignorés, tenant la plume ou le compas, maniant la truelle ou le ciseau, nous ont laissé des écrits célèbres et des monuments magnifiques, chartes et annales, églises et monastères.

N'est-elle pas aussi l'œuvre des moines, cette étrange église de Tournus dont la visite nous rassemble ; celle-là, du moins, est restée intacte, sévère et majestueuse dans sa simplicité.

Rien de ce qui la caractérise ne saurait plus nous échapper, après les leçons entendues tout à l'heure : pages d'histoire de l'érudit gardien du sanctuaire de Saint-Philibert ; description faite avec si grande autorité par M. Virey, notre président, qui connaît on ne peut mieux les églises romanes de la région ; explications si sûres ajoutées par M. Lefèvre-Pontalis et M. le vicomte de Truchis.

Quelle bonne aubaine pour des archéologues, que ces sagaces analyses de leurs admirations !

Votre présence parmi nous, Mesdames, votre attention soutenue et intelligente prouve que vos maris et vos frères ne sont pas seuls à en goûter les joies.

J'ai dit, Messieurs, qu'ici l'amitié avait son rôle. Quel charme, en effet, dans ces confraternelles rencontres ! Ce charme pour ma part, je le ressens avec bonheur, en saluant autour de moi, le comte de Lasteyrie, un ami dont la science est rayonnante comme la bonne grâce ; M. Lefèvre-Pontalis, le digne continuateur d'Arcisse de Caumont, de vénérée mémoire, de cet admirable maître en archéologie dont je suis fier d'avoir été l'élève ; M. Enlart qui, il y a peu de jours, faisait découvrir à la voyageuse société de Tarn-et-Garonne les richesses trop ignorées de Boulogne-sur-Mer, et lui faisait mieux apprécier bon nombre des grands monuments de la France, moulés et groupés par ses soins dans le Musée du Trocadéro¹.

Ainsi, Messieurs de Mâcon, venu parmi vous pour rappeler

1. La Société archéologique de Tarn-et-Garonne, qui se rendait alors de Montauban en Angleterre, pour revenir par la Belgique, sous la conduite de M. le chanoine Pottier, son fondateur en 1866, et son président depuis lors.

l'intime union qui existait entre l'antique abbaye de Cluny et celle de Moissac, sa sœur aînée, j'ai senti, grâce à vous, cette tradition d'un passé millénaire se rajeunir dans la cordialité des sympathies du présent. Soyez-en remerciés!

TOAST

DE M. L'ABBÉ THÉDENAT

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Messieurs,

Directement provoqué par M. Duréault à rompre mon silence, j'accepte comme un devoir agréable de lever mon verre en l'honneur de ce Congrès, non seulement en mon nom personnel mais au nom de la Société nationale des Antiquaires de France.

Cette Société est représentée ici par plusieurs de ses membres et de ses correspondants. Le but principal de ses études étant tout ce qui a trait à l'histoire de l'ancienne France, elle porte, au Congrès du Millénaire de l'abbaye de Cluny, le plus vif intérêt. Elle s'associe donc de tout cœur aux félicitations et aux sentiments de reconnaissance apportés de tous côtés à l'Académie de Mâcon, à son président, M. Jean Virey, à son infatigable secrétaire perpétuel, M. Duréault, qui supporte, avec une si belle vaillance, même les compliments dont on l'accable depuis quatre jours.

Maintenant, il est encore un toast que, durant ces huit jours, nous avons tous oublié, et que je demande la permission de formuler ici, certain que personne n'y contredira.

Au milieu d'une saison, jusqu'à présent déplorable, nous avons eu, tout juste pour célébrer notre Congrès, quatre jours consécutifs de beau temps. Et c'est la première fois de l'année.

Pour nous aider à glorifier le Millénaire des grands moines qui avaient institué la *Trêve de Dieu*, Dieu, dans sa bonté, a institué pour nous, pendant ces fêtes, la trêve du mauvais temps. Grâces lui en soient rendues !

Messieurs, je lève mon verre au Bon Dieu !

TOAST

DE M. E. LEFÈVRE-PONTALIS

Directeur de la Société française d'Archéologie.

Messieurs,

Après tant de discours éloquentes, après tant de toasts remplis d'esprit, voulez-vous me permettre de dire le mot de la fin au moment où nous allons nous séparer ?

Le nom de l'aimable Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, qui a donné tant de preuves de son zèle et de son dévouement pour organiser ce mémorable Congrès de Cluny, était un gage de succès. Savez-vous pourquoi ? Si je le coupe en deux parties, je constate que le radical est le symbole de l'endurance exceptionnelle de celui qui a bien voulu accepter la rude tâche de s'assurer le concours des membres les plus éminents de l'Institut, de recruter d'innombrables adhérents, d'obtenir de savants mémoires, de préparer des logements et des excursions, de rédiger des programmes, de répondre à cent lettres par jour.

Le suffixe n'est pas moins suggestif, car il évoque ce *Sursum corda* que M. Duréault, avec mon ami Jean Virey, a eu l'heureuse audace de prononcer le premier jour, pour se faire l'apôtre d'une grande idée, pour éveiller dans les cœurs toutes les initiatives, et pour rendre hommage à cette flore bénédictine qui s'est épanouie dans toute l'Europe.

Les abbayes sont désertes aujourd'hui, mais les moines ont semé le blé qui lève. Ils ont laissé des continuateurs de leur grande œuvre, qui labourent chaque année le sol de notre cher pays, qui défrichent avec ardeur le terrain scientifique, ou qui se font les pionniers de notre histoire nationale. Buvons donc aux travailleurs de la terre française, aux ouvriers de la pensée française !

TOAST

DE M. C. ENLART

Conservateur du Musée de Sculpture comparée au Trocadéro.

Mesdames, Messieurs,

Beaucoup de bonnes choses ont été dites après que beaucoup d'autres ont été absorbées, mais, puisque mes amis ici présents semblent vouloir me faire l'honneur de m'entendre, je cèderai à mon tour à la chaleur communicative de ces agapes confraternelles; quoique n'ayant plus faim depuis longtemps, je vous dirai un mot de la fin, en ma qualité de Morin : « *Ultimi hominum Morini* » a dit Virgile.

Et je serais bien le dernier des hommes, en effet, si je ne vous remerciais une fois de plus et si je ne me joignais aux félicitations unanimes que recueillent depuis le commencement de ce Congrès les vaillants organisateurs du Millénaire de Cluny.

La dernière journée, grâce à l'accueil des Amis des Arts et des Sciences de Tournus, et grâce aux explications de M. l'abbé Curé et de M. Jean Virey, n'a été ni la moins intéressante ni la moins cordiale, et notre banquet des Girondins témoigne que la Bourgogne tient à honneur de ne rien perdre de son bon renom et de se distinguer dans les choses matérielles comme dans celles de l'esprit.

Vous aurez réhabilité Tournus qui, au point de vue culinaire, avait une sinistre réputation. Au temps de l'érection du monu-

ment que nous venons d'admirer, il y eut ici une grande famine : que les temps. sont donc changés ! Et l'histoire nous apprend qu'un indigne prédécesseur du maître queux de qui nous venons d'apprécier les talents, mit en vente, ici même, en 1031, des pâtés de chair humaine. Malgré l'autorité de Larousse, vous ferez oublier ce souvenir d'une époque dans laquelle nous préférons ne vivre que par la pensée.

Je n'ajouterai que deux mots à toutes les bonnes paroles que vous venez d'entendre et auxquelles je m'associe. Membre de la Commission des Monuments historiques, je crois répondre aux sentiments de cette commission en vous remerciant de m'avoir appelé à la représenter parmi vous et en vous félicitant, en son nom, de tout ce que vous faites pour la seconder dans sa mission de sauvegarde de nos richesses d'art. Et encore, après les santés qui ont été portées, permettez-moi de boire à ceux qui aident le plus efficacement à la conservation de nos monuments : aux architectes. Ce sera d'un bon exemple ; nous devons faire justice des légendes modernes comme de celles du passé ; or une légende veut qu'il y ait mésintelligence entre architectes et archéologues. Cette réunion est une preuve vivante du contraire : nous avons l'honneur et le plaisir de compter parmi nous un architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts, un architecte en chef des Monuments historiques, un architecte départemental, et d'autres encore, sans compter l'architecte manqué que je suis. Oui, Messieurs, j'ai trouvé la tâche trop difficile et je me suis contenté de critiquer les œuvres des autres : toutefois, pour me mettre à l'abri de leurs répliques, je ne m'attaque qu'aux œuvres des artistes morts depuis longtemps. Cela ne m'empêche pas d'admirer les vivants et d'aimer comme des camarades ceux qui, plus courageux que moi, ont poussé jusqu'au bout et dans la voie pratique leurs études d'architecture.

Je lève mon verre à l'union et à l'amitié des architectes et des archéologues, si bien faits pour se comprendre et se seconder et qui doivent le faire dans l'intérêt de ces monuments du passé qui nous sont également chers.

SÉANCE DE CLOTURE

(LUNDI 12 SEPTEMBRE 1910)

ALLOCUTION

DE M. LE COMTE DE LASTEYRIE

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Mesdames et Messieurs,

L'Académie de Mâcon m'avait gracieusement invité à présider la dernière séance de ce Congrès. J'avais accepté avec un empressement d'autant plus grand que je comptais profiter de cette dernière réunion pour féliciter en votre nom tous les organisateurs des belles fêtes auxquelles nous venons d'assister, du grand et légitime succès qu'elles ont obtenu.

Malheureusement le train qui nous ramenait de Charlieu et de Paray-le-Monial a fait comme les automobiles : une panne fâcheuse nous a fait manquer l'heure fixée pour la séance de ce soir, et vous auriez été privés du plaisir d'entendre d'intéressantes communications, si notre vénéré confrère Dom Cabrol ne s'était dévoué pour sauver la situation, et n'avait bien voulu ouvrir la séance sans attendre les retardataires. Grâce à lui, rien n'aura manqué à l'exécution du programme si complet qui avait été tracé.

Mais l'heure nous presse, et après vous avoir expliqué la cause involontaire de mon retard, il ne me reste plus le temps de remercier comme je l'aurais voulu nos aimables hôtes.

Excusez-moi, car je suis dans la situation des gens qu'on a invités à un trop copieux repas. Le menu a été tellement abondant qu'il ne reste plus de place pour le dessert, ni pour les discours qui devraient l'accompagner. Pardonnez-moi donc si j'abrège, et si je me borne à remercier en deux mots nos confrères de l'Académie de Mâcon de leur accueil si cordial et du dévouement qu'ils ont montré dans l'accomplissement de la lourde tâche qu'ils avaient assumée.

En prenant l'initiative de célébrer le millénaire de la fondation de Cluny, ils ont fait œuvre de bons Français, nous ne saurions trop leur en témoigner notre reconnaissance. Nous en devons également aux autorités et à la population de cette jolie ville, qui n'ont rien négligé pour rehausser l'éclat de ces fêtes. Nous avons admiré l'ordre qui n'a cessé de régner dans cette foule énorme accourue de partout. Assurément, elle a compris qu'il ne s'agissait point ici de réjouissances quelconques, mais qu'on évoquait devant elle un des plus grands souvenirs de notre histoire, un de ceux que nous avons l'impérieux devoir de conserver pieusement.

Nous ne saurions oublier ce magnifique spectacle, et nous garderons un souvenir ému de l'imposante solennité des cérémonies religieuses et civiles auxquelles nous avons été conviés.

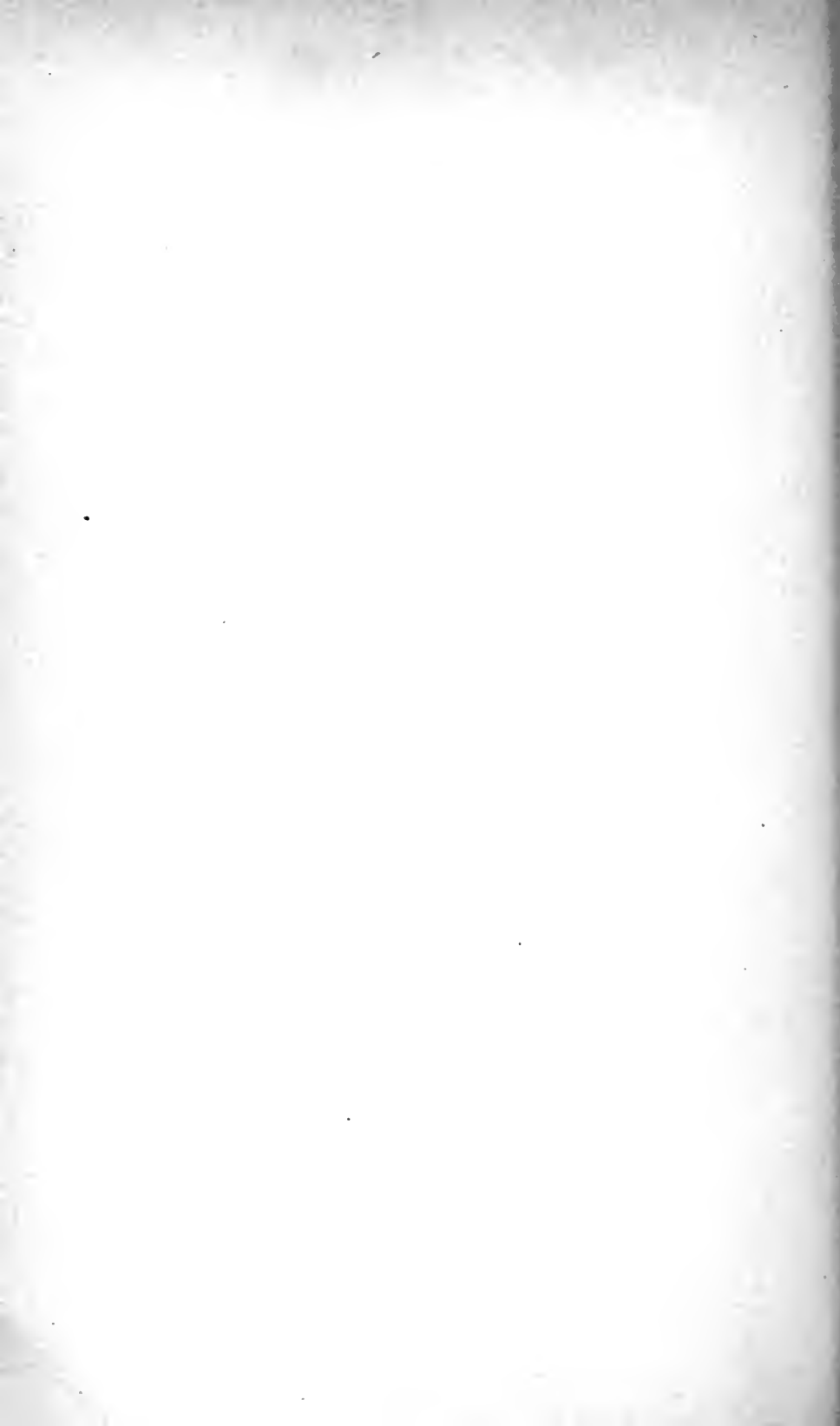
Je suis donc certain, Mesdames et Messieurs, d'être votre fidèle interprète en adressant publiquement l'expression de notre gratitude aux hommes de cœur à qui nous devons ces belles journées, et pour vous donner l'occasion de manifester vos sentiments d'une façon plus directe, je prie M. Forest de donner lecture d'un ordre du jour qu'il a préparé, et qui, j'en suis sûr, réunira tous les suffrages.

[M. Alfred Forest, publiciste, membre de la Société des Gens de lettres, donne lecture de l'ordre du jour suivant :]

Soucieux d'exprimer à l'Académie de Mâcon toute leur reconnaissance pour son initiative et son dévouement aux fêtes du Millénaire de Cluny, convaincus que la docte assemblée saura provoquer, dans l'avenir, toutes manifestations intellectuelles, les Congressistes ne veulent pas clore ce Congrès sans exprimer à ses organisateurs, au distingué président de l'Académie de Mâcon, et à son dévoué secrétaire perpétuel, M. Duréault, ainsi qu'à ses zélés collaborateurs et à tous ceux qui ont contribué au grand succès de ces Fêtes, leur tribut de reconnaissance et leurs plus vives félicitations.

Ils adressent leurs remerciements et leurs éloges aux membres de l'Institut de France qui, par la dignité de leur fonction et l'éclat de leur talent, ont, en d'éloquents discours, commémoré la gloire de l'Abbaye de Cluny.

[Cet ordre du jour est adopté au milieu des acclamations, et la séance est levée.]



TROISIÈME PARTIE



MÉMOIRES ET COMMUNICATIONS



MANUSCRIT DE RABAN MAUR

OFFERT PAR SAINT MAÏEUL A L'ABBAYE DE CLUNY

Le regretté maître Léopold Delisle, au début du volume qu'il a consacré, en 1884, à la description des manuscrits subsistant de l'antique abbaye de Cluny, rappelait que « l'importance de sa bibliothèque répondait à la place que ce célèbre monastère a longtemps occupée dans le monde chrétien et à l'influence qu'il a exercée sur la civilisation du moyen âge ». Deux siècles après la fondation de l'abbaye, la bibliothèque ne comptait pas moins, en effet, de 570 volumes, lorsqu'un catalogue en fut rédigé, sans doute du temps de l'abbé Hugues III (1158-1161)¹.

S'il est impossible de déterminer et de préciser la part qui revient dans la formation de la bibliothèque aux premiers abbés, les Aimard, les Maïeul, les Odilon, les Hugues et les Pierre le Vénérable, les rares mentions que nous ont conservées sur leur origine quelques-uns des volumes de cette riche et nombreuse collection sont d'autant plus précieuses. Déjà M. Delisle avait reconnu parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale un

1. Signalé au début du xviii^e siècle par D. Martène et D. Durand dans leur *Voyage littéraire* (1710), t. I, partie 1, p. 228, ce catalogue a été publié par M. L. Delisle dans le *Cabinet des manuscrits* (1874), t. II, p. 459-481, et réimprimé en appendice à l'*Inventaire du fonds de Cluni* (1884), p. 337-373.

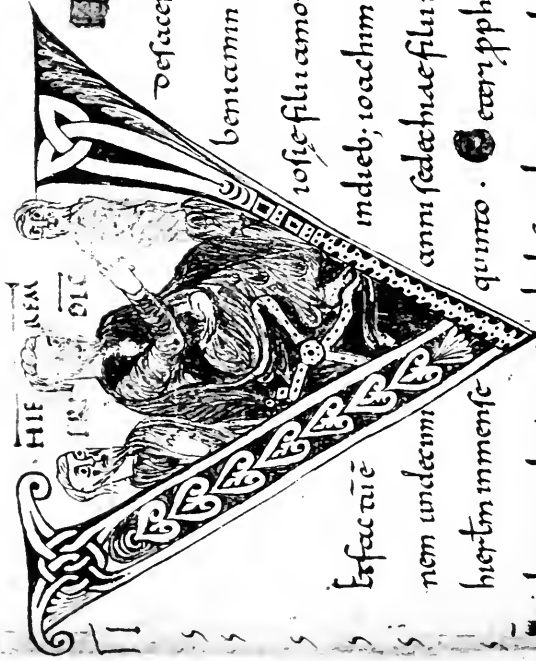
exemplaire du commentaire de S. Ambroise sur l'évangile de S. Luc, offert à Saint-Pierre de Cluny par l'abbé Maïeul, mort en 994, et dont on savait le zèle pour l'enrichissement de la bibliothèque de son monastère¹. A la page 308 du manuscrit 1.438 des nouvelles acquisitions du fonds latin de la Bibliothèque nationale, on lit, en grandes capitales rouges, la mention : « Liber oblatuſ ad altare Sancti Petri Cluniensis coenobii ex voto domini atque reverentissimi Maioli abbatis. Si quis illum a jam dicto loco abstraxerit, seu furtim abstulerit, sit anathema maranatha, et dicat omnis populus : Fiat, fiat, fiat. Amen, amen, amen² ».

Il faut rapprocher de ce volume de S. Ambroise un ouvrage de Raban Maur, transcrit également par les soins de saint Maïeul et offert à son abbaye. C'est un commentaire sur le prophète Jérémie, qui avait figuré en 1859 à l'une des ventes de manuscrits faites en Angleterre par le trop fameux Libri³ ; acquis pour le British Museum, il porte aujourd'hui le n° 22 820 dans le fonds additionnel des manuscrits de ce grand établisse-

1. Voir abbé Lebeuf, *Recueil de divers écrits... pour l'histoire de France* (1738), t. II, p. 39 : « Saint Mayeul, abbé de Cluny, avoit à la main un livre de l'Écriture sainte dans ses voyages, même étant à cheval. Il fit transcrire beaucoup d'ouvrages de S. Augustin par Warnier, son disciple, et même de ceux de Raban par un autre moine nommé Herimann ». Cf. *Histoire littéraire de la France* (1742), t. VI, p. 501.

2. L. Delisle, *Inventaire du fonds de Cluni*, p. 44. — Un autre manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Cluny a été récemment découvert par M. le Dr W. Peterson en Angleterre, dans la bibliothèque de lord Leicester à Holkham (Norfolk). C'est un texte des discours de Cicéron, du IX^e siècle, dont la description a été donnée en 1901, par M. le Dr W. Peterson, dans les *Anecdota Oxoniensia* (Classical series, part IX) ; il y en a aussi un fac-similé dans la *Paléographie des classiques latins* de M. Ém. Chatelain (pl. 27).

3. *Catalogue of the extraordinary collection of splendid manuscripts* (London, 1859, 80), p. 191, n° 851, avec fac-similé, pl. XVI.



Desacerdotibus qui fuerunt in arietibus inter
 beniamin quod factum est uerbundm̄ ad eum iudieb;
 iosie filii amon regis iuda inter cio decimo anno regni eius.
 iudieb; ioachim filii iosie regis iuda usq; ad consummatio
 anni sedechie filii iosie regis iuda usq; ad transmigratio
 quinto . **I**eteri pphete ut isaias ofee iohel fuer ante captiuitatē
 . decem tribuum israhel si ueduarum tribuum iude & beniamin . alii post captiuita
 tem ut daniel . aggeus & zacharias . hieronias uero & hie iechiel imminente captiui
 tate uacacium te x uerunt . sed alter eorū in terra iuda . alter in babilone . hiero
 mias cum adhuc esset puer . pphetas recepit anno tercio decimo iosie filii amon regis

EXPLICIT SVPHIEREMIA

Hic lib descriptus est iussu domini MALOLI ABBATIS. Ab Hermanno
sacerdote licet indigno & monachoru omniu. utamo. & pte libat pccatis
uoto oblatu scō pccato clunensi coenobio. Oras scriptas quatuor
quicumq. eum manib. suscepit legendū. ueniam illi adno implorē
pec catorum. p. c. f.



Fragment du folio 327 v^o.



ment¹. A la fin de ce volume (fol. 327 v^o), on lit : « Hic liber descriptus est jussu domni Maioli abbatis ab Herimanno, sacerdote licet indigno et monachorum omnium ultimo, et prelibati patris voto oblatus Sancto Petro Cluniensi coenobio. Orat scriptor quatinus quicumque eum manibus susceperit legendum, veniam illi a Domino imploret per caminum ».

Les planches ci-jointes, exécutées d'après des clichés photographiques que M. Delisle devait à l'obligeance de sir G. F. Warner, conservateur des manuscrits du British Museum, et qui ont été communiquées, en son nom, au Congrès du Millénaire de Cluny, reproduisent des fragments de deux pages de ce vénérable manuscrit : une initiale ornée (fol. 9) et la souscription du copiste Herimann, mentionnant le don qu'avait fait du volume saint Maïeul à son abbaye (fol. 327 v^o).

H. O.

1. *Catalogue of additions to the manuscripts in the British Museum, in the years 1854-1860* (1875), p. 739. Cf. L. Delisle, *Inventaire du fonds de Cluni*, introduction, p. XIX.

II

DEUX

NOUVEAUX CARTULAIRES DE CLUNY

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Les collections de la Bibliothèque nationale se sont enrichies, au cours de l'année 1907, de deux nouveaux manuscrits relatifs à l'antique abbaye de Cluny et qui ne semblent pas avoir été encore utilisés par ses historiens. Le premier de ces volumes (ms. n. a. lat. 1916) contient, avec un nouveau texte du *Chronicon Cluniacense*, publié par Dom Marrier et André Duchesne, un répertoire détaillé du chartrier de l'abbaye, suivi de divers documents relatifs aux visites des maisons de l'Ordre de Cluny. Le second volume (ms. n. a. lat. 2411) est un bullaire de Cluny, copié comme le précédent au XVI^e siècle, en tête et à la suite duquel ont été transcrites diverses pièces, dont plusieurs ont trait au prieuré clunisien de Souvigny, en Bourbonnais. Une notice détaillée de ces deux manuscrits permettra de juger de leur intérêt pour l'histoire de Cluny et ne saurait mieux trouver place que dans un volume destiné à commémorer le millénaire de cette célèbre abbaye.

I

CHRONICON CLUNIACENSE

Répertoire des archives de l'abbaye et documents sur les visites
des maisons de l'Ordre de Cluny.

Ms. du xv^e siècle, sur papier, composé de 313 feuillets, mesurant 282 millimètres sur 205, avec une reliure ancienne en parchemin blanc, à recouvrement. Au bas du premier feuillet de garde, ex-libris manuscrit du xix^e siècle : « Bibliothèque du château d'Ailly. Baron d'Ailly. » — Bibliothèque nationale, ms. 1 916 des nouvelles acquisitions du fonds latin.

Fol. 1-83 verso. *Chronicon Cluniacense*, auctore Francisco de Rivo¹. — En tête du *Chronicon Cluniacense*, on trouve (fol. 1 et verso) le préambule suivant sur la fondation de l'abbaye de Cluny et sur ses neuf premiers abbés :

« *Quo tempore inchoatus Ordo Cluniacensis et de precipuis illius abbatibus brevis narratio.*

« Ordo Cluniacensis inceptit anno ab incarnatione Domini nongentisimo aut circiter, ab origine autem mundi sexies millesimo et centesimo. Eoque tempore inceptit regere Cluniacense cenobium Berno, primus abbas dicti loci, antea vero abbas Balme in Burgundia. Rexit autem Cluniacum annis quindecim, cujus corpus ibidem requiescit. Hic, dum adhuc viveret, ordinavit et reliquit sibi successorem in moderacione supradicti monasterii Odonem. Porro abbates Cluniacenses magis aliis insignes ac fama celebrati sunt hi, imprimis :

« Oddo, secundus abbas Cluniacensis, institutus a Vernone, ut

1. Un autre exemplaire de cette même chronique, sans le préambule, est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n^o 9 875 du fonds latin. Cf. L. Delisle, *Inventaire des manuscrits... de Cluni* (Paris, 1884, in-8^o, p. 218-219).

modo dictum est. Rexit autem ipse domum Cluniacensem septemdecim annis. Ipse sanctus habetur et in numerum sanctorum relatus, cujus corpus sepultum est et quiescit apud Turonorum civitatem in ecclesia sancti Juliani.

« Deinde Maiolus, quartus abbas Cluniacensis, rexit illud cenobium annis quadraginta, institutus ad illam monasterii gubernationem ab Eimardo, tercio abbate ejusdem loci, dum adhuc viveret. Et est ipse Maiolus eciam sanctus atque sanctorum catalogo ascriptus, cujus corpus quiescit apud opidum Silviniacum, in ecclesia sancti Petri, in territorio Borboniensi.

« Postea Odilo, quintus abbas domus Cluniace, rexit illud monasterium annis quinquaginta sex, institutus quidem ad illius cenobii regimen a beato Maiolo predicto, cum adhuc presentem vitam degeret. Ipse itidem sanctus est et ex canonica ecclesie autoritate in sanctorum ordinem et numerum ascriptus, cujus sacrum corpus quiescit apud monasterium Silviniacum.

« Deinde Hugo, sextus abbas Cluniacensis monasterii, rexit ipsum annis sexaginta, post obitum beati Odilonis ad illam gubernationem canonice et rite electus. Ipse identidem sanctimonia clarus est et sanctorum etiam numero aditus, cujus corpus quiescit apud Cluniacum.

« Postremo Petrus cognomento Mauricii, postea vocatus Venerabilis propter vite sanctitatem et doctrine prestantiam, nonus abbas Cluniacensis, rexit eam domum annis triginta quinque, fuitque canonice electus post obitum Hugonis, secundi hujus nominis abbatis Cluniacensis. Idem autem Petrus Venerabilis vulgo nuncupatus, a permultis sanctus existimatur habeturque talis, quod quidem ex ejusdem vita facile credi persuaderique potest, veruntamen nondum est publico Ecclesie judicio atque assercione authentica sanctus declaratus. Ejus sacrum corpus apud Cluniacum in mausoleo operose constructo requiescit. »

Puis suit (fol. 2), sans aucun titre, le *Chronicon Cluniacense*, tel qu'il est imprimé aux colonnes 1627-1684 de la *Bibliotheca Cluniacensis* : « Cum dicat divinus Psalmus : Confiteantur tibi, Domine, omnia opera tua. . . » Le texte s'arrête, à la fin de l'avant-dernier chapitre du texte imprimé, avec les mots : « ... et eterni luminis claritatem largire (*sic*) dignetur. Amen. » A la fin (fol. 83 v^o) on trouve les six vers suivants, qui ne sont pas dans le texte imprimé :

Laus Deo sit Uno Trino, sic Omnipotenti
Gloria non dispar Filio cum Flamine juncto,
Virgini Cristifere compar sit laudatio.

Compatitur Cristo agmen sanctorumque nostrum,
Commoritur Cristo Hugo pater et monachorum,
Hec Cluniaca domus fons sit indeficiens.

Deux feuillets suivants ont été coupés, et sur le feuillet 84 est transcrite la mention de la visite d'un archevêque grec à Cluny, au mois de mai 1505 :

« Anno autem sequenti, scilicet millesimo quingentesimo quinto, in mense mayo, apud Cluniacum fuit honorifice receptus, ut moris est, reverendus in Christo pater dominus archiepiscopus Singinensis, in Grecia, vir magne religionis et litteratorie, monachus de Ordine sancti Basilii, nunquam commedens carnes, portans longam barbam ad modum Gregorum; qui dedit benedictionem conventui in grega lingua et interfuit vesperis, ubi etiam benedictionem eadem modo dedit. Ipse profistrebatur ad regem Gallorum, nomine Franciscum, hujus nominis primum, et hoc anno secundo sui regni secundo (*sic*), missus ab ecclesia Gregorum et a summo Pontifice Leone decimo, ut illum insitaret facere expeditionem contra Turcos, quos asserebat in dies devestare regnum Grecorum et magnam tyrannidem exercere in Cristianos. » — Le feuillet 85 est blanc.

Fol. 86-117 v°. « Sequitur numerus abbaciarum, prioratuum, decanatum, mediate et immediate ecclesie Cluniacensi subditorum, per provincias, et numerus monachorum qui debent ibi esse ab antiquo, et etiam quot misse consueverunt celebrari ante magnam mortalitatem in quolibet loco predictorum, et quibus diebus debeat fieri elemosina. » — Publié aux colonnes 1705-1752 de la *Bibliotheca Cluniacensis*, mais suivant un ordre différent dans la seconde partie.

Fol. 117 v°-119. « Sequuntur abbacie et prioratus conventuales a monasterio Cluniacensi immediate deppendentes, et quod sunt monachi in quolibet loco. » — Publié, mais dans un ordre différent, aux colonnes 1751-1752 de la *Bibliotheca Cluniacensis*.

Fol. 119-120 v°. « Sequuntur provincie regni Francie. » — Nomenclature française et latine des archevêchés et évêchés de la France.

Fol. 121-282 v°. Répertoire du charrier de l'abbaye de Cluny, précédé de la table suivante :

« Capitula contentorum in hoc Inventario, distincta per . . . (sic).

« Primo privilegia exemptionis prerogative et libertatis sub plumbo a pluribus summis Pontificibus domino abbate Cluniacensi, sacro monasterio necnon episcopali ordini, locis, personis, et rebus, et tam immediate quam mediate pendentibus, concessa, a primo folio hujus libri usque ad folium c. et ix. inclusive,
fol. c. et ix¹.

« Secundo concessiones, privilegia, confirmationes et rescripta in concilliis universalibus Constantie et Basilie celebratis concessa,
fol. cx².

1. Fol. 122 v° du manuscrit.

2. Fol. 211 du manuscrit.

« Tercio plurima privilegia, donationes, confirmationes ab imperatoribus, regibus, principibus et aliis fidelibus catholici monasterio Cluniacensi et aliis monasteriis, locis et personis ipsius Ordinis concesse, ac etiam plurima instrumenta, processus et alia documenta ad opus predictorum facientia,

fol. cxij¹.

« Quarto singularia documenta, carte, tituli et instrumenta de omnibus hiis que reverendus domnus abbas et monasterium Cluniacense habet in regno Anglie et regno Scotie, et tam in spiritualibus quam etiam in temporalibus, in uno archivo particulari reposita,

fol. vj^{xx}xiiij².

« Quinto visitationes singularum decem provinciarum, in quibus monasteria seu beneficia Ordinis Cluniacensis mediate et immediate reverendissimo domno seu ecclesie Cluniacensi subdita existunt, per infinitos rotulos pluribus et distinctis archivis seu coffrellis repositos, ab annis mij^c, miiij^c, miiij^c, mv^c, per visitatores in capitulis generalibus et tam a diffinitoribus auctoritate apostolica quam ordinaria domni Cluniacensis facte,

fol. vij^{xx}xviiij³.

« Item alie plurime visitaciones continens in pluribus rotulis, videlicet quod certi visitatores unius anni refferunt in uno rotulo visitasse duas vel tres provincias ab eodem anno alias, alii alio anno, duas vel tres alias, et sunt de anno mij^c, ad annos miiij^c, xxx visitaciones, continens seu xxx rotuli et de annis iiij, ad miiij^c sunt lxiiij rotuli, et de annis usque ad mv^c, xxxvj rotuli,

fol. viij^{xx}x⁴.

1. Fol. 212 v^o du manuscrit.

2. Fol. 230 du manuscrit.

3. Fol. 244 v^o du manuscrit

4. Fol. 254 du manuscrit.

« Item visitaciones ecclesie Cluniacensis et circa personam, statum ad administrationem reverendissimi domini abbatis Cluniacensis, fol. viij^{xx}xix¹.

« Sexto archivus ad cameram apostolicam pertinens et in hoc monasterio singulariter tanquam in altera camera apostolica et fidelem custodiam per Innocencium papam quartum ex generali consilio Lugdunensi transmissus, in quo sunt carte, tituli et autentica documenta sub plumbo transumpta super negociis, differenciis, tractatibus, accordiis, obedientia imperatorum, regum et plurimorum principum. fol. ccvij².

« Item saccus titulorum rerum et terrarum pertinencium ad Sex pueros, qui alio nomine vocantur sanctus conventus Cluniacensis, fol. ij^cxij³. »

Le répertoire débute au feuillet 122 et est précédé du titre suivant, qui donne la date de sa rédaction, 16 mars 1511 (1512) :

« Inventarium omnium et singulorum privilegiorum et exemptionum, libertatum et immunitatum per bullas apostolicas plumbatas et aliorum documentorum, donationum et exemptionum per imperatores, reges, principes et alios fideles domino abbati, monasterio, conventui et Ordini Cluniacensi olim concessorum, repositorum in turri que vulgariter nuncupatur Turris privilegiorum, in pluribus archivis seu coffris, linealiter et de verbo ad verbum visorum, lectorum et in singula breviam summaria redactorum per fratrem Johannem de Donna Petra, priorem de Frigido Fonte, ejusdem Ordinis professorem, et deinde verificatum in presencia reverendorum patrum N. de Roza, prioris claustra-

1. Fol. 260 v° du manuscrit.

2. Fol. 264 du manuscrit.

3. Fol. 268 v° du manuscrit.

lis, Alexandri Vissac, Nicolai Du Mesche, sociorum in Ordine, Philippi Boutard, magistri Sex puer[or]um, et Petri Minerii, thesaurarii ecclesie, et magistri Vitalis Pellicier, presbiteri, notarii publici subsignati, et in ipsorum manibus in custodiam redditum ad perpetuum Ordinis ipsius solacium, die decima sexta mensis marcii anno Domini millesimo quingentesimo undecimo, ante Pascha ¹. »

Aux feuillets 243-244 v^o, on remarquera un « Inventaire des papiers de la reformation du monastere de Saint Pierre de Lyon, fait l'an V^e XV », qui n'est pas mentionné dans la table précédente.

Au feuillet 271 et verso ont été transcrites quelques notes sur les privilèges et exemptions de Cluny :

« Nota infaillibiliter quod abbas Cluniacensis in omnibus et per omnia habet tantam potestatem in juridicione et prerogativa in omnibus locis Ordinis Cluniacensis, sicut episcopi supra suos diocesanos, dempto quod non facit sacros ordines. neque potest consecrare sacrum crisma... » — « Integra decima est unum de decem... » — « Seculares ad redimendum possessiones antiquas habent de jure communi triginta annos, clerici quadraginta... » — « Singularia singulariter contenta et concessa abbati, monasterio et Ordini Cluniacensi... Primo de concernentibus exemptionem tam locorum quam personarum... »

Puis, aux feuillets 285 v^o-286 v^o, la note suivante :

« Dominus et beatissimus papa Gregorius septimus, anno pontificatus sui septimo, in basilica Lateranensi, que dicitur in honore Salvatoris et beati Johannis Baptiste constructa, consilium generale celebrans, indicto cunctis silentio, surrexit et dixit :

1. Une copie du même inventaire se trouve aux feuillets 19-148 du ms. latin 13 873 de la Bibliothèque nationale. Cf. Delisle, *op. cit.*, p. 311.

« Noveritis, fratres et consacerdotes nostri, ymo tota hec sancta synodus cognoscat et sciat quod cum ultra montes sunt multa monasteria... fundata, inter omnia quoddam illis in partibus habetur, quod quasi peculiare... beato Petro... adheret, Cluniacum videlicet... »

Le volume se termine par divers extraits des règlements relatifs aux visites et aux chapitres généraux de Cluny :

Fol. 287-288 v^o. « Sequuntur instructiones pro visitoribus secundum statuta apostolica et diffinitiones cappituli generalis Ordinis Cluniacensis. Et primo visitatores electi per diffinitores... » — Fol. 289 et verso. « Instructiones pro visitoribus secundum statuta abbatis Bertrandi. Et primo de officio visitorum hujusmodi ordinat per modum inferius annotatum. Item quod dicti visitatores diligenter... » — Fol. 289 v^o-295. « Diffinitiones » annorum 1334, 1336, 1346, 1328, 1332, 1341, 1326, 1389, 1390. — Fol. 295 et verso. « Sequuntur casus in quibus religiosi incurrunt sententiam excommunicationis ipso facto secundum statuta Ordinis. » — Fol. 295 v^o-300 v^o. « Sequuntur casus reservati. » — Fol. 300 v^o. « Forma visitationis quam debent dimittere visitatores in locis visitarum et aliam secum portare secundum ordinationem de novo factam et antiquitus observatam. » — Fol. 301-302. « De cappitulo generali et de diffinitionibus secundum statuta appostolica Nycolay quarti, edita anno CC octuagesimo nono, et die duodecima septenbris. » — Fol. 302-313. « De cappitulo generali secundum diffinitiones. Sequuntur aliqua extracta de diffinitionibus factis temporibus retroactis usque ad annum CCC octogesimum decimum de tangentibus cappitulum generale principaliter, » etc.

II

BULLAIRE DE CLUNY

Ms. du *xvi*^e siècle, sur papier, composé de 134 feuillets (cotés 2-135, le premier manque), mesurant 410 millimètres sur 290, avec une reliure ancienne en parchemin écrit. — Bibliothèque nationale, ms. 2 411 des nouvelles acquisitions fonds latin.

Fol. II. Titre en lettres rouges : « In isto volumine continetur primo fundatio monasterii Cluniacensis, in pago Matisconensi sito, per Willelmum pium, ducem Aquitanie et comitem Avernorum, quod fuit fundatum ab eodem, tempore Bernonis, primi abbatis Cluniacensis. Item de ceteris aliis de quibus in isto libro fit mentio ; in genere de hiis omnibus vide prohemium infra folic octavo descriptum. »

La table d'une partie des pièces copiées dans le volume (jusqu'au feuillet CI) occupe les feuillets II-VII et le « prohemium », auquel il vient d'être fait allusion, est aussi écrit en lettres rouges au fol. VIII :

« In isto libro continetur fundatio monasterii Cluniacensis, in pago Matisconensi sito, per Guillelmum pium, ducem Aquitanie et comitem Avernorum, quod fuit fundatum ab eodem tempore Bernonis, primi abbatis ejusdem monasterii. Item cronice quorundam abbatum ab ipso Bernone primo abbate dicti monasterii Cluniacensis usque ad Petrum Venerabilem inclusive. Item fundacio prioratus Silvigniaci per Aymardum, dominum Borbonensem, et Aymonem ejus filium, tempore Aymardi, secundi abbatis dicti monasterii Cluniacensis, prout in litteris auctenticis et registris in archivis dicti monasterii Cluniacensis custoditis plenissime continetur. Item continentur in presenti libro copie quarundam litterarum et eciam quarundam bullarum et privile-

giorum monasterio et Ordini Cluniacensi per summos pontifices concessorum et eciam quedam alia multum utilia, prout in tabula superius descripta lacius continetur. »

Le Bullaire est précédé de quelques pièces (fol. VIII-XXVI) :

Fol. VIII. Donation d'Hildebaud, évêque de Mâcon, à l'abbaye de Cluny (825). Diplôme de Louis le Débonnaire. (*Bibliotheca Cluniacensis*, notæ, col. 13-14; *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 546; cité par Bernard, *Cartulaire de Cluny*, t. I, p. 8.)

Fol. VIII v°. Testament d'Ève, sœur de Guillaume, comte d'Auvergne, fondateur de l'abbaye de Cluny (887). (Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Benedicti*, sæc. V, p. 76-77.)

Fol. IX. Testament de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, fondateur de l'abbaye de Cluny (910). (*Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1-4; Bernard, *Cartulaire*, t. I, p. 124-128.)

Fol. X v°. Testament de Bernon, premier abbé de Cluny (926). (*Bibliotheca Cluniacensis*, col. 9-10; cité par Bernard, *Cartulaire*, t. I, p. 273-274.)

Fol. XI. « Sequentia sunt extracta de vita sancti Hugonis, abbatis Sancti Martini Eduensis, que faciunt mentionem de fundacione monasterii Cluniacensis. » (*Bibliotheca Cluniacensis*, col. 5-6.)

Fol. XI v° (sans titre dans le manuscrit). Venerabilium abbatum Cluniacensium chronologia. (*Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1617-1624). — La chronologie s'arrête à l'année 1157, et aux feuillets XIII v°-XV sont insérés deux chapitres relatifs au schisme de Cluny sous l'abbé Ponce, empruntés au livre II, chapitres XII et XIII des miracles de Pierre le Vénéral (*Bibl. Clun.*, col. 1310-1313); suivis (fol. XV) d'un court extrait : « Hoc habetur in libro Capituli. Hic priedictus (*sic*) ex nobilissimis Arvernie magnatibus... preclarior extiterit. »

Fol. xvi. Copies de pièces relatives au prieuré de Souvigny, précédées du titre : « Sequuntur copie certarum litterarum primam fundacionem prioratus Silvigniaci continencium, et de archivis monasterii Cluniacensis extractarum; qui prioratus Silvigniaci ab exordio sue fundacionis dicto monasterio Cluniacensi subjectus, prout in litteris sequentibus plenius continetur¹ ».

Le Bullaire proprement dit occupe les feuillets xxvi à ciii. Vers la fin on trouve insérées parmi les bulles six lettres des rois de France, Philippe VI, Charles V et Charles VI (fol. 87-95). Au feuillet ciii v^o reprend la transcription de différentes pièces relatives au prieuré de Souvigny, bulles de papes, lettres royaux, actes des ducs de Bourbon, etc. La dernière pièce du volume est un acte du roi René d'Anjou, concernant Valensole, daté de Marseille, le 5 février 1475 (1476).

H. OMONT,

*Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,
Conservateur du département des manuscrits
de la Bibliothèque nationale.*

1. Cf. le « Thesaurus Sylviniacensis », du xvii^e siècle, conservé à Moulins dans la série H des archives départementales de l'Allier.

III

NOTE

SUR LA DATE DE

RÉDACTION DES *COUTUMES DE CLUNY* DITES DE FARFA

On sait que la constitution monastique désignée communément sous le nom de Règle de Cluny¹ ne nous est point parvenue dans un seul et même texte. Outre l'*Ordo cluniacensis*, rédigé dans la seconde moitié du XI^e siècle par le moine français Bernard, à une date encore indéterminée, outre les Coutumes de Cluny dites *Antiquiores consuetudines cluniacensis monasterii*, écrites par le moine allemand Ulrich dans le dernier quart du XI^e siècle, il faut tenir compte des *Consuetudines Farfenses*² dont la compo-

1. Voy. l'ouvrage d'E. Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und all-gemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des XI^{ten} Jahrhunderts*, 1892. Sur Hugues de Farfa, voy. *op. cit.*, t. I, p. 350 et s., t. II, p. 8-10, 196-197; sur Farfa, voy. t. I, p. 58-60, 104, 105, 111, etc.

2. Voy. Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, IV, lib. LIII, p. 207; Hergott (Marquard), *Vetus disciplina monastica* (1726), reprod. par Migne, *Patr. lat.*, t. CL, col. 1 193 et suiv., — Bethmann, dans *Mon. Germ. hist., Scriptor.*, t. XI (1854), p. 544 et suiv.; — *Consuetudines monasticae*, I, *Consuetudines Farfenses*, ex archetypo Vaticano nunc primum rec. Bruno Albers. Stuttgartiae et Vindobonae, 1900. Cf. Schuster, *L'Abbaye de Farfa et sa restauration au XI^e siècle sous Hugues I^{er}*, dans la *Revue Bénédictine* de 1907, p. 17-35 et 374-402. — Voy.

sition appartient à une époque antérieure à celle que nous venons d'indiquer. Ces Coutumes dites de Farfa (abbaye de l'ordre de Cluny), — aujourd'hui dans l'Ombrie (Italie centrale), près de Spolète, — sont parvenues jusqu'à nous dans des manuscrits qui sont conservés en Italie : c'est notamment le *Cod. Vat.* 6808 et un ms. de Saint-Paul-hors-les-murs, ce dernier beaucoup moins complet que le ms. du Vatican ¹. Cité et utilisé par Mabillon, le *Cod. Vat.* 6808 n'a malheureusement pas servi de base au texte publié par Marquard Hergott, sous le titre de *Guidonis disciplina Farfensis*, dans sa *Vetus disciplina monastica*. Cet érudit paraît n'avoir employé, à peu d'exceptions près, que le ms. de Saint-Paul. L'édition des *Consuetudines Farfenses*, que le P. Bruno Albers a donnée, en 1900, a heureusement complété une lacune très regrettable.

Quant à l'époque de la composition de ces Coutumes, nous sommes d'avis de la placer, non pas comme on l'a fait, vers les premières années du XI^e siècle, mais bien dans le deuxième quart de ce siècle. Odilon était alors à la tête du célèbre monastère de Cluny, et il y brillait d'une façon éclatante : « *ad Galliarum studia venerabilium cœnobiorum Cluniacensium, ubi venerabilis pater O(c)dilo, velut lucerna radians, adhuc fulget* ². » Or l'on sait que

enfin Victor Mortet, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au moyen âge* (XI^e et XII^e siècles), — sous presse, — « N^o XXXVIII, Coutumes de Cluny, dites de Farfa (abbaye de l'Ordre de Cluny), rapportées de France en Italie par le moine Jean : statuts relatifs au plan, aux dimensions et à la décoration de l'église principale ainsi que des chapelles et des divers bâtiments conventuels dudit Ordre » (pp. 132-140).

1. Sur ces deux manuscrits, voy. le P. Bruno Albers, *Consuetudines Farfenses, proœmium*, p. VI-XI. Bethmann n'a publié dans les *Monum. Germ. hist.* (*loc. cit.*) qu'une petite partie du texte du ms. du Vat. 6808 (XI^e siècle), lequel est l'objet de la publication d'ensemble du P. Bruno Albers.

2. Voy. le P. Bruno Albers, *ob. cit.*, p. 2.

l'administration d'Odilon¹ s'étendit entre les années 994 et 1049. C'est donc, d'une part, jusqu'à cette date du milieu du XI^e siècle, au plus tard, que s'étendrait la période de composition de nos Coutumes. Mais, d'autre part, il ne faudrait guère remonter plus haut que l'année 1039 dans l'abbatit d'Odilon. En effet, nous trouvons dans le ch. LXIII des *Consuetudines Farfenses* la mention des obits de l'empereur Conrad [II] et de l'abbé Hugues de Farfa, ce qui nous reporte à ladite année 1039. Ainsi, ce serait entre les années 1039 et 1049 environ qu'aurait eu lieu la rédaction de ces Coutumes².

Nous ferons encore observer qu'il n'est pas douteux que la paternité des *Consuetudines Farfenses* doive être revendiquée en faveur de Cluny³. Le moine Jean⁴, disciple de saint Romuald, s'était rendu au grand monastère de Cluny, afin d'en transcrire les statuts pour son propre monastère de Saint-Sauveur, situé dans les Pouilles et que dirigeait alors l'abbé Joseph⁵. Le travail qu'il rapporta de Cluny fut adopté par l'abbaye de Farfa.

Dans une étude qui a paru dans la *Revue Bénédictine* de 1903, t. XX (p. 174-184), sous le titre de *Le plus ancien Coutumier de*

1. Voy. Jardet, *Saint Odilon, sa vie, son temps, ses œuvres* (962-1049), Lyon, 1898.

2. D'après Schuster (*op. cit.*), dont la manière de voir se rapproche de la nôtre, la période de composition des Coutumes de Farfa serait un peu plus étendue et irait de 1030 à 1048.

3. C'est un point sur lequel Schuster insiste avec raison dans son mémoire (*op. cit.*), et qui lui fournit d'intéressants rapprochements, dans lesquels nous ne pouvons entrer ici.

4. Voy. l'éd. Bruno Albers, p. 2 : « Unus valde inspiratus et accensus in fervore monastico ex discipulis domni Romualdi, nomine Iohannes, cum uno suo socio ad videndum et scribendum properavit apud eundem Cluniacensem cœnobium, et ita exaravit in paginulis, ut oculus vidit, et in codicibus affixit posterisque legenda contradidit. »

5. *Ibid.*, p. 3.

Cluny, le P. Bruno Albers a fait connaître deux recensions différentes des *Consuetudines monasticae* que contient le *Codex Barberini* xi. 120 (actuellement au Vatican), et dont l'écriture nous reporte, semble-t-il, au XI^e siècle; il les a rapprochées d'une autre recension conservée dans le *Cod. Casanat.* 54. L'une de ces recensions, celle du *Cod. Barberini* xi. 120 (fol. 140-147), aurait été composée à une date pouvant être circonscrite entre les années 996 et 1030. Ces *Consuetudines* formeraient, d'après les recherches du savant bénédictin, un anneau reliant les *Consuetudines Farfenses*¹ et une rédaction plus ancienne des *Consuetudines monasticae*, contenue dans un autre endroit du susdit *Cod. Barberini*, et aussi dans le *Cod. Casanat.* 54. « Ces dernières, dit-il, doivent provenir d'une époque antérieure à l'époque clunisienne. Car, d'un côté, nous n'avons pas de tradition qui nous renseigne sur une composition de *Consuetudines* pour Cluny antérieure au XI^e siècle; d'autre part, nous savons d'une façon certaine que Cluny et son organisation s'appuient sur la réforme de Benoit d'Aniane. »

VICTOR MORTET,

Archiviste-Paléographe,

Bibliothécaire à l'Université de Paris (Sorbonne.)

1. Voy. enfin sur Farfa, les récentes recherches de H. Schuster sur le *Martyrologium Pharphense*, dans la *Rev. Bénédicte.* (1909-1910), et son mémoire inséré dans le présent volume, p. 146 et suiv.

IV

DE FASTORUM AGIOGRAPHICO ORDINE

IMPERIALIS MONASTERII PHARPHENSIS

Quas nostris ex sciddis notas ordine jam olim contexeramus, in lucem nunc edimus; non jam ut vetustiores pharphensis archisterii ritus absolutissime prodamus — talia enim praestare acutiori ingenio onus relinquimus et altiori inquisitioni in mss. nostri coenobii codices saeculo IX antiquiores, qui iamdiu a patrio solo avulsi, obscuri fortasse in Europae scriniis bene multis delitescunt — verum, unum quod nunc intendimus est, quae membranarum iactura Martyrologio pharphensi saeculi XI nuper per nos edito deerant, alia via rationibusque certis pro posse supplere.

Vix multis opus est ostendamus quanti sint rerum gestarum sedulo cuique inspectori documenta ista liturgica, dum apud omnes constat populos, inter continuas publicarum privatarumque quibus illorum vita agitur vicissitudines, sacra iugiter immutata reliquisse, plebesque vix aegre pati ut ea praecipue innoventur, quibus eorum quodammodo religio repraesentatur.

Nervosius enim quam recentioribus nobisque proximioribus saeculis, quando adprecandi coelites ratio statis iam legibus definitur, usuque sermonis, ideo certi et constantis, quod a vitali populorum fluxu sequestratur, veteres precum formae verius

cordis impulsus referre diceret. quibus fides, gaudium, bellicus horror, gemitus in metallis desudantium, victoriae, ecclesiarum dedicationes, sacerdotum antistitumque auspicalis diei laetitia sese produnt; quae omnia historico viro eo validiora monumenta ducenda sunt, quod sacra, publica, et a privato partium studio plerumque aliena esse compertum est. Pharphensis traditio liturgica, praeter Martyrologium, cujus supra meminimus, quatuor praecipue codicibus mss. repraesentatur¹. Antiquiorem passionarius liber saeculi IX-X exhibet, cujus agiographica monumenta ex gallicis aquitanicisque fontibus hausta, in sabinense archisterium compertum est derivasse (695) per sanctum Thomam maurigenam, qui primus dirutam a Langobardis aedem instauravit, eiusque per centum et amplius annorum spatia successores, qui omnes, uno sabinensi diacono Probato excepto, ex Gallia ad sabinates agros abbatiale onus subituri appulere.

Franco homines paterna sacra invexisse in pharphense archisterium mirabitur nemo qui sociali nostrorum rationi aequo animo advertat penes Langobardos, a quorum regibus ducibusque, agris, privilegiis, legationibus, publicisque muneribus iam inde a saeculo VIII aucti, ingenio, finibus, legibusque a romanis iuribus excludi videbantur.

Quos inter Alanus abbas († 749?) laudatur, qui, abbatiale regimen antequam iniret, sanctorum Patrum dispersos sermones liturgico usui paucissima numerositate collectos, in homiliarium librum redegit, quemque numerosa solutaque oratione Fulcoaldo abbati suo dicatum esse iussit².

1. Cf. H. Sebster, *Martyrologium Pharphense ex apographo card. F. Tamburini, O. S. B., codicis saeculi XI*, Rev. Bénédict., 1909-1910.

2. A. Ratti, *L'Omeliario detto di Carlo Magno e l'Omeliario di Alano di Farfa* in Rendiconti del R. Istit. Lombardo di scienze e letter., serie II, vol. XXXIII (1900)

Qua primaeva pharphensis liturgiae periodo, nota digni sunt fasti dies sanctorum Vedasti, Marcialis, Aredii, Leodegarii, Marcelli parisiensis, Saturnini, iterata emortualis translatique corporis sancti Germani parisiensis celebritas, aliorumque multorum, quos inter celeberrimus ille Leonardus lemovicencis, quem cotidianis sese excolere obsequiis posteritas pharphensis saeculo XV adhuc gloriabatur.

Hanc in patrios coelites avitam religionem neque subsequens aetas minuendam censuit, quando res publica a Langobardis ad Francos, a Karolingiis ad Italos, ab istis demum ad Germanos concessit; quorum caesarea iura nostrum jam tunc « imperiale » monasterium acri semper studio asseruit, tuitumque est contra romanae civitatis pontificumque summorum nisus ad exteriorum in Italos dictionem dissipandam evertendamque. Kalendarium A absolutissimum, licet omnium recentius, ideo cunctis praeposimus, quod codice quidem describitur saeculi XV exeuntis (« *Anno incarnationis dominicae millesimo quadringentesimo nono, XV^a die marci, per manus fratris N(icholai), professi in monasterio beatae Mariae de Farfa, sedente Alexandro pontifice maximo, anno eius septimo* »), at textu celebris illius hymni « *Te Deum laudamus* » (« *Canticum sancti Niceti diebus dominicis* » — « *gloria munerari* » — « *laudamus nomen tuum in aeternum, in saeculum saeculi* » — « *fiat Domini misericordia... sicut speravimus* ») et ipsa solemnitatem indole, quarum plurimae cum ms. B conveniunt, derivatum convincitur ex antiquis deperditis nunc saeculi VIII-X membranis, sicut et ex eodem ms. B, saltem ex parte haud exigua.

Textum diversae manus emendare satagerunt. Littera igitur A designat textum primigenium, qui in collectis praecipue nostratibus monachis omnino peculiaribus consonat cum breviario chisiano (C), inter annos 1020-1039 exarato, sub ipso cele-

berrimo illo Hugone I abbate, cujus decessoris Iohannis III († VI non. mai. 997) nomen majoribus rubricatisque apicibus in ms. distinguitur.

A¹ ea maxime additamenta denotat, quae ex B desumpta, posterior scriba minusculis romanis-pharphensibus litteris textui primigenio inseruit. Saepius kalendarum, nonarumque dies apprime confundit, anticipando vel differendo post mensem sanctorum fastos.

A², A³, A⁴, ex ordine sese excipiunt. A⁵ minimis apicibus distinguitur.

Kalendarium B indiculum rectius vocares, saeculo XI rubris litteris praepositum passionario codici saeculi IX-X, in quo suis quibusque diebus et mensibus, sanctorum festi dies referuntur. Ex mentione dedicationis oratorii Domini Salvatoris, a Sichardo quidem abbate erecti inter annos 830-41, a Saracenis vero ever- si circa 897, codex antiquior deprehenditur Rimone abbate, qui (circa ann. 920) primus pharphense coenobium ex cineribus rui- nisque aggressus est vindicare.

C chisianus codex designatur, in quo kalendarium, psalterium, orationale et hymnarium uno volumine, inluminacionibus insigni, complectuntur.

D est lectionarius codex pharphensis, publicae nationalis bibliothecae urbis; kalendario quidem caret, sed eius in corpore ms. solemnitates recensitas apto ordine ipsi disposuimus.

E complectitur festos dies, quorum saepe meminerunt suis in operibus Hugo I abbas et Gregorius catinensis, historiarum pharphensium uterque facile princeps.

F paucas solummodo solemnitates recenset, in margine mis- salis chartacei saeculi XV exeuntis, penes nos servati.

G emortuales abbatum nostrorum dies recenset, ex diversis fontibus ordine collectos.

Ne semel dicta denuo referamus, reliqua quae de pharphensium nostrorum agiographicis monumentis candidus forte lector desideraverit, pleniori haustu in commentariis reperiet, quibus Martyrologium saeculi XI illustrare contendimus : leviores item orituras difficultates ad calcem fastorum reservamus.

Ast animum omnino pulsat quaestio, cum in « Constituto » Hugonis abbatis I, de recipiendo a nostratibus Cluniacensium ordine et ritu, comprehendantur et sacrae caeremoniae, et sacrorum codices¹, idemque confirmet coevus auctor (Guido ? monachus) Prologi ad Consuetudines pharphenses (= cluniacenses) Iohannis, monachi Sancti Salvatoris in Apulia, « *ut ab illorum usu in nullo discreparet* »² —, cur est quod cluniacensium fastorum nihil penitus invenitur in mss. superius recensitis ?

Quae omnia sane evincunt, coenobia illa abbatialia quae, praecipue in Italia saeculo X-XI, sanctissimis Cluniaci abbatibus ordinanda commissa sunt, minime sub iure archisterii fuisse eo ipso redacta ut in unicum corpus coalescerent, quemadmodum postea Cistercienses, ipsique Cluniacenses praestitere ; siquidem, suo illa iuri numquam abdicasse videntur, neque illibate integreque statuta et consuetudines coenobii Cluniaci excepisse. Accedit, quod post mortuum sanctum Oddonem, plura ab eo ordinata coenobia ad pessimam iterum frugem reversa sunt, ita, ut restituta denuo per sanctum Odilonem regularis disciplina illis ipsis in locis, insolitum quid novumque visum sit pluribus.

Pessimos pharphensium monachorum mores, — ehu, dignos nimis Campone abbate, homicida et adultero — Alberico, Roma-

1. H. Schuster. *L'Abbaye de Farfa et sa Restauration au XI^e siècle sous Hugues I.* Rev. Bénédict., XXIV (1907), 28 sqq.

2. B. Albers. *Consuetudines Monasticae*, vol. I. *Consuet. Farfenses*, Stuttgartiae et Vindobonae, MDCCCC, p. 2.

norum principe urgente, primus ad regularis tramitis normam sanctus Oddo reflexit (947)¹; at quinque post annos, cumano Dagiberto abbate veneno extincto, initia optima pulcherrimaeque in pessima versa sunt, ita ut, Hugone I testante, anno 998 monastica omnino disciplina a nostratibus abfuerit.

Ast, quod bonum faustumque fuit, hoc eodem saeculo exeunte, cluniacensis Odilonis, Guillelmi divionensis et Romualdi clasensis abbatum consilia Hugonem nostrum pharphensem reluctantem ad hoc tandem adduxerunt, ut Cluniaci ordines Pharpham introduceret. Quod, probante Silvestro II, abbatum nostrorum optimus praestitit, et, ut a successoribus iureiurando praestaretur, celebri Constituto cavit.

Quando primum haec saluberrima statuta insequentium abbatum malitia desueverint, incertum. Post Guidonem III, quem Gregorius catinensis moribus eiurantem inducit sacramentum illud hugonianum de consuetudine cluniacensi observanda², verisimile est fortissimum illum Atenulphum, qui ei proxime successit, et tanta pertulit ab Anacleto II ob Innocentii II et Eugenii III patrocinia suscepta, Hugonis constitutionem sacramento firmasse, eo vel magis quod conventualem monachorum mensam, quam ab abbatis distinctam esse iusserat Hugo I, auctis redditibus, insigni diplomate denuo sanxit optimus praesul.

Ipsa sequentis aevi historia idem innuere videtur. Ubi enim anno 1159 Otto, palatinus comes Friderici I imperatoris, eiusque apud Romanos legatus, monachorum querelas rescivit contra suum abbatem Rusticum, nimis acriter ieiunio vestiumque inopia eos affligentem, solemnii iudicio eas consuetudines in victu vestibusque servandas esse decrevit, quae dumtaxat in caven-si Sanctae Trinitatis et Sancti Benedicti mantuani observaban-

1. *Hugonis Destructio Farfensis*, in *Monum. Germ.*, SS., XI, 536.

2. Cf. *Mon. Germ.*, SS., XI, 585.

tur coenobiis — cluniacensi etenim ritu utrumque ordinabatur¹.

Litem (annos 1150-54) inter praepositum et priorem pharphensem, de sua utriusque dignitate servanda in lectionibus in choro concinendis, deque investituris clericis nostris largiundis, per cardinalem Hugonem, ostiensem episcopum, pontificia auctoritate, iuxta consuetudines monasteriorum sublacensis et Domini Salvatoris reatini diremptam esse², compertum est; negotium namque versabatur omne circa iura, ut ita dicamus, publica nostri territorii pharphensis, neque quisquam poterat ad textum consuetudinem cluniacensium provocare, sicut quando Berardus I, magnus ille post Hugonem pharphensis archisterii alter parens et sydus, ne monachi ab exteris sacramentum poenitentiae reciperent, vetuit, appellans ad canones cluniacos: « *sicut ordo noster cluniacensis praecipit* »³.

Quae omnia ut breviter perstringamus, haec nobis comperta sunt. Inducta in coenobium nostrum per Hugonem I, suadentibus sanctis Odilone, Willelmo et Romualdo abbatibus, cluniacensis disciplina, veterem pharphensem liturgiam immutatam reliquit; quod probant sacri codices, breviaria et martyrologium. — Unus sanctus Maiolus invocatur in litaniis² saeculi XI in breviario chisiano.

Neque tamen, quod inducta cluniacensis observantia pharphenses monachos gallico archisterio ullo pacto subiecit, suaeque iura, plurimaeque consuetudines eis intactae mansere, censendum est hugonianam ordinationem post eius mortem robur omne amisisse; cum historia indubia suppeditet argumenta, eam, usque saltem ad saeculum XIV, pro lege penes nos

1. Cf. *Muratori, RR. Ital. SS.*, II, 2, fol. 678.

2. *P. F. Kebr. Regesta Roman. Pontificum, Ital. Pontificia*, II, p. 63, num. 55-56.

3. *Chron. Farfense* (edit. Balzani). II. 200.

habitam esse. Et fortasse ipsas has Cluniaci monasterii consuetudines apud pharphenses monachos iterum instaurandi consilium, Clementis VI animum movit, ut, post Iohannem IV, circa annum 1342, Arnaldum Guillelmi de Albiaco, monachum moysiaccensem, cluniacensis ordinis, apostolicum administratorem, et demum, circa 1350, abbatem praeficeret¹.

Haec sunt quae candidum lectorem monere volueramus, historiam Hugonis I et inductae ab eo penes nos cluniacensis observantiae singulari libello paucos post dies fusius exposituri²; id unum ex animo hauspicantes, ut, quae clariori lumine sanctissimi illius cluniacensis archisterii in nostrum pharphense merita illustrare satagunt, Thomae et Hugonis sobolis lapilli sint monumento illi aeri peremniori, quod grata posteritas, post decies centena annorum spatia ab eius exordiis sacrat dicatque.

Sabinis, in monasterio imperiali pharphensi, MCMX.

D. HILDEPHONSUS SCHUSTER, O. S. B.

1. Monasterium moysiaccense in dioecesi caturcensi erectum constat. Huius Arnaldi fragmenta regesti, quae adhuc extant, publici iuris reddere quam citius ad talia vacabimus, est nobis animus.

2. In *Bullettino Storico della R. Deputazione di Storia Patria per l'Umbria*.

KALENDARIUM PHARPENSE¹

IANAUR.

A	B
Kal. <i>Circumcisio Domini et sci. Basilii</i> ¹ .	
iv Non. Octava <i>sci. Stebbani</i> .	
iii » <i>sci. Iohs.</i>	Genovefae virg.
Prid. » <i>Immoentium</i> .	
viii Id. <i>Epiphania</i> .	
vi <i>Pauli I eremita</i> ² .	
Id. Octava Epiphaniae.	
xix Kal. Febr. Felicis in Pincis.	
xviii <i>Mauri abbatis</i> ³ .	
xvii Marcelli papae.	
xvi <i>Antonii abbatis</i> .	Sulpicii ep. et conf. ⁴ .
xv Priscae virg.	
xiv Marii, Marthae, Audifacis et Abacuc (A ²).	
xiii <i>Fabiani et Sebastiani</i> ⁴ .	
xii <i>Agnelis virg.</i> ⁵ .	Fructuosi ep. mart. ⁷ .
xi Vincentii et Anastasii martyrum.	
ix	Feliciani ep. mart. ⁸ et Babilae ep. mart. cum III pueris ⁹ .
viii <i>Conversio sci. Pauli</i> .	
vi Iohs. ep. constantinopo- lit. (A ²).	
v Agnetis secundo.	
iv	Savinae ¹⁰ .
Prid. Kal. Scrum. Iohs. et Cypri mar- tyrum (A ²).	

1. Vide notas ad kalendarium pag. 166 sqq. — Quae in ms. rubris apicibus, hic obliquo caractere expressimus.

FEBRUAR.

A	B
Kal.	Severi archiepisc. ravennat. ¹⁰ . Beati Ursi presbyt. et conf. de Augusta civitate.
IV Non.	<i>Purificatio b. Mariæ</i> ¹¹ .
III	<i>Blasii ep. mart.</i> Triphonis mart. (A ¹) ¹² .
Non.	<i>Agathæ virg. mart.</i> ¹³ .
VIII Id.	Vedasti ep. et conf. (A ¹) ¹⁴ .
VII	Theodori mart. (A ²) ¹⁵ .
V	<i>Apolloniæ virg. et mart.</i> Savini ep. (A ²) ¹⁶ .
IV	<i>Scholasticæ virg.</i> ¹⁷ .
III	Desiderii ep. et mart. ¹⁸ .
XVI Kal. Mart.	<i>Valentini presbyt.</i> ¹⁹ Sulpitii conf. (A ²) ²⁰ .
XV	Faustini et Iovitæ martyrum.
XIV	Iulianæ (C) ²¹ .
XIII	Scrum. XL Martyrum (A ²) ²² .
XII	Fructuosi ep. et mart. (A ²) ²³ .
X	Barbati ep. (A ²) ²⁴ .
IX	Feliciani ep. et mart. Babilæ mart. (A ²) ²⁵ .
VIII	<i>Cathedra sci. Petri.</i>
VI	<i>Matthiæ apost.</i>
IV	Savinæ (A ²) ²⁶ .
III	Severini ep. (A ¹) ²⁷ .

MART.

A	B
v Non. ²⁸ .	
IV	<i>Gregorii papæ</i> ²⁹ .
Prid.	Alexandri.

XIV	Käl. April. ⁵¹ .	
XIII	Vigilia sci. Benedicti.	
XII	Sci. Benedicti ⁵² .	
VIII	<i>Annuntiatio b. Mariae</i> ⁵⁵ .	Taraci, Probi et Andronici VIII Kal. April. Necati vero sunt VII Id. Octobr. — Victoris et Coronae martyrum.
VII	⁵⁴ .	

APRIL.

	A	B
IV Non.		Herenei ep., Andochi presb., Thirsi diac. et Felicis negotiatoris.
III		Theodosiae virg.
XVIII Kal. Maii.	Tiburtii, Valeriani et Maximi martyrum ⁵⁵ .	
IX	Georgii ⁵⁶ .	
VII	Marci evangelistae.	
IV	Vitalis mart.	
III		Dorotheae et Theophili martyrum.

MAII.

	A	B
Kal.	<i>Apostolorum Philippi et Iacobi</i> .	
VI Non.	⁵⁷ .	
V	<i>Inventio sce. Crucis. Alexandri, Eventii, Theoduli et Iuvenalis</i> .	
Prid.	Iohs. ante Portam Latinam.	
VIII Id.	Sci. Angeli ⁵⁸ .	
VI	Gordiani et Epimachi martyrum ⁵⁹ .	
V	Antimi, Sisinni et sotiorum martyrum ⁶⁰ .	Antimi, Sisinni, Maximi et Fabii, Diocletiani et Florentii martyrum.

iv	Nerei, Achillei et Pangrati martyrum ⁴⁷ .	
iii	Scae. Mariae ad Martyres.	
Id.		Hylarii monachi et eremitaе.
xiv Kal. Iun.	Pudentianae virg.	
x	<i>Euticii conf.</i> ⁴² .	
viii	Urbani papae et mart.	
v	Germani ep. parisiacae civit.	
iv		Rest(it)uti mart.
Prid. Kal. 43,		

IUN.

A

B

Kal.	<i>Stephani cum sociis suis.</i>	
iv Non.	Marcellini et Petri martyrum.	
iii	Erasmi ep. et mart. (A ¹).	
Prid.		Uxoris et filiorum sci. Maximi martyrum.
v Id.	Primi et Feliciani et Gethulii, Amantii, Primitivi et Cerealis martyrum ⁴⁴ .	
iii	<i>Barnabae apost.</i> et sci. Onophrii conf. ⁴⁵ .	
Prid.	Basilidis, Naboris et Nazarii martyrum. ⁴⁶ .	
Id.	Antonii de Padua (A ¹).	
xviii Kal. Iul.	Marcialis ep. et conf. ⁴⁷ .	
xvii	Viti, Modesti et Crescentiae martyrum.	
xiv	Marci et Marcelliani martyrum. ⁴⁸ .	
xiii	Gervasii et Protasii martyrum. ⁴⁹ .	
xii	<i>Translatio scae. Victoriae.</i>	
x	Scrum. Martyrum mille DCCCLXXX (A ¹) ⁵⁰ .	
x	Vigilia sci. Iohs.	
viii	Nativitas sci. Iohs. Bapt. ⁵¹ .	
vi	Iohs. et Pauli martyrum ⁵² .	
v	Scae. Symphorosae (A ¹) ⁵³ .	

- IV Leonis papae. Vigilia ⁵⁵.
 III Apostol. Petri et Pauli ⁵⁶.
 Prid. Kal. Commemoratio sci. Pauli. Marcialis. Icmovicinae civit. ep.

IUL.

- | A | B |
|---|--|
| Kal. Octava sci. Iohs. | |
| IV Non. Processi et Martiniani. Visitatio
beatae Mariae (E) ⁵⁷ . | |
| Prid. <i>Octav. apost.</i> In consecratione huius
ecclesiae (A ¹) ⁵⁸ . | |
| VIII Id. <i>Laurentii conf.</i> et Susannae virg. ⁵⁹
et sci. Procopii mart. (A ¹) ⁶⁰ . | |
| VI Septem Fratrum ⁶¹ , et scar. Rufinae
et Secundae (A ¹). | Anatholiae ⁷¹ |
| V Getulii et aliorum (1) ⁶² . | |
| IV Naboris et Felicis martyrum (A ¹). | |
| III <i>Margaritae virg. et mart.</i> ⁶³ . | |
| Id. Quirici et Iulittae martyrum. | |
| XII Kal. Aug. Praxedis virg. mart. | |
| XI Mariae Magdalenaе. | |
| X Apolinaris ep. et marr. ⁶⁴ . | |
| IX Victorini mart. ⁶⁵ , et scae.
Christinae virg. et mart.
Vigilia ⁶⁶ . | Christinae. |
| VIII <i>Iacobi apostoli</i> et sci. Chris-
tophori mart. | Translatio corporis sci. Germani
ep. et conf. ⁷² . |
| VII Pastoris mart. (A ²) ⁶⁷ . | |
| VI Simconis monachi et sci.
Pantaleonis mart. (A ²) ⁶⁸ . | Pantaleonis mart. |
| V Nazarii, Celsi et alii mar-
tyres ⁶⁹ . | |
| IV Felicis, Simplicii et alii
martyres ⁷⁰ . | |

III Abdon et Sennen marty-
rum 73.

Prid. Kal.

Sapientiae et III filiarum eius.

AUGUST.

	A	B
Kal.	<i>Vincla sci. Petri</i> et VII Machabei.	Felicis mart.
IV Non.	Stephani pap. mart. 74.	
III	Inventio corporis sci. Stephani 75.	
Non.	<i>Festum nivis</i> et sci. Dominici conf. et sci. Emigdi ep. mart.	
VIII Id.	Xisti pap., Felicissimi et Agapiti mar- tyrum. « Anno Dni. M CCCC II consecratum fuit altare Dominae Nostrae » (A 3) 76.	
VII	Donati ep. mart. 77.	
VI	Cyriaci, Largi et Smaragdi 78.	Scrum. infantum iusti et Pastoris martyrum. 87.
V	Vigilia.	
IV	<i>Laurentii</i> mart. 79.	Scrum. VII apud Ephesum dor- mientium.
III	<i>Equitii</i> abb. 80, et Tiburtii et Susannae martyrum.	
Prid.		Gratiani mart. 88.
Id.	Ipolithi et sotiorum eius marty- rum 81.	
XIX Kal.	Sept. Eusebii conf. 82.	
XVIII	<i>Assumptio beatæ Mariæ virg.</i> 83.	
XVI	Octava sci. Laurentii.	
XV	Agapiti mart. 81.	
XI	<i>Octava b. Mariæ</i> 85 et sci. Symphoriani mart.	
IX	Vigilia.	Aureae 89.
VIII	<i>Bartolomei</i> apost. 86.	Sci. et beatissimi Aredii abb. et conf. 90. Rufi et Carponis martyrum 91.

v	Augustini ep. et conf.
iv	Decollatio sci. Iohs. Baptist.
iii	Felicis et Audacti ⁹² .

SEPT.

A

Kal.	<i>Egidii abb.</i> et VII Fratrum et Terentiani martyrum (A ¹) ⁹³ .
iv Non.	Antonini mart. ⁹⁴ .
viii Id.	Zenonis cum II filiis martyribus (A ²) ⁹⁵ .
vi	<i>Nativitas beatæ Mariæ virg.</i> ⁹⁶ et Adriani mart. ⁹⁷ .
v	Iacinthi mart. levitæ ⁹⁸ et sci. Gorgonii.
xviii Kal. Oct.	Exaltatio scæ. Crucis. Scrum. Proti et Iacinthi, Nicomedis mart. ⁹⁹ .
xvii	<i>Octava b. Mariæ</i> et Nicomedis mart.
xvi	Luciæ et Geminiani martyrum ¹⁰⁰ .
xiii	Ianuarii ep. mart. ¹⁰¹ .
xii	Vigilia.
xi	<i>Mathei apost. et evang.</i>
x	Mauritii cum sotiis suis.
ix	Aureæ virg. et mart. (A ³) ¹⁰² .
viii	Aredii abb. et conf. Natalis Herenei ep., Andochi presb., (A ³) ¹⁰³ , Benigni presb., Tyrsi diac., Felicis negotiat.
vi	Rufi et Carponis martyrum (A ³) ¹⁰⁴ .
v	Cosmæ et Damiani martyrum.

III Dedicatio sci. Michaelis
archang.¹⁰⁵.
Prid. Kal. Ieronymi presb. et conf.

OCTOB.

A	B
VI Non. Leodegarii ep. mart. ¹⁰⁶ .	
IV Francisci conf.	
Non. Sergi et Bachi martyrum et sci. Marci papae ¹⁰⁷ .	Marcelli et Apoleii martyrum.
VIII Id. Reparatae virg. mart. (A ¹) ¹⁰⁸ .	
VII Dyonsii cum sotiis suis martyribus.	Dionysii ep., Rustici et Eleuther martyrum, Taraci, Probi et Andronici martyrum, Afrae et comitum eius, Domnini martyrum.
Prid. Callisti pap. mart. ¹⁰⁹ .	
XV Kal. Nov. <i>Lucae evangel.</i>	
XIV	Maximi levit. mart.
XII Scae. Ursulae cum XI mill. Virg. (A ²) ¹¹⁰ .	
VIII Chrysanti et Dariae martyrum ¹¹¹ .	Maximi mart.
VI Vigilia.	
V <i>Apostol. Symonis et Iudae.</i>	
III Germani ep. Sci. Felicis ep. mart. (A ¹) ¹¹² .	Felicis ep. mart.
Prid. Kal.	Quintini mart.

NOVEMB.

A	B
Kal. <i>Festivitas Omnium Scrum.</i> et sci. Caesarii mart. ¹¹³ .	Benigni mart. et Marcelli parisiacae civit. ep.
IV Non. Commemoratio omnium fidelium defunct.	

III	Valentini et Hilarii martyrum ¹¹⁴ .	Valentini presb. et Hylarii diac.
VIII	Id. Leonardi conf.	
VI	IV Coronatorum martyrum ¹¹⁵ .	
V	<i>Dedicatio basilicae Salvatoris, Sci.</i> Theodori mart. (A ¹) ¹¹⁶ .	
IV	Vigilia (A ¹).	
III	<i>Martini ep. et conf. Sci. Mennae</i> mart. (A ¹) ¹¹⁷ .	Martini ep. et conf. Minnae mart.
Id.	Britii ep. et conf. ¹¹⁸ .	
XIV	Kal. Dec. <i>Octava sci. Martini et Dedicatio basilicarum apostol. Petri et Pauli.</i>	
XI	<i>Columbani abb.</i>	
X	<i>Caeciliae virg. mart.</i>	
IX	<i>Clementis pap. mart.</i>	
VIII	Crysochoni mart.	Romani presb. et monachi.
VII	<i>Catherinae virg.</i> ¹¹⁹ .	
VI	Petri alexandrini ep. mart. (A ²).	
III	Saturnini mart. Vigilia.	Saturnini ep.
	Prid. Kal. <i>Andreae apost.</i> ¹²⁰	

DECEMB.

	A	B
IV Non.	Scae. Babilae virg. et mart. (A ²) ¹²¹ .	Bebianae.
III	Cassiani mart. (A ²).	Cassiani mart.
Prid.	<i>Barbarae virg. mart.</i>	
Non.	Sabbae abb. et conf. (— C —monachi).	
VIII Id.	Nicholai ep. et conf.	
VII	<i>Ambrosii ep. et sci. Savini</i> ¹²² .	
VI	<i>Conceptio scae. Mariae virg.</i>	
V	Thomae abbatis ¹²³ , et scae. Eulaliae virg. (A ²).	
Id.	<i>Luciae virg. et mart.</i> ¹²⁴ , Eustratii et sotiorum eius martyrum.	Luceiae virg. Eulaliae virg.

XVIII	Kal. Jan. ¹²⁵ .	
XIV	Romani monachi et sacerdotis (A ²).	
XIII	Vigilia.	
XII	Thomae apostoli ¹²⁶ .	
X	Victoriae virg. mart. ¹²⁷ , et sci. Gorgonii mart. ¹²⁸ .	
IX	Vigilia Dni.	
VIII	Nativitas Dni N. Iesu Xpi. et scae. Anastasiae virg. et mart. ¹²⁹ .	
VII	Stephani protomart.	
VI	Iobs. apost. et evangel.	
V	Scrum. Innocentium.	
IV	Thomae archiep. mart.	
III	Saturnini ep. et mart. (A ²) ¹³⁰ .	Dedicatio Domini Salvatoris.
	Prid. Kal. Silvestri papae et conf.	

NOTAE AD KALENDARIVM

1. — C — « *Circumcisio Domini* », « *Isidori episcopi* », « *Aquilini* ». — E — « *Circumcisio Domini* ».

2. — C — « *Leuci* ». Eius ecclesiam et patrimonium sat pingue recenset Registrum pharphense III, p. 194, ann. 999.

3. Rarissimae admodum sunt ecclesiae et monasteria antiqua quae a primo Benedicti patriarchae filio Mauro nomen derivarunt, eo tempore, quando huiusmodi laudis privilegium apostolis et martyribus fere reservabatur. Nihil igitur de sancto Mauro quaerendum, neque in antiquis kalendaris cassinensibus, neque in membranis monasterii nostri, quin tamen ex tali silentio quidquam contra cultum liturgicum Mauro sanctissimo delatum eruere alicui liceat. Neque enim huiusmodi religionis testimonia omnino desunt. Praeter anonymum cassinensem ms. sign. 175 (saec. X) et sancti Mauri effigiem mediam inter sanctos Benedictum et Placidum (saec. XI) in specu Vallerani (cf. A. Bertini Calosso, *Gli Affreschi della grotta del Salvatore presso Vallerano*, in *Arch. Societ. Rom. Stor. Patr.*, XXX, 1907, pp. 189-241). Hodiernus dies festus recensetur in breviario pharphensi C, et Mauri nomen in sanctorum litanis in eodem ms. invocatur. In Registro recensetur quaedam possessio « *in loco qui nominatur Tascianinus, ubi vocatur Sanctus Maurus* » (V, 278); incertum, sitne

potius discipulus sancti Benedicti, an martyr satis apud Amiternos celebris. — C — « *Mauri abbatis* ». — F — « *Sancti Mauri* ».

4. — C — « *Sebastiani* ». In coenobio pharphensi adhuc debita religione parvula ampulla vitrea servatur, qua nonnullae guttulae cruoris sancti Sebastiani continentur. Nil vetat Patres nostros eam dono accepisse sub Ingoaldo abbate, qui circa annum 826 caute sollerteque lapidem omnem removit a Romanis oppositum, ne sancti Sebastiani reliquiae e suo sepulchro distraherentur. In actibus translationis huiusmodi ad monasterium Sancti Medardi suessionensis, sub auspiciis Ludovici Pii, Ingoaldus « *archimandrites* » describitur « *inter reipublicae primores, promptior et dignitati apostolicae sedulo assistens* » (cf. *Act. transl.* in *Act. SS. Ianuar.*, II, 645 sqq.); cui monachus Rodoinus sacras exuvias in Galliam delaturus, ut debitas cum sociis exhiberet grates « *sanctis inde sublatis corporibus, ad monasterium Ingoaldi transtulerunt* », donec qui principes illius negotii videbantur, rem omnem cum Pontifice invito componerent (cf. *Spigolat. Farf.* II, in *Riv. Stor. Benedett.*, fasc. XVII, pp. 77-78). Ecclesiam Sancti Fabiani, secus templum Sancti Caesarii, in territorio pharphensi, haud longe ab Acutiano monte, nominat quaedam locationis chartula anni 1361, die 12 iunii, sub Alardo abbate (*Archiv. S. Pauli*, sign. *Farfa*).

5. — C — « *Agnētis* ». Sanctae Agneti ecclesias et monasteria dicata haud multa, pro martyris celebritate, in Italia cognoscimus. Pharphensium ditioni, praeter urbanum monasterium Sanctae Agnetis (*Reg.* V, 276), subiecta in Registro recensetur « *Ecclesia Sanctae Agnetis quae aedificata est in Puzalia, in loco qui dicitur Malamorte* » (*Reg.* III, 263) in agro sabinensi, in qua circa annum 1023 ab Hugone I abbate subscripta est charta convenientiae cum Berardo Guinizonis. In eodem pago memoratur anno 1026 monasterium Sanctae Mariae de Puzalia (*Reg.* III, 263) cuius redditus saec. XVI recensebantur in indice taxarum camerae apostolicae, et locus commendabatur Angelo de Pireto, episcopo marsicano (cf. *Ughelli, Italia sacra*, I, 912; *G. Tomassetti, G. Biasiotti, La Diocesi di Sabina, Roma*, 1909, p. 84-109).

6. Eius nomen iam in codice martyrologii bernensis invenitur. Episcopus celeberrimus bituricensis (647), conditor plurium monasteriorum, *pius* inde vocatus.

7. Prudentium poetam suae gloriae praeconem in « *Peristephanon* » invenit. Recensetur in exiguo sane martyrum illorum numero, qui locum in prima recensione Martyrologii pseudo-ieronymiani invenerit (cf. *De Rossi-Duchesne, Martyrol. hieronymianum ad fidem codicum*, p. LXXIII).

8. Cf. *Act. SS. Ian.*, II, 582.

9. Cf. *Act. SS. Ian.*, III, 183.

10. « *Ecclesia Sanctae Savinae in fundo catoniano* » agri sabinensis, recensetur inter possessiones pharphenses in bulla Stephani IV, Ingoaldo abbate, anno 817. (*Reg. Farf.* II, 184).

11. — C — « *Purificatio sanctae Mariae* ». Inter solemniores totius anni celebritates, census solutione ab emphytheuticis distincta (cf. *Reg. Farf.* V, 297).
12. Refertur quidem hodie in ms. Usuardi parisiens., sed communius pridie non. nov. (*Act. SS. Febr.*, I, 322, inter Praetermiss.).
13. — C — « *Sanctae Agathae* ».
14. Sepultus in proprio monasterio suae urbis episcopalis atrebatensis (*Act. SS. Febr.*, I, 790 sqq.).
15. Celebris martyris urbis Heracleae (*Act. SS. Febr.*, II, 22).
16. Episcopi canusini, sancto Benedicto familiaritate et devotione apprime devincti (Cf. *S. Gregorii I Dialog.*, II, 15; III, 5; *Act. SS. Febr.*, II, 310 sqq.).
17. — C — « *Sanctae Scholasticae* ».
18. Jam in recensione Martyrolog. senonensis enunciatum : « *Lugduno gall. dep. sci. Desiderii ep. et mart.* »
19. Vix credi potest quam late, quam impense sancti Valentini cultus apud nostrates invaluerit, praecipue ob eius sepulchri celebritatem, quod Romam voti causa, martyrumque limina adeuntibus, via flaminia, primum omnium obvium patebat. Sabinas ager ecclesiis eius nomini dicatis passim abundat, et ne intempestivo brevitatis studio prorsus a testimoniis in medium adducendis abstinemus, pauca solummodo inter plurima Registri documenta decerpimus, in quibus sequentes ecclesiae recensentur. Praeter agrum Sancti Valentini via Flaminia, ad ipsa sacratissima martyris limina (*Reg.* V, ann. 1093 ?-94 ?, pp. 136-37), memorantur : S. Valentini in fundo Hadriani : S. Valentini in fundo Paterno : S. Valentini in fundo Antiquo ; S. Valentini in fundo Pontiano : S. Valentini in fundo Praetorio ; S. Valentini in fundo Massa ; S. Valentini in Sabinis ; S. Valentini in Calviniano ; S. Valentini in prato Reatino ; S. Valentini in Serrano ; S. Valentini in Laniano : S. Valentini in Saba de Gruptarum (*Reg.* II, 184, ann. 817 ; II, 136, ann. 792 ; III, 109, ann. 967 ; III, 127, ann. 998 ; V, 303, ann. 1118). Notandam « *romanitatem* », quam fundorum nomina adhuc redolent, sub Langobardorum dominatione. Canonicalis praebenda sub titulo Sancti Valentini in castro Thophila recensetur saec. XVI in *Libro Rationali*, f. 115, collata a commendatario abbate Rainutio Farnesio cuidam Bernardino Agatoni, clerico spoletano. Et quoniam sermo huc nos adduxit, ut thophilanum castrum, pharphensi archisterio satis proximum recenseremus, antiquas eius ecclesias et oratoria commemorare iuvat, prout in actis episcopalis visitationis anni 1343, enumerantur. Multa namque ex eis in priscis coenobii documentis apparent : S. Laurentii, S. Mariae Novae, S. Mariae de Canneto, S. Stephani, S. Crucis, S. Eleutherii, S. Nicolai de Monte (monasterium), S. Thomae, S. Angeli de Monte, S. Mariae de Castello, S. Benedicti (monasterium), S. Blasii, S. Petri de Mutellis, S. Laurentii, S. Hilarii, S. Luciae, S.

Victorini, S. Valentini, S. Paucratii, S. Andreae de Cornaxano. — Mirabitur fortasse lector tot ecclesias exstitisse in territorio parvo et agresti castrî cuius incolae vix CC inveniebantur, sed memorem eum optaremus, hujusmodi fuisse morem majorum, oratoria ubique multiplicandi, quae veteris gentilium superstitionis scelera in agro expiant, decimamque ipsius terrae partem, omnipotenti Deo quodammodo reservarent.

20. Festum XVI kal. februar. enunciandum, kalendarum errore post integrum mensem transfertur.

21. Huius Iulianae nicomediensis festus dies hodiernus in omnibus antiquis martyrologiis inducitur: « *In Camp (ania), cumbus natalis Iulianae* »; evaseratque celebris tum apud Cassinenses (Cf. *Morin. Pour l'ancienne topographie du Mont-Cassin*, in *Rev. Bénédict.*, tom. XXV, 1908, juillet-octobre), tum apud Senones, Augustoduni, Aureliani, Suessionis (Cf. *A. Du Sansay, Martyrolog. gallicanum*, 112-13; *E.-A. Loërv, Die ältesten kalendarien aus Monte Cassino, Quellen und Untersuch. z. latein. Philologie des M. A.*, III, iii, Munich, O. Beck, 1908, gr. in-8, p. 15). Corpus sanctae Iulianae Cumis in basilica Sancti Maximi conditum erat (Cf. *Florilegium Cassin.*, III, 341; *H. Quentin, Les Martyrologes historiques du Moyen Age. Étude sur la formation du Martyrologe Romain*. Paris, Lecoffre, 1908, p. 77).

22. Iterata confusio A^r qui menses integros anticipare solet.

23. Cf. not. praeced.

24. Episcopus Langobardorum in urbe beneventana, qui plurimum in illorum conversione insudavit (Cf. *Troia, Codice diplomatico longobardo*, II, num. CCCXXXI; *Act. SS. Febr.* III, 137-46; *Ugelli, Italia sacra*, VIII, 25-31; *Troia, op. cit.*, CCCXXXIV).

25. Cf. not. 22.

26. Cf. not. 22.

27. Episcopus ceber coloniensis, Burdigalae tumultatus. Animadvertenda est fraequentia, qua elementa agiographica gallica vel aquitanica in ferialibus ecclesiae pharphensis occurrunt.

28. — G — « *Depositio Alani abb.* » (*M. G. SS.*, XI, 528) † 769? — « *Depositio Ragambaldi abb.* » (*M. G. SS.*, XI, 529) † 785?

29. Inter antiquiora monumenta liturgica sancto Gregorio dicata (Cf. *Grisar. Analecta Romana*, vol. I, p. 184) recensendae sane sunt ecclesiae Pharphensium dictioni subiectae: *S. Gregorii ad urbem reatinam*, de qua charta mensis martii anni 770 (*Reg. Farf.* II, 75); *S. Gregorii in Pitiliano* (*Reg. Farf.* II, 87, ann. 776: 115, ann. 781); *S. Gregorii in Acutiano* (*Reg. Farf.* II, p. 110) fundata ante ann. 775. Eius uomini in basilica majori pharphensi dicatum fuisse altare, testantur tabulae lypsanothecae monasterii: « *Questo è un corpo santo ritrovato sotto l'altare di San Gregorio.* »

30. † post 343. Iam nomen eius in pseudo-ieronimiano invenitur. Invo-
catur in litaniiis ms. C, sed cultus eius longe antiquior est monachis ravenna-
tensibus Sancti Apollinaris classensis, quos circa annum 998 Hugo abbas I in
pharphense archisterium induxit (Cf. H. Schuster, *L'abbaye de Farfa et sa res-
tauration au XI^e siècle sous Hugues I^{er}, Rev. Benedictine, XXIV, 1907, p. 30).*

31. — C — « *Firmani abbatís, Ioseph* ».

32. — C — « *Natule s. Benedicti abbatís bonae memoriae.* » — Praeter « *ecclē-
siam Sancti Benedicti infra ipsum coenobium* » nostrum, ipsisque mulieribus, ad diffe-
rentiam basilicae maioris, aeterna clausura, toto medi aevi tempore nunquam adven-
dae, perviam, quam testatur charta anni 999 (Reg. III, 146), has ex Registro Phar-
phensium decerpimus ecclesias sancto parenti Benedicto dicatas: *S. Benedicto in
Campo*, haud longe a pharphensi fluvio; *S. Benedicti in Thermis* et *S. Benedicti in
Clansura*, Romæ; *S. Benedicti apud castrum Thophilam*, cujus redditibus saeculo
XVI canonicalem praebendam ditatam demonstrat *Liber Rationalis*, fol. 116 v;
pagus S. Benedicti prope monasterium maius Sancti Salvatoris reatini; *S. Benedicti
in Tibure*; *S. Benedicti in Ortelle*; *S. Benedicti in Columonte*; *S. Benedicti ad tres
Casas*; *S. Benedicti in Saritano*; *curtis S. Benedicti in territorio firmano*; *S. Be-
nedicti de Ripa in territorio firmano*; *S. Benedicti in Ciculi*; *S. Benedicti in
Satrignano territ. Marchiae*; *monasterium S. Iohannis et S. Benedicti de monte S.
Mariae in Georgio*; *S. Benedicti in Molliano*; *S. Benedicti infra Astaliario*; *S.
Benedicti ad tres Montes*; *S. Benedicti in Camerino*; *S. Benedicti de Tarzano*;
S. Benedicti in comitatu asiensi; *monasterium S. Benedicti in Asculo* (Reg.
Farf. V, 286, 303). *Ecclesiam Sancti Benedicti in Campo*, a saeculo IX usque
saltem ad 9 aprilis 1300 permansisse evincit charta pharphensis locationis, ubi
« *petio terrae posito in tenimento Farae, in vocabulo Castellutio* », fines assi-
gnantur: « *iuxta viam publicam, a capite res ecclesiae Sancti Benedicti ab uno
latere, ab alio latere... flumen currensis...* » (*Archiv. S. Pauli*, cod. sign. *Far-
fa*, 119 r.). In bulla cardinalis Xisti a Ruere, anno 1513, erectionis collegii
canonici in castro Pharae, abbatiae pharphensis, commemorantur inter ora-
toria « *ferè diruta* », quorum redditus capitulo tribuuntur: « *S. Philippi, S.
Iohannis de Plano, S. Mariae in Pensile, S. Mariae de Sanctis, S. Luciae, S. Au-
gustini, S. Stephani, S. Laurentii, S. Benedicti prope fluvium Currensii, S. Livii,
S. Iacynthi, S. Victoriae, S. Petri in Colle* ». Locum antiquae ecclesiae « *Sancti
Benedicti infra ipsum coenobium* » pharphense, et vices nunc gerit capella in
basilica majori eius honori dicata: « *Actum in monasterio pharphensi, iuxta
altare Sancti Benedicti* » (*Locatio 25 april. 1429 in Arch. S. Pauli de Urbe*, sign.
Farfa). — Notandum est pervetustum cultum sanctorum, quibus variae anti-
quitus dicatae erant aedes in coenobio, minime labentibus saeculis corrui-
sse, sed nunc quoque in basilica majori tot superesse oratoria, quae eorum memoriam
servant, veluti sanctorum apostolorum, sancti Benedicti, sanctae Crucis —
ipsum tamen oratorium honori sanctae Crucis erectum circa X saeculum, subs-

tituisse videtur antiquum oratorium Domini Salvatoris a Saracenis eversum. — In castro Thophila via a Sancto Benedicto saeculo XV nuncupata, in *Libro Rationali*, memoriam servasse videtur antiquae ecclesiae Sancti Benedicti, quam monasterio cisterciensi, patrimonio et terris ditatam nominat quaedam locationis charta anni 1361, die 23 maii, sub Alardo abbate (*Archiv. S. Pauli, loc. cit.*).

33. — C — « *Annunciatio s. Mariae.* » — G — « *Deposito Berardi abbatis II* » (*M. G. SS.*, XI, 565) † 1099.

34. — G — « *Deposito Ingoaldi abbatis* » (*op. cit.*, 529) † 831 ?

35. — D — « *Tiburtii, Valeriani et Maximi martyrum* ». — G — « *Depos. Oddonis abb.* » (*M. G. SS.*, XI, 565) † 1099.

36. — C — « *Georgii et Adalberti ep. et mart.* ». — D — « *Georgii* ».

37. — C — « *Deposito Iohannis abbatis (III)* ». Rubris apicibus in ms. distinguitur. † 997.

38. — C — « *S. Angeli* ».

39. — C — « *Gordiani et Epimachi martyrum* ».

40. — C — « *Antimi, Sisinni martyrum* ». — D — « *Antimi et Sisinni martyrum* ».

41. — D — « *Pancratii mart.* ».

42. — E — « *Euticii abbatis* » (*cf. M. G. SS.*, XI, 566).

43. — C — « *Cantii, Cantiani et Cantianillae martyrum* ».

44. — E — « *Getulii mart.* ». *Cf. Reg. Farf.* V, 314.

45. — G — « *Deposito Hilderici abbatis* ». *Cf. Martyrol. Pharph.*, p. 37. — F — « *S. Onuphrii* ».

46. — D — « *Naazarii et Basilidis martyrum* ».

47. Quemadmodum saepius, redactor anticipat ex. prid. kal. iul. (*Cf. Act. SS. Iun.* VII, 490 sqq.). Nihil apud A de extrema consecratione basilicae Sancti Martini in Acutiani vertice, 14 iunii 1479, per Oddonem de Oddonibus episcopum boianensem, quam antiqui certe memorare in calendario minime praetermississent.

48. — D — « *Marci et Marcelliani martyrum* ». — E — « *Marcelli et Marcelliani* ». *Cf. M. G. SS.*, XI, 590.

49. — D — « *Gervasii et Protassii martyrum* ». — G — « *Depos. domni sanctissimi Lucerii abb.* ». (*M. G. SS.*, XI, 528) † 740 ?

50. — D — « *Scrim. MDCCCLXXX martyrum* ».

51. — C — « *Nativitas s. Iohannis Baptistae* ». — D — « *S. Iohannis Baptistae* ».

52. — D — « *Iohannis et Pauli martyrum* ».

53. Hodiernam celebritatem jam designant Ado, Notcherus, Usuardus, etc. (*Act. SS. Iun.* VII, 222). Identitate semel per Adonem inducta inter Simphoro-

sam tyburtinam et coniugem Gethulii martyris, nil mirum si martyrem, alioquin valde celebrem, Pharphenses promptiori animo in suum feriale receperunt.

54. Secunda, sancti Maximi conjux, Calendio, Marcus et Severa filii, conditi venerabantur ad Centumcellas; a Severa, nomen pagus satis insignis derivabat, qui saeculo XII sub jure pharphensium redactus est. Nec tamen serior praepositura Sanctae Severae ullo modo influit in hodiernam solemnitatem, quae forsitan ideo distincta erat a natali festo sancti Maximi, et a festo sanctae Severae, quae communius IV kal. februarias celebratur (Cf. *Act. SS. Iun.* III, 561) quod pater, mater et filii, dissitis locis sepulti venerabantur. Translatio aliqua exuviarum, dedicatio altaris, etc., facile explicat hodiernam celebritatem. — In Registro pharphensi, inter fines possessionis monasterii ad Centumcellas enumeratur anno 939: « *Via publica quae pergit ad Sanctam Severam* » (III, 54; IV, 91-93; G. Tomassetti, *Della Campagna romana nel Medio Evo*, in *Archiv. Soc. Roman. Stor. Patria*, IV, 247).

55. — D — « *Vigilia apostolorum* ».

56. — C — « *Natale apostolorum Petri et Pauli* ».

57. — D — « *Processi et Martiniani* ».

58. — E — « *Consecratio altarium Sanctae Mariae et Domini Salvatoris* ». Cf. *Reg. Farf.* V, 291. Anno 1060, per Nicolaum II, qui a Berardo I vocatus, una cum cardinalibus, episcopis et presbyteris, pharphense monasterium adiit, maioremque basilicam et principalia Deiparae et Domini Salvatoris altaria consecravit. Satis probabile est « *modernam devotionem* » populorum in sanctum Laurentium syrum, cui appellat sanctus Petrus Damianus in libello *De abdicando episcopatu* (*Epist. Lib. I, n° 9, Patrol. latine, Migne*, CXLV, p. 425) novas inde vires hausisse ex liturgica et solemnii recognitione illius sacri Corporis, quod sub principe ara denuo conditum est. Advertendum est Nicolaum II post peractam consecrationem aliquantisper in coenobio esse commoratum, et sequenti die vigiliam incidisse festivitatis sancti Laurentii (Cf. *Reg. Farf.* V, 291), quam fortasse pontifex cum monachis peregit. In calendario A silentio premitur novissima consecratio aulae pharphensis VIII kal. aprilis anno MXDVI. Et sane mirandum tanta religione monachos custodisse antiquam sui coenobii liturgicam traditionem, ut non solum annuam veteris ecclesiae dedicationis celebritatem e calendario non removerint, sed neque ausi sint recentiores encoenias eidem inserere.

59. — C — « *Laurentii et Susannae* ». Praeter Petrum Damianum: « *Episcopus etiam ille sabinensis, qui solum pontificale deseruit et pharphense monasterium, contempta sacerdotali dignitate, construxit, quam nobilis in Christo vir fuerit testis est antiqua traditio..... testis est moderna devotio.* » (*Epist. Lib. I, n° 9, P. L.*, CXLV, 425), cultum sanctorum Laurentii et Susannae testantur: « *Sermo*

de sancto Laurentio — auctore Hugone Iabbate? —, qui in ms. Chronicon continetur (*Ediz. Balzani*, I. 125; *Spigolature Farfensi*, in *Riv. Stor. Benedett.*, V (1907), p. 405 sqq.) et homilia in eorum honorem, quam Gregorius catinensis proömio Registri innexuit (II, 3 sqq.). Collectae in breviario A sequentes adsignantur (apud C. eadem sunt ac in festo sancti Thomae abbatis): I. « Immensam clementiam tuam, etc. II. Deus, mundi auctor et conditor, qui hodiernam festivitatem beati Laurentii confessoris tui migratione consecrasti, praesta nobis quaesumus, ut cuius annua celebritate devotis exultamus obsequiis, eius suffragiis tuae pietatis consequamur auxilium. III. Praetende nobis, Domine, misericordiam tuam, ut beati Laurentii confessoris tui intercessione, cuius nos dedisti patrocinii adiuvari, misericordiam tuam exoret pro nobis. IV. Deus, qui nos hodie beatae Susannae virginis annua solemnitate laetificas, concede propitius, ut eius adiuvemur meritis, cuius castitatis irradiamur exemplis. »

60. Cf. *Act. SS. Jul.* III, 1.

61. Satis celebre horum martyrum festum a Pharphensibus agendum erat, maxime post corpus sancti Alexandri in sacellum sichardianum Sancti Salvatoris translatum. Charta Registri, mense decembri 765, redacta est: « Actum in casale quod dicitur Mutella, ad ecclesiam Sanctorum septem Fratrum, quae in ipsa die dedicata est » (II, 64). Quod oratorium, numquam in posterum memorandum, cuius loco iugiter recensetur iam inde a saeculo VIII *Ecclesia Sancti Angeli*, idem fortasse est ac oratorium prope castrum Thophilam, ubi archangelus Michael antiqua pietate colitur — nunc sancto Sebastiano dicatum — vel potius, non aliud est ac semidirutum nunc templum Sancti Alexandri, haud longe a Pharpha, in casale Mutella. — « *Ecclesia S. Angeli de Monte* » recensetur adhuc anno 1343 in tabulis episcopalis visitationis. (Cf. *Tomassetti*, *G. Biasiotti*, *op. cit.*, p. 76).

62. Cf. notam 22.

63. Anno 1008 donatur Hugoni abbati « *ecclesia Sanctae Margaritae in monte Moiano* » in agro sabinensi (*Reg. Farf.* III, 73).

64. — C — « *Apollinaris* ».

65. — D — « *Victorini, Eutychii et Maronis martyrum* ». — G — « *Depositio Matthaei abb.* » (Cf. *M. G. SS.*, XI, 590) † 1228. Victorini cultum, ex proxima civitate Amiterno, ubi conditus erat, latissime in agro sabinensi diffusum, antiqua testantur monumenta. Pharphensium ditioni in Sabinis, subiectae sequentes ecclesiae sancto Victorino dicatae enumerantur: *S. Victorinus prope Thophilam*; *S. Victorinus in Marciano*; *S. Victorinus in Bassiano*; *S. Victorinus in Paterno*; *S. Victorinus in Tocco* (cf. bullam Stephani IV, ann. 817, *Reg.* II, 184). « *Clusa Sancti Victorini* » recensetur anno 1024 in Registro (III, 283), et ex documento anni 763 didicimus ecclesiam eius sepulchralem eleemosynis Theodicii ducis spoletani ditatam fuisse (II, 57).

66. Anno 961 mense februario donatur Pharphensibus « *ecclesia Sanctae Christinae in territorio spoletino* » (Reg. Farf. III, p. 73). De identitate Christinae vulsinensis cum martyre tyrensi ab Adone inducta, cf. *Quentin*, op. cit., 380. Ceterum, *monasterium S. Christinae* memoratur jam in testamento lucensi anno 773 apud Troia (*Codice diplomatico longobardo*, num. DCCCCLXXXIII).

67. Mense augusto 794 ecclesia Sancti Pastoris in Quinto, subtus viam salariam, commutata est a nostris Pharphensibus monachis reatinis Sancti Salvatoris (Reg. Farf. II, 133). Origo igitur cultus in s. Pastorem minime derivatur a celeberrimo reatino monasterio S. Pastoris, a s. Bernardo clarevallensi abbate excitato (cf. *Lubin*, 320; *Ianausbek*, *Orig. Cisterc.*, p. 222, n. 576).

68. Ecclesiam « *Sancti Pantaleymon* » in territorio hortano, inter bona pharphensia recenset Registrum, circa annum 1010 (III, 191).

69. — D — « *Nazarii et Celsi martyrum* ».

70. — D — « *Simplicii, Faustini et Beatricis martyrum. Felicis papae et mart.* »

71. Corpus eius, antequam ad sublacense monasterium transferretur, in Torano vico conditum venerabatur, agri Sabinatis, in quo plurimum Pharphenses poterant (Cf. Reg. II, 184 : « *Ex fundo usiano... in quo est ecclesia Sanctae Anatholiae ; ex fundo feclinulae... ubi est ecclesia Sanctae Victoriae* »). In serie iniuriarum quas monachi semel passi, pontifici Paschali II (ann. 1116?) vindicandas exhibuere, subtractam queruntur « *ecclesiam Sanctae Anatholiae in Tore* » (Reg. Farf. V., 301 et 270).

72. Cf. *Martyrolog. gallicanum*, 22 iul., p. 436.

73. — D — « *Abdo et Seuni martyrum* ».

74. — D — « *Stephani papae mart.* »

75. — D — « *Inventio corporis S. Stephani.* »

76. — C — « *Transfiguratio Domini.* » — E — « *VII id. aug. consecratum fuit altare Dominae nostrae.* » « *Dedicatio basilicae S. Mariae* ». Cf. *Rationale Farf. (ms. saec. XVI)* in Bibl. nazionale Roma, cod. sign. *Farfa*, 277, 30, f. 4 v. Cf. *Schuster*, *Spigolature Farf.*, II. Estrat. Riv. Stor. Bened., 1910, pp. 12-13.

77. — D — « *Donati ep. et mart.* » *Cella Sancti Donati in gualdo antiquo, in casale Quadragesimo* » iuxta viam salariam recensetur in Registro inter possessiones monasterii, in charta convenientiae inter Iohannem I abbatem, et episcopum reatinum item Iohannem, mense octobri 877 (Reg. Farf. III, 23). Alia ecclesia antiqua Sancti Donati memoratur usque ad saeculum XVI inter bona monasterii, in Castro Novo, quod in monte, trans Rianam flumen, coenobio supereminet.

78. — D — « *Cyriaci, Sisinnii, Largi et Smaragdi.* »

79. — G — « *Depositio Probati abb.* » (*M. G. SS.*, XI, 529) † 780? — C — D — « *Laurentii* »

80. Equitii abbatis festum solemne et reliquias in coenobio pharphensi conditas testantur breviaria A, C. Est Equitius iste celebris ille abbas, de quo

enarrat Gregorius I in *Dialogorum Libro I*, c. 4. Eius festus dies passim nonis martii recensetur, at Aquilae, ubi corpus eius reconditum asserunt, hodierna dies ei votiva habetur. Ex qua urbe facile reliquiae et celebritas in pharphense archisterium transiere. — G — « *Depositio Benedicti abb. (M. G. SS., XI, 529.)* † 815 ?

81. — D — « *Hippolythi mart.* » Monasterium Sancti Hippolythi in civitate firmiana in Marchia donaverat Pharphensibus « *Abenetrada, religiosa Dei ancilla* » (*Reg. Farf. II, 55*) eique, post pharphenses infulas abdicatas (359), abbas praefuit Guandelpertus (*Reg. Farf. II, 48*). Petrus I, circa annum 896, Agarenis Pharpham undique vallantibus, fuga lapsus, conventum denuo collegit in hoc monasterio S. Hippolythi, antequam Matenanum montem subiret (*M. G. SS., XI, 533*) novumque ibi in honorem sanctae Victoriae monasterium condendum aggrederetur.

82. — D — « *Eusebii presb. et mart.* »

83. — C — « *Festum sanctae Mariae* ». — D — « *Assumptio sanctae Mariae* ». — E — « *Assumptio sanctae Mariae* ». Innumeris documentis evincitur hodiernam solemnitatem praecipuam fuisse nostris Pharphensibus jam inde a saeculo VIII, et census solutioni destinatum « *in missa sanctae Dei genetricis Mariae, quae evenit XI^{III} kal. sept.* » (*Reg. Farf. II, 149, ann. 806; pag. 155, 166, 167, 172*).

84. — D — « *Agapiti mart.* »

85. Solemnitatem hodiernam testatur in Registro charta anni 1084 (*Reg. Farf. V, 81*). — D — « *Timothei et Symphoriani martyrum* ».

86. Monasterium « *S. Bartholomaei in Amiterno* » semel innotescit ex *Registro Farf. III, pp. 244-5*, in qua videlicet Arnostrus, Henrici II « *missus* », iudicio praest in causa monasterii pharphensis contra quosdam diripientes eius possessiones.

87. Celebri cultu plurimis locis martyres isti hispani colebantur.

88. Gratilianus, socius passionis sanctorum Valentini et Hylarii inducitur. Eius corpus Fabari conditum erat, sed illius cultus in pharphensi monasterio coniungitur et exposcitur a celebri fama qua pollebant in oratorio Salvatoris Valentini et Hylarii ibidem conditi. « *Marinus presbyter tituli Sancti Gratiliani* » subscribit chartae pharphensi die XVII augusti 767 (*Reg. Farf. III, 49*) Viterbii, « *in praesentia Leonis, sanctissimi episcopi civitatis castri Viterbii* ».

89. Martyris celebris hostiensis civitatis, qui praecipue colitur nonis augusti.

90. Fundatoris monasterii atanensis, ad limosinam urbem, in Aquitania. Eius cultus in pharphensi archisterio longe antiquior est saeculo IX, si Bollandiani socii advertunt, eius memoriam, praecedentibus saeculis tam celebrem, vix reperiri in magnis martyrologiis huius aevi (*Act. SS. Aug. VI, 171 sqq.*).

91. Martyres capuani. Ecclesia S. Rufi memoratur quoque « *Trans-Aquas* », in Marsis, ubi Pharphensibus ingentes erant possessiones. Inter bona monas-

terii, memoria quoque digna est de « *ecclesia Beati Rufi, martyris Domini nostri Iesu Christi, in territorio novertino* » (*Reg. Farf.* III, p. 280-81, anno 1023-32).

92. — D — « *Felicis et Audacti* ».

93. Episcopi tudertini et martyris. (Cf. *Act. SS. Sept.* I, 108 sqq.)

94. Celebris martyris Apameae, in Syria, cuius cultus late diffusus est, maxime in Gallia. (Cf. *Act. SS. Sept.* I, 340 sqq.). Eius reliquias recenset indiculus reliquiarum saec. XVIII. In monte Pharae, qui pharphensi archisterio proxime supereminet, monachorum religione vetus ecclesia nostro sancto Antonino dicata, paullatim, sub abbatibus commendatariis, canonicorum collegio accrevit. — D — « *Antonini mart.* »

95. Martyres nicomedienses (Cf. *Act. SS. Sept.* I, 360).

96. Inter celebriores coenobii solemnitates enumeratur ab Hugone I (*M. G. SS.*, XI, 533). Anno 819 (*Reg. Farf.* II, 197) quidam emphiteutae spondent « *per omnes annorum circulos,.... dare debeat pro anima mea denarios VIII in cera,.... in natalicio sanctae Mariae* ». Inter antiquiora huius solemnitate testimonio, recensenda est charta cremonensis anni 686 « *mense septembri, in nativitate sanctae Mariae* ». (Cf. *Troia*, op. cit., num. CCCLI). — E — « *Nativitas sanctae Mariae* ».

97. Ecclesia « *Sancti Hadriani,.... in casale et loco qui nominatur Tribuliciae* », sepulchro sanctae Victoriae celebri, donatur nostro monasterio 3 iunii 951 (*Reg. Farf.* III, p. 88), in territorio sabinensi. Ecclesia Sanctorum Hadriani et Nataliae « *quod ponitur Marini, foris civitatis tyburtinae, in civitate veteri* » circa annum 1004 praepositura aucta est ab Hugone I abbate (*Reg. Farf.* III, 129-31; IV, 6-7). « *Curtem Sancti Hadriani in comitatu marsicano* » inter bona pharphensia recenset Registrum (V, 97).

98. Est martyr « eponymon » coemeterii et basilicae ad XXX mill. viae salariae, cuius sepulchrum sacerdotum collegio excultum, donariis Leonis III et Luitprandi regis insigne evaserat. (*Reg. Farf.* II, 42: *Galletti, Gabio*, pag. 40-48). Charta Registri pharphensis 17 aprilis 747 clerici eius sua vindicant adhuc iura, sed paulo post, mense maio subsequenti, quaedam donationis chartula monasterio oblata est « *Sabinis, in casa beati martyris Iacynthi* » (*Reg.* II, 39). Gualdum omnem sub iure pharphensi redactum est a duce Lupo inter annos 744-757, instante Fucoaldo abbate. Coeterum, possessiones, earumque politicam oeconomicamque rationem centralisationis eo loco jam ante Fucoalduum, ipse Lucerius beatissimus inierat. Omnino Iacynthus iste diaconus distinguendus est ab eo qui cum socio Proto conditus erat via salaria, in coemeterio Basillae; quod minime cavit Theodoricus, metiensis episcopus, cui circa annum 970 abbas noster Iohannes III dono obtulit partem corporis hodierni martyris, ut illius obtentu gratiam Ottonis I imperatoris denuo iniret (*Act. SS. Sept.* III, 753).

Memoriam Iacynthi martyris recenset hodierna die ms. *Bernensis Martyrologii*: « *In Sabinis, milliario XXX, Iacynthi, Alexandri, Tiburtii* » (Cf. *Act. SS. Nov.*, I, *Propil.* (118), sed in aliis ms. non uno die enunciatur (Cf. *Quentin*, op. cit., 544-47). Nomen Iacynthi invocatur in litaniiis C inter sanctos Quiricum, Valentinum et Hylarium: huic postremo et nostro Iacyntho dicatam ecclesiam in territorio sabinensi ante saeculum XI testatur Registrum (V, 272). — C — « *Iacynthi levit. mart.* »

99. Hanc festivitatem testatur in coenobio pharphensi etiam Registrum (V, 294). — D — « *Proti et Iacynthi mart.* » — G — « *Depositio Hilderici abbatis* ». (*M. G. SS.*, XI, 530, cf. not. 40).

100. — D — « *Luciae et Geminiani martyrurum* ».

101. — D — « *Iannarii ep. et mart.* ». — G — « *Depositio Sicardi abb.* » (Cf. *M. G. SS.*, XI, 530) † 842?

102. Cf. not. 22.

103. Cf. not. 22. — C — « *Conceptio S. Iohannis Baptistae.* »

104. Cf. not. 22.

105. Oratorium Sancti Archangeli, quod etiam nunc superest in basilica majori pharphensi, plura documenta saeculi XV recensent. « *Actum in monasterio pharphensi, ante capellam Sancti Michaelis archangeli* » (Arbitrat. sententia 26 sept. 1430); « *Actum in monasterio pharphensi, ante altare Michaelis archangeli* » (Arbitrat. 18 apr. 1430); « *Actum in ecclesia, ante altare Sancti Michaelis archangeli* » (Arbitrat. 23 apr. 1430, *Archiv. S. Pauli*, sign. *Farf.*).

106. Martyris atrebatensis, valde celebris inter Gallos.

107. — D — « *Marci papae* ».

108. Cf. ea quae de hodierna martyre in commentariis Martyrologii ad hunc diem diximus.

109. — C — « *Callisti* ». — G — « *Depositio Gottfredi abb.* » (Cf. *M. G. SS.*, XI, 590) † 1167.

110. Adhuc habetur, ex antiqua sane traditione, in coenobio pharphensi altare huic martyrum agmini dicatum.

111. — C — « *Chrysanti et Dariae* ». — G — « *Depositio Mauroaldi abbatis* » (*M. G. SS.*, XI, 529) † 802?

112. Eius ecclesia in agro sabinensi inter possessiones pharphenses computatur jam anno 764 (*Reg.* II, 61).

113. — G — « *Depositio Berardi abb.* » (Cf. *M. G. SS.*, XI, 560) † 1089.

114. — C — « *Valentini et Hylarii martyrurum* ». — E — « *Peregrini martyris* », cuius acta continentur codice pharphensi-vaticano 6808, fol. 161 v., unde edidit Octavius Gaietanus. S. I., in « *Vitarum SS. Siculorum Comment. Praev. — Dissertatio de episcopis ab apostolis in Sicilia institutis*, num. 6, p. 43, Messanae, 1730 ». Acta pharphensia fratri germano communicaverat Constantinus Gaietanus, abbas O. S. B. Sancti Barontii in Thuscia. Corrigena sunt igitur

quae in *Consuetudines Farfenses* (fol. XI, nota 2), dubie protulit clarissimus editor B. Albers.

115. — D — « IV Coronatorum martyrum ».

116. — D — « Theodori mart. ».

117. — C — « Martini ». — E — « S. Martini ».

118. — D — « Bricii ».

119. Eius in basilica pharphensi aram recenset saeculo XVI *codex Rationalis*, ms. cit., fol. 115 v.

120. — D — « Andreae ».

121. Corrige : « Barbarae ». — G — « Depositio Fulcoaldi abb. » (*M. G. SS.*, XI, 528) † 759?

122. Martyr spoletanus, insigni cultu auctus in regione Sabinatium. In Registro memorantur « *forum Sancti Sabini* » apud casalem manlianum, anno 952 (*Reg.* III, 87) et « *Ecclesia Sancti Sabini in fundo folliano* » (*Reg. Farf.* III, 3). Aliam ecclesiam Sancti Sabini haud longe a pharphensi archisterio recenset chartula quaedam locationis anni 1362 sub Alardo abbate (*Archiv. S. Pauli*, sign. *Farf.*). Oratorio Sancti Sabini, iuxta muros firmanae urbis, « sanctuaria » seu reliquias destinandas iussit Gregorius I Chrysantem, episcopum spoletanum, anno 599 (cf. Troia, *Codice diplomat. longobardo*, I, num. cxcii). Aliud S. Sabini oratorium et coenobium in territorio asculano, circa ann. 602 erectum, vide in *Registro Gregorii I*, lib. XIII, epist. 16. — C — « Savini ». — D — « Sabini. »

123. — D — « Ven. patris N. Thomae ». — E — « S. Thomae ». — G — « *Depositio Thomae abbatís* » (*M. G. SS.*, XI, 528) † 720?

124. Ecclesiam Sanctae Luciae, haud longe a pharphensi coenobio, recenset quaedam locationis charta anni 1361 sub Alardo abbate (*Archiv. S. Pauli*, sign. *Farf.*) Cf. quoque binas ecclesias eidem Luciae dicatas in proximis pagis Pharae et Thophilae, memoratas anno 1343 (*G. Tomassetti, G. Biasiotti, op. cit.*, pag. 76).

125. — G — « *Depositio Altperti abb.* » (*M. G. SS.*, XI, 229) † 790?; « *Depos. Beraldi abb.* » (*M. G. SS.*, XI, 578) † 1119.

126. — D — « Thomae ».

127. Oratorium Sanctae Victoriae, ad ipsum tere coenobii pharphensis limen, adhuc testatur locationis chartula kal. aug. 1513, in qua, inter fines designantur : « *unum pelium terrae in territorio Farae, in vocabulo Post Montem (Acutianum), in loco ubi dicitur : lo Colle de Sancta Victoria* » (*Archiv. S. Pauli*, sign. *Farf.*). — C — D — E — « *Victoriae virg.* ».

128. Corrige : « *Gregorii* », celebris martyris spoletani.

129. † 1039. *Vita S. Amici auct. Bernardo Cassin.* (*Act. SS. O. S. B., Succ. VI, pars prior, 769-70.*)

130. Cf. not. 22.

Subiungere placuit, ad uberiorem notitiam agiographiae pharphensis, ecclesiarum clenchum, quas magna ex parte Langobardi in *sabinensi regione circa monasterium nostrum* erigendas curarunt. Non enim nullum exercere influxum in monachorum nostrorum liturgiam. Notitiam haurimus ex registro iurisdictionis episcopatus sabinensis, redacto sub Petro hispano, episcopo cardinali, anno MCCCXLIII. — Cf. *G. Tomassetti, G. Biasiotti, La Diocesi di Sabina*, Roma, 1909, p. 63 sqq.

In monte Opuli. Ecclesiae S. Stephani, S. Angeli, S. Antimi, S. Stephani de Sorbiliano, S. Candidi, S. Eleutherii, S. Angeli de Leganellon, S. Salvatoris, S. Eliae, S. Clementis.

In Bucciniano. Ecclesiae S. Andreae de Musciano, S. Mariae, S. Petri, S. Luciae in Capite aquae, S. Bricii, S. Sebastiani, S. Pancratii, Sanctorum Andreae et Martini, S. Mariae de Bucchignano.

In castro Post Montis (Acutiani). Ecclesiae S. Andreae intus castrum, S. Eliae extra castrum, S. Victoriae.

In castro Farae. Ecclesiae S. Antonini, S. Mariae de Castello, S. Flaviani, S. Iordani, S. Petri, S. Stephani, S. Luciae, S. Mariae de Sanctis, S. Silvestri, S. Savini, S. Stephani, S. Mariae de Pisilis, S. Philippi, S. Iustinae, S. Caesarii, S. Iacynthi.

In castro Thophilae. Ecclesiae S. Laurentii, S. Mariae de Canneto, S. Stephani, S. Crucis, S. Eleutherii, S. Nicolai de Monte, S. Mariae de Castello, S. Thomae, S. Angeli de Monte, S. Benedicti, S. Blasii, S. Petri de Mutellis, S. Laurentii, S. Ylarii, S. Luciae, S. Victorini, S. Valentini, S. Pancratii, S. Alexandri, S. Andreae.

Castrum Tribuci. Ecclesiae S. Laurentii, S. Mariae, S. Philippi, S. Iohannis.

Castrum Arcis. Ecclesiae S. Laurentii de Arcis, S. Benedicti, S. Laurentii de Turri.

Castrum novum pharphense. Ecclesiae S. Donati de Agellis, S. Xisti, S. Clementis, S. Pancratii, S. Silvestri de Cavallaria, S. Laurentii de Monachabus, S. Silvestri, S. Philippi, S. Iohannis, S. Mariae.

V

SUR QUELQUES POINTS D'HISTOIRE

RELATIFS A LA FONDATION DE CLUNY

I

LES ORIGINES DE CLUNY

Les origines premières de Cluny sont fort peu connues. Des monnaies et des ruines remontant à l'empire romain prouveraient que cette terre appartenait au fisc sous les empereurs ; elle serait passée avec la même destination entre les mains des rois francs, ce qui paraît en effet très vraisemblable¹. L'on avouera, pourtant, qu'à connaître tout ceci il n'y aurait pas grand intérêt, n'était l'éclat postérieur dont devait s'illustrer la « villa » de Cluny par la fondation en ce lieu d'un monastère ; et, comme le fait très bien remarquer J.-H. Pignot : « Lorsque, dans la suite, Cluny fut devenu un des lieux les plus célèbres du monde, on s'appliqua à chercher ce qu'il avait été avant la fondation de l'abbaye² ».

Le premier « acte » relatif à Cluny est une donation faite par

1. J.-H. Pignot, *Histoire de l'Ordre de Cluny jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable* [909-1157], Autun, 3 v. gr. in-8°, Dejussieu, 1868, t. Ier, p. 32.

2. *Ibid.*, p. 31.

Charlemagne à Léduard, évêque de Mâcon¹, et dont on ne connaît que le titre : « *Rescriptio Caroli regis de donacione villae Cluniacensis Leduardo episcopo Matisconensi.* » On en place la rédaction en 801²; d'autres, comme M. Bruel, adoptent la date de 802. Cette pièce, fait observer l'éditeur du *Cartulaire de Cluny*³, « est citée par Bugnon dans sa *Chronique de Mâcon*⁴. Celle-ci n'est que la reproduction des *Antiquités de Mâcon*⁵ par Fustaillier. Ce dernier dit avoir lu le titre de donation de Cluny à Léduard, titre qui sans doute a été détruit, car on n'en possède pas même une copie aujourd'hui. »

Il y a lieu pourtant de n'en rejeter point l'authenticité, car, comme le remarque très bien Cucherat⁶, une charte du x^e siècle y fait allusion : « *Sicut in praecepto quod Karolus imperator fieri iussit continetur, praeter illud quod in Cluniaco est* ⁷ ». Et le

1. Selon Bugnyon (*Chronique de Mâcon*), cet évêque, élu en 769, serait mort aux environs de l'année 802. La première de ces dates est adoptée avec réserve par le *Gallia christiana*, t. IV, col. 1043.

Léduard occupait auprès du roi Pépin le Bref et de Charlemagne la charge d'archichancelier. Cf. Ch. de la Rochette, *Hist. des Evêques de Mâcon* (Mâcon, 1866), t. I, p. 216.

2. *Ibid.*

3. *Cartulaire de l'Abbaye de Cluny* (t. I à VI) publié par M. A. Bruel, Imprimerie Nationale, Paris (1876-1906). Cf. t. I, p. 1.

4. Bugnonius (Philib.), *Chronicon urbis Matissanae, Lugduni* (1559), pet. in-8^o, 11-53 pp. — En 1560, paraissait la traduction française : *Chronique de la ville de Mâcon*, trad. franç., par Nic. Édouard, Lyon, pet. in-8^o, 11-72 pp.

5. Fustaillierius (10.), *De urbe et antiquitatibus Matisconensibus liber, ex col. autogr. erutus a J. Baux, nunc primum edit. cura N. Yemeniz*, Mâcon, 1846, pet. in-8^o. Il en existe une traduction française parue la même année à un tirage très restreint. L'on sait que *Bugnonius* est le pseudonyme de Fustaillier.

6. Cucherat (F.), *Cluny au XI^e siècle*, Autun, Dejussieu, 1885 (4^e édition). Cf. *Introduction*, pp. XII-XIII.

7. Cet acte, supposé très évidemment par Mabillon (*Annales Benedict.*, t. II, p. 494, *ed. 1^a*), est en effet mentionné dans le *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon* (édité par Ragut et Chavot, chez Protat, Mâcon, 1864, p. 82), sous

motif de cette restriction apportée au contrat est des plus naturels : Cluny à cette époque n'était plus entre les mains des évêques de Mâcon.

Dès l'an 825, en effet, et antérieurement à la date du 3 juin¹, Hildebald, évêque de Mâcon², passait un traité aux termes duquel il cédait à Warin³, comte d'Auvergne, et à Albana⁴, sa femme, les villas suivantes : « *In pago Matiscensi villam cuius vocabulus*

le n° 108. Dans cette dernière pièce, il est question d'une donation à titre de fief, conférée par Jean, évêque de Mâcon (972-977 ; les dates paraissent approximatives, suivant le *Gallia christiana*, t. IV, col. 1056), à un seigneur nommé Drogon et à sa femme, de toutes les terres énumérées dans le diplôme impérial. La clause relative à Cluny prouverait que les domaines mentionnés dans le diplôme de Charlemagne n'ont jamais fait partie des possessions du duc d'Aquitaine avant d'appartenir à Guillaume le Pieux.

1. Cf. la charte suivante.

2. (814-850). Cf. *Gallia christ. nova*, t. IV, col. 1054.

3. Ce Warin est le beau-père présumé de Bernard, comte d'Auvergne, selon Pignot, *loc. cit.*, p. 32. Il ne faut pas le confondre avec Warin, époux d'Ava, sœur de Guillaume d'Aquitaine, et dont Bernard était le beau-père. On ne comprend guère que ce Warin I^{er} soit mort en 819, comme l'affirme Cucherat (*op. cit.*, *Introd.*, xix), puisqu'on le voit paraître dans l'acte de 825. Le même auteur (xv, xvi) nous dit : « Il était le troisième comte bénéficiaire d'Auvergne dès l'an 819 (*Tabl. hist.*, p. 257). Six comtes passent, après lui, rapidement ». Ceci nous amène en 840, époque où paraît Warin II. Sur les comtes du Mâconnais, cf. Rameau, *Étude sur les comtes amovibles du Mâconnais* (*Revue de la Soc. littér. de l'Ain*, t. VII, 1878, p. 159 et ss.), et *Les comtes héréditaires de Mâcon* (*Annales de l'Acad. de Mâcon*, 3^e sér., t. VI, 1901, 124-238). Voir aussi l'important ouvrage de M. René Poupardin, *Le Royaume de Bourgogne* (888-1038), Paris, Champion, 1907, pp. 211-220.

4. Albana, sa femme, est évidemment différente de l'Ava, sœur de Guillaume d'Aquitaine, dont il est parlé plus loin, et qui vivait encore en 893, date de son « testament » en faveur de son frère. Mabillon distingue très bien la chose, s'appuyant plus encore sur des raisons chronologiques que sur la question controversée des similitudes de noms. « *Non solum quia differunt vocabula Albanæ seu Albæ (quod idem est) et Avæ seu Avanae : sed quia Albana pervenire non potuit ad id tempus quo villa Cluniacus Willelmo fratri ab Ava tradita est.* » (*Acta SS. O. S. B. Saec. V*, p. 75)

est Cluniacus, cum ecclesia eiusdem villae, et cum casis, agris, ceterisque ad eam pertinentibus; necnon villam Loptannacum¹ in pago Nivernensi, cum sua ecclesia.»

En échange lui étaient abandonnées : « Villam Genuliacum in eodem pago Matisicensi² cum ecclesia ibidem constructa, eiusque appendiciis; necnon in ducatu Arvernico, pago Donobrensi, villam Litviniis³, etc... »

C'est à dessein que nous avons suivi Mabillon dans cette énumération, parce qu'à ses yeux elle est de la plus haute importance. Il convient toutefois de le compléter en ajoutant à la cession du comte Warin la mention d'une localité appelée *Calda Aqua*, in pago Nivernensi, et dont il ne nous a pas été possible de déterminer d'une façon précise l'identification. On peut voir dans cette dénomination un terme qui tient le milieu entre les expressions plus connues de *Vicus Calidus* et de *Calidae* (ou *Caldae*) *Aquae*; le lieu ainsi désigné dans la table de Peutinger n'est autre que Vichy. C'est d'ailleurs la seule identification qui permette d'être d'accord avec le sens étymologique qui est celui de : thermes, eaux thermales⁴. Malheureusement, il est peu

1. On trouve aussi la forme *Aptannacum* « cum capella »; je n'ai pu encore identifier ce lieu.

2. Genouilly en Mâconnais « cum capella, casa dominicata ». (Canton du Mont Saint-Vincent, S.-et-L.)

3. Cf. Chazot, *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon*, Moulins, 1865. On trouve les formes *Litevineis* et *Lirevineis*, in pago Donobrensi. Il s'agit certainement de *Châtel-Deneuvre* (Allier) dont le nom latin *Donno-briga* indique que ce terme fut formé ainsi dans les débuts de la domination romaine. — Voyez d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière... en France*, chez Thorin, Paris, 1890, *Préface*, p. XIII. La localité ici désignée est Lusigny (canton de Chevagnes, Allier). — A remarquer l'expression « in ducatu Arvernico »; elle avait frappé Mabillon pour qui c'était une nouvelle preuve au sujet des origines de ce comte Warin dont il est ici fait mention.

4. *Caldae Aquae* désigne encore bien d'autres lieux, comme : Eaux-Chaudes (Basses-Pyrénées), Banyuls (Pyrénées-Orientales); Caldas del Rey (Espagne);

probable que Vichy ait jamais été compris dans le *pagus* niver-nais; d'autre part, il n'y a pas d'indices suffisants qui permettent de croire à une erreur de lecture ou de copie.

Pour en revenir à notre charte, il est bon d'en souligner les passages qui se rapportent à Cluny; c'est en quelques lignes le tableau vivant de la « villa » à cette époque : « ... *Ipsam villam cum capella, casa dominicata* (nous en retrouverons plus loin la mention) *et reliquis mansis, aedificiis, exiis et regressis, vineis, vercariis, campis, pratis, sylvis, fariuariis, aquis et aquarum decursibus* ¹. »

Cucherat ² fait remarquer à ce propos qu'il s'agissait là d'une acquisition à titre particulier, ce qui explique que, bien qu'ayant ses comtes, le Mâconnais n'y ait eu aucun droit. Le contrat passé entre le comte Warin et l'évêque Hildebald fut ratifié peu après par Louis le Pieux, à Aix-la-Chapelle, en date du 3 juin de la même année 825 ³.

L'évêque de Mâcon rendit bientôt la chose publique, dans une

etc.; mais, de toutes ces localités, Vichy est évidemment la plus acceptable. Du Cange donne aussi : CALDA AQUA, *caldacia, caldativa*. Il est clair qu'il est ici question de stations thermales, et Vichy était déjà renommée au temps de l'empire romain. C'est qu'il existe en effet une autre signification des mots *caldia aqua*. Le second sens est bien celui d'eau chaude, sans doute, mais entendu comme boisson à laquelle on ajoutait des plantes aromatiques, avant de la servir dans les repas : il était d'usage de mêler au vin cette préparation qui était très recherchée. Nous savons aussi que des cabarets appelés *thermopolium* débitaient la *caldia aqua*. — Il est peu probable, malgré tout, que le nom de la localité ainsi appelée vienne de cette seconde origine. Le *thermopolium* semblerait plutôt la conséquence de l'établissement d'une station de bains. — Cf. Ch. Daremberg et Ed. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Paris, Hachette, 1887, aux mots *Aqua Calida et Aquae*.

1. *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, cl. 55, p. 42; Mabillon, *op. cit.*, p. 74.

2. *Op. cit.*, *Introd.*, p. xv.

3. *Bibliotheca Cluniac.*, col. 13; *Gallia christ. nova*, t. IV, *Instr.*, p. 266.

« *notitia* » que le *Cartulaire de Cluny*¹ fixe au 2 juillet. On y lit ces paroles surprenantes : « *In qua Cluniaci villa nobile coenobium in honore beatorum apostolorum Petri et Pauli constructum est, quod dudum praedictus Hildebaldus sacravit ; deditque ex ratione canonicorum Sancti Vincentii Cluniaci ecclesiae ecclesiam unam in villa Corta, alteram in villa Galoniaco*². »

Mabillon, qui commente ce texte³, croit qu'il ne peut s'agir ici que des prêtres desservant les oratoires de *Sainte-Marie* et de *Saint-Pierre* mentionnés dans la charte de fondation par Guillaume d'Aquitaine d'un monastère de *moines bénédictins*. La chose paraît cependant insoutenable. Partant de la réflexion de l'auteur des *Acta Sanctorum* : « *Sic defuit fragmentum, ex quo si modo sincerum antiquumque est...* », nous penchons pour une interpo-

1. T. I, p. 9.

2. *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, ch. 52 ; l'appréciation de Cucherat (*Intr.*, p. xiv) semble un peu forcée. — Au sujet de cet échange, ne peut-on rapprocher celui qui eut lieu entre Ava, alors abbesse, et deux chanoines de Saint-Vincent, au compte de leur église ? Mabillon place cet acte en 892. — Le *Cartulaire de Cluny* (I, p. 350) nous donne en tout cas un acte de janvier 929, qui paraît être le même que celui dont il s'agit, et par lequel Bernon, évêque de Mâcon (928-937, *Gallia christ.*, t. IV, col. 1051), donne « *sua congregatione consentiente, quidquid episcopus vel archidiaconus in ecclesiis de Copta, de Lanco, de Blanusco, de Galuniaco... habebant* ». Serait-ce là la source de la « *notitia* » ? — L'acte de 892 est donné par M. Bruel, au 29 nov. 901 (*Cart.*, p. 83). On trouve souvent mention de cette terre au cartulaire de Cluny. Un acte d'Ava, d'accord avec son frère Guillaume, donne en 905 à Hugues, son sujet, et à Lilia, sa femme, des terres sur le domaine de Jalogny (Cucherat, *loc. cit.*, xix). Un acte de 903 (*Cart. Cluny*, I, p. 92) mentionne aussi une vente au même, par Lupus et Amoralan Gerber... Un autre acte mentionne également *in villa Biervi* « *de alio latus terra Vvillelmo comite et via.* » On retrouve des ventes, toujours à ce même Hugues, aux années 906 (juillet et novembre), et 908 (octobre), et toujours dans le même lieu. — L'année même de la fondation de Cluny, le nommé Sievert qui en janvier 895 (*Cartul.*, p. 63) avait acheté « *in villa Vallo* », *in agro Galunniacense*, faisait un échange avec Bernon, abbé de Cluny.

3. *Acta SS. O. S. B.*, *loc. cit.*, p. 75.

lation apportée au texte primitif, qui vraisemblablement ne contient que la première partie de la charte : « *Notum sit omnibus quod Hildebaldis, Matiscensis episcopus, Cluniacum villam Vvarino comiti et Albanæ seu Avæ uxori eius commutavit, et vice commutationis ecclesiam Sancti Andreae et villam Genoliacum, aliasque terras, quæ in carta commutationis habentur, suscepit.* »

Un échange de ce genre, comme celui passé entre l'église de Cluny et les chanoines de Saint-Vincent de Mâcon, eut-il lieu dans la suite ? c'est possible ; mais, dans ce cas, le nom de l'évêque est manifestement fautif. Ce qui l'est davantage, c'est la mention à Cluny d'un monastère dédié aux apôtres Pierre et Paul, alors que jusqu'à Guillaume d'Aquitaine — qui très personnellement choisit les nouveaux titulaires, l'on ne voit à Cluny que deux églises : Notre-Dame et Saint-Pierre.

Mabillon fait en outre remarquer que, dans les chartes antérieures, l'on ne trouve mentionné presque exclusivement que cette dernière église¹. En tout cas, il est facile de voir que le patronage de saint Paul n'était pas associé aux autres titulaires. Enfin, l'expression « *nobile coenobium* » paraît à tout le moins curieuse dans son choix, à cette époque « *préhistorique* », pour ainsi parler, de l'abbaye de Cluny. Une solution resterait possible : la rédaction tardive de cette dernière partie sur une donnée réelle ; en ce cas, l'opinion de Mabillon garderait toute sa force, l'erreur, d'autre part, s'expliquant très bien par cette considération.

Cluny reste, depuis ce dernier contrat, entre les mains des comtes d'Auvergne. En 840, le nouveau comte de Toulouse

1. Au sujet de cette communauté de prêtres desservant Cluny avant l'arrivée des moines, voyez Mabillon, aux *Acta* (*Sæc. V*, p. 75) et dans les *Annales*, p. 310, t. III (éd. de Lucques). — Quant aux *chapelles*, remarque-t-il, l'église Saint-Pierre existait presque entière, de son temps, jointe à la grande basilique ; de l'église Sainte-Marie, il ne restait que l'abside (p. 310).

nommé par Charles le Chauve ¹, et qui n'est autre que le seigneur bourguignon, Warin II, comte de Chalon et Mâcon ², en était encore possesseur. De son mariage avec Ava, fille de Bernard, marquis de Gothie, et sœur de Guillaume d'Aquitaine, il n'eut pas d'enfants. Le comté passa alors à Bernard, puis à Guillaume le Pieux qui succéda à son père en 886. Cluny n'était pas en sa possession, ce qui s'explique, Ava vivant encore. En 893 ³, elle le céda à son frère Guillaume ⁴, qu'elle appelle « glorieux

1. *Tabl. hist.*, t. II, p. 222.

2. *Ibid.*, p. 122. Cucherat fait remarquer qu'il n'est autre que le fils de Warin, comte de Chalon et Mâcon, mort en 848 (*Tabl.*, p. 166). *Op. cit.*, *Intr.*, xvi.

3. Cet acte est généralement donné comme de l'an 892. M. Bruel (*Cartul. de Cluny*, t. I, ch. 53, p. 61), admet la date de 893, 1^{er} novembre. Ava signe comme « abbesse ». Mais on ignore de quelle communauté la sœur de Guillaume était supérieure.

4. Fils de Bernard II, comte d'Auvergne, à qui il succède en 886; il devient duc d'Aquitaine en 902. Ses titres sont les suivants : comte d'Auvergne, de Velay, de Bourges, marquis de Gothie et duc d'Aquitaine.

En 888, Guillaume prit parti pour le roi Charles le Simple, contre son compétiteur au trône, le duc Eudes, proclamé roi de France par les seigneurs francs et neustriens. Il s'allia aussitôt avec Rannulf, comte de Poitiers, qui, l'année même, se serait fait proclamer *roi* d'Aquitaine, désireux d'augmenter ainsi la liste de ses titres et droits seigneuriaux. Bientôt il fallut combattre. L'année suivante, Eudes mettait le siège devant Poitiers et s'emparait de la ville. Obligé de fuir, Rannulf se retire à la cour du roi Charles : il y meurt victime d'un empoisonnement, peu de temps après. Robert, son frère, à qui le défunt avait laissé ses états, est chassé à son tour; mais, dans la circonstance, c'est la suite d'un soulèvement local, en ce sens que Aimar, fils présumé d'Émenon, un ancien comte du pays, reprend les possessions qui avaient autrefois appartenu à son père.

Eudes revint devant Poitiers, mais cette fois pour échouer. Il envahit alors les états de Guillaume, à qui Gérard d'Aurillac avait, peu après la mort du comte Rannulf, confié le jeune enfant de celui-ci. Le comté de Bourges, enlevé ainsi à Guillaume, fut donné par le comte de Paris au leude Hugues, un de ses partisans, avec le titre de *vicomte*.

La lutte n'en devint que plus vive. Une bataille livrée par le comte depos-

comte ». Les conditions étaient les suivantes : « *Ut ad vicem eiusdem villae, conferas michi quendam alodium iuris tuae proprietatis, qui vocatur Audoenis villa, cum omni sua integritate, quae est sita in comitatu Calmontensi, supra fluvium qui vocatur Cernonis¹, ad usum vitae meae praesentis, et post meum excessum ad te tuosque [propinquos] redeat. Chuniacum vero villam, quam tibi post meum decessum iure perpetuo dono, si vitae tuae superstes fuero, et dies meos ultra dies tuos Deus longaverit, et [tibi] de legitimo coniugio divina miseratio filiorum vel filiarum fecunditatem dederit, ipsi post meum decessum loco heredis recipiant, hereditateque habeant, teneant atque possideant, nullo contradicente... »².*

Les conditions furent acceptées, nous le voyons par le « *testament* » du duc Guillaume en faveur de Cluny, dans lequel on lit : « *Pro Avanae nichilominus, que michi easdem res testamentario iure concessit.* »

Une expression ici est à remarquer. De cette « *villa* » dont

sédé, entre Bourges et Clermont, mit fin à cette pénible situation. Mais si Guillaume recouvrait ses états, c'était à la suite d'un meurtre. Son adversaire ayant imploré sa pitié, le futur duc d'Aquitaine lui répondit en le tuant de sa propre main. Et ce fait, ajouté à d'autres considérants, n'est pas sans avoir influé sur l'âme de Guillaume, au moment où il se décida à céder Cluny aux moines de Baume. Cf. Baluze (Ét.), *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* (Paris, 1708, 2 vol. in-fol.), t. I, pp. 3-23.

Le duc d'Aquitaine mourut le 6 juillet 918, n'ayant eu qu'un enfant, Boson, mort en bas âge. Cf. *Gallia christ. nova*, t. IV, col. 1120. — Sur les droits de Guillaume au « *pagus lugdunensis* », voyez le *Cartulaire de Savigny* publié par A. Bernard, Impr. Nat., Paris, 1853, t. I (*Introd.*, p. III et suiv.), et Poupardin, *op. cit.*, pp. 238-9 et n. 6; *ibid.*, 203, 208, 212.

1. Einville-sur-Sanon au comté de Chaumont.

2. C'est absolument sans preuves que Pignot (*op. cit.*, t. I, p. 33) donne cet acte comme conclu à la suite d'une demande de Guillaume d'Aquitaine. Les termes de la charte font nettement conclure à une démarche *personnelle* de la comtesse Ava.

Guillaume ne peut disposer qu'à la mort de sa sœur, « *tantum post peractum vitae meae praesentis cursum.... dono* », il est dit : « *cum omnibus quae ad eam pertinent, tam in ecclesiis quam et in capellis* » ; ce qui tendrait à prouver que c'est entre 825 (charte de Jean, évêque de Mâcon) et 893, que *des églises* auraient été bâties à Cluny, puisque l'acte de 825 mentionne seulement une chapelle, « *capella* ».

Il semble bien aussi que l'expression « *supra fluxium quae vocatur Grona sitam* », introduite dans quelques éditions de la charte de fondation par Guillaume le Pieux, en 910, ait été empruntée à l'acte d'*Ava*, d'autant que l'on a souvent l'habitude de commenter l'une par l'autre ces deux chartes.

En 910, — c'est l'opinion de Dom Mabillon, — doit se placer la fondation de l'abbaye de Cluny par le duc d'Aquitaine. Ce pieux seigneur abandonnait à Bernon, abbé de Baume en Bourgogne transjurane, tous ses droits sur cette terre, qui, depuis 825, avait cessé d'appartenir à l'Église.

Nous avons rappelé plus haut les conclusions de Mabillon, relatives à ces origines premières. Il est facile de voir que toutes les opinions contraires, citées par le *Gallia christiana* et la *Bibliotheca Cluniacensis*, viennent de la *notitia* d'Hildebald.

Une autre question s'est posée. Quelle est l'étymologie du nom de la « *villa* » devenue terre monastique sous le nom d'abbaye de Cluny? Diverses interprétations ont été données, dans lesquelles la subtilité a peut-être un peu trop de part. On connaît les réflexions que ce nom suggérait à saint Pierre Damien dans sa troisième lettre à Hugues, sixième abbé de Cluny :

« Heureux Cluny, dit-il, quand je te considère. je ne puis vraiment pas m'empêcher de penser que ce nom, qui est tien, ne te vienne d'une particulière disposition de la Providence.

Cette dénomination se compose des mots *clunis* et *acus*, termes par lesquels on exprime l'exercice du labourage. Car on pique le bœuf à la croupe (*in clunibus*) avec l'aiguillon (*cum acu*), afin qu'il traîne la charrue et fende les terres du labour. A Cluny, c'est le champ du cœur humain que l'on cultive, pour remplir de la moisson recueillie les celliers célestes. C'est là que l'on trouve le bœuf stimulé par l'aiguillon, dont il fut dit à Saül encore retiré dans sa superbe : *Durum est tibi contra stimulum calcitrare* (*Acta Apost.*, IX, 6)... Nous qui, dans le champ de l'Église, traînons la charrue comme bœufs du Seigneur, nous ressentons la piqûre de l'aiguillon, *in posterioribus aculeo pungimur*, lorsque la terreur envahit notre âme à la pensée de la *discussion dernière* du *dernier* jugement (*cum ultima postremi iudicii discussione terremur*). *In posterioribus* : ce n'est pas inutilement que l'aiguillon de la terreur nous excite *par derrière*, et le but n'est autre que d'empêcher et de prévenir, au milieu des labeurs, la lassitude de notre tête soumise au joug de la divine loi. J'ai donc bien dit, en appelant Cluny un champ dans lequel [les] bœufs du Seigneur [les frères] labourent, infatigables, stimulés qu'ils sont par l'aiguillon de la sainte terreur (*divini terroris*). Et, [en effet], tout comme l'aiguillon [du laboureur] s'attaque à la partie postérieure de la croupe, de même en est-il lorsque l'âme de l'homme est saisie d'effroi par la terreur de l'ultime jugement¹. »

Cet éloge de Pierre Damien est très caractéristique, et c'est la meilleure appréciation que l'on puisse vraiment porter sur l'abbaye bourguignonne au temps de Hugues de Cluny.

Quant au sujet qui nous occupe, il est facile de voir que ce texte si expressif — surtout dans le latin dont la concision exprime les choses les plus inexprimables, — est l'origine de

1. *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 480-481 ; la lettre va des col. 479 à 484.

toutes les interprétations données dans la suite par les glossaires. Cucherat lui-même¹ est visiblement influencé par l'interprétation de Vossius dans son *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, où au mot *Clunis*, nous lisons : « *Bersaldus, ad VIII met. Apulei, deducit a Clunis, clunicus.* » Nous ne sommes pas loin de *cluniacus*. remarque le savant auteur qui avait dit plus haut en parlant du texte de Raoul Glaber, relatif aux origines de Cluny : « J'aime mieux la première étymologie, laquelle s'inspire de la conformation montueuse des lieux, et de la nécessité d'y stimuler sans cesse les bœufs au labour. » Évidemment, mais le chroniqueur invoqué se taisait sur cette seconde interprétation. L'indifférence même avec laquelle il rapporte la chose prouve que l'étymologie qu'il nous fournit devait être celle du XI^e siècle. « Cluny, nous dit-il, tire son nom du site légèrement montueux (*humili*) qu'il occupe [au fond d'une vallée]. » Voici l'affirmation ; mais, ce qui suit semble une réflexion très personnelle : « ou bien encore, ajoute Glaber, ce qui semble lui convenir davantage, Cluny a été ainsi appelé [du verbe] *cluere*, qui signifie *prendre croissance*². » Comme le remarque très bien Cucherat, une telle étymologie ne semble se pouvoir appliquer que « *a posteriori*³ », et ce doit être là, vraisemblablement, la pensée du moine chroniqueur.

Cette interprétation est celle de du Cange au mot *clueo*.

Selon Pignot⁴, la véritable étymologie serait la même que celle

1. *Op. cit.*, *Introd.*, xxii.

2. « ... *Quod ex situ eiusdem loci adelivo atque humili tale sortitum est nomen ; vel etiam quod aptius illi congruit, a cluendo dictum, quoniam cluere crescere dicimus. Insigna quippe incrementum diversorum donorum a sui principio in dies locus idem obtinuit.* » Liv. III, § v, éd. Prou, 1886, chez Picard, Paris.

3. *Loc. cit.*, xxii.

4. *Op. cit.*, p. 35, n. 2.

de *clusa*, passage, vallée, lieu fermé. Et justement, nous trouvons encore dans du Cange l'explication suivante : « *Non solum angusti montium aditus olim dictae sunt clusae, sed quando etiam munitiones et fossae quibus castra circum castra circumdebantur aliaque loco opportuno.* » Ce texte, appliqué à Cluny, trouverait l'apparence de la réalité, en ce que, aux portes mêmes de la « villa », se trouvait un camp retranché, *castra*, qui n'est autre que la charmante et délicieuse localité de Château.

Est-ce le dernier mot sur cette question ? nous ne le pensons pas. Tous ces textes sont incontestablement très curieux, mais, en fait, ils ne prouvent pas grand chose. Nombre de noms de lieu se terminent en *-ācum* et en *-iācum*, — nous en avons plus haut des exemples dans *Genoliacum* et *Aptannacum*, — sans pour cela avoir à la clef de leur étymologie des significations mystiques ou ethnologiques comme nous en rencontrons à propos du mot *Cluniacum*.

Parmi les expressions différentes contenues dans les chartes de Cluny nous trouvons ces deux formes : *Cluniacum* et *Cluniaci villa*.

Et d'abord, que faut-il entendre par « villa » ? Voici ce que nous dit d'Arbois de Jubainville, dans son ouvrage sur les origines de la propriété foncière en France :

« *Fundus* et *villa* sont deux termes corrélatifs. *Fundus* est la portion du sol qui forme une exploitation agricole appartenant à un propriétaire déterminé. *Villa* est le groupe des bâtiments où le propriétaire du *fundus* se loge et qui servent à l'exploitation. Il n'y a pas de *villa* sans *fundus* ni de *fundus* sans *villa*. Supprimez la *villa*, le *fundus* est réduit à l'état d'*ager* ou de *locus*. Supprimez le *fundus*, la *villa* n'est plus qu'un *aedificium* ¹. » Quant à l'expression elle-même de *Villa Cluniaci*, elle parai-

1. Cf. *op. cit.*, liv. I, ch. IV, § 2, p. 95.

trait indiquer la période franque, c'est-à-dire une modification du nom primitif ¹.

Allant même plus loin, d'Arbois de Jubainville nous dit encore : « Je n'admets pas que pendant la période romaine on ait formé des noms de lieu avec un suffixe *-iâcus* : le suffixe *-iâcus* date de la période mérovingienne ². »

Ainsi donc, le nom de Cluny, tel que nous le connaissons par les chartes, remonterait à cette époque.

Poursuivons : « Dès le VI^e siècle, on a dû former des noms de lieu en ajoutant *-iâcus* à un nom d'homme. . . . Ainsi, créer des noms de lieu en développant des noms d'homme à l'aide du suffixe *-iâcus*, est un procédé de formation usité à l'époque mérovingienne ³. »

Et si nous voulons préciser davantage, nous rencontrons au passage une très intéressante description des *villae* qui remontent à un *vicius* ou à un *oppidum*, ce qui serait le cas de Cluny, si nous en croyons les archéologues.

« Le premier propriétaire est un grand seigneur gaulois, qui, ordinairement en devenant citoyen romain, avait pris le gentilice ⁴ de son protecteur romain. De ce gentilice vint le nom de son *fundus*. La *villa* construite dans ce *fundus* eut avec lui, pour premiers habitants, ses *obaerati*, ses clients, qui, jadis, consacraient leur temps au soin des troupeaux, à l'agriculture et aux armes. Sous la domination romaine, cessant de combattre, ils ne furent plus que laboureurs et pâtres. Leur ancien chef, devenu leur propriétaire, leur partagea une partie de son domaine à charge de redevances ; pour la pâture, le bois de

1. *Op. cit.*, Préface, XIV-XV.

2. *Ibid.*, XVI-XVII.

3. *Ibid.*, XVIII.

4. *Gentilice*, nom de la *gens*.

chauffage et de construction, il leur donna l'usage collectif d'une autre portion : on appela *villa* leurs habitations groupées autour de la sienne ; à la *villa*, le village a succédé ¹. »

Que l'on veuille bien maintenant rapprocher de ces paroles si claires et d'une précision qui ne laisse rien à désirer, la charte de 825 citée plus haut. On y verra qu'à cette époque existait à Cluny une organisation analogue et qui doit avoir la même origine.

Cependant nos étymologistes du XII^e siècle nous apportaient des interprétations bien intéressantes ; faut-il entièrement les rejeter ? M. de Jubainville ne nous dit-il pas encore :

« Mais, préalablement, on peut se demander si, parmi les noms de lieu en *-iâcus*, ou en *-âcus* précédé d'une consonne, dans les pays celtiques soumis à l'empire romain, il n'y a pas des dérivés de substantifs autres que des noms d'homme ? ² »

Nous trouvons un peu plus loin la réponse : « Le fait est possible, mais non prouvé. » (Il s'agit évidemment ici de la Gaule transalpine.) Et encore : « Je ne puis indiquer un nom de lieu formé de la même façon dans la Gaule transalpine. Les noms de lieu qui offrent la désinence *-iâcus*, et qu'on peut expliquer, sont dérivés de gentilices ou exceptionnellement de surnoms en *-ius*, comme *Mercurius* ; les noms de lieu où la désinence *-âcus* se trouve immédiatement précédée d'une consonne, dérivent ou de surnoms qui ont été employés comme noms pérégrins par des individus dépourvus de gentilices, ou exceptionnellement de gentilices qui ne se terminaient pas en *-ius* ³. »

Ainsi donc, il nous faut, de toute nécessité, distinguer nettement les suffixes *-iâcus* et *-âcus*. Or, ici, c'est la première de ces formes que nous avons.

1. *Op. cit.*, liv. I, ch. 1^{er}, § 4, p. 10.

2. *Op. cit.*, p. 173.

3. *Op. cit.*, liv. II, ch. 1^{er}, 4, § 12, pp. 177-8.

De plus, Cluny représente-t-il à l'origine un campement celtique ? c'est ce que l'on ignore. Cela pourrait être, puisque les environs en ont eux-mêmes. La forme du mot, pourtant, paraît avoir un autre départ.

Si nous ajoutons à toutes ces considérations que « les Celtes n'auraient dénommé en Gaule que les forteresses qu'ils avaient fondées, et que les noms proprement géographiques seraient dus aux populations qui les ont précédés sur le sol de notre pays ¹ », nous aurons démontré en même temps le peu de valeur qu'il faut accorder tant à l'opinion de Pignot, qui paraissait de toutes la plus vraisemblable, qu'à celles émises par nos fantaisistes étymologistes de l'âge d'or de Cluny.

Concluons : à notre humble avis, les mots *Cluniacum* ou *Cluniaci villa* nous paraissent venir d'un gentilice romain ².

1. Cf. *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, par G. Dottin, p. 345. Paris, Champion, 1906.

2. Cf. A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, Leipzig, 1896, t. I, p. 1050, au mot : *Cluni-ācu-s*.

Avec une amabilité dont je ne saurais trop le remercier, le savant bibliothécaire de Karlsruhe a bien voulu me communiquer les réflexions suivantes :

Il y a deux *Clūniā* :

1^o lieu des *Arevaci*, peuple celtibère, aujourd'hui *Coruña del Conde* (Espagne). La forme CLOVNIOQ (habitants de Cl.) se trouve sur une monnaie (cf. Hübner, p. 73 des *Monumenta linguae ibericae*). *Clounia* est celtique, la terminaison -O-QUES est ibérique.

2^o *Clunia* en Rhétie (table de Peutinger), aujourd'hui *Altenstadt* près *Feldkirch* (Autriche).

Mentionnons aussi un *Clunium* en Corse ; mais, remarque M. Holder, ce *Κλονιον* (tables de Ptolémée) est plutôt ligure que celtique.

« *Clunia* peut être une abréviation de *Cluniacos* » ; d'autre part, « Cluny, qui est pour Clugnî, serait le locatif CLŪNĪĀCĪ du gaulois « CLŪNĪ-ĀCŌ|S » qui peut avoir une origine différente ; ou encore, *domaine d'un Clunius* = Clounius ; ou, plus vraisemblablement, dériverait d'un appellatif irlandais *clūain* (la

*
* *

Renchérissant encore sur le sens du mot *clusa*, Pignot n'hésitait pas à attribuer à la position géographique de Cluny les origines de la grandeur de cet illustre monastère.

Peut-être ; car, il est certain que la nouvelle abbaye due aux libéralités de Guillaume d'Aquitaine était admirablement située.

« Le monastère s'élevait au fond d'une fraîche vallée qui s'infléchit en cet endroit et dessine un assez large demi-cercle, à un tournant du cours d'eau qui l'arrose. Ce cours d'eau, tout faible qu'il soit, est l'un des plus considérables parmi les maigres affluents auxquels les montagnes toutes proches laissent porter leur tribut à la rive droite de la Saône. On l'appelle la Grande-Grosne, dénomination qu'il doit, non point à sa longueur, mais à l'existence de la Petite-Grosne, humble et clair ruisseau des environs immédiats de Mâcon »¹. En outre, Cluny était, pour ainsi dire, à l'embranchement des routes de la Gaule. Pignot a très bien mis la chose en relief :

« Un embranchement de la *voie d'Agrippa* qui se dirigeait de

prairie), se trouvant souvent dans des noms de lieux de genre masculin (en gallois : *clŷn*).

« Comme je ne connais pas de nom d'homme CLŪNIUS, je penche à la dérivation d'un collectif de lieu *clūain*, et traduirais : domaine placé sur prairies, (environné de...); ou : réunion de prairies ». La traduction anglaise de Joyce nous semble encore plus précise et plus exacte, en particulier pour Cluny : *an insulated meadow*, une prairie isolée. (Cf. *Irish Names of Places*, Dublin, 1870, p. 302). On le voit, rien ne s'oppose sérieusement à l'explication que nous proposons.

1. Cf. H. Rubat du Mérac, *L'Abbaye de Cluny*, p. 443 (*Revue des Quest. hist.*, octobre 1910, pp. 440-467). Cet article très intéressant est malheureusement assez inexact, en particulier au sujet de saint Odon, second abbé de Cluny.

Lyon à Boulogne par Mâcon ¹, Autun, Avallon, prenait naissance à Belleville ², passait par Avenas ³ et Ouroux ⁴, s'engageait par Brandon ⁵, Clermain ⁶, Sainte-Cécile ⁷, dans la vallée même, se jetait à quelques kilomètres au-dessus de Cluny dans les montagnes, et rejoignait la voie principale à Autun, point central auquel aboutissait un vaste réseau dont les ramifications s'étendaient sur tous les points de la Gaule. Cet embranchement, qui abrégait la distance, était suivi fréquemment par les voyageurs et les pèlerins qui se rendaient en Italie ⁸ ».

On nous pardonnera cette longue citation, qui, malgré son tour pénible, méritait d'être rappelée. Elle nous paraît cependant très insuffisante, et si nos lecteurs, avant de s'engager dans l'histoire de l'Ordre de Cluny, veulent saisir sur le fait l'idée maîtresse qui présida à cette puissante organisation monastique et, par suite, en fit toute la force, il devra recourir incontestablement à d'autres considérations.

A notre avis, M. Bruel nous semble les avoir admirablement résumées dans une page de cette très belle publication entreprise sous le titre de *Cluni* à l'occasion de la célébration du Millénaire.

1. Sur le Mâconnais et ses divisions territoriales, voyez la magnifique introduction d'A. Bernard au *Cartulaire de Savigny*, t. I, pp. xxxii. — T. II, p. 1094 : « Le comté de Mâcon » qui est dit *in pago Burgundiae* (duché de Bourgogne) dans un acte de Cluny « de l'an 957, paraît avoir compris tout le *pagus Matisconensis* du x^e siècle », dont le *pagus Galoniensis* cité plus haut était l'une des nombreuses subdivisions.

2. *Belleville*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Villefranche (Rhône).

3. *Avenas*, canton de Beaujeu (Rhône).

4. *Ouroux*, canton de Monsols (Rhône).

5. *Brandon*, canton de Matour (S.-et-L.).

6. *Clermain*, canton de Tramayes (S.-et-L.).

7. *Sainte-Cécile*, canton de Cluny (S.-et-L.).

8. *Op. cit.*, p. 31.

« Dès la fin du XI^e siècle, nous dit-il, l'humble monastère fondé par Bernon en 910 était devenu non seulement l'une des abbayes les plus riches de la chrétienté, mais le véritable cœur de la vie religieuse d'Occident.

« L'excellence de sa règle ne fut pas seule à déterminer son admirable développement. Sa réforme était intervenue en un temps très propice à la rénovation de la vie monastique, temps où la rudesse de mœurs des laïques, l'ignorance et la dissolution du clergé séculier faisaient du cloître le seul asile de la science et de la prière. Cluni fut en outre gouverné, durant près de deux siècles, par une série d'abbés éminents qui surent, en même temps qu'ils maintenaient intacte la règle conventuelle, acquérir dans le monde féodal et dans les hautes sphères de l'Église une influence prépondérante. Deux raisons assurèrent surtout, sous cette direction avisée, la fortune du monastère. Il réussit, s'appuyant sur la papauté dont il se fit l'humble, mais indispensable défenseur, à conserver l'indépendance que lui avait octroyée la charte de fondation de Guillaume le Pieux ; il parvint, d'autre part, à étendre sa propre autorité sur un grand nombre de couvents qu'il s'affilia, par une innovation dont l'importance était capitale ; c'est de la sorte que se créait au profit du chef d'Ordre cette véritable « monarchie « monastique » qui fit sa force et sa richesse. Telle est l'œuvre, faite à la fois de prosélytisme pieux et de quelque ambition politique, à laquelle vont s'appliquer avec un zèle égal et un rare bonheur les grands abbés des X^e et XI^e siècles : Odon, Maïeul, Odilon et Hugues ¹. »

1. CLUNI, *Album historique et archéologique*, précédé d'une étude résumée et d'une notice des planches, par Fr.-L. Bruel (Mâcon, Protat frères, 1910), pp. 5 et 6.

II

BERNON, PREMIER ABBÉ DE CLUNY. — FONDATION DU MONASTÈRE DES BB. APOTRES PIERRE ET PAUL, EN LA « VILLA » DE CLUNY, AU PAYS DE MACON.

Des quelques documents que nous possédons, nous pouvons, dans une certaine mesure, tirer une idée de ce que fut le premier abbé de Cluny. Il apparaît dans l'histoire comme l'une des plus grandes figures monastiques du IX^e siècle, et sa vie offrirait sans aucun doute le plus grand intérêt si nous en avions un récit authentique et surtout détaillé. Malheureusement il n'en est pas ainsi, aucun des contemporains n'ayant songé à relater la vie de ce saint personnage et à mettre en relief ses hautes vertus; et nous en sommes réduits à mentionner quelques faits incidemment rapportés dans plusieurs documents remontant aux X^e et XI^e siècles.

D'aucuns seront tentés de s'en affliger, en constatant, par ailleurs, que le *Cartulaire* de Cluny ne possède pas moins de deux cent quatre-vingts chartes rédigées entre 813 et 927, et dont le plus grand nombre (cent soixante-huit) se rapportent au gouvernement de l'abbé Bernon (910-927).

Mabillon¹, qui se fait l'interprète des regrets communs, remarque qu'il en fut un peu du premier abbé de Cluny comme du fondateur de Cîteaux. D'une part, Bernard de Fontaines, par le développement extraordinaire de Clairvaux, et aussi par son indiscutable valeur personnelle, unie à une sainteté peu commune, avait fait oublier peu à peu aux Cisterciens, qu'en 1098, le

1. *Annales Bened.*, t. III (éd. Paris), p. 388.

21 mars, Robert de Molesmes et les *ferventiores*, comme s'exprime le *Grand Exorde* — avaient jeté les bases du *Novum Monasterium*, dans la forêt de Cîteaux.

Mais l'on pourrait remarquer, à ce sujet, qu'il y eut d'autres causes, fort peu connues, qui contribuèrent à cet oubli. Certains chapitres du *Grand Exorde*, retrouvés par le P. Hümpfner, cistercien, ont éclairé cette pénible question d'un jour tout nouveau ¹. Outre les renseignements des plus intéressants sur des points qu'il serait inutile de rappeler ici, l'on y voit clairement que la mémoire de l'abbé Robert ne fut pas en honneur auprès des premiers Cisterciens. Ils ne lui pardonnaient pas ce qu'ils considéraient comme « sa désertion ». En somme, pourquoi ne pas le reconnaître ? Le fait de la fondation de Cîteaux, rendue nécessaire par suite d'un mouvement dont on a exagéré l'importance, — en s'appuyant sur les effets d'un relâchement à Molesmes, lequel eut lieu plusieurs années auparavant, — était essentiellement l'œuvre du prieur Aubry, si discuté dans son abbaye même. Nul lieu de s'étonner, dès lors, qu'il ait succédé à Robert dans la charge d'abbé de Cîteaux, et que le silence se soit fait sur les disparus, qui, après l'engouement premier pour une vie nouvelle, avaient repris le chemin de Molesmes.

Plus tard, les Cisterciens devaient revenir à d'autres sentiments. Molesmes, désirant la canonisation de l'abbé Robert, s'adressa à Cîteaux, dans une pensée d'union qui fut comprise ; et c'est alors qu'auraient été retranchés ces chapitres si peu flatteurs pour la mémoire du nouveau saint : assurément, rien de plus plausible.

Mais, à Cluny, les mêmes motifs ne pouvaient aucunement être allégués, et le *testament* de Bernon mourant est là pour

1. Hümpfner (T.), *Der bisher vermisste Teil des Exordium magnum S. O. C.*, Bregenz, 1908, Teusch, in-8°, 14 p.

nous montrer l'attachement en quelque sorte tout personnel et particulier du saint vieillard pour sa dernière fondation.

A propos de saint Odon, duquel Dom Guéranger semble surtout s'occuper lorsqu'il parle de Cluny, le docte abbé de Solesmes faisait remarquer¹ que la grande abbaye bénédictine avait un rôle à jouer dans l'histoire de l'Église, et particulièrement auprès du Saint Siège ; mais, ajoutait-il. « cette mission remplie, son effacement semble s'imposer, Dieu n'ayant pas pour but de faire gouverner son Église par des ordres religieux ». Le rapprochement n'est-il pas saisissant entre l'histoire de son *Ordre* et celle que nous fournit lui-même l'abbé Bernon : il semait, un autre devait récolter. Et c'est pourquoi il se faut presque féliciter de ne rien savoir, Dieu ne voulant qu'une chose pour ceux qu'il aime : qu'ils soient saints de sa sainteté même. En ce cas, le silence est la meilleure des choses.

Sa famille, le lieu de sa naissance et même la date de cet événement nous sont inconnus : seulement, en s'autorisant des textes de Jean de Salerne et du moine Nalgod, biographes de saint Odon, lesquels nous rapportent qu'en l'an 927, époque de sa bienheureuse mort, Bernon était accablé de vieillesse, *annosa senii gravitate deficiens*², l'on peut conjecturer avec tous les

1. *Conférences manuscrites*, recueillies par le R^me Dom Gauthey, abbé de Sainte-Magdeleine de Marseille. A l'encontre des derniers historiens de Cluny, Miss L.-M. Smith prétend que nulle part on ne découvre dans la vie des cinq premiers abbés de Cluny que la célèbre abbaye ait prêté un concours formel à la réforme grégorienne. Son indépendance à l'égard des évêques aurait seulement contribué à augmenter en Europe le prestige de Rome (cf. *Cluny and Gregory VII* dans *English historical Review*, t. XXVI, 1911, p. 20-33). Mais l'auteur n'envisage cette importante question que sur des points par trop restreints. De l'ensemble des documents, c'est plutôt l'impression contraire qui se dégage, comme l'observe justement M. Bruel.

2. *Vita sci. Odonis abb. Clun.*, auctore Nalgodo monacho Clun., ap. Mabil-

historiens que l'abbé de Cluny dut naître aux environs de l'année 850¹.

Et ce fut en Bourgogne, ajoute la tradition du XI^e siècle, laquelle le fait descendre d'une famille noble et fortunée². Sigebert de Gembloux est encore plus affirmatif, en lui donnant le titre de *comte de Bourgogne*³. Enfin, frappé de quelques coïncidences de dates et de noms, le docte Mabillon (qui adopte l'opinion précédente sur la noble origine de Bernon, attendu qu'on le voit construire un monastère sur des terres de son patrimoine) a conjecturé que notre saint pourrait bien être le fils du comte Audon, possesseur de domaines voisins de Gigny, et beau-frère du roi Louis le Bègue⁴. Il n'en fallait pas davantage pour déterminer les historiens à établir sur ces données une généalogie de pure

lon, *Acta Sanctorum O. S. B., Saec. I* (n^o 27); *eiusdem Vita, auct. Johanne Italo monacho, eius discipulo (ibid.)*.

Les textes de cette *Vie* ont été également publiés avec de très intéressants commentaires dans la *Bibliotheca Cluniacensis*.

1. On ne voit pas pourquoi il faudrait reculer jusqu'en 860, comme l'estime Pignot, *loc. cit.*, p. 39. Cf. B. Gaspard, *Histoire de Gigny*, Lons-le-Saunier, 1843, pet. in-8^o, p. 5.

2. Cf. Pierre-François Chifflet, S. J., *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, aux preuves, pp. 169-170. D'après un *codex ms.* de Gigny : « *Fuit enim ex Burgundia oriundus, genere admodum clarissimus, praediorum etiam possessione perquam locupletissimus.* » Cf. *Acta SS.*, ap. *Boll., Augustus*, t. II, 645-650 : *Historia translationis sci. Taurini (Ex. codicibus Gigniac., et aliis)*.

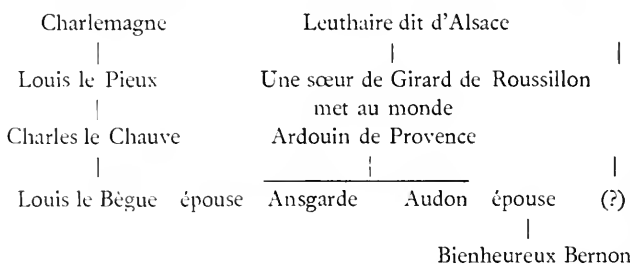
3. *Ad. an. 895. Lutetiae*, 1566, in-fol. Migne, *Patr. lat.*, t. CLX, col. 173. C'est aussi l'expression des *Ann. Laubienses*, an. 895 (*M. G. H., SS., IV*, p. 15). Elle désigne, à cette époque, non pas la possession du *comté* de Bourgogne, mais une autorité plus grande que celle d'un comte ordinaire, exercée par le titulaire dans telle ou telle région, sous la domination du *duc* de Bourgogne. Cf. Poupardin, *op. cit.*, pp. 232-233.

4. Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, t. III, pp. 107, 272. — *Acta SS. O. S. B., Saec. IV, p. II^a*, p. 67. Cf. au sujet de cet Atton ou Audon, Poupardin, *op. cit.*, p. 202, n. 7 et 8.

imagination, quand elle n'est pas invraisemblable¹. Et dès lors s'expliqueraient très naturellement les désirs de vie monastique du jeune Bernon. Imitateur des vertus de son père, qui, lors des invasions normandes, donnait si généreusement asile dans ses domaines aux moines de Glanfeuil porteurs des reliques de saint Maur², le jeune homme devrait sa vocation à cette rencontre inattendue ménagée par la Providence.

De là, tout naturellement, on en vint à regarder la fondation de Gigny, non seulement comme antérieure à Baume, ce que tous les historiens s'obstinent à répéter, mais encore, comme accomplie par Bernon, en se faisant moine. Ce qui aurait eu lieu après la mort de son père; et la chose n'est aucunement prouvée³. Ainsi s'expliquerait aussi que Bernon ait pu disposer

1. Voici la généalogie que nous croyons encore la plus vraisemblable :



Cf. *Bibl. Cluniac.*, col. 2, 9-10; — Gollut, *Mémoires historiques*, col. 347, éd. d'Arbois (1845); — Du Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, 3^e p., ch. 1; — Chevalier, *Histoire de Poligny*, t. I (le plus intéressant, quoique bien inconséquent); — *Art de vérifier les dates* (t. I, p. 560); — Monnier, *Annuaire du Jura* (1841), p. 127; — B. Prost, *Mém. Soc. Émul. du Jura* (1871-2), pp. 49-50; — Gaspard, *loc. cit.*; — Dunod, dans ses deux ouvrages sur la Franche-Comté.

2. Cf. Crétin, *De l'Authenticité des reliques de saint Maur, conservées au village de ce nom*, près Lons-le-Saunier, *Mém. Soc. Émul. du Jura*, 1883-4, c. IV, pp. 113-117; — *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. III, p. 65. Lons-le-Saunier, 1909; — Landreau (Dom F.), *Les vicissitudes de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire aux VIII^e et IX^e siècles*, in-8^o de 60 p. Angers, Siraudeau, 1905.

3. Raconté sans preuves par B. Prost, *loc. cit.*, à la suite de l'ancienne *Vie des Saints de Franche-Comté*.

de ses biens, n'étant pas moins encore, de même que l'entrée en religion de son cousin Laïfin. La fondation de Baume, antérieure à celle de Gigny, ruine toutes ces hypothèses, ou, pour mieux dire, ces invraisemblances.

D'ailleurs, nous savons par un autre document dont rien ne fait suspecter l'authenticité que le B. Bernon se rendit, on ne sait quand, ni à quel âge, à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun¹. Pignot pencherait à croire que ses deux cousins Widon et Laïfin y entrèrent en même temps que lui². Ici encore, nous sommes dans le domaine de l'hypothèse.

Toujours est-il que le biographe de saint Hugues le mentionne dans cette abbaye à une époque qui doit être l'année 886, comme on peut le conclure d'autres documents que nous examinerons dans la suite. Et, dit-il à ce propos, « c'était un homme cherchant en tout la gloire de Dieu, préoccupé bien plus de l'intérêt des âmes que des biens passagers de ce monde »³.

Saint-Martin d'Autun, fondé ou plutôt restauré vers 870 par le comte Badillon, seigneur de la cour de Charles le Chauve, était alors un centre intense de vie spirituelle et d'extension bénédictine⁴. Les nouveaux moines venaient en effet de Saint-Savin-sur-Gartempe, près de Poitiers, l'un des rares monastères où subsistait encore la réforme accomplie dans les cloîtres bénédictins par le grand saint Benoît d'Aniane, appelé aussi Euticius⁵.

1. *Vie de Saint Hugues*, ap. *Boll.*, 20 apr.

2. *Loc. cit.*, t. I, p. 41.

3. *Vita Hugonis*, n. 12.

4. Cf. P.-E. Pequegot, *Légendaire d'Autun*, t. II, 494. — *Vita Hug.*, n. 7.

5. Parlant du fondateur de Cluny, le moine Jean de Salerne, disciple de saint Odon, nous dit que les fondateurs de Baume (il s'agit des moines envoyés de Saint-Martin d'Autun) étaient les imitateurs d'un certain Père nommé *Euticius*. Il n'en fallait pas davantage pour raconter que le Bienheureux Bernon était entré à Baume, où il s'était fait moine sous le gouverne-

Les coutumes qui s'y conservaient, remarque judicieusement Dom Bruno Albers, dérivaienent en partie des *Capitula mona-*

ment de *saint Eutice, abbé de Baume*. Ceux-là mêmes qui n'ont pas été si loin retiennent du moins la seconde affirmation. Je ne parle pas de la ridicule assertion de D. Piolin, laquelle, de la part du savant auteur, ne peut être qu'une impardonnable distraction (cf. *Suppl. aux Petits Boll., Saint Eutice*).

Cet *Eutice* ne nous est connu que par le texte de la *Vita Odonis* ; les Bollandistes eux-mêmes (t. II de janvier) avouent ne pas connaître d'autre document concernant ce personnage. — Or, le moine Jean ne parle pas d'Eutice comme abbé de Baume, mais dit simplement que les fondateurs de ce monastère, *institutores loci*, se recommandaient d'un certain Père nommé *Euticius*. Ces termes se rapportent évidemment à Bernon, restaurateur de Baume, et à ses moines, — restauration accomplie par cet abbé quelques années avant l'arrivée de saint Odon à Baume, — comme il conste du texte suivant : *monasterium nuper a Bernone constructum (Vita Odonis a Ioanne)*. Donc, pour Jean de Salerne, l'*Euticius* de la *Vita* n'était certainement pas dans son esprit abbé de Baume.

Mieux instruits que le biographe de saint Odon, et sachant par d'autres documents que Bernon ne fut que le restaurateur de cette abbaye, nous pourrions peut-être conjecturer qu'Eutice fut un de ses prédécesseurs, si l'historien ne rapportait pour mémoire ce qu'il a appris de la vie de ce saint, — évidemment de la bouche de saint Odon et des *anciens* de Cluny venus de Baume. Et l'on serait tenté de prendre très au sérieux la réflexion du sage Mabillon : « *Legere memini aliquando Euticius Balmae abbatem interfuisse... synodo...* » (*A.A. SS. O. S. B., Saec. IV, p. 1^a, 655*). Il s'agit ici du concile d'Aix-la-Chapelle. Mais justement se trouvait à la célèbre réunion de 817, Euticius, qui n'est autre que saint Benoît d'Aniane.

Si nous ajoutons que le même Mabillon a écrit une véritable dissertation dans ses *Annales* pour prouver que l'*Euticius* de la *Vita Odonis* était Benoît, nous saurons mieux à quoi nous en tenir. La similitude de nom serait en tout cas indiscutable, le fondateur d'Inda s'appelant bien *Euticius*. Dans les anciennes chroniques d'Aniane, nous apprend M. Hergott (*Vetus disciplina*, p. 14), Benoît est appelé Utiza, Witiza, ce qui donne en latin : *Euticius*. Mais il y a plus. Ce que Jean de Salerne nous rapporte d'Eutice est absolument conforme à ce que nous dit Ardon Smaragde de la vie de son abbé, Benoît d'Aniane (*ap. Boll.*, t. II, fév.). Mot pour mot, fait pour fait, vie pour vie : nous en avons encore la preuve dans la lettre que lui adressèrent en 821-822 les moines d'Inda pour le prier d'écrire les *actes* de ce saint.

Tous deux ont vécu sous le règne de Louis le Débonnaire, se sont également adonnés à l'étude des règles et des *Constitutions* des anciens Pères, et les ont réunies en un volume, le *Codex regularum*. Tous deux ont été également

*chorum*¹. Et c'est cette réforme que, vers 886, les moines de Saint-Martin d'Autun allèrent porter à l'antique abbaye de Baume, en Bourgogne transjurane.

A cette époque, ce monastère dont on attribue la fondation à saint Colomban², abbé de Luxeuil, était dépourvu de toute discipline, et ses murs tombaient en ruine.

estimés et aimés de l'Empereur, qui, à chacun d'eux, fait construire un monastère auprès de son palais. (L'histoire ne mentionne qu'un seul monastère dans le palais d'Aix-la-Chapelle : celui de Saint-Eutice, mais il s'agit évidemment d'Inda, remarque Mabillon ; au reste, il semble assez ridicule d'admettre à la cour de Louis le Pieux deux *Euticius*, chacun possesseur d'un monastère). — Enfin, tous deux meurent dans les mêmes circonstances et en prononçant les mêmes paroles. De plus, tout ce que Jean de Salerne nous fait connaître des règlements donnés par Eutice est entièrement semblable aux usages institués par saint Benoît d'Aniane et mentionnés par son biographe. Faut-il ajouter qu'il est avéré que les coutumes de Cluny sont basées sur les règlements de ce grand réformateur, et qu'elles les reproduisent entièrement : or, le biographe de saint Odon affirme qu'*Eutice est l'instituteur des coutumes en usage dans les monastères clunisiens*.

L'avis de Mabillon semble bien concluant. Dès lors la vie de Bernon comme propagateur de la Règle paraît très claire : et ceci nous met d'accord avec Jean de Salerne. Il ne dit pas grand chose, ne voulant pas s'étendre sur Euticius, « *cuius vitae meritum conversationis qualis fuerit, huic operi inserere nolui* », mais laisse entendre qu'il en sait beaucoup plus long : et l'on en sait, en effet, assez sur Benoît d'Aniane.

Quant à Baume, elle ne fut probablement jamais soumise directement à l'abbé d'Inda ; Smaragde, en ce cas, l'eût mentionnée, comme il le fait toujours, en d'autres circonstances, pour d'autres monastères. Mais, on peut conjecturer que, comme tous les monastères de l'Empire, elle reçut la réforme promulguée sous l'inspiration et la direction de Benoît au concile d'Aix-la-Chapelle (817), laquelle fut rendue obligatoire dans tout l'empire des Francs.

Au surplus nous avons en faveur de ce mouvement parti de Saint-Savin-sur-Gartempe, un témoignage précis, celui du moine errant Raoul Glaber, dont la pittoresque description est vraiment à lire. Cf. éd. Prou, Picard, 1886, liv. III, ch. v. Voir aussi E. Sackur, *Die Cluniacenser*, Halle, 1892, t. I, pp. 54-55 et ss.

1. Cf. *Revue Bénédictine*, avril 1903 : *Le plus ancien coutumier de Cluny* (174-185), et Bruno Albers, *Consuetudines monasticae*, vol. II, *Cluniacenses antiquiores*, Mont-Cassin, 1905 (voir *Revue Bénédictine*, 1900, p. 165 ; 1905, p. 537).

2. L'identification de *Maximiacum*, auquel il est fait allusion dans la vie de saint Lothain, avec Baume, a suffi à plusieurs pour prouver que ce saint en

Sollicités de la relever, les moines d'Autun désignèrent unanimement Bernon, comme le plus capable d'entreprendre cette œuvre difficile.

Le nouvel abbé arrivait dans ce pays avec la réputation d'un saint que l'on disait plein de zèle pour la Règle ; et le résultat de l'entreprise, ajoute le biographe, prouva que ce choix avait été inspiré par Dieu ¹.

Bientôt, Baume non seulement vit renaître les beaux jours d'*antan*, mais devint même très prospère ; et d'aucuns prétendent que ce fut la raison qui détermina Bernon à fonder sur une terre de famille, sise à Gigny, le célèbre monastère de ce nom.

Dans cette œuvre, entreprise vers 889-890 au plus tard ², notre

était le tondateur. L'étude si décisive de B. Prost, lisant fort justement *Mesmay* dans *Maximiacum* (*Soc. Émul.*, *loc. cit.*, 1871-2), empêche de soutenir cette opinion. D'autres documents, notamment la *Vie de Saint Odon* du XI^e s. (*cod. Gigniac. I*) rapportent l'honneur de cette fondation à saint Colomban.

1. Cf. *Vita sci. Hugonis*, n^o 12, et le beau récit de la « *Historia translationis S. Taurini* » (ch. 11), *ap. Boll., Aug.*, t. II, 645-50 ; et Gaspard, *loc. cit.* (Preuves, pp. 602-607).

2. On voit par le contexte que Bernon en se faisant moine ne pensait nullement à une œuvre de restauration comme l'affirme Pignot, t. I, p. 40 ; l'auteur se contredit d'ailleurs à la page suivante, en nous parlant de constructions sans doute déjà commencées, puis, quelques lignes après, de constructions sortant de terre. Remarquons qu'il s'agit de Gigny. Or le texte de la *Vita Hugonis* est clair : les moines vont à Baume ; nulle mention de Gigny. Ce nom apparaît dans une charte donnée à Bernon par Rodolfe, roi de Bourgogne transjurane. L'abbé de Baume y demandait la *cession* de l'abbaye qu'il venait de restaurer : ce qui est très naturel, puisque la *celle* de Baume *appartenait personnellement* au souverain ; et l'acte mentionnait que Gigny était en voie de construction.

Mabillon place ces événements dans le courant de 889-890 (*Annales*, t. III, *ad. an. 890*), et, influencé par la date de la charte rodolfienne, se contredit quelques lignes plus loin. Malheureusement, il croit devoir omettre la *Vita Hugonis* ; d'après lui, suivant un exemple courant en ces temps-là, Bernon se fait moine en fondant Gigny et demande pour celui-ci la cession de Baume.— Une bulle du pape Formose, *donnée en 894*, constate que le monastère de Gigny est

saint fut aidé de son cousin Laïfin, circonstance qui a fait dire de celui-ci qu'il était moine, alors que nous pouvons simple-

entièrement construit; peut-être est-ce sur ces données que la chronique de Saint-Bertin (cf. Martène, *Tbesaur. Anecdact.*, t. III) place cette fondation en 895. — Cf. de Gingins, *Essai sur la souveraineté de Lyon*, etc..., Lyon, 1835, in-8°. La charte de Rodolfe se trouve dans : Gaspard, *loc. cit.*, Preuves Baluze, *Miscellanea*, t. II; Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. I. Cette charte dit clairement : « *Gigniacum... quem tenent vel construunt regulariter* » et : « *Balmam... quam ipsi monachi praelibati ad fundamentum reedificaverunt* »; l'opposition des temps employés pour les verbes *construere* et *reedificare* saute aux yeux.

Ces expressions n'avaient échappé ni à de Gingins ni à Gaspard, qui, tous deux, les déclaraient incompatibles avec la date 903 donnée par la clause de la charte; à moins de considérer « l'acte » comme une confirmation. « L'acte, dit M. R. Poupardin, n'est plus connu que par une copie du XI^e s. (Bibl. Vat., ms. Reg. lat. 596, fol. 29^{ro}), mais paraît parfaitement authentique et les éléments chronologiques de la date concordent pour 903. Rodolfe devait avoir donné une première fois aux moines de Gigny ladite *celle* de Baume qu'ils possédaient avant 896 (Bulle de Formose), et c'est ce diplôme qui est visé dans la notice de la restitution par Bernard, vassal d'Ermenjart. » (*Op. cit.*, p. 26, n. 9).

Sans mettre en doute l'authenticité du document, on voit pourtant qu'il est difficile de faire concorder la date et le texte; entre les deux, le texte semble devoir être préféré. Sans cela, on est obligé, comme M. Poupardin, de supposer un acte antérieur, alors que celui qui nous est connu n'a, en aucune façon, les caractères d'une « confirmation ». (*Hist. Fr.*, IX, 692).

L'on sait que Bernon se rendit en qualité d'abbé de Gigny aux plaids tenus à Varenne en Bourgogne par Ermenjart, veuve de Boson, roi de Provence.

Là, il se plaignit d'un seigneur nommé Bernard, qui s'était injustement emparé de Baume, « *jadis* » accordé à Gigny par Rodolfe de Bourgogne. Les raisons invoquées par l'accusé ne satisfirent point l'assemblée, qui débouta le prétendant et lui fit promettre de ne plus inquiéter à l'avenir les moines de Gigny au sujet de leurs possessions. (Cf. *Hist. Fr.*, IX, 663).

Nous n'avons pas à raconter ici, comment, à la suite de la malencontreuse équipée en Alsace et en Lorraine du roi de Bourgogne transjurane, Arnulf de Germanie, qui l'avait refoulé dans les montagnes (888), abandonna en 894 au jeune Louis de Provence « des cités avec leurs territoires faisant partie du royaume de Rodolfe I^{er} » (Poupardin, *op. cit.*, p. 24). Mais, remarque cet auteur, « on ignore sur quels pays pouvait porter la cession. La donation d'ailleurs devait rester purement nominale, et si quelque tentative fut faite par le roi de Provence pour se mettre en possession des territoires qui lui avaient été ainsi concédés, elle demeura sans résultat » (*id.*).

« A une époque indéterminée, peut-être après la mort d'Arnulf (29 nov. ou

ment affirmer que, comme le restaurateur de Baume, il a dû avoir quelques droits sur ces terres, voire même qu'il était seul à les posséder encore au moment de la nouvelle fondation.

En tout cas, désireux d'affermir solidement cette maison naissante et d'augmenter les revenus du monastère, Bernon sollicitait bientôt de Rodolfe, roi de Bourgogne transjurane, la cession de l'abbaye de Baume, de la celle de Saint-Lothain, des domaines de Chavannes et Clémencey avec leurs dépendances, qui devinrent ainsi possessions de Gigny; et ceci s'explique aisément, si l'on considère que Bernon ne pouvait se réclamer que de son abbaye à lui, et non de Baume, restaurée il est vrai par lui, mais qui n'était pas son bien. D'ailleurs, il semble qu'aux yeux de

8 déc. 899), bientôt suivie de celle de Zwentibold (un de ses bâtards, † 13 août 900), le roi de Bourgogne avait réussi à rentrer en possession du diocèse de Besançon » (p. 26). Et pourtant, M. Poupardin reconnaît plus loin que « la domination de Louis de Provence s'exerça cependant dans une certaine mesure dans l'Escuens, puisque ce sont ses comtes et sa mère qui reconnaissent en son nom à l'abbaye de Gigny la possession de la celle de Baume sise en ce pays » (p. 26, n. 5).

Peu importe, dès lors, de connaître en vertu de quels droits a été rendue la sentence de Varenne. Mais, à la suite de ces considérations, un fait semble établi : c'est que cette réunion plénière ne peut être datée de 890. La chartre porte d'ailleurs la date de 898, ce qui n'est pas en contradiction avec ce que l'on a vu plus haut. (La date 890 est infiniment plus commode, car à elle seule convient l'indiction VIII mentionnée par l'acte; l'année 905, proposée en conséquence par quelques éditeurs, est généralement rejetée). D'autre part, quels qu'aient été les résultats *pratiques* des négociations entre Rodolfe et Arnulf, dans leur entrevue de Ratisbonne (oct. 888), « le roi de Bourgogne continua, au moins jusqu'à 894, à être reconnu à Besançon. » (*Op. cit.*, p. 18, n. 3). Bien plus, l'un des signataires de la « *notitia* » d'Ermenjart est Isaac, évêque de Grenoble, dont l'épiscopat ne commence qu'en 892. Enfin, « l'expression « *olim* » employée pour désigner la donation antérieure du roi Rodolfe à Bernon, serait inapplicable en 890. Aussi identifions-nous l'acte supposé de 903 avec celui qui dut être donné sur la fin de 888 par Rodolfe; l'indiction, du moins, est sauvegardée, et la date du 10 décembre peut très bien être conservée.

L'abbé de Baume, Gigny ait tenu le premier rang : parmi les possessions qui reviennent à Guy, son cousin, et que l'on trouve énumérées dans son testament ¹, la première place est bien au monastère qui, chronologiquement, ne vient qu'au second rang. Faut-il y voir, non une pensée de restauration, mais de fondation, qu'aurait eu Bernon, en se faisant moine, ou plus simplement le secret attachement qu'il portait, de façon toute naturelle, à ce qui était chez lui *œuvre personnelle*, — comme on le voit encore par le *testament* ² ? Peu importe. Toujours est-il que l'on est assez étonné, en feuilletant l'*Inventaire de Baume* ³, de rencontrer dans une bulle de Grégoire VII, datée de 1078, les expressions suivantes : « *monasterium Giniacum quod subiugavit... Berno abbas* ». Et ceci semble avoir frappé l'annaliste, qui souligne ainsi : « Ce pape confirme à l'abbaye de Baume ses privilèges et les églises qui lui appartiennent — dans lesquelles est compris le monastère de Gigny ». Inutile de faire remarquer qu'à cette époque la scission était déjà faite entre les deux abbayes, qui s'administraient chacune séparément, et dans la plus entière indépendance.

Les constructions de ce second monastère ne paraissent avoir été terminées que dans les premiers mois de 894. Par déférence, et surtout pour obtenir une protection efficace et nécessaire en ces temps demi-barbares et sans cesse remplis par de misérables luttes intestines, Bernon part alors pour Rome : le 1^{er} septembre, le pape Formose, ratifiant la donation de Rodolfe de Bourgogne, prend sous la juridiction immédiate du Saint

1. *Bibl. Cluniacensis*, col. 14.

2. *Ibid.*, col. 11. L'emploi du mot *celle* prouverait peut-être que Baume ne redevint abbaye que dans la suite.

3. *Inventaire de Baume*, ms. du Chapitre (xvii-xviii^e), f. 3^{ro} [en notre possession].

Siège la *vénérable* abbaye de *Gigny*, dédiée au bienheureux Pierre apôtre, ainsi que les dépendances qui lui sont annexées ¹.

Ces fondations successives, couronnées du plus grand succès, attiraient à Baume et à Gigny une foule de visiteurs. Venus très souvent par curiosité, ils s'en retournaient profondément édifiés. Plusieurs fois, en particulier, des gens du duc d'Aquitaine s'en vinrent à Baume, et, dit le chroniqueur, ils furent si édifiés de ce qu'ils voyaient et entendaient, et surtout de la cordialité avec laquelle ils étaient accueillis, tant par l'abbé que par les moines, qu'à leur retour ils en parlèrent au pieux duc Guillaume, ne tarissant pas d'éloges sur le compte des religieux ². Instruit de cette manière, le duc écrivit à Bernon pour le prier de se rendre auprès de lui. L'humble abbé partit aussitôt, accompagné de saint Hugues d'Autun, qui l'avait déjà aidé dans la réforme de Baume, et sans les conseils duquel il n'entreprenait aucune chose ³. Guillaume les reçut avec le plus grand respect et fit connaître son intention de fonder un monastère sur ses domaines avec le concours de l'abbé de Baume. Invité à désigner lui-même l'emplacement de la future fondation, Bernon indiqua Cluny, au penchant de la colline qui vient se terminer dans la riante vallée de la Grosne, à l'abri de hautes montagnes couvertes de forêts.

La vie d'Hugues d'Autun nous a transmis les détails de la réponse qui accueillit cette ouverture. Cela ne se pouvait faire, car Guillaume avait là toute sa meute, à poste fixe, prête à partir au moindre signal, pour les grandes chasses qu'il organisait.

1. Ceci s'entend du texte : certainement la bulle de Formose est postérieure à la charte de Rodolphe. Cf. l'acte de Varenne dont nous avons parlé plus haut.

2. *Vita Hugonis Aeduensis*, nos 12, 13.

3. Né vers 843. Offert en 850, comme oblat à Saint-Savin-sur-Gartempe. — Envoyé à la restauration de Saint-Martin d'Autun, il se refuse à accepter la charge abbatiale. Meurt à Anzy, monastère par lui fondé dans le *pagus Aeduensis*, le 20 avril 928.

Mais, continue le chroniqueur, « avec enjouement, et paraissant plaisanter, en homme très avisé qu'il était, Bernon repartit : « Enlevez les chiens, et acceptez les moines ; vous pensez bien, « en effet, qu'il y aura à votre endroit, de la part du Seigneur, « une plus grande récompense accordée aux soins des moines qu'à « l'élevage des chiens. » La réponse plut. Dans ces siècles de foi, les âmes généreuses passaient facilement d'un extrême à l'autre, attirées qu'elles étaient par le côté surnaturel des événements et des choses. Aussi, ajoute l'historien de saint Hugues d'Autun, le duc reçut avec une très grande marque de joie les paroles de l'homme de Dieu et lui dit : « Votre conseil, Père, est assurément plus sage et plus raisonnable ; il est aussi sans l'ombre d'une arrière-pensée. Maintenant, avec l'aide du Christ, qu'il en advienne suivant les décisions de votre bonté ¹. »

Désormais, Cluny était fondé. « Enfin, sur le champ, conclut la *Vita Hugonis*, les constructions (*opus*) furent entreprises, achevées en peu de temps, et consacrées à Pierre, prince des apôtres ². »

JEAN DE VALOIS.

1. *Bibl. Cluniac.*, col. 6.

2. *Ibid.*, col. 6. *Opus* désigne évidemment l'église, puisqu'on lit immédiatement après : *Perparva tamen primitus fratrum conciola est in eodem constituta loco*. La raison donnée : *quoniam idem princeps (V'illelmus) dominium in promptu non habebat quod daret*. On ne peut entendre ici le mot *opus* que dans le sens d'une église agrandie, ou — ce qui paraît plus probable, vu le peu de moines qui accompagnèrent alors Bernon, — reconstruite, voire même simplement réparée. L'on sait que Mabillon, lui-même, constatait à Cluny une communauté de prêtres, desservant l'église Saint-Pierre.

Que l'ancienne église ait été, comme le prétend Pignot (p. 34), consacrée par Hildebald, évêque de Mâcon, c'est possible, mais on n'en a aucune preuve. Ce qui paraît certain, c'est que l'église consacrée en 910, — si elle l'a été par un évêque de Mâcon, n'a pu l'être que par Géraud, dont l'évêque Bernon fait mention dans son accord de 929 avec Cluny. Ajoutons que s'il s'agissait du monastère, le mot *dicatum* serait de préférence employé au mot *consecratum*, suivant l'usage courant. — Cf. *Gallia christ.*, t. IV, col. 1048 et ss.

Fut-ce en 915 ? cette affirmation de Pignot n'est confirmée par aucun texte.

CHARTA QVA WVILLELMVS, COMES ET DVX, FVNDAT
MONASTERIVM CLVNIACENSE

(Bibl. Nat., or. 5 et 6; A. b. 1, C. 1).

Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny 1, t. I, Imp. Nat., 1876, pp. 124-128.

Cunctis sane considerantibus liquet quod ita Dei dispensatio quibusque ditibus consulit, ut ex rebus quæ transitorie possidentur, si eis bene utuntur, semper mansura ualeant præmia promereri; quod uidelicet diuinus sermo possibile ostendens, atque ad hoc omnino suadens, dicit: « Diuicię uiri redemptio anime eius » 2. Quod ego Guillelmus, dono Dei comes et dux, sollicitè perpendens ac proprię saluti, dum licitum est, prouidere cupiens, ratum, immo pernecessarium duxi, ut ex rebis quæ michi temporaliter conlata sunt, ad emolumentum animę aliquantulum imperciar. Quippe qui adeo in his uideor excreuisse, ne fortassis totum ad curam corporis in suppremo redar-

1. NOTE DE L'ÉDITEUR DU *Recueil*: « Cet acte a été publié déjà dans un grand nombre d'ouvrages, et particulièrement dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1. Mais, attendu son importance et l'inexactitude des diverses éditions, nous avons cru devoir le reproduire ici d'après l'original ou du moins une copie authentique du temps conservée à la Bibliothèque Nationale. [Cette pièce qui se trouve dans la collection de Bourgogne, tome 76, sous le n° 5, n'a jamais été scellée.— Il y en a sous le n° 6 une copie, qui est du xiv^e siècle, d'une assez grosse écriture, sur trois colonnes, avec lettres ornées en tête de chacune. La première est précédée des six lignes suivantes écrites en lettres rouges: *Testamentum Guillelmi Pii, ducis Aquitanorum, et fuit principalis fundator istius monasterii Cluniacensis, et obiit (anno) ab incarnatione Domini IX^{mo} XVIII, et est sepultus in uico Briuatensi apud Sanctum Iulianum martirem. Et per istud testamentum apparet quod Cluniacenses sunt exempti a fundacione.* Cette copie n'offre pas de différences bien sensibles avec le n° 5, mais elle est incomplète; elle s'arrête dans les souscriptions avant *S. Ingelberge*. — Dans le cartulaire C, il manque la moitié des quatre premières lignes et la suite du texte jusqu'aux mots: *qui sibi successuri sunt et usque ad seculi consummationem victuri, notum sit quod, etc. . .*]. » Nous avons revu le texte sur l'original; dans le *Recueil*, il manque deux signatures au bas de la charte.

2. *Prov.*, XIII.

guar expendisse, quin potius, cum subprema sors cuncta rapuerit. quiddam michi gaudeam reseruasse. Quæ scilicet causa nulla specie uel modo congruentius posse fieri uidetur, nisi ut iuxta Christi preceptum : « Amicos michi faciam pauperes eius »¹ utque huiusmodi actio non ad tempus, set continue peragatur, monastica professione congregatos ex propriis sumptibus sustentem. Ea si quidem fide, ea spe, ut quamuis ipse cuncta contempnere nequeam, tamen, dum mundi contemptores, quos iustos credo, susceperim, « iustorum mercedem accipiam »². Igitur, omnibus in unitate fidei uiuentibus Cristique misericordiam prestolantibus, qui sibi successuri sunt et usque ad seculi consummationem uicturi, notum sit quod, ob amorem Dei et Saluatoris nostri Jhesu Christi, res iuris mei sanctis apostolis Petro uidelicet et Paulo de propria trado dominatione, Clugniacum scilicet uillam, cum cortile et manso indominicato, et capella quæ est in honore sancte Dei genetricis Mariæ et sancti Petri, apostolorum principis, cum omnibus rebus ad ipsam pertinentibus, uillis siquidem, capellis, mancipiis utriusque sexus, uineis, campis, pratis, siluis, aquis earumque decursibus, farinariis, exitibus et regressibus, cultum et incultum, cum omni integritate. Quæ res sitæ sunt in comitatu Matisconense ; uel circa, suis unaquæque terminis conclusæ⁴. Dono autem hæc omnia iam dictis apostolis, ego Vvillelmus et uxor mea Ingelberga⁵, primum pro amore Dei, inde pro anima senioris mei Odonis regis⁶, progenitoris ac genetricis meæ⁷, pro me et uxore

1. *Luc*, XVI, 9.

2. *Matth.*, X, 41.

3. *In comitatu Matisconense*. Cf. p. 94, n. 1 ; et plus bas, n. 7.

4 Cf. *Bibl. Cluniac.*, col. 511, *Charta Petri, Albanensis episcopi et cardinalis Romani, de immunitate Cluniaci*. — Col. 518-520. *Urbanus II ad Cluniacensem abbatem (Hugo, abbas sextus)*.

5. Eudes, comte de Paris, compétiteur de Charles le Simple au trône de France. Reconnu, en 896, par la plupart des états fatigués de la lutte ; à la même époque, il consent au partage de la royauté. Ce n'est qu'à sa mort que Guillaume aurait usé de son titre de *duc d'Aquitaine*.

6. Ingelberge, fille de Boson, roi de Provence ; fiancée à Carloman, fils du roi Louis le Bègue, en 878 ; la révolte de Boson et son élévation au trône du royaume d'Arles et de Provence, arrêtrèrent les projets d'union.

7. Bernard, marquis de Gothie, uni à Boson, duc de Provence, et à un autre Bernard, comte d'Auvergne, se révolte contre Louis le Bègue, en 877, au

mea, salute scilicet animarum nostrarum et corporum, pro Auanae nichilominus, quae michi easdem res testamentario jure concessit, pro animabus quoque fratrum ac sororum nostrorum nepotumque, ac omnium utriusque sexus propincorum, pro fidelibus nostris, qui nostro seruitio adherent, pro statu etiam ac integritate catholicæ religionis. Postremo sicut omnes christiani unius compage caritatis ac fidei tenemur, ita pro cunctis, preteritorum scilicet, presencium siue futurorum temporum orthodoxis hæc donatio fiat. Eo siquidem dono tenore, ut in Cluniaco in honore sanctorum apostolorum Petri et

sujet de dons faits sans leur consentement, et destinés dans la pensée du roi à se ménager des partisans dans l'Aquitaine où il régnait depuis 867. Louis le Bègue, ayant préféré le système des concessions, fait la paix et admet au conseil royal Boson de Provence et Bernard d'Auvergne. Ce dernier est le père de Guillaume. A la suite du concile de Troyes (878), le roi donne au comte d'Auvergne le marquisat de Gothie, enlevé à son possesseur qui venait d'être condamné pour insoumission. — En 879, révolte de Boson qui, poussé par Ermenjart, se fait proclamer roi de Bourgogne (879 même) et de Provence, à Mantaille (Drôme). Louis et Carloman, fils de Louis le Bègue, s'emparent alors de Mâcon, Lyon, Vienne, et mettent ces villes sous l'autorité de Bernard d'Auvergne. — Ce qui explique qu'à la mort de Bernard, tué en 886, sous les murs de Vienne, que défendait Ermenjart, Guillaume, son fils, ait hérité du *pagus Lugdunensis* (cf. *Cart. de Savigny, loc. cit., Intr., LI et seq.*) partie occidentale. — On voit, il est vrai, Louis l'Aveugle, fils de Boson, maître reconnu de tout le *pagus Lugdunensis*, par une charte de 902. Mais, remarque fort bien M. Bernard, Guillaume venait d'épouser la sœur du roi Louis l'Aveugle. Celui-ci même paraît régner dans le Mâconnais. Une charte de 918, ajoute-t-il, montre pourtant bien qu'à cette date Guillaume administrait le comté de Lyon (partie occidentale du *pagus Lugdunensis*). M. Bruel (*Recueil des Chartes de Cluny*, t. I, p. 193) la place en janvier 917.

De son second mariage avec Ermenjart, fille de Warin, comte d'Auvergne, il eut trois fils : Warin, Guillaume, et Norbert, évêque du Puy ; deux filles : Adeline, mariée à Acfred, comte de Carcassonne, et la comtesse Ava, plus tard abbesse.

1. *Pro Auana nichilominus*. Duchesne, dans ses notes de la *Bibl. Cluniac.*, ne distingue pas les deux Ava ; bien plus, sans paraître soupçonner la parenté de la seconde Ava, — qu'il ne mentionne pas, — avec le duc Guillaume, il émet l'étrange affirmation d'une donation faite à celui-ci, par la première Albana, à ses derniers moments (col. 14, notes).

Pauli monasterium regulare construatur, ibique monachi iuxta regulam beati Benedicti uiuentes congregentur, qui ipsas res perhennis temporibus possideant, teneant, habeant [atque] ordinent; ita duntaxat ut ibi uenerabile oracionis domicilium uotis ac subplicationibus, fideliter frequentetur, conuersatioque celestis omni desiderio et ardore intimo perquiratur et expetatur, sedule quoque oraciones, postulationes adque obsecrationes Domino dirigantur, tam pro me quam pro omnibus, sicut eorum memoria superius digesta est¹. Sintque ipsi monachi cum omnibus prescriptis rebus sub potestate et dominatione Bernonis abbatis, qui, quandiu uixerit, secundum suum scire et posse eis regulariter presideat. Post discessum uero eius, habeant idem monachi potestatem et licentiam quemcumque sui ordinis, secundum placitum Dei adque regulam sancti Benedicti promulgatam, eligere maluerint abbatem adque rectorem, ita ut nec nostra nec alicuius potestatis contradictione contra religiosam duntaxat electionem impediatur. Per quinquennium autem Romę ad limina apostolorum ad luminaria ipsorum concinnanda, .X. solidos prefati monachi persoluant;

1. Or. 6 ajoute : *Precepimus siquidem ut maxime illis sit hec nostra donatio ad perpetuum refugium, qui pauperes de seculo egressi nihil secum preter bonam uoluntatem attulerint, ut nostrum supplementum fiat habundantia illorum.* (Recueil, p. 126, note 1).

Il ne faut pas oublier que cette copie, d'ailleurs incomplète, comme le remarque M. Bruel, est du xiv^e siècle; elle ne fournit pas l'âge de l'interpolation, ou de l'addition immédiate faite au texte. Toujours est-il que la pensée exprimée ici se retrouve un peu plus loin.

2. Selon Orderic Vital, *lib. XI*, Guillaume aurait été à Rome et aurait donné au pape (duquel s'agit-il ? sans doute Serge III, † 911) « *XII aureos... et exinde tot idem singulis annis dari decreuit* ». Nous voici un peu loin des cinq ans dont parle la charte. Selon Pignot (p. 34), le pape serait Jean X (911-928); mais à cela il n'y a pas de preuve. — Duchesne (*Bibl. Cluniac.*, aux notes, col. 15) ne sait comment concilier ce fait avec les paroles du pape Agapit reconnaissant aux Clunistes la situation que leur crée la charte de Guillaume vis-à-vis des séculiers et de la sainte Église. (Il s'agit du pape Agapit II, 946-955). « *Sane ad recognoscendum, quod prædictum coenobium sanctae apostolicae sedi ad tuendum atque fovendum pertineat, dentur per quinquennium X. solid.* »

Dans ce privilège adressé à Aimar, troisième abbé de Cluny (*Bibl. Cluniac.*,

habeantque tuitionem ipsorum apostolorum adque Romani pontificis defensionem 1; et ipsi monachi corde et animo pleno prelibatum locum pro posse et nosse suo edificent. Volumus etiam ut nostris successorumque nostrorum temporibus, prout oportunitas adque possibilitas eiusdem loci sese dederit, cotidie misericordiæ opera pauperibus, indigentibus, aduenis, summa intencione ibidem exhibeatur 2. Placuit etiam huic testamento inseri ut ab hac die nec nostro, nec parentum nostrorum, nec fastibus 3 regiæ magnitudinis, nec cuiuslibet terrenæ potestatis iugo 4 subiciantur idem monachi ibi congregati; neque aliquis principum secularium, non comes quisquam, nec episcopus quilibet, non pontifex supradictæ sedis Romanæ, per Deum et in Deum omnibusque sanctis eius, et tremendi iudicii diem contestor, deprecor, inuadat res ipsorum seruorum Dei, non distrahat, non minuat, non

col. 273-74), il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, d'une réclamation, mais bien plutôt d'une nouvelle imposition.

Cette manière de faire n'est pas isolée : une bulle de Jean XI, à l'abbaye de Vézelay, mentionne aussi cette clause : « *sub censu unius libri argenti annuatim persolvendo* ». Cf. Bouquet, *Histor. Fr.*, t. IX, p. 218.

1. Cf. la note précédente.

2. Voyez plus haut.

3. Or. 6 : *fascibus*.

4. Est-ce à l'instigation de Bernon, qui, pour Gigny et ses dépendances, avait sollicité du pape Formose de relever directement du Saint Siège, que Guillaume fit insérer cette clause ? Il semble bien qu'il y ait plutôt là une note très personnelle du duc d'Aquitaine. C'était aussi, de sa part, une mesure de prudence, pour garantir la fondation nouvelle.

Les termes employés sont d'une insistance très frappante. Cette « *soumation respectueuse* » au pontife romain est la preuve de la part très active qu'a dû prendre Guillaume dans la rédaction du document. Les termes si précis de la chartre sont repris par Jean XI dans une bulle de mars 931 adressée à saint Odon, et affranchissant Cluny de toute dépendance spirituelle autre que le Saint Siège. Cf. *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, *Lugd.*, 1680, p. 1.

L'indépendance politique de Cluny cesse, dans une certaine mesure, dans les premières années du XIII^e siècle. Pour éviter les incursions continuelles dont ses domaines sont l'objet de la part des comtes de Chalou, l'abbaye se met sous la protection de Louis VI, roi de France (an 1119, *Recueil des Chartes de Cluny*, t. V, p. 295). Le prince accepta pour lui et ses successeurs; au fond, l'acte était gros de conséquences.

procamiet, non beneficiet alicui, non aliquem prelatum super eos contra eorum uoluntatem constituat. Et ut hoc nefas omnibus temerariis ac improbis arcus inibeatur, adhuc idem inculcans subiungo. Et obsecro uos, o sancti apostoli et gloriosi principes terrę, Petre et Paule¹, et te, pontifex pontificum apostolice sedis, ut per auctoritatem canonicam et apostolicam, quam a Deo accepistis, alienetis a consortio sanctę Dei ecclesię et sempiternę uite predones et inuasore- adque distractores harum rerum quas uobis hilari mente promtaque uoluntate² dono; sitisque tutores ac defensores iam dicti loci Clugniaci et seruorum Dei ibi commanencium, harum quoque omnium facultatum propter clementiam et misericordiam piissimi redemptoris. Si quis forte, quod absit, et quod per Dei misericordiam et patrocinia apostolorum euenire non estimo, uel ex propinquis aut extraneis, uel ex qualibet condicione siue potestate, qualicunque calliditate, contra hoc testamentum³, quod pro amore Dei omnipotentis ac ueneratione principum apostolorum Petri et Pauli fieri sancciu, aliquam concus- sionem inferre temptauerit, primum quidem iram Dei omnipotentis incurrat, auferatque Deus partem illius de terra uiuencium⁴, et deleat nomen eius de libro uite⁵, fiatque pars illius com his qui dixerunt Domino .Deo : « Recede a nobis »⁶ et cum Dathan et Abiron, quos terra

1. Gigny et Baume étaient sous le patronage de saint Pierre. On en pourrait conclure que Cluny eut le même titulaire, pour un motif analogue, qui serait une dévotion particulière à Bernon. Il faut remarquer, d'autre part, qu'il existait déjà là une église dédiée à saint Pierre. Mais, outre que le saint apôtre était en grande faveur auprès des moines, très attachés au Saint Siège, il y a lieu de souligner la dévotion personnelle de Guillaume aux saints apôtres et au pontife romain. Plusieurs fois leur nom est revenu au cours de la charte.

2. Remarquez ces termes. Le donateur n'a assurément aucune arrière-pensée; et ce que l'on sait des circonstances dans lesquelles s'est conclue l'affaire de la fondation de Cluny empêche d'admettre avec Pignot qu'il s'agit là d'un sacrifice pieusement consenti, dont le résultat en fut la « déclaration solennelle » à Bourges.

3. Præceptum, charta, diplomata, instrumenta.

4. *Apoc.*, XXII, 19.

5. *Id.*, III, 5.

6. *Job*, XXI, 14.

ore aperto deglutiuit et uiuos infernus¹ absorbuit, perhennem dampnationem incurrat; sotius quoque Iudæ proditoris Domini effectus, externis cruciatibus retrusus teneatur; et ne ei in presenti seculo humanis oculis impune transire uideatur, in corpore quidem proprio futurę damnacionis tormenta experiatur, sortitus duplicem direptionem cum Hæliodoro et Antiocho, quorum alter acris uerberibus coercitus uix semiuiuus euasit; alter uero, nutu superno perculsus, putrescentibus membris et scatentibus uermibus miserrime interiit², caeterisque sacrilegis qui ærarium domus Domini temerare presumpserunt particeps existat, habeatque, nisi resipuerit, archiclauum totius monarchiæ ecclesiarum, iuncto sibi sancto Paulo, obstitorem, et ameni paradisi aditus contradictorem, quos, si uellet, habere poterat pro se piissimos intercessores. Secundum mundialem uero legem, his quibus calumniam intulerit .C. auri libras³ cogente iudiciaria potestate, coactus exsoluat; et congressio appetus illius frustrata nullum omnino effectum obtineat. Sed huius firmitas testamenti omni auctoritate suffulta semper inuiolata ac inconcussa permaneat, cum stipulatione subnixa. Actum Bituricæ⁴ ciuitatis publice.

1. Num., XVI, 31.

2. Machab., I, II, cap. 18, 9.

3. *Centum auri libras*... « On avait coutume alors, et aussi dans la suite, souligne Duchesne (*Bibl. Cluniac.*, notes, col. 16-17), d'ajouter aux sanctions des chartes ou testaments, une amende pécuniaire (*pecuniariam paenam*). C'est ainsi qu'on lit dans un *praeceptum* donné à Paris au sujet de Saint-Maieul, par l'empereur Othon II, fils de l'impératrice Adélaïde : *Si quis igitur hoc nostrae stabilitatis praeceptum fregerit, componat centum libras auri, medietatem camerae nostrae et medietatem Cluniacensi monasterio.* »

Ces exemples sont très fréquents dans le *Recueil*, mais la somme exigée comme punition des délits ou entraves apportés aux exécutions testamentaires semble n'être pas très uniforme. On en a un exemple dans la charte d'Ava, donnant, en 893, Cluny à son frère : « *Si quis... set inferat tibi tuisque hereditibus una cum socio fisco, libras L...* » (*Recueil Cluny*, t. I, p. 62); une autre (charte de 910-911, entre Bernon, abbé de Cluny, et Sievert) dit : « *Si quis vero... sed fisco uncias auri duas inferat...* » (*Recueil Cluny*, t. I, ch. 113, p. 129).

4. *Actum Bituricae*... Pignot commente ainsi : *Actum publice*, ce n'est pas simple donation, mais vrai contrat, « contenant des stipulations réciproques, obligatoires, révocables en cas d'inexécution; la publicité solennelle lui impré-

Vvilelmus ego hanc auctoritatem fieri et firmare rogavi, ac manu propria roboravi.

Signum Ingelberge, uxoris eius.

Madalbertus peccator, Biturigensis archiepiscopus ¹.

Adalardus episcopus ².

Atto peccator, episcopus ³.

S. Vvilelmi comitis, nepotis eius ⁴.

Sig. Armanni.

Sig. Vvigonis. — S. Vvberti. — S. Stephani. — S. Heracli.

S. Gotbranni.

S. Gauzfredi vicecomitis.

S. Teutardi ⁵.

S. Isnardi. — S. Vrsonis Greci. — S. Rataldi. —

S. Rainberti. — S. Isingerii. — S. Rotberti. — S. Otberti. —

S. *Girberti*.

S. Bermundi. — S. Gerardi. — S. Amblardi. — S. Aimardi. —

S. Achedei.

S. Vvidonis ⁶.

mait ce caractère d'authenticité qui résultait, sous les Romains, de l'insinuation devant la curie, et qui résulte aujourd'hui de l'accomplissement des formalités par lesquelles nos lois placent les contrats sous le sceau du pouvoir public. »

Bituricae, Bourges, capitale de l'Aquitaine.

1. Madalbert, archevêque de Bourges. Élu en 910, meurt la même année (cf. *Gall. christ.*, t. II, col. 34).

2. Évêque de Clermont (910-912).

3. Évêque de Nevers (908-916).

4. Neveu de Guillaume d'Aquitaine et son successeur, en particulier dans le « *pagus Lugdunensis* » (cf. *Recueil*, t. I, *Introd.*, p. 1v). Cf. Poupardin, *op. cit.*, p. 212.

5. « Au-dessus de ce nom et au-dessous de *S. Vvilelmi comitis, nepotis eius*, on voit les mots *domini comitis*, qui semblent se rapporter à *nepolis eius*. Les imprimés les rapportent à Teutardus, dont ils font un comte » (note 1 du *Recueil*, t. I, p. 128). — Les imprimés paraissent bien avoir raison. L'opinion du savant M. Bruel n'a en soi rien d'in vraisemblable; mais, appliquée à Guillaume, neveu du duc d'Aquitaine, elle ne peut guère se justifier, car une répétition demeure ici peu naturelle.

6. S'agit-il de Widon ou Guy, cousin de Bernon et son successeur à Gigny?

S. Grimberti. — S. Vnberti. — S. Arnaldi. — S. Ainardi. — S. Rotberti. — S. Bodonis. — S. Atsonis. — S. Girbaldi. — S. Ismidonis. — S. Adema[ri]. — S. Teotberti. — S. item Teotberti. — S. Bernardi. — S. Vvalonis. — S. Geraldii. — S. Truanni.

Data tercio idus sebtēbris, anno undecimo regnante Karolo rege, indictione XIII^a.

1. Quant à la date, ajoute M. Bruel (*Recueil*, p. 128, n. 1), on lit en marge de A : Anno Dni. DCCCCX, indict. XIII.

Cucherat adopte la date de 908. Il fait remarquer que « les années du règne de Charles le Simple se comptent du jour où il régna seul de fait (5 janvier 898) après la mort du roi Eudes ». Et il ajoute : « Comme le diplôme du comte Guillaume est du 3 des ides, c'est-à-dire du 11 septembre, ce ne peut être que le 11 septembre 908. C'est aussi à cette date de l'année 908 que la chronique de Saint-Pierre-le-Vif place la fondation de Cluny; et les auteurs du *Gallia christiana* se rendraient sans doute à cette opinion s'ils n'étaient dérouterés par l'indiction XIII... qui leur semble correspondre à l'an 910 » (Cucherat, *loc. cit.*, xvii).

Voici l'opinion de Mabillon (*Acta Sanctorum, Saec. V*, p. 81) après sa dissertation préliminaire : « *Cluniac. canobii primordia, quae ad annum Caroli Simplicis undecimum revocat Wuill. testamentum, consignanda sunt, anno DCCCCX, qui annus redintegrati in regnum Caroli undecimus dici potest, non quidem solito cancellariae stilo, sed annum eius primum desumendo ab eo tempore quo regni Aquitanici quietus possessor factus est* ».

Commentant la charte d'Ava (893), M. Bruel dit (note 5, p. 63) : « Nous supposons que cette date [*V idus novēbrium, anno primo certantibus, duobus regibus de regno, Odone vidilicet et Karolo*] se rapporte au premier conflit qui eut lieu entre Eudes et Charles, et non à la première année du gouvernement de ce dernier, qui ne fut reçu que beaucoup plus tard dans la Bourgogne. Nous voyons, en effet, n° 62, un acte daté de l'an 1^{er} après la mort d'Eudes » (en mars 898).

Et à propos d'une charte d'avril 898 (*Recueil*, p. 72, n° 63) : « Nous ne faisons, dit-il (n. 3), dater le règne de Charles le Simple en Bourgogne que de la mort d'Eudes en 898; peut-être même faut-il le reporter à 899 ou 900. Nous avons en effet des actes datés, l'un de l'an 1^{er} de la mort de ce prince (n° 62) et l'autre de l'an III (n° 71), et enfin un autre daté de la troisième année du règne de Charles, qui se rapporte à 901 (n° 74) [et à la date du 29 novembre]. Plus tard, il paraît que l'on oublia les difficultés du début du règne de Charles le Simple, et l'on fit remonter le règne à 893, comme on le verra plus loin à la date de 916. »

Ego Oddo, lévite, ad vicem cancellarii scripsi et subscripsi.

Pour nous, la date de 910 nous paraît d'autant plus décisive, que deux des signataires de la charte souscrivent en qualité d'évêques ; il se trouve d'autre part, que tous deux, l'archevêque de Bourges et l'évêque de Clermont, n'ont été élevés à l'épiscopat qu'en 910. Pour le premier, la chose est encore plus claire : il est mort l'année même de son élection.

1. Dom Mabillon a vu dans cet *Odon*, lévite, le second abbé de Cluny ; c'est de sa part pure conjecture. Pour Pignot, la chose ne paraît pas faire de doute (p. 17 et 18, note 2). Il est vrai qu'Odon entre cette année même à Baume ; mais, outre qu'il n'est nullement prouvé qu'il y fût à cette époque, l'on sait, d'autre part, que depuis l'âge de vingt ans le jeune chanoine de Tours était éloigné de la cour d'Aquitaine.

Pignot veut voir dans l'acte « de fondation, la main de l'auteur des *Collations* », parce que dans les deux cas on retrouve le même accent de tristesse. Que les *Collations* contiennent certaines pages, non de tristesse, mais de sainte indignation contre les mœurs déplorables des séculiers, des clercs, et même quelquefois des moines, au x^e siècle, ceci est indiscutable. Quant à la charte, elle respire peut-être la componction, non la tristesse.

Sa composition est évidemment de deux parties : l'une où l'on sent Guillaume qui, pour un peu, paraît dicter, même en ce qui concerne le côté *spirituel* de la rédaction ; l'autre, œuvre du scribe, où l'on voit avant tout, sous la pensée, vraiment grande par endroits, le dessein secret d'éblouir par des artifices de style. — Évidemment aussi, comme le remarque Pignot, la souscription ne porte pas *Odo monachus*, puisque Odon n'était pas profès.

On voit souvent les clercs tenir la place des chanceliers. En ce cas, ils l'indiquent, comme ici. La charte d'Ava (893) citée plus haut, en est un exemple.

— Le mot *lévite* est suivant l'usage du temps synonyme de *diacre*. Cependant pour les diverses acceptations de ce mot, il sera bon de se reporter au *Manuel de Diplomatique* du regretté A. Giry.

VI

ESSAI SUR QUELQUES PARTICULARITÉS

DES

ÉGLISES ROMANES BÉNÉDICTINES

Depuis que les savants travaux de MM. Jean Virey et Anthyme Saint-Paul ont porté le dernier coup aux théories de Viollet-le-Duc sur l'école clunisienne, tous les archéologues sont d'accord pour constater que les Bénédictins se sont inspirés, pour bâtir leurs églises, du style de la région où se trouvait situé tel ou tel monastère. Ainsi Notre-Dame de Jumièges et Saint-Étienne de Caen sont des églises franchement normandes; Saint-Savin porte l'empreinte de l'architecture poitevine, comme Nouaillé, Fontgombault, Charroux et Saint-Amant-de-Boixe; Saint-Étienne de Nevers se rattache à l'école auvergnate comme Mozat et Conques-en-Rouergue. Enfin le chœur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, présente tous les caractères du style du XIII^e siècle dans l'Ile-de-France, comme l'œuvre de Suger à Saint-Denis. Par exception, l'influence bourguignonne se manifeste sur les chapiteaux de l'abbatiale de Bernay et dans deux églises du Velay, Chanteuges et Chamalières, où l'abbé Guillaume avait fait venir des ouvriers d'un autre pays, d'après une charte du cartulaire¹.

Au contraire, les Cisterciens sont restés fidèles, jusqu'au

1. *Præfatus namque abbas ex aliis regionibus peritos conduxit artifices.* Cf. Abbé Ulysse Chevalier, *Cartulaire de Saint-Chaffre du Monastier*, p. 46.

xiii^e siècle, aux principes de l'architecture bourguignonne. Le plan de leurs abbayes et de leurs églises dérive de certains types qu'ils ont reproduit dans toute l'Europe au xii^e siècle¹. Plus tard, ils subirent à leur tour les influences locales, comme dans leurs églises gothiques d'Angleterre et dans les abbayes de Longpont (Aisne), d'Ourscamp, de Chaalis (Oise) et de Royaumont (Seine-et-Oise), mais la plantation régulière de leurs bâtiments monastiques autour du cloître n'est qu'un emprunt fait aux traditions bénédictines.

En dehors de la Bourgogne méridionale, la grande église de Cluny n'a pas exercé d'influence directe, car sa filiation avec l'abbatiale de Paray, la cathédrale d'Autun, Notre-Dame de Beaune et les abbayes de Saulieu et de La Charité-sur-Loire est bien évidente, d'après le style des travées et du faux triforium de la nef, mais les architectes bénédictins dont la plupart furent des moines comme Hézelon, constructeur de l'abbatiale de Cluny, mirent souvent en pratique certains principes de tracé et de décoration qu'il importe de mettre en lumière. Tels sont le parti de faire précéder la nef d'un narthex fermé ou d'un vaste porche ouvert, l'habitude de donner une profondeur inégale aux absidioles du transept et l'usage d'allonger le chœur pour le service du culte.

L'un des plus anciens narthex bénédictins est celui de Saint-Philibert de Tournus, mais ceux de Romainmotier, de Jumièges, de Charlieu, de Paray-le-Monial, de Vézelay, de La Charité-sur-Loire, dont il reste d'importants débris, et de Saint-Denis, sont également bien connus. On sait que celui de l'abbatiale de Cluny, bâti vers 1220 par l'abbé Roland de Hainaut, était une véritable

1. Il est curieux de faire observer que le plan du chœur gothique bénédictin de Notre-Dame de Jumièges ressemble à celui des chevets cisterciens de Clairvaux, de Pontigny et de Savigny, où les chapelles rayonnantes sont englobées dans les pans coupés de l'abside.

église de cinq travées. Quant aux vastes porches, je me contenterai de citer ceux de Saint-Benoît-sur-Loire, d'Ébreuil et de Moissac, sans oublier les porches plus modestes de Sainte-Gemme, de Saint-Leu-d'Esserent et de Saint-Loup-de-Naud. Au contraire, les Cisterciens n'élevèrent jamais en avant de leurs grandes églises un narthex surmonté d'une tribune qui s'ouvrait sur la nef. Ils se contentaient de porches de faible dimension, comme on peut le constater à Pontigny, à Longpont et à Noirlac.

Le double transept de l'église abbatiale de Cluny ne servit de modèle qu'à l'architecte qui traça le plan de Saint-Benoît-sur-Loire, mais il serait intéressant de rechercher si cette disposition originale si fréquente dans les cathédrales gothiques d'Angleterre ne dérive pas de la même source. La cathédrale de Canterbury dont le chevet fut agrandi par Conrad à la fin du XI^e siècle, en offrait un des plus anciens exemples pour l'époque romane avec l'église remaniée du prieuré clunisien de Lewes¹. D'ailleurs, le plan d'un transept bénédictin diffère complètement de celui d'un transept cistercien, en ce sens, que les chapelles des croisillons ne se terminent jamais par un chevet plat et que leur profondeur est souvent inégale.

En réalité, le plan si particulier du chevet des grandes églises romanes de la Normandie et de l'Angleterre, n'est qu'une réplique d'un système de tracé cher aux Bénédictins. Les deux premiers exemples d'absidioles de longueur variable, accolées aux flancs du chœur, se rencontrent avant le milieu du XI^e siècle à Bernay² et à Jumièges³, c'est-à-dire dans deux abbayes bénédictines. Les fils de saint Benoît le reproduisent à Saint-Étienne de

1. Prior. *A history of gothic art in England*, p. 61, fig. 26.

2. Porée (Le chanoine). *L'église abbatiale de Bernay* dans le *Congrès archéologique de Caen*, t. II, p. 592.

3. Martin du Gard (Roger), *L'abbaye de Jumièges*, pl. III et IV.

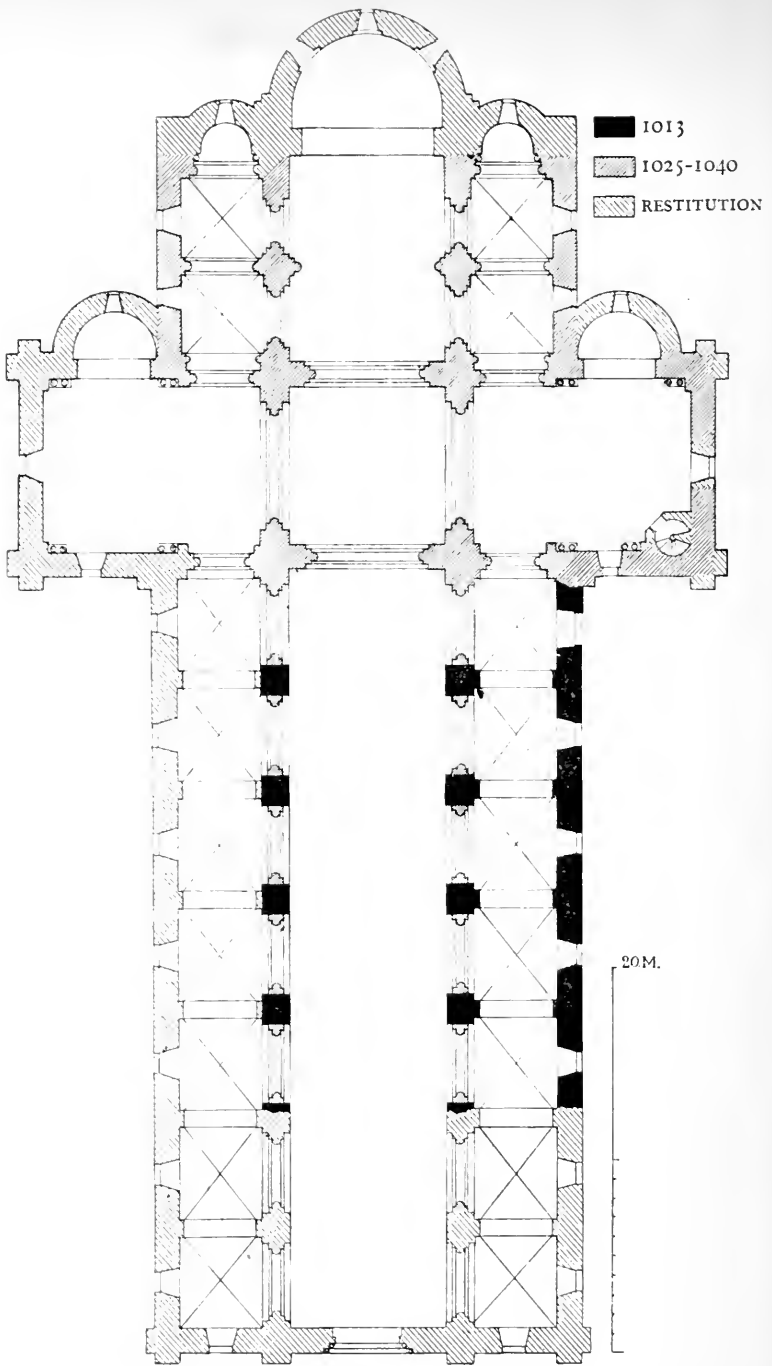
Caen, à Cerisy-la-Forêt, à Boscherville, à Lessay, à Saint-Gabriel, tandis que les Bénédictines l'adoptent à la Trinité de Caen et à Montivilliers. En Angleterre, les plans si caractéristiques du transept de Saint-Albans et de Sainte-Marie d'York ¹, flanqué de six absidioles, sont des œuvres bénédictines, et le chevet primitif de l'abbatiale de Westminster était conforme au même type. Sans doute, les architectes des cathédrales et des églises paroissiales normandes plantèrent des chœurs sur des tracés identiques, mais ils ne furent que des imitateurs.

Avant l'addition du déambulatoire, l'église abbatiale de La Charité-sur-Loire possédait également des absidioles de profondeur décroissante dans les croisillons, comme l'église du prieuré bénédictin d'Anzy-le-Duc (Saône-et-Loire). Le maître de l'œuvre de la cathédrale d'Autun s'inspira de cette disposition. On peut faire la même remarque en Berri. Les Bénédictins avaient exporté ce plan à Châteaumeillant, à Dèvres, à La Celle-Bruère qui dépendaient de Déols, et à Chézal-Benoît, mais comme ils se contentaient souvent de n'accoler dans chaque bras du transept qu'une absidiole dont la partie droite communiquait avec le chœur ² comme à Saint-Genou et à Méobecq (Indre), les autres ordres religieux, comme celui des Augustins, copièrent ce type de plan à Plaimpied, et plusieurs églises rurales, comme celles des Aix-d'Angillon, de Blet, de Saint-Pierre-des-Étieux s'élevèrent sur le même tracé.

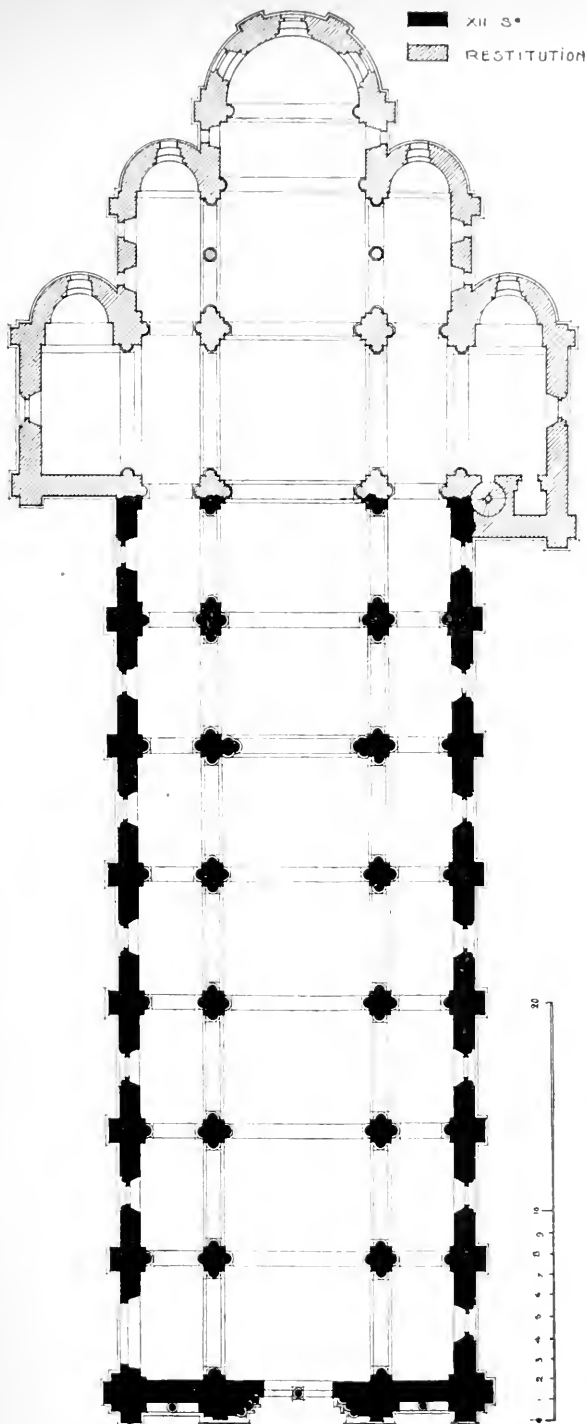
Dans le sud-ouest de la France, les églises abbatiales de Saint-Amant-de-Boixe (Charente), de La Sauve (Gironde) et de Saint-Sever (Landes), présentent des absidioles du même genre qui s'ouvrent sur le chœur par des arcades comme dans les églises

1. John Bilson, *Les chevets du XI^e siècle de Saint-Augustin de Cantorbéry et de Sainte-Marie d'York*, dans le *Bulletin Monumental*, t. LXIX, 1905, p. 222.

2. Autres exemples : Saint-Loup-de-Naud, Le Ronceray d'Angers, Ainay à Lyon.



Plan de l'église bénédictine de Bernay.



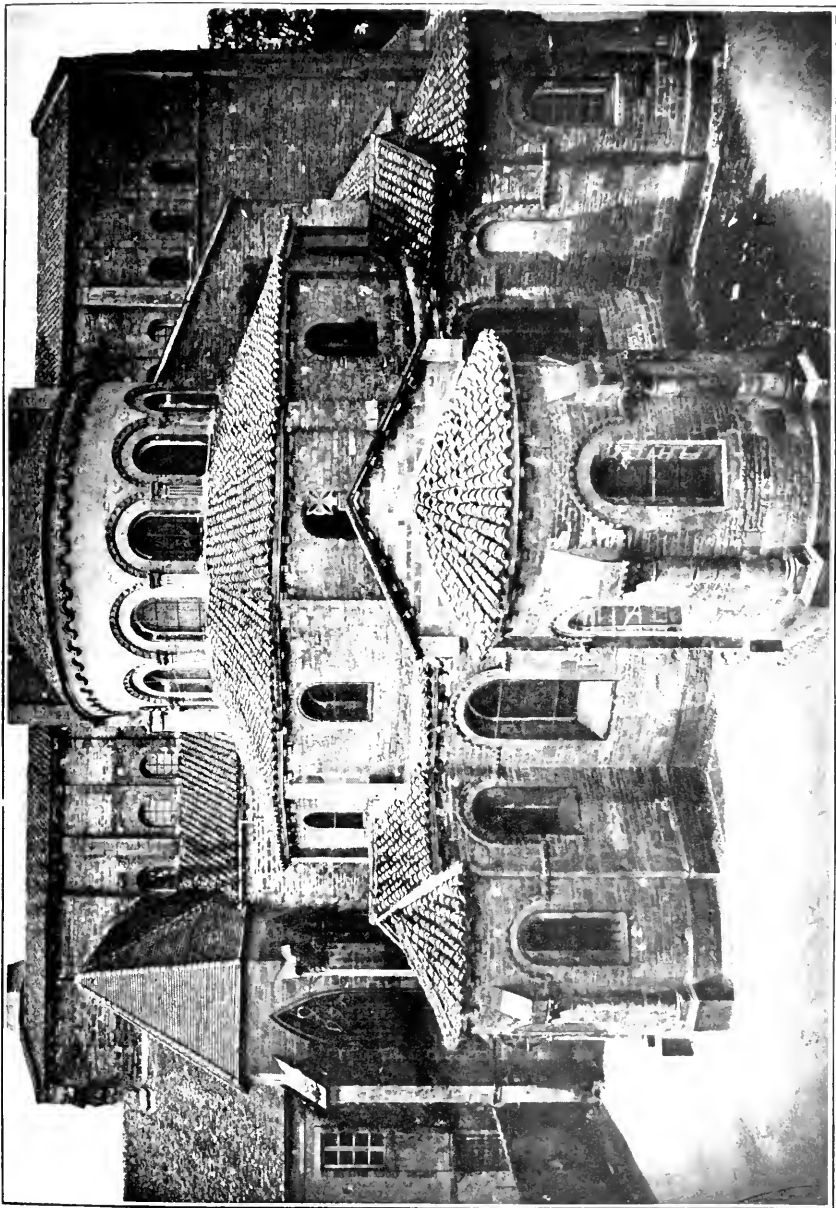
Plan de l'église bénédictine de Chézal-Benoit.

normandes. Sans doute, il faut se garder de trop généraliser, car un grand nombre d'églises romanes bénédictines n'offrent pas cette particularité, mais l'influence exercée par les chevets de ce type n'en est pas moins curieuse à signaler.

Tandis que beaucoup de chœurs cisterciens se distinguent par leur faible étendue, comme à Fontenay, à Noirlac, à Chaalis et même à Pontigny avant l'agrandissement du chevet, les absides bénédictines sont précédées d'un certain nombre de travées droites qui augmentent leur profondeur, comme à Saint-Benoît-sur-Loire, à Paray-le-Monial, à Saint-Genou, à La Charité-sur-Loire. Les architectes de l'ordre de Saint-Benoît ont beaucoup contribué à répandre l'usage d'entourer le chœur des grandes églises d'un déambulatoire flanqué de chapelles rayonnantes dès le XI^e siècle, par exemple à la Couture du Mans, à Saint-Étienne de Nevers, parce que les ronds-points facilitent la circulation des fidèles et le développement des processions. Ils s'efforçaient également d'attirer les regards sur le maître-autel dès l'entrée de l'église, soit en disposant des marches derrière la porte occidentale, comme à Cluny, à Souvigny, à Saint-Amant-de-Boixe, soit en relevant le niveau du chœur au moyen d'une crypte peu enfoncée dans le sol, comme à Saint-Benoît-sur-Loire, à Saint-Denis, à la Couture du Mans.

*
* *

Dès le XI^e siècle, les architectes bénédictins avaient trouvé le moyen d'épauler la voûte en berceau d'un vaisseau central par des berceaux transversaux ou par des voûtes en quart de cercle, comme on peut le constater dans le narthex de Saint-Philibert de Tournus, dans les bas-côtés du Ronceray d'Angers et dans les ruines de l'abbatiale de Maillezais. Ils furent les premiers à résoudre le problème de voûter la nef d'une église sans renoncer à l'éclairer



ABSIDE DE L'ÉGLISE DU PRIEURÉ DE PARAY-LE-MONIAL



par des fenêtres hautes, par exemple à Saint-Martin de Canigou et à Saint-Guilhem du Désert.

Quand Guillaume, comte de Nevers, fit don à l'abbaye de Cluny, le 13 décembre 1097, de l'église Saint-Étienne de Nevers avec les bâtiments monastiques, cet édifice venait d'être terminé. Or, il est certain que la nouvelle abbaye s'éleva sous la surveillance directe des Bénédictins. L'église, malgré ses tribunes, son transept et son chœur auvergnats, n'en fut pas moins le véritable prototype du parti adopté par l'école bourguignonne pour voûter le vaisseau central sans l'obscurcir.

Il restait cependant un progrès à réaliser. La voûte en berceau plein cintre de Saint-Étienne de Nevers qui s'est lézardée dans toute sa longueur, comme celle du Ronceray d'Angers, exerçait une poussée dangereuse sur les murs goutterots dans le sens horizontal, comme celle de l'abbatiale de Cluny, qui s'écroula en 1125. Il fallait donc trouver un système de voûte exerçant des pressions verticales afin d'éviter l'écartement des murs, ce fut le berceau brisé dont la paternité probable revient aux architectes bénédictins, sans qu'on puisse déterminer quel est le plus ancien exemple de ce type de voûte encore intact aujourd'hui, mais le caractère archaïque des églises d'Uchizy, de Chapaize, et de Saint-Hippolyte, voûtées suivant ce système, mérite d'attirer l'attention. Or la première dépendait de Saint-Philibert de Tournus, la seconde de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Chalon et la troisième de Cluny. Malgré l'opinion de Viollet-le-Duc, il faut admettre que la nef de l'abbatiale de Cluny était recouverte d'un berceau brisé, comme plusieurs travées du transept et comme les nefs de Paray-le-Monial, de Saulieu et de La Charité-sur-Loire. Même solution à la cathédrale d'Autun, à Notre-Dame de Beaune, et dans un grand nombre d'églises rurales du Mâconnais, de la Provence et du sud-ouest de la France. Les Bénédictins

contribuèrent certainement à propager l'usage de la voûte en berceau brisé jusqu'au jour où la croisée d'ogives gothique transforma complètement l'art de bâtir et de voûter les églises.

La brisure du berceau devait entraîner une importante modification dans l'assemblage des charpentes, car la différence de niveau entre la corniche et la clef de voûte empêchait de relier le pied des arbalétriers par un entrait. Il fallut donc inventer un nouveau type de ferme, maintenue par une croix de Saint-André, pour remplacer cette pièce essentielle, mais cette difficulté n'arrêta pas les constructeurs qui étaient séduits par les avantages du berceau brisé sur le berceau plein cintre ou sur la voûte d'arêtes au-dessus d'une nef.

Pendant tout le XII^e siècle, la richesse de la sculpture des églises bénédictines contraste avec la simplicité cistercienne dont saint Bernard s'était fait l'apôtre. Les artistes de l'ordre se plaisent à représenter sur les chapiteaux des scènes de la vie du Christ, de la Vierge et des saints, à ciseler des animaux affrontés ou des bouquets de feuillage, comme à Cluny, à Saint-Benoît-sur-Loire, à Vézelay, à La Charité-sur-Loire, à Saulieu, à Mozat et à Saint-Genou. La règle de saint Benoît leur imposait la plus grande modestie : *Artifices si sint in monasterio, cum omni humilitate facient istas artes*. Les portails des églises bénédictines peuvent rivaliser avec ceux des cathédrales. Faut-il citer ceux de Vézelay, de Moissac, de Beaulieu, de Conques, de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Denis, où les statues-colonnes avaient fait leur apparition vers 1140 et de Saint-Loup-de-Naud ? Ainsi les architectes de nos cathédrales avaient sous les yeux d'excellents modèles de structure et de décoration, c'étaient les églises bénédictines élevées grâce à d'abondantes ressources dans le meilleur style régional.

L'ordre de Saint-Benoît fut une pépinière d'architectes, de sculpteurs, de peintres-décorateurs. Plusieurs de ses abbés, comme



E. Lefèvre-Fontalis, phot.

Musée lapidaire de Cluny.

CLEF DE VOUTE ET CHAPITEAU DE L'ÉGLISE ABBATIALE



E. Lafèvre-Pontalis, phot.

Musée lapidaire de Cluny.
CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE ABBATIALE



Guillaume de Volpiano à Saint-Bénigne de Dijon, Gauzlin à Saint-Benoît-sur-Loire, Airard à Saint-Remi de Reims, Odolric et Adémar à Saint-Martial de Limoges, Lanfranc et Gundulphc en Normandie, furent de grands bâtisseurs. Le moine Selva sut bâtir et vouêter l'église de Saint-Martin du Canigou dès le premier quart du xi^e siècle. Théodard, moine de La Chaise-Dieu, fut envoyé en Saintonge pour bâtir l'église du prieuré de Sainte-Gemme en 1079. Guinamand, religieux de la même abbaye, avait sculpté le tombeau roman de saint Front à Périgueux. Le moine Humbert avait construit le prieuré de Correns en Provence. L'église de Saint-Bonnet-l'Enfantier en Limousin était l'œuvre du moine Giraud et le moine Alquier avait travaillé à la fin du xi^e siècle à Saint-Bertin de Saint-Omer. Le moine Ponce fut l'architecte de Montierneuf à Poitiers et le moine Raoul reconstruisit l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes vers la même époque¹; le prieur Gérard, mort en 1087, avait dirigé les travaux de la première église de La Charité-sur-Loire; le moine Jean, bénédictin de la Trinité de Vendôme, fut appelé au Mans vers 1110, par l'évêque Hildebert de Lavardin, pour reconstruire la nef de la cathédrale. Le moine Hilduard fut maître de l'œuvre de Saint-Père de Chartres au xii^e siècle.

Le célèbre abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, Gauzlin, avait fait peindre vers 1027 sur les murs de l'église de Saint-Pierre des scènes de l'Apocalypse et de la vie de saint Pierre, par le moine Oldoric, bénédictin de Saint-Julien de Tours. Le moine Raoul avait décoré le chœur avec l'aide d'un artiste italien nommé Nivard. Le moine Arnould avait bâti la chapelle de Saint-Clément dans la même abbaye. Vers 1080, les travaux de la grande église étaient dirigés par le moine Galbert. Enfin, une lettre de l'abbé Macaire, dont la date se trouve comprise entre les années

1. V. Mortet. *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au moyen âge*, p. 15, 25, 119, 242, 248, 255 et 305.

1144 et 1156, nous révèle le nom du moine Adam, maître de l'œuvre de l'abbatiale à cette époque. Il eut pour successeur le moine Giraud¹.

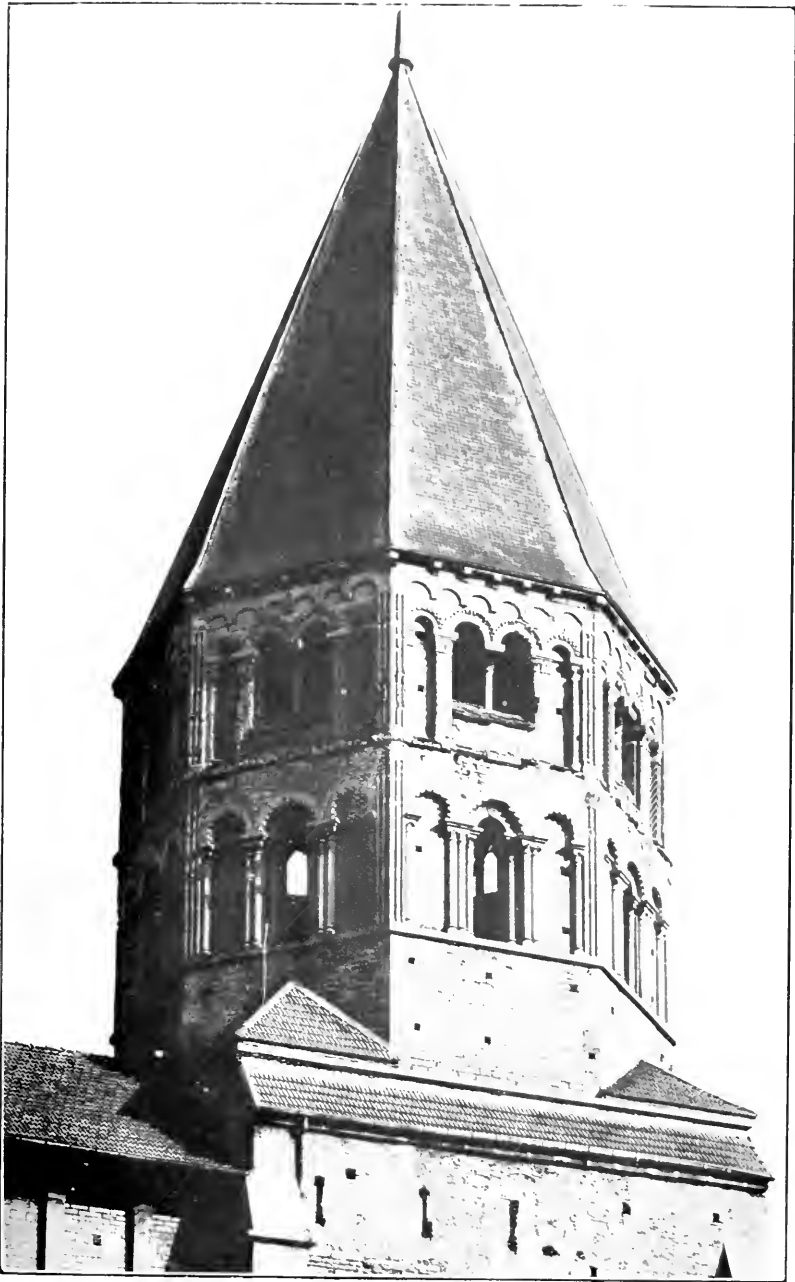
On peut se demander pourquoi les Bénédictins ne s'inspirèrent pas, comme les Cisterciens, de l'architecture et de la sculpture propres à l'époque romane de la Bourgogne quand ils firent bâtir des églises en dehors de cette province, bien que leur ordre ait arrêté un plan-type d'abbaye dès le XI^e siècle, comme le prouvent les Coutumes de Farfa.

Si les influences locales s'exercèrent sur le style des édifices religieux bâtis par les Bénédictins, c'est que la plupart de leurs abbayes avaient été fondées avant le XII^e siècle et n'étaient pas comparables à des essaims envolés de la ruche centrale, comme les colonies cisterciennes. Le prodigieux essor des fils de saint Bernard à travers l'Europe, au XII^e siècle, s'accommodait très bien d'un plan-type d'abbaye ou d'église copié sur les grands ou sur les petits monastères bourguignons. Ce programme, arrêté d'avance et conforme à la simplicité voulue par le réformateur de l'ordre, ne cadrait pas avec les traditions bénédictines qui visaient à l'effet produit sur les fidèles par la beauté de la construction et le luxe de la décoration. Le moine-architecte de l'abbatiale de Cluny, Hézelon, avait donné l'exemple de la magnificence, et comme les abbés s'adressèrent toujours à d'habiles ouvriers indigènes, les églises bénédictines peuvent être comparées au plus beau fleuron d'une couronne artistique.

EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS,

Directeur de la Société française d'Archéologie.

1. Prou et Vidier, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire* publié par la Société historique du Gâtinais, t. I, p. 320, chartes CXXXIX et CLXXII.



ÉGLISE ABBATIALE DE CLUNY. — CLOCHER DE L'EAU-BÉNITE



VII

LE PORCHE DE CHARLIEU

Je n'ai pas l'outrecuidance de prétendre refaire l'histoire du porche de Charlieu après les études de M. Jeannez et de M. Jean Virey, mais puisque vous me faites l'amitié de m'inviter à prendre la parole devant ce bel édifice, je vais vous dire ce que j'en sais et les réflexions qu'il me suggère.

Le porche de Charlieu est une addition sensiblement postérieure à la construction de l'église consacrée en 1094 et terminée quelque temps après cette date. Évidemment postérieur à celui d'Autun achevé en 1132, il a l'aspect d'un monument de la seconde moitié du XII^e siècle.

Mais à partir de 1150, la prospérité du prieuré commença à décliner, et plus encore après la mort de Pierre le Vénérable, en 1156. Il n'est pas vraisemblable qu'on ait pu faire après cette date une construction aussi coûteuse.

Il serait donc à supposer que le porche date du deuxième quart du XII^e siècle.

L'importance des porches et narthex est une particularité de l'École bourguignonne, du XI^e au XIII^e siècle au moins. Tournus et Romainmotier (Suisse), Paray-le-Monial, le Vieux Saint-Vincent de Mâcon, à l'époque romane; Vézelay et Cluny pour la

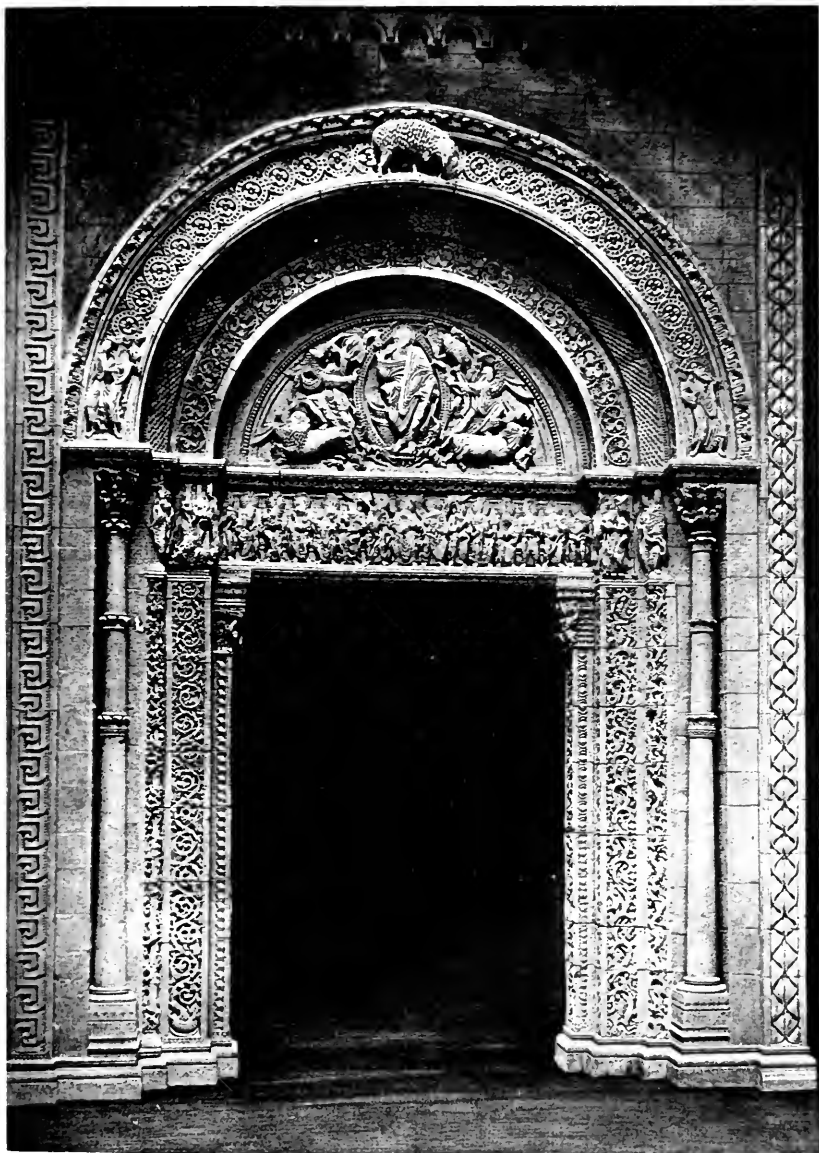
période de transition ; Beaune, Rougemont au XIII^e siècle ; Saint-Père-sous-Vézelay, au XIV^e ; Auxonne, témoignent de ce goût que devaient justifier des usages liturgiques.

La salle supérieure du porche a ses analogues à Tournus, à Romainmotier, Saint-Leu d'Esserent près Paris, Saint-Benoît-sur-Loire. Celle de Tournus était une tribune ; celle de Saint-Benoît-sur-Loire, une chapelle ; celle de Saint-Leu, comme celle-ci, était un chartrier.

La plantation latérale du porche semble une anomalie, mais a pu être motivée par des raisons de voirie, ou simplement par le fait que le grand portail était latéral. Au moyen âge, les grands portails percés sur le côté étaient aussi fréquents que ceux ouverts dans l'axe d'un monument. Parfois, on les plaçait ainsi pour les mettre sur une place publique ; parfois aussi pour les ouvrir à l'opposé des mauvais vents.

C'est pour éviter le mistral ou le vent de mer, que Sainte-Marthe de Tarascon a son grand portail au sud ; que la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux n'a pas de fenêtre au nord, et que celle de Boulogne-sur-Mer avait aussi son grand portail au sud ; à Théroouanne et à Saint-Omer, le grand portail a été percé au sud pour donner sur la grande place ; c'est un cas très fréquent, et ce doit être celui de l'édifice que nous avons sous les yeux.

Le style décoratif du porche de Charlieu est fort beau et montre les origines complexes du style roman. On y voit des « bandes lombardes » qui témoignent de l'influence de l'Italie du Nord, introduite en Bourgogne à la fin du X^e siècle par saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon. On y voit des acanthes, des oves, des méandres, et une figure de la Luxure qui témoignent d'une étude très consciencieuse des modèles antiques, tandis que certains feuillages et certaines figures et draperies pro-



Cliché F. Toullier

Photo. G. L. D. 8

CHARLIEU
Porte principale de l'église du prieuré.



cèdent « modèles byzantins. Le nom de saint Jean-Baptiste, gravé *Joannis* et non *Johannes*, semblerait une preuve que le sculpteur connaissait la prononciation en usage chez les Grecs.

Le grand portail, orné de ces rosaces dans des cercles perlés qui se retrouvent à Semur-en-Brionnais et dans d'autres monuments bourguignons¹, porte en haut relief, à la clef, la figure de l'Agneau pascal, très fréquente dans l'art de cette époque et surtout peut-être dans les monuments clunistes : musée de la ville de Cluny, portail de Semur-en-Brionnais, chapiteau du Wast.

Le tympan est occupé par la figure classique du Dieu de Majesté dans sa gloire, entouré des quatre Animaux. Sur le linteau, nous voyons, avec les figures, également classiques, des douze Apôtres, divers autres personnages. Deux sont désignés par des inscriptions : DAVID REX. SANCTUS JOHANNIS BAPTISTA, ECCE AGNUS DEI. Deux autres semblent représenter saint Étienne et saint Fortunat, et deux donataires, tenant des édicules, semblent être l'évêque Ratbert et le roi Boson. Aux sommiers de l'arc, deux musiciens sont probablement les exécutants du roi David.

La baie qui s'ouvre à côté du portail n'est pas moins richement ornée.

Sur le linteau, est sculptée une scène d'holocauste. Le tympan représente les Noces de Cana autour d'une table en fer à cheval qui épouse la courbe de l'arc. A l'archivolte, se voit la scène de la Transfiguration. Les inscriptions IHS. S. JACOBUS — S. PETRUS. S. JOHS. MOISES, indiquent les personnages; on y voit aussi Elie, et Dieu le Père sort des nues au-dessus de l'archivolte.

Les chapiteaux qui portent le linteau sont ornés, d'un côté, de la figure du Christ, assis entre les saints Pierre et Paul, et, de l'autre, d'une figure de démon.

Un apôtre, pieds nus et tenant le livre, est sculpté sur l'un des contreforts, et sur le montant, qu'on voit à droite, en entrant

par la porte principale, est une curieuse et gracieuse représentation de la Luxure, très inspirée de la statuaire antique.

C'est une femme nue, parée mais non voilée d'une légère et flottante draperie; flottants également sont ses cheveux; la tête, qui se détachait en haut relief et débordait du cadre, est malheureusement, brisée. Les pieds et les jambes sont d'un dessin élégant; la poitrine, jeune et toute différente de celle de la figure similaire de Moissac, est mordue par un monstrueux crapaud, tandis que la main droite s'efforce d'arracher un serpent dont la morsure vengeresse s'attaquait au siège même du péché.

Le porche forme deux salles superposées à deux travées voûtées d'arêtes. Il s'ouvre au sud sur l'extérieur par une baie géminée au trumeau intérieur de laquelle est adossée une statue mutilée qui rappelait celles du cloître de Saint-Trophime d'Arles. La sculpture ornementale des chapiteaux et de la retombée de cette baie et les chapiteaux de l'intérieur sont d'une beauté égale à celle de la façade principale.

Le portail de l'église devant lequel on est venu plaquer le porche est conservé, ainsi que la fenêtre qui le surmonte et qui s'ouvre dans la salle haute des archives. Le portail, qui semble appartenir au début du XII^e siècle, a quatre colonnettes aux chapiteaux presque corinthiens ornés de feuillages raides. Selon une formule usuelle, le tympan est orné d'un Dieu de Majesté dans une gloire soutenue par deux anges et le linteau porte les figures des Apôtres encadrées d'une arcature.

Quant à la fenêtre supérieure, qui peut être quelque peu plus récente, elle a aussi quatre colonnettes, d'un style plus riche et plus souple, dont les chapiteaux et les bases sculptées rappellent la nef de Vézelay; les voussures sont sculptées de torsades et d'un très beau bandeau de feuilles d'acanthe.

C. ENLART,

Directeur du Musée de Sculpture comparée au Trocadéro.

VIII

L'EXPLOITATION AGRICOLE

DES MOINES DE CLUNY

L'ordre bénédictin de Cluny fondé en 910 est la grande institution du x^e siècle à plus d'un titre.

Les mœurs réformées, les rois et les princes conseillés, la civilisation portée dans les lieux les plus sauvages, les formes pleines de noblesse de l'art roman popularisées, autant de chapitres glorieux de l'histoire de Cluny, autant de branches où l'activité des moines s'est donné cours avec succès.

Je voudrais, dans cette courte étude, montrer un aspect plus simple, mais non moins utile, de l'action bienfaisante de ces grands réformateurs.

Dans notre pays de labeur patient et tenace, ce sont les producteurs qui ont été la base même de la société. Et, dans un temps où il n'y avait guère d'industrie que sur des points très circonscrits, où le travail manufacturier était pour ainsi dire monopolisé par une ville, et dans cette ville par un groupe d'artisans, — les vrais producteurs, ce sont ceux dont le travail obscur faisait sortir du sol la nourriture et la boisson de tous les jours.

A ce point de vue, le paysan, l'anonyme qui pioche et laboure, celui qu'on ne connaît pas, l'être oublié sinon méprisé, prend une importance considérable, et l'historien est obligé de lui accorder plus qu'une attention charitable et compatissante.

La pénurie de documents aurait pu être une circonstance fâcheuse.

Par bonheur, la grande fortune des Clunisiens qui rendit leur influence si efficace fut basée sur l'exploitation méthodique de leurs immenses propriétés, et cette exploitation, — avec tout ce qu'elle comporte d'opérations diverses, ventes, achats, échanges de terres, locations, surveillance des travaux, organisation des cultures ; — cette exploitation dans ses modes et ses résultats nous est transmise fidèlement par les nombreuses pièces du cartulaire de Cluny.

C'est dans la publication qui en a été faite par M. Bruel¹ que j'ai cherché à connaître la situation du paysan sous le gouvernement des moines, et les heureux résultats de leur administration au point de vue économique et social.

Mon travail est actuellement en cours de publication, et la présente communication, qui en est le résumé, pourra lui servir d'introduction ou plutôt d'avertissement.

J'ai essayé d'étudier dans une suite de chapitres relatifs aux personnes, les différentes classes qui s'occupaient d'agriculture, leur situation sociale, les services auxquels elles étaient astreintes et les modifications qui survinrent dans leur condition.

J'ai ensuite rangé sous des titres se rapportant aux tenures, l'étude des modes de possession ou d'exploitation.

Enfin, j'ai essayé de donner quelques précisions sur la direction que les moines ont appliquée à la gestion de leurs biens.

1. Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, formé par A. Bernard, révisé et publié par Alex. Bruel. Paris, Impr. Nat., 1876 à 1903, 6 vol. in-4° (Coll. de Doc. inédits sur l'Hist. de France, 1^{re} série).

LE SERF

Le serf des moines, c'est d'abord *mancipium*, puis *servus*, avec son relatif féminin *ancilla*, ces derniers vocables semblant comporter un progrès dans la situation sociale.

Le serf naît sur la terre des moines, dans le cas le plus fréquent. Cependant, quelques individus se font serfs volontairement (*oblatio*) ou y sont forcés pour certaines fautes.

Le *servus* reste en principe attaché à la terre. Il n'est qu'usufruitier d'une parcelle de terrain (manse ou courtil) qu'il tient moyennant une redevance.

Petit à petit, il améliore sa position par des acquisitions ou par des héritages, tous ces droits étant seulement des tolérances. Ou encore par des formes spéciales de tenures, comme le complant, ou mi-plant, qui lui donnait une partie de la terre cultivée.

Le serf de Cluny, vers la fin du x^e siècle, est presque toujours « chasé », c'est-à-dire qu'il vit dans la chaumière, *casa*, qu'il a édifiée sur le coin de terre qu'il cultive. Jusqu'à cette période, les textes ne nous parlent guère que du fonds, dont la cession entraîne celle du tenancier.

Après l'an 1000, au contraire, l'influence libérale des moines semble se traduire par des expressions montrant que le serf prend la place la plus importante.

Il est tenu au chevage, redevance assez faible qui n'est plus qu'un souvenir de la *capitatio humana* des Romains, aux corvées et aux redevances en nature.

Le serf peut fonder une famille sous les conditions et selon la réglementation usitées généralement au moyen âge (droit de formariage, et échanges de serfs qui en résultent).

Les moines ont amélioré la condition de leurs serfs et la ces-

sion d'un *servus* à Cluny en est même arrivée à être considérée comme un véritable affranchissement. Cependant, les Clunisiens ont maintenu ces tenanciers sur leurs terres assez étroitement, et les affranchissements sont peu nombreux. D'ailleurs, les serfs du monastère, ayant une situation plus stable et plus régulière que ceux des autres seigneurs, ne devaient guère penser à un autre genre de vie.

LE COLON

Cette classe, assez difficile à définir (*colonus* = qui cultive) paraît à l'origine se composer de tenanciers serviles qui n'étaient retenus sur le fonds que selon les clauses et pendant la durée d'une sorte de contrat. On en a signalé qui avaient plus de rapports avec les hommes libres. D'autres semblent se rapprocher de la situation du serf.

Sur les terres de Cluny, il semble que la colonge ou colonie ait subi une évolution vers une situation inférieure. Les mots mêmes de serf et de colon en sont arrivés à être assez communément pris l'un pour l'autre. Au XI^e siècle, la classe des colons semble avoir disparu dans celle des serfs.

LES HÔTES. — LES RECOMMANDÉS

Le territoire est désigné généralement au moyen âge par les mots : *quaesitum* et *inquirendum*, qui semblent se rapporter, l'un à la partie cultivée, l'autre, aux terres en friche. Comme les Clunisiens ne demandaient qu'à mettre en valeur ces terres vagues, ils se sont adressés pour ce travail à des nomades, qui ont été ainsi fixés. Double avantage pour Cluny dont les terres devenaient plus riches, et pour les vagabonds qui trouvaient là l'occasion d'une vie plus régulière. Ils restaient libres, soumis

seulement à une redevance fixe, mais leur intérêt était de rester.

Beaucoup de paysans de condition supérieure se sont aussi mis sous la protection de l'abbaye par des chartes de recommandation. C'était pour eux le moyen le plus fréquent d'assurer leur existence matérielle et la sûreté de leur exploitation en temps de disette ou de guerre.

LES FRANCS HOMMES

La tenure connue sous le nom de *franchisia* est d'abord la terre de l'homme libre; elle a évolué vers une situation moins précise puisqu'au XII^e siècle, on voit des terres franches tenues par des serfs.

Quant aux *franci*, ils arrivent par la recommandation, et les différentes aliénations de droits qu'ils subissent, à avoir une situation assez proche de celle du colon. Au XIII^e siècle le tenancier franc n'est pas libre, tant s'en faut. Cependant on ne le confond pas avec le serf et son quartier d'habitation est nettement séparé.

Vers le XIII^e siècle, la servitude en tant que condition rigoureuse, et la liberté absolue pour le franc homme qui cultive, semblent avoir à peu près disparu.

COMMUNAUTÉS DE PAYSANS

Il y a eu d'assez fréquents exemples de possessions collectives, mais leur peu de précision ne permet pas de tirer des déductions bien nettes.

Les quelques exemples détaillés que nous avons nous permettent seulement de constater que vers la fin du XI^e siècle, des prieurs ont permis à leurs hommes de s'assembler pour fixer les redevances auxquelles ils étaient tenus (Morteau, Montbertoud,

Paray, Toulon), mais là s'est bornée cette action commune. L'abbaye ne pouvait admettre sur ses terres l'existence d'un pouvoir autonome, qui serait facilement venu en rivalité et peut-être en conflit avec les moines.

LA CENSIVE

C'est le droit annuel et fixe qui est le loyer de la terre. Il ne se modifie guère et à mesure que la terre devient plus productive, la tenure à cens devient plus profitable. Aussi le propriétaire réclame un droit de cens ou des redevances en nature comprises sous la même dénomination de « *census* ».

Les moines ont généralement rendu fixes ces divers droits, mais en les diminuant lorsque l'année était mauvaise.

LA PRÉCAIRE

De quinquennale et révocable qu'elle était au ix^e siècle, la précaire devient viagère, puis sa durée s'étend à plusieurs générations. Enfin, sous forme de précaire perpétuelle (ces deux mots assemblés sont curieux) elle devient un contrat censuel sans aucun caractère particulier.

La « *precaria oblata* », forme spéciale de contrat consentie à un propriétaire peu fortuné qui acquérait ainsi la protection de l'abbaye, — a été assez fréquente.

LE COMPLANT

Dans le pays très vignoble qu'est la Bourgogne, les moines favorisèrent la viticulture en accordant des tenures spéciales aux hôtes, aux cultivateurs qui défrichaient en vue de plantations de vigne. Les conditions sont les suivantes :

Le cultivateur travaille la terre pendant cinq ans sans payer de redevance. Au bout de ce temps, c'est-à-dire quand la vigne

commence à avoir un rapport régulier, on divise le champ en deux parts : l'une revient au propriétaire, la seconde au cultivateur avec permanence du droit de préemption pour le propriétaire.

Comme pour la plupart des tenures, les conditions sont devenues moins particulières et la terre de mi-plant fut souvent cultivée autrement qu'en vigne.

TRANSMISSION DE LA TERRE

L'état primitif de la propriété est assez précaire. Mais bientôt, les concessions de tenures sont faites pour plusieurs générations ; les donations entre vifs se multiplient, et leur fréquence mène bientôt au droit d'héritage, mais sans que les exemples en soient très courants ni très certains avant le ^{xiii}^e siècle. Cependant j'ai remarqué une forme particulière de transmission de la terre : les douaires et les donations entre époux.

REDEVANCES

Les services en argent ou en nature suivent la terre, au moins au début et en règle générale. Puis on les voit séparés du fonds et transmis à part.

Sur les terres de Cluny les redevances sont bientôt régularisées : tant pour une telle quantité de terre, et pour tel usage. Cette régularité et cette fixité, jointes à la coutume du rachat des redevances en nature, mène à l'impôt en argent qui se substitue ainsi peu à peu aux *consuetudines*.

Liste des redevances étudiées d'après le cartulaire : capitation, taille, corvées, guet, cens, champart, redevances en nature, vest, droits d'usage, banalités, dîmes et offrandes, péages, tonlieux, droits de justice, gîte.

APPROVISIONNEMENTS

Les famines sont assez nombreuses au moyen âge. Ce fléau fut évité, ou tout au moins ses fâcheuses conséquences furent atténuées en partie par une répartition des vivres et des divers approvisionnement effectuée selon les besoins de chaque doyenné.

Lorsqu'il était utile, on suppléait à l'insuffisance de certaines denrées par des achats, souvent importants. Avant l'abbatiate de Pierre le Vénérable, l'abbaye devait acheter tous les ans pour plus de 20.000 sous de blé et de vin.

C'est Pierre le Vénérable qui organisa définitivement la fourniture des diverses provisions par une charte très importante que l'on peut dater entre les années 1149 et 1156.

PRÊTS D'ARGENT PAR LES MOINES

Les Clunisiens ont pratiqué couramment ce que nous appelons aujourd'hui le crédit agricole, par l'organisation de prêts à long terme.

Ils y avaient un double avantage; la production agricole ne subissait point d'arrêt, et l'étendue de leurs domaines propres s'accroissait par le système des gages. L'hypothèque a dû exister sur les terres de Cluny. Assez souvent, le doyen de Lourdon est intervenu dans ces opérations comme une sorte d'économe.

LES CULTURES

Les prairies artificielles n'étaient point pratiquées au moyen âge. Les cultures fourragères sont donc peu variées.

L'assolement était aussi inconnu que les prés de luzerne ou de trèfle, le système des engrais réduit à la fumure; aussi était-on forcé de faire reposer la terre en la laissant en jachère pendant un cer-

tain temps (une année sur trois en général). Le paysan, peu favorisé sous le rapport des façons culturales, l'était davantage au point de vue des instruments : la charrue à bœufs est couramment employée sur les terres de Cluny.

La culture de la vigne, plus répandue et déjà perfectionnée, est favorisée par les bails à complant, où le preneur était payé de son travail par une part de propriété. Les seigneurs laïcs et ecclésiastiques, qui garantissent leurs exploitations personnelles par le banvin, prélèvent en plus de nombreuses redevances sur les récoltes de leurs tenanciers.

Les forêts, assez nombreuses dans la région, sont très faiblement évaluées. Cependant, les moines protègent dans la mesure du possible les bois qu'ils possèdent et ne les défrichent pas trop brutalement.

L'élevage ne semble pas avoir été pratiqué de façon intensive, et les produits même des exploitations particulières sont loin d'être parfaits. Leurs prix étaient pourtant très proches de ceux d'aujourd'hui.

La pêche, par contre, a été pratiquée en grand sur certains points des domaines clunisiens, où les moines ont créé de véritables réserves, entretenues et exploitées par des spécialistes.

DIVISIONS DE LA TERRE. — PETITE PROPRIÉTÉ

Dans ce chapitre, j'ai examiné les différents termes désignant les parcelles de terre, et j'ai cherché à préciser leurs acceptions. Cela n'a pas toujours été facile, pour la *villa* par exemple, qui est une expression plutôt géographique assez ample et assez vague.

Le *courtîl*, c'est la petite exploitation avec tout ce qu'elle comporte de dépendances ; mais le terme s'est précisé quant aux

dimensions, pour en arriver à désigner une surface cultivée de deux ares environ.

Le *manse* est caractérisé par la présence d'une maison « *mansio* » où réside « *manet* » le cultivateur. Il se compose de la réunion de plusieurs champs pouvant produire les diverses récoltes nécessaires à la vie. C'est le type de la petite propriété.

De même que le courtil, et malgré leurs petites dimensions, le manse fut souvent partagé. Des nombreux échanges auxquels donna lieu ce morcellement, il résulte une élévation du prix de la terre qui est assez sensible.

LES RICHESSES FONCIÈRES DES MOINES

La fortune des Clunisiens fut, au moyen âge surtout, représentée par des biens fonciers. Cette valeur terrienne était accrue sans cesse par les dots des nouveaux moines, par les donations faites en vue d'assurer aux bienfaiteurs du couvent les prières de la communauté. Les échanges ou achats faits avec habileté, les immeubles garantissant les prêts, les confiscations de domaines, venaient s'ajouter à ces possessions. Les églises même, chapelles et oratoires, eurent leurs dépendances cultivables et purent ainsi être considérés comme biens fonciers. C'est de la sorte que la fortune de Cluny devint si considérable.

ŒUVRES HOSPITALIÈRES

Les moines comprirent et appliquèrent largement leur devoir d'hospitalité. Non seulement, comme nous l'avons vu, les errants et les vagabonds furent changés en paysans, en exploitants réguliers, mais tous ceux qui, voyageurs, commerçants, pèlerins, passèrent sur les terres de Cluny furent assurés de trouver un gîte honorable et une nourriture souvent très abondante.

Cette réception des voyageurs à titre absolument gratuit se faisait dans des édifices spéciaux, desservis par des hommes habitués à ce travail.

Une telle institution, dont l'ordre Clunisien conserva longtemps l'habitude et comme le monopole sur ses terres, devait être très populaire, et les gardiens des hospices ne durent pas souvent chômer.

L'ÉCONOMIE RURALE DE L'ORDRE

La fortune des Clunisiens qui fut si considérable et qui leur permit d'exécuter tant de belles œuvres, fut toujours gérée de façon supérieure.

Les moines ont d'abord eu sans cesse comme objectif principal l'accroissement de leur domaine foncier. Pour faciliter l'administration de parcelles souvent éloignées, les doyennés firent des échanges de terres. De plus les revenus des monastères furent affectés séparément à des buts très précis.

Le système d'exploitation en fut pour ainsi dire morcelé, mais le personnel qui était assez souvent déplacé était très zélé et les abbés surent garder par lui une unité de vues nécessaire. C'est ainsi que furent créés les grands offices de l'abbaye : *vestiarius*, *cellerarius*, *camerarius*. Ce dernier ou chambrier eut une importance particulière et en vint à être le suppléant forcé du prieur, quoiqu'ils eussent chacun leurs attributions propres. Le cellerier ne s'occupait pas en personne des caves. Il avait la surveillance des prestations à livrer. Sous ses ordres, le grainetier s'occupait des céréales; un officier spécial contrôlait les vins à leur entrée et dirigeait les travaux qu'on leur faisait subir.

Enfin d'autres spécialistes dépendant aussi du cellerier étaient à la tête des jardins, des étables, des hospices, de l'infirmierie, etc. Voici pour l'administration centrale.

Les diverses propriétés qui dépendaient du monastère, « granges » ou « métairies », étaient exploitées dans chaque endroit sous la direction d'un moine, l'obédiencier (ou doyen).

Le grand prieur faisait une visite par an dans toutes les obédiences, après la récolte. C'est à ce moment qu'on faisait le compte de ce qui était à consommer immédiatement, ou à réserver. En plus de cette visite officielle et attendue, les doyens étaient soumis à des inspections inopinées. Les *visiteurs* se rendaient compte de l'état du doyenné, aussi bien au spirituel qu'au temporel, donnaient leurs conseils, un blâme ou des compliments aux obédienciers, revisaient les comptes, et étaient tenus de faire un compte rendu détaillé de leur mission. Les publications de J. Havet et de M. Ul. Chevalier nous ont conservé à ce sujet des renseignements fort intéressants.

C'est par une gestion si bien comprise, si souple et si méthodique à la fois, que l'Ordre de Cluny est arrivé à une fortune terrienne colossale pour le moyen âge. Cette puissante organisation, ces ressources considérables ont toujours été mises à profit pour l'amélioration du sort des paysans qui étaient les producteurs de cette fortune, et le mieux être des sujets de Cluny a certainement eu une influence heureuse sur le progrès de la civilisation médiévale. Ce n'est, comme je le disais en commençant, qu'une partie de l'œuvre des Clunisiens, ce n'est pas la moins belle et la moins admirable.

R. HOUDAYER,

Archiviste-Paléographe.

IX

L'ABBAYE DE CLUNY

ET LE PRIVILÈGE DE L'EXEMPTION ¹

L'abbaye de Cluny fut un des nombreux établissements monastiques qui, au moyen âge, firent partie du patrimoine de Saint-Pierre, et jouirent de la « liberté romaine ». Les papes lui témoignèrent dès le début une sollicitude toute spéciale, et regardèrent ses abbés comme leurs « fils particuliers ». Sans cesse, ils rappelèrent dans leurs actes qu'elle était unie au Saint-Siège par un lien direct, sans qu'aucun pouvoir médiat pût s'interposer entre elle et le successeur des Apôtres. C'était la conséquence du privilège de l'exemption dont jouissait l'illustre abbaye bourguignonne, et qui, l'affranchissant de toute juridiction épiscopale, la rattachait immédiatement à l'Église de Rome.

Mais, ce privilège qui eut pour le monastère une importance exceptionnelle, que les religieux défendirent avec la plus grande âpreté contre les revendications des évêques, ne lui fut pas donné dès son origine, dans toute son intégrité. Ce n'est que lentement, au fur et à mesure que s'affirmait la suprématie pontificale, et que les formules du droit canonique se précisèrent, — ce n'est que

1. L'étude qui suit est extraite d'un mémoire présenté par l'auteur pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, et ayant pour titre : *L'abbaye exempte de Cluny et le Saint-Siège (910-fin du XIII^e siècle)*.

lentement, disons-nous, que ce privilège s'établit. Nous voudrions, dans ces quelques pages, montrer à l'aide des actes pontificaux, et en rappelant brièvement ses origines, comment l'exemption, manifestation de l'autorité souveraine de l'évêque de Rome, s'est peu à peu constituée, au détriment de l'autorité des autres représentants de l'épiscopat qui en furent les victimes, et au bénéfice des clercs réguliers qui contribuèrent de tous leurs moyens à son établissement.

*
**

L'exemption est un privilège accordé par le pape à un établissement religieux, en vertu duquel ce dernier est soustrait à la juridiction de l'évêque du diocèse où il est situé, pour relever immédiatement et uniquement du Saint-Siège¹. Non que le couvent ainsi favorisé puisse se passer du ministère de l'épiscopat, mais il a la faculté de s'adresser à n'importe quel évêque de son choix, sans que le diocésain, l'ordinaire ait le droit ni le pouvoir d'intervenir dans toutes les affaires concernant le spirituel et le temporel. Or, de ce privilège, il n'est point fait mention dans l'histoire des premiers siècles de l'Église. En effet, l'ancien droit canonique ne faisait point de distinction entre les monastères au point de vue de la juridiction : tous furent d'abord soumis à l'ordinaire. Cela s'explique d'autant mieux que bon nombre d'évêques furent les fondateurs de communautés religieuses, et de ce fait devinrent comme les « supérieurs de ceux dont ils étaient les législateurs »². Les pères du concile de Chalcédoine (451) ont, par les canons 4 et 8³, proclamé hautement l'autorité souveraine de l'évêque sur

1. C. DURAND DE MAILLANE : *Dict. de droit canonique*, au mot *Exemption*.

2. THOMASSIN : *Anc. et nouv. discipline de l'Église*. Liv. I. C. 48, part. I, 1526-29.

3. Le texte de ces canons a passé dès le Décret de Gratien : Canon *Qui vere*, cause 16, question 1, et C. X, c. 18, q. 2. Cf. HÉFÉLÉ : *Hist. des Conciles*, trad. DELARC, t. III, p. 104 et 167.

tous les fidèles du diocèse, et principalement sur les couvents des religieux. Mais s'ils ont eu la pensée d'édicter de semblables prescriptions, c'est que déjà, sans doute, les clercs réguliers cherchaient à se soustraire à l'obédience de l'évêque¹ : la preuve de cette tendance nous est fournie par les trois conciles des v^e et vi^e siècles, chargés de mettre fin aux conflits survenus entre évêques et abbés : celui d'Arles² (455) et ceux de Carthage³ (514 et 535).

Cependant, leurs sentences favorables à l'émancipation des clercs réguliers ont un caractère bien exceptionnel : à l'époque même où elles ont été promulguées, trois autres conciles tenus en France (Orléans, 511⁴ et 538⁵, Arles, 555)⁶ reprenaient, en les confirmant, les décisions du concile de Chalcédoine. Ainsi, jusqu'à la fin du vi^e siècle et malgré le mouvement d'indépendance des religieux nettement accusé, l'ordinaire garde toujours sa juridiction pleine et entière sur tous les clercs réguliers de son diocèse, comme sur les autres fidèles.

On a voulu voir dans Grégoire le Grand (589-611), le premier pape ayant accordé des privilèges d'exemption⁷ : en réalité, s'il s'est montré particulièrement favorable à la cause des religieux⁸, il n'a pas voulu pour cela anéantir, ni même amoindrir la juridiction des évêques, dont il fut le gardien vigilant et le ferme

1. Cf. P. VIOLLET : *Hist. des Institutions*, t. I, p. 369-370.

2. *Héfélé* : trad. DELARC, t. III, 183.

3. MANSI : *Conciles*. VIII, 648-656. Cf. HÉFÉLÉ, t. III, 320.

4. MANSI : *Conc.* VIII, 354. Deux canons du concile d'Orléans sont passés dans le Décret de Gratien. C. XVI, c. 18, q. 2, et II^e p., C. XVI, c. 7 et c. 10.

5. MANSI : IX, 17.

6. *Ibid.*, p. 702.

7. C. MONTALEMBERT : *Les Moines d'Occident*, t. II, p. 183.

8. Voir à ce sujet : MANSI, t. X, 486 et sq. — MIGNE : *Patrol. latine*, t. LXXVII, p. 866. — Voir dans le Décret de Gratien le canon *Luminoso abbate*. C. VI, c. 18, q. 2.

soutien. Dans une lettre à l'évêque de Naples¹, il déclare même que tous les monastères sont sous la protection des évêques : Écrivant à un évêque d'Angleterre, Augustin, il s'exprime ainsi : « Si quelqu'un vient à l'encontre d'un décret de l'évêque, qu'il soit jeté hors de l'Église ; on lit dans le Livre des Rois : que celui qui n'obéit pas à son chef meure de mort, et dans le concile d'Agde, qu'il soit anathème². »

On ne saurait non plus assimiler à de véritables exemptions les privilèges accordés à divers monastères aux VI^e et VII^e siècles, par des évêques et des rois. Un des plus anciens et des plus catégoriques parmi ces derniers, fut celui donné en 566 par Germain, évêque de Paris, en faveur du monastère de Saint-Vincent et Sainte-Croix. Quicherat, qui a fait de ce document une critique approfondie, remarque qu'il ne dit mot ni du pape ni d'aucune clause concernant la juridiction. « La déduction légitime à laquelle elle et les chartes semblables se prêtent, dit-il, n'est pas l'hypothèse d'un état futur de sujétion directe à l'égard de l'évêque. A la vérité, il faut plutôt y voir une émancipation qu'une exemption proprement dite³. »

Il faut arriver jusqu'en 670, pour voir un pape, Adéodat, accorder au monastère de Saint-Martin de Tours un privilège pouvant être considéré comme un affranchissement du pouvoir spirituel de l'évêque : encore cet affranchissement n'est-il pas absolu, car les religieux de Saint-Martin n'ont pas le droit de recevoir les ordres ni le saint chrême d'un autre que leur propre évêque : en outre, l'abbaye n'est pas pour cela réservée, ni immédiatement soumise au siège apostolique.

1. *Gregorii Epistolae*. L. 8. C. 13.

2. *Décretales de Grégoire IX*. L. I. Tit. XXIII. C. II.

3. QUICHERAT : *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes* : XXXVI, 513-555. — Voir aussi les formules de *Marculfe*, ed. ZEUMER, nos 1 et 2.

Ce n'est que dans la seconde moitié du VIII^e siècle que l'on rencontre pour la première fois cette clause nouvelle de soumission directe au pontife de Rome : en 751, le pape Zacharie, s'adressant à Boniface, archevêque de Mayence, lui déclare qu'il prend le monastère de Fulda « sous la juridiction directe de l'Église de Rome, et qu'il ne sera désormais soumis à aucune autre Église »¹. Deux ans après (753), le pape Étienne accordait au monastère de Romainmoutier un privilège semblable², et le *Liber diurnus* nous offre un exemple d'une teneur analogue au privilège de Zacharie pour Fulda³. Nous sommes donc, cette fois, en présence d'une exemption bien spécifiée, puisque, d'une part, l'évêque diocésain ne peut exercer aucun droit sur le monastère visé, et que, de l'autre, celui-ci est placé directement sous la dépendance du pape.

Dans la fin du VIII^e et au IX^e siècle, ces exemples devinrent de plus en plus nombreux. Les plus célèbres sont ceux de Nicolas I^{er} pour l'abbaye de Saint-Calais, de Jean VIII, pour l'abbaye de Fleury, en 878, du pape Marin, pour Solminiac, en 885, celui accordé aux abbayes de Vézelay⁴ et de Pothières, soumises au Saint-Siège par Gérard de Roussillon. Le pontificat de Nicolas I^{er} est aussi signalé par un acte d'un intérêt général en vertu duquel il accorde le privilège de l'exemption à tous les monastères des

1. ...Ut (monasterium Salvatoris) sub jurisdictione sanctae nostrae, cui, Deo auctore, deservimus, ecclesiae constitutum, nullius alterius ecclesiae dittonibus submittatur. — Et ideo, omnem cujuslibet ecclesiae sacerdotem in prefato monasterio dittonem quamlibet habere hac auctoritate, praeter sedem apostolicam, prohibemus...

2. GINGINS-DE-LA-SARA : Cartul. de Romainmoutier, p. 198.

3. *Liber diurnus*, ed. ROZIÈRE, LXXXVI. Diversa privilegia apostolicae auctoritatis.

4. QUANTIN : *Cartul. de l'Yonne*, I, n^o XLIV. Le privil. de Jean VIII (878), — *ibid.* —, n^o LV, remplace les religieuses par des religieux.

Gaules (863)¹, mais on ne voit pas cependant que cette décision ait fait loi.

En résumé, on peut dire que le premier exemple d'exemption n'est pas antérieur à la seconde moitié du VIII^e siècle. Même après cette époque, si l'on examine les privilèges les plus étendus, on peut voir qu'ils laissent encore les monastères sous la dépendance des évêques diocésains, et sous leur juridiction pour les cérémonies d'ordination, et de bénédiction des autels et des églises. Les papes n'obéissaient pas alors aux mobiles qui les dirigeront plus tard : ils ne cherchaient pas tant à soustraire à l'évêque une partie de ses fidèles et à diminuer sa juridiction, qu'à veiller aux intérêts et à la tranquillité des religieux. Plus tard, au X^e et au XI^e siècle, la papauté comprit tout ce qu'elle pouvait gagner à propager une institution qui ne servait pas seulement les intérêts spirituels des religieux, mais aussi ses propres intérêts politiques et pécuniaires : aussi les exemptions se multiplièrent-elles : voyons, en particulier, comment l'exemption clunisienne s'est peu à peu développée.

*
* *

En 1079, Grégoire VII s'adressant aux religieux de Saint-Victor de Marseille, auxquels il confirmait leur privilège d'exemption, déclarait qu'il leur accordait cette faveur aussi étendue que celle qu'il avait donnée à Cluny. Quelque temps après, il confirmait dans les mêmes termes le privilège du monastère d'Hirsauge². A cette époque en effet, l'exemption dont le monastère de Cluny était doté avait acquis assez d'extension et de précision pour servir de modèle.

1. MIGNE : *Patrol. latine*, t. CXIX, pp. 844-845.

2. Cf. LAUNOY : *Opera*, t. III, 2^e p., p. 314.

Aux termes de la charte de fondation de l'abbaye de Cluny, le duc Guillaume avait donné aux apôtres Pierre et Paul la *villa* de Cluny et toutes ses dépendances, qu'il possédait en franc-alleu¹. Les clauses principales qui accompagnaient cette donation étaient les suivantes. Les religieux du monastère ainsi établi devaient observer la règle de saint Benoît sous le gouvernement de l'abbé Bernon. Après la mort de ce dernier, ils avaient « le pouvoir et la liberté d'élire, suivant la volonté de Dieu et la règle promulguée par saint Benoît, celui de leur ordre qu'ils voudraient pour abbé et pour chef », sans qu'aucun pouvoir laïque ou ecclésiastique pût mettre obstacle à cette élection religieuse. D'autre part, moyennant le paiement quinquennal de dix sous d'or au tombeau des Apôtres, ils étaient placés « sous la protection de saint Pierre, et sous la sauvegarde du Pontife romain ». « Il nous a plu en outre, dit Guillaume, d'ajouter à ce testament qu'à partir de ce jour les religieux ainsi réunis ne doivent être soumis ni à notre autorité ni à celle de la majesté royale ». Enfin, la charte se termine par une invocation au pouvoir pontifical en faveur des religieux :

« Je vous conjure, ô saints Apôtres et glorieux princes de la Terre, Pierre et Paul, et vous, Pontife des Pontifes du siège apostolique, en vertu de l'autorité canonique et apostolique que vous avez reçue de Dieu, de retrancher de la sainte Église de Dieu et de la vie éternelle, les ravisseurs, les envahisseurs et les dilapidateurs de ces biens que je vous remets avec joie et de ma propre initiative ; — d'être aussi les protecteurs et les défenseurs dudit monastère de Cluny et des serviteurs de Dieu qui s'y trouvent. . . »

1. Le *testamentum Guillelmi* a été très souvent publié. L'édition la plus récente et la meilleure est celle de M. A. BRUEL, dans *Chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, n° 112. Voir aussi dans le même vol. la donation d'Hava, en faveur du duc Guillaume, n° 53.

Deux principes fondamentaux étaient donc établis par la volonté expresse du duc Guillaume : l'élection libre du chef de la Congrégation et la soumission directe du monastère au Saint-Siège. Le domaine de Cluny faisait désormais partie du patrimoine de Saint-Pierre : mais, s'il appartenait au pape en toute propriété, il n'était pas pour cela soustrait à la juridiction de l'ordinaire. Si la charte de donation ne mentionne point le consentement de l'évêque de Mâcon, c'est que Cluny était une terre franche, dont le duc pouvait disposer en toute indépendance, sans l'assentiment de l'évêque ni d'aucun prince. Thomassin a bien montré le véritable caractère de cet acte : « Le testament de Guillaume, duc d'Aquitaine, comte d'Auvergne, le premier fondateur de l'abbaye de Cluny, pouvait nous avoir fait espérer une plus grande étendue d'exemption, puisque ce riche seigneur fonda ce monastère dans ses propres fonds, et les consacra d'abord à l'Église romaine. Et, néanmoins, il n'y paraît aucune autre exemption que celle du temporel, sur lequel ni les rois, ni les papes mêmes ne pourront jamais rien prétendre, et celle d'élire avec une liberté tout entière ses abbez : les papes sont simplement déclarez protecteurs et défenseurs de cette fameuse abbaye et de toutes ses dépendances : en récompense de cette protection, l'abbaye payera tous les cinq ans le cens de dix écus d'or à l'Église romaine. Si le duc exempta ce monastère de la domination temporelle des roys mesmes, c'est apparemment parce qu'il prétendoit luy-mesme avoir possédé toutes ces terres avec une entière souveraineté, sans relever ni des roys de France, ni des empereurs d'Allemagne¹ ». On ne peut donc pas affirmer que le monastère de Cluny ait reçu dès sa fondation le privilège de l'exemption, bien qu'il fût directement rattaché au Saint-Siège.

1. THOMASSIN : *Anc. et nouv. discipline de l'Église*. P. III, l. I, ch. xxxvi, p. 17.

Les papes seuls pouvaient l'en doter : mais, il est juste d'observer qu'ils se sont principalement autorisés de cette donation pour exempter l'abbaye, qu'elle a été pour ainsi dire le fondement sur lequel ils ont peu à peu établi l'affranchissement des religieux de tout pouvoir spirituel et temporel.

Jusqu'à la fin du xiii^e siècle ils ont expédié un nombre considérable de bulles en faveur de Cluny : beaucoup d'entre elles se bornent à répéter les privilèges accordés antérieurement, mais, plusieurs aussi contiennent des clauses nouvelles au moyen desquelles se précisait et se développait l'immunité monastique. Jusqu'à la fin du x^e siècle, les actes apostoliques ne font guère que confirmer le testament de Guillaume le Pieux. En 931, Jean XI déclare que le monastère de Cluny doit rester toujours « soumis à l'Église romaine, ainsi qu'il a été établi par le testament du duc Guillaume, et qu'il s'affranchit de tout pouvoir de la part du roi, comte, évêque, ou membre quelconque de la famille du duc ¹. » Léon VII confirma ce privilège en janvier 938, à peu près dans les mêmes termes ², et il fut encore ratifié en 949 par le pape Agapet II ³. Dans ces bulles, les papes attachent une importance particulière à l'élection libre de l'abbé.

Mais Grégoire V (996-999) accorda à Cluny un privilège dont les termes étaient bien plus précis que ceux de ses prédécesseurs, et qui portait véritablement atteinte à la juridiction du diocésain. Après avoir confirmé les biens du monastère, il ajoute cette clause nouvelle : « Nous établissons qu'aucun évêque, aucun prêtre n'ose venir dans ce vénérable monastère pour l'ordination, la consécration d'une église, de prêtres ou de diacres, ou la célébration des messes, s'il n'a été invité par l'abbé dudit monastère.

1. *Bullarium Cluniacense*. 1. C. 1.

2. *Ibid.* 4. C. 1.

3. *Ibid.* 4. C. 2.

Mais nous voulons qu'il soit permis aux moines de recevoir les ordres à quelque degré que ce soit, partout où il te plaira, à toi, abbé de Cluny, et à tes successeurs, et que les abbés qui seront pris dans le sein de la communauté, et élus du consentement unanime des religieux, reçoivent la consécration d'un évêque de leur choix¹ ».

Toutes les cérémonies auxquelles le Pape fait allusion, consécration des églises, ordination des prêtres et de l'abbé, étaient autant de manifestations symboliques du pouvoir épiscopal. En laissant donc à la volonté de l'abbé et des religieux, le choix du prélat qui devait leur conférer les ordres, et s'acquitter envers eux du ministère de l'épiscopat, le Pape diminuait dans une large mesure les droits et les pouvoirs du diocésain : c'était un premier coup porté à sa juridiction, et en même temps une première manifestation de la suprématie pontificale. De sorte qu'on peut dire que Grégoire V donna son premier essor à l'exemption de Cluny.

Peu de temps après le concile d'Anse (1025) où l'évêque de Mâcon, Gauzlen, s'éleva avec tant de violence contre la bulle de Grégoire V, Jean XIX qui occupait alors le siège apostolique, confirma le privilège de son prédécesseur à la demande de l'abbé Odilon. Il enleva non seulement à l'ordinaire, mais aussi à tous les représentants de l'épiscopat le droit de lancer l'interdit et l'excommunication contre les religieux de l'abbaye² : « L'autorité du Siège apostolique, dit-il, ne peut pas admettre que la

1. ...Abbates namque qui consecrandi erunt, de ipsa congregatione cum consilio fratrum communiter eligantur, et ad eos consecrandum quemcumque voluerint episcopum advocent. (*Bull. Clun.* 10. C. 1).

2. ... Neque ipsius loci fratres ubicumque positi, cuiuscunque episcopo maledictionis vel excommunicationis vinculo teneantur adnecti (*Bull. Clun.* 8. C. 2, n° 2).

liberté concédée par elle, soit brisée par la volonté de personne, ni que les religieux du monastère (de Cluny), en quelque endroit qu'ils se trouvent, soient tenus enchaînés par le lien de la malédiction et de l'excommunication d'un évêque quelconque ». — « Si quelqu'un a de justes revendications à élever contre eux, et que l'affaire ne puisse être jugée ni terminée autrement, on doit s'en remettre humblement et patiemment au jugement apostolique qui ne souffre pas qu'il soit porté préjudice à personne ¹ ». L'importance de ce privilège est plus considérable encore que celle du précédent : il n'a pas seulement pour objet, comme nous venons de le dire, de soustraire les religieux de Cluny aux châtimens canoniques dont disposait le diocésain dans sa circonscription ecclésiastique : il porte atteinte à la juridiction de tout l'épiscopat. Le Pape n'avait pas encore parlé d'une manière aussi catégorique en faveur des religieux. Il faut aussi insister sur la clause par laquelle Jean XIX prescrit de recourir au tribunal apostolique pour toutes les questions qui ne pourront être terminées à l'amiable. Les Clunisiens sont donc désormais soustraits à la juridiction de l'évêque pour relever directement de celle du Pape. C'est en cela surtout que consistait l'exemption : ne reconnaître pour juge que le Pontife de Rome. Dès le commencement du XI^e siècle, les papes ont cherché à attirer à leur tribunal le plus grand nombre possible de causes : c'est par ce moyen principalement qu'ils augmentaient leur juridiction immédiate et diminaient celle des évêques.

En 1049, Léon IX confirma les privilèges précédemment accordés, « *non nova facientes, dit-il, sed vetera confirmantes* ». Le monas-

1. . . Si qua vero competens ratio adversus eos quemquam moverit super hoc patienter praestoletur et humiliter requiratur (judicium apostolicum). (*Bull. Clun.* 8. C. 1, n^o 2).

tère doit rester comme il a été jusqu'alors, « *sub apostolico tantum jure et ditione* »¹.

Cependant les évêques de Mâcon s'opposaient de tout leur pouvoir aux attaques portées contre leurs droits. En 1063, Alexandre II envoyait Pierre Damien en France pour défendre Cluny contre les entreprises de l'évêque Drogon ; — en 1076, Grégoire VII confiait à son tour, à Pierre Ignée, la mission d'apaiser la querelle survenue entre saint Hugues et l'évêque Landri de Berzé. Ce dernier pape, ancien moine clunisien lui-même, répondit encore à leurs attaques en donnant à l'abbaye une confirmation solennelle de tous ses privilèges dans un concile qu'il présida à Rome le 7 mars 1080. Après avoir fait, en présence des évêques et des cardinaux assemblés, le plus magnifique éloge de Cluny, il ajouta : « Nous voulons et nous établissons par notre autorité apostolique, que jamais aucune personne, petite ou grande, aucun pouvoir, archevêque, évêque, roi, duc, marquis, prince, comte, ni même aucun de nos légats n'ose ouvrir la bouche contre ce monastère ou exercer sur lui aucune autorité. Mais, suivant la teneur de notre privilège et l'autorité de nos prédécesseurs, nous voulons qu'il jouisse absolument, pleinement et toujours de l'immunité et de la liberté qui lui a été concédée par le Siège apostolique² ». Les évêques répondirent unanimement : « *Placet, laudamus.* » Le Pape n'ajoute point de clauses nouvelles, mais les circonstances particulièrement solennelles dans lesquelles il confirma la liberté romaine des Clunisiens donne à ses paroles une importance exceptionnelle : il affirmait

1. *Bull. Clun.* 12. C. 1, n° 2. Les privilèges furent encore confirmés de la sorte en 1055 par Victor II (*Bull. Clun.* 13, C. 1, n° 2), Étienne IX, en 1058 (*Bull. Clun.* 15. C. 1), et Alexandre II, en 1063. (*Bull. Clun.* 17. C. 1, n° 2).

2. ... *Supra illum locum et monasterium unquam buccam tuam aperiat, aliquamve exercent potestatem.* (*Bull. Clun.* 21. C. 2).

par là l'autorité toute-puissante du Saint-Siège. A cette époque déjà, les évêques n'osaient plus contredire ouvertement aux volontés du Pape : ils acceptaient et applaudissaient à ses décisions : « *Placet, laudamus* ».

Déjà cependant, Grégoire VII avait étendu les droits des religieux : à l'époque où Jean XIX avait déclaré que les Clunisiens ne pouvaient être frappés d'excommunication par les évêques (1025), les chapelles de Notre-Dame, Saint-Mayeul, Saint-Odilon, construites par saint Hugues autour de Cluny, n'existaient pas encore : Grégoire étendit jusqu'à elles l'immunité accordée à l'abbaye (1076) ¹. La même année, il donna encore à l'abbé de Cluny le droit de recourir à n'importe quel évêque de son choix pour bénir le saint chrême, les saintes huiles, faire la consécration des autels et des chapelles ². Ainsi, diminuaient peu à peu les prérogatives de la juridiction diocésaine vis-à-vis du clergé régulier.

Urbain II étendit à la chapelle Saint-Eude, construite en dehors du bourg de Cluny, à l'est, le privilège accordé par son prédécesseur Grégoire VII (16 mars 1095) pour les trois premières chapelles ³. Il renouvela pareillement et d'une manière aussi solennelle que Grégoire, tous les privilèges de Cluny au concile de Plaisance (1094) ⁴. Lors de son séjour à l'abbaye (1095), il fit en faveur de Cluny la désignation du « sacré ban », établissant

1 . . . Nec quovismodo quisquam episcopus vel archiepiscopus locum ipsum seu capellas supradictas videlicet S. Mariae, S. Majolis et S. Odilonis vel presbyteros ab abbate ibi constitutos, et monachos ipsius monasterii excommunicare vel judicare audeat, sed semper sub tutela et immunitate Romana, soliusque Romani pontificis judicio consistentes, omnipotenti Domino quieti securique deserviant. (*Bull. Clun.* 18. C. 2).

2. *Bull. Clun.* 18. C. 1, et p. 19.

3. *Bull. Clun.* 23. C. 2.

4. *Bull. Clun.* 23. C. 2.

autour du monastère des limites dans l'intérieur desquelles le couvent exerçait un plein droit et une sorte de juridiction épiscopale. Il enlevait encore par ce moyen à l'ordinaire une large partie du territoire sur lequel son pouvoir s'était jusqu'alors étendu ¹.

Pendant toute la première moitié du XII^e siècle, les Pontifes romains confirmèrent à maintes reprises les privilèges de leurs prédécesseurs : mais, il nous faut descendre jusqu'en 1144, pour voir le pape Lucius II ajouter une clause importante à celles que nous avons déjà examinées : « Il a été établi, dit-il, que ni les prêtres, ni les paroissiens de Cluny ne sont tenus de se rendre à aucun synode, à aucune assemblée, si ce n'est sur la convocation du Pontife romain et de l'abbé de Cluny ² ». Dès la plus haute antiquité, les évêques présidaient des synodes diocésains auxquels tous les monastères du diocèse étaient tenus d'envoyer des représentants : c'était aussi une des prérogatives attachées à la dignité épiscopale. Par là, l'abbé de Cluny était définitivement soustrait à toute juridiction.

Au XIII^e siècle où les monastères rattachés directement à Rome comme Cluny étaient si nombreux, les papes avaient coutume de les désigner sous le nom de « monastères *nullo medio, omisso medio, nullo mediante* », voulant dire par là qu'il n'existait aucun pouvoir *mediat* entre eux et le Saint-Siège. Cette formule n'apparaît pas dans les privilèges pontificaux accordés à Cluny avant la fin du XII^e siècle. On la rencontre pour la première fois dans une bulle d'Alexandre III datée du 17 avril 1178 : « *Quanto specialius*

1. BALUZE : *Miscellanea*, I, p. 120.

2. ...*Neque ipsius Cluniacensis loci presbyteri aut etiam parrochiani ad cujuslibet nisi Romani Pontificis et Cluniacensis abbatís cogantur ire synodum vel conventum (Bull. Clun. 52. C. 2).*

ecclesia vestra nobis est, nullò mediante subjecta, tanto propensius ejus juri providere compellimur ¹. »

On peut voir par ce qui précède comment ce privilège de l'exemption, si envié par les moines, et si décrié par l'épiscopat, s'est développé en se précisant au cours des temps. La formule « *nullò medio* » est comme le résumé de toutes les prérogatives qu'il comporte. Mais, s'il a fallu plusieurs siècles pour arriver à en préciser tous les effets, on peut dire cependant qu'il date véritablement des privilèges accordés par Grégoire V et Jean XIX à la fin du x^e siècle et au commencement du xi^e. Si les avantages qu'il octroyait aux moines ne sont point énumérés tout au long dans ces deux bulles, ils y sont pourtant virtuellement contenus : les papes et les religieux de Cluny ne cessèrent de le rappeler aux évêques.

*
**

Nous avons parlé jusqu'ici du monastère de Cluny seul : c'est à l'abbé et au couvent qu'étaient adressés les privilèges pontificaux dont il a été question. Mais les Clunisiens étaient répandus dans un nombre considérable de monastères dépendant de l'abbaye chef-d'ordre. Quelle était leur situation vis-à-vis de Rome ? C'est ce qui nous reste à examiner.

Dans une lettre adressée aux évêques de Bourgogne, d'Aquitaine et de Provence, en 1016, Benoît VIII déclare que l'affranchissement de Cluny a été donné par les papes ses prédécesseurs non seulement au monastère lui-même, « mais à tous les monastères, à toutes les dépendances établies en Bourgogne, Aquitaine et Provence ² ».

1. *Bull. Clun.* 74. C. 1, n° 2.

2. . . . Ita sit (monasterium) ab omni subjectione cujuslibet personae, sive regis, sive episcopi, sive comitis liberum, ut aliquid debeat nulli nisi Deo, et sancto Petro et sedis apostolicae summo pontifici. Quae libertas a cunctis

D'autre part, en 1097, Urbain II, confirmant en faveur de saint Hugues les privilèges de ses prédécesseurs, défend « à tout évêque ou prêtre de venir célébrer les messes, faire des consécrations ou des ordinations à Cluny et aux monastères qui lui sont soumis, s'il n'a été invité par l'abbé ou les prieurs ¹. »

Déjà en 1088, le même pape écrivait à saint Hugues : « Qu'il ne soit point permis aux évêques dans les diocèses desquels sont situées vos dépendances d'exercer leur juridiction sur vos moines et sur vos monastères, sauf le droit qu'ils ont exercé canoniquement jusqu'à ce jour. S'ils ont contre eux quelques revendications à faire valoir, qu'ils en appellent à toi et à tes successeurs, et si l'affaire ne peut être terminée entre vous, qu'elle soit soumise au Siège apostolique pour être définie par son jugement ou celui de son légat ². »

Si l'on rapproche cette bulle du privilège de Jean XIX (1025) par lequel ce Pape défend aux évêques de lancer l'interdit et l'excommunication sur les Clunisiens, en quelque lieu qu'ils se trouvent (*ubicumque positi*), on pourra en conclure que l'ordre entier de Cluny était exempt de juridiction épiscopale, et ne reconnaissait d'autre maître que le Pape au-dessus de l'abbé.

Du reste, un certain nombre d'abbayes fondées avant Cluny, mais dépendant d'elle, se glorifiaient aussi de faire partie du patrimoine de Saint-Pierre, et d'être soumises à la juridiction du

antecessoribus nostris... tam de ipso loco, quam de omnibus ad se pertinentibus in Burgundia, Aquitania, Provincia constitutis, videlicet monasteriis, cellis terris cultis et incultis, corroborata et confirmata est... (*Bull. Clun.* 6. C. 1, n° 2).

1. ... Ne quis episcopus seu sacerdos pro celebratione missarum, vel pro aliqua consecratione, aut ordinatione, Cluniacum veniat, aut *ad loca subdita, nisi fuerit invitatus ab abbate vel prioribus...* (*Bull. Clun.* 30. C. 1).

2. Episcopis vero in quorum diocesibus vestrae sunt facultates, omnino non liceat de vestris monachis aut monasteriis judicare : salvo canonico jure, quod in eis hactenus habuerunt (*Bull. Clun.* 22. C. 2).

Siège apostolique : l'une d'entre elles, Vézelay, se disait même « fille particulière de saint Pierre ».

Pourtant, les prieurés et paroisses du ressort de Cluny n'étaient pas absolument indépendants au même titre que l'abbaye-mère. La formule *salvo canonico illo jure, quod in eis (facultatibus) baccemus (episcopi) habuerunt*, employée par Urbain II, nous fait voir qu'ils devaient nécessairement être encore en relations avec les représentants de l'épiscopat.

Pascal II, en 1100, déclare que l'abbé de Cluny a le droit de présentation aux paroisses relevant de l'abbaye : mais les prêtres qu'il désignera devront recevoir, des évêques diocésains, charge d'âmes, et sans simonie ; sinon, ils s'en remettront au Siège apostolique qui leur donnera le pouvoir de s'acquitter de leur charge. Les consécrationes d'églises et d'autels devaient être faites par les diocésains¹. Enfin, si l'évêque ou un prélat quelconque venait à lancer l'interdit ou l'excommunication sur son diocèse, ces sentences ne pouvaient empêcher les religieux de continuer le service divin².

Mais, l'élément principal de l'exemption, le droit de n'être jugé que par le Pape, était commun à tous les religieux de l'ordre de Cluny. C'est donc sur ce fondement qu'est établie l'histoire des relations des Papes avec l'abbaye. Elle est dominée par ce fait qu'elle est une partie du patrimoine de Saint-Pierre, et que les abbés sont, comme nous le disions au commencement, les fils particuliers de l'évêque de Rome.

G. LETONNELIER,

Archiviste du département de la Haute-Savoie.

1. *Bull. Clun.* 32. C. 1.

2. ... Statuimus etiam ne cellarum vestrarum ubilibet positarum fratres, pro qualibet interdictione vel excommunicatione, divinatorum officiorum suspensionem patiantur : sed, tam monachi ipsi, quam et famuli eorum, et qui se monasticae professioni devoverunt, clausis ecclesiarum januis, non admissis diocesanis, divina servitutis officia celebrent (*Bull. Clun.* 42. C. 1, n° 2).

X

NOTE

SUR UN MANUSCRIT DU XIV^e SIÈCLE

SUR PARCHEMIN

PROVENANT DE L'ABBAYE DE CLUNY

L'Académie de Mâcon a fait, en 1909, l'acquisition d'un registre manuscrit sur parchemin provenant de l'abbaye de Cluny, et datant du XIV^e siècle. Composé de trente-sept feuillets de 230^{mm} de hauteur sur 150^{mm} de largeur, ce volume est habillé d'une reliure ancienne aux plats en bois de chêne couverts de peau : la reliure n'est pas antérieure au XV^e siècle, car des notes marginales de cette époque ont été légèrement amputées par le couteau du relieur.

Si nous en croyons une note de la marge supérieure du premier feuillet¹, le registre en question est la copie du livre rouge enchaîné dans le trésor de l'abbaye de Cluny. Les notes manuscrites ajoutées au texte primitif prouvent assez que cette copie elle-même appartenait à la grande abbaye.

1. *Copia libri rubei in thesauraria abbatie Cluniacensis inchatenati per quem desinuntur census et pensiones ejusdem*, [Signé] « Vilat » (ou peut-être Vilat[te], la marge ayant été rognée). Cette note est d'une écriture un peu postérieure à celle du manuscrit.

On sait que la bibliothèque et le chartrier de Cluny traversèrent le Moyen-Age sans subir de pertes considérables. Au XVI^e siècle seulement, et notamment en 1562, Cluny fut mis à sac par les protestants, et un témoin dont l'autorité ne peut être suspectée, Théodore de Bèze, rapporte formellement : « Quant à Clugny, la ville fut prise sans résistance, dont les moines estoient partis auparavant... La librairie, où il restoit encore grand nombre d'anciens livres escrits à la main, fut du tout destruite, et les livres partie rompus, partie emportés en pièces, de sorte que ce thésor-là fut perdu par l'insolence et l'ignorance des gens de guerre, disans que c'estoient tous livres de la messe »¹.

Notre manuscrit disparut sans doute dans la tourmente. Cent vingt ans plus tard on le retrouve à Paris : nous lisons en effet, au verso du plat de tête de la reliure, l'inscription suivante : *Hunc librum retraxi de manibus ejusdam servientis regii nomine Gaigneux, Parisiis, prope scalam Templi commorantis, cui propterea dedi quinque scuta, seu quindecim libras turonenses, die prima junii 1682. [Signé :] fr. Petrus Symon.*

« J'ai retiré ce livre des mains d'un sergent du roi nommé Gaigneux, demeurant à Paris près de l'escalier du Temple : je lui ai donné en échange cinq écus, ou quinze livres tournois le 1^{er} juin 1682. Frère Pierre Symon ».

Cette signature n'est pas celle d'un inconnu. Le frère Pierre Symon appartenait à l'ordre de Cluny, dont il publia notamment les Statuts, le Bullaire et les Coutumes², et dont il fut vers 1690

1. Cité par L. DELISLE. *Inventaire des Manuscrits de la Bibliothèque nationale. — Fonds de Cluni.* — Paris, 1884, in-8 ; préface, p. x.

2. *Statuta ordinis Cluniacensis*, s. l. 1676, in-4 ; — *Bullarium ordinis seu congregationis Cluniacensis : complectitur privilegia per summos Pontifices concessa ; Lugduni*, 1680, f^o ; — *Consuetudines s. o. C.*, s. l. n. d. in-4. (Fragment dans MANRIQUE, *Ann. Minor.* 1642, I. 30-1).

un des principaux dignitaires¹. Il réintégra sans doute dans le chartrier de l'abbaye le registre qui nous occupe, destiné à ressortir un siècle plus tard lorsque toutes les richesses de l'abbaye furent dispersées par la Révolution.

Comment ce manuscrit se trouva-t-il au XIX^e siècle faire partie de la bibliothèque de Lamartine au château de Saint-Point ? C'est ce que je ne saurais dire. Toujours est-il que lorsqu'à la mort de la nièce du poète, M^{me} Valentine de Cessiat de Lamartine, le château de Saint-Point et les meubles furent vendus, cette épave des archives du monastère passa dans la vente et fut adjugée à M. Laurent, de Saint-Marcel-lès-Chalon (Saône-et-Loire), de qui l'Académie l'a acquise.

Qu'est ce document et quelle en est la valeur ? C'est le livre des revenus et des dépenses de l'abbaye de Cluny dans le premier tiers du XIV^e siècle, accompagné de la liste des maisons de l'ordre.

L'énumération de ces dernières dont la *Bibliotheca Cluniacensis* a publié la liste², est fournie pour différentes époques par un certain nombre de manuscrits. Notre registre n'est pas le seul non plus à faire connaître les pensions que devaient payer annuellement les maisons dépendant du monastère ; pour n'en citer

1. Cf. L. DELISLE : *Inventaire des Mss. de la Bibl. nationale. — Fonds de Cluni*, p. 329. — Prieur claustral du monastère-collège de Saint-Martial-d'Avignon et vicaire général du cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, Pierre Symon fit en cette qualité la visite des maisons de la province de Provence et Dauphiné appartenant à l'ordre ; les originaux de ses procès-verbaux de visites sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Pierre Symon fut également prieur claustral de Marcigny (ch.-l. de c. de l'arrond. de Charolles — Saône-et-Loire) de 1697 à 1699. Cf. F. Cucherat, *Cluny au XI^e siècle*, 2^e édit. in-16, p. 227 et note 1 de la même page, et pages 274-275.

2. DOM M. MARRIER : *Bibliotheca Cluniacensis* (notes d'André du Chesne), Paris. 1614. in-f^o : col. 1705-1752.



De sunt cense debite in cameraria franc Re
 uerendo in xpo p[ro]p[ri]o d[omi]no albi d[omi]ni. solucite apud
 Chiniaci in camera. uel parisiis in domo s[an]c[t]i aya
 rani & campis si d[omi]no d[omi]no d[omi]ni placeat. tam in pu
 blicitate de se mane uig. q[ui] in caplo genali. Et sunt
 ueritate cu alijs censis aliar[um] cam[er]ar[um]. & reddat[ur]
 quibus d[omi]ni ecc[lesi]e. p[er] relig[io]s[um] fr[atr]em gerard[um] da
 uelli subcan[onic]o d[omi]ni. ap[er]te augusti. Anno d[omi]ni m[ille] c[en]tes[imo] xvi. put inferius in p[re]senti cetero admetur.
 Nouis etiam censis tomor[um] o[mn]i[um] imp[er]ator[um] in
 huiusmodi cameraria complensis. Primo.
 Domus de lenge rente. .cc. lib.
 Domus de p[ar]te monachor[um]. .c. lib.
 Domus de ponte nouo. .x. lib.
 Domus de p[ar]ueris. .xlj. lib. et s[olid]i.
 Domus de alb[er]tilla. .cc. lib.
 Domus de tonia p[ar]tia. .xv. lib.
 Domus de burgo sanguini. .xv. lib.
 Domus de w[al]co. .l. lib.
 Domus de Ruffillaco. .l. lib.
 Domus de monte celsic[us]. .cc. lib.
 Domus s[an]c[t]e margarete de helmaria. .cc. lib.
 Domus de cruxeyo. .cc. lib.
 Domus de coliac[us]. .cc. lib.
 Domus de grandi camp[us]. .xl. lib.
 Domus s[an]c[t]i tholaloi de u[er]uaco m[un]do. .xx. lib.
 Domus de nantholo. .lx. lib.
 Domus s[an]c[t]e magarete de campana. .cc. lib.

qu'un, le ms. latin 17717 de la Bibliothèque Nationale, qui date de 1377, est consacré à cet objet. Mais ce qui fait du manuscrit de l'Académie de Mâcon un document précieux, c'est la partie relative aux dépenses de l'abbaye. Avant d'en aborder l'examen, peut-être convient-il de décrire avec quelque détail le volume tout entier.

En tête du f^o 1, la rubrique annonce la liste des « redevances dues dans la chambrerie de France au Révérend Père en Dieu le seigneur abbé de Cluny, payables à Cluny — dans la chambre du trésor — ou à Paris, dans la maison de Saint-Martin-des-Champs s'il plaît audit seigneur abbé, soit au jour de la Purification de la Sainte Vierge ¹, soit au Chapitre général ². Les redevances des autres provinces, ainsi que tous les revenus, quels qu'ils soient, de l'église de Cluny, ont été enregistrés en même temps par religieuse personne frère Gérard Claveau, sous-chambrier de Cluny au mois d'août de l'an du Seigneur mil trois cent vingt-un, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous dans le présent cahier. On y a joint les nouvelles redevances de toutes les maisons acquises dans cette chambrerie » ³.

1. La Chandeleur, 2 février.

2. Le Chapitre général se tenait le dimanche *qua cantatur Jubilate*, c'est-à-dire le troisième après Pâques.

3. « *He sunt cense debite in cameraria Francie Reverendo in Christo Patri domino abbati cluniacensi, solvende apud Cluniacum in camera vel Parisius in domo sancti Martini de Campis si dicto domino abbati placeat, tam in purificatione beate Marie virginis quam in capitulo generali; et fuerunt registrate cum aliis censis aliarum camerarum et redditibus quibuscumque Cluniacensis ecclesie, per religiosum virum fratrem Gerardum Clavelli subcamerarii Cluniacensis, mense augusti, anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo primo, prout inferius in presenti caterno continetur. Novis etiam censis domorum omnium impetratarum in hujusmodi cameraria comprehensis.* »

Après la bulle de Nicolas IV de 1289, l'ordre de Cluny avait été distribué jusqu'au xv^e siècle, en dix provinces ou chambres, le monastère de Cluny étant toujours classé le premier et hors rang : 1^o *Chambrière de France*, embras-

Et la liste suit de 43 maisons de Cluny appartenant à la chambrerie de France, chacune avec sa taxe en livres, sous et deniers, produisant un total de 8.956 livres 5 sous. Au bas du f° 2, la rubrique annonce la redevance de 28 maisons de la même province, afférente au transport des harengs qui constituaient une partie importante de l'alimentation des religieux ; cette redevance s'élève à 187 livres 21 deniers.

Au f° 3, c'est l'énumération de 17 maisons de la chambrerie de Lyon, dont l'apport est de 776 livres 4 sous ; au f° 3 verso, celle de 9 maisons de la chambrerie d'Allemagne et Lorraine, suivie d'une mention concernant « la saumure de Lons-le-Saunier qui du temps de l'abbé Bertrand d'heureuse mémoire valait 8 livres »¹, et c'est pour ce chapitre un total de 66 livres ; au f° 4, les six maisons de la chambrerie d'Auvergne fournissent 122 livres ; puis au f° 4 verso, la province de Gascogne composée de 9 maisons taxées à 263 livres, mais une note nous avertit que les rentrées de cette province nese faisaient pas facilement « *Et est sciendum quod de dicta cameraria ad presens nichil recipit ecclesia cluniacensis cum domini cardinales et quidam alii potentes teneant dictas domos.* » C'est ensuite la Provence dont les 23 maisons ne fournissent qu'un faible apport (49 livres 15 sous), puis au verso du f° 5 le Poitou, sous deux rubriques, la première comprenant 14 maisons apportant 778 livres 5 sous, et la seconde réservée à 23 maisons de la même province ou *chambrerie*, taxées à 66 livres 5 sous pour l'achat et le trans-

sant les provinces ecclésiastiques de Sens et de Reims et le diocèse de Liège ; 2. province de Lyon ; 3. province de Provence avec le Viennois, le Dauphiné et la Savoie ; 4. chambrerie d'Auvergne ; 5. chambrerie de Poitou comprenant en partie les provinces de Bourges et de Bordeaux ; 6. chambrerie de Gascogne ; 7. chambrerie d'Espagne ; 8. Angleterre ; 9. chambrerie d'Allemagne et Lorraine avec les provinces de Trèves et de Besançon ; 10. Lombardie ou Italie.

1. « *Muria salis de Ledone tempore bone memorie domini Bertrandi quondam abbatis cluniacensis valebat VIII libras.* » Bertrand I de Colombiers, abbé le 20 octobre 1295, mort en Avignon le 29 octobre 1308.

port des *sèches*, sorte de mollusques dont on faisait une grande consommation.

C'est encore la Lombardie avec 32 maisons dont la contribution marquée en monnaie d'empire ne fournit au total que 7 livres 2 sous et 6 deniers, et n'est exigible de même que celle des pays suivants que tous les deux ans ¹ ; l'Espagne, avec 15 établissements, dont les redevances sont évaluées en livres, marcs d'argent, florins, marabotins ² et écus d'or à concurrence de 201 livres 6 sous 8 deniers ; l'Angleterre, dont 7 maisons fournissent un appoint de 629 livres chiffré en livres et marcs sterlings ³ soigneusement ramenés en monnaie tournois. Mais les maisons et manoirs anglais, demême que ceux de Gascogne, ne payaient pas bien : « *et est sciendum quod de predictis maneriis a tempore bone memorie domini Bertrandi quondam abbatis etiam de aliis domibus Anglie parum aut nichil recepit ecclesia* ». Bertrand I de Colombiers avait été abbé de 1295 à 1308.

1. A cause de l'éloignement et de la difficulté des communications, les prieurs de certaines provinces n'étaient assujettis à venir que tous les deux ans au Chapitre général ; ce délai fut même plus tard porté à quatre ans pour certains monastères d'Italie. En 1313, les prieurs d'Angleterre n'étant pas venus depuis cinq ans, le Chapitre décréta que s'ils ne comparaissaient pas dans les six mois pour se faire excuser, l'abbé de Cluny pourrait disposer de leurs prieurés (cf. A. BRUEL : *Les Chapitres généraux de l'ordre de Cluny depuis le XIII^e jusqu'au XVIII^e siècle*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIV).

2. Écus d'or et marabotins, désignent sans doute la même espèce de monnaie, les maravédís, seules pièces d'or frappées en Castille par le roi Alphonse VIII. (A. Heiss, *Descripcion general de las monedas hispano-cristianas*, t. I, Madrid, 1865, in-4, p. 28, cité par J. HAVET : *Rapport adressé à l'abbé et au couvent de Cluny, par Jimeno, ex-prieur de Notre-Dame de Najera sur sa gestion — premières années du XIII^e siècle* — dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIV, 1883.)

3. Une note ajoutée au manuscrit à la fin du XIV^e ou au XV^e siècle nous avertit : *Nota quod centum solidi monete sterlingorum vellent quinque libras sterlingorum et quelibet libra sex scuta auri.*

On voit par cette note qu'il ne faut pas trop vite accorder confiance aux insinuations de cette mauvaise langue de Matthieu de Paris, le chroniqueur anglais, qui parle sous l'année 1251 de l'abbé de Cluny, Guillaume III, venu en Angleterre visiter ses couvents, « fort habile à rechercher partout de l'argent ». Sans doute les maisons anglaises s'acquittaient déjà de fort mauvaise grâce, ou ne payaient point, ce qui, joint à d'autres raisons de réforme, motiva le voyage de l'abbé.

Au f° 8, se présente une taxe générale que les provinces tant du royaume que de l'autre côté de la Saône, doivent acquitter, à concurrence de 266 livres 8 sous.

Au f° 8 verso, la rubrique indique une autre catégorie de revenus : « *Secuntur alia servicia camere Cluniacensi in pecunia debita et acquisita a confectione presenti[s] quaterni quod factum fuit anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo citra tam in villa Cluniaco quam extra* ». Il s'agit donc de revenus récemment constitués, tirés de Cluny ou des environs, ce sont des redevances sur des maisons, des vignes ou des prés, des terres ou des bois, des droits d'établissement. Il y a là des noms d'habitants de différents métiers, des détails topographiques intéressants.

Au f° 9 verso, sous la rubrique « *Secuntur census et redditus in pluribus et diversis locis debiti domino abbati prout seriatim inferius declaratur . . .* » viennent d'autres ressources tirées de lieux divers, les uns voisins, les autres fort éloignés de Cluny, cens ou services, revenus en nature, dîmes, etc., estimées en livres tournois.

Au f° 10 verso, un paragraphe est réservé aux maisons de Picardie dont les prieurs, en vertu d'une fondation du comte Eustache de Boulogne, percevaient chaque année à Boulogne, des mains des gens du comte, une quantité considérable de ces petits poissons salés désignés sous le nom d'*allectia*, et qui étaient sans doute des harengs ou peut-être des sardines ou des anchois.

On lit ensuite les impositions en argent des châteaux, maisons ou granges, « *Secuntur cense in pecunia castrorum, domorum seu grangiarum spectancium ad mesam domini abbatis et conventus cluniacensis, quas censas juxta facultatem dictorum castrorum domorum seu grangiarum augere et diminueri potest pro sue libito voluntatis* », évaluées à 4.197 livres tournois, mais dont la quotité peut varier suivant les ressources desdits établissements.

Après ce chapitre, en tête du f^o 12, le total enregistré de tous les revenus en argent s'élève à 16.122 livres 6 sous 3 deniers.

S'inscrivent ensuite les redevances en blé, seigle ¹ et avoine des châteaux et domaines ruraux ; et au f^o 12 verso, les dîmes que l'on peut affermer chaque année au plus offrant.

Au f^o 13 verso et au f^o 14, figurent les redevances en nature auxquelles sont astreintes un certain nombre de maisons. Au bas du f^o 14, on remarque la rubrique « *Sequitur vinum debitum ecclesie Cluniacensi et obveniens tam a decimis et vineis seu clausis nostris communi estimatione quam aliis domibus infrascriptis annis communibus* » : c'est le rendement, année moyenne, en vin provenant tant des dîmes que des vignes et des clos de l'abbaye. Au verso du même f^o, une autre rubrique « *Sequitur valor decime vinearum ville Cluniaci et clausorum nostrorum seu vinearum quas propriis sumptibus excoli facimus, communi estimatione secundum magis et minus et cursum temporis* » annonce le revenu de la dime des vignes de la ville de Cluny ainsi que des clos et des vignes que l'abbaye exploite directement.

Ici finit l'énumération des revenus tant en argent qu'en nature ; avec le f^o 15 commence le budget des dépenses.

1. *De frumento, de silligine, de avena.* « Silligine » accompagné parfois des mots *seu communi blado* ou *seu grosso blado*, doit s'entendre par seigle. Dans la bonne latinité « siligo » désignait le froment de premier choix ; mais au moyen âge, le même mot fut employé pour « secale » et désigna le seigle.

En tête du budget des dépenses, la rubrique précise immédiatement qu'il s'agit des dépenses ordinaires — sauf, ajoute-t-elle, la présence du pape et des cardinaux, du roi de France et autres souverains « *Hee sunt expense ordinarie in Cluniacensi ecclesia faciende, Dominis papa, cardinalibus, Rege Francie et aliis regibus duntaxat exceptis.* » On comprend assez, en effet, ce que des réceptions magnifiques, telles que celles de 1245 et d'autres plus récentes et même contemporaines¹ de notre manuscrit, devaient épuiser le trésor de l'abbaye. On n'y pouvait faire face que grâce à des ressources extraordinaires.

C'est d'abord le froment nécessaire au couvent, aux hôtes, etc., évalué à 1.800 setiers par an; le blé commun ou seigle pour l'usage de la maison et les aumônes habituelles, 1.000 setiers; les fèves que consomme la communauté, 80 setiers. C'est ensuite le vin à concurrence de 13.000 setiers qui équivalent à 3.714 ânées². Puis ce sont les dépenses générales de l'alimentation :

1. L'entrevue de 1245 réunit à Cluny le pape Innocent IV avec douze cardinaux, le roi Louis IX, sa mère Blanche de Castille, sa sœur et ses trois frères Robert d'Artois, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou, l'empereur Baudouin de Constantinople, le fils du roi d'Aragon, le fils du roi de Castille, Hugues IV duc de Bourgogne, ainsi qu'une foule de prélats et de seigneurs. Et plusieurs fois des réceptions analogues se reproduisirent, dès 1246, lorsque le roi de France et le Souverain Pontife se retrouvèrent à Cluny pour les fêtes de Pâques; et plus récemment dans les premières années du XIV^e siècle, lorsque l'abbé Bertrand I (1295-1308) renouvelant les merveilles de l'hospitalité monastique, reçut à Cluny Boniface VIII accompagné de neuf cardinaux, et un peu plus tard Philippe le Bel et ses deux fils qui tous deux régnèrent, Philippe le Long et Louis le Hutin, Charles de Valois frère du roi, l'archevêque de Bordeaux Bertrand de Goth qui devint Clément V, et le duc Jean de Bretagne. En 1306, Clément V repassa à Cluny. A une époque sensiblement contemporaine de notre manuscrit, l'abbé Pierre II de Chastellux (1322-1344) reçut dans son abbaye la visite de Philippe VI de Valois, de la reine et de leurs deux fils, et de nombre de grands seigneurs.

2. L'année correspond donc à trois setiers et demi; elle vaut en Mâconnais 30 litres.

en œufs et fromages, évaluées à 1.000 livres; quinze années d'huile comestible, estimées 75 livres; 140 *panneaux*¹ de pois, pour 30 livres; pour l'achat de sèches et leur transport depuis le Poitou, 64 livres; pour l'achat et le transport de 109 milliers de harengs² tant pour l'Avent, le Carême, etc., 335 livres; pour épices, riz, amandes, figues et raisins pour le carême de la communauté, 120 livres; pour l'assaisonnement des plats, 60 livres; pour l'achat d'aulx et d'oignons, 12 livres; pour du verjus, 60 sous; pour la fourniture des noix et autres menues denrées, 40 sous; pour les flans que l'on donne deux fois par an à la communauté aux fêtes de Sainte-Marie-Madeleine et de la Translation de saint Hugues, 8 livres; pour la moutarde, 6 livres. Le même chapitre enregistre encore pour la culture du grand jardin, y compris les salaires des jardiniers, 10 livres; pour les écuelles à l'usage de la communauté au réfectoire, 35 livres. Le total du chapitre ci-dessus monte à 1.761 livres.

Au f^o 15 verso la rubrique indique les dépenses de l'infirmerie « *Secuntur expense infirmarie communi estimatione per annum faciende* », et nous remarquerons tout de suite que s'il n'est pas question de volailles ni de viandes de boucherie dans l'alimentation régulière des moines³, réforme introduite par Pierre le Vénérable en 1132, ces articles à l'usage des malades figurent

1. *Panellus*, mesure autrefois employée à Cluny pour les grains et les farines. L'église Notre-Dame à Cluny portait le nom de *Notre-Dame des Panneaux*, parce que l'étalon de la mesure de ce nom y était déposé.

2. Peut-être faut-il comprendre sous le nom d'*allectia* non seulement les harengs, mais aussi les sardines, et d'une façon générale tous les petits poissons salés, tels que les anchois.

3. Nous voyons en effet, dans les statuts édictés en 1301 par l'abbé Bertrand, statuts qui ont servi de type à ceux publiés peu après par l'abbé Henri I de Fautrières (1308-1318), les deux articles suivants :

Precipimus quod nullus abbas, nullus prior, nullus que monachus, nisi fuerit debilis vel infirmus, diebus mercurii et sabbati, item nec in adventu Domini, nec

ici pour la somme de 550 livres; les épices, gingembre et poivre, et dix livres de safran, pour 30 livres; le sucre, pour 15 livres; quatorze quintaux d'amandes, 35 livres; les tartes pour les six enfants de chœur et les douze enfants de la maîtrise¹, à délivrer dans l'infirmerie, 40 sous; c'est encore pour différents objets mobiliers, des brocs, 20 sous; des urinals, des fioles, des verres, des lampes, 7 livres; pour de l'avoine à piler à l'usage des malades, 20 sous; pour les emplâtres, électuaires, sucre, etc., et autres choses nécessaires aux malades, 100 livres.

C'est encore du linge, des serviettes, pour 4 livres; des essuie-mains, des draps et des matelas pour les lits, dont on achète, chaque année, pour la somme de cent sous. Le salaire et le vêtement de l'homme qui cultive le jardin de l'infirmerie figurent pour 60 sous; 5 sous représentent le salaire du serviteur qui, au cours de l'année, apporte la viande « *de bannis* », qui sont

in septuagesima, nec in quinque principalibus festis carnes comedere audeat aut presumat. Ad dandum vero debilibus et infirmis licentiam carnes tunc temporis comedendi, superioris eorum infirmorum et debiliū conscientiam oneramus.

Item, omnes et singulos de ordine Clun., maxime abbates dicti ordinis et priores conventuales salubribus monitis exhortamur, eis pro suarum animarum salute et pro honore ordinis persuadendo omnino, ut ab usu carniū in hostelariis et in aliis locis secularium personarum maxime extranearum se omni tempore abstineant, cum in itinere fuerint constituti. (Chanoine DOUAI : *Statuts de Cluny, édictés par Bertrand, abbé de Cluny, le 23 avril 1301*; II, 53-54. Extrait du *Bulletin historique et philologique* du Comité des Travaux historiques et scientifiques, n° 4, 1892. Paris, Leroux, 1893, in-8).

1. Les statuts de l'abbé Bertrand mentionnent (IV, 20) la création d'une école ou maîtrise de douze enfants à et pour Cluny, sans préjudice de l'école des six enfants qui existait déjà : *Rursus ad Dei cultum et laudem, ac religionis et devotōnis fervorem [in] dicta Clun. ecclesia perfectius extollendos, necnon ad dissolutiones, vicia et inconvenientia quamplurima evitanda et totaliter amputanda, duodecim pueros de iunioribus, post sex pueros olim in dicta ecclesia a sanctis patribus institutos, perpetuis temporibus duximus ordinandos, qui ad modum dictorum sexpuerorum magistrum habeant et custodes, qui ipsos scientia et moribus plenius erudiant et informant...*

sans doute les bancs d'étalage des bouchers, à l'infirmerie ; le chirurgien touche 10 livres d'honoraires.

Les dépenses de l'infirmerie s'élèvent au total de 763 livres 5 sous.

Au f^o 16, on trouve le chapitre consacré au vestiaire, et, chaque année, pour les cuirs de bœuf, les basanes¹ et les cordouans², c'est, tant pour l'achat que pour le corroyage desdites peaux une dépense de 440 livres ; on trouve aussi 12 quintaux de graisse³ pour 40 livres ; 1.200 aunes de toile pour les besoins de la communauté, 50 livres ; 140 pièces de draps pour les frocs, et 35 pour les étamines⁴, 350 livres ; 152 pelisses⁵, 120 livres ;

1. La basane est la peau de mouton tannée.

2. Le cordouan est la peau de chèvre ou de bouc tannée, à la différence du maroquin dont la matière est la même, mais qu'on préparait au sumac et à la noix de galle. Malgré l'usage très ancien en France du cordouan qui a donné son nom aux *cordouaniers*, il passe avec raison pour un produit originaire de l'Andalousie, de Cordoue, dont nous sommes restés tributaires jusqu'au XIII^e siècle (Victor Gay, *Glossaire archéologique du Moyen-Age et de la Renaissance*).

3. Pour l'entretien des cuirs et notamment des chaussures.

4. Étamine, *stamina*, *staminea*, *stamineum*, vêtement de dessous ou chemise de laine avec manches. Le pape Innocent III avait fait interdiction des chemises de lin aux Bénédictins. Dans les coutumes de Cluny transcrites au XI^e siècle par le moine Udalric les étamines sont maintes fois mentionnées : au livre II, ch. 36, dans le mobilier de la cuisine, figurent « quatuor paria manicarum (pour les quatre religieux de semaine à la cuisine) ne *Stamineorum* manice fratrium de nigredine coquine familiari sordidentur » ; au livre III, ch. 3 : « Si propter calorem froccum exuerit, in cuculla sedere poterit ; sed ita ut nec gunellam, nec pellicium subtus habeat, nec aliud quidquam quam *stamineum suum* » ; et encore (III, 8) de *Novitio* : « . . . Ei non *stamineum* ; sed pro *stamineo* camisa linea datur. » Dans les coutumes de Farfa « omnibus fratribus det (camerarius) per singulos duas *staminias*, similiter femoralia ». Dans la vie de saint Odilon « lanea veste, quam vulgo *staminiam* vocant ». Les frocs et les étamines étaient interdits aux moines cisterciens.

5. *Pellicis*, pelisses fourrées, sans doute en usage en hiver pendant les longs offices nocturnes. Les Cisterciens n'en usaient pas. On se rappelle à ce sujet

huit douzaines de peaux mégies¹, 8 livres ; 450 peaux de petits agneaux, 15 livres ; 240 aunes de blanchet d'Allemagne², 30 livres ; 300 aunes de blanchet à donner suivant la coutume aux pauvres et aux lépreux ; du camelin³ pour les couvertures du dortoir,

les attaques de saint Bernard auxquelles Pierre le Vénérable répondait en ces termes : « Vous nous reprochez de porter des fourrures, mais la règle de saint Benoît n'a-t-elle pas prescrit d'habiller les frères suivant les saisons et la qualité des lieux ? »

1. « *Migecii* » de mégie, préparées en mégie. La mégisserie prépare les peaux blanches (veau, mouton, chevreau, agneau) et toutes celles qui servent à faire des gants. Elle comprend aussi la préparation des peaux qui doivent conserver leurs poils pour housses, fourrures, etc.

On trouve dans du Cange *megeicerarius* = mégissier ; *megeiciare* = passer les peaux en mégie ; *megissarius* = a gallico mégissier.

G. Fagniez, dans ses *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècle* — Paris, 1877, in-8 — écrit qu'il faut arriver à la seconde moitié du XII^e siècle pour trouver les premières traces de l'existence des corporations : les mégissiers apparaissent dans une charte du roi Louis VII de 1160. Le même auteur (*ibid.*, p. 16), dans le recensement des artisans inscrits dans les rôles de 1292 et de 1300, relève d'une part 23 mégissiers et 38 en 1300. Jusqu'à la fin du XI^e siècle le nombre resta sensiblement le même.

Dans les Registres d'Étienne Boileau (*Le livre des métiers d'Étienne Boileau*, publié par Depping, Paris, 1837, in-4^o), les mégissiers n'ont point de statut, bien qu'ils formassent depuis longtemps une corporation : mais dans le même ouvrage, parmi les ordonnances sur le commerce et les métiers rendues par les prévôts de Paris, depuis 1270 jusqu'à l'an 1300, figure sous le n^o XXVIII le statut des mégissiers (mars 1290, sous Jehan de Montegni, prévôt de Paris). En 1323 et 1324 des ordonnances y ajoutèrent des dispositions nouvelles.

2. *Blanchet*. Le drap de laine blanche qui portait ce nom l'a donné à un vêtement avec manche et collet.

3. Le *camelin*, d'après V. Gay (*Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*) était un drap à double face, en laine fine, rarement teinte, dont la couleur variait du gris clair au brun. Peut-être cette étoffe, connue en Orient au XIII^e siècle, s'y fabriquait-elle alors avec du poil de chameau, mais dès saint Louis on y donnait ce nom à des tissus assez grossiers différents des produits contemporains des manufactures occidentales. Paris, Châlons, Louviers, Troyes, Metz et Bruxelles tissaient des camelins d'une qualité très supérieure. On a néanmoins fabriqué dans le même temps et depuis, des camelins dont la destination ne permet pas d'admettre un tissu fin ni recherché. C'est probablement à leur couleur plutôt qu'à leur espèce qu'il doivent ce nom de camelin maintenu dans la langue pour désigner des tons fauves, et au XVI^e siècle, la laine de la vigogne.

6 livres; pour les couvertures de laine ¹ et bureau ² à l'usage de la communauté dans le dortoir, 7 livres; des courroies, des couteaux et des styles ou poinçons pour les novices, les enfants et les écoliers de l'école de Saint-Nicolas ³, 20 sous; 55 pièces de camelin pour les tuniques des religieux, 400 livres; du feutre ⁴ pour garnir les bottes ⁵ à relever de nuit, et de la futaine ⁶ qu'on

1. « Pro flacetis ». Le mot *flacetis* n'est pas dans du Cange qui n'a donné que le mot *flassata*, auquel Dom Carpentier et les Bénédictins ont ajouté *flaciata*, en Marseillais *flansade*, couverture de laine; *flansada*, *flasciata*, couverture de lit en laine; *flassada*, *flassiata*, *fllessiata* ayant tous le même sens.

2. *Burello* = burel, bureau. Drap épais, de laine grossière. On en faisait des vêtements pour les pauvres et des frocs pour les religieux. Sa couleur, à quelques exceptions près, d'un brun foncé, est donnée par l'emploi de toisons presque noires. Au XIII^e siècle, Ratisbonne fabriquait des bureaux précieux dont les statuts de Pierre le Vénérable interdisaient l'usage aux religieux. Pourtant, en Allemagne et ailleurs, on regardait le bureau comme tout à fait conforme à la simplicité monastique (V. Gay).

3. En dehors de l'école des six enfants de chœur de fondation ancienne, et de l'école des douze enfants que nous voyons instituée par les statuts de l'abbé Bertrand, il y avait encore à Cluny sous la dépendance du monastère l'école dite de Saint-Nicolas dont il est fait mention dans les mêmes statuts (IV, 20-21).

4. *Fultris* = feutre, étoffe de poil ou de laine, non tissée, mais rendue compacte par l'opération du foulage. La matière du feutre se travaillait au moyen âge en pièces et en chapeaux.

5. *Botharum* = bottes fourrées. Ces bottes fourrées, à relever de nuit, comme on disait alors, était d'un usage fréquent aux XIV^e et XV^e siècles. Les religieux des deux sexes s'en servaient pour tempérer les rigueurs de l'hiver pendant les longs offices nocturnes. Parmi les textes réunis par V. Gay j'en choisis trois relatifs aux religieux :

« 1324. — Pour 25 feutres pour feutrer les botes et les soullers des dames, 13 s. le pieche. (Inventaire des Dominicaines d'Arras);

1383. — Aux nonnains de la Magdelaine d'Orliens, pour bottes qui leur sont dues. . . (Compte de la châtellenie de Châteaudun);

1428. — Consentirent que les officiers aussi bien que les religieux prestres ne porteroient plus ni pelices ni bottes, c'est-à-dire ni robes ni chausses fourrées (Félibien, Extr. des actes du chapitre. *Histoire de Saint-Denis*). »

6. *Fustanis* = futaine, étoffe de fil et de coton, d'origine orientale, mais qui

achète tous les deux ans ; la somme portée chaque année pour ces articles est 77 livres, la façon des frocs, des tuniques, des étamines, des sandales ¹, la retonte des draps et le salaire des maîtres ouvriers, 60 livres ; le fil à fournir pour coudre les étamines, les frocs et les chaussures, 12 livres.

Le total de la dépense du chapitre du vestiaire est 1.642 livres.

Viennent ensuite de nombreux chapitres de moindre importance, dont la seule énumération nous édifie sur la variété des services et des besoins du monastère dans la première moitié du XIV^e siècle. C'était tout un monde à administrer.

C'est le *lardier*. Pour l'approvisionnement du lardier qui fournissait l'infirmerie, la maison des hôtes, et l'aumône du *carnisprivium* ou carême, la dépense marquée est de 500 livres.

C'est le *sel*, dont la consommation annuelle est de 100 livres.

C'est le *suif*, dont l'achat, ajouté aux frais de fabrication des chandelles, s'élève à 110 livres.

Ce sont les services de harnachement et de corderie ², y compris l'habillement des bourreliers, 70 livres.

C'est la forge de l'abbaye, pour les chars, les tombereaux et les roues de moulins, y compris l'habillement des forgerons, 35 livres.

était déjà adoptée en France au XIII^e siècle. Les plus simples servaient comme doublures, et, des autres, on confectionnait des vêtements, des chasubles, des bannières, des couvertures de livres (V. Gay).

1. *Sotularium*, cf. du Cange *sotulares* ou *subtalares* = *Calcei, nostris souliers* ; *pedulium* genus, quibus maxime Monachi per noctem utebantur in æstate ; *caligae* nocturnales. — C'était donc pour l'été ce qu'étaient les bottes feutrées on fourrées pour l'hiver. — Dans un Capitulaire d'Aix-la-Chapelle de 817 : « *Calciamenta diurna paria duo, subtalares per noctem in æstate duas, in hyemæ vero soccos...* » — Odilon, dans la *Vie de saint Odon de Cluny*, livre II : « *Cum vidisset prædictum fratrem nostrum, nostra consuetudine suos abluere subtalares...* »

2. La corde des lits du dortoir et de l'infirmerie.

C'est la forge de la ville, portée au registre pour 60 livres ; on y ferre les chevaux et les juments, les ânes et les ânesses de l'abbaye¹ ; on les soigne s'il en est besoin ; le salaire des maréchaux est compris dans le chiffre de 60 livres.

38 livres correspondent au salaire, y compris un vêtement de bureau, des gens qui scient et fendent le bois nécessaire à l'abbaye au cours de l'année.

C'est la tuilerie avec le bois pour alimenter les fours, et la pierre à chaux, marquée 60 livres.

C'est l'entretien des toitures de l'abbaye — sauf le grand monastère qui est à la charge du sacristain — 30 livres.

C'est l'entretien et la réparation des conduites d'eau, 30 livres.

C'est pour le travail du bois (*carpentaria*²) tant pour les besoins du cellier que pour les autres, 80 livres.

C'est pour les cercles³ à l'usage du cellier et pour les vendanges, 70 livres.

C'est pour les métaux à ouvrer, plomb, étain, fer, cuivre, 60 livres.

C'est pour l'envoi de messagers, 20 livres.

C'est pour la nourriture des moines de Saint-Lazare⁴, 52 sous.

Pour l'aumône du Jeudi-Saint, 30 livres clunisoises.

1. Beaucoup d'autres chevaux que ceux du monastère venaient se faire ferrer à cette forge de la ville.

2. Le mot *carpentaria* désigne, je suppose, tout ce qui est travail du bois, même la tonnellerie.

3. *Circulus*, cercle de bois ou de fer dont on entoure les récipients en bois, cuiviers, baquets, tonneaux ; — peut-être par extension ces récipients eux-mêmes.

4. Saint-Lazare, écart de la commune de Cluny, ou existait une léproserie (cf. Th. Chavot : *le Mâconnais, géographie historique* — Paris-Mâcon, 1884, in-16, p. 247).

Pour l'achat d'huile « *ad opus camere* » et non « *ad opus pictancie* » ainsi que nous l'avons vu plus haut, 60 livres.

Pour le salaire du personnel du four, des écuries, de l'hôtellerie, de la cuisine et des autres services, 69 livres 15 sous.

Pour l'achat de poissons au moment du Chapitre général, en dehors de ce que les étangs de l'abbaye peuvent fournir, 60 livres.

Pour les charrois à faire tant au moment des vendanges qu'autrement, 8 livres.

Pour l'envoi de moines aux maisons de l'ordre, 20 livres.

Pour les causes de l'église concernant Cluny à poursuivre suivant les circonstances, 100 livres.

Pour menues dépenses de toute sorte pour lesquelles il ne peut être établi de rubrique régulière, 250 livres.

Pour le salaire du « royer »¹ ou charron qui répare les chars et les tombereaux, 10 livres.

Pour les dépenses de l'hospice ou hôtellerie, à l'exception de celles des grands personnages, 350 livres.

Pour les épices, amandes, riz, raisins, pour le papier et autres choses nécessaires, tant en carême que pendant le reste de l'année, aux besoins du seigneur abbé et des autres personnages qui peuvent survenir — sans préjudice des chapitres de la pitancerie et de l'infirmerie, 60 livres.

Pour un service de serviettes à acheter chaque année pour le réfectoire, 15 livres; et pour les vistes ou bouteilles et les tasses ou gobelets, et la cire pour cacheter les bouteilles, 60 livres.

Pour les hôtes et les gages d'amitié² ou présents qu'on leur faisait, 60 livres.

1. La rubrique de *Roeria*, sous laquelle est inscrite la somme de dix livres, correspond au « mestier de royerie » exercé par le charron ou « royer », *roerius*, fabricant de roues, *rota* ou *roda*, d'où encore *roderius* « rodier ».

2. C'est ainsi, semble-t-il, que doit être entendu le mot « *radiis* ».

Pour l'achat du vin en dehors du produit des vignes de l'abbaye et des dîmes qu'elle perçoit, 500 livres.

Pour l'achat de froment, etc., en plus des revenus, 400 livres.

Pour la culture des vignes¹, la fabrication des échelas ou paisseaux, et la récolte des osiers, 1.100 livres.

Pour faire, charrier et engranger les foins et les regains, 140 livres.

Pour l'habillement des clercs, tant de l'atelier de copie du couvent, que du chirurgien : des serviteurs de l'hôtellerie, forestiers, etc., 200 livres.

Pour les frais de vendanges, à Cluny et ailleurs, y compris l'achat des *gedes*² et bennes, 120 livres.

Pour les dépenses du seigneur abbé à faire à Cluny suivant l'usage, savoir :

Les pensions du prieur claustral et de ses adjoints, 100 livres.

— du procureur de l'abbaye, 60 livres.

— du maître des douze enfants, 10 livres.

— du grand prieur de Cluny, 200 livres.

Le total de la dépense ordinaire s'élève à 9.270 livres.

Ici s'arrête le budget des dépenses qui méritait bien d'être donné dans tous ses détails.

Au f^o 21, sous la rubrique *Secuntur servicia debita camere Cluniacensi ultra servicia tradita pictanciaro Cluniacensi*, commence l'énumération de services en argent dus par des particuliers au trésor de Cluny. Il y a là des noms de personnes et des particularités fort intéressantes.

1. En quelques mots *pro vineis nostris scindendis, fodiendis, ligandis, binandis et terrendis*, le texte de notre manuscrit énumère toutes les façons, buttage compris, que comporte la culture de la vigne telle qu'elle est de nos jours encore pratiquée.

2. « *galis* » ce mot désigne probablement un récipient.

Le reste du volume est occupé, du f^o 25 au f^o 34 et dernier, par deux cahiers bien distincts du registre que je viens d'étudier. Ils contiennent un pouillé, incomplet semble-t-il, des abbayes, prieurés, doyennés et dépendances de l'ordre avec leur taxe pour les dîmes, comprenant les maisons de la province de Lyon, de la Provence, de la Lombardie, de l'Espagne, de la Galice, de l'Allemagne, de l'Auvergne, du diocèse de Genève et de la Chambrerie de France.

Avant de clore ce travail, j'ai pensé qu'il serait utile d'y joindre, à titre de pièce justificative, le texte intégral des dépenses dont la liste occupe les feuillets 15-20 du manuscrit de l'Académie de Mâcon.

JEAN VIREY,

Président de l'Académie de Mâcon.

EXTRAITS DU MANUSCRIT

[Fol. 15 A] *Hec sunt expense ordinarie in Cluniacensi ecclesia faciende, Dominis papa, cardinalibus, Rege francie et aliis regibus duntaxat exceptis.*

Et primo in blado :

Primo tam pro conventu, hospicio quam aliter de frumento
communi estimatione per annum. .M.VIII. sextarii^C

Item de silligine seu communi blado solutione familie et
elemosinis fieri consuetis inclusis M. sextarii

Item de fabis tam pro conventu et solutione familie quam
aliter .XIII. sextarii^{XX}

Secuntur expense vini communi estimatione. Primo :

Pro conventu, hospicio quam aliter, .XIII. sextarii^M
valent .III.VII.XIII. asinatas^{M C}

Secuntur expense pictancie. Primo :

In ovis et caseis communi estimatione .M. librarum

Item pro .xv. asinatis olei ad opus pictancie communi estimatione	.LXXV. librarum
Item pro ^{xx} .vii. panellis pisorum ad opus dicte pictancie	.xxx. librarum
Item pro sepiis emendis et defferendis de Pictavia	.LXIII. librarum
Item pro ^m .ix. de allecibus emendis in adventu Domini pro conventu	.LX. librarum
Item pro ^m .Lxx. allecibus in quadagesima pro conventu de Calesio adducendis	.cc. librarum
Item pro ^m .xxx. de predictis allecibus emendis de et super censa domus de Abbatisvilla	.LXXV. librarum
Item pro speciebus, risu et amigdalibus, ficubus et racemis in quadagesima pro conventu	^{xx} .vi. librarum
Fol. 15 B] Item pro condimento pulmentariorum conventus preparandorum	.LX. librarum
Item pro alleis et cepiis ad opus dicte pictancie	.xii. librarum
Item pro viridi succo ad opus dicti conventus	.LX. solidorum
Item pro cena conventus in nucibus, nebulis et aliis quibusdam minutis per annum	.XL. solidorum
Item pro flatonibus bis in anno conventui debitis videlicet in festo beate Marie Magdalene et in translatione beati Hugonis	.viii. librarum
Item pro synapi ad opus conventus et pro ipsius factura	.vi. librarum
Item pro magno orto excolendo et salario ortholanorum comprehenso	.x. librarum
Item pro scutellis ad officium dicte pictancie in refectorio pro conventu pertinentibus	.xxxv. librarum
Summa pictancie	^c .xvii. lxi. librarum
<i>Secuntur expense infirmarie communi estimatione per annum faciende. Primo :</i>	
Tam pro gallinis et carnibus aliis ad opus infirmorum quam pro generalibus infirmariis communi estimatione	^c .v. l. librarum

	Item pro speciebus videlicet pro uno quintallo gingiberis et piperis et .x. libris croci	.xxx. librarum
	Item de zucaro ad opus infirmorum pro tribus panibus	.xv. librarum
	Item pro tartris ad opus .vi. puerorum et .xii. in dicta infirmaria ministrandis	.xl. solidorum
	Item pro bruchiis ad opus infirmorum ministrandis	.xx. solidorum
[Fol. 16 A]	Item pro hurinalibus et foliis ad opus infirmorum et vitris et lampadibus	.vii. librarum
	Item pro avena ad opus infirmorum pilanda et ministranda	.xx. solidorum
	Item pro implastris leuctariis zucaro roseto violeto et aliis ad opus infirmorum necessariis	.c. librarum
	Item pro uno cursu mapparum in infirmaria quolibet anno ministrandarum	.iiii. librarum
	Item pro culcitris manutergiis et linteaminibus quolibet anno emendis ad opus infirmorum	.c. solidorum
	Item pro salario illius qui colit ortum infirmarie et de veste ipsius	.lx. solidorum
	Item pro salario famuli qui defert carnes per annum de Bannis ad infirmarias	.v. solidorum
	Item pro .xiiii. quintallis amigdalarum ad opus dictorum infirmorum	.xxxv. librarum
	Item pro sirorgico conventus et ipsius salario	.x. librarum
	Summa infirmarie	^c .vii.lxiii. libr .v. solid.
	<i>Secuntur expense vestiarii. Primo :</i>	
	Pro coriis bovinis, bazanis et cordubanis ad opus vestiarii conventus per annum communi estimatione et pro conreandis dictis pellibus	^c .iiii.xl. librarum
	Item pro sagimine videlicet pro .xii. quintallis	.xl. librarum
	Item pro .m.cc. ulnis tele ad opus conventus per annum	.l. librarum
	Item pro ^{xx} .vii. peciis frocorum et .xxxv. peciis staminiarum communi [fol. 16 B] estimatione	^c .iii.l. librarum

Item pro .VII. ^{xx} .XII. pelliciiis	.VI. librarum
Item pro .VIII. duodenis pellium migecii	.VIII. librarum
Item pro .III. ^c .L. pellibus agnicolorum	.XV. librarum
Item pro .XII. ^{xx} . ulnis blancheti de Alemania	.XXX. librarum
Item pro .III. ^c . ulnis blancheti dandum leprosis et aliis pauperibus dari consuetum	.XXVI. librarum
Item pro camelino in dormitorio coopertorum faciendorum	.VI. librarum
Item pro flacetis et burello ad opus conventus in dormitorio	.VII. librarum
Item pro corrigiis cutellis et grafiis pro noviciis pueris et scolaribus beati Nicholay	.XX. solidorum
Item pro .LV. peciis camelini pro tunicis conventus comuni estimatione	.III. ^c . librarum
Item pro fultris ad opus botharum conventus et fustanis de biennio in biennium quolibet anno communi estimatione	.LXXVII. librarum
Item pro factura frocorum tunicarum et retonsura pannorum et sotularium ac eciam staminiarum et aliorum necessariorum cum salariis magistrorum hujusmodi	.LX. librarum
Item pro filo in operatoriis calciamentorum staminiarum et frocorum ministrando	.XII. librarum
Summa expense vestiarii	.XVI. ^c .XLII. librarum

Secuntur expense larderii. Primo :

[Fol. 17 A] Pro garnisione larderii tam ad opus infirmorum et hospici quam aliter inclausa elemosina carnisprivii	.V. ^c . librarum
---	-----------------------------

Secuntur expense salis per annum. Primo :

Pro sale ad opus abbacie quolibet anno ministrando	.C. librarum
--	--------------

Secuntur expense sepi. Primo :

Pro sepo emendo quolibet anno et candelis faciendis	.CX. librarum
---	---------------

Secuntur missiones borrelarie et corderie. Primo :

Pro garnisione quadrigarie et asinarie per annum manutene-
nenda cordis lectorum dormitorii et infirmarie et veste
borrelariorum computatis .LXX. librarum

Sequitur de forgia abbatie. Primo :

Primo pro quadrigis nostris et tomberellis ac molendinorum
rotulis manutenendis veste sua in hac summa computatis
.XXXV. librarum

Sequitur forgia ville. Primo :

Primo pro equis et equabus quadrigarie et asinarie nostre
per annum ferrandis et salario marescallie si necesse fuerit
curandis secundum quantitatem dictorum equorum et
equarum cum pluribus aliis equis ferrari in hujusmodi
forgia consuetis .LX. librarum

Sequitur de lignis scindendis. Primo :

[Fol. 17 B] Pro lignis scindendis ad opus abbacie per annum cum qua-
dam veste burelli dare consueta .XXXVIII. librarum

Sequitur tegularia. Primo :

Pro tegularia manutenenda et lignis in furnis ministrandis
et lapidibus pro calce facienda .LX. librarum

Sequitur de coopertura tectorum. Primo :

Pro tectis abbacie cooperiendis preter magnum monasterium
quod sacrista cooperire tenetur .XXX. librarum

Sequitur de conductu aquarum. Primo :

Pro conductibus foncium et aquarum aptandis et manutene-
ndis per annum .XXX. librarum

Sequitur de carpentaria. Primo :

Pro carpentaria tam ad opus cellarii quam aliter
^{xx}
.IIII. librarum

Secuntur circuli. Primo :

Pro circulis ad opus cellarii et vindemiarum per annum
.LXX. librarum

Sequitur de plumbo, stangno, ferro, patellis, potis, cuperis (sic).

Primo pro plumbo, stangno, ferro, calibe, potis, cupreis et
clavis .LX. librarum

Sequitur de nuntiis missis.

Primo pro nunciis missis, .xx. librarum

[Fol. 18 A] *Sequitur pictancia monachorum sancti Lazari. Primo :*

Monachi sancti Lazari cuilibet per annum pro pictancia
.l. solidorum

Sequitur elemosina de die Jovis sancta.

Pro elemosina die Jovis sancta dari consueta
.xxx. librarum cluniacensium

Sequitur de oleo ad opus camere preter pictanciam emendo.

Primo :

Pro .xii. somatis olei ad opus camere et certis diebus con-
ventui et aliter ministrandis .lx. librarum

Sequitur de solutione et salario familie. Primo :

Pro familia furni, quadrigarie et asinarie hospicii et coquine
et alterius cujuscunque abbacie
.LXIX. librarum .xv. solidorum

Sequitur de piscibus in capitulo generali emendis.

Primo pro piscibus in capitulo generali emendis anno quo-
libet communi estimatione preter emolumentum stan-
gnorum nostrorum .lx. librarum

Sequitur de quadrigariis missis. Primo :

Pro quadrigariis pluries mittendis tam tempore vindemiarum
quam aliter .viii. librarum

Sequitur de monachis missis ad mansiones.

Primo pro monachis mittendis ad mansiones per ordinem
.xx. librarum

[Fol. 18 B] *Sequitur de causis ecclesie prosequendis. Primo :*

Pro causis ecclesie circa Cluniacum prosequendis secundum
eventum temporis .c. librarum

Sequitur de minutis expensis. Primo :

Pro minutis expensis in pluribus particulis pluries faciendis
de quibus non est nec potest haberi per se titulus com-
muni estimatione .ccl. librarum

Sequitur de Roeria. Primo :

Pro salario roerii et pro quadrigis et tombarellis et arte sua
manutenendis .x. librarum

Sequitur de hospicio. Primo :

Pro expensis hospicii exceptis potentibus comuni estimatione
 .III.L. librarum

Sequitur de speciebus et aliis necessariis in quadragesima ad opus domini abbatis et sue camere emendis. Primo :

Pro speciebus, amigdalibus, risu, racemis; pro papiro et aliis necessariis ad opus domini abbatis et aliorum supervenientium preter pictanciam et infirmariam tam in quadragesima quam aliter
 .LX. librarum

Sequitur de vistis et mappis in refectorio.

Primo pro uno cursu mapparum quolibet anno emendo
 .XV. librarum

Item pro vistis et ciphis et cera pro dictis vistis cerandis
 .LX. librarum

[Fol. 19 A]

Sequitur de vadiis seu hospitibus in villa.

Primo pro hospitibus seu ipsorum vadiis trahendis et solvendis in villa secundum cursum temporis comuni estimatione
 .LX. librarum

Sequitur de vino emendo ultra emolumentum quod de vineis nostris et decimis habere possumus.

Primo pro vino emendo respective communi estimatione secundum eventum temporis preteriti et futuri
 .V. librarum

Sequitur de blado emendo ultra quam redditus nostri possint valere. Primo :

Tam de frumento silligine quam avena communi estimatione quolibet anno emendis ultra redditus quos in blado habemus
 .III. librarum

Sequitur de vineis excolendis pavissellis faciendis et embris colligendis. Primo :

Pro vineis nostris scindendis, fodiendis, ligandis, binandis et terrendis, embris colligendis et pays[s]jellis faciendis inclusis
 .M.C. librarum

Sequitur de primis fenis et secundis faciendis etc.

Primo pro fenis primis et secundis faciendis charreandis et
in grangia reponendis .VII.^{xx} librarum

*Sequitur de vestibus semel in anno emendis pro minutis clericis
thaciatoribus et aliis servi [fol. 19 B] entibus abbacie. Primo :*

Pro vestibus clericorum, videlicet de scriptoria conventus
sirorgici et quorundam aliorum de hospicio tachiatorum
forrestariorum, et alterius familie abbacie preter vestes
librate domini abbatis .CC. librarum

Sequitur de vindemiis faciendis gedis et bennis emendis. Primo :

Pro vindemiis tam in Cluniaco quam in aliis locis et clausis
nostris faciendis gedis et bennis inclusis .VI.^{xx} librarum

*Secuntur expense domini abbatis in Cluniaco faciente, juxta
moram quam in dicto loco facere voluerit, que vix possunt exis-
timari. Primo :*

De pensionibus priori claustrali et sociis ejus in ordine
.C librarum

Item procuratori Cluniacensi .LX librarum

Item magistro duodecim puerorum .X librarum

Item pro pensione prioris majoris cluniacensis .C librarum

Summa hujusmodi pensionum .III.LX.X librarum

*Sciendum est quod de domibus et camerariis infrascriptis ad pre-
sens nihil recipit ecclesia cum dominicardinales et alii quidam
potentes teneant [fol. 20 A] dictas domos. Primo :*

In cameraria Alemanie domus de Donna Maria
.XX librarum

In cameraria Wasconie domus de Aleyriaco
.XX librarum

Item de domo de Astefort .II. march. argenti valent
.VI librarum

Item domus de Moeraco .CC.V librarum

Item alie domus dicte camerarie .XXV librarum

Item cameraria Anglie .VI^c librarum

Item de quibusdam domibus in cameraria Avernie et Picta-
vie, contemplatione curie Romane nihil recipit ecclesia
Cluniacensis.

Item domus de Montealto in Wasconia

Item domus de Borto

Summa totalis et universalis expense predictarum Cluniacensis ecclesie et pecunia communi estimatione expense domini abbatis et vestium clericorum suorum et familiarium, liberatione et emptione ac domini pape, cardinalium, Regumque dumtaxat exceptis adventibus

.IX.^M.II.^C.LXX librarum

Si autem recepte et expense hujusmodi propter accelerationem sint sub compendio in hujusmodi quaterno registrate poscendum est regi [fol. 20 B] stranti, cum aliter secundum cursum et temporis eventum de predictis particulariter posset serius veritas juxta dictas receptas et expensas declarari.

LES PRIEURÉS ANGLAIS

DE L'ORDRE DE CLUNY

L'Ordre de Cluny n'eut point, dans le royaume anglo-normand d'outre-Manche, le rôle militant qu'on lui connaît ailleurs, en France notamment; il n'exerça non plus, en ce pays, qu'à un moindre degré, cette influence réformatrice qui fut la principale raison d'être des Clunisiens, et qui partout leur valut un renom si éclatant et si mérité. Disons, tout de suite, que le milieu et les circonstances ne se prêtèrent qu'imparfaitement à cette double action. L'Angleterre, en effet, assista en spectatrice quasi désintéressée au grand conflit qui, dans la dernière moitié du xi^e siècle, mit la Papauté aux prises avec le Césarisme allemand, et puis, lorsque les moines bourguignons abordèrent en terre britannique, ils trouvèrent le pays déjà solidement occupé par d'autres immigrants. Leurs confrères de Normandie, accourus à l'appel du « Conquérant », s'étaient mis à l'œuvre aussitôt et, sous l'énergique impulsion de ces ouvriers de la première heure, la physiologie de l'Église anglo-saxonne était en train de se transformer rapidement. Bien plus, du côté de Glastonbury, de Saint-Albans, de Westminster, de Peterborough, d'Ely et de Cantorbery, il ne

restait plus rien à tenter ; ces grands centres monastiques étaient dès lors en mains normandes.

Les nouveaux arrivants réussirent quand même à se faire une place au soleil et à conquérir une part de l'opinion. Mais leur action, pour efficace qu'elle ait été, demeura discrète — quasi latente — et ceux qui l'exercèrent durent se résigner à demeurer, pour ainsi dire, à l'arrière-plan et à ne créer que des établissements de second ordre. A d'autres, les vastes domaines et les édifices grandioses¹. Malgré cela toutefois la renommée des filiales anglaises de Cluny est demeurée de bon aloi, et le passé de ces dernières pourrait fournir matière à un chapitre digne de figurer parmi les plus intéressants de l'histoire de la grande abbaye. Un autre l'écrira. Mon dessein, plus modeste, est de ramasser ici simplement, en une sorte de précis, ce que l'on sait de l'origine de ces prieurés éclos si loin de la Bourgogne ; de dire quels furent leurs rapports avec le chef d'ordre et quels obstacles vinrent

1. Depuis les éloquents sorties de saint Bernard contre le *luxu* clunisien, il est presque passé en coutume de considérer l'Ordre de Cluny comme tenant exclusivement — que l'on me pardonne cette très moderne expression — le *record* du faste et de la magnificence. Il y a là exagération et, si l'abbé de Clairvaux avait pu revivre une centaine d'années plus tard, sans doute il se serait montré plus indulgent pour les moines « noirs », en considération de ce qu'avait réalisé elle-même la réforme à laquelle il se faisait gloire d'appartenir. Afin de n'être point taxé de paradoxe, je citerai à l'appui de ce que je viens d'avancer le témoignage d'un moderne écrivain anglais, que ses antécédents mettent à l'abri de tout soupçon de parti pris. Voici, en effet, comment s'exprimait, il n'y a pas longtemps, le Rév. Th. Auden : « Non moins observants de la Règle que les autres Ordres monastiques, les Cisterciens, sur un point, se relâchèrent de leur intransigeance. C'était au sujet de leurs constructions. Ils étaient fiers de la simplicité de leurs offices, qui contrastait si fort avec la splendeur du cérémonial clunisien ; mais il fallait que l'architecture de leurs monastères eût toute la perfection que l'époque était capable de réaliser. Aussi les ruines des abbayes cisterciennes encore debout comptent-elles, en Angleterre, parmi les joyaux de l'architecture religieuse... » *Memorials of old Shropshire*, 1906, p. 75.

entraver, puis ralentir leur prospérité ; de conclure enfin par un mot sur leur disparition.

I. — LES FONDATIONS.

Le nombre des établissements clunisiens épars dans les Iles Britanniques dépassa la quarantaine ; l'Angleterre en comptait trente-huit ou trente-neuf, l'Écosse quatre. La plupart étaient des fondations, auxquelles on peut assigner, comme période de développement, l'époque comprise entre les années 1077 et 1222. C'est donc en moins d'un siècle et demi que se produisit outre Manche l'efflorescence à laquelle Cluny avait fourni sa sève. Plus tard, lorsque la centralisation fut devenue, au sein de l'Ordre, un vaste système administratif, l'ensemble de ces maisons forma une Province à part — la Province d'Angleterre — et là-bas, dans le spacieux Archive de l'abbaye-mère, les documents et la correspondance relatifs à ces établissements étaient serrés soigneusement dans une armoire spéciale¹. Mais, comme la Province anglaise elle-même se composait de groupements créés par le concours des circonstances et nettement définis, il importe, pour l'intelligence de ce qui va suivre, d'en indiquer ici, dès maintenant, la composition. Ces groupements, au nombre de quatre, comprenaient donc :

- 1° Les prieurés fondés par Cluny ou soumis à cette abbaye ;
- 2° Les *filiales* relevant directement du prieuré de La Charité-sur-Loire ;
- 3° Les *filiales* issues des prieurés de Saint-Martin-des-Champs et de Sainte-Foy de Longueville ;
- 4° Enfin les prieurés fondés par les *filiales* indigènes de Cluny,

1. « In primo armario versus hostium superius sunt littere de tota Anglia. »
— Bruel, *Recueil des Chartes de Cluny*, t. VI. Appendice, p. 947.

de La Charité et de Saint-Martin-des-Champs. Ceci établi, nous pouvons, sans plus ample préambule, aborder l'ordre des faits.

C'est au cours de l'année 1077 que les premiers moines clunisiens parurent en Angleterre ¹. Un événement, fortuit en apparence, avait occasionné cette venue. Environ une trentaine de mois auparavant, deux nobles voyageurs anglais, Guillaume de Warenne ² et Gundrède ³, sa femme, visitaient en pèlerins les divers monastères de France et de Bourgogne. Ils avaient l'inten-

1. « 1077. Lanzo, prior Sancti Pancratii venit in Anglia. » *Annales Lewenses*, Sussex Archæol. Collect., t. II, p. 23. Ce fragment d'annales tiré d'un ms. du British Museum [Cotton, Tiberius, A. X] grandement endommagé par le feu, lors de l'incendie de 1731, a été publié, avec traduction anglaise, dans le Recueil précité par M. W. H. Blaaw, sous ce titre : *On the Early History of Lewes Priory, and its Seals, with Extracts from a Ms. Chronicle*. — « Eodem anno [MLXXVII] Lanzo, prior Sancti Pancrati Lewensis, venit in Angliam. » *Annales de Bermundescia*, édit. Luards [Rolls Ser. 36^m], p. 425.

2. Les Warenne tiraient leur nom du château de Varenne, plus tard appelé Bellencombre, et aujourd'hui localité importante de la Seine-Inférieure. Guillaume était apparenté au futur roi d'Angleterre et, par conséquent, appartenait au haut baronage normand. Ce fut un brave et loyal soldat, sans une défaillance dans sa fidélité. Il prit part à tous les faits d'armes de son temps : en 1054, il était à la bataille de Mortemer ; en 1066, à Senlac ; en 1071, il marchait contre les rebelles retranchés à Ely ; en 1075, il aidait à la répression des comtes de Hereford et de Norfolk ; en 1085, il assistait au siège de Sainte-Suzanne, dans le Maine. Le « Conquérant » et plus tard Guillaume le Roux ne ménagèrent ni les biens, ni les honneurs à un tel serviteur. Guillaume de Warenne, nous le savons par le *Domesday Book*, était propriétaire dans au moins douze comtés d'Angleterre. C'est lui qui bâtit le château de Lewes et encore ceux de Reigate (Surrey) et de Castle Acre (Norfolk). Ses deux résidences principales étaient Lewes et Conisborough (Yorkshire).

3. Les origines de Gundrède sont moins bien connues que celles de son mari. D'aucuns ont affirmé qu'elle était fille de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde ; d'autres conjecturent qu'elle était issue d'une première union de Mathilde avec l'avoué flamand Gerbode. D'autres enfin nient qu'il ait existé un lien quelconque entre la femme de Guillaume de Warenne et la famille royale. Cette dernière hypothèse n'est pas recevable ; mais entre les deux premières, il demeure délicat de se prononcer.

tion de pousser jusqu'à Rome, afin de se prosterner devant la Confession du Prince des Apôtres; mais, en cours de route, d'inquiétantes rumeurs leur étaient arrivées du côté de l'Italie. Là-bas, en effet, la lutte entre saint Grégoire VII et Henri IV atteignait à son paroxysme, et s'engager à travers la Péninsule en de telles conjonctures était périlleux. Au lieu de poursuivre en avant, Guillaume et sa compagne rebroussèrent donc chemin. Ils avaient ouï parler de Cluny, la grande et sainte abbaye, remplie, elle aussi, du souvenir de l'Apôtre Pierre, auquel elle était dédiée. C'est là que les pèlerins, arrêtés dans leur marche, voulurent offrir au Bienheureux les hommages qu'ils n'avaient pu porter à son tombeau.

L'accueil qu'ils reçurent des moines fut tout à la fois honorable et empressé. Le noble couple obtint même la faveur si fort appréciée d'être admis à la société et fraternité de l'Ordre, ce qui équivalait à une sorte d'incorporation dans la famille clunienne et à la participation à toutes les richesses spirituelles de ce grand corps¹. Et, tandis qu'ils jouissaient ainsi de l'hospitalité monastique, il arriva que Guillaume de Warenne et sa femme, émerveillés du spectacle qu'ils avaient sous les yeux et n'ayant constaté nulle part rien de semblable, sentirent se mûrir peu à peu au dedans d'eux-mêmes un dessein jadis suggéré par Anselme, l'archevêque de Cantorbéry — le dessein de bâtir sur quelque une de leurs terres un mouâtier de moines, qui leur vaudrait la rémission de leurs fautes et le salut éternel. Pour la réalisation d'une telle œuvre Cluny n'était-il pas l'intermédiaire le plus apte? Par malheur, l'abbé Hugues qui, à cette époque, gouvernait l'abbaye, se trouvait loin des siens. Les voyageurs durent se racheminer vers leur patrie sans avoir pu lui confier leurs projets; mais ils emportaient au fond du cœur un inoubliable souvenir.

¹ 1. *Ordo Cluniacensis*, auct. Bernardo, lib. I, c. XXVI.

A quelque temps de là, en effet, un messager apportait de leur part, à l'abbé et au convent, une requête et des offres. Le baron anglais demandait à la famille clunisienne de lui céder trois ou quatre de ses membres; lui, en retour, promettait d'établir cet essaim tout proche de son château de Lewes, dans le Surrey, et de mettre à la disposition des frères un oratoire restauré par lui récemment et qui, de date ancienne, portait le vocable de Saint-Pancrace. En surplus, Guillaume s'engageait à pourvoir abondamment du nécessaire la future communauté. Hugues cependant fut lent à se décider.

Jusqu'alors l'expansion de Cluny s'était opérée quasi méthodiquement, gagnant de proche en proche : de Bourgogne en Aquitaine, puis dans les pays d'outre-Loire et dans la France proprement dite; ensuite en Auvergne, dans la vallée du Rhône, en Suisse romande, dans la Haute-Provence, le Languedoc, la Gascogne; de là en Castille, Navarre et Aragon. Plus récemment, sous l'abbé Hugues, la Normandie, l'Île-de-France, la Picardie, la Champagne, la Flandre, la Lorraine s'étaient, à leur tour, couvertes de dépendances clunisiennes — ou bien allaient entrer dans ce mouvement. Et dans cet ensemble, il faut le remarquer, n'existait aucune solution de continuité. L'Ordre de Cluny formait un vaste état continental. Or, essaimer au loin, cela se pouvait réaliser à la rigueur; cela même était arrivé déjà. Mais mettre la mer entre lui et ses moines, le sage abbé s'en effrayait; il y présentait trop d'inconvénients que l'avenir devait justifier réels. Ce fut sa grande objection. Autre difficulté, l'assentiment du roi d'Angleterre était nécessaire au préalable, avant même de traiter d'affaires. Aurait-on chance de l'obtenir? Guillaume de Warenne eut réponse à tout. Hugues avait également exigé qu'avant le départ de ses disciples, l'écrit renfermant les dispositions des donateurs lui fût remis à Cluny. Satisfaction entière devait lui

être donnée. Il reçut non seulement l'acte de donation de l'église de Saint-Panrace et des domaines de Farmele et de « Swanberg »¹; mais encore l'*auctoramentum* royal confirmant cette donation² et, en plus, une lettre du souverain anglais notifiant à l'archevêque Lanfranc et à Eudes de Bayeux qu'il ratifiait, moyennant les conditions d'usage, l'établissement projeté³.

Telles avaient été les négociations auxquelles aboutit la fondation de Lewes⁴. Trois religieux envoyés de Cluny avec leur prieur, Lanzon, s'installèrent en conséquence à Saint-Panrace. Mais, comme si un mauvais sort se fût acharné contre l'entreprise, un malentendu soudain faillit tout anéantir. Lanzon était retourné en Bourgogne; son abbé le retint une année entière. De là, mécontentement des fondateurs qui voyaient leur œuvre périlcliter. Un instant, la pensée leur vint de fermer le prieuré et de renvoyer dans leur patrie les trois moines délaissés ou, tout au moins, de faire appel à l'abbaye de Marmoutier pour en obtenir meilleur concours. Une entrevue à Rouen avec saint Hugues dissipa ce nuage. Lanzon revint et, comme c'était un homme de très haute vertu, la maison de Lewes commença dès lors de prospérer sous sa direction⁵.

Tous ces détails, nous les devons au fondateur lui-même. Ils sont consignés, avec une sorte de complaisance, dans un document rédigé une dizaine d'années plus tard, en remplacement de

1. Bruel, *Recueil*, t. IV, n° 3558.

2. *Ibid.*, n° 3559.

3. *Ibid.*, n° 3560.

4. Le prieuré était situé en dehors de Lewes, au S.-E. de la localité. La ligne du chemin de fer de Brighton à Lewes traverse l'emplacement en diagonale, couvrant une partie du cloître, le Chapitre, le chœur de l'église et le bras gauche du transept.

5. Guillaume de Malmesbury a inséré le récit des derniers jours et de la mort de Lanzon dans ses *Gesta regum Anglorum*, lib. v, § 443. [P. lat., t. CLXXIX, col. 1386-1388.]

la première charte demeurée à Cluny. On était au début du règne du roi « Roux » et la rébellion d'une partie des barons normands menaçait sérieusement la paix publique. Pour parer aux incertitudes de l'avenir, Lanzon et ses moines avaient supplié Guillaume de Warenne, que le nouveau souverain venait de créer comte de Surrey, de leur confirmer par un acte en bonne forme toutes les diverses donations de lui et de sa femme au prieuré. Ce qui fut exécuté à Winchester, en présence du roi et de sa cour. Par cette pièce très intéressante nous apprenons encore que la première fille anglaise de Cluny était dès lors propriétaire de biens-fonds dans le Surrey, le Wiltshire, le Cambridgeshire et le Norfolk ¹.

Guillaume de Warenne disparut prématurément, peu de temps après avoir donné à ses protégés ce dernier témoignage d'intérêt ². Gundrède l'avait précédé dans la tombe dès 1085 ³. S'il faut en croire la Chronique de Lewes, lui-même passa de vie à trépas le 24 juin 1088 et ses restes, conformément au désir qu'il en avait exprimé, furent déposés à Saint-Pancrace près de ceux de sa femme ⁴.

1. Bruel, *Recueil*, t. IV, n° 3561.

2. Guillaume de Warenne fut tué à l'attaque de Pevensey Castle.

3. « Sexta kalendarum junii lux obvia carnis

Fregit alabastrum. »

porte le fragment de son épitaphe encore existant.

4. Les ossements de Guillaume de Warenne et de Gundrède reparurent au jour le 28 octobre 1845, sous la pioche des terrassiers occupés à l'établissement de la ligne du chemin de fer, à laquelle j'ai fait allusion dans une note précédente. Ces restes reposaient sous l'emplacement présumé du Chapitre et étaient renfermés séparément dans deux caisses de plomb, ornées de rayures en losanges et mesurant trois pieds anglais en longueur, sur un en largeur. L'épaisseur était seulement de huit pouces. Sur le couvercle de l'une de ces caisses, on lit gravé : GUNDRADA ; sur l'autre : WILLELM'. Après expertise chirurgicale, ossements et caisses furent déposés dans l'église voisine de Southover Without, où ils demeurent, ainsi que le fragment d'épitaphe de Gundrède.

Après Lewes, Wenlock et Saint-André de Northampton viennent par rang d'ancienneté sur la liste des prieurés clunisiens d'outre-Manche. Ceux-là pourtant ne furent pas de véritables fondations. Ils avaient joui d'une existence antérieure ; l'un d'eux même pouvait justifier déjà d'un long passé. Pour les rencontrer, il nous faut remonter vers le centre de l'Angleterre. Wenlock, le premier — aujourd'hui Much Wenlock — se trouve dans le Shropshire, en plein district agricole et manufacturier. A l'époque bretonne, cette localité n'était qu'une simple agglomération ; plus tard, sur la fin du VII^e siècle, une petite-fille du roi Mercien Penda, la vierge Mildburh, y rassembla une communauté de moniales promptement florissante. Puis vinrent les Danois qui anéantirent tout. Le monastère devait demeurer en ruines jusqu'à la période comprise entre 1017 et 1035. Alors le bon comte de Mercie Leofric, lui et sa femme Godgifu, grands rebâisseurs d'églises et d'abbayes, fit cesser cette désolation¹. Mais de nouveaux désastres devaient fondre sur Wenlock et, en somme, lorsque Roger de Montgommery², comte de Shrewsbury, lui-même très attaché à l'Ordre monastique, s'occupait à son tour du relèvement de cet établissement, tout était à reprendre³. Pendant ses séjours en son château d'Arundel, voisin de Lewes, le comte

1. Le *Domesday Book* nous renseigne exactement sur l'état des possessions de Wenlock, au temps du roi Édouard le Confesseur (1043-1066).

2. Vicomte de l'Hiémois et seigneur d'Echaufour et de Montreuil, puis, par sa femme Mabile Talvas, comte de Bellême et d'Alençon. Ce seigneur jouissait d'une grande faveur auprès de Guillaume de Normandie, qu'il accompagna en Angleterre au moment de la conquête. Le comté de Shrewsbury lui fut donné en 1071. Roger de Montgommery fonda l'abbaye de Troarn, restaura celle de Saint-Martin de Sées et enrichit de ses dons celle de Saint-Evroult. En Angleterre, outre Wenlock qui lui dut de revivre, Roger avait fondé l'abbaye de Shrewsbury où il mourut, en 1093, après y avoir revêtu le froc monastique.

3. Will. Malmesb. *De Gestis Pontif. anglor.*, lib. IV. [P. lat., t. CLXXIX, col. 1601-1602.]

de Shrewsbury avait été à même de voir de près les Clunisiens ; aussi pensa-t-il à eux pour le seconder dans l'œuvre de restauration qu'il entreprenait. Avec cette différence toutefois qu'au lieu de s'adresser à saint Hugues, comme l'avait fait Guillaume de Warenne, il eut recours, lui, au prieur de La Charité-sur-Loire. Ceci se passait en la quatorzième année du règne de Guillaume le Conquérant¹ (1080-1081).

Proche des remparts de Northampton, vers le nord-ouest de la ville, s'élevait jadis au bord du Nen le monastère de Saint-André. En 1084, Simon de Senlis, comte de Northampton et de Huntingdon², y introduisit les Clunisiens et, avec cet événement, commence, pour ainsi dire, l'histoire de cette maison³ ; car de ses origines ou vicissitudes antérieures, on ne sait à peu près rien. De là vient que certains titres plus récents donnent couramment à Simon le titre de fondateur. Ainsi qu'à Wenlock, quelques années auparavant, c'est aux gens de La Charité que fut dévolue l'entreprise et, comme le fait se reproduira encore plus d'une fois par la suite, on est autorisé à en conclure que les idées qui prévalaient alors en l'abbaye-mère, relativement aux fondations

1. R. W. Eyton, *Antiquities of Shropshire*, t. III, p. 224-230.

2. Simon de Senlis était venu en Angleterre à la suite du « Conquérant », en 1066. Sa fortune datait de l'époque de la rébellion et du châtement de Waltheof, le comte anglo-saxon de Huntingdon. Après la mort de ce personnage (1076), Guillaume I^{er} avait donné à Simon une partie des biens du défunt, avec la main de Mathilde, sa fille cadette.

3. Ingulf, *Historia Croylandensis* [édit. Fulman-Gale, p. 76] affirme avoir rencontré à Crowland, en 1076, deux moines venus de Saint-André de Northampton. C'est le seul témoignage que l'on puisse citer en faveur de l'existence du prieuré antérieurement à 1084, et, comme Ingulf est fort décrié outre-Manche, il est assez de mode actuellement de révoquer en doute sa véracité. Je ne le cite donc qu'à titre de renseignement traditionnel. — M. J. Horace Round [The Victoria Hist. of the C. of England, Northamptonshire, t. I, 1902, p. 293] pense qu'il faut reculer d'au moins une dizaine d'années la date de fondation de Saint-André. Ses raisons ne sont pas absolument convaincantes.

d'outre-Manche, n'étaient pas admises par tout l'Ordre avec une égale inflexibilité. Voilà, en effet, qui est clair : à l'époque qui nous occupe, la fille aînée de Cluny ne comptait guère plus d'un quart de siècle d'existence et néanmoins c'est elle qui, sur la terre anglaise, sema le plus de colonies clunisiennes ; c'est elle qui, avec une bienveillance toujours accueillante, répondit sans se lasser aux appels partis de par delà, réalisant ainsi véritablement, par le côté matériel des choses, le sens profond de son beau vocable *Charitas* — la Charité.

Simon de Senlis dota généreusement les moines qu'il avait fait venir de si loin. Il leur céda, en toute propriété, non seulement le monastère mis à leur disposition et son emplacement, mais encore des terres aux environs, puis toutes les autres églises de Northampton. A ce don principal s'adjoignaient les suivants : deux hides de terre à Stotesbury, les domaines particuliers du comte à Hardingstone et à Hackleton, les églises de Brayfield et d'Ecton, une annuité de vingt sols à toucher sur la ferme de Northampton, enfin les dîmes sur le bétail et sur les produits du sol dans une dizaine de localités du voisinage. Plusieurs des hommes du comte avaient voulu, dès cette première heure, coopérer à la bonne œuvre de leur seigneur. A tout le moins, leurs noms méritent d'être rappelés ; ils s'appelaient : Grimbaud, Achard, Burchard, Néel, Roger Olifard, Hugues d'Esseby et Sevin de l'Aunay. J'ai hâte d'ajouter que les moines de La Charité ne demeurèrent pas en retour avec le baron anglais. Sur la fin de l'année 1107 ou aux débuts de 1108, celui-ci était parti pour la Palestine¹ ; en revenant il voulut faire halte au grand prieuré

1. C'est avant ce départ, probablement, que Simon de Senlis renouvela au prieuré ses donations antérieures par une charte qu'Henri I^{er} confirma de son seing avec plusieurs autres personnages ecclésiastiques et laïcs. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 191, n^o VII.

clunisien. Mais la mort l'y attendait et c'est là, parmi ses hôtes d'un jour, que sa dépouille trouva un dernier et définitif asile. Elle y repose probablement encore.

De Bermondsey, troisième filiale anglaise de La Charité, il ne subsiste que le nom et le souvenir. Ce prieuré était situé à l'extrême limite du Surrey, dans une boucle et sur la rive droite de la Tamise. Aujourd'hui, l'emplacement qu'il occupait jadis se trouve compris et en quelque sorte confondu dans l'un des quartiers du sud-est de Londres. Une rue y conserve bien encore le nom d'*Abbey Street*; mais de l'église et des autres édifices conventuels plus aucun vestige¹. Leur destruction date du règne d'Henri VIII. Le premier qui eut l'idée d'installer des moines en cet endroit, fut Alwin Child, un bourgeois de la Cité. Dans ce dessein, il avait offert quelques revenus au prieur de La Charité²; surtout il s'employa activement auprès de personnages puissants et mieux apanagés que lui, afin d'obtenir leur concours. Le succès couronna ses efforts. Le 16 avril 1088, quatre moines de La Charité : Petreus, Richard, Osbert et Umbaud, étaient arrivés sur place³. Bientôt ils se virent comblés de dons. Bermondsey, qui faisait partie du domaine royal, leur fut abandonné par Guillaume le Roux. Winebaud de Ballon donna « Bridesthorne », six vergées de terre en Hardwich et l'église d'Eastington⁴; Robert Bloet, évêque de Lincoln, le manoir de Charleton dans le Kent⁵; Anger le Breton celui de Preston⁶; Pierre de Saint-Olaf la terre de

1. La porte d'entrée de l'abbaye, l'un des derniers débris de quelque importance, fut démolie en 1805.

2. Annales de Bermundeseia, *loc. cit.*, p. 425. D'après ce texte, la première démarche d'Alwin Child eut lieu en 1082.

3. Annales, *loc. cit.*, p. 427.

4. Aujourd'hui Ampney St. Peter, co. Gloucester.

5. Charlton, Kent, à un mille O. de Woolwich.

6. Preston Plucknett, Somerset, à un mille O. de Yeovil.

« Hoddesdone » ; Richard Guet, beau-frère de Warenne, le manoir de Cowick en Essex ¹. D'autres encore agissent de même, notamment Nél de Mandeville, Robert Marmion, Marie, comtesse de Boulogne, Guillaume de Belmeis, Ives de Grentemesnil, Thomas Arden, Robert d'Eu, Wauquelin de Maminot, Alain Pirot et Robert de Cittern. Aussi n'est-il pas étonnant qu'un demi-siècle plus tard, les moines de Bermondsey se trouvassent posséder manoirs, dîmes ou églises dans chacun des comtés avoisinants : Somerset, Berks, Kent, Essex, Hertford et jusqu'en celui de Gloucester. Alwin Child vécut assez pour être témoin de ces heureux commencements et s'en réjouir ; il mourut le 9 avril 1094 ².

Revenons dans le Northamptonshire. L'histoire des débuts du prieuré de Saint-Augustin de Daventry va nous remettre encore une fois — et ce ne sera pas la dernière — en présence de la famille de Senlis. Hugues de Leicester, le fondateur de ce nouvel établissement clunisien, était à la fois sheriff du comté et sénéchal de Maud, la fille de ce Simon de Senlis que nous avons vu précédemment installer les moines de La Charité à Northampton ³. Le grand seigneur ayant réussi dans son dessein, serait-il si téméraire d'affirmer que le subalterne en prit occasion de tenter lui-même quelque chose de semblable ? Quoi qu'il en soit, Hugues de Leicester s'adressa à La Charité comme l'avait fait Simon de Senlis et, vers l'année 1090, il obtint de cette maison quatre moines qu'il fixa d'abord à Preston Capes ⁴. Mais divers inconvénients, le manque d'eau entre autres, puis le voisinage du château de Hugues, vinrent contrarier cette première installation. Il fallut recourir à un autre expédient. Le sheriff alors, avec l'assen-

1. Aujourd'hui Quicbury.

2. Annales, *loc. cit.*, p. 428.

3. Dugdale, *Monasticon Anglic.*, t. V, p. 178, n° 1.

4. Northamptonshire, village à cinq milles S.-O. de Daventry.

timent de son suzerain, le comte de Northampton, transporta sa fondation à Daventry et construisit pour ses protégés un monastère près de l'église paroissiale de cette localité, sur un emplacement que leur céda Maud de Senlis, en même temps que l'église elle-même. Les moines trouvèrent un autre avantage dans cette mutation. Quatre chanoines résidaient à Daventry et desservaient la paroisse : deux d'entre eux demandèrent à revêtir le froc monastique. Les deux autres consentirent à demeurer avec la communauté à titre d'auxiliaires, mais en conservant la jouissance de leurs prébendes¹. Le prieuré de Daventry reçut encore de Hugues de Leicester les églises de Preston Capes, d'Elkington² et de Thorpe Mandeville³, un moulin à Éverdon⁴, trois vergées de terre à Fawsley⁵ et un domaine appelé la « terre d'Eddric ». Maud de Senlis constituait, de son côté, un revenu fixe sur trois moulins sis à Daventry, pour l'achat des frocs et des coulles des religieux ; un autre de ses dons était destiné à procurer le vin pour le sacrifice eucharistique⁶. Ce ne furent pas ses seules libéralités et, en cela, elle eut pour émules, de son vivant et après sa mort, l'un de ses fils issu d'un premier mariage, Gautier Fitz Robert, puis les enfants et petits-enfants de ce dernier⁷.

A Pontefract, dans le Yorkshire, les Lascy furent les premiers bienfaiteurs des Clunisiens et, par la suite, ils ne cessèrent de

1. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 178, n° II.

2. Northamptonshire, village à deux milles S.-O. de Walford.

3. Northamptonshire, village à six milles N.-E. de Banbury.

4. Northamptonshire, village à quatre milles S. de Daventry.

5. Northamptonshire, village à trois milles S. de Daventry.

6. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 181, n° XIII.

7. Le Cartulaire du prieuré de Daventry est conservé au British Museum [Cotton, Claudius, D. XII.] Les éditeurs du nouveau *Monasticon* en ont donné un dépouillement sommaire, *loc. cit.*, p. 177 et note o. — G. Baker, *The History and Antiquities of the County of Northampton*, 1822-1830, t. I, p. 310-312, fournit une analyse plus développée.

leur témoigner intérêt. Précédemment, un membre de cette famille, Ilbert de Lascy, en avait usé pareillement avec l'abbaye voisine de Selby¹ ; mais Robert, son fils, voulut avoir sa propre fondation et dans un voisinage plus immédiat encore. Sur le conseil de l'archevêque d'York, Thomas, il s'était donc, lui aussi, tourné du côté de La Charité-sur-Loire et il avait obtenu du prieur Wilencus l'envoi de quelques religieux qui, arrivés à destination, trouvèrent d'abord asile dans l'hôpital de Saint-Nicolas à Pontefract même. Les délais de ce provisoire ne doivent pas s'être prolongés beaucoup au delà du temps qui était nécessaire pour préparer aux nouveaux venus un local mieux approprié à leur genre de vie et, vers l'an 1090, Robert de Lascy installa définitivement « ses moines » à Kirkby, localité située à quelques milles à l'est de Pontefract. Le prieuré était placé sous le patronage de l'Apôtre et Évangéliste saint Jean et il avoisinait l'habitation seigneuriale. Quelque temps encore l'établissement naissant porta ce nom de Kirkby mais à la longue et, par suite de l'usage, l'appellation de Pontefract finit par prévaloir. C'est celle, en réalité, sous laquelle a été connue la cinquième des filiales anglaises de La Charité.

Dès cette époque, en vertu de l'acte qui inaugurait l'existence du prieuré et soumettait cette fondation à l'autorité immédiate du prieur de La Charité, Robert de Lascy mettait les moines de Pontefract en possession de la terre de Brakenhill, des domaines de Whitwood, de Mere, de Ledstone, de Dodworth et d'une moitié de celui de Ledsham ; d'une charruée de terre à Altofts, d'un moulin situé à l'ouest de Kirkby, du droit de pêche sur l'Aire depuis Whitwood jusqu'à Wheldale, enfin de l'église de Tous-Saints à Kirkby, de celles de Kippax et de Darrington, de

1. Dugdade, *Monasticon*, t. III, p. 499, n° IV. — Ilbert de Lascy avait aussi des biens dans les comtés de Nottingham, de Lincoln et de Lancastre.

la chapelle de Saint-Clément¹... Et pourtant, étrange versatilité des choses de ce monde, l'homme qui venait de fixer ainsi les Clunisiens sur ses terres et de leur tailler une part si belle dans son patrimoine, devait mourir proscrit, dépossédé. Contrairement à ce qu'affirment les documents rédigés à Kirkstall, sa dépouille ne reposa point dans l'église qu'il avait fondée². On ignore jusqu'au lieu et à la date de son décès.

Après la mort de Guillaume le Roux, Robert de Lascy s'était en effet rallié au duc Robert Courte-Heuse, dont il suivit et partagea la fortune jusqu'après la défaite de Tinchebray (1106). Rentré en grâce auprès de Henri I^{er} qui le remit en possession de ses biens, le remuant baron devait, une dizaine d'années plus tard, encourir derechef la peine de forfaiture, à la suite d'une nouvelle rébellion. Ses domaines du Yorkshire, évalués à soixante fiefs de chevalier, passèrent d'abord aux mains de Hugues de Laval (1122-1131); puis en celles de Guillaume Maltravers, lequel périt assassiné en décembre 1135. A cette date reparaissent les Lascy.

Ilbert, fils de Robert, rentre en jouissance des deux tiers de l'héritage paternel. Mais lui aussi disparaît obscurément vers 1040, dans les troubles de la guerre civile qui déchirait l'Angleterre. La seigneurie de Pontefract est donnée à Guillaume de Romare³, comte de Lincoln, dont l'unique héritière, Havis, transporte ce beau bien à son mari, Gilbert de Gaunt⁴ (1146). Survient un autre Lascy, Henri, frère d'Ilbert, qui dispute à

1. Ric. Holmes, *Chartulary of St. John of Pontefract*, t. I, p. 1-2, n° I.

2. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 533, n° VI.

3. Châtelain de Neufmarché, en Lions. Ce remuant personnage donna parfois du souci à Henri I^{er}, lequel cependant ne lui en conserva pas rigueur. Il avait été créé comte de Lincoln en 1138.

4. Ce Gilbert de Gaunt était l'un des grands propriétaires du royaume; il avait des biens dans une douzaine de comtés.

main armée cette possession au détenteur de rencontre. L'entreprise lui réussit ; mais les Clunisiens, placés entre les deux adversaires, subissent le contre-coup de la lutte. Leur prieuré est incendié et, pour un temps, ils sont contraints de chercher asile au manoir de Broughton in Craven mis à leur disposition par Alice de Rumelli¹ (1153). De ce désastre néanmoins ils retirent profit. Gilbert de Gaunt, excommunié à la suite de leurs plaintes pour le fait de ces dégâts, se réconcilie avec eux et les dédommage par l'abandon de plusieurs terres à South Feriby² (Lincolnshire). Henri de Lascy, il va de soi, n'est pas demeuré en deçà³, et lorsque les bâtiments conventuels eurent été restaurés, c'est lui qui prit l'initiative de faire consacrer, par l'archevêque d'York, Roger de Bishopsbridge, la nouvelle église priorale⁴ (1159).

Sur la fin de son long et fécond abbatiat, le bienheureux Hugues, tranquilisé, semble-t-il, par l'exemple et le succès des gens de La Charité-sur-Loire, mais non toutefois encore totalement convaincu, était cependant revenu quelque peu de ses appréhensions passées au sujet des fondations d'outre-Manche. Sous son haut patronage en effet, à défaut d'un concours effectif et immédiat, Montacute et Thetford prirent naissance à très peu d'intervalle l'une de l'autre. Lenton devait éclore bientôt après, mais sous l'abbatiat de Pons. Comme ces trois maisons forment avec Lewes une série à part et qu'elles appartiennent au groupe des filiales clunisiennes qui dépendait directement de l'abbaye-mère, il importe de ne les pas séparer, et quelques mots sur chacune d'elles mettront à même de les mieux connaître.

Montacute, dans le bas Somerset, doit son nom à une émi-

1. *Chartulary of . . . Pontefract*, t. II, n° CCCXCVI.

2. *Ibid.*, t. II, nos CCCXCIX et CCCC.

3. *Ibid.*, t. I, nos XII-XVIII.

4. *Ibid.*, t. I, n° X.

nence boisée au sommet de laquelle, après la conquête, Guillaume, comte de Mortain, avait élevé un château fort dont les ruines dominent encore le pays d'alentour. Cette localité s'était appelée d'abord Loggaresburgh, puis Bishopston ; elle avait son histoire. Avant 1066, l'abbaye d'Athelney possédait Bishopston, ainsi que nous apprend le *Domesday Book* ¹, lequel ajoute que le comte de Mortain fit l'acquisition de cet établissement par voie d'échange, contre un autre de ses manoirs sis dans le Dorset. Mais antérieurement encore, ce qui nous reporte en pleine époque anglo-saxonne, Loggaresburg avait fait partie des domaines de Toftig, le porte-étendard du roi Harthacnut, et c'est sur la cime ombragée, où, plus tard, s'éleva la forteresse normande, qu'avait été découvert au début du XI^e siècle le crucifix miraculeux transféré à Waltham ². Au bas de la colline se trouvait, comme à Lewes, une église plus ancienne que le château ; probablement l'oratoire qui d'abord avait abrité le « Holy Roof ». Cette église était dédiée aux saints Apôtres Pierre et Paul, patrons révévés dans l'ordre clunisien ; le comte de Mortain en fit don à l'abbé Hugues, avec la vigne et les vergers attenants et, en plus, les trois domaines de Montacute, de Tintinhulle et de Creech Saint-Michael ³. En retour, il demandait qu'un essaim de moines se fixât près du modeste oratoire et y assurât le service divin. La date de cette fondation, sur les circonstances immédiates de laquelle on ne sait rien de plus, se place vers 1102. Une rude traverse allait en assombrir les commencements. Par sa naissance, aussi bien que par son immense fortune territoriale, Guillaume de Mortain

1. *Domesday Book* [Ordnance Survey] Somersetshire, 1862, f^o XV.

2. W. Stubbs, *Foundation of Waltham abbey : the tract De inventione Sancte crucis nostræ in Monte Acuto et de deductione ejusdem apud Waltham*. Oxford, 1861.

3. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 163, n^o II.

tenait le premier rang parmi la noblesse d'Angleterre ¹. Mais il n'aimait pas Henri I^{er} et, dans le conflit entre ce dernier et le duc Robert Courte-Heuse, il avait pris parti pour celui-ci. La fatale journée de Tinchebray, où il fut fait prisonnier, consumma sa ruine. Ramené en Angleterre et dépossédé de ses biens, il languit longtemps captif dans la Tour de Londres ². Les moines de Montacute subirent le contre-coup de cette disgrâce et, eux aussi, se virent dépouillés des domaines jadis offerts par Guillaume de Mortain à Dieu, aux saints Apôtres Pierre et Paul et à l'abbaye de Cluny. Leur détresse alla même jusqu'au dénûment, et ils furent réduits à mendier. Ce triste sort finit pourtant par émouvoir Henri I^{er} qui, à cette époque, songeait à installer un monastère à Langport, localité distante d'une dizaine de milles de Montacute. Il proposa aux Clunisiens de les y transférer, s'engageant à leur assurer une dotation convenable. Eux refusèrent et, en cela, ils agirent avec prudence. Le projet royal n'eut pas de suite en effet, au moins immédiatement ; mais Henri I^{er} rendit ses bonnes grâces aux protégés du comte de Mortain ; il leur restitua également leurs biens et, à partir de ce moment, le prieuré reprit une vie nouvelle — surtout durant le gouvernement du prieur Réginald le Chancelier ³.

A Thetford, les Clunisiens prirent possession en l'année 1104 ⁴, et voici à la suite de quels préliminaires. Le vieux Roger Bigod, l'ami du « Conquérant » et le conseiller toujours écouté

1. Par sa mère, Mathilde de Montgomery, Guillaume de Mortain était petit-fils du restaurateur de Wenlock ; son père était demi-frère de Guillaume le Conquérant.

2. Annales de Bermundeseia, *loc. cit.*, p. 432.

3. Leland, *Itinerary*, t. II, p. 52.

4. Je n'ignore pas qu'un ancien texte édité par Brame, moine de Thetford, et cité par M. H. Harrod, *Gleanings among the castles and convents of Norfolk*, p. 2, note, recule cette fondation de trois ans en arrière, et que les Annales de Norwich, d'autre part, lui assignent l'année 1103. Jusqu'à meilleur et plus ample informé, il me semble néanmoins préférable de s'en tenir pour la chro-

des deux rois ses fils, atteignait un âge auquel d'ordinaire ceux qui y sont parvenus, n'aspirent plus guère qu'au repos. Lui cependant songeait à se mettre en route pour Jérusalem. Ses familiers, inquiets pour leurs propres intérêts plus encore que pour sa personne, cherchèrent à l'en dissuader. « Construisez, lui dirent-ils, un monastère sur quelque'une de vos terres; les moines qui prieront là pour vous et vos descendants, ne cesseront de le faire au cours des âges. Cette œuvre pie aura donc l'avantage d'être plus durable que le voyage dispendieux que vous projetez. » Roger se rendit à leurs raisons. Parmi ces donneurs d'avis se trouvait un moine nommé Guillaume de Wals, qui a tout l'air d'avoir appartenu au milieu clunisien de Castle Acre. C'est lui qui mit le baron anglais en rapports avec saint Hugues, par l'intermédiaire du prieur de Lewes, Lanzon. L'abbé de Cluny ne repoussa pas la requête; il ne dissimula pas non plus la répugnance qu'il éprouvait à envoyer des moines bourguignons si loin, dans un pays dont ils ignoraient les coutumes et la langue. Bref, ce fut Lanzon qui, avec son propre personnel, eut mission de conduire à bien l'entreprise et d'en surveiller le développement. Seulement, après sa mort, Thetford redeviendrait de droit filiale de Cluny.

A la suite de cet arrangement, douze moines de Lewes s'étaient mis en route sous la conduite de Malgod, leur futur prieur. Deux envoyés de Roger Bigod les attendaient à Londres, chargés par ce dernier d'accompagner les voyageurs jusqu'à Thetford, où l'accueil de la population fut des plus chaleureux. Provisoirement les nouveaux venus logèrent dans des baraquements en bois disposés autour de l'ancienne cathédrale, récemment désaffectée par suite du transfert du siège épiscopal à Norwich (1095).

nologie des débuts de Thetford, aux dates fournies par la chronique de Bermondsey.

Mais auparavant le fondateur, par une démarche analogue à celle que nous avons vu faire déjà au comte de Surrey, s'était empressé de mettre l'abbaye de Cluny en possession du fonds et des édifices ¹, et d'assurer à cette donation l'assentiment royal par un *preceptum* d'Henri I^{er} rédigé dans la forme accoutumée ². Malgod ne demeura en charge que trois ans. Il eut comme remplaçant le moine Étienne, qui avait vécu à Cluny et dont la compétence en affaires ne tarda pas à se révéler. Le prieuré, situé en plein *borough* et enserré de tous côtés par des habitations, n'avait aucune chance de s'agrandir, ni même de se développer dans l'avenir. Étienne le vit du premier coup d'œil et interrompit immédiatement les constructions déjà mises en train par son prédécesseur. Restait à trouver un emplacement plus spacieux et à vaincre les oppositions des bourgeois et même de ses propres moines. Il vint à bout de tout. Par sa position au confluent du Thet et du Little Ouse, la ville de Thetford chevauche à la fois sur le Suffolk et sur le Norfolk : elle appartient aux deux comtés respectivement par une moitié d'elle-même. Le prieuré se trouvait alors situé sur la rive droite du cours d'eau, c'est-à-dire en Suffolk. Étienne, après bien des démarches, obtint de Roger Bigod, sur l'autre rive, un terrain vaste, dont le site offrait tous les avantages naturels que l'on pouvait rêver. Le fondateur y posa la première pierre du nouveau monastère, le 1^{er} septembre 1107 ; mais il n'en devait pas voir l'achèvement. Huit jours plus tard il mourait à Ailsham et, au sujet de la possession de ses restes, éclatait un curieux conflit entre le prieur Étienne

1. Bruel, *Recueil*, t. V, n^o 3748.

2. *Ibid.*, n^o 3749. — Une autre chartre du même souverain, expédiée de Reading à la prière de l'abbé de Cluny, confirme aux moines de Thetford toutes les donations qui leur avaient été faites et les exempte, eux et leurs hommes, de toute corvée et coutume. *Charter Rolls*, t. III, p. 376.

et l'évêque de Norwich¹. Le complet achèvement des bâtiments claustraux n'eut lieu qu'en 1114, et c'est le 11 novembre de cette année que les moines s'y établirent de façon définitive².

Les débuts de Lenton ne nous sont guère mieux connus que ceux de Montacute. De part et d'autre, c'est la même incertitude, et quant à la date et quant au mode de fondation. L'acte officiel, en vertu duquel le monastère de la Sainte-Trinité de Lenton fut donné par Guillaume Péverel, sa femme et leur fils, à Pons, abbé de Cluny, relate en effet simplement que cette maison était ainsi placée sous la dépendance perpétuelle de Pons et de ses successeurs, afin de devenir un prieuré où seraient observées librement les coutumes clunisiennes. Pas un mot de plus, ni au sujet du milieu qui aurait à fournir le personnel, ni pour nous faire connaître, au moins de nom, l'homme auquel fut confiée la mission de mener à bien l'entreprise. On peut conjecturer néanmoins que cet établissement eut lieu entre les années 1105 et 1109. Le fondateur, en revanche, a pris soin d'énumérer en détail les différentes sortes de biens qui, dès lors, constituaient la dotation de la nouvelle maison. Lenton, Radford, Morton et Kingston, quatre villages entiers avec leurs dépendances, Blackwell et Cortahall, deux manoirs situés, le premier dans le Derbyshire, le second dans le Hants, formaient, avec l'appoint de dîmes de diverse nature concédées sur une vingtaine de localités,

1. L'épithaphe de Roger Bigod, dont Orderic Vital nous a conservé le texte [*Hist. ecclés.*, édit. Le Prévost, t. IV, p. 277], indique le 15 septembre comme date de la mort de ce personnage.

2. Annales de Bermundeseia, *loc. cit.*, p. 432. — L'histoire de la fondation du prieuré de Thetford a été écrite à la fin du xiv^e siècle, par Geoffroy du Rocher, prieur de cette maison. Dugdale a inséré ce morceau dans son *Monasticon Anglicanum* [t. V, p. 151-153]. Il est bon de faire remarquer que les synchronismes fournis par le narrateur, malgré leur apparente précision, ne concordent pas toujours entre eux.

le noyau des *temporalités*. Quant aux *spiritualités*, elles étaient représentées par les revenus de onze églises cédées en complète propriété. Et tout cet ensemble était dû à la munificence des seuls Péverel¹. Il existe deux chartes de Henri I^{er} confirmant aux religieux la libre jouissance de ces acquisitions premières et des autres qu'ils réalisèrent par la suite. Quant au Guillaume Péverel dont il vient d'être question, c'était ce baron normand auquel, en 1068, Guillaume le Conquérant avait confié la forteresse de Nottingham, avec la surveillance du pays d'alentour. L'abbaye de Saint-James de Northampton fut également redevable de sa fondation à ce personnage, l'un des plus puissants *landlords* de ces quartiers, car il est à remarquer que les domaines dont le Domesday Book lui reconnaît la propriété étaient précisément épars dans sept des comtés avoisinant le Nottinghamshire à savoir : Berks, Bucks, Oxford, Bedford, Leicester, Northampton et Derby.

Notre troisième groupe ne nous retiendra pas longtemps. Il ne se compose que de cinq maisons de peu d'importance et dans le passé desquelles il ne demeure, au moins pour cette période des débuts, que fort peu de choses à glaner. Ces maisons sont : la Magdeleine de Barnstaple, Saint-James d'Exeter, Saint-Clears, Newton Longville et Welchingham. Les trois premières dépendaient de Saint-Martin-des-Champs; les deux autres étaient filiales de Sainte-Foy de Longueville.

Barnstaple est situé sur la côte nord du Devon, au fond d'une

1. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 111, n° 1. — Le Cartulaire de Lenton, volume in-f° de quatre-vingt-trois pages, parchemin, autrefois conservé à la Cottonienne sous la cote *Otho B. XIV*, a malheureusement péri dans l'incendie de cette bibliothèque, en 1731. De nombreux documents concernant ce prieuré existent encore néanmoins et sont conservés à Hallaxton Hall, co. Lincoln, dans les archives privées de la famille Gregory. Briscoe, J. Potter, *Old Nottinghamshire*, 1881, p. 24.

baie qui reçoit les eaux du Taw. Les origines de cette localité remontent très haut, peut-être jusqu'à l'époque romaine. Après la conquête, le château de Barnstaple et celui de Totnes avaient été confiés par Guillaume I^{er} à un soldat du nom de Juhel, fils d'Alvred, que, de son côté, le *Domesday Book* appelle Judhel de Totenais. C'est ce personnage, l'un des grands tenanciers du comté, qui, en exécution d'un engagement antérieur, donna aux moines de Saint-Martin-des-Champs l'oratoire de Sainte-Marie-Magdeleine sis hors de l'enceinte du château, et leur fournit tous les éléments d'une installation durable. Il fit plus et voulut même revêtir sans tarder le froc monastique, afin, dit-il dans sa charte de fondation, « d'attendre avec plus de sécurité la miséricorde divine, lorsqu'il plairait au Créateur de le retirer de ce monde ¹ ». Il se peut que la disgrâce encourue par Juhel auprès du roi « Roux » ait été pour quelque chose dans cette détermination extrême. Le souverain néanmoins, nous en avons la preuve, ne refusa pas son autorisation aux arrangements par lesquels le vieux chevalier entendait assurer l'existence et l'avenir du nouvel établissement ². L'évêque d'Exeter, Guillaume, intervint de son côté en qualité d'ordinaire, pour garantir aux moines la sauvegarde et l'appui des lois ecclésiastiques et, comme ce prélat ne prit possession du siège d'Exeter qu'en 1107 ³, c'est de ce temps ou de fort peu après qu'il faut, selon toute vraisemblance, dater les commencements du prieuré de Barnstaple.

Une quarantaine d'années plus tard, à l'appel de Beudoin de Reviars, premier comte de Devon, les gens de Saint-Martin-des-Champs dirigeaient vers le sud-ouest de l'Angleterre une nouvelle colonie des leurs. Les Clunisiens étaient en effet installés à Saint-

1. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 197, n° I.

2. *Ibid.*, p. 198, n° II.

3. *Ibid.*, p. 199, n° VII.

James, sur le territoire d'Heavitree¹, dès l'année 1148². Divers lots de terre à Cotelegh et à Topsham³, l'église de Tiverton et quelques dîmes constituaient le plus clair de la dotation de ce prieuré qui, même aux temps les meilleurs, n'abrita jamais plus de quatre ou cinq moines et, sur l'existence duquel les *Episcopal Registers* du diocèse d'Exeter ne nous livrent guère, à partir du XIV^e siècle, que des détails navrants. A Saint-Clears, non loin de Carmarthen, le prieur avait seulement deux compagnons, parfois un seul. Le Cartulaire et les Archives de Saint-Martin-des-Champs sont muets sur les origines de ce prieuré, blotti jadis au fond d'une découpure de la côte sud du Pays de Galles, et dont il ne reste plus aucun débris. On ne sait ni le nom de son fondateur, ni l'époque précise de sa fondation; les phases de son histoire, à part quelques faits, demeurent à peu près inconnues.

Les Giffard étaient seigneurs de Longueville, dans le pays de Caux. Gautier, le premier du nom, ayant suivi le duc Guillaume par delà, avait acquis en Angleterre, outre le comté de Buckingham, une vaste fortune territoriale⁴. Son fils, appelé aussi Gautier, hérita des biens paternels de l'autre côté de la Manche et sur le continent; il joua un rôle actif durant le règne de Guillaume le Roux et au début de celui de Henri Beauclerc. C'est à ce membre de la famille des Giffard, que les Clunisiens furent particulièrement redevables⁵. Dès 1084, Gautier II avait en effet

1. Localité située à un mille d'Exeter, vers l'Est; elle est aujourd'hui comprise dans la banlieue de cette ville. Du prieuré, quelques ruines seulement demeurent.

2. Oliver, *Monasticon diocesis Exoniensis*, p. 194, n^o VII.

3. *Ibid.*, p. 192, nos I-III, VI. — St-James avait aussi quelques rentes à Dunsford, à Holcombe et à Crowleigh.

4. Il était propriétaire de manoirs dans les comtés de Berks, Somerset, Oxford, Cambridge, Huntingdon, Bedford, Norfolk et Suffolk.

5. Il convient de nommer aussi Agnès, sa femme, que le Nécrologe du

confié aux moines de La Charité le prieuré de Sainte-Foy, qu'il venait de fonder à Longueville. Assez tôt après — et certainement avant 1102¹ — les gens de Sainte-Foy essaimèrent eux-mêmes en terre anglaise et réalisèrent, presque coup sur coup, deux fondations : l'une dans le Buckinghamshire, à Newton Longville² ; l'autre dans le Norfolk, à Witchingham³. La raison d'être de ces deux maisons, fort peu importantes, semble avoir été principalement de permettre aux religieux de Longueville d'exercer sur les domaines qu'ils possédaient dans ces deux comtés un contrôle permanent et d'en percevoir exactement les revenus.

Il me tarde d'aborder enfin ce que volontiers j'appellerais la seconde floraison de l'Ordre de Cluny sur l'étendue du Royaume-Uni ; je veux dire cette série de fondations subséquentes, auxquelles donnèrent naissance à leur tour quelques-uns des prieurés indigènes dont il vient d'être parlé. C'est ainsi que, grâce à des dons réitérés, Lewes, Wenlock, Bermondsey, Montacute, Pontefract, Thetford et Lenton réussissent à se multiplier eux-mêmes souvent à plus d'une reprise, et à disséminer leurs filiales au gré des circonstances, un peu dans toutes les directions. Si le lecteur ne s'en effraye pas trop, je lui proposerai de reprendre pour un instant, à travers les comtés anglais, une course dont les multiples circuits nous conduiront des plages verdoyantes de l'île de Wight, jusqu'aux bords du Clyde, dans la lointaine Écosse.

prieuré qualifié d' « auctrix et pro majori parte haedificatrix et dotatrix ecclesiae nostrae... » *Rev. Gallic. SS.*, t. XXIII, p. 438.

1. Gautier II mourut le 15 juillet 1102. Son corps fut rapporté en Normandie et inhumé à Longueville.

2. Buckinghamshire, à trois milles et demi de Fenny Stratford.

3. Norfolk, à deux milles au sud de Reepham.

Commençons par les filiales de Lewes. Castle Acre est situé dans la portion ouest du Norfolk, aux bords du Nar¹. Guillaume de Warenne en possédait le château et les environs et, de concert avec Gundrède, il avait projeté d'y établir des moines². Ce pieux dessein ne put être exécuté qu'après le décès de la noble dame. Deux charruées de terre en Castle Acre, l'église de cette localité, puis celles de Methwold, de Wickmere, de Trunk (Norfolk) et de Leaden Roding (Essex) formèrent, avec les deux tiers des dimes sur le domaine du comte en Grimston, la base de la première dotation³. Le prieuré était d'abord installé à l'intérieur de la forteresse. Mais les religieux, gênés dans l'exercice de leur vie conventuelle en cet espace restreint, obtinrent du second des Warenne un emplacement hors de l'enceinte, au milieu des terres qu'ils avaient déjà défrichées et proche les vergers qui couvraient le revers de la colline⁴. C'est là qu'ils édifièrent l'important établissement qui, nous le verrons plus loin, hérita lui-même de la bénédiction du nombre et ne fonda pas moins de quatre dépendances⁵. Le manoir d'Heacham, sur la côte nord-ouest du Norfolk, avait été donné également au prieuré de Lewes avec toutes ses dépendances, par les deux premiers Warenne. Il se peut qu'un ou deux moines aient séjourné à demeure en cet endroit pour surveiller l'exploitation du domaine, dont les reve-

1. A quatre milles au N.-O. de Swaffham. Les ruines du prieuré sont encore considérables. M. H. Harrod qui pratiqua des fouilles sur l'emplacement en 1854, a consigné le résultat de ces dernières dans ses *Gleanings among the Castles and Convents of Norfolk*, Norwich, 1857, p. 110-124. Un plan restitué de l'ensemble accompagne cette description.

2. Bruel, *Recueil*, t. IV, n° 3561.

3. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 49, n° I.

4. *Ibid.*, p. 49, n° II.

5. Le Cartulaire de Castle Acre, manuscrit de la moitié du XIV^e siècle, est conservé au British Museum, fonds Harley, n° 2110. La nouvelle édition du *Monasticon Anglicanum* en donne l'analyse [t. V, p. 46-48].

nus étaient assez considérables. C'est tout ce que l'on peut inférer de l'existence de cette celle.

Sur la fin du XI^e siècle, l'église de Prittlewell, en Essex¹, était desservie par trois prêtres séculiers. Robert Fitz Sweyn, à qui elle appartenait, en fit don aux gens de Saint-Pancrease avec le traitement des précédents chapelains. Il assigna de plus aux moines les dimes du village de Milton et les chapelles de Sutton et d'Eastwood. La fondation de ce prieuré est contemporaine du règne de Henri I^{er} (1106-1135); c'est tout ce que l'on sait comme date. Prittlewell ne possédait que deux manoirs et était surtout renté en « spiritualités », c'est-à-dire que le rendement des églises de Raleigh, Thundersley, North et South Shoeburys, Canewdon, Wickford, Stoke, Clavering et Langley — toutes localités situées entre le Crouch et la Tamise — formait en réalité le plus gros de ses revenus².

Stanesgate appartient aussi à l'Essex et n'est pas très éloigné de Prittlewell. Le prieuré, dédié à sainte Madeleine, s'élevait à l'extrémité d'un petit promontoire sur la rive droite du Black Water, presque vis-à-vis d'Osead Island. Le fondateur s'appelait Raoul Fitz Brien. C'était un seul et même personnage avec celui qui, vers 1100, avait établi les Augustins sur une autre de ses terres, à Bricett dans le Suffolk. L'église de Stanesgate devait même entrer dans la dotation de cette maison³. Plus tard Raoul s'était ravisé et avait fait don de cette dernière aux Clunisiens. Ceci était arrivé avant 1121. Outre Fitz Brien, les moines de Stanesgate comptèrent encore parmi leurs bienfaiteurs Philippe

1. A un mille au nord de Southend. — Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 22, n^o I.

2. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 21.

3. *Ibid.*, t. VI¹, p. 174, n^o I. « Ecclesiam de Stanesgate cum tertia parte decime mee... quam dabo in dedicatione ecclesie. »

de Boville, Barthélemy de Badlesmere, Gilbert Foliot et William Page. Leurs possessions étaient localisées à Steeple, Tillingham, Great Totham, Woodham Mortimer, Maldon et Saint-Laurence.

Farleigh¹, dans le Wilts, fut après Castle Acre la plus importante des filiales de Lewes. Sa fondation datait de l'année 1125 et les libéralités d'Onfroid de Bohun, second du nom, en avaient été l'occasion. Avant d'arriver en aumône aux Clunisiens, le manoir et le parc de Farleigh faisaient en effet partie des domaines de ce seigneur. Le fils d'Onfroid et son homonyme ratifia plus tard les dons paternels, ainsi que tous ceux qu'à diverses époques le prieuré avait acquis d'autres particuliers². Un acte du même genre, octroyé par Henri III en 1227, nous apprend par ailleurs que les moines de Farleigh étaient redevables à Mathilde l'Impératrice de l'église de Chippenham, du manoir de Marston et d'une hide de terre en Rowde³. De ce prieuré, qui avait possédé terres et rentes dans les quatre comtés de Wilts, de Lincoln, de Gloucester et de Somerset, il ne subsiste plus que quelques vestiges au sommet d'un monticule.

Si on les compare à Farleigh, Monks Horton et Clifford ne nous apparaîtront que comme des établissements d'ordre très secondaire. Le premier se trouvait au sud-est du Kent, au fond d'un vallon bordé de bois. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une ferme⁴. Aux débuts du règne de Henri II, Robert de Ver, qui fut connétable d'Angleterre, avait appelé là quelques moines de Lewes, qui reçurent de lui notamment les églises de Purleigh (Essex), de Standford et de Brabourne, puis le manoir de Ditton.

1. Près du village actuel de Farleigh Wick, situé à trois milles N.-O. de Bradford-sur-Avon.

2. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 26, nos I et II.

3. *Ibid.*, p. 27, no III.

4. Les ruines du prieuré sont à un mille et demi au S.-O. du village.

Pierre le Vénérable applaudit à cette fondation et Lucius II en confirma les possessions par une bulle expédiée du Latran, le 11 mai 1144. Six ou huit religieux résidaient en ce prieuré, dont les revenus ne montèrent jamais bien au delà d'une centaine de livres¹. Clifford jouissait de moins encore. Cette celle, sur laquelle on n'a que peu de détails, confinait au Brecknock et au Radnor, tout en appartenant au comté d'Hereford². Son fondateur paraît avoir été Simon Fitz Richard, seigneur de la localité, et, si l'on en croit Tanner, cette fondation serait contemporaine du règne d'Henri I^{er}. Les religieux de Clifford étaient propriétaires dans le voisinage à Hardewicke, à Dorstone, à Cusop (Herefordshire) et dans quelques localités du Shropshire.

Saint-James de Dudley, Saint-Helens, Preen et Paisley, constituaient à eux quatre la filiation de Wenlock. Excepté Paisley, aucun de ces établissements n'eut de bien florissantes destinées. Dudley appartient au Worcestershire. C'est aujourd'hui une ville de cinquante mille âmes située en pleine « Black Country », au milieu des manufactures et des mines. Près du vieux château détruit seulement en 1750, Gervais Paynel, seigneur de ce quartier, avait installé vers le milieu du XII^e siècle, conformément aux intentions de son père défunt, un prieuré qu'il dota des églises de Dudley, de Northfield, de Sedgrey, d'Inkpen et de Bradfield, avec quelques terres et dîmes en sus³. Le prieur de Wenlock, auquel était confiée la haute main sur cette maison, devait y entretenir trois moines; mais les héritiers du fondateur conservaient le droit d'intervenir dans la nomination du prieur. Ainsi l'avait voulu Gervais Paynel.

1. M. J.-R. Scott a publié dans la *Kent Archaeol. Society*, t. X, 1876, p. 269-281, une soixantaine de documents concernant le prieuré de Monk Horton.

2. Clifford, sur la rive gauche du Wye, est situé à deux milles un quart au N.-E. de Hay.

3. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 83, n° II.

Il est probable que le personnel monastique en résidence à Saint-Helens et à Preen était encore inférieur en nombre à celui que nous venons de voir fixé pour Dudley. L'histoire de ces deux minuscules prieurés se réduit à fort peu de chose. Le premier, situé au bord d'une plage de la côte sud-est de l'île de Wight, occupait un site ravissant. Tout autour, du côté de la terre, verdoyent les prairies et les grands bois; en face, le large borné au loin par la côte anglaise. Il n'en subsiste plus rien que le clocher de la vieille église; la mer a balayé le reste. Le nom du fondateur de Saint-Helens n'est pas plus connu que l'époque à laquelle fut installée cette celle¹. Le prieur prétendait à certains droits sur la paroisse toute proche de Brading. Preen, aujourd'hui Church Preen, n'est éloigné que de quelques milles de Much Wenlock. Au temps où fut rédigé le *Domesday Book*, c'est-à-dire sur la fin du XI^e siècle, aucun défrichement n'avait encore été entrepris sur ce territoire; des bois en couvraient la surface. Il est très probable que l'un des possesseurs de Holt Preen, après avoir construit en cet endroit une église qu'il dota de quelques biens, abandonna le tout aux moines voisins de Wenlock, qui y envoyèrent quelques-uns des leurs. Par la suite, en effet, les seigneurs de Holt Preen continuèrent à jouir, conjointement avec le prieur de Wenlock, du droit de patronage sur Church Preen².

Grâce au Cartulaire de Paisley³, nous sommes beaucoup mieux renseignés sur la quatrième filiale de Wenlock, que sur celles qui précèdent. Son fondateur, Walter Fitz Alan, était arrière-petit-fils d'un sénéchal de Dol. La fortune des siens avait

1. Dugdale, *Monasticon*, t. VI², p. 1049, affirme que le prieuré de St-Helens existait avant 1055, sans nous dire où il a puisé ce renseignement.

2. R. W. Eyton, *Antiquities of Shropshire*, t. V, p. 221-222.

3. C. Innes, *Registrum monasterii de Passelet, cartas, privilegia, conventiones, aliaque munimenta complectens a domo fundata a. D. 1163 usque ad 1529*. Edinburgh, 1832. [Maitland Club, 17].

commencé en Angleterre et s'y était développée rapidement. Lui, au contraire, après avoir servi la cause de Mathilde l'Impératrice, s'en alla en Écosse à la suite du roi David I^{er} qu'il avait eu occasion de connaître à la cour de cette princesse. Il devait faire souche dans sa patrie d'adoption et y devenir l'ancêtre d'une dynastie de rois. Ce départ eut lieu après 1141. Créé par David grand sénéchal d'Écosse, avec réversion de cette charge à sa descendance, Walter Fitz Alan devint en même temps l'un des plus grands propriétaires du sud de ce pays, tant son royal protecteur le traita libéralement. On lui attribue la construction des châteaux de Renfrew et de Neilston. Il fit mieux toutefois que d'élever des forteresses et, imitant David I^{er} qui fut un grand bâtisseur de monastères, lui aussi voulut avoir le sien. Les Cisterciens, alors très florissants en ces quartiers, l'eussent volontiers secondé en cette entreprise¹ ; mais Walter, on ne sait pour quelle raison, préféra s'adresser aux Clunisiens. Wenlock lui était connu en raison de sa proximité des domaines paternels² ; il se tourna de ce côté et conclut avec le prieur Humbaud le curieux arrangement que voici : La maison de Wenlock fournirait treize moines à Walter qui, en dédommagement, lui donnerait une pleine mesure de terre dans le *borough* de Renfrew, ainsi que deux pêcheries³. Walter, en revanche, posséderait seul, et après lui ses héritiers, le droit d'intervenir dans la nomination ou la déposition du prieur, lequel serait choisi sur place et nulle part ailleurs hormis à Wenlock, dans le cas de nécessité.

1. Les principales abbayes d'Écosse étaient : Dundrennan, Balmerino, Culross, Cupar, Deir, Glenluce, Kynloss, Melrose, Newbotle, Sweetheart et Sandal.

2. Henri I^{er} avait donné à Alan Fitz Flaald la seigneurie d'Orwestry, dans le Shropshire.

3. Humbaud devait bientôt après échanger ce don contre la terre de Manwede, en Sussex. *Reg. de Passelet*, n° 4.

En dehors de là, il ne subsisterait entre les deux établissements que des relations d'ordre, c'est-à-dire la conformité des usages ¹.

Malgré ce que de telles conditions présentaient d'anormal avec la manière de faire habituelle des Clunisiens, Humbaud non seulement les accepta pour son compte — quitte à créer une équivoque, qui plus tard occasionna une crise — mais encore il les fit ratifier par le prieur de La Charité et par l'abbé de Cluny et, lorsque cette double formalité eût été accomplie, il amena lui-même au Sénéchal d'Écosse les treize moines promis. C'était en 1169 ². Le site choisi par Walter pour l'installation de la nouvelle communauté se trouvait au centre du Renfrewshire, sur la rive droite du White Cart et tout proche du petit village de Paisley, auquel le monastère emprunta son nom. Toutefois, comme les bâtiments réguliers étaient loin d'être achevés, les arrivants durent pendant plusieurs années séjourner provisoirement à King's Inch. Ils ne prirent possession de leur nouvelle demeure que peu à peu ³. Paisley, malgré de très rudes traverses — notamment à l'époque des luttes de l'Écosse contre l'Angleterre pour défendre son indépendance — devint un établissement de premier ordre, capable de rivaliser en influence et en opulence avec les deux autres grandes abbayes bénédictines écossaises, Dunfermline et Kelso. Ajoutons que les Stuarts, après leur accession au trône, contribuèrent pour une large part à ce résultat, en entourant de leur royale protection le monastère si généreusement doté par les premiers membres de leur famille.

1. *Reg. de Passelet*, n° 1. — Cette pièce a été imprimée aussi par M. W. M. Metcalfe, *Charters and Documents relating to the Burgh of Paisley*, 1902, p. 3-4, n° 2.

2. Cette date est fournie par le passage suivant de la *Chronique de Melrose* : « Humbaudus, prior de Wenloc, adduxit conventum apud Passelet qui est juxta Renfri, anno 1169. »

3. Metcalfe, *History of Paisley*, 1909, p. 10-13.

Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que Paisley ait possédé assez de vitalité pour donner naissance elle-même à trois autres maisons : Dalmullen ¹, Crossraguel ² et Fail ³.

Le Derbyshire, si pauvre en établissements religieux, renfermait l'unique dépendance de Bermondsey, la petite celle de Saint-James située en la ville de Derby, à l'extrémité de la rue qui plus tard prit son nom. Primitivement il existait là une église ou chapelle dont, vers le milieu du XII^e siècle, Waltheof Fitz Sweyn abandonna la possession aux moines de Bermondsey. Ceux-ci y détachèrent quelques-uns des leurs, qui eurent en même temps la garde d'un hôpital installé à côté ⁴. Montacute plus fécond avait essaimé dans les quatre comtés circonvoisins de Dorset, de Devon, de Monmouth et de Cornouaille. Sa filiale la plus considérable, East Holme ou mieux Holne, devait en principe abriter treize moines. Le fondateur s'appelaient Robert de Lincoln, et le domaine dont il se dessaisissait nommément en faveur de Gilbert et de trois autres religieux, avait été acquis par son père Alvred, du médecin Grimbald ⁵. La terre de Kerswell,

1. *Alias* Dalmelling, Ayrshire, à un mille et demi d'Ayr. Cette maison avait été fondée en 1229, pour une communauté de Gilbertins qui l'abandonnèrent au bout de neuf ans. Paisley en prit alors possession.

2. Ayrshire, à deux milles S.-O. de Maybole. Établissement fondé en 1240, par Duncan, premier comte de Carrick. Crossraguel, à la différence de Dalmellen et de Fair, qui ne furent jamais que de simples pricurés, eut un abbé dès le principe. C'était une maison autonome ne relevant de Paisley que par le droit de visite, que cette dernière exerçait sur elle.

3. Ayrshire, sur la rive droite du Fail Water, et à un mille au N.-O. de Tarbolton. Cette maison avait été fondée en 1252.

4. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 104. Bermondsey entretint aussi pendant quelque temps une petite conventualité à Alderman Haw, Leicestershire, à trois milles O. de Mount Sorel. Mais cet établissement n'eut jamais grande vitalité.

5. *Montacute Chartulary*, [Somerset Record Soc., t. VIII, 1894] nos 118-120, 127, 130-132. — East Holme, Dorset, est situé sur le Frome, à deux milles

d'autre part, était un don de Mathilde Peverel au prieur Durand, ainsi que la localité d'Escot, le manoir et l'église d'Ermington ¹. Là ne résidaient que deux moines. A Malpaset à Saint-Cadix on n'en rencontrait pas davantage. Le premier de ces deux prieurés comptait Robert de La Haye, Ranulf le médecin, et Robert, comte de Gloucester, parmi ses principaux bienfaiteurs ². Guillaume de Mortain n'avait pas été étranger aux commencements du second ³.

Lenton tenait son bien de Ranulph Gernon, comte de Chester, Kersall dans la vallée del'Irwell, à trois milles nord-ouest de Manchester ⁴. Ce don avait été fait entre 1143 et 1153 ; Henri II le renouvela plus tard. Quelques terres à Athson-under-Lyne, à Audenshaw et à Paldouleggh assuraient la subsistance de la petite communauté qui vivait là. Quant à Rock Chapel, autre dépendance de Lenton, c'était moins une celle qu'une sorte d'ermitage aménagé dans les grottes qui s'ouvrent sur le Leen, à l'est de Nottingham ⁵. Le moine qui y séjournait devait assurer aux piétons le passage de la rivière ⁶.

S.-O. de Wareham. Ce prieuré tirait pension des églises de Puddletown, de Warmwell, de Corton, de Langton Herring et de Poverstock.

1. *Montacute Chartulary*, nos 138-142 et 144-157. — Kerswell, Devon, se trouve à quatre milles N.-O. d'Honiton et dépend de la paroisse de Broad Hembury.

2. *Montacute Chartulary*, nos 164, 166. — L'emplacement du prieuré s'appelle actuellement Malpas Court ; il est situé au sud du village, près du confluent de l'Ebwy dans l'Usk. Coxe, *Historical Tour in Monmouthshire*, t. I, p. 78-79, donne une courte description et une vue de la vieille église de Malpas.

3. *Montacute Chartulary*, nos 177-179 et 190. Les quelques ruines encore subsistantes se trouvent sur le territoire de Saint-Weep. Saint-Cadix est le nom moderne du site ; les formes anciennes sont Saint-Syric, Saint-Karroc, Saint-Cyrus.

4. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 111.

5. Ces grottes, appelées aujourd'hui Papist Holes, se trouvent dans l'enceinte du « Park ».

6. Briscoe, J. Potter, *Old Nottinghamshire*, t. 1er, p. 123-124.

Le prieuré de Monk Bretton avait pris naissance en 1157 ; il était sous le patronage de sainte Madeleine et s'appelait d'abord prieuré de Lund ¹. La maison de Pontefract fournit le personnel ; un pieux laïc, Adam Fitz Ewain, fit le reste et se chargea d'assurer l'avenir de cette fondation, en lui assignant, avec d'autres biens, le domaine de Bretton, les moulins de Lund et de Dern, la terre de Carlton et l'église de Roysdon ². Ces largesses paraissent avoir été subordonnées à certaines conditions ; celles-ci entre autres : Adam, prieur de Pontefract, s'il venait à sortir de charge, devait prendre le gouvernement de Monk Bretton et le conserver jusqu'à sa mort ³. Le convent de Monk Bretton jouirait en outre du droit de choisir librement son prieur, sans que le supérieur de Pontefract eût à intervenir en cette matière autrement qu'en venant présider l'élection. Cette dernière concession octroyée à Fiz Ewain en même temps que certaines faveurs spirituelles personnelles ⁴, occasionna dans la suite, entre les deux maisons, un conflit que Rome dut régler ⁵ (1255). Monk Bretton, malgré cette crise passagère, n'en devint pas moins un établissement important, dont les revenus, au moment de la dissolution, dépassaient trois cents livres ⁶.

Avec Little Horkesley, et Wangford, filiales de Thetford, nous reprenons la série des fondations chétives et sans avenir. Le premier de ces deux prieurés se trouvait aux confins de l'Essex et du Suffolk ⁷ ; il avait du bien dans l'un et l'autre comté. Robert

1. Monk Bretton est situé dans le Yorkshire, West-Riding, à un mille et demi au N.-E. de Barnsley. Il subsiste encore quelques ruines de l'église.

2. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 136, n° 1.

3. *Ibid.*, p. 138, n° x. — *Chartulary of... Pontefract*, t. I, n° XLVI.

4. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 136, n° II.

5. *Ibid.*, p. 137, n° III.

6. Le Cartulaire de Monk Bretton, volume in-4° de 56 f°s parchemin, est conservé au British Museum, fonds Lansdowne, 405.

7. Little Horkesley, Essex, est situé à quatre milles trois quarts au sud de Colchester.

Fitz Godehold, auquel les Clunisiens devaient l'église d'Horkesley, leur avait en outre cédé soixante acres de terre en Asheldam, des dîmes à Foulton, à Fordham et à Boxted, plus les deux églises de Wiston et d'Asheldam et une moitié de celle de Boxted¹. A Wangford², les premiers et principaux bienfaiteurs étaient Ansered de France et Dodon qui, se trouvant être copropriétaires de l'église de la localité et de la chapelle de Rissmere, plus tard dénommée Southwold, avaient abandonné chacun leur part des deux à Thetford³. Le prieur de Wangford tirait aussi revenu de quelques cures du voisinage : Reydon, North Stales et Stowen. Trois ou quatre moines assuraient la permanence du service divin dans ces deux prieurés.

J'ai fait allusion plus haut à la prospérité de Castle Acre ; il importe d'y revenir, car cette maison, pour sa part, n'effectua pas moins de quatre fondations : Bromholm, Mendham, Slevesholm et Normansburgh. Bromholm, la plus considérable, commença par végéter durant plus d'un siècle. Guillaume de Granville en avait jeté les fondements en 1113 ; son fils Barthélemy affermit l'œuvre et augmenta les dons paternels des siens propres⁴. Néanmoins cette pauvre celle, perdue sur la côte nord-est du Norfolk⁵, semblait vouée à l'obscurité, lorsqu'en 1223 un clerc anglais, jadis attaché à la personne de l'empereur Beaudoin, y apporta de Constantinople un fragment de la vraie Croix soustrait par lui de la chapelle impériale avec d'autres reliques et joyaux⁶. Cet événement valut à Bromholm la célébrité et l'opu-

1. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 156, n° 1.

2. Dans la partie N.-E. du Suffolk, à trois milles et demie N.-O. de Southwold.

3. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 160, note c.

4. *Ibid.*, p. 63, n° 1.

5. Bromholm est situé à quatre milles au N.-E. de North Walsham.

6. Math. Pâris, *Historia Anglicana* [Rolls Series], t. II, p. 258-259.

lence. Immédiatement commença au prieuré ce pèlerinage fameux qui ne devait cesser qu'à la veille de la Réforme et du schisme. Immédiatement aussi les dons affluèrent ; Bromholm changea d'aspect, eut de spacieux bâtiments conventuels¹. Ses possessions s'étendaient sur cinquante-six localités du Norfolk et seize du Suffolk².

Mendham n'eut ni la même fortune, ni la même renommée. Les premiers biens-fonds destinés par Guillaume de Huntingfield à la dotation de ce prieuré étaient disséminés dans la plaine au milieu de laquelle serpente le Waveney, région basse et plate, coupée d'aulnaies, de canaux d'écoulement et de champs de roseaux³. Aussi fallut-il du temps avant que surgît de ce sol un monastère pourvu d'une église de pierre, ainsi que le voulait Guillaume. En réalité ce fut le fils du fondateur, Roger de Huntingfield⁴, qui conduisit l'entreprise jusqu'à complet achèvement et obtint de Castle Acre l'érection canonique de la maison de Mendham. Un prieur et huit moines devaient y résider, ces derniers fournis moitié par Castle Acre, au fur et à mesure qu'il se produirait des vides. Les recrues, s'il s'en présentait, devaient, au début du moins, aller recevoir dans ce dernier établissement l'initiation à la vie religieuse. Il ne serait loisible aux gens de

1. Harrod, *Gleanings*, p. 225-232, donne le résultat des fouilles exécutées en 1854.

2. Le Cartulaire de Bromholm se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, sous la cote 2.315, Mm. II. 20. C'est un in-f^o de 91 feuillets transcrit dans la première moitié du XIV^e siècle et ne renfermant pas moins de 471 actes de toute espèce. Le *Catalogue of Manuscripts preserved in the Library of the University of Cambridge*, t. IV, p. 144-173, renferme une analyse sommaire de ce manuscrit pièce par pièce.

3. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 68, nos I et II. Ces deux chartes non datées sont antérieures à 1155, époque de la mort de Guillaume de Huntingfield.

4. *Ibid.*, n^o IV. — Roger de Huntingfield mourut en 1204.

Mendham d'accueillir chez eux les candidats, qu'après accroissement de leur nombre. Quant aux obédienciers envoyés là de Castle Acre, ils ne pourraient être rappelés sans motifs ¹.

Les ruines de Slvesholm se voient encore à l'ouest de Methwold ; autour s'étendait un « fen » ou plaine marécageuse. L'ilot de terre ferme, auquel le prieuré emprunta son nom, fut donné par le troisième Warenne au prieur Paul déjà installé sur place, à la condition qu'après la mort de ce dernier, le convent de Castle Acre jouirait du droit de nommer les prieurs suivants et que lui comte, et ses héritiers, auraient celui d'admettre l'élu ². Pour Normannesburgh, aux débuts c'était un prieuré de chanoines réguliers fondé vers 1160, par Guillaume de Liseurs. Le site se trouvait sur le territoire de South Raynham. Mais une quarantaine d'années environ après la fondation, Geoffroy, fils de Guillaume, transmit, on ignore pour quels motifs, cet établissement — immeubles et biens — à Castle Acre et lui en assura la possession par acte authentique. Il eut même à cœur d'amplifier, par des dons subséquents, cette première largesse ³. En retour, Castle Acre devait entretenir en cette maison une conventualité d'au moins trois moines.

Les moniales de La Prée, à Northampton, appartenaient aussi au corps clunisien, et malgré qu'elles n'aient entretenu avec le chef-d'ordre que des rapports très peu suivis, je ne saurais me dispenser, avant de clore la nomenclature ci-dessus, de mentionner au moins leur monastère. Ces religieuses reconnaissent pour fondateur Simon de Senlis, le jeune, qui d'abord les avait installées à Fotheringay, sous le règne d'Étienne (1135-1154). A quelle époque vinrent-elles se fixer à La Prée et pour quels

1. Dugdale, *Monasticon*, *Ibid.*, nos v, vi.

2. *Ibid.*, p. 71, n° III.

3. *Ibid.*, p. 69, nos I, II, III.

motifs? On ne le sait. L'abbé de Cluny n'exerçait aucune juridiction sur cette communauté, et ce sont toujours les évêques de Lincoln que les documents nous montrent intervenant en toute occasion dans la vie conventuelle des religieuses, qu'il s'agisse de visites canoniques, de réforme ou d'élections d'abbeses. L'abbaye de La Prée compta de nombreux bienfaiteurs et, dans le nombre, plusieurs rois et princes d'Écosse. Par ailleurs, une charte d'Édouard III nous a conservé un état très détaillé de ses biens au XIV^e siècle¹. D'histoire proprement dite, cette maison n'en a pas; il ne subsiste de son passé que des faits sans liaison entre eux. Ce que l'on sait mieux, ce fut sa fin très digne. Les cyniques commissaires de Henri III durent rendre hommage à la vieille abbesse Clémentine Stock et à la sagesse de son gouvernement; ils n'en jetèrent pas moins dehors les sept religieuses qui formaient encore la communauté (1538).

II. — ORGANISATION ET RAPPORTS AVEC LE CHEF-D'ORDRE.

Cluny, à l'époque où Lanzon et ses compagnons s'acheminaient vers l'Angleterre, atteignait l'apogée de sa grandeur et de ses destinées. Aucun genre de gloire ne lui avait manqué. Aussi, vainement eût-on cherché dans toute la chrétienté d'alors un milieu monastique capable de rivaliser avec l'abbaye bourguignonne, tant au point de vue de la puissance et de l'influence, qu'à celui du nombre et de l'extension géographique des dépendances. Jamais encore on n'avait vu rien d'approchant. L'Ordre de Cluny, comme on disait déjà en parlant de ce puissant agglomérat de monastères de tous degrés, possédait son organisation

1. Dugdale, *Monasticon*, p. 208, n° 1. — M. C. H. Compton a publié un court article sur l'abbaye de La Prée dans le *British Archaeol. Assoc. Journal*, t. VII (n. s.), p. 93-102.

à lui, avait sa physionomie distincte et formait comme un véritable état, indépendant et fermé, dans la grande famille religieuse de l'époque. Ces particularités n'avaient point échappé aux contemporains. Certains les admiraient ; d'autres y prétendirent découvrir l'indice de tendances vers une sorte d'impérialisme monastique¹.

En réalité, l'Ordre de Cluny n'était ni une association, ni une confédération — encore moins une congrégation dans le sens moderne du mot. Deux sortes d'établissements composaient ce vaste ensemble : les prieurés conventuels et les abbayes ordonnées ou sujettes. Les premiers, qu'ils fussent des fondations directes de Cluny et de ses filiales², ou bien d'anciennes abbayes jadis indépendantes, descendues au rang de simples prieurés, étaient placés vis-à-vis du chef-d'ordre dans une subordination absolue. Aucun moyen d'échapper à cette sujétion. Moins étroit était le lien qui rattachait au pouvoir central les maisons de la seconde catégorie. Celles-là conservaient l'administration de leur temporel et le gouvernement de leurs propres prieurés. Pendant un temps, elles continuèrent même à élire leurs abbés ; mais bientôt, à la suite de difficultés et de symptômes fâcheux de décadence, Rome confia aux abbés de Cluny le soin de pourvoir directement à ces sièges abbatiaux, avec plein droit de correction. Il y avait bien aussi certaines abbayes qui avaient adopté les Us, ou une partie des Us clunisiens : mais il serait inexact de les considérer comme faisant partie de l'Ordre, car elles échappaient à la juridiction de l'archiabbé — et cette juridiction était

1. *Adalberonis Laudunensis episcopi Carmen ad Robertum regem*, *Rev. Gallic. SS.*, t. X, p. 65-72. — *Vita S. Bernardi Tironensis*, c. VII, *Boll. AA. SS.*, avril., t. II, 235-236.

2. Maintes fois pourtant certaines filiales de Cluny, La Charité-sur-Loire en particulier, tentèrent de se soustraire à cette sujétion. *Bruel, Recueil*, t. V, n° 4400; t. VI, nos 4465, 4499, 5448.

en définitive le lien véritable qui unissait sous un chef unique les membres épars de ce grand corps.

La constitution de l'Ordre de Cluny était en effet essentiellement monarchique. Un seul y commandait et y gouvernait, l'abbé. Les autres n'étaient que des mandataires. Que l'on juge plutôt. S'agissait-il par exemple de pourvoir de supérieur un prieuré conventuel ? Ce soin revenait à l'abbé, et le prieur ainsi désigné par lui était révocable et amovible à son gré. Une abbaye sujette s'était-elle donné un chef par libre élection ? Là encore intervenait l'abbé de Cluny. L'élu devait d'abord lui prêter obédience comme à son supérieur immédiat, puis recevoir de lui sa crosse¹. Avant cette formalité, il lui était interdit d'user des *pontificalia*. A l'abbé de Cluny était encore réservée la visite régulière de toutes les maisons de l'Ordre et la profession des novices. En sa présence enfin les novices bénis dans les autres monastères devaient venir émettre profession à Cluny même, dans la grande basilique. En un mot, pas un détail de quelque importance qui échappât à son contrôle ou à son autorité. Au reste, mieux encore que tout ce que je viens de dire, les honneurs dont ses subordonnés entouraient l'abbé de Cluny, montrent quelle personnalité était la sienne. A peine son élection avait-elle été proclamée et ratifiée, rapporte le Livre des Us, que les officiers du monastère, en signe de soumission, venaient déposer à ses pieds les clefs de leurs services respectifs. Partout lui étaient prodiguées les marques de respect : à l'église, au chapitre, au réfectoire, au dortoir, dans les cérémonies. Lui seul donnait les bénédictions. Dans les cas douteux, sa décision faisait loi. On ne l'écoutait qu'à genoux : on inclinait la tête chaque fois que son nom était

1. Au cours du XIII^e siècle, les abbés de Saint-Jean-d'Angély, de Mauzac et de Baume-les-Messieurs n'acceptèrent pas toujours la juridiction de l'abbé de Cluny.

prononcé. Aucun moine ne lui adressait la parole avant de l'avoir salué par la formule préliminaire : *Benedicite !* S'il entraît dans une officine où les frères psalmodiaient en accomplissant leur besogne, incontinent ils se taisaient. Au retour de ses voyages enfin le convent allait l'attendre processionnellement à la porte du monastère ¹.

Malgré sa noble ordonnance, cette organisation ne laissait pas que de présenter de très graves défauts. Le temps et les événements se chargèrent de le démontrer. Le régime clunisien en effet, tout en paraissant respecter les éléments constitutifs de l'Institut bénédictin, leur portait atteinte en deux points importants. Il exagérait le principe d'autorité au point d'en gêner l'exercice tant cette dernière était étendue ; en second lieu, il réduisait au minimum l'autonomie des prieurés par la sujétion excessive dans laquelle il les maintenait. C'était tout ensemble émiettement et absorption. Et il arriva de bonne heure, par la force des choses, que les abbés de Cluny, grâce à cette centralisation à outrance, ne furent plus que des potentats et les gérants — souvent peu heureux — d'une vaste administration. Le soin de leur seule abbaye eût suffi largement à absorber le meilleur de leur activité ; ils durent, par surcroît, s'occuper du sort d'une multitude d'établissements secondaires, dont la prospérité dépendait de leur vigilance. Cette sollicitude les entraînait sans cesse au dehors : aussi les trouve-t-on en chevauchées continuelles sur tous les chemins de l'Europe. Les quatre saints abbés, dont l'effort continu édifia la grandeur de Cluny, purent sans doute suffire à cette tâche. Mais leurs successeurs n'eurent ni le même

1. Udalric, *Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii*, lib. II, c. 1, 2. — Bruel, *Recueil*, t. VI, n° 4497. Ce texte donne une idée des prérogatives dont jouissait l'abbé de Cluny dans un grand monastère, comme celui de La Charité.

ascendant, ni la même énergie et, dès lors, le principe vital qui partait du centre n'atteignit plus jusqu'aux extrémités qu'avec une difficulté croissante. Et celles-ci, en dépit de l'institution des Chapitres généraux et des Visites, commencèrent aussitôt à dépérir. Faut-il ajouter que ces prieurés tenus en tutelle si étroite, gouvernés par des supérieurs qu'ils n'avaient pas choisis, peuplés de sujets demeurés parfois de longues années sans pouvoir émettre profession, ne vivaient déjà pour la plupart que d'une existence languissante et factice. Ces quelques réflexions suffisent, et l'histoire des relations de nos prieurés anglais avec la métropole mettra le lecteur à même de contrôler ce que je viens d'avancer.

Le prieuré de Lewes se trouva avoir, au moins dans le principe, une situation exceptionnelle. Guillaume de Warenne avait conclu avec le saint abbé Hugues un concordat en forme, dont les clauses étaient les suivantes : Lewes serait considéré comme l'un des établissements principaux de l'Ordre clunisien. Après la mort de Lanzon, ou, s'il venait à être promu à une dignité supérieure à celle qu'il détenait présentement, l'abbé de Cluny désignerait pour le remplacer l'un de ses moines les plus éminents, un homme à la fois entendu en affaires et habile à gouverner les âmes. Toutefois ce ne serait jamais ni le grand prieur de Cluny, non plus que le prieur de La Charité. Dans l'intérêt même de la maison de Lewes, ce supérieur serait inamovible et l'abbé de Cluny n'exercerait contrôle sur lui que dans les questions d'observance et de discipline ; dans ces dernières, surtout pour lui prêter main-forte en cas de besoin. Guillaume de Warenne avait déjà constitué le prieuré de Castle Acre sous la directe exclusive des prieur et convent de Lewes. Les autres maisons, qu'avec l'aide du Ciel, il leur serait donné d'établir, devaient leur demeurer pareillement soumises. Toutefois, afin de mettre Saint-Pan-

grâce à l'abri du pouvoir séculier, le noble comte voulut que le prieur de Lewes acquittât chaque année envers la mère-abbaye un cens de cinquante sous, monnaie anglaise, en signe de vassalité¹.

Le même mécanisme administratif fonctionna, à l'instar de Lewes, entre les autres filiales directes soit de Cluny, soit de La Charité-sur-Loire, soit de Saint-Martin-des-Champs, et les établissements qui leur avaient donné naissance. Ainsi Wenlock, Bermondsey, Saint-André de Northampton, Daventry et Pontefract demeuraient sous la haute main du prieur de La Charité et lui payaient le cens. Montacute, Lenton et Thetford, d'autre part, ne furent pas moins étroitement assujettis à Cluny ; Barnstaple, Saint-James d'Exeter et Saint-Clears à Saint-Martin-des-Champs. Par voie de conséquence, lorsque certains des prieurés indigènes eurent, ainsi que nous l'avons vu, acquis assez de vitalité pour effectuer eux-mêmes des fondations, ils jouirent à leur tour de droits analogues sur leurs dépendances respectives, desquelles ils perçurent également une redevance annuelle — un marc ou un demi-marc d'argent pour l'ordinaire. Cluny, de la sorte, préluait par une première et imparfaite ébauche au système qui, plus tard, assurerait à Cîteaux et sa force principale et sa physionomie distinctive.

Les séculiers cherchent les premiers à modifier cet état de choses. Vers la même époque, sur la fin du XII^e siècle, nous voyons agir en ce sens deux puissants barons anglais, Hamelin de Warenne² et Roger Bigod³. Le premier à Lewes, le second à

1. Bruel, *Recueil*, t. IV, n^o 3561.

2. Demi-frère de Henri II et fils illégitime de Geoffroy Plantagenet, Hamelin avait épousé vers 1163, Isabelle, fille unique et héritière du troisième comte de Surrey, qui lui transporta le nom et la fortune des Warenne.

3. Second comte de Norfolk, mort en 1221.

Thetford, prétendent avoir part à l'institution du prieur, en tant que descendants des fondateurs et à raison de leur droit de patronage sur ces maisons. Les pauvres moines passent par de rudes traverses, et se voient interdire toute communication avec Cluny¹. A Lewes, les choses vont même très loin. Hamelin de Warene, frustré dans ses prétentions, séquestre les biens du prieuré, terrorise les vassaux des moines et investit en quelque sorte le monastère. Le prieur nommé par l'abbé et déjà installé, est sommé par lui de quitter la place au plus tôt, s'il ne veut pas perdre les membres. Symptôme plus alarmant, il y a hésitation au sein de la communauté : quelques-uns réclament le droit de libre élection. Rome, saisie des faits, intervient et nomme des commissaires ; en dernier lieu l'archevêque de Cantorbéry et les évêques d'Ely et de Chichester². L'abbé de Cluny, c'était alors Hugues V, ancien abbé de Reading, croit également devoir se transporter sur place. Des pourparlers s'engagent avec les fondés de pouvoirs du comte. Lui, durant ce temps, continue avec une véritable sauvagerie sa campagne d'opposition. Officieusement le roi essaye de s'interposer ; il n'est pas plus écouté que les autres. Warene a fait occuper par ses gens les deux monastères de Lewes et de Castle Acre ; lorsque l'abbé de Cluny s'y présente, ces malandrins lui refusent l'entrée avec violences et Hugues n'a d'autre ressource que de lancer contre eux les censures ecclésiastiques. A ce coup, l'obstiné baron hésite un instant. Mais ce bon mouvement dure peu. L'abbé de Cluny s'est présenté de nouveau à Lewes ; de nouveau il se heurte à des hommes d'armes. Cette fois l'interdit tombe sur les domaines du comte. Les commissaires apostoliques se sont, de leur côté, consumés en vains efforts. L'épreuve a du moins produit ce résultat immédiat de grouper

1. Bruel, *Recueil*, t. V, nos 4390, 4408.

2. *Ibid.*, n° 4381.

autour de l'abbé de Cluny, en un même sentiment de filiale soumission, tous les moines de Lewes¹. Fort de ce succès, l'archevêque de Cantorbéry enjoint aux abbés de Battle et de Robertsbridge d'introduire le prieur dans le monastère. Une fois de plus les gens de Warenne leur barrent le passage et le comte cherche à évoquer toute l'affaire devant un tribunal séculier. Enfin, alors que tout semblait désespéré, l'altier personnage se radoucit subitement et consent à un accommodement dont les clauses sont souscrites le 10 juin 1201, par de nombreux témoins. Il y était stipulé qu'à chaque vacance, les délégués du convent de Lewes et ceux du comte de Warenne se rendraient à Cluny, et que l'abbé présenterait deux candidats à leur choix. L'élu serait immédiatement mis en possession ; il jouirait de l'immovibilité et exercerait juridiction sur tout le personnel des filiales de sa dépendance². Ainsi fut clos ce pénible débat qui s'était prolongé des années.

En maintes autres circonstances encore, l'archiabbé est contraint de fléchir sur les principes. Vers 1145 ou 1146, le roi Étienne et sa femme Mathilde avaient inauguré à Faversham, dans le Kent, un monastère dont les treize premiers moines venaient de Bermondsey. Mais les souverains n'ignoraient pas quel sort attendait leur fondation, si elle demeurait rattachée à l'Ordre de Cluny dans les conditions ordinaires. De là une double série de négociations, avec Pierre le Vénérable d'abord, puis avec le prieur de La Charité — ce dernier ayant à intervenir comme prieur fondateur de Bermondsey³. Le résultat final fut que le nouvel établissement conserva son autonomie et

1. Bruel, *Recueil*, n° 4398.

2. *Ibid.*, n° 4397. — Il est vrai que vingt-sept ans plus tard, l'un des premiers actes de l'abbé Barthélemy fut d'obtenir de Grégoire IX révocation de cet arrangement, lequel néanmoins subsista en pratique. *Recueil*, t. VI, n° 4574.

3. Annales de Bermundeseia, *loc. cit.*, p. 438.

demeura soustrait à jamais à la juridiction des deux supérieurs clunisiens¹. A la suite de ce désistement, le premier abbé de Faversham, Clérembaud, était béni le 11 novembre 1147, par Thibaud, archevêque de Cantorbéry, non sans avoir au préalable prêté le serment d'obédience canonique au prélat et à ses successeurs².

Le cas des moines de Paisley est à peu près analogue. Eux, toutefois, sont demeurés clunisiens et n'ont abandonné du régime de l'Ordre que ce qui était réellement inapplicable, vu leur éloignement de la mère-abbaye. Encore ne s'y sont-ils résolus qu'après expérience faite, contraints en quelque sorte par les circonstances. Voici l'épisode en ses diverses phases, car la question ne fut pas résolue en un jour, il s'en faut. Suivant un usage qui, je l'ai dit, ne souffrait pas d'exception, les religieux écossais étaient tenus comme les autres d'envoyer leurs sujets émettre profession à Cluny. Mais des rives du White Cart jusqu'à la vallée de la Grosne il y a belle distance, et de pareils voyages périodiquement entrepris pouvaient à bon droit passer pour onéreux. Un autre inconvénient de cet usage était de favoriser les défections; tel qui partait en froc pour Cluny, ne revenait pas toujours en Écosse dans le même équipage. Et puis encore — mais ce troisième motif n'était pas avoué si haut que les deux premiers — les gens de Paisley souffraient dans leur amour-propre de voir quantité d'établissements religieux de la contrée, moins importants que le leur, se prévaloir du titre abbatial, alors qu'eux, par le fait de leur situation, étaient voués à un état d'infériorité sans issue. Bref, il arriva un moment où les moines de Paisley cherchèrent à sortir de cette impasse. Ils agirent en conséquence, et surtout ils firent agir de puissants

1. Dugdale, *Monasticon*, t. IV, p. 574-575, nos VIII et IX.

2. R. Twysden, *Historiæ Anglicanæ Script.*, t. X, col. 1365.

auxiliaires. On voit en effet le roi Alexandre II prendre en mains cette affaire et correspondre lui-même avec Honorius III, afin d'obtenir de ce pape l'érection du prieuré en abbaye et la dispense pour les moines d'aller désormais prononcer leurs vœux à Cluny. La réponse du Pontife, expédiée de Rieti, est du milieu de l'année 1219. Honorius chargeait l'évêque de Glasgow d'étudier la question, de concert avec les abbés de Melrose et de Kelso. Il accordait en même temps pouvoirs à tous trois pour autoriser l'élection, s'ils reconnaissaient le bien-fondé de la requête¹. Les délégués pontificaux se réunirent à Jedburgh. Comme de juste les gens de Wenlock avaient été avisés de l'enquête et invités à s'y présenter. Ils firent défaut. L'évêque et ses codélégués n'en poursuivirent pas moins leur mandat et finalement conclurent à accorder aux Paisleyens les facultés prévues par la bulle. Ils se bornèrent à réserver les droits de l'abbé de Cluny². Cela se passait au cours de l'année 1220.

Il est probable que les intéressés usèrent sans tarder de leur privilège, et puis, l'élection faite, ils se tournèrent du côté de Cluny pour obtenir confirmation. Mais alors ils se heurtèrent à un refus absolu. Pendant plus de quarante ans il en devait être ainsi. Ce fut une ère d'épreuves et de traverses dont les pauvres gens eux-mêmes nous ont laissé le récit³. Les Cisterciens, entre temps, multipliaient les démarches auprès de Walter Fitz Alan, le petit-fils du fondateur, dans le but d'obtenir l'incorporation de Paisley à leur Ordre. Peines perdues, car l'attachement des Paisleyens au *modus vivendi* clunisien dérouta tous les efforts en sens contraire. Par bonheur, les évêques de Glasgow, très au

1. *Reg. de Passelet*, n° 8.

2. W. M. Metcalfe, *History of Paisley*, p. 27-29. L'auteur a résumé les textes du Cartulaire relatifs à cet incident.

3. Bruel, *Recueil*, t. VI, nos 4934 et 4935.

courant de la situation, veillaient aux véritables intérêts du prieuré et c'est l'un d'eux, William de Bondington ¹, qui, en 1241, eut le mérite de clore ce long débat par une transaction, somme toute, profitable aux uns et aux autres. L'abbé de Cluny reconnaissait au convent de Paisley le droit d'élire son abbé. L'élu, de son côté, devait, dans les deux ans à suivre, venir à Cluny prêter à l'archiabbé le serment d'obédience; puis faire ensuite acte de présence à l'abbaye-mère de sept ans en sept ans, soit en personne, soit par procureur. La maison de Paisley demeurait en outre soumise aux visites régulières et devait, en signe de sujétion, verser annuellement deux marcs d'argent à la Chambrerie de Cluny ². Les moines écossais ne furent pas toujours exacts à acquitter ce cens, leur propre Cartulaire en fait foi ³. Néanmoins à partir de ce jour, la bonne harmonie avec le chef-d'ordre ne subit plus d'aussi longue éclipse.

On peut, semble-t-il, réduire à trois chefs l'ensemble des relations officielles qu'entretenaient les prieurés anglais avec l'abbaye de Cluny. Il y avait les relations financières, les relations créées par l'institution des Chapitres généraux; celles enfin auxquelles donnèrent lieu les visites canoniques.

Les premières ne furent pas toujours cordiales ⁴. De très bonne heure en effet, et à la suite probablement de la crise financière qui s'abattit sur l'abbaye du temps de Pierre le Vénérable, le cens dont il a été question plus haut se trouva converti pour les filiales directes en une rente plus élevée, avec laquelle il se confondit. C'est ce qu'on appelait la *pensio*. Selon toute apparence encore, le montant

1. Evêque de Glasgow de 1233 à 1252.

2. Bruel, *Recueil*, t. VI, n° 4789.

3. *Reg. de Passelet*, nos 16-17. Metcalf, *op. cit.*, p. 29.

4. Bruel, *Recueil*, t. V, n° 4381. « Petebant (il s'agit des moines de Lewes), quod abbas antiquo canone centum solidorum contentus, non gravaret amplius prioratum... »

de cette rente avait été calculé en principe sur l'état des revenus de chaque maison ¹. Quoi qu'il en soit de leur origine et de leur mode de répartition, nous savons en tout cas que le chiffre de ces pensions demeurait fixe et ne pouvait être surélevé. De ce chef, Lewes était taxé à cent sols sterling, Lenton à cinquante ; Montacute à douze marcs d'argent et Thetford à deux ². Régulièrement les prieurs de ces quatre maisons eussent dû apporter leur imposition respective en venant au Chapitre général ; mais, ainsi que nous le verrons plus loin, il s'en faut que les choses se soient toujours passées de la sorte. Les souverains anglais étaient parfaitement instruits de cet usage et ils n'en toléraient l'application que de fort mauvaise grâce. En dehors de ce cas déterminé, il arriva encore maintes et maintes fois que les abbés de Cluny, pour se créer des ressources, obtinrent des Souverains Pontifes licence de lever durant plusieurs années de suite des subsides extraordinaires ou *décimes* sur toutes les maisons de l'Ordre. Cela arriva en 1238, en 1290, en 1346 et d'autres fois encore. De ce côté également satisfaction complète ne fut pas toujours obtenue. Les prieurs objectaient, non sans raison, leur état de gêne ou le peu de ressources dont ils disposaient ³, la situation intenable que leur créaient vis-à-vis de certains Ordinaires les exigences de cette sorte ; le mauvais effet produit sur place par

1. Cette hypothèse me paraît autorisée par le fait que le cens de Paisley, fixé plus tardivement, n'a jamais subi d'augmentation. Au reste la *Pancarta Anglicana* [Sir Duckett, *Charters and Records of Cluny*, t. I, p. 196 *bis*] dit en parlant de cette redevance : « Hec abbatia [Paisley] debet annuatim census seu pensionem duarum marcarum sterlingorum. »

2. B. Nat., ms. lat. 17. 717, f^o 11 r^o. Ce volume est un recueil des actes relatifs aux pensions annuellement payées à l'abbaye de Cluny par les maisons qui en dépendaient directement.

3. Bruel, *Recueil*, t. VI. N^o 4732 : lettre du prieur de Montacute. N^o 4745 : lettre du prieur de Northampton. N^o 4805 : lettre du sous-prieur de Lenton.

un exode de capitaux si fréquent, enfin la quantité d'impôts qu'ils devaient acquitter par ailleurs¹. Bref, un très petit nombre répondait à l'appel — heureux lorsque cette réponse elle-même ne se bornait pas à une preuve de bon vouloir, et rien de plus². Quoique moins grevée que les maisons anglaises, Paisley elle-même n'apportait pas non plus une très grande exactitude à acquitter son dû. Un mémoire de l'abbé Thomas Tervas, présenté en juillet 1448 par son procureur Forsyth, en dit long à ce propos et prouve que là encore, non seulement on supportait impatiemment cette charge mais encore qu'à chacune des réclamations des gens de Cluny, les Écossais trouvaient de bons arguments à opposer³.

Le premier Chapitre général clunisien sur lequel on possède quelque détail se réunit en l'abbaye bourguignonne le dimanche *Oculi*, troisième de Carême, de l'année 1132 (20 mars). Pierre le Vénérable y avait convoqué tous les supérieurs — abbés ou prieurs — soumis à sa juridiction. Leur nombre atteignait deux cents. Ils étaient venus d'Angleterre, d'Italie et d'autres pays encore, raconte Orderic Vital, qui, présent au défilé tandis qu'ils se rendaient de la basilique à l'église de Notre-Dame, en a donné en quelques traits la description rapide⁴. L'abbé de Cluny voulut promulguer devant cette imposante assemblée les statuts de réforme qu'il venait d'élaborer. D'autres réunions du même genre se tinrent régulièrement par la suite, ceci ressort avec évidence de cette démarche de Lucius III auprès des membres

1. Bruel, *Recueil*, t. VI, n° 4746 : lettre du prieur de Bermondsey.

2. *Ibid.*, nos 4738, 4741, 4745, 4757 : lettres des prieurs de Thetford, de Northampton et de Lenton. — En 1248, le convent de Lewes refusa nettement d'acquitter les décimes en question et il s'en suivit un long procès avec l'abbé de Cluny. *Recueil*, nos 4922 et 4986.

3. Duckett, *Charters*, t. II, n° 25.

4. *Historia eccles.*, édit. Le Prévost, t. V, p. 29-31.

de l'épiscopat, pour les inviter à sévir énergiquement contre les malfaiteurs qui détroussaient les moines clunisiens, lorsque ceux-ci se rendaient au Chapitre général ¹ (14 juillet 1152). Néanmoins, pour trouver trace plus sensible de cette institution, il faut descendre dans la série des abbés jusqu'au huitième successeur de Pierre le Vénérable, Hugues V, qui gouverna l'Ordre de 1199 à 1207. Ce personnage édicta lui-même, en octobre 1200, toute une série de règlements, et l'un de ceux-ci, le LIX^e, concerne le Chapitre général et les motifs de sa réunion. Désormais cette assemblée se tiendrait chaque année et tous les prieurs, conventuels ou non, devraient y prendre part, afin de conférer ensemble sur l'extirpation des abus, le bon ordre matériel et moral à maintenir dans le chef et les membres ². Toutefois, c'était là imposer à beaucoup de gens, habitant souvent fort loin, un déplacement onéreux et bien fréquent. Il n'est donc pas étonnant que les prieurs anglais, pour ne parler que de ceux-ci, aient réitéré leurs excuses et mis en avant quantité de raisons ou de prétextes pour se dispenser d'y paraître. Tel le prieur de Lewes qui, en 1240, invoque la nécessité où il est de plaider devant les juges itinérants ³. Un autre, celui de Wenlock, déclare, cinq ans plus tard, ne pouvoir abandonner sa maison dans l'état de désarroi où elle se trouve ⁴. Un troisième, celui de Lenton, fait valoir son grand âge ⁵. Un quatrième, celui de Bromholm, objecte tantôt ses affaires (1286), tantôt sa mauvaise santé ⁶ (1294).

1. *Bullarium Cluniacense*, p. 54, col. 1, n° 2. — Bruel, *Recueil*, t. V, p. 656, note 2.

2. *P. Lat.*, t. CCIX, col. 895.

3. Bruel, *Recueil*, t. VI, n° 4772.

4. *Ibid.*, n° 4833.

5. *Ibid.*, n° 5110.

6. Duckett, *Charters*, t. II, nos 12 et 13. — En 1292, le Définitoire remarque que, depuis quatre ans passés, le prieur de Lewes n'a pas paru au Chapitre général. Duckett, *Visitations and Chapters general*, p. 246.

Aux débuts du XIV^e siècle, un nouveau règlement de l'abbé Bertrand de Colombier modifie cet état de choses. Il n'y a plus à être astreints à l'assistance du Chapitre général que les abbés et prieurs sujets immédiats de Cluny, et cette assistance n'est obligatoire pour les prieurs d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne et de Lombardie que de deux ans en deux ans ¹. La question de préséance est aussi réglée et le prieur de Lewes prend rang partout après le prieur claustral de Cluny ; il a pour vis-à-vis le prieur de La Charité, et les prieurs de Saint-Martin-des-Champs, de Souvigny et de Sauxillanges lui cèdent le pas en toute rencontre ². Malgré cet amendement, les prieurs anglais ne paraissent pas avoir mis beaucoup plus d'empressement qu'auparavant à se présenter aux réunions du Chapitre général. C'est ce que constatent les procès-verbaux de celui de 1313. Des mesures coercitives avaient cependant été décrétées contre les abstentionnistes, nous apprennent incidemment ces mêmes procès-verbaux, mais ç'avait été en pure perte ³. Pour mettre toutes choses au point, il convient d'ajouter que précisément à cette époque où la guerre mettrait aux prises la France et l'Angleterre, les relations des susdits prieurs avec la mère-patrie étaient devenues de ce fait particulièrement difficiles. Prendre la mer en ce temps-là, pour venir à Cluny, devient presque une affaire d'État. Le prieur de Lenton l'obtient néanmoins d'Édouard I^{er} en 1305 ⁴. Des lettres de protection concernant le même objet furent expédiées en 1320 au prieur de Lewes ⁵, et en 1332 à ceux de Montacute et de Lenton ⁶.

1. *Statuts de Cluny édités par Bertrand, abbé de Cluny, le 23 avril 1301.* (Comité des Trav. hist. Bullet. 1892, p. 390.)

2. *Ibid.*, p. 401.

3. Duckett, *Visitations and Chapters general*, p. 298-299.

4. Close Rolls. 29 Edw. I. m. 4.

5. Patent Rolls. 13 Edw. II. m. 12.

6. Patent Rolls. 6 Edw. III. p. 11, m. 12.

Il fallait une autorisation analogue aux prieurs de Wenlock et de Bermondsey, afin de pouvoir se rendre à La Charité-sur-Loire ¹.

Au cours du XIII^e siècle, les abbés de Cluny visitèrent plusieurs fois leurs filiales d'outre-Manche. Ces déplacements avaient un double objet : se rendre un compte exact de l'état de ces maisons et de la façon dont elles étaient gouvernées ; puis y recevoir les vœux des religieux non profès, qui n'avaient pu se rendre à l'abbaye-mère pour cette cérémonie. D'ordinaire Lewes était le quartier général des voyageurs ². Nous y avons vu Hugues V, à l'époque des démêlés d'Hamelin de Warenne avec les moines. C'est là également que l'on rencontre Hugues VII en 1237 ; puis, au milieu du mois de mai 1251, Guillaume de Pontoise, lequel, après un séjour de plus d'un mois à Saint-Pancrace, s'en va dans le Somerset destituer Marc, prieur de Montacute. Du 1^{er} au 8 septembre 1266, Yves de Vergy réside pareillement à Lewes. Son successeur, Yves de Chassant, venu en Angleterre pour traiter avec Édouard I^{er} des affaires de l'Ordre, prolonge lui aussi son séjour dans le Surrey, avant de se rendre à la cour. Le 16 juin 1277, il préside à la profession de trente-deux novices. Son audience obtenue, l'abbé de Cluny visite quelques prieurés, Saint-André de Northampton entre autres, puis il convoque à Bermondsey le 1^{er} août suivant tous les prieurs anglais et, dans cette sorte de Chapitre provincial, il promulgue les statuts de réforme spécialement dressés à leur intention par Yves de Vergy ³.

1. Close Rolls. 30 Edw. I. m. 9.

2. En 1218, l'abbé Géraud était allé jusqu'à Daventry ; il s'y trouvait le 2 octobre. Mais on ne connaît que cette étape de son voyage.

3. Tous ces détails nous sont connus par les fragments de la Chronique de Lewes recueillis par Reyner, *Apostolatus Benedictinorum, tract. II, sect. IV*, p. 62. — Les Statuts d'Yves de Vergy se trouvent dans Baluze-Mansi, 1761, t. II, p. 246-247.

La pratique de la Visite canonique fut assurément, avec la tenue des Chapitres généraux, le moyen le plus efficace de maintenir dans le vaste organisme clunisien une cohésion nécessaire. Jusqu'à Pierre le Vénérable, les grands abbés ne faillirent point à cette tâche ardue de surveillants toujours en éveil. Mais, à partir de la seconde moitié du XII^e siècle, il ne fut plus guère possible à leurs successeurs de songer à remplir par eux-mêmes cette obligation particulière de leur charge. Trop d'autres occupations leur incombaient en même temps. On eut alors recours à un moyen terme et, en l'an 1200, Hugues V décida que, dans chaque province, les chambriers dont il venait de décréter l'institution, visiteraient les maisons de leur ressort, prendraient note de toutes les particularités dignes d'être signalées et en rendraient compte au Chapitre général¹. Le rouage était trouvé; des retouches subséquentes en assurèrent le fonctionnement régulier. C'est ainsi que plus tard le Chapitre général nomma directement les visiteurs. Bien plus; une commission formée en son sein et choisie parmi ses membres (*diffinitorium*) reçut mandat d'ouïr les rapports de ces délégués et de statuer sur les cas particuliers, que ne pouvaient manquer de renfermer les actes de visite. Les décisions du *diffinitorium*, elles-mêmes connues sous la dénomination de *diffinitiones*, forment un véritable recueil de police intérieure, et toute une portion de l'histoire interne de l'Ordre de Cluny gît inédite, on peut l'affirmer, dans ce filon jusqu'ici encore imparfaitement exploité. Le texte des visites était souvent transcrit sur d'étroites bandes de parchemin, que l'on réunissait ensuite l'une à l'autre par un point de couture, de façon à pouvoir les rouler. Bon nombre de ces rôles existent encore; ils concernent surtout les provinces continen-

1. *P. Lat.*, t. CCIX, col. 893-894.

tales¹. Quant à ceux de la Province d'Angleterre, on n'en connaît actuellement que trois : ceux des années 1262, 1275-1276 et puis 1279². C'est un faible appoint assurément, et que compensent assez mal les *Diffinitiones* de la collection des Chapitres généraux échouée, par le caprice du sort, à la Bibliothèque de la Chambre des députés. Néanmoins, à l'aide de ces deux sources, nous allons pouvoir jeter un coup d'œil rapide sur la situation des milieux clunisiens anglais, pendant la période comprise entre la dernière moitié du XIII^e siècle et le second quart du siècle suivant. Ce ne sont plus les jours prospères des débuts.

La Visite de 1262 a les allures d'une enquête sommaire, bien plus que celles d'une visite proprement dite. Les prieurs de Bermondsey, et de Ganicourt, qui en avaient été chargés, ne se sont pas mis en grands frais de déplacement. Lewes est leur première étape. Ils sont ensuite allés prendre quartier à Londres, et là défilent en leur présence, par ordre de convocation, l'aumônier et le sous-cellérier de Lenton ; le sous-prieur de Thetford, l'aumônier de Montacute, le procureur de Holne, le chambrier et le grainetier de Wenlock. Entre temps, le procès-verbal mentionne une pointe poussée jusqu'à Northampton. C'est tout. De Londres, où ils sont revenus, les voyageurs atteignent Bermondsey sans grande fatigue. Là ils ont donné rendez-vous à l'hôtelier et au sacristain de Pontefract. Et c'est à l'aide des dépositions de ces quelques témoins, que le prieur de Gassicourt et son compagnon établissent leur rapport. Au reste, rien de saillant ne s'y rencontre, sinon la désolante constatation d'une situation financière partout obérée. Sauf à Lewes, c'est par centaines de marcs que se chiffre le montant des dettes, dans toutes les

1. L. Delisle, *Inventaire des manuscrits de la Bibl. Nat., Fonds de Cluni*, nos 152, 161, 181, 212, 213, 213 bis, 214, 215.

2. Ils ont été publiés par Sir Duckett, *Charters*, t. II, nos 8, 9, 11.

maisons sur lesquelles viennent d'enquêter les visiteurs¹. Wenlock est même entre les griffes des usuriers. Partout cependant règne la régularité, partout le personnel est nombreux. Lenton possède vingt-deux moines, Thetford vingt, Montacute vingt-cinq. Il y en a trente-quatre à Northampton, quarante à Wenlock, trente-deux à Bermondsey, seize à Pontefract².

Au mois de décembre 1275, nous trouvons en besogne Jean, prieur de Wenlock, et Arnulf, connétable de l'abbé de Cluny. Cette fois, malgré la saison hivernale, les deux personnages entreprennent une véritable tournée à travers le pays. Le 12 décembre, ils débent à Monks Horton ; le 29, ils sont à Bermondsey. Aux débuts de l'année suivante, on les rencontre à Northampton (7 janvier). De là, ils obliquent sur Wenlock (15 janvier), pour redescendre vers Montacute (26 janvier), et gagner Farleigh (31 janvier). Leur course n'est qu'à sa moitié. Le 21 février, on les rencontre à Lenton ; le 29 à Thetford. Enfin, dans la première moitié de mars, après une apparition à Castle Acre et à Bromholm, ils terminent par Prittlewell (18 mars). Lewes et Pontefract, compris dans l'itinéraire, n'ont pu être visités : Jean et Arnulf s'en excusent à mots couverts dans une note finale. A part deux cas d'infractions graves constatés à Thetford, les manquements que relèvent les deux visiteurs portent généralement sur des points d'observance : infractions aux lois du silence et de l'abstinence, tendance à s'affranchir des usages de l'Ordre dans la manière de se vêtir et de voyager... Seul le chapitre des dettes n'a pas de variantes, ce sont les mêmes importunes redites³.

1. Les dettes de Lenton se montent à 1.000 livres ; celles de Thetford à 600 marcs ; celles de Montacute à 300 marcs ; celles de Northampton à 272 marcs 1 2 ; celles Wenlock à 1.626 marcs 1 2 ; celles de Bermondsey à 276 marcs ; celles de Pontefract à 1.000 marcs.

2. Duckett, *Charters*, t. II, 122-124.

3. *Ibid.*, p. 124-127.

La relation — j'allais dire le journal de voyage — des prieurs de Montdidier et de Lenton l'emporte sur les deux précédentes par son tour animé et vivant. C'est un vrai récit. En tête on lit la date de 1279. Les deux visiteurs se sont mis en route après la mi-juillet et ils n'ont suspendu leurs courses qu'au début d'octobre. Durant cet intervalle, ils ont pu s'arrêter dans dix-huit monastères et en scruter l'état dans le détail¹. Leur sincérité, d'autre part, ne saurait être mise en doute ; non plus que la droiture de leurs intentions. En l'espèce, on peut donc affirmer que les indications très précises de ces deux témoins constituent une source d'information de premier ordre, grâce à laquelle il est permis de pénétrer aussi avant que possible dans l'existence domestique d'un certain nombre de nos établissements clunisiens. Et, tout d'abord, il est un fait digne de remarque. Les petits prieurés, en dépit de leur personnel restreint, sont observants. Les moines y vivent attachés à leur devoir ; l'office divin s'y célèbre convenablement. Les édifices conventuels sont en bon état ; les prieurs font preuve de zèle et d'entente. C'est à peine si, dans les éloges qui leur sont décernés, se glissent quelques réserves ou critiques. Ainsi en est-il à Barnstaple, à Karswell, à Holne, à Clifford, à Little Horkesley, à Prittlewell, à Monks Horton et à Saint-James de Derby. Font seules exception les maisons de Saint-James d'Exeter et de Saint-Clears. La première est fort pauvre. A Saint-

1. Voici l'itinéraire des prieurs de Montdidier et de Lenton : Bermondsey, 19 juillet ; Northampton, 25 juillet (?); Montacute, 1^{er} août ; Barnstaple, 8 août [le 12 comparaissent devant eux les prieurs de Saint-James d'Exeter et de Saint-Clears] ; Karswell, 13 août ; Holne, 15 août ; Farleigh, 20 août ; Clifford, 22 août ; Wenlock, 25 août ; Saint-James de Derby, 28 août ; Lenton, 31 août ; Monk Bretton et Pontefract, 2 septembre ; Castle Acre, 9 septembre ; Thetford, 10 septembre ; Little Horkesley, 12 septembre ; Prittlewell, 15 septembre ; Lewes, 27 septembre ; Monks Horton, 1^{er} octobre. — Le texte du rôle a été publié en entier par Sir Duckett, *Charters*, t. II, p. 131-144.

Clairs, cet état de gêne se complique du scandale donné par le prieur et son compagnon. Ces deux hommes jouissent d'une réputation détestable et, qui plus est, ils vivent en mésintelligence. Il n'y a plus de service divin et le prieuré est réduit à rien. Par malheur, les trois grands monastères de Bermondsey, de Northampton et de Wenlock n'offriront pas aux visiteurs un spectacle bien plus consolant. L'incurie des prieurs qui se sont succédé en ces maisons est la cause de tout le mal. Ces gens ont fait de gros emprunts, aliéné ou vendu les plus beaux domaines et acheminé ainsi graduellement leurs communautés vers la pire des situations. Et cependant, est-il noté au passage, ces communautés demeurent bonnes. Les comptes du prieur de Bermondsey en charge au moment de la Visite, renferment même trace de contrats frauduleux ; dans ceux du prieur de Wenlock, les visiteurs constatent, d'autre part, des virements de fonds. Le personnage, du reste, cherche à quitter l'Ordre ; il a essayé de se faire élire abbé de Rochester. Ailleurs, les abus apparaissent sous une forme plus violente. A Farleigh, le prieur est bon administrateur, un peu avare même ; mais il a l'esprit insoumis et il se prête mal aux réprimandes. A ses censeurs qui invoquent l'autorité du Chapitre général, il réplique : Qu'il ne lui en chaut du Chapitre général, et qu'il ne s'y rendra pas. Les gens de Monk Bretton font mieux encore. Lorsque le prieur de Montdidier et son compagnon arrivent chez eux, ils trouvent l'huis clos. Ils ont beau décliner leurs titres et qualités, exposer l'objet de leur mission, personne ne bouge. Séance tenante, le prieur et les moines, barricadés au dedans, s'entendent excommunier. Cet acte accompli, les visiteurs se retirent. Quelques jours plus tard, le prieur de Montacute, avec l'aide du bras séculier, réussit à pénétrer dans la maison. Il veut entamer la Visite ; mais arrivé au Chapitre, il se trouve seul. Les moines s'obstinent à faire défaut. De guerre

lasse, il se retire après avoir réitéré la sentence d'excommunication déjà fulminée ¹.

Nous ne sommes qu'au début de nos pénibles constatations. Il s'est levé, sur les dépendances anglaises de Cluny, un souffle pernicieux d'indiscipline qui ne tombera pas de sitôt. Les *Diffinitiones* vont nous l'attester à leur tour. En 1283, le prieur de Lewes a dû déposer, pour faits graves d'insubordination, Guillaume de Shoreham, précédemment à la tête de la maison de Castle Acre. Au lieu de se soumettre, le coupable appelle à l'aide les gens du comte de Warenne et se retranche avec eux dans le prieuré. Le moine Benoît de Cluny, envoyé de Lewes pour occuper la charge priorale, ne peut prendre possession, et l'ex-prieur se rit des censures lancées contre lui ². L'éloignement du chef-d'ordre a été la cause de désordres d'un autre genre. Les visiteurs sont obligés de reconnaître en 1290 que, dans les prieurés d'Angleterre, il existe de nombreuses divergences avec ce qui se pratique à Cluny et que — symptôme plus inquiétant — les Anglais ne se plient que très difficilement aux prescriptions du Coutumier clunisien. Le Définitoire décide que l'on fera venir à l'abbaye-mère six ou huit moines d'outre-Manche parmi les plus susceptibles d'une formation sérieuse, et que l'on enverra en même temps par delà un nombre égal de religieux français sérieux et instruits, qui feront connaître et propageront par toute la province les usages en vigueur ³. Résolution très louable, mais dont l'application *in extremis* remet en mémoire l'allégorie du morceau neuf adapté à un vieux vêtement.

1. Comme épilogue à cette affaire, il fut résolu par le Définitoire que l'abbé de Cluny s'adresserait au roi d'Angleterre pour obtenir l'arrestation de deux des mutins qui avaient pris la clef des champs et vivaient en bandits. Duckett, *Visitations*, p. 230.

2. Duckett, *Visitations*, p. 234-235.

3. *Ibid.*, p. 242.

Au reste, le temps, loin de diminuer les velléités d'indépendance, ne fait que les étendre et les enraciner. Monk Bretton, si peu accueillant — l'on s'en souvient — pour les visiteurs de 1279, a fini par faire scission complète. Barnstaple et Saint-James d'Exeter s'engagent pratiquement dans la même voie, en acceptant la juridiction de l'Ordinaire diocésain, auquel ils prêtent obédience¹ (1291). Ce biais commode, nous voyons une demi-douzaine de moines de Lewes l'employer à leur tour, pour se tirer d'un méchant pas. Ils avaient cabalé contre leur prieur et étaient sous le coup d'inculpations infamantes. Un appel interjeté au tribunal de l'archevêque de Cantorbéry leur permet d'esquiver la procédure qui allait tourner contre eux² (1305). Le prieur de Monks Horton n'agira pas autrement quelque dix ans plus tard, lorsque, cité à comparaître devant le Chapitre général pour rendre raison de ses procédés incorrects envers les visiteurs, il porta la cause devant le Primat d'Angleterre³. Le ton violent de son appel ne dénote guère ni un innocent, ni la victime d'une injustice⁴.

Une cause, entre bien d'autres, me paraît devoir expliquer ces divers états d'âme. Dans toutes les maisons d'Angleterre, le plus grand nombre des sujets admis à la vie commune n'avaient jamais émis profession, les abbés de Cluny ne paraissant plus au delà du détroit, ou ne s'en rapprochant que d'assez loin. Ces demi-religieux si peu instruits, le lecteur l'a vu plus haut, des pratiques extérieures de l'Ordre, devaient avoir — nombre d'in-

1. Duckett, *Visitations*, p. 243.

2. *Ibid.*, p. 278.

3. *Ibid.*, p. 301.

4. Duckett, *Charters*, t. II, p. 146-147. — En 1321, les visiteurs ne furent pas mieux accueillis à Northampton et durent recourir aux censures, au moins pour sauver leur dignité et les apparences. *Ibid.*, p. 326.

dices permettent de le supposer — une formation ascétique plus rudimentaire encore. En 1310, si considérable était le nombre de ces non-profès, que le Définitoire crut devoir inviter l'abbé de Cluny à porter son attention de ce côté. Comme conclusion, on se borna à indiquer des expédients. Et cependant, ajoutent les *Diffinitiones*, beaucoup de ces aspirants eussent désiré se lier par des vœux¹. C'est dans cette négligence que siégeait une grande part du mal. En réalité, parmi ces clunisiens anglais, auxquels manquait le frein de la religion, il s'en rencontrait une quantité qui avaient conservé des habitudes séculières parfois grossières. Est-il étonnant qu'en de tels milieux aient éclaté des scènes de violence et de sang du genre de celles qui souillèrent les églises de Thetford et de Pritwell — vraies scènes de *vendetta*, dont le dénouement était, de part et d'autre, une mort d'homme²?

III. — EMBARRAS ET SUPPRESSION.

Les Clunisiens avaient été précédés, au delà du détroit, par le renom dont jouissait leur Ordre; renom justifié autant par l'extension prodigieuse de leurs établissements, que par la régularité dont ils ne cessaient, depuis plus d'un siècle et demi, de donner le spectacle au monde. Il semble bien aussi que deux choses, entre toutes, frappaient les contemporains dans l'œuvre, qu'après saint Odon, ses trois illustres successeurs poursuivirent avec tant d'esprit de suite : je veux dire la haute conception à laquelle ces hommes avaient rattaché le rôle social du monachisme; puis les formes magnifiques dont ils surent revêtir les

1. Duckett, *Visitations*, p. 285. — En 1308, les Définitours s'étaient déjà occupés de cette question; en 1314 ils revinrent encore à la charge auprès de l'abbé de Cluny. *Ibid.*, p. 282, 304.

2. *Ibid.*, p. 303. — Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, nos 13135 et 13711.

moindres détails de l'existence journalière de leurs subordonnés¹. L'œuvre du moine clunisien était avant tout la prière liturgique dans son développement le plus ample. Partout on le trouvait priant, psalmodiant : à l'église, aux champs, dans les ateliers — et ce murmure de la psalmodie, alterné de chants, emplissait le monastère de jour et de nuit, quasi sans intervalle². Telle était même cette continuité, que des visiteurs, comme saint Pierre Damien, s'en déclaraient émerveillés³. D'autre part, il n'y a qu'à feuilleter l'*Ordo Cluniacensis* ou les *Antiquae Consuetudines* pour constater combien, malgré la sujétion quasi méticuleuse dans laquelle il maintenait son moine, le Coutumier clunisien rehaussait en toute rencontre la vulgarité des actes les plus ordinaires. C'est qu'en effet un souffle puissant et surnaturel vivifiait ces pratiques, dont les formules ne nous apparaissent plus aujourd'hui que comme l'expression d'un cérémonial compliqué. Et puis, que l'on ne s'y trompe pas, les disciples élevés à pareille école pouvaient, le cas échéant, devenir des hommes d'action aptes aux plus rudes besognes. Cluny l'a amplement démontré par la pléiade de papes, de cardinaux et d'évêques qu'il a formés et donnés à l'Eglise. Ce fait, au reste, était déjà si évident à la fin du XI^e siècle, que Guillaume le Conquérant lui-même suppliait saint Hugues de lui accorder douze de ses moines « auxquels il confierait des diocèses et des abbayes, dans le royaume que Dieu lui avait donné de conquérir. »

A Lewes et dans les autres milieux clunisiens d'Angleterre, on avait eu à cœur de reproduire en toutes choses et le plus exac-

1. « Cluniacenses... ubique gentium dispersi, locupletes in sæculo et splendissimæ religionis in Deo. » Will. Malmesbury, *De gestis Pontif. angl.*, t. II, P. lat., t. CLXXIX, col. 1520.

2. S. Petri Damiani *It er gallicum*, P. lat., t. CXLV, col. 871.

3. S. Petri Damiani *Epistola*, lib. VI, 4 et 5, P. lat., t. CXLVI, col. 374-386.

tement possible, la physionomie de la mère-abbaye. On cherchait surtout à maintenir avec un soin jaloux les traditions en honneur là-bas, en Bourgogne, relativement à l'hospitalité envers les voyageurs, au soulagement des pauvres. C'est Guillaume de Malmesbury, bien placé pour observer, qui rend ce témoignage aux disciples de saint Hugues, après avoir loué leur parfaite urbanité et l'irréprochable dignité de leur vie ¹.

Dès lors s'expliquent le bienveillant accueil fait aux nouveaux venus par le haut baronage anglo-normand, et les marques d'intérêt que prodigueront au chef-d'ordre lui-même, les successeurs et descendants du « Conquérant ». Henri I^{er}, notamment, n'a été devancé par personne en cette voie et, de lui l'on peut dire, en toute vérité, qu'il a donné sans compter. L'abbaye lui doit entre autres un revenu annuel de cent marcs à toucher sur les impôts de Londres et de Lincoln ²; elle lui doit encore, en un sens, la possession des manoirs de Tixover, de Manton et d'Offord, puisqu'il en autorisa la donation ³; elle lui doit surtout d'avoir pu, à l'aide de ses largesses répétées, achever la construction et l'embellissement de la splendide basilique commencée grâce aux présents d'Alphonse VI de Castille. Mathilde l'Impératrice n'a pas été moins généreuse que son père, ainsi que le laisse entendre la lettre d'affiliation adressée en reconnaissance, par Pierre le Vénérable ⁴. Henri II enfin substitue le manoir de Letcombe Regis aux cent marcs promis par son aïeul ⁵ et, ayant

1. P. lat., *op. cit.*, col. 1551-1552.

2. Bruel, *Recueil*, t. V, nos 4015 et 4016.

3. *Ibid.*, n° 4019. — Tixover et Manton sont deux localités du Rutland. Offord, aujourd'hui Offord Cluny, est situé à trois milles au S.-O. d'Huntingdon.

4. *Ibid.*, n° 4183.

5. *Ibid.*, nos 4179, 4236. — En réalité c'est le roi Étienne qui avait fait cette substitution [n° 4166]. Letcombe Regis se trouve dans le Berkshire, à un mille au S.-O. de Wantage.

appris la gêne dont souffraient les Clunisiens au temps de l'abbé Guillaume, qu'il avait connu à Ramsey, il fait parvenir à ce dernier une aumône de mille marcs ¹. Il ne se contente pas de cela et, sur la fin de son règne, il accorde des lettres de sauvegarde royale à l'abbaye et à toutes ses filiales ².

Favorisée par tant de moyens, l'existence des prieurés clunisiens s'est, pendant plus de deux siècles, développée avec pleine liberté sur le sol anglais. Peu à peu leurs édifices claustraux ont surgi du sol, ont pris de l'extension et se sont embellis. C'est ainsi que, secondés par le bon vouloir du souverain, les moines de Lewes ont pu exécuter en pierre de Caen les travaux d'art de leur église ³, et que ceux de Lenton, autorisés par Henri III, ont tiré des domaines de la couronne les matériaux nécessaires à la restauration de leur réfectoire, de leur dortoir et de la tour de leur église ⁴.

Au cours de cette époque également les sujets clunisiens entrent en scène et font figure dans le monde religieux. Hugues, prieur de Lewes, devient abbé de Reading en 1123, puis archevêque de Rouen en 1136. Aucher, son successeur à Lewes, le remplace également à Reading. Comme je l'ai dit, le premier abbé de Faversham est tiré de Bermondsey. Un autre moine de cette maison, le prieur Roger, devient abbé de Saint-Ouen de Rouen en 1157. Tour à tour quatre autres prieurs de Bermondsey sont encore appelés à gouverner des abbayes anglaises : Adam, celle d'Evesham (1161) ; Roger, celle d'Abingdon (1175) ; Gueric, celle de Faversham (1178) ; Henri, celle de Glastonbury (1189). Robert Triavel, prieur de Saint-André de Northampton, est de

1. Bruel, *Recueil*, t. V, n° 4260.

2. *Ibid.*, n° 4300.

3. T. Duffus Hardy, *Rotuli litt. claus.* [1204-1227], t. II, p. 19^b.

4. Close Rolls. 13 Hen. III, m. 6; 14 Hen. III, m. 20; 15 Hen. III, m. 18.

même élu abbé de Ramsey en 1180 ; tandis qu'en 1176 Pierre, prieur de Wenlock, était monté sur le siège de Saint-Davids. Il y eut un temps aussi où les prieurs de Lenton jouirent de la confiance des monarques anglais. En 1224, par exemple, l'un d'eux faisait partie de l'ambassade envoyée près du roi de France, par Henri III, pour la conclusion d'une trêve¹ ; un autre, en 1273, était chargé de surveiller les finances des juifs de Nottingham². Les prieurs de Wenlock remplirent de leur côté plus d'une mission délicate auprès des roitelets du pays de Galles, adversaires irréductibles de l'Angleterre.

A partir de l'année 1295, les choses changent d'aspect brusquement. Une série de conflits aigus éclatent entre la France et l'Angleterre ; Philippe le Bel a confisqué la Guienne, une guerre est imminente. Édouard I^{er}, très mortifié du procédé, riposte en édictant de son côté contre les « Alien Priories » ou dépendances des abbayes françaises disséminées par toute l'Angleterre, tout un ensemble de mesures vexatoires. C'est d'abord la saisie en masse du temporel de ces maisons. Bientôt après suit un ordre expédié aux sheriffs des comtés maritimes, d'avoir à faire évacuer de tous les établissements *alien* situés sur les côtes, dans un rayon de treize milles, les sujets d'origine française et de les interner à l'intérieur dans d'autres monastères, leur donnant comme remplaçants des religieux de nationalité anglaise. Cette précaution jugée nécessaire, afin de prévenir toute tentative de trahison ou de connivence au cas d'une surprise de l'ennemi, atteignait particulièrement les Clunisiens, dont une dizaine de maisons occupaient précisément divers points du littoral³ (28 septembre 1295). Ils réclamèrent au plus vite et sans doute avec

1. Duffus Hardy, *Rotuli litt. claus.*, t. I, p. 597^b.

2. Calendar of Close Rolls. Edw. 1, t. I, p. 263.

3. Rymer's, *Foedera*, [R. E.], t. I², p. 826.

insistance, car une semaine ne s'était pas écoulée depuis l'expédition des premières lettres, que de nouveaux ordres les concernant exclusivement, enjoignaient aux officiers royaux de laisser en paix, moyennant caution, les communautés de Monks Horton, de Lewes, de Karswell et de Wenlock; puis celles de Prittlewell et de Castle Acre¹. Le temporel néanmoins restait « en la main » du roi. Mais Édouard I^{er} se ravisant à propos, autorisa bientôt un certain nombre de prieurs « alien » à en conserver la gestion, sous le régime du bon plaisir, quittes à verser au trésor une sorte de fermage, dont le montant était débattu d'avance. Ainsi firent, dès la fin de l'année 1295, les prieurs de Prittlewell, de Monks Horton, de Thetford, de Stanesgate, de Newton Longville, de Wenlock, de Saint-André de Northampton, de Lenton et de Castle Acre² (15 décembre 1295).

C'était une première et sérieuse alerte. Au reste, quelques mois avant de mourir, Édouard I^{er} avait complété sa législation contre les *Alien* par le statut de Carlisle *De asportato Religiosorum*, portant interdiction nommément aux abbés de Cluny, de Cîteaux et de Prémontré, sous graves menaces, de prélever désormais aucune redevance ou subside sur leurs filiales d'Angleterre, et frappant de la peine de forfaiture tout supérieur local convaincu de transgression. Ce statut fut déclaré obligatoire à partir du 1^{er} mai 1307³. Ainsi se trouva garni de toutes pièces cet arsenal de lois d'exception dans lequel, pendant trois quarts de siècle, les successeurs d'Édouard I^{er} purent choisir à l'aise les armes appropriées à leur revanche, chaque fois qu'éclata un nouveau conflit avec la France. Je n'ai pas besoin d'ajouter combien, au

1. Close Rolls. 4 octobre 1295, 23 Edw. I, m. 4 *dorso*; 25-26 janvier 1296, 24 Edw. I, m. 11.

2. Patent Rolls. 24 Edw. I, m. 21.

3. *Statutes of the Realm*, t. I, p. 150-152.

cours du XIV^e siècle, de pareilles occasions allaient devenir fréquentes¹.

Cela se voit dès les débuts du règne du dernier des fils de Philippe le Bel, et c'est encore du côté de la Gascogne que surgissent les difficultés. Le comte de Kent, assiégé dans La Réole par une armée française, a dû capituler (22 septembre 1324). Immédiatement, de l'autre côté du détroit, se fait sentir le contre-coup violent de ces événements. Les *Alien* ne sont pas épargnés. Soumis d'abord à de simples mesures préventives, telles que la prestation du serment de fidélité au roi d'Angleterre, la promesse de ne pas quitter le royaume sans lettre de congé et l'engagement de se conformer au statut de Carlisle, bientôt les religieux se voient en butte à une véritable oppression légale. Leurs biens mobiliers et immobiliers ont été saisis derechef et confiés à des administrateurs-séquestre ; bien plus, les Ordinaires diocésains reçoivent dévolution de leurs bénéfices ecclésiastiques². La spoliation, on le constate, a fait un pas de plus, ce ne sera pas le dernier.

Au milieu de ce dédale, les Clunisiens se gouvernent de leur mieux ; mais non toujours sans difficultés. A Lewes, le prieur Adam de Winchester avait été nommé directement par le pape Jean XXII, en 1325. Personne ne s'était opposé à sa prise de possession et déjà il commençait à remettre un peu d'ordre dans l'administration très négligée de son prédécesseur, Jean de Montmartin, lorsque, sur la fin de cette même année, il est invité à se rendre à Cluny pour fournir des explications au sujet de sa nomination. L'étape ne fut pas longue. Arrivé à Douvres, le

1. Les Clunisiens obtinrent à la vérité une bulle de Jean XXII (18 juillet 1319) confirmative de leurs droits et privilèges, à l'encontre des procédés dont ils étaient victimes en Angleterre ; mais cet acte pontifical demeura lettre morte. Duckett, *Charters*, t. I, n^o 385.

2. Rymer's, *Foedera* [R. E.], t. II, p. 575.

voyageur est appréhendé au corps par le constable, Robert de Kendale, lequel, muni d'un ordre du roi, lui interdit d'aller plus loin, s'assure de sa personne et ne le relâche qu'au bout de quelque temps¹. Bientôt après, Édouard II prend la peine d'expliquer lui-même à l'abbé de Cluny les motifs de cette conduite² (26 décembre 1325). Le prieur s'en allait en France appelé par son supérieur immédiat ; il traiterait ainsi au dehors la question du droit de patronage de la maison qu'il gouvernait, et le souverain anglais estimait une démarche de cette sorte préjudiciable au prieuré de Lewes. A deux ans de là, Jean de Warenne intervient à son tour et entreprend l'abbé de Cluny sur le même objet. Lui, Warenne, il guerroyait en France au moment de la nomination d'Adam de Winchester, et naturellement il n'avait pas été mis à même de donner son avis. Il se plaignait bien haut du préjudice qui en résultait pour ses droits³. L'arrangement final se conclut aux dépens d'Adam, qui dut céder la place au candidat du comte de Warenne, et fut abandonné par Jean XXII lui-même.

Le long règne du troisième Édouard (1327-1377) s'ouvre sur une perspective un peu plus gaie. Leurs biens ont été rendus à un certain nombre de prieurs *alien*, avec remise des arrérages. Neuf de nos établissements clunisiens et l'abbé de Cluny lui-même participent à cette sorte de don de joyeux avènement⁴. Mais ce n'est là qu'une accalmie. Bientôt, avec une question d'argent, renaissent les difficultés. A l'occasion du mariage de sa sœur avec le comte de Gueldre, Édouard III a sollicité un subside des

1. Close Rolls. 19 Edw. II, m. 19 d. — *Ibid.*, m. 18 d.

2. *Ibid.*, m. 17 d.

3. Duckett, *Charters*, t. I, n° 390.

4. Close Rolls. 1 Edw. III, p. 1, m. 22. — Les prieurés en question étaient ceux de Thetford, de Wangford, de Little Horkesley, de Saint-Helens, de Pontefract, de Barnstaple, de Kerswell, de Saint-James d'Exeter et de Lenton.

Alien ; ceux-ci s'exécutent sans empressement (1333). Parmi les prieurs clunisiens, celui de Montacute est le seul qui ait répondu ¹. Le souverain revient à la charge auprès des négligents ; il presse et exige. A Castle Acre, à Farleigh, à Prittlewell et à Lenton arrivent de sa part des missives au ton comminatoire ². L'année suivante, tracasserie d'un autre genre. Une circulaire royale, adressée à tous les évêques d'Angleterre, invite ces prélats à répondre au questionnaire suivant : Quel genre de bénéfices possèdent les moines étrangers dans leurs diocèses ? Comment et à quel titre en détiennent-ils la propriété ? Quelle valeur exacte représentent ces biens et quels en sont les titulaires actuels ³ ? Les voies sont frayées et, trois ans plus tard, nous trouvons les faiseurs d'inventaires à l'œuvre chez les *Alien* ⁴.

La guerre de Cent Ans vient de s'ouvrir (1337) et, pour les Clunisiens aussi bien que pour les autres religieux français fixés en Angleterre, c'est un régime d'extorsions et de détresse matérielle qui commence. Leur situation à tous devient à peu près celle-ci. Tout en demeurant propriétaires de leur bien, ils n'en peuvent plus jouir dans le présent qu'à titre de simples tenanciers, en acquittant un lourd fermage dont la concession elle-même n'a été obtenue qu'à beaux deniers comptants. De la sorte Édouard III, si souvent à court d'argent dans la poursuite de son audacieux dessein de conquérir la couronne de France, exploite les *Alien Priories* comme un domaine de rapport, et les gens de l'Échiquier — il faut leur rendre cette justice — en surveillent les rentrées avec une vigilance toujours en éveil. Mais les chiffres

1. Rymer's, *Foedera* [édit. Haghen], t. II¹, p. 87.

2. *Ibid.*, p. 87-89.

3. Hingeston-Randolph, *Episcopal Registers of the diocese of Exeter*, t. III, p. 760.

4. Oliver, *Monasticon Diocesis Exoniensis*, p. 195, n^o XI, donne l'inventaire des biens mobiliers du prieuré de Saint-James d'Exeter.

sont plus éloquents que tout le reste : bornons-nous à citer. Le prieur de Lewes doit acquitter cinq cents marcs ; celui de Wenlock cent vingt-cinq livres ; celui de Bermondsey cent livres ; celui de Montacute cent vingt livres ; celui de Lenton quarante livres ; celui de Pontefract quarante marcs ; celui de Thetford cent marcs ; celui de Saint-André de Northampton deux cents marcs ; celui de Barnstaple dix marcs ; celui de Saint-Clears dix-huit livres ; celui de Newton Longville quarante-sept livres, dix sols ¹. Et cela par termes, chaque année. Les filiales anglaises, elles-mêmes, malgré leurs réclamations, n'échappent pas toutes non plus à cet impitoyable exaction. Prittlewell verse annuellement quarante livres ; Farleigh quarante marcs ; Monks Horton vingt-sept marcs, six sols, huit deniers ; Stanesgate quatre livres ; Saint-Helens, treize livres, six sols, huit deniers ; Saint-James de Derby cinquante sols ; Karswell seize marcs ²... Et tout cela sans préjudice des dons forcés et des décimes qu'il fallait acquitter par ailleurs. Cet argent, il faut l'ajouter, reçut parfois un singulier emploi. Jusqu'en 1342, les maisons de Prittlewell, de Montacute et de Pontefract contribuèrent de leurs deniers à parfaire la pension de huit cents livres qu'Édouard III servait au triste personnage que fut Robert d'Artois ³.

Non content de pressurer ainsi les établissements clunisiens, le souverain anglais nomme d'office des administrateurs surnuméraires là où le rendement des fermages lui paraît devoir périliter. C'est ainsi qu'à Saint-André de Northampton, le prieur de Newton Longville est substitué, en 1337, à deux curateurs précédemment nommés et que ce personnage, dénoncé lui-même

1. Close Rolls. 11 Edw. III, p. 11, m. 30, 36, 37.

2. Close Rolls. 11 Edw. III, p. 11, m. 20.

3. Rymer's, *Foedera* [édit. Haghen], t. II⁴, p. 10. — Close Rolls. 12 Edw. III, p. 11, m. 19, 20, 26. *Ibid.*, 13 Edw. III, p. 1, m. 11.

comme prodigue et menant trop grand train, cède la place à un moine d'origine flamande présenté par le prieur de La Charité¹ (1342). A Montacute, c'est un religieux de Sherborne, John de Henton, qui est préposé à la garde du prieuré. Lui, il ne se borne pas au rôle de gérant ; il se donne aussi la mission de surveiller les Français demeurés là, et il les dénonce comme expédiant des capitaux au dehors et entretenant des intelligences avec l'ennemi. Les prieurs de Barnstaple et de Karswell sont de même accusés par ce délateur, de communiquer avec l'abbé de Cluny. Édouard III prescrit une enquête, dont le résultat dément les allégations de Henton. La non-culpabilité des prévenus est proclamée². En 1340, la garde des maisons d'Holne, de Carswell, de Malpas et de Saint-Cadix était, pour les mêmes raisons, confiée à William Montacute, comte de Salisbury³. Enfin, en 1343, William de Cusance, clerc et trésorier du roi, est saisi du prieuré de Wangford, sur les biens duquel lui demeure assignée une rente de trente livres, en compensation des pertes qu'il avait subies au cours de la guerre⁴. Malgré ces précautions, l'argent rentre mal, et à chaque instant, les prieurs clunisiens adressent leurs réclamations au Conseil royal, afin d'obtenir répit. Presque tous sont appauvris, endettés, contraints d'engager leurs domaines pour satisfaire aux réclamations des gens de l'Échiquier. Il devient nécessaire de leur accorder des remises, sous peine de ne rien toucher. Les convents de Castle Acre, de Mendham, de Monks Horton et de Heacham ont, eux autres, obtenu restitution de leurs biens par un procédé plus simple. Le caractère essentiellement indigène de leurs établissements était facile à établir ; ils

1. Patent Rolls. 13 Edw. III, p. 11, m. 26. *Ibid.*, 16 Edw. III, p. 1, m. 1.

2. Chartulary of Montacute, *Introduct.*, p. LXXI-LXXII.

3. Patent Rolls. 14 Edw. III, p. 1, m. 7.

4. *bid.* 16 Edw. III, p. 1, m. 38.

l'ont fait valoir, ainsi que leur qualité d'Anglais, n'ayant rien à démêler avec « ceux de France ».

L'argument est à retenir. Déjà en 1331, cette tendance *nationaliste* des Clunisiens anglais — j'emploie l'expression à dessein — s'était manifestée une première fois dans la requête présentée par un certain nombre d'entre eux au Parlement siégeant à Winchester. Le morceau est suggestif malgré sa brièveté ; de plus, il établit nettement la situation. Les plaignants déplorent et, en cela, ils ont mille fois raison, le profond malaise dont souffrent la plupart de leurs maisons, par le fait de la mauvaise administration des prieurs. Le personnel y est restreint, non par mesure d'économie, mais parce que les revenus destinés à la subsistance des conventualités sont dilapidés ou bien transportés par delà. Aucun prélat anglais : archevêque, évêque ou autre, n'est admis à faire chez eux la visite canonique. Pas d'élections de supérieurs non plus, ce qui va à l'encontre de la règle. Et puis les prieurs qui leur sont imposés savent mieux râfler l'argent que se tenir au courant de la science « de clergie ». Et, si d'aventure, les moines indigènes veulent parler d'observance ou de religion, mal leur en prend, car ils sont expédiés à cent lieues de là, à leurs frais et coûts. Les profès de la Province ne sont pas vingt au total, et cependant un Parlement antérieur avait arrêté que le prier de Lewes jouirait de la dignité abbatiale, précisément pour recevoir les professions et être l'arbitre des différends des maisons d'en deçà. Enfin, dernier grief, les Français, malgré leur petit nombre, tiennent les Anglais en tutelle, occupent toutes les charges et font sentir insolemment leur supériorité. Aussi concluent les requérants, « les deux naciuns en une mesun ne sey accorderunt iamès »¹.

En dépit de quelques expressions un peu âpres, il s'en faut

1. Reyner, *Apostolatus*, Append., p. III, n° LXVIII.

que tout soit irrecevable en ce *factum*. Édouard III et ses conseillers se gardèrent bien néanmoins d'aborder le fond de la question ; ils se bornèrent à une réponse évasive et les choses en demeurèrent là. De fait, la solution désirée devait tarder plus de quarante ans encore et, durant cet intervalle, les Clunisiens anglais continuèrent d'éprouver à leurs dépens ce qu'il en coûtait d'appartenir à un Ordre dont le chef-lieu était sis en terre ennemie. Aussi, lassés du régime d'exception, sous lequel les maintenait la législation de leur propre pays, entamèrent-ils vers la fin du règne de nouvelles démarches, qui, cette fois, aboutirent. Les événements, en effet, avaient ouvert d'autres horizons à Édouard III ; il n'avait plus les scrupules de jadis.

Lewes et ses filiales furent les premières à obtenir des lettres de naturalisation ¹ (mai 1373). Ensuite vint le tour de Thetford ² (20 mai 1377), de Bermondsey ³ (2 avril 1381), de Lenton, de Pontefract et de Wangford ⁴ (1393), de Wenlock ⁵ (20 février 1395), de Saint-André de Northampton ⁶ (22 mai 1405), de Montacute et d'Holne ⁷ (1407). L'Échiquier vendait cher cette concession, et c'était une dernière soule montant de trois cents à six cents marcs qu'il fallait acquitter ; mais n'importe, on rentrait sous le régime commun et l'on jouirait à l'avenir des privilèges d'*englishmen*.

1. Patent Rolls. 47 Edw. III, p. 1, m. 10.

2. Reyner, *Apostolatus*, Append., p. III, n° LXXXI, a publié la pétition du convent de Thetford pour obtenir les lettres de naturalisation.

3. Dugdale, *Monasticon*, t. V, p. 101, n° VIII. — Saint-James de Derby est compris dans l'autorisation donnée par les lettres royales.

4. Patent Rolls. 16 Ric. II, p. II, m. 8. *Ibid.* 17 Ric. II, p. I, m. 13.

5. Patent Rolls. 18 Ric. II, p. II, m. 27. — En reconnaissance de l'octroi de ces lettres, le convent de Wenlock prenait, le 4 avril suivant, l'engagement de célébrer l'anniversaire de Richard II.

6. Patent Rolls. 16 Hen. IV, p. I, m. 12.

7. Patent Rolls. 8 Hen. IV, p. II, m. 10. *Ibid.* 12 Hen. IV, m. 37.

De fait, pour les filiales directes de Cluny, de La Charité-sur Loire et de Saint-Martin-des-Champs, c'est une ère nouvelle qui commence. Les établissements fondateurs conserveront bien sur ces maisons leur droit de visite et celui de convoquer aux Chapitres généraux les prieurs anglais de leur obédience ; mais rien au delà. Ils n'interviendront plus dans la nomination des supérieurs locaux que pour ratifier le choix des convents ; ils auront beau réclamer encore, parfois avec insistance, l'acquiescement des pensions d'autrefois, ils ne seront plus guère écoutés. Que si, par aventure, un prieur ou deux continuent à faire passer quelque argent en France, la démarche est accidentelle et purement gracieuse, car les rois d'Angleterre n'admettent pas d'infractions au statut de Carlisle. Partout, du reste, ne se rencontrent bientôt plus que des supérieurs de nationalité anglaise ; quant aux rares Français demeurés en charge, ils ne sont pas des moins empressés à faire montre de leur royalisme, témoin ce Jean de Cherlieu, prieur de Lewes, qui, en 1377, court sus à ses compatriotes débarqués sur la côte voisine.

L'abbaye-mère, comme bien on pense, envisage de très mauvais œil cet état de choses ; elle ne se résigne pas à en subir les conséquences. Aussi, durant la dernière phase de leurs relations avec la province d'Angleterre, les abbés de Cluny n'ont-ils qu'un objectif : sauvegarder à tout prix une juridiction plus que compromise et conserver, vaille que vaille, les lambeaux d'un bien dont ils ne sont plus que les propriétaires nominaux. Il est pénible de constater le peu de sens pratique et le manque de souplesse dont ils firent preuve au cours des pourparlers et des négociations que je résumerai ici brièvement.

Depuis l'année 1399, Bermondsey était érigé en abbaye. Richard II, sans s'inquiéter de l'abbé de Cluny, avait négocié cette érection directement avec Boniface IX. Les gens de Lewes

eussent désiré la même chose. Mais, au lieu de recourir à Rome tout d'abord comme ceux de Bermondsey, ils se tournèrent du côté de Cluny et firent appuyer leur démarche par la reine d'Angleterre et la comtesse d'Arundel¹. Ils en furent pour leurs frais. Raymond de Cadoëne, qui gouvernait alors l'abbaye bourguignonne, octroya simplement au prieur John Burghersh les pouvoirs de vicaire-général dans les royaumes d'Angleterre et d'Écosse, avec faculté — pour deux ans seulement — de recevoir à la profession les novices de la province et de valider les professions précédemment émises pendant le schisme² (1410). Burghersh n'insista pas, et continua d'entretenir avec l'abbé de Cluny des relations assez suivies³. Il prit même à cœur ses fonctions de vicaire-général et commença la visite des établissements anglais⁴. Le prieur de Lenton, Thomas Helmham, que l'on trouve ensuite investi des mêmes attributions que Burghersh, paraît avoir été, lui aussi, dévoué à l'abbé de Cluny⁵. Néanmoins, au sein de la province anglaise, il ne manquait pas de gens — et il était du nombre — qui, à la suite des précédents événements, eussent désiré voir les rapports entre la mère-abbaye et ses filiales d'outre-Manche s'établir sur une base plus stable, de façon à dissiper les équivoques, à assurer le présent et à sauvegarder l'avenir. Voici donc les articles ou plan de convention qu'ils présentèrent à Raymond de Cadoëne :

Institution d'un vicaire-général permanent en Angleterre,

1. Duckett, *Charters*, t. I, nos 434 et 435.

2. *Ibid.*, nos 436, 452.

3. Raymond de Cadoëne prisait fort les palefrois anglais, qu'il préférait à tous autres. Burghersh s'occupait de lui en procurer un. *Ibid.*, n° 452.

4. Duckett, *Charters*, t. I, nos 455, 456. Il s'était présenté à Bermondsey, mais il fut éconduit et Henri IV lui interdit de poursuivre son mandat, sans licence royale.

5. *Ibid.*, t. II, n° 477.

avec pouvoirs suffisants pour intervenir dans toutes les questions et trancher les litiges, sauf à recourir à l'abbé de Cluny dans les cas exceptionnels.

Concession aux prieurs de la dépendance directe de Cluny, de recevoir à la profession les novices soumis à leur juridiction, avec extension des mêmes pouvoirs au vicaire-général relativement aux sujets ne dépendant que médiatement du chef-d'ordre.

Licence pour les convents des filiales directes de Cluny, de La Charité-sur-Loire et de Saint-Martin-des-Champs, d'élire eux-mêmes leurs prieurs à chaque vacance, avec stipulation expresse que l'élu, avant de prendre possession, serait confirmé par le vicaire-général soit au nom de l'abbé de Cluny, soit à celui des prieurs-fondateurs.

Enfin, faculté pour le vicaire-général de réunir en Chapitre général, de trois ans en trois ans, tous les supérieurs majeurs des maisons clunisiennes d'Angleterre et, à défaut de ces derniers, les délégués constitués par eux. Les actes de ces assemblées seraient ensuite transmis au Chapitre général de Cluny, lequel aurait pouvoir de les ratifier ou, au besoin, de les amender¹.

Ces propositions étaient dictées par les circonstances. Elles ne renfermaient aucune exagération ni dans le fond, ni dans la forme, et, si elles privaient l'abbé de Cluny de quelqu'une de ses prérogatives personnelles, du moins avaient-elles le grand avantage de tirer la province anglaise d'une situation fautive et indéfinie, pour la replacer aussi étroitement que faire se pouvait sous la sujétion du chef-d'ordre. Par malheur, à Cluny, les idées évoluaient lentement et l'on en demeurait résolument à la conception d'antan d'une centralisation sans tempéraments. Le Mémoire des prieurs d'Angleterre fut donc écarté, malgré l'intérêt qu'a-

1. Duckett, *Charters*, t. II, n° 478.

vait pris Henri V¹ à la réussite des réformes qu'il prônait, et, au dos de la pièce originale, on peut lire encore cette dédaigneuse apostille : *Memorie misse per Priores Anglie, qui sunt una magna fatuitas*. Ceci se passait vers 1415. La réplique ne vint pas tout de suite ; elle vint cependant, et le 20 septembre 1480, une bulle de Sixte IV, expédiée à la prière d'Édouard IV et de la famille royale, soustrayait définitivement Lewes à la dépendance de Cluny et assurait une pleine autonomie à ce prieuré².

Dans la liquidation forcée de leurs manoirs de Letcombe Regis, d'Offord Cluny, de Menton et de Tixover, les Clunisiens ne furent ni mieux inspirés, ni plus heureux finalement. Ces domaines avaient été saisis par Édouard III dès le début de ses hostilités avec la France, puis à une certaine époque baillés par lui en garde, à titre viager, d'abord à Nicolas Tamworth, puis à Sir Gilbert Talbot. Plus récemment, Richard II en avait gratifié, dans les mêmes conditions, une sienne créature, Simon de Felbridge³ (24 septembre 1398). Mais de ce que, par suite de la susdite confiscation, les *Alien* demeuraient privés de la possession réelle et de l'usufruit de leurs biens, ils n'en conservaient pas moins la nue propriété, tous les droits inhérents et même certains émoluments. Seulement tout cela tombait dans une sorte de déshérence et courait risque souvent d'être exploité ou dilapidé par le premier venu. Désireux de tirer de la jouissance à eux concédée par le roi tous les avantages possibles, Tamworth et Talbot s'étaient l'un et l'autre arrangés avec Cluny et, moyennant une rente annuelle de vingt florins d'or et la somme de trois mille francs une fois versée, ils avaient obtenu à ferme l'exploitation régulière des quatre manoirs⁴. Selon la coutume anglaise, ce bail était à vie, plus un

1. Duckett, *Charters*, t. II, n^o 475.

2. *Ibid.*, t. II, n^o 543.

3. *Ibid.*, t. I, n^o 432.

4. *Ibid.*, t. I, nos 398, 420, 422, 428-430, 438-440.

an après le décès des locataires ¹. Les paiements devaient se faire à Lewes où l'argent était conservé, car — je l'ai dit — le statut de Carlisle ne tolérait en aucune manière l'exode des capitaux anglais. Mais il s'en faut que Tamworth et Talbot aient exactement acquitté tous leurs termes. Plus d'une fois, les Clunisiens durent se contenter de la fiction suivante. Au jour fixé pour le versement, le procureur du fermier se présentait au chapitre de Saint-Pancrace devant le convent réuni ; il tenait en main l'argent de la rente et il débitait ce discours : « Voici les vingt florins auxquels je demeure engagé envers le seigneur abbé de Cluny pour la rente de ses manoirs. Mais la guerre qui persiste entre nos deux pays et les lois de ma patrie m'interdisent de livrer actuellement cette somme. Ausitôt que j'en aurai obtenu licence de mon souverain, je ne faillirai pas à le faire, non plus qu'à acquitter les arrérages ². » Ceci dit, le procureur remettait l'argent en poche et se retirait.

En 1412 cependant une occasion se présenta de tirer un parti relatif de ces malchanceux manoirs. Un *squire* du prince de Galles, William Porter, qui possédait du bien à côté, eut le désir de les acquérir et s'en fit octroyer licence par le roi Henri V ³. Entre ce personnage et Raymond de Cadoëne s'entama de suite, à ce sujet, une correspondance suivie ⁴. Le prieur John Burghersh, consulté dans l'affaire, poussait à la vente et faisait remarquer, non sans raison, que l'on était fort loin du temps où ces manoirs rapportaient deux mille livres sterling par an ; qu'il fallait s'en débarasser, même à perte ; que le temps pressait et que les autres *Alien* se défaisaient à qui mieux mieux de leurs biens d'outre-Manche ⁵.

1. Duckett, *Charters*, t. I, n° 441.

2. *Ibid.*, t. I, n° 426.

3. *Ibid.*, t. I, n° 453^a.

4. *Ibid.*, t. I, nos 454, 457, 459, 461-464, 469, 470 ; t. II, n° 471.

5. *Ibid.*, t. I, nos 455, 456, 466, 468.

Mais à Cluny, l'on se refusait à entendre parler d'aliénation : un bail à vie et rien de plus. Cela ne s'était jamais fait et les bulles des papes s'y opposaient¹. Bref, l'abbé et son conseil atermoyèrent si bien et si longtemps qu'en 1414, William Porter se voyait confirmer, par Henri V, en fief simple et contre le service d'une rose à acquitter le 24 juin de chaque année, les quatre manoirs tant désirés². Ceci arrivait au lendemain de ce Parlement de Leicester où, sur la motion des Communes, il avait été résolu que la royauté anglaise ne restituerait dans l'avenir aucun bien *alien*, même après conclusion d'une paix définitive avec la France³. Porter cessa dès lors toutes ouvertures avec Cluny. Cependant en Bourgogne l'optimisme était tenace et faute de connaître suffisamment l'état réel des choses, l'on se berçait toujours de l'espoir d'une restitution. Le bon roi René et sa fille Marguerite d'Anjou, femme d'Henri VI, furent suppliés d'agir en ce sens⁴. En 1458, l'abbé Jean de Bourbon revint à la charge ; ses envoyés déployèrent leur éloquence en pure perte⁵. Enfin le 30 avril 1532, le commendataire Jean de Lorraine nommait à son tour des commissaires pour reprendre cette affaire⁶.

L'heure était mal choisie. L'on était en plein règne d'Henri VIII et la dernière heure des établissements religieux d'Angleterre n'allait pas tarder à sonner. Déjà, on peut dire, la cognée était à la racine de l'arbre et l'ère des suppressions avait commencé. Newton Longville et Witchingham, les deux filiales de Sainte-Foy de Longueville, n'existaient plus depuis 1415. Saint-James d'Exeter

1. Duckett, *Charters*, t. II, n° 479.

2. *Ibid.*, t. II, n° 474^a.

3. *Rotuli Parliament.*, t. IV, p. 22.

4. Duckett, *Charters*, t. II, nos 508, 514.

5. *Ibid.*, t. II, nos 520-522.

6. *Ibid.*, t. II, n° 574.

avait été, en 1444, attribué à King's Collège de Cambridge. Plus récemment, en 1525, le néfaste Worsley avait obtenu du pape Clément VII, sous prétexte de doter avec les revenus ses éphémères fondations de Cardinal's Collège à Oxford et à Ipswich, la dissolution de Stanesgate, de Little Horkesley et de Daventry. C'était un acheminement progressif. Le « long » Parlement de 1536 ouvrit la brèche plus large, en décrétant l'extinction des abbayes et prieurés dont le revenu n'atteignait pas deux cents livres. Henri VIII qui, en toutes les opérations de ce genre, affecta le souci de la légalité, prétendait par ce moyen rendre son lustre à l'état religieux et l'aider à se réformer. Cinq de nos prieurés clunisiens : Barnstaple, Bromholm, Farleigh, Monks Horton et Prittlewell disparurent dans cette nouvelle coupe sombre.

Enfin, par un raffinement d'hypocrisie qui le caractérise tout entier, à partir de 1537, le Tudor, désormais en rupture ouverte avec Rome, a l'idée de contraindre par ses agents les religieux dont les établissements existaient encore, à lui abandonner de « plein gré » ces mêmes établissements avec tous leurs biens. Refuser ou consentir, la conclusion était la même et devait aboutir à la suppression. Les communautés clunisiennes se résignèrent à faire comme les autres; elles signèrent en corps les actes de *surrender* réclamés d'elles. Le convent de Lewes fut le premier à s'exécuter; sa démarche est du 16 novembre 1537. Le 22 suivant, c'était le tour de Castle Acre. Viennent ensuite par ordre de dates, sur cette funèbre liste qui fait songer à une fournée d'exécutions capitales, Bermondsey et Saint-James de Derby, 1^{er} janvier 1538; Saint-André de Northampton, 2 mars suivant; Montacute, 20 mars 1539; Monk Bretton, 21 novembre; Wenlock, 26 janvier 1540; Thetford, 6 février, et Pontfract, 23 novembre de la même année. Dans l'intervalle (mars 1538), le prieur de Lenton, Nicolas Hethe, et l'un de ses moines, William Gylham, inculpés de haute trahison, avaient été jugés sommairement, puis pendus

et écartelés¹. On devine le sort qu'eut ensuite le prieuré. Après cette série d'abandons, les monastères vides de leurs habitants sont livrés à la rapacité des démolisseurs. La destruction stupide, haineuse ou utilitaire commence presque immédiatement². Quant aux biens-fonds et aux droits seigneuriaux, Henri VIII en nantit ses créatures. De la province clunisienne d'Angleterre il ne demeure plus dès lors que le long passé et les ruines mélancoliques de ses prieurés.

Quarr Abbey (Ile de Wight).

Dom LÉOX GUILLOREAU.

1. D. A. Gasquet, *Henry VIII and the English Monasteries*, t. II, p. 189-191.

2. Paisley et Crossraguel ne disparurent qu'en 1559, brûlées et pillées par les partisans de Knox.

XII

DIE SCHWEIZERISCHEN CLUNIACENSERKLOESTER ZUR ZEIT IHRER BLUETE¹.

Wenn heute das gelehrte Frankreich am Grabe des altherwürdigen Cluny sich versammelt, um das Millenarium ihres Geburtstages zu begehen, liegt auch der Schweiz die Pflicht ob, eine bescheidene Blume des Dankes auf die Gruft der grossen Todten zu legen. Denn auch Volk und Boden dieses Landes wurde von dem hellen Lichte religiösen und kulturellen Segens bestrahlt, das von dem burgundischen Kloster ausgehend über ganz Europa sich ergoss.

Schon in jenen Jahren, da noch niemand die künftige Bedeutung Clunys voraussehen konnte, erhielt es im Jura eine jüngere Schwester in der Abtei *Romainmôtier*. Dieses wahrscheinlich durch den hl. Romanus im 5. Jahrhundert gegründete Gotteshaus war im 9. Jahrhundert verödet und gelangte 888 in die Hände der Gräfin Adelheid, der Gemahlin Richard des Justitarians. Im Jahre 929 wurde es von dieser dem hl. Odo übergeben, damit er es mit seinen Mönchen bevölkere. Romainmôtier sollte

1. Diese Studie stellt in der Hauptsache einen Auszug dar aus meinem Buche : *Geschichte der Cluniacenser Klöster in der Westschweiz bis zum Auftreten der Cistercienser*, Freiburg, Universitätsbuchhandlung 1907. Dort sind die Belege meiner Ausführungen zu finden.

Odo als Abt anerkennen, im übrigen aber gleichberechtigt neben Cluny stehen. Wohl hat das rauhe Geschick, vermutlich durch die Hand Rudolf II. von Burgund, die ersten Ansiedler nochmals vertrieben, aber König Konrad stellte das Kloster gegen Ende des 10. Jahrhunderts seinen rechtmässigen Besitzern zurück und von da an blieb es mit Cluny verbunden bis zu seinem Untergang, freilich nicht als ebenbürtige Schwester, sondern als untergeordnete Tochter.

Die Mutter und die Schwester des letztgenannten Herrschers gründeten ebenfalls ein Kloster, das sich zu einem der bedeutendsten der cluniazensischen Kongregation entwickelte. Im Jahre 962 stellten die bekannte Königin Berta, die Spinnerin, und ihre Tochter, die Kaiserin Adelheid, eine Urkunde aus, durch die sie das von ihnen erbaute Payerne (*Peterlingen*) dem hl. Majolus anvertrauten. War diese Uebergabe zunächst nur eine der Person des Abtes Majolus gemachte, so wurde sie doch noch vor seinem Ableben auch auf seine Nachfolger im Vorsteheramt von Cluny ausgedehnt.

Den Bemühungen dieser Kaiserin ist es auch zuzuschreiben, dass ihr Neffe, Bischof Hugo von *Genf*, die Kirche, in welcher seit dem 5. Jahrhundert der Leib des hl. *Viktor* ruhte, dem hl. Odilo schenkte, welcher das Gotteshaus zu einem Priorat ausgestaltete. Schon einige Jahre vorher, im Jahre 998, hatte dieser Abt eine Neugründung an den Ufern des Neuenburgersees in seine Obhut genommen, *Bevaix* genannt; dieselbe hat sich aber nicht zu der Grösse ihrer vorgenannten Schwestern entwickelt, obwohl sie von ihrem Stifter, dem vornehmen Rudolfus Advocatus, mit Gütern reichlich ausgestattet worden war.

Es verstrich nun eine ziemlich geraume Zeit, ehe das Cluniacensertum in der Schweiz weitere Fortschritte machte. Um 1070 gab der edle Lütold von Rümelingen durch eine Vergabung Anlass

zur Errichtung des erstern Priorates in deutschem Sprachgebiet, *Rüggisberg* im heutigen Kanton Bern. Als Bauleiter und erster Prior waltete der berühmte Ulrich von Zell, der Verfasser einer Version der *Consuetudines Cluniacenses*. Bald darnach schenkte das Brüderpaar Gerald und Rudolf von Vilar ihr Allod zu Vilar sammt der darauf stehenden Kirche der hl. Dreifaltigkeit dem Abte Hugo, welcher den Ort für ein Klösterchen geeignet fand. Dasselbe führte später den Namen *Münchewiler* (Villars-les-Moines). Während alle diese Priorate mit Ausnahme von St. Viktor sich auf dem offenen Lande befanden, berief der Bischof von *Basel*, Burkard von Haselburg, die Mönche von Cluny in seine Residenz. Er hatte im Jahre 1083 Kirche und Kloster *St. Alban* erbaut und übergab diese seine Stiftung seinem Freunde Hugo von Cluny. Diese Beispiele weckten Nachahmung. Graf Wilhelm I. von Greierz, seine Angehörigen und die freien Bauern seiner Herrschaft legten den Grund zu dem Priorat *Rougemont* im obern Saanetal; Humbert, ein Urenkel des Rudolfus Advocatus, rief das Priorat *Corcelles* am Neuenburgersee ins Leben (1092); fromme Landleute dotierten mit ihren milden Gaben ein kleines Gotteshaus zu *Hettiswil* (1107); Graf Wilhelm III. von Burgund gab durch eine Schenkung Veranlassung zu einer Niederlassung der Cluniacenser auf der *Petersinsel* im Bielersee; endlich im Jahre 1140 legten Bertold von Twann und einige gleichgesinnte Edelleute, welche in *Bargenbrück* an der Aare ein Hospital gegründet und sich zu einer Bruderschaft zusammengeschlossen hatten, die Leitung dieses Hauses und ihrer Person in die Hände Peters des Ehrwürdigen. Die Entstehungsgeschichte dreier anderer Priorate ist in tiefes Dunkel gehüllt; es sind dies: *Baulmes* am Arnonflüsschen, wo Cluny laut einer Bulle Honorius II. 1125 eine Obedienz besass, die bald Peterlingen unterstellt wurde, ferner *Perroix* bei Rolle, welches 1177 das erste Mal genannt wird, und

Leuzingen im Bezirk Büren, Kt. Bern, auf welches ein Visitationsbericht von 1269 hinweist. Alle diese Klöster erkannten im Abte von Cluny ihren Obern, ihre Novizen legten in Cluny Profess ab, ihre Bewohner wurden ihnen aus dieser Abtei zugesandt und ihre Prioren von dem dortigen Prälaten ernannt. Der hl. *Odilo* hat die zu seiner Zeit bestehenden Priorate auch mit seiner persönlichen Gegenwart beehrt; in Romainmôtier war er wenigstens fünf Mal, auch Peterlingen und St. Viktor in Genf besuchte er mehrere Male und einmal finden wir ihn sogar in Bevaix. Ueberhaupt zeigen die Urkunden, dass *Odilo* diesen Klöstern grosses Interesse entgegenbrachte und sich ihrer Anliegen mit väterlichem Wohlwollen annahm. Als *Hugo* die Regierung an die Hand nahm, war die Kongregation schon so ausge dehnt, dass er den einzelnen Gliedern derselben nicht mehr diese ins Detail gehende Sorge widmen konnte; doch hat auch er Romainmôtier einmal besucht und einen hohen Gast dorthin geführt. Als er im Herbst 1050 mit Leo IX. nach Frankreich zog, kehrte der päpstliche Zug in diesem Kloster zu und der Papst selbst hielt nach seiner Messe eine Ansprache an das zahlreich zusammengeströmte Volk. Dabei redete er auch den Adeligen, welche das Gotteshaus bedrängten, scharf ins Gewissen. Natürlich blieb Leo IX. bei den Mönchen von Romainmôtier im besten Andenken. Die treue *Anhänglichkeit an den apostolischen Stuhl*, die ja ein Charakteristikum des Cluniacensertums bildet, war sowieso schon in den schweizerischen Prioraten dieser Observanz in hohem Masse vorhanden. Peterlingen, Bevaix und Barmbrück zahlten regelmässige Abgaben nach Rom. Romainmôtier und Peterlingen waren von jeher dem hl. Petrus geweiht und dieser Heilige wurde auch Patron aller neugegründeten Klöster, sofern nicht bereits vorher eine einem andern Himmelsbewohner dedizierte Kirche vorhanden war. Andererseits erfreuten sich diese Priorate auch des Wohlwollens der Päpste, die

ihnen Bestätigungen ihrer Besitztümer und Privilegien gewährten. Von der Gewalt der *Bischöfe* waren sie exempt, doch lag es in der Natur der Sache, dass der gegenseitige Verkehr ein ziemlich reger war. Als besondere Gönner der Cluniacenser können die Genfer Bischöfe Hugo (994-1020), Friedrich (1025-1073) und vor allem Guido von Faucigny (1078-1120) betrachtet werden. Etwas kühler war das Verhalten der Lausanner Bischöfe, doch haben auch sie den Untergebenen der berühmten burgundischen Abtei gegenüber nicht eine feindselige Haltung eingenommen, sondern selbe in manchen Dingen begünstigt. Zu einer scharfen Reibung kam es zwischen dem Bischof Burkard (1073-1089) und dem schon gennanten Ulrich von Zell, als dieser Prior von Peterlingen war. Man hat aus dem Auftreten Ulrichs gegen Burkard, der ein begeisterter Anhänger Heinrich IV. war, auf eine politische Hetze der Cluniacenser gegen den erwähnten Kaiser schliessen wollen, aber sehr mit Unrecht. Was Ulrich an dem Oberhirten der Diöcese Lausanne tadelte, war nicht dessen Treue gegen Heinrich, sondern das weltliche, unenthaltsame Leben, das er führte. Dass ein solcher Gegensatz zwischen den kaiserlich gesinnten Kirchenfürsten und den papstreuen Cluniacensern nicht bestand, zeigt auch die Freundschaft zwischen Bischof Burkard von Basel und Abt Hugo von Cluny, welche dem Letzteren den Besitz von St. Alban eintrug.

Wie zu den Bischöfen, lebten die Mönche unserer Klöster auch in guten *Beziehungen zum Weltklerus* überhaupt. Wohl kam es gelegentlich zu kleineren Zwistigkeiten zwischen dem Domkapitel von Genf und den Insassen von St. Viktor, doch wurden dieselben jeweils in Minne beigelegt. Münchenwiler und Hettiswil zählen Weltpriester unter ihre Gründer. Auch manche Vergabung stammt von dieser Seite. Ohne Zweifel hat das geregelte, ernste Leben der Cluniacenser auf manche Geistliche heil-

sam eingewirkt und sie zur Annahme des gregorianischen Reformprogramms disponiert. Ein direkter Einfluss in dieser Hinsicht war in jenen Fällen möglich, in denen die Vergebung einer Pfründe in der Hand des Priors lag. Die Klöster hatten nämlich manche Kirchen erhalten; aber im engen Anschluss an die Idee von der Weltabgeschiedenheit des Mönchtums übten sie die Seelsorge an diesen Kirchen nicht durch ihre eigenen Leute aus, sondern übertrugen dieselbe an Weltpriester. Damit gaben sie zwar ein wichtiges Mittel auf die Massen einzuwirken, aus der Hand; aber es ist selbstverständlich, dass sie auf die ihnen zustehenden Pfründen nur solche Geistliche setzten, die den Geist der Reform in sich aufgenommen hatten und in diesem Geiste zu wirken versprachen.

Nachdem wir die Stellung der schweizerischen Cluniacenser zur kirchlichen Hierarchie betrachtet, dürfte es am Platze sein, einen Blick auf ihr *Verhältnis zu den weltlichen Machthabern* zu werfen. In erster Linie fällt dabei das königliche Haus von Burgund in Betracht. Dass Rudolf I. für die Cluniacenser nichts getan hat, ist vollkommen begreiflich; starb er doch schon zwei Jahre nach der Gründung von Cluny. Anders verhält es sich mit Rudolf II. Unter seiner Regierung rückten die Reformmönche, gerufen von seiner Tante Adelheid in Romainmôtier ein; wir haben allen Grund anzunehmen, dass er aus finanziellen Rücksichten denselben das Verbleiben daselbst unmöglich machte, indem er die Abtei an sich riss und mit einigen Chorherren besetzte. Der Geist der Fürstin Adelheid lebte aber fort in ihren Söhnen und einer derselben, Hugo der Schwarze, verpflanzte ihn auch auf den Nachfolger Rudolf II. auf Konrad. Dieser bestätigte nicht bloss die Gründung von Peterlingen durch seine Mutter Berta, sondern er beschenkte das neue Stift und dessen Mutterkloster Cluny, wozu letzterem er auch Romain-

motier wieder zurückerstattete. Ein Bruder Konrads, Rudolf mit Namen, vergabte an Peterlingen Hüttenheim und Kolmar im Elsass. Da diese Güter auf Reichsboden gelegen waren, suchten Majolus und seine Nachfolger dafür die Bestätigung der deutschen Kaiser nach und kamen so in offiziellen Verkehr mit diesen Herrschern, zunächst mit den Ottonen. Bald entwickelte sich ein intimes Verhältnis zwischen diesem Hause und den Aebten von Cluny; doch würde ein Eingehen auf dasselbe den Rahmen dieser Studie überschreiten. Uebrigens kamen auch die bisher burgundischen Klöster bald in engere Beziehung zum Reich, da dieses das Erbe Rudolf III. antrat. Rudolf selbst hat den westschweizerischen Prioraten seine Sympathien durch manche Schenkung bewiesen, dafür erfreute er sich bei seinen mannigfachen Zerwürfnissen mit den Grossen des Landes der vermittelnden Hülfe des hl. Odilo. Bei dem Kampfe der sich nach Rudolfs Tode zwischen dem deutschen König Konrad II. und Odo von Champagne, der die burgundische Krone für sich reklamierte, entspann, legte sich Odilo grösste Zurückhaltung auf; so hielt er sich ferne, als Konrad sich in Peterlingen krönen liess (1033). Wir beobachten nachher freilich eine gewisse Misstimmung zwischen Konrad und den Aebten von Cluny, die auch unter Heinrich III. andauert und endgültig erst gehoben wird durch eine Reise des Priors Hugo von Cluny an den deutschen Hof im Dezember 1048. Innige Freundschaft verbindet von da an Heinrich III. und Hugo, der bei seiner Rückkehr, den hl. Odilo nicht mehr unter den Lebenden fand und von seinen Mitbrüder zu dessen Nachfolger erwählt wurde. Diese Freundschaft geht so weit, dass Hugo den Erstgeborenen Heinrichs aus der Taufe hebt. Er hat seinem königlichen Patenkind immer eine grosse Zuneigung bewahrt und, obwohl grundsätzlich auf der Seite Gregors VII. stehend, auch in den schlimmsten Tagen Heinrich IV.

nicht alle Beziehungen zu ihm abgebrochen. Das kam freilich auch wieder den schweizerischen Klöstern zu gute, die von Anhängern dieses Kaisers umgeben waren. Ja, Ruggisberg erhielt von ihm sogar das ungerodete Gebiet am Guggisberg geschenkt. Dieses Kloster und Romainmôtier erfreuten sich auch der Gunst seines Sohnes Heinrich V.

Das Wohlwollen der Könige und Kaiser war für das Gedeihen unserer Klöster von nicht zu unterschätzender Bedeutung, aber weit wichtiger für sie war, ein gutes *Einvernehmen mit dem Landesadel*. Denn sowohl zur Zeit der Selbständigkeit des burgundischen Reiches wie auch nachher, da es zu Deutschland gehörte, war der Adel der tatsächliche Gebieter im Land. Zu ihrem Glück hatten die Cluniacenser, soweit wir sehen, unter den Grossen der Gegend keinen prinzipiellen Feind. Wohl hatten die Prioren manchen Streit in Bezug auf Besitzungen, auf Leibeigene und Rechtsame auszufechten, besonders mit den mächtigen Herren von Grandson und denen von Joux, aber diese Zwistigkeiten sind nicht auf politische oder religiöse Gegensätze zurückzuführen; sie haben ihren Grund theils im kriegerischen Uebermut des Adels, noch mehr aber in den verwickelten Eigentumsverhältnissen und den verworrenen Rechtszuständen. Auch mit den *Vögten* konnten unsere Gotteshäuser im allgemeinen zufrieden sein. Meist gehörten dieselben der Familie des Stifters an. So besorgten für Rougemont die Grafen von Greierz, für Ruggisberg die Herren von Rümelingen, für Bevaix die Nachkommen des Rudolfus Advocatus die Vogtei. In Romainmôtier walteten die Grafen von Burgund, in St. Viktor diejenigen von Genf dieses Amtes. Angehörige vernehmer Geschlechter liessen sich in tödtlicher Krankheit ins Kloster bringen und nahmen im Angesichte der Ewigkeit das Ordenskleid, so ein Ebal von Grandson, ein Stephan von Chatillon, ein Robert von Nasey, ein Otto von Ecle-

pens. Andere begnügten sich damit, sich ihr Grab auf dem Klosterfriedhof zu wählen. Einzelne liessen ihre Söhne in den Orden treten, so Rigald von Grandson, Mainard von Bannens und andere. Aus den Händen des Adels erhielten die Priorate auch die meisten und bedeutendsten Vergabungen an Grund und Boden, an Fischenzen und Zehnten.

Dieses ihr Eigentum bewirtschafteten die Mönche nicht selbst, noch hatten sie zu diesem Zwecke Laienbrüder. Ihr ganzer *Wirtschaftsbetrieb* war von demjenigen anderer Benediktinerklöster und Grossgrundbesitzer jener Zeit nicht wesentlich verschieden. Das Meiste wurde in dieser oder jener Form verpachtet oder grundhörigen Zinsleuten zur Bebauung überwiesen, das Andere wurde als Salland von landlosen Hörigen bearbeitet. An der Spitze des Klosterhofes stand der Dekan. Auch in den Obedienzen, die Romainmôtier in Goumoëns, Vuflens, Vallorbe und Bursins, Peterlingen in Kolmar, und Ruggisberg in Röthenbach besassen, haben wir wahrscheinlich Herrenhöfe zu erkennen, an deren Spitze ein oder mehrere Mönche standen. Andere Herrenhöfe, wie z. B. derjenige, den Peterlingen in Hüttenheim sein Eigen nannte, waren einem Meier unterstellt und bildeten den Mittelpunkt eines Verwaltungsbezirkes. Eine besondere Gruppe unter den Hörigen bilden die Famuli, Dienstleute der Offizialen, besonders des Priors. Weil sie diesen auf seinen Reisen begleiteten und sonst immer in seiner Nähe waren, treten sie oft in den Urkunden als Zeugen auf und genossen auch einzelne Vorrechte. In einer gewissen Verbindung mit dem Kloster standen noch die sog. Censualen, Leute, die von ihren Herren aus der Leibeigenschaft entlassen wurden unter der Bedingung, dass sie jährlich eine bestimmte Abgabe, meist ein geringes Quantum Wachs, an ein Priorat abliefern sollten. Wir haben manche Zeugnisse dafür dass sich die Hörigen unserer Klöster unter der Herrschaft der

Mönche gut befanden und keine Sehnsucht hatten sie mit dem Regiment weltlicher Herren zu vertauschen.

Die innere Organisation und das Leben in den Einzelnen Klöstern war geregelt durch die *Consuetudines*, die Gewohnheiten von Cluny, nur wurden dieselben den oft kleinlichen Verhältnissen entsprechend modifiziert. So lässt sich neben dem Prior, der an der Spitze der klösterlichen Familie stand, ein Klausurpior als Gehilfe für die Erhaltung der Disziplin im Innern nur in Romainmôtier nachweisen. Unter diesen Prioern gab es tüchtige, geschäftskundige Männer, aber eine über die Landesgrenzen hinausgehende Bedeutung hat nur einer erlangt, der Prior Adraldus von Peterlingen, welcher später Abt von Breme in Piemont und 1069 sogar Bischof von Chartres wurde. Unter dem Prior standen eine Reihe anderer Offizialen. Der Dekan leitete die Oekonomieverwaltung, der Kämmerer versorgte seine Mitbrüder mit den notwendigen Kleidungsstücken, der Cellerar überwachte Küche und Keller, der Infirmar pflegte die Kranken, der Sakristan hatte die hl. Gefässe und Paramente in seiner Obhut, der Armarius leitete den Chor und stand der Bibliothek vor, der Elemosinar nahm sich mit dem Hospitar der Armen und Fremdlinge an. In unsern Klöstern wurden diese beiden Aemter gewöhnlich durch eine und dieselbe Person ausgeübt. An Arbeit fehlte es nicht, besonders deshalb nicht weil die Zugänge zum grossen St. Bernhard — der Gotthard war noch nicht eröffnet — an den meisten unserer Priorate vorbeiführten. Von Deutschland herkommende Pilger berührten St. Alban in Basel, Leuzingen, Bargaenbrück, Münchenwiler und Peterlingen, die von Besançon und Pontarlier her einmündende Strasse liess zwar Romainmôtier links liegen, aber dieses Gotteshaus besass in Orbe ein Hospital, in welchem die Waller Unterkunft und Pflege fanden; manche scheuten übrigens den kleinen Abstecher nach Romain-

môtier hinauf nicht: so starb daselbst der Abt Waleran von Mont-Saint-Quentin, als er 1057 auf einer Romfahrt begriffen war. St. Viktor in Genf und Hettiswil waren selbst Zielpunkte von Wallfahrten, da am erstgenannten Orte der Leib des Heiligen, von dem das Kloster den Namen trägt, aufbewahrt wurde, am anderen des hl. Kreuz in hoher Verehrung stand. Einzelne Mönche hatten sich auch mit der Erziehung und Ausbildung derjenigen zu befassen, die schon im Kindesalter dem Ordensleben geweiht wurden. Solche Oblatenschulen sind nachweisbar in Peterlingen und Romainmôtier. In denselben herrschte strenge Zucht. Auch die Wissenschaften wurden da betrieben, freilich nicht in dem Umfange wie zum Beispiel in St. Gallen zur Zeit seiner Blüte. Wir dürfen eben nie übersehen, dass die Cluniacenser Reformatoren des Mönchtums waren und als solche die Wissenschaft und den Landbau als Nebensache betrachteten. Sie wollten vor allem wieder ein Beispiel der *Regeltreue und des Gebets-eifers* geben. Es ist darum nicht auffallend, dass die schweizerischen Cluniacenser in der Literargeschichte keinen Platz beanspruchten, dagegen in der Geschichte der Architektur ehrenvolle Erwähnung finden; sie haben in Romainmôtier, Peterlingen, Münchenwiler, Ruggisberg, um von den kleineren Bauten ganz abzusehen, Kirchen von solchen Dimensionen zurückgelassen, wie sie nicht durch praktische Bedürfnisse gefordert waren, sondern nur als Ausdruck des Eifers für das Opus Dei verstanden werden können. Solange dieser Eifer anhielt, solange stand es gut um das cluniacensische Mönchtum. Als aber der neu aufblühende Cistercienserorden die besten Kräfte für sich in Anspruch nahm, als nach dem Tode Peter des Ehrwürdigen das Opus Dei aus einem Gegenstand der Liebe mehr und mehr ein Gegenstand der blossen Pflicht wurde, da trat zusehends die *Verflachung* ein. Man spürt es auch in der Geschichte der schweize-

rischen Cluniacenserklöster, dass die einst so blühende Kongregation die stolze Zeit ihrer Manneskraft hinter sich hatte und dem Greisenalter entgegenwelkte; das Herz, die Abtei Cluny, war nicht mehr stark genug frisches Leben in alle Glieder hinauszupulsieren. Wohl fanden im 13. Jahrhundert noch häufig Visitationen statt, die auch nachher nie ganz aufhörten, aber man hat doch das Gefühl, dass der Zusammenhang mit dem Mutterkloster immer lockerer wurde. Auch in der Auffassung der Armut trat eine Wendung ein, indem die verschiedenen Aemter als eine Art von Pfründen mit feststehendem Einkommen behandelt wurden; überhaupt drängte sich die finanzielle Frage in den Vordergrund und trotzdem hört man beständig Klagen über Verschuldungen. Schädigungen durch Kriegsläufe und Feuersbrünste haben dazu das Ihrige beigetragen. Das Commendenwesen riss allmählich ein; besonders seit der Gegenpapst Felix V. die Priorenwürde von Romainmôtier und Peterlingen für sich in Anspruch nahm, unterstanden diese Klöster ganz dem Hause Savoyen. Unter den Mönchen selbst traten zeitweise Parteiungen zu Tage, was natürlich die Handhabung einer regulären Disziplin sehr erschwerte. Auch vereinzelt Fehltritte auf sittlichem Gebiete, die zwar von Seiten der Obern Tadel und Bestrafung erfuhren, sind dem Ansehen der Kloster nicht förderlich gewesen. So konnte es die Stadt Bern, als sie daranging das Chorherrenstift St. Vincenz zu gründen, wagen, dem Papste die Bitte zu unterbreiten, er möge die Priorate Ruggisberg, Münchenwiler und St. Petersinsel der neuen Stiftung inkorporieren, was dann tatsächlich geschah (1484). Ungefähr 50 Jahre später kam auch für die andern cluniacensischen Gotteshäuser in der Schweiz die Stunde des Untergangs. Die Reformation fand Eingang in Genf und Basel und damit war das Schicksal von St. Viktor und St. Alban besiegelt. Und als dann Bern sich der

savoyischen Besitzungen in der Westschweiz bemächtigte, mussten auch da die Mönche ihre Zellen verlassen. Die Gebäulichkeiten wurden teilweise niedergerissen oder zu Wohnungen der bernischen Amtsleute umgestaltet, die Kirchen dienten dem neuen Kult oder fanden als Kornmagazine Verwendung. Einzig Rougemont schien den allgemeinen Sturz zu überleben, da es im Gebiet der Grafen von Greierz lag. Als aber die Städte Bern und Freiburg, um sich für ihre Schuldforderungen bezahlt zu machen, diese Grafschaft besetzten und unter sich teilten, fiel der obere Teil des Saanetales mit Rougemont an die Berner. Diese betätigten den Grundsatz « *cujus regio, illius et religio* » und im Dezember 1556 mussten die Mönche ihr Priorat verlassen. Wohl hoffte das Volk, unzufrieden mit der neuen Regierung und dem neuen Glauben auf einstige Rückkehr des Grafen und der Mönche, aber umsonst. Die Cluniacenser waren aus der Schweiz weggezogen für immer.

Abtei Engelberg (Schweiz).

D^r P.-BONAVENTURA EGGER, O. S. B.

XIII

LES CAMPS DE CÉSAR

ET LES

VILLES NOUVELLES DE LA GAULE ROMAINE

Je ne crois pas que les camps élevés par César aient tout de suite disparu sans laisser de traces ni de souvenirs. Les talus étaient trop élevés, les fossés trop profonds, les débris de cuisine trop nombreux. Puis, les Romains eurent toujours la curiosité de rechercher les camps militaires, surtout ceux de leurs généraux. Germanicus voulut visiter les camps successifs de Varus ; on se montrait en Italie les camps consulaires des guerres samnites. N'oublions pas que le camp romain était une chose sainte, presque aussi sainte qu'une ville, à laquelle il ressemblait : il avait été, pendant quelques heures, l'image de la patrie romaine (c'est le mot des anciens). Raison de plus pour ne point le détruire ni l'oublier. Je me demande donc si les camps de César en Gaule ne sont pas demeurés comme lieux de visite et de respect.

Peut-être devinrent-ils plus encore. Ces camps étaient toujours fort bien placés, au carrefour de routes, près de cours d'eau et de terrains de culture, sur des hauteurs naturelles. C'étaient des emplacements vraiment faits pour porter des villes ; et je répète que le camp romain avait l'allure d'une cité. Qui sait si les

Romains, lorsqu'ils voulurent construire en Gaule des cités nouvelles, qui sait s'ils ne les ont point bâties parfois aux lieux et places de camps de César?

Il est certain, par exemple, que de tous les endroits où on a placé le camp du proconsul chez les Éduens en 58, Autun est celui qui convient le mieux : Autun, bâti sous Auguste, ne serait-il pas l'héritier de ce camp? On croit que César a campé à Lyon, peut-être aussi à Angers, à Tours, à Soissons, à Trèves : or tous ces endroits, sous les noms de *Caesarodunum*, *Augusta* ou autres, devinrent, au temps d'Auguste, villes romaines. Si ces hypothèses se vérifient, on peut dire que César n'a pas seulement conquis les Gaules, mais qu'il a encore, par ses routes et ses camps, tracé les traits décisifs de leur vie ultérieure.

CAMILLE JULLIAN,

Membre de l'Institut.

XIV

L'ARCHITECTURE

DES

BÉNÉDICTINS EN BOURGOGNE

AU XI^e SIÈCLE

La comparaison que j'ai pu faire de quelques milliers d'anciens monuments étudiés sur place, dans presque toutes les provinces de la Rome impériale, m'a conduit à des conclusions tout à fait nouvelles sur les origines de l'architecture religieuse à voûtes, appelée *romane*, mais que je prétends nommer en m'appuyant sur des faits : architecture *lombarde*, en Italie ; *lombardo-normande*, en France et en Angleterre ; *lombardo-rhénane*, en Allemagne¹.

Les premiers fondements de l'architecture lombardo-normande furent établis en Bourgogne, à Saint-Bénigne de Dijon, par Guillaume de Volpiano que Maïeul avait amené d'Italie.

Dans le plan (la rotonde de tête exceptée) et dans l'élévation de cette église que Raoul Glaber considérait comme merveilleuse et dont Guillaume de Volpiano avait été l'architecte, on rencontrait en effet les éléments qui développés, modifiés, améliorés, combinés avec ceux de l'architecture lombarde proprement dite,

1. Rivoira : *Le Origini dell' Architettura Lombarda*. Loescher, Roma ; Hoepli, Milano. — Rivoira : *Lombardic Architecture*. Heinemann, London.

devaient conduire : 1° aux créations de l'école de Fécamp fondée par le même Guillaume, et à celles des écoles du Bec et de Caen que Lanfranc de Pavie fonda après lui ; 2° à la diffusion en Angleterre de l'architecture lombardo-normande depuis que le même Lanfranc eut été élevé à la chaire primatiale de Canterbury par le Conquérant ; 3° enfin, à l'apparition du style *transitional*, d'où naquit l'architecture *arc-aiguë*, appelée du nom curieux de *gothique*. Les Goths, que je sache, n'inventèrent aucun style d'architecture.

Ces éléments sont : 1° le plan en croix latine avec tour centrale. C'est un plan d'origine romaine-païenne : Montano nous a conservé de très intéressants dessins de cette espèce de monuments. En France, la tour centrale fut adoptée depuis le 5^e siècle.

2° Les tours de façade, incorporées dans la façade elle-même. Cette ordonnance a été inspirée très probablement par la façade Nord de Saint-Jean-de-Latran qui, déjà au 5^e siècle, était pourvue de deux clochers faisant corps avec le frontispice.

3° Les niches du transept disposées sur l'axe des bas-côtés. Ces niches tenaient la place des sacristies, ou, comme absidioles, flanquaient l'abside principale des églises primitives.

4° Les galeries supérieures des bas-côtés. L'origine de cette ordonnance se trouve dans la basilique civile des Romains : l'église du Santissimo Crocifisso à Spolète, et les églises de Saint-Laurent, de Sainte-Agnès et des Santi Quattro Coronati à Rome en offraient déjà des exemples aux 4^e, 6^e et 7^e siècles respectivement.

L'église de Saint-Bénigne avait les bas-côtés couverts par des voûtes d'arêtes surbaissées, mais la nef, le transept et le matroneum étaient couverts en bois. Et ce n'est pas seulement Saint-Bénigne, mais toutes les grandes églises abbatiales dotées de gale-

ries supérieures et bâties sur les dessins de Guillaume de Volpiano ou de ses élèves, qui furent couvertes de cette façon — il faut excepter celle de Jumièges où le matroneum fut couvert par des voûtes d'arêtes : les abbatales de Bernay, du Mont-Saint-Michel, de Cerisy-la-Forêt en sont la preuve.

Il semble que si des constructeurs italiens furent employés à Dijon et probablement plus tard à Bernay, ces constructeurs n'appartenaient pas aux corporations des Comacini ou lombardes, ou du moins aux corporations d'élite italiennes, car ces corporations avaient déjà, dans les premières années du XI^e siècle, couvert les bas-côtés de Saint-Babyla à Milan avec des voûtes d'arêtes surhaussées, et en 1032 avaient introduit dans les bas-côtés et dans le pourtour de San Flaviano à Montefiascone la voûte d'arêtes surhaussée pourvue de nervures diagonales apparentes, nervures que mes dernières découvertes ont révélé d'origine romaine et du II^e siècle.

Les grandes églises abbatales dessinées et bâties par Lanfranc de Pavie et par ses élèves ne firent pas exception à la règle. On continua à couvrir en bois la nef et le transept, et avec des voûtes d'arêtes surbaissées les bas-côtés, protégeant quelquefois le matroneum avec des berceaux rampants. J'ai comme témoins Saint-Étienne de Caen et la cathédrale de Saint-Albans.

Et cependant, au temps de ce Bénédictin de génie, de ce bras droit du Conquérant, l'architecte de l'église de Rivolta d'Adda jetait sur la nef des voûtes d'arêtes à nervures diagonales apparentes, surhaussées, consolidées à l'extérieur par des arcs-boutants à la façon des Thermes de Dioclétien à Rome.

Les Bénédictins n'introduisirent la voûte d'arêtes à nervures diagonales visibles que près de la fin du XI^e siècle dans la cathédrale de Durham, et encore cette voûte fut-elle du type surbaissé.

C'est seulement dans la première moitié du XII^e siècle que les moines de la même cathédrale appliquèrent à la nef de leur église la voûte d'arêtes surhaussée à nervures diagonales, mais en même temps ils y introduisirent l'arc aigu, donnant ainsi naissance au style de *transition* que la France devait plus tard transformer dans l'architecture *arc-aiguë*, et cela à sa gloire impérissable.

L'abbaye de Cluny fut, elle aussi, en retard pour introduire la voûte d'arêtes lombarde à nervures et à arcs-boutants. En effet, l'église de Saint-Hugues eut ses bas-côtés couverts par des voûtes d'arêtes simples et la nef et les transepts furent protégés par des berceaux.

Toutefois il faut remarquer que l'introduction de l'arc aigu dans le squelette de force de ce fameux édifice fut le terrain fécond qui servit aux moines de Durham quand ils pensèrent à recouvrir la nef de leur cathédrale.

A ce qu'il paraît, la conception grandiose de l'abbatiale de Cluny, de l'édifice religieux qui de son temps fut sans pareil dans le monde chrétien, et qui de nos jours, s'il était encore debout, rivaliserait comme ampleur avec Saint-Pierre au Vatican, fut, selon les intentions de Gauzon et d'Ézelon, d'élever vers le ciel un monument digne de la puissance du monastère, du génie et de la sainteté de ses abbés et des moines illustres qui avaient vécu dans le cloître de Cluny; capable de glorifier l'ordre Bénédictin dont les bienfaits prodigués à tant de peuples pendant tant de siècles vivront dans la postérité aussi longtemps que vivra la vérité historique elle-même.

LE COMMANDEUR G.-T. RIVOIRA,
de l'Académie des Lyncéi.

XV

ABÉLARD ET PIERRE LE VÉNÉRABLE

D'APRÈS DOM GERVAISE, ABBÉ DE LA TRAPPE

De tous les noms évoqués par le Millénaire de Cluny, le plus populaire est certainement celui d'Abélard. Ce n'est pas, il est vrai, une raison pour redire une fois de plus comment le grand lutteur trouva enfin dans cette célèbre abbaye la paix, et dut à Pierre le Vénérable d'achever en parfaite sécurité et dans le recueillement la vie la plus agitée, la plus remplie d'aventures, de combats et de persécutions. Il y a cependant un moyen de rajeunir les vieilles histoires, c'est de montrer comment elles ont été racontées par un vieil auteur. Voici précisément un ouvrage en deux volumes, que mon ami Rivière, le gardien vigilant des trésors accumulés dans la bibliothèque de Douai, me signale et me recommande. Il est intitulé : « *La Vie de Pierre Abeillard, abbé de saint Gildas de Ruis, ordre de saint Benoist, et celle d'Héloïse, son épouse, première abbesse du Paraclet.* » C'est un livre qui remonte à tout près de deux cents ans. Il paraît bien oublié. Si l'on essayait de le ressusciter, si l'on s'avisait de le prendre pour guide, qui sait si Abélard et Pierre le Vénérable ne s'en trouveraient pas bien ?

L'aimable ouvrage, et comme il porte bien la marque de son temps ! Il a été publié en 1720, à Paris, « chez Jean Musier,

libraire, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du mont Saint-Michel, à l'Olivier, et chez François Barois, libraire rue de la Harpe, vis-à-vis du collège d'Harcourt, à la ville de Nevers. » Il ne porte pas de nom d'auteur. Mais la modestie de celui qui l'a composé n'a pas protégé longtemps son incognito, et nous savons très bien, non sans en être un peu surpris, que ces deux volumes sont l'œuvre de Dom François-Armand Gervaise, abbé de N.-D. de la Trappe. Ce Dom Gervaise avait été d'abord Carme déchaussé. Il avait été ensuite attiré par la sévérité même de la stricte observance que le célèbre de Rancé venait d'imposer aux religieux du seul couvent désigné, avant la Révolution, par ce nom de Trappe, et ce n'est pas sans peine que le réformateur l'avait admis au nombre des siens. Il se montra bientôt si parfaitement digne de cette faveur que Rancé le proposa lui-même à Louis XIV pour lui succéder en qualité d'abbé comme le plus capable de maintenir les moines de cette maison dans la voie qu'il leur avait tracée. Quelle que fût la rigueur de la règle, Dom Gervaise trouva « dans les loisirs d'une profonde solitude », le temps de beaucoup écrire. On lui doit une demi-douzaine d'autres *Vies* : celles de saint Cyprien, de l'abbé Suger, de saint Irénée, de saint Paul, de saint Épiphanie, de saint Paulin. Trois ans après son histoire d'Abélard, il donnait une traduction de ses lettres et de celles d'Héloïse, à laquelle fit grand tort le pastiche de Bussy-Rabutin, « traduction libre » cependant, au témoignage de son contemporain Moreri, et on le voit bien en lisant les lettres déjà traduites dans cette histoire. Enfin il fit imprimer à Avignon un dernier ouvrage in-4°, une histoire, comme toujours, celle de la Réforme de l'Ordre de Citeaux. Ce livre mécontenta les Bernardins qui firent enfermer l'auteur à N.-D. des Reclus. Il avait alors quatre-vingt-six ans et devait vivre encore un lustre. Peut-être, pendant cette captivité, plusieurs traits de la vie d'Abélard lui revinrent-ils à la mémoire.

Mais retournons à ces deux petits volumes in-12, qui seuls nous intéressent. Dom Gervaise n'avait encore que soixante ans. Sa *Vie d'Abélard* est l'œuvre, à la fois, d'un saint homme ou tout simplement d'un trappiste, d'un savant presque au sens moderne du mot, et d'un écrivain qui, appartenant sans contredit au XVIII^e siècle, se souvient du grand siècle. Elle est dédiée, avec un parfait à propos et toute la délicatesse que comporte ce genre d'*Epître*, « à Madame de Roy de Roucy de la Rochefoucault, abbesse du Paraquet. » Le livre contenait le tableau, qu'il résume ici, de l'ancien Paraquet, sous le gouvernement, six cents ans plus tôt, d'Héloïse, et il serait facile de montrer combien s'en rapproche le monastère aujourd'hui gouverné par M^{me} de la Rochefoucault. Mais l'auteur, pour ne pas offenser la modestie de la nouvelle abbesse, ne le fait que par prétérition, et il conclut : « J'admirerai donc dans le secret ce qui ne m'est pas permis de publier, et par la déférence que j'ai pour vos ordres, je vous persuaderai plus que par mes paroles, que rien n'égale le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, madame, etc. » C'est le style de l'homme du monde autant que du religieux.

Nous ne nous étonnerons pas trop maintenant de la manière dont ce solitaire nous raconte les amours d'Abélard et d'Héloïse. Il a lu, comme tout le monde, les romans de M^{me} de Lafayette et les Lettres d'une religieuse portugaise. Il nous fait penser, par endroits, à cet autre moine, à ce moine intermittent, qui racontera, treize ans plus tard, l'histoire de Manon Lescaut et du chevalier Desgrieux. Il a sans doute, pour le génie d'Abélard, pour ses rares qualités d'intellectuel, comme nous dirions aujourd'hui, la plus vive admiration. S'il adopte pour son nom l'orthographe que l'on a vue, c'est que la mère d'Abélard, dit-il, le lui avait ainsi donné « au pressentiment de sa future éloquence et de cet amas des plus belles connaissances d'où découlerait un miel

bien plus délicieux que celui de l'abeille. » Saint Bernard lui-même, dans un de ses bons jours, ne l'avait-il pas, en souvenir de cette étymologie, appelé « *Apis de Francia* » ? Mais entre les deux amants, les préférences de Dom Gervaise vont à Héloïse : « Si Abeillard avait de la naissance, étant fils d'un gentilhomme de Bretagne, Héloïse en avait encore plus puisqu'elle était de l'illustre famille des Montmorencis, qu'on sait être la plus ancienne noblesse de France, et la tige des premiers Barons chrétiens de ce Roïaume. Si Abeillard avait de l'esprit et de l'érudition, Héloïse, quoique son écolière, n'en avait guère moins. S'il était jeune et bien fait, elle avait encore l'avantage sur lui de ce côté-là. S'il avait le cœur grand, les sentiments nobles et élevez, la suite fera voir qu'Héloïse le surpassait de beaucoup par cet endroit. Enfin s'il aimait Héloïse, elle l'aimait infiniment davantage, avec cette différence que l'amour d'Abeillard paraissait tenir plus des sens, et celui d'Héloïse plus de l'esprit. Il s'aimait dans Héloïse et Héloïse n'aimait que lui. Abeillard cherchait en elle sa propre satisfaction, et cette généreuse fille ne voulait que la gloire et l'avantage d'Abeillard, elle l'aimait enfin pour lui-même. » Ne pourrait-on pas dire que, pour construire la fable de son chef-d'œuvre, l'abbé Prévost prendra la contre-partie de ces amours légendaires ? Mais on ne saurait mieux que ne l'a fait Dom Gervaise en apprécier le véritable caractère. Les lettres d'Héloïse et d'Abélard en témoignent. On en trouve aussi la preuve dans la curieuse « Lettre sur mes malheurs », composée par Abélard pour reconforter un de ses amis qui se plaignait de son sort. N'était-il pas lui-même le plus infortuné ? Dans ces sortes de confessions, qui n'étaient pas destinées à Héloïse et qui ne manquèrent pas de tomber dans ses mains, la présomption d'Abélard se montre à découvert, et l'amour dont il était capable y ressemble singulièrement à l'amour-propre : « J'avais alors,

dit-il, une si grande réputation, et tel était en moi le charme de la jeunesse et de la beauté, que d'aucune des femmes que j'aurais jugées dignes de mes hommages je n'avais jamais à redouter un refus ». Et Dom Gervaise n'hésite pas à écrire, après avoir raconté la plus cruelle aventure de son héros : « Les dames les plus spirituelles versèrent des larmes sur la disgrâce de celui qu'elles considéraient comme un de leurs plus illustres amis. La délicatesse de son esprit, ses manières agréables et polies avec elles, toutes ses belles qualités enfin leur plaisaient infiniment. » Que penser alors de celles qui étaient, pour leur malheur, moins *spirituelles* ?

Notre historien, et il mérite vraiment ce nom, se fait cependant le défenseur d'Abélard contre ses adversaires, et l'on sait s'ils étaient nombreux ! Il les combat avec toutes les ressources de l'érudition la plus informée. Il était très savant. On le voit bien aux références, en manchette tout le long des marges, sans parler des notes au bas des pages. On le voit surtout à la critique des anciens auteurs qui lui ont frayé la voie et des travaux les plus récents, comme la *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, le grand ouvrage de son contemporain, Dupin, docteur en Sorbonne et professeur au Collège de France. Il est superflu de dire qu'il a constamment sous les yeux l'édition des *Œuvres d'Abélard*, donnée en 1614 par d'Amboise, conseiller d'État. En lisant ces œuvres, il a été « touché du peu de justice que notre siècle a rendu à ce grand homme », et il ajoute : « J'ai cru que ma plume serait utilement employée à décrire ce que j'ai puisé de sa vie dans les sources les plus pures de l'antiquité. . . Cet Abeillard si connu, et en même temps si inconnu, va donc paraître au naturel dans cet ouvrage. On le verra né avec un bel esprit, capable des sciences les plus sublimes, devenu grand philosophe malgré ses inclinations un peu trop tendres. . .

Entré dans l'état monastique, il y paraîtra un des plus illustres abbés de son temps, et comme un martyr par l'austérité de sa vie, et par les cruelles persécutions qu'il souffre pour maintenir la discipline régulière. La grandeur de son âme, sa patience héroïque, éclatent dans toutes ses traverses. »

Si nous laissons de côté les traverses qui résultèrent pour Abélard de ses difficultés avec les moines insoumis ou révoltés de Saint-Gildas, et des rivalités qui éclataient si souvent alors entre les divers ordres monastiques, il reste celles que lui causèrent ses différends avec les Maîtres de philosophie et ses démêlés avec les Théologiens. Aux premiers, Dom Gervaise n'attache qu'une médiocre importance. Il semble faire peu de cas des discussions scolastiques, et peut-être était-il d'avis que les philosophes proprement dits sont ceux dont il est écrit : *Tradidit mundum disputationibus eorum*. Leurs querelles font partie de leur science même, et, comme saint Paul se le demande, dans sa première Épître aux Corinthiens, « Dieu n'a-t-il pas fait de la sagesse du monde une folie ? » Il ne s'inquiète pas trop de rechercher qui avait raison de Guillaume de Champeaux ou d'Abélard, voire même d'Abélard ou d'Anselme de Laon, bien que celui-ci fût professeur de théologie. Il constate seulement qu'Abélard était un dialecticien d'une subtilité admirable et qu'il était incomparable comme entraîneur d'esprits. De toutes les nations, une foule de disciples, avides de l'entendre ne l'avaient-ils pas suivi jusque dans ce qui était encore la solitude du Paraclet ! Quant à savoir s'il a vraiment contraint un de ses meilleurs maîtres, Guillaume de Champeaux lui-même, à renverser de ses propres mains la doctrine qu'il avait d'abord enseignée, ou s'il a pu improviser un commentaire du premier chapitre d'Ezéchiel, réputé si difficile, et par là exciter la jalousie d'Anselme, chanoine et doyen de l'église de Laon, il importe peu. On ne peut

malheureusement pas douter de l'orgueil qu'il en concevait, des haines et des rancunes qui en étaient la suite.

Les désaccords deviennent plus graves lorsqu'il s'agit de l'orthodoxie. Les plus grands malheurs d'Abélard vinrent de ses entreprises sur le domaine de la théologie. Sous prétexte que « notre obéissance doit être raisonnée », il avait accepté d'écrire sous ce titre : *Introduction à la théologie*, un livre où il essayait de prouver, comme ses disciples le lui avaient demandé, les vérités essentielles de la foi chrétienne « non seulement par des passages des Écritures, mais encore par des témoignages très exprès des Philosophes païens qu'il rapporte en grand nombre, et par des raisons prises des exemples, des comparaisons et des principes de la philosophie ». Malgré l'applaudissement avec lequel son livre fut reçu, il n'avait gagné que trop d'ennemis déjà pour échapper à des accusations d'hérésie. Deux fois, à vingt ans d'intervalle, il dut comparaître, comme on le sait, d'abord devant le Concile de Soissons, ensuite devant celui de Sens. Devant le premier, il se soumit à l'ordre de brûler, de ses propres mains, son ouvrage ; après avoir comparu devant le second, presque sans s'être défendu, il prit la résolution d'en appeler au pape. Alors qu'il se dirigeait vers Rome, il rencontra sur son chemin, aux confins de la Bourgogne, l'abbaye de Cluny. Il y demanda l'hospitalité pour une nuit. Il ne devait plus s'en éloigner.

Eh bien, même contre les Conciles, Dom Gervaise continue de défendre Abélard ! Il examine avec soin les quatorze propositions que saint Bernard, au Concile de Sens, avait retenues sur les dix-huit contestées par Guillaume de Château-Thierry. De cet examen, il conclut qu'elles ont été mal comprises, qu'elles pouvaient s'entendre en un sens qui les rendait irréprochables, et il se montre plus sévère pour les juges que pour le prévenu. Évêques et archevêques, en ces temps un peu barbares à son gré,

n'étaient pas toujours aussi instruits qu'on pourrait le supposer ; ils ne prenaient pas, autant qu'il l'aurait fallu, la précaution de se faire accompagner par un bon théologien, et il leur arrivait parfois d'avancer des propositions douteuses. Bien plus, un légat du pape lui-même, comme au Concile de Soissons, n'était pas toujours à l'abri de ces accidents. Si l'on s'étonnait de cette liberté d'appréciation, de cette hardiesse, il suffirait peut-être de remarquer que notre historien, en cette affaire, est, au fond, d'accord avec le premier protecteur d'Abélard, avec Pierre le Vénérable. En abordant le récit de l'épisode qui met en présence ces deux personnages si célèbres et si différents, Dom Gervaise arrive au dénouement du drame que fut la vie d'Abélard. Ce dénouement a été l'œuvre du grand abbé de Cluny.

Pierre de Montboissier était parvenu, dès l'âge de vingt-huit ans, à cette haute dignité. Dom Gervaise voit, avec raison, en lui le digne successeur des fondateurs de l'abbaye. Mêlé, comme eux, aux plus grandes affaires de son temps, médiateur, à l'occasion, entre les rois, les princes et les papes, il se rapprochait plus particulièrement, par la douceur de son caractère, par sa bonté, de saint Odilon, le promoteur de la Trêve de Dieu. Essentiellement pacifique, il semble qu'il ait adopté pour devise cette maxime de saint Augustin : « *Habe caritatem et fac quidquid vis*, ayez la charité et faites ce qui vous plaira. » Il le montra bien dans son accueil au condamné du Concile de Sens. Ils se connaissaient, sans doute, de réputation. Qui, en ce temps, n'avait entendu parler d'Abélard et de Pierre le Vénérable ! Mais notre historien ne suppose pas un instant qu'ils aient jamais eu auparavant des relations personnelles. On trouve bien dans la correspondance de l'abbé de Cluny deux lettres avec cette suscription : *Dilecto filio suo magistro Petro*, pour la première, ensuite, pour la seconde : *Præcordiali filio magistro Petro*, et il est très vrai qu'il

était d'usage de désigner Pierre Abélard par ces mots : *Magister Petrus* ; il n'est pas douteux, non plus, que les conseils, dont ces lettres sont remplies, auraient pu servir, s'ils lui avaient été adressés et s'ils avaient été bien reçus, à détourner Abélard de sa passion pour la gloire littéraire. Mais les formules mêmes qu'on vient de lire prouvent assez que ces lettres ne lui étaient pas destinées. Comment l'abbé de Cluny aurait-il pu écrire à l'illustre abbé de S. Gildas, plus âgé que lui d'une quinzaine d'années, dans ces termes de paternelle et familière affection ? Il leur suffit de se voir et de s'entretenir quelques instants pour se connaître et s'aimer. Par l'intermédiaire de Pierre le Vénérable, Abélard ne tarda pas à se réconcilier avec saint Bernard et à recevoir du pape Innocent II l'autorisation de résider à l'abbaye de Cluny. En même temps, il était absous de toutes les erreurs qu'on lui avait reprochées et contre lesquelles il n'avait jamais cessé de protester.

N'est-il pas alors naturel de songer à établir un parallèle entre l'ancien auteur et le narrateur moderne de ce pacifique dénouement, entre l'abbé de Cluny, au XII^e siècle, et l'abbé de la Trappe, au XVIII^e ? Ils sont, l'un et l'autre, pleins de mansuétude, et on pourrait dire de vénération, pour ce Breton que sa naissance destinait à la carrière des armes et que sa vocation a entraîné d'abord dans les luttes de la dialectique, pour l'exposer ensuite aux embûches de la théologie. Ils sont convaincus de la pureté de ses intentions. Tous les deux, par état, ils connaissent bien le terrain sur lequel il a fini par s'aventurer. Quand il s'agit de la scolastique, ils accordent qu'une certaine liberté de penser peut être concédée à ceux qui s'y adonnent. Là, les opinions des doctes se heurtent sans grand péril pour la foi. Mais les conflits d'amour-propre engendrent des rivalités qui produisent de grands troubles, et les plus brillants succès ont souvent de tristes len-

demains. Les discussions théologiques sont bien plus redoutables. Pierre le Vénéral et Dom Gervaise semblent, pour leur propre compte, avoir été préoccupés surtout du soin de les éviter. Le premier, en dehors de ses hautes fonctions administratives et de son rôle politique, trouvait dans l'étude de la musique religieuse et dans celle de la littérature latine le meilleur emploi de ses loisirs. Son goût, critiqué par saint Bernard, pour le développement d'un art si propre à rehausser la pompe des cérémonies, est attesté par cette grammaire de la musique, si l'on peut ainsi parler, qu'il avait fait sculpter sur divers chapiteaux, aujourd'hui épars et mutilés, de la grande église abbatiale. Ses lettres, d'un autre côté, sont pleines de réminiscences où nous voyons qu'Horace et Virgile étaient ses poètes préférés. Et Dom Gervaise, nous le savons, se retranchait dans les études historiques. Ils étaient, en effet, pénétrés tous les deux de la nécessité pour la religion de rester en dehors des disputes et de s'immobiliser dans un credo intangible, ne fût-ce que pour maintenir en paix la foule des fidèles. Dom Gervaise ne craint pas d'écrire : « Un peuple animé par un esprit de religion faux ou véritable est incapable de raison. » Quelle n'est pas alors la prudence qui s'impose au clergé ! Prêtres ou moines doivent s'attacher à la lettre autant qu'à l'esprit de la doctrine. Leur costume même leur rappellerait au besoin cette obligation : le bas de leur robe est, autour de leurs pieds, comme le symbole du cercle dont ils ne doivent jamais sortir. Mais comment s'assurer qu'ils s'y renferment ? Les opinions, les expressions mêmes sont examinées et minutieusement épluchées, et, dans cette classe d'élite, comme pour adoucir à nos yeux l'éclat d'une perfection qu'ils ne pourraient soutenir, le soupçon et l'envie trop souvent se mêlent aux plus rares qualités. Les choses, sous d'autres noms, ont-elles bien changé depuis Abélard ? C'est de cette faiblesse de la nature humaine qu'il eut le plus à souffrir.

Mais ces souffrances mêmes, au jugement de Pierre le Vénérable et de Dom Gervaise, ont été les conditions de ses progrès, et comme les degrés par lesquels il s'est élevé peu à peu jusqu'à l'humilité parfaite. Quand il vient frapper à la porte de l'abbaye, il est près du moment où rien ne subsistera en lui de son orgueil ; bientôt l'abbé de Cluny peut, en toute vérité, écrire au pape Innocent II qu'il est comme le passereau ou la colombe que rentrent en leur nid et ne demandent que la paix. Et lorsque, quelques mois après, il annonce à Héloïse la mort de celui qu'elle a tant aimé, n'est-ce pas le plus humble et le plus doux des serviteurs de Dieu qui a quitté cette demeure terrestre ? Quand il raconte la vie d'Abélard, Dom Gervaise en connaît le terme ; il sait que le contradicteur de ses maîtres, le présomptueux docteur qui regardait les disputes de la dialectique comme des tournois où la beauté doit couronner le vainqueur, est devenu, au cours des ans, le modèle de la vie ascétique et, à la fin, l'ornement de l'abbaye la mieux gouvernée. Il lui apparaît alors clairement que, par une sorte de prédestination, Dieu a fait de ses châtiments, à mesure qu'ils étaient mérités, autant de grâces pour préparer et assurer la purification suprême de cette âme à tant d'égards privilégiée. Les preuves, les textes abondent pour établir que telle est bien la thèse fondamentale de notre bon trappiste. Ce court passage, pris dans la première partie du livre, correspondant à un moment de la vie d'Abélard trop facile à reconnaître et qui marque une des étapes les plus décisives dans la voie du salut y suffira amplement à le montrer : « Tel fut le sort d'Abéillard. Il ne se vit pas plus tôt délivré de ses ennemis, et hors d'atteinte à l'envie, que cette prospérité lui inspira de l'orgueil, et l'orgueil le jeta dans le dérèglement. Mais Dieu punit l'un et l'autre en le rendant chaste par nécessité et humble par une profonde humiliation. »

A. PENJON,

*Professeur à la Faculté des Lettres de Lille,
Correspondant de l'Institut.*

XVI

UN OFFICE LAIQUE DE L'ABBAYE

LA PRÉVOTÉ ET CRIERIE DE CLUNY

Les documents ne manquent pas qui permettraient d'étudier le fonctionnement, au moins pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime, d'un des principaux offices laïques de l'abbaye, la justice mage, *justitia major*, de Cluny et dépendances¹. Nous n'avions, au contraire, presque aucun détail sur un autre de ces offices, la prévôté et crierie, avant la remise faite par la mairie d'Igé aux archives départementales de Saône-et-Loire, en 1883, d'un certain nombre de titres qui, au moment de la Révolution, se trouvaient entre les mains d'un sieur Marc-Antoine Ribier, qui fut d'abord commissaire ès droits seigneuriaux à Cluny (1772-1784), puis notaire à la même résidence (1784-an VI)².

1. Cinquante-quatre registres, de 1606 à 1790, et soixante liasses, de 1617 à 1790, provenant de cette justice, sont conservés aux archives départementales de Saône-et-Loire (B. 1728-1849).— La plus ancienne mention du *judex major* de l'abbaye que nous connaissons est celle qu'en fait l'acte d'acquisition de la prévôté de Cluny par Philibert de Fautrières en 1517 (voir plus loin p. 412). La création de l'office laïque du juge mage est vraisemblablement postérieure à 1408, car à cette époque-là (voir plus loin, p. 419, § [XVI]) c'est le doyen seul qui à l'abbaye remplit des fonctions judiciaires.

2. Ce serait, paraît-il, à la mort, en 1847, de son beau-père, M. Poncet-Dumolin, ancien maire d'Igé, que les titres en question auraient été apportés à la maison commune.

Ce feudiste fut chargé en 1772 de la rénovation des terriers et de la perception des revenus de la prévôté de Cluny et de la prévôté de Ruffey¹. Il reçut alors du titulaire de ces deux offices tous les documents que celui-ci avait en sa possession, et, en 1792, après l'abolition des droits féodaux, il restitua bien les terriers de 1488, signés *Dupuy* et *Girard*, mais il garda par devers lui les autres titres, ceux que nous avons aujourd'hui en dépôt².

Ces titres, dont le plus ancien remonte par vidimus à 1303, nous permettent non seulement de retrouver les noms de la plupart des anciens prévôts de Cluny, mais encore, ce qui est beaucoup plus intéressant, d'étudier l'essence et le caractère de leur office pris à diverses époques de son histoire, au commencement du xiv^e siècle, au commencement du xv^e et au milieu du xvi^e, et d'en déterminer à la fois les devoirs et les droits.

Quels étaient donc ces derniers lorsque, le 24 avril 1408, l'abbé Raymond de Cadoëne les homologua, tels d'ailleurs qu'ils avaient été déjà fixés cent ans auparavant, le 28 décembre 1303, par l'abbé Bertrand de Colombiers³ ?

Tout d'abord le prévôt de Cluny pourvoyait à la crierie de la ville, c'est-à-dire qu'il nommait le sergent ou appariteur des criées de justice et autres, lesquelles se faisaient à son profit.

Il pouvait avoir un cheval ou toute autre bête bâlée pour aller chercher son bois de chauffage à la forêt où l'abbé et les religieux prenaient le leur.

1. Ruffey, commune de Cluny. — Il est regrettable que la graphie *Ruffey* ait prévalu sur l'ancienne notation *Ruffi*, étant donné qu'il y a déjà un *Ruffey* à Sennecey-le-Grand.

2. Archives départementales de Saône-et-Loire. Supplément à la série H. Abbaye de Cluny. Papiers Ribier. — C'est de ce fonds que sont tirés les renseignements pour lesquels nous ne donnons pas d'indication de source.

3. Nous indiquerons sommairement en note les différences essentielles qu'il y a, dans la désignation de ces droits, entre le document de 1303-1408 et un acte de 1543, dont nous parlons plus loin.

Il percevait à l'abbaye : chaque semaine, quatre pains blancs faits de trois quartiers¹ de froment², autrement dits³ *pains de réfectoire* ; à chacune des cinq grandes fêtes de l'année, savoir à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, le jour de la fête des saints Pierre et Paul (29 juin), et à l'Assomption, deux pains appelés *brassaulx*⁴, un pain blanc de réfectoire, un autre pain dit d'*hôtellerie*, un *marault*⁵ de vin pur et un autre de petit vin, et un quartier de mouton⁶ ; à la *donne* et aumône qui se faisait à la Toussaint, un pain de réfectoire et un pain noir d'hôtellerie⁷, un *marault* de vin pur et un autre de petit vin ou vin commun⁸ ; le jeudi saint, même chose qu'à la Toussaint, et, de plus, un pain appelé *follié*⁹ ; à carême-prenant, c'est-à-dire au mardi gras,

1. V. Du Cange, v^o *Quarterius*.

2. C'est ainsi qu'ils sont désignés en 1303-1408. — A cette époque, le nombre des pains délivrés au prévôt s'élevait même à cinq par semaine : il y en avait un de plus en représentation de deux panneaux (v. Du Cange, v^o *Panellus*) de froment à lui alloués pour une de ses terres mise en eau, c'est-à-dire convertie en étang.

3. En 1543.

4. Sorte de pain en couronne, à en juger par l'étymologie de son nom, *bracellus*, d'où vient notre diminutif *bracelet*.

5. V. Du Cange, v^{is} *Marallus*, *Merallus* et *Merella*.

6. En 1303-1408 le quartier de mouton n'était perçu par le prévôt qu'à la Pentecôte, le jour de la fête des saints Pierre et Paul, et à Noël.

7. Le mot *noir* ne se trouve qu'en 1303-1408.

8. *Vin commun* se lit en 1543.

9. Il est intéressant de rapprocher de ces diverses distributions celles qui se faisaient encore au xvii^e siècle et qui ont été, de la part de deux maîtres pâtisseries de Cluny, Pierre Delarippe et François Pivot, l'objet d'une déclaration reçue le 30 mars 1629 par le juge mage de l'abbaye. A cette date, « chasque prébandier de pain de reffectoir » recevait annuellement : durant quarante-six semaines, quatre jours par semaine une *tartre* valant un sou ; durant lesdites quarante-six semaines, deux jours par semaine une *flamiche* valant un sou ; durant le carême, cinq jours par semaine un *gasteaul* valant un sou ; durant cinq semaines de carême, le dimanche quatre *eschaudez*, et le mardi trois, valant neuf deniers

la moitié d'un porc salé et quatre-vingt-quatorze harengs ; à la Saint-Michel (29 septembre), quand on levait les servis ¹ dus au doyen de l'abbaye, une pièce de viande de quatre deniers et quatre deniers en argent, le tout à prélever sur lesdits servis ² ; enfin, à la Saint-Martin d'hiver, époque où l'on « tuait les cochons », un jambon avec son pied, et une corée ³, plus dix sous des servis de l'abbé, à charge de faire accompagner par le sergent et crieur ⁴ de la prévôté le receveur commis à la levée de ces servis à Cluny.

Chaque femme publique tenant logis à Cluny et y demeurant devait lui payer une poule au carnaval ⁵.

Il jouissait en outre de différents droits : celui d'envoyer les porcs de son tect à la païsson et à la glandée avec ceux de l'abbaye ; celui de s'approprier les vêtements des malfaiteurs condamnés à mort, et même leur argent, à moins que ce dernier n'ait été

pièce ; durant six semaines et un jour de carême, chaque semaine dix *petites bugnettes*, valant neuf deniers pièce ; trois fois durant le carême et le jour de l'Annonciation (25 mars) « trois quartiers de pain de réfectoir, qui sont, pour lesdites quatre fois, trois pains de réfectoir » ou *grosses bugnettes*, valant deux sous six deniers pièce ; le jeudi saint, une *folie* valant deux sous ; le jour de la Quinquagésime ou dimanche gras, deux *gaufres* valant six deniers pièce ; chacun des trois jours des Rogations (dans la cinquième semaine après Pâques), le jour de la translation de saint Hugues (29 avril) et le jour de la Madeleine (22 juillet), un *flanc* valant deux sous pièce ; la veille des Rois (5 janvier), un *gâteau des Roys* valant six sous pièce ; enfin cinq fois l'an, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, le jour de la fête des saints Pierre et Paul (29 juin), et à l'Assomption, un *brassaul* valant huit sous. (Archives départementales de Saône-et-Loire, B. 1729, n° 1).

1. V. Du Cange, v° *Servitium*.

2. En 1303-1408, le crieur de la prévôté et le concierge de la grande porte de l'abbaye recevaient aussi l'un et l'autre cette rétribution à la même occasion.

3. La corée seule en 1303-1404. — La corée comprenait les organes internes comestibles : poumon, foie, cœur, etc.

4. Il n'y a que le mot *sergent* dans le document de 1303-1408.

5. Cet article ne figure plus dans l'acte de 1543.

volé, cas auquel le doyen était chargé de le restituer¹, tandis que des malfaiteurs condamnés à mutilation de membre le prévôt ne tirait aucun profit ; celui d'exiger annuellement de l'abbé un habillement ou d'écuyer ou de chevalier, selon qu'il était l'un ou l'autre² ; celui de percevoir par son sergent et crieur, de chaque bourgeois de Cluny vendant son vin et le faisant crier — crie facultative d'ailleurs, — une obole et un *gotofflus*³ plein de vin⁴ ; celui enfin de faire procéder par ce sergent, avec les autres sergents du doyenné, à l'adjudication du meix dit *des Varennès*, et de lui faire prêter, comme à eux aussi, le serment, dû à tout nouveau doyen de Cluny, de fidèlement exercer ses fonctions. En 1303, il recevait, de plus, du doyen, un droit de leude⁵ pour les marchandises vendues aux cinq foires de Cluny ; mais, en 1408, ce droit était tombé en désuétude.

Tels furent, au moyen âge, les droits du prévôt de Cluny. Mais quelles étaient ses charges ?

Il devait, en 1408 comme en 1303 : garder en prison les femmes coupables de vol, d'adultère ou d'autres délits, qui lui étaient livrées par les sergents du doyenné, et leur fournir le pain et l'eau à ses risques et dépens, sauf toutefois aux adultères qui avaient à vivre à leurs propres frais ; exécuter sans indemnité ni rétribution les voleurs, voleuses et autres malfaiteurs, condamnés à mort, à mutilation de membre, ou à toute autre peine ; entretenir et réparer les fourches patibulaires, sauf que le transport des matériaux était à la charge du doyen ; accompagner, quand cela était nécessaire, le receveur des servis dus à la chambre abba-

1. En 1543 il n'est pas dit que la restitution doive être faite par le doyen.

2. En 1543 il est dit : « une robbe selon la qualité et estat dudict prévost. »

3. V. Du Cange, v^o *Gottefflus*.

4. « Le droict accoustumé estre payé et autres droiz de ladicte crie », dit l'acte de 1543.

5. V. Du Cange, v^o *Leudis*.

tiale ; assister à toutes les données ou aumônes et aider par lui-même ou par autrui à leur distribution ; faire publier par son crieur les voleurs, les voleuses, les autres bans et les ordonnances de l'abbé, du sous-chambrier et du doyen ; assister aux processions des grandes fêtes de l'année et aux offices célébrés pontificalement par l'abbé, et y précéder celui-ci, un bâton blanc à la main, ou, en cas d'absence, se faire suppléer à cet effet.

De tout cela qu'est-ce qui n'était donc pas tombé en désuétude lorsqu'en 1543 la prévôté de Cluny passa de noblesse à roture par suite de la vente qu'en fit un Letouf à un La Boutière ? Les droits en général, sauf, et cela marque curieusement l'évolution des mœurs ou tout au moins de la morale à cette époque de notre histoire, la redevance due par les femmes publiques ¹, sauf encore un pain de réfectoire d'indemnité pour une pièce de terre mise en eau ². Encore ce dernier avantage était-il en 1543 remplacé par un autre : l'attribution au prévôt d'un pré situé à Cluny, lieu dit *En Effondré*, autrement *En la Combe au Prost*, et produisant dix chars de foin ou environ.

Quant aux charges, il n'en est plus question dans l'acte de 1543, et on peut supposer que certaines d'entre elles avaient passé entièrement du prévôt à d'autres officiers d'un rang subal-

1. Plus tard encore, au xvii^e siècle, non seulement on n'autorisa pas la prostitution : on ne la toléra même plus. Ainsi, en 1666, le procureur fiscal de la justice mage porta plainte contre plusieurs femmes qui menaient « une vie scandaleuse et publique », et en fit condamner trois « à estre tirée[s] des prisons par l'exécuteur de la haute justice pour estre battues et fustigées de verges par tous les carefours de la ville, et à un bannissement des terres et juridiction de Cluny pendant cinq années, avec injonction d'observer et exécuter ledict bannissement à peine de la hart, comme encor en l'amende envers Monseigneur de trente livres chacune et aux despens. » (Archives départementales de Saône-et-Loire, B. 1785, n^o 60).

2. V. plus haut, p. 406, n. 2.

terne, telles l'emprisonnement et l'exécution des coupables, l'entretien du signe patibulaire, la présence aux levées de servis et aux distributions d'aumônes, et le cri public, et que certaines autres avaient cessé d'être exigées du prévôt, telles l'assistance aux processions religieuses¹ et aux offices pontificaux, et l'escortement de l'abbé.

De jour en jour, avec la disparition du moyen âge, de ses institutions et de ses mœurs, la prévôté et crierie de Cluny perdit son caractère initial, celui d'un office de police judiciaire et administrative, et, à la fin de l'ancien régime, elle ne consistait plus qu'en quelques biens et d'infimes revenus, que les abbés continuaient à inféoder² à des nobles ou à des roturiers indistinctement.

Au milieu du xvi^e siècle et depuis cette époque les deux principales prévôtés de l'abbaye, celle de Cluny ou de la ville, et celle

1. Cependant Pierre de Boyer (voir plus loin) écrivait à Ribier le 26 janvier 1776 : « . . . Dom Pontdevaux me parle de deux titres où les droits du prévost doivent être paiez par les moines. Ils me parlent aussy qu'ils sont chargés des processions, et qu'ils ont fixé la place de mon représentant. Je leurs demandes à voir ces titres. . . »

2. A un moment donné le roi fut en contestation avec l'abbé au sujet du fief de la prévôté de Cluny. Voici en effet l'analyse d'un document qui existait dans le chartrier de l'abbaye à la fin du xvii^e siècle : « Mainlevée du bailliy de Mascon des fruits et revenus de la prévosté de Cluny à la requeste du Cardinal de Lorraine, abbé de Cluny, opposant à l'exécution de la saisie qui en avoit esté faite à la requeste du Procureur du Roy quy prétendoit qu'elle relevast de la Couronne et qu'à cause de ce le prévost devoit servir le Roy à son arrière-ban de Masconnois, soustenant de plus que cy elle rellevoit en fief du s^r Abbé, elle relevoit tousjours en arrière-fief du Roy et partant estoit sujette audict arrière-ban, le procureur dudict s^r Cardinal soustenant au contraire qu'elle relevoit de l'abbaye de Cluny, les fiefs de laquelle sont amortis et partant exempts de servis, laditte mainlevée sur papier, en date du 25 septembre 1546, signé *Dauphin.* » (Archives départementales de Saône-et-Loire, H. 22, fo^o 314).

de Ruffey ¹ ou de la banlieue ², furent même à plusieurs reprises réunies entre les mains d'un seul et unique titulaire. Elles se réduisaient alors l'une et l'autre à très peu de chose, puisque, comme nous le verrons plus loin, leur valeur totale, en 1778, n'était que de 6.000 livres ³.

Voici, maintenant, quelques renseignements sur les différents titulaires de la prévôté et crierie de Cluny que les archives nous ont fait connaître.

I. 1303. — Au mois d'octobre, *Guillaume de La Cour* et *Perre-*

1. Au moyen âge l'abbaye possédait bien d'autres prévôtés. Nous connaissons celles « de La Brieret[te], de Digoïn, de Mardecoges (Vigny-lès-Paray), de Layes et Effon (Chauffailles), », en 1290 et 1400, celle de Lourdon en 1301 et 1378, celle de Mazille en 1429 (Archives départementales de Saône-et-Loire, H. 22, f^o 314), et celle de Paray-le-Monial en 1450 (Id., *ibid.*, f^o 149).

2. On disait aussi *le ban sacré*.

3. En ce qui concerne spécialement la prévôté de Ruffey, y joint le fief du même nom, elle comprenait, en 1568 : « . . . La prévosté de Ruffey, droictz, prouffictz et esmolumens d'icelle, avec les maisons, granges, pré, terres, boys et vignes, dixmes de chanv[r]es du cousté du Merle, les revoyures (regains) et vagues pastures des prez et terres de Ruffey, le boys de la Combe dudict Ruffey, servis, droictz de lodz, esmandes et droictz de percevoir deux panaulx de froment, prébandes et droictz en l'abbaye de Cluny accoustumé, et généralement tous aultres droictz et appartenances quelconques desdictes prévosté et grange de Ruffey . . . » Et en 1742 : « . . . La prévosté et seigneurie dudit Ruffé, consistants en maisons, granges, appendances, dépendances et pourprix, prés, terres, bois et vignes ; — les revieres ou secondes herbes ez vaines pâtures des prés et terres du territoire de Ruffé ; — le bois de la Combe dudit Ruffé ; — les cens, servis et droit de laods dus à ladite prévosté de Ruffé ; — les amendes des bestiaux pris en dommages au territoire de ladite prévosté ; — les droicts de dixmes des chénevières du territoire du Merle ; — deux panaux de froment, mesure de Cluny, chacun an, que le sieur prévost dudit Ruffé a accoustumé de percevoir sur le grand dixme du Merle appartenant à Monseigneur l'Abbé ; — les menus droicts et distributions ordinaires dues annuellement audit sieur prévost en l'abbaye ; — le droit de geôlage en ladite maison de Ruffé pour les bestiaux pris en dommages dans ledit territoire de Ruffé ; — [enfin], la séance aux aumosnes et distributions générales qui se font en l'abbaye les jours de Toussaints, Trespasés et jeudy saint, avec les droicts accou-

nette, sa femme, donnent à l'abbé dénombrement du fief de la prévôté¹.

II. 1368. — Cette année-là *Jean de Merzé*, chevalier, prête les serments de foi et hommage dus à l'abbé pour le même fief².

III. 1408. — Le 24 avril, *Arduyn de Marchant*, damoiseau, autorisé à cet effet par Jean de Marchant, son père, prête, en qualité de prévôt, les serments de foi et hommage à l'abbé Raymond de Cadoëne, qui, de son côté, homologue les droits et les charges de la prévôté et crierie tels que les avait fixés l'abbé Bertrand de Colombiers par acte du 28 décembre 1303.

IV-V. 1486. — Le 14 août, nobles *Pierre de Jantes* et *Mathurin Durand*, son gendre, se font confirmer par l'abbé Jacques d'Amboise, et à leurs héritiers à perpétuité, la possession de la prévôté des ville et doyens de Cluny, au sujet de laquelle ledit Pierre de Jantes avait été inquiété par l'abbé Jean de Bourbon.

VI-IX. 1517. — Le 1^{er} octobre, noble *Philibert de Fautrières*, damoiseau, seigneur de Pressy-sous-Dondin³, et Émilienne, sa femme, fille de feu Pierre de Jantes et veuve de Mathurin Durand, vendent, avec l'autorisation de l'abbé Geoffroy d'Amboise, la prévôté de Cluny à honnête *Jean de Saint-André*, marchand et bourgeois de Cluny, et Perrenette, sa femme, et à *Jacques Ochier*, leur gendre, et Anne, sa femme, pour le prix de 100 livres tournois et avec faculté de rachat, puis la revendent à noble Marie Pot, veuve de Claude de Saint-Romain, à *Guillaume de Letouf*, dit « de Pradines », seigneur de Poinson⁴, et Jeanne de Saint-

tumés d'être payez par mondit seigneur Abbé pour raison desdites assistances... » (Archives départementales de Saône-et-Loire, E. — Minute de M^e Ferrière, notaire à Cluny, 20 juillet 1742).

1. Archives départementales de Saône-et-Loire, H. 22, f^o 313 v^o.

2. Id., *ibid.*

3. Canton de Saint-Bonnet-de-Joux.

4. Poinson-lès-Grancey (Haute-Marne).

Romain, sa femme, fille de ladite Marie Pot, pour le prix de 300 livres tournois.

X. 1543. — Le 27 juin, noble Guillaume de Letouf, dit « de Pradines », écuyer, seigneur de Poinson et de Sirot ¹, et Jeanne de Saint-Romain, sa femme, vendent la prévôté de Cluny à honorable *François de La Boutière*, bourgeois de Cluny, fils de feu Guillaume de La Boutière, pour le prix de 300 écus d'or. François de La Boutière la reprend en fief le 29 juillet 1548.

XI-XIII. 1555. — Le 31 janvier, noble *Claude de La Garde*, écuyer, demeurant à Varanges ², et Jeanne de Foudras, sa femme, acquéreurs de « la prévosté et droict de crye de la ville de Cluny » appartenant à François de La Boutière, la vendent pour le prix de 1.000 livres à noble Maître *Guy Prévost*, licencié ès droits, grènetier pour le Roi à Bourbon-Lancy ³, procureur général d'office des terres et seigneuries de Cluny, qui, le 16 février suivant, la cède, au même prix, à honorable Maître *Simon Crochet*, notaire royal dudit Cluny, son substitut procureur d'office des juridictions desdites terres et seigneuries.

Trois ans après, le 12 avril 1558, les mêmes Claude de La Garde et Jeanne de Foudras vendent à honorable Maître Jean Bridet, notaire et bourgeois de Cluny, la prévôté de Ruffey, moyennant 750 livres tournois, puis, le 16 décembre, une « prévalue » de ladite prévôté, pour le prix de 200 livres tournois, le 17 octobre 1559, une nouvelle « prévalue », pour le prix de 350 livres tournois, et enfin, le 27 septembre 1560, une dernière « prévalue », pour le prix de 330 livres tournois. Maître Jean Bridet reprend en fief cette prévôté le 22 octobre 1568.

XIV. 1579. — Cette année-là les tuteurs des héritiers de

1. Commune de Flagy, canton de Cluny.

2. Commune de Cortambert, canton de Cluny.

3. Chef-lieu de canton.

Maître *Antoine Crochet* prêtent serment de foi et hommage et donnent dénombrement des droits de la prévôté¹.

XV. 1676. — Vers cette date², Messire *Jean de Boyer*, seigneur de Mercey³ et Ruffey⁴, conseiller aux bailliage et présidial de Mâcon, « fait renouveler ses terriers despendants desdictes seigneuries de Mercé et Ruffé et ceux despendanz de sa prévosté de Cluny ».

XVI. 1701. — Le 5 avril, Messire *Archambaud de Boyer*, fils du précédent et conseiller aux mêmes sièges que lui, est autorisé à faire signer par des notaires les grosses des minutes desdits terriers.

XVII. 1742. — Le 20 juillet, Messire *Pierre de Boyer*, écuyer, seigneur de Mercey, Ruffey et autres lieux, demeurant à Mâcon, fils du précédent, prête les serments de foi et hommage dus à l'abbé pour la prévôté de Ruffey et lui en donne dénombrement⁵.

XVIII. 1778. — Le 26 juin, M^{lle} Marie-Claudine de Boyer, demeurant à Mâcon, fille et héritière du précédent, vend au sieur *Jacques Aucaigne*, bourgeois demeurant à Varanges, et dame Madeleine Robion, son épouse, « ses domaines de Ruffet et Montaudon près Cluny, ensemble les fiefs de Ruffet [et] Montaudon, avec la prévosté et droit de crie de Cluny, et tout ce

1. Archives départementales de Saône-et-Loire, H. 22, f^o 314.

2. Exactement vingt-quatre ou vingt-cinq ans avant 1701.

3. Commune de Montbellet.

4. Arcelin dit que les Boyer ont acquis Ruffey par suite d'une alliance avec les Vaillant de Ruffey au commencement du xvii^e siècle (*Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*, p. 60). D'autre part, Pierre de Boyer, dans une lettre à Ribier, du 26 janvier 1776, rappelle qu'il y a eu « adjudication en justice de la prévosté de Ruffé au sieur Vaillant en 1616 ».

5. Archives départementales de Saône-et-Loire, E. — Minute de M^e Ferrière, notaire à Cluny, 20 juillet 1742.

qui en dépend », moyennant 70.000 livres, dont 6.000 « pour lesdicts prévosté et fiefs » et 64.000 « pour lesdicts domaines, contrats et bétail », les « contrats et bétails » comptés pour 2.000 livres, « lesdicts sieurs et dame Aucaigne déclarants qu'ils entendent très expressément posséder divisément et séparément les biens et héritages sus vendus en roture de ladicté prévosté et fiefs, même pour ce qui concerne les héritages mouvants du terrier desdicts prévosté et fiefs et qui peuvent avoir été réunis au corps des dicts domaines soit par acquisition et autrement, de manière que ce qui est féodal reste et demeure désunis et séparé de ce qui est en roture pour être ainsy possédé sans confusion, jusqu'à déclaration contraire »¹.

Jacques Aucaigne fut le dernier prévôt de Cluny et de Ruffey, puisque dix ans à peine après qu'il eut fait l'acquisition de ces deux prévôtés avec les terres nobles et les rentes féodales qui en dépendaient, la Révolution supprima et les ordres monastiques, et l'abbaye de Cluny et, d'une manière générale, toutes les institutions de l'organisme administratif que nous appelons l'« ancien régime ».

LÉONCE LEX,

Archiviste du département de Saône-et-Loire.

1. Archives départementales de Saône-et-Loire, E. — Minute de M^e La grange, notaire à Mâcon, 26 juin 1778.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Extrait de l'acte par lequel l'abbé Raymond de Cadoëne homologue en 1408 les droits et les charges de la prévôté et crierie fixés en 1303 par l'abbé Bertrand de Colombiers.

(1303-1408).

... Prepositura et crieria Cluniacensis...

[I.] Primo quod ad dictum prepositum Cluniacensem, racione dicte prepositure, spectat et pertinet crieria Cluniacensis, cum oneribus et emolumentis.

[II.] Item potest habere unum animal cum basto ad portandum ligna pro calefagio domus sue, et debet scindere et capere ligna in loco ubi recipitur pro calefagio monasterii nostri Cluniacensis.

[III.] Item percipit qualibet ebdomada quatuor panes albos de tribus quarteriis in abbacia nostra Cluniacensi.

Extrait de l'acte par lequel noble Guillaume de Letouf, dit « de Pradines », vend la prévôté et crierie à honorable François de La Boutière.

(1543).

... La prévosté et droict de crye de la ville de Cluny...

[I.] Premièrement le droict de faire et instituer en la ville dudict Cluny ung sergent et crieur pour faire les cryées acoustumées au faict de justice et autrement, tant des biens qui se vendent par exécution, édictz et subhastacions que autrement, et de percevoir les fruitz, prouffictz et émolumens appartenans audict droict de crye.

[II.] Item le droict, liberté et faculté de prendre par ledict prévost son chauffaige ès boys de révérendissime cardinal de Lorraine, abbé dudict Cluny, et ses successeurs abbez de ladicte abbaye, ès lieux où les religieux de ladicte abbaye prennent le boys pour leur chauffaige en ladicte abbayé, avec ung cheval ou autre beste apte et convenable à porter bast.

[III.] Item le droict de prendre et percevoir par ledict prévost ou ses commis, chascune sepmaine de l'an perpétuellement, en ladicte abbaye de Cluuy, par les mains des députez à ce, quatre pains de réfectouer telz qu'ilz sont livrez au couvent et religieux de ladicte abbaye, et ce ès jours accoustu-

[IV.] Item in quinque festis annuilibus, videlicet in Nativitate Domini, in festis Pasche, Penthecostes, beatorum apostolorum Petri et Pauli, et Assumpcionis beate Marie virginis, percipit in dicta abbacia Cluniacensi, in quolibet festo, duos braccellos, unum panem album de refectorio et alium panem de hospicio, unum marallum vini puri et alium parvi vini pro familia.

[V.] Item in festo Penthecostes, et in festo apostolorum Petri et Pauli, et in festo Nativitatis Domini, percipit in quolibet ipsorum festorum unum quarterium mutonis.

[VI.] Item in donata que fit in festo omnium sanctorum, unum panem refectorii et alium panem nigrum de ospicio, et unum marallum vini puri et alium parvi vini.

[VII.] Item die jovis in Cena Domini [totidem ?]¹ et ultra unum panem qui vocatur *folle*.

[VIII.] Item in carniprevio dimidiam tailliam baconis et nonaginta quatuor alecia.

mez distribuer ledict pain chascune sepmaine.

[IV-V.] Item aussi le droict de prendre et percevoir, comme dict est, aux cinq festes annuelles de chascune année, c'est assavoir à la Nativité et Résurrection Nostre Seigneur, Penthecostes, festes saint Pierre et saint Paul et Assumpcion de la Vierge Marie, pour chascun jour desdictes festes deux pains qu'on appelle *brassaulx*, ung pain blanc de réfectouer, ung autre pain d'hostellerie, ung marault de vin pur et ung autre marault de vin pour sa famille, et ung cartier de mouton à prendre, lever et percevoir par les mains des officiers dudict sieur abbé et ses successeurs en ladicte abbaye.

[VI.] Item de prendre et percevoir comme dessus par ledict prévost, le jour de la donne et aulmosne qui se fait annuellement à la feste de Tous-saintz en ladicte abbaye, ung pain de réfectouer et ung autre pain d'hostellerie, ung marault de vin pur et ung autre marault de vin commung, et ce par les mains et en ladicte abbaye comme dict est dessus.

[VII.] Item de prendre et percevoir le jeudy *In Cena Domini* aultant que le jour de ladicte donne et aulmosne de Toussaintz, et oultre ce ung pain appellé *folle*.

[VIII.] Item à caresme prenant de chascune année perpétuellement de prendre et percevoir comme dessus demye taille de lard et quatre-vingtz quatorze [harengs] 2.

1. Ce mot disparaît dans un pli du parchemin.

2. Id.

[IX.] Item in servicio decani Sancti Michaelis debet percipere prepositus frustrum carniū ad valorem quatuor denariorum et quatuor denarios in pecunia.

[X.] Item tempore quo fiunt bacones, prope festum beati Martini, quolibet anno percipit in larderio unam coreyam porci.

[XI.] Item solebat antiquitus percipere in granario Cluniacensi, in festo beati Martini yemalis, duos panellos frumenti pro quadam sua terra in stangno novo occupata, quos de presenti non percipit, sed loco dictorum duorum panellorum percipit singulis septimanis unum panem refectorii, ultra quatuor panes trium quarteriorum de quibus supra est facta mencio.

[XII.] Item in dicto festo beati Martini, quando servicia camere nostre Cluniacensis recipiuntur, serviens prepositi debet insequi receptorem dictorum serviciorum et eidem servire, et ratione illius servicii percipit dictus prepositus in dictis serviciis decem solidos monete serviciorum.

[XIII.] Item a publicis meretricibus tenentibus hospiciū et in villa Cluniacensi commorantibus, a qualibet meretrice consuevit recipere in carni-
previo unam gallinam.

[IX.] Item à chascune feste saint Michel archange de prandre et percevoir sur les servis du doyen de ladicte abbaye une pièce de chair de valleur de quatre deniers et quatre deniers en argent.

[X.] Item au temps que l'on tue les porceaulx, environ la feste saint Martin d'yvert, chascun an ung jambon avec le pied et une corée de porc au lardier de ladicte abbaye par les mains des commis et députez à distribuer lesdictz lardz.

[XI.]¹

[XII.] Item le droict de percevoir par les mains du receveur dudict sieur abbé à Cluny, chascun an à chascune feste saint Martin d'yvert, la somme de dix solz de la monnoye du servis que ledict receveur reçoit audict Cluny, à la charge de faire accompagner ledict receveur par le sergent et crie dudict prévost.

[XIII.]²

1. Rien, dans l'acte de 1543, ne correspond à cet article de l'acte de 1303-1408.

2. Id.

[XIV.] Item habet usum et jus pascendi porcos de augio hospicii sui, quos in domo sua propria nutrit, in nemoribus in quibus porci conventus pascuntur, secundum quod alias extitit consuetum.

[XV.]¹

[XVI.] Item quando malefactoris judicantur ad mortem, debet habere vestem prepositus, et si deferant pecuniam, postquam preposito pro executione facienda erunt traditi, erit preposito, nisi reperiretur illa pecunia, per confessionem dictorum malefactorum vel alio modo, esse ablata ab aliquo vel furata; tunc illi cujus esset per decanum restituetur; si autem tradantur ad mutilacionem, nichil recipit.

[XVII.] Item debet percipere dictus prepositus et sui successores prepositi a nobis et successoribus nostris, quamdiu erit armiger, vestes armigerorum, et dum erit miles, vestem militis, anno quolibet, secundum quod nos aut successores nostri familie nostre tantummodo et non ultra dabimus.

Item sequitur jura crierie.

[XVIII.] Crierius seu preco, quan-

[XIV.] Item le droict de paistre les porceaux dudict prévost qu'ilz a en sa maison, norriz en l'auge, es boys où les religieux dudict Cluny envoient au glandaige et paissent ceulx dudict convent.

[XV.] Item le droict de prendre et percevoir chascun an, la vigille feste Nativité Nostre Seigneur, de chascun bouchier vendant chair en la boucherie dudict Cluny, une pièce de chair et autres droiz accoustumez estre levez desdictz bouchers.

[XVI.] Item aussi le droict que toutesfois et quantes qu'il y a aucuns malfacteurs audict Cluny condamnez à mort, de prendre et percevoir par ledict prévost leurs robbes, et s'ilz ont argent après qu'ilz sont délivrez audict prévost, de le prendre, si ce n'est que par la confession desdictz condamnez à mort ilz eussent déclaré à qui ledict argent appartient, auquel cas ledict prévost ne perçoit aucune chose, ny semblablement quant lesdictz malfacteurs ne sont condamnez sinon à mutilacion de membre.

[XVII.] Item le droict de prendre et percevoir chascun an par ledict prévost dudict sieur révérendissime abbé et ses successeurs abbez dudict Cluny, ou de ses officiers et commis en ladite abbaye, une robe selon la qualité et estat dudict prévost.

[XVIII.] Item aussi de prendre et

1. Rien, dans l'acte de 1303-1408, ne correspond à cet article de l'acte de 1543.

do placet burgensibus Cluniacensibus vendentibus vina sua, preconizari seu criari facere vina sua, percipit a quolibet sic agente unum obolum et unum gotofflum plenum vini, prout retroactis temporibus extitit assuetum. et si non placet quod convocetur, nichil debet percipere.

[XIX.]¹

[XX.] Item percipit dictus crierius, quando recipitur servitium in decanatu in festo beati Michaelis, ipse et janitor magne porte, unum frustrum carniū aut valorem quatuor denariorum, et in pecunia quatuor denarios ambo simul.

[XXI.] Item quando conceditur mansus de Varenis, concedit dictus crierius cum aliis servientibus in decanatu, et serviens prepositure simul cum eisdem, et debet dictus crierius facere juramentum cuilibet decano Cluniacensi in novitate sua de suo officio fideliter exercendo.

Item sequuntur onera que dicti prepositus et crierius facere debent.

percevoir par le sergent et crie dudict prévost de chascun bourgeois vendant vin, s'il le veult faire crier par ledict crieur, le droict accoustumé estre payé et autres droiz de ladicte crie en ladicte ville de Cluny.

[XIX.] Item ung pré estant de ladicte prévosté, situé au territoire de Cluny, lieudict *En Effondré*, autrement *En la Combe au Prost*, contenant dix charres de foing ou environ, tenant à la terre Claude Jolyet et Catherine, sa femme, devers matin, au pré et terre Jean Charpy et terre dudict Jolyet, devers bize, l'autre pré dudict Charpy, qui fut de Bartholomy Crochet, devers soir, sauf ses autres confins.

[XX-XXVIII.]²

1. Rien, dans l'acte de 1303-1408, ne correspond à cet article de l'acte de 1543.

2. Plus rien, dans l'acte de 1543, ne correspond à ces articles de l'acte de 1303-1408.

[XXII.] Primo debet latronissas sibi a servientibus decanatus traditas custodire in carcere prout eidem injungitur, et similiter deprehensas in adulterio et pro aliis delictis, et debet eis ministrare de michia et aqua cum periculo suo et expensis, exceptis deprehensis in adulterio, quibus non debet ministrare expensas, ymo de suo proprio debent vivere.

[XXIII.] Item debet suis sumptibus facere exequcionem latronum, latronissarum et aliorum malefactorum, sive sint ad mutilacionem judicati, sive ad mortem, vel ad aliud supplicium, ac furcas suis sumptibus propriis sustinere et reficere, ita tamen quod maheria seu materia debet dicto proposito adduci ad missiones decani.

[XXIV.] Item debet insequi receptorem serviciorum camere per se vel per alium quamdiu servicia exiguntur.

[XXV.] Item debet esse ad omnes donatas et ibidem per se vel per alium deservire.

[XXVI.] Item preco debet preconizare latrones, latronissas, et alios banos et edita que fiunt in villa Cluniacensi ad jussum domini abbatis, subcamerarii et decani Cluniacensis.

[XXVII.] Item debet dictus prepositus interesse processionibus in festis annualibus et alias quando abbas Cluniacensis pro tempore in pontificalibus celebrabit, et precedere abbatem cum uno baculo albo in manu, si presens fuerit in villa; qui, si presens non fuerit, debet ibidem interesse alius loco sui pro dicto officio exercendo.

[XXVIII.] Item est sciendum quod

in dictis litteris Bertrandi¹ cavebatur quod prepositus percipere debebat a decano Cluniacensi aliquod jus pro ledis in quinque nundinis Cluniacensibus, de quoquidem jure propter vetustatem seu alias non potuimus debite declaracionem facere; propterea nolumus quod aliquomodo derogetur juri suo, sed sibi maneat salvum.

1. Les lettres de l'abbé Bertrand, du 28 décembre 1303, consacrées par celles du 24 avril 1408.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Compte-rendu et documents.

Compte-rendu du Congrès d'histoire et d'archéologie du Millénaire de Cluny, par M. Armand Duréault, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon.....	I
Invitation au Congrès.....	XXIX
Comité de patronage du Congrès.....	XXX
Règlement du Congrès.....	XXXIII
Programme des questions à traiter dans le Congrès.....	XXXIV
Programme des séances et excursions du Congrès.....	XXXVI
Liste des sociétés savantes officiellement représentées au Congrès.....	XXXIX
Liste des journaux représentés au Congrès.....	XL
Liste des adhésions au Congrès.....	XLII
État de l'Ordre bénédictin en l'année 1910.....	LXX
Un Millénaire ancien-mondial, par M. Léon de Tinceau, membre associé de l'Académie de Mâcon.....	LXXIII
Cluny, poésie par M. François Oudot, membre associé de l'Académie de Mâcon.....	LXXVII
Le Millénaire de l'abbaye de Cluny, par M. Ludovic de Contenson, membre associé de l'Académie de Mâcon.....	LXXXII
Le Millénaire de Cluny, par M. Maurice Talmeyr.....	CII
Les fêtes religieuses du Millénaire de Cluny, compte-rendu rédigé par les soins de Mgr Villard, évêque d'Autun, membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.....	CVII
La reconstitution historique du cortège de l'entrée de saint Louis à Cluny, en 1245, par M. le baron de Contenson, membre associé de l'Académie de Mâcon.....	CXXII

DEUXIÈME PARTIE

Discours, allocutions, motions, toasts.

Séance d'ouverture du Congrès (samedi 10 septembre 1910) :	
Allocution de M. Jean Virey, président de l'Académie de Mâcon...	1
Discours de M. René Bazin, délégué de l'Académie française.....	11
Discours de M. Ernest Babelon, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.....	21
Discours de M. Pierre Imbart de la Tour, délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques.....	31
Discours de Dom Besse, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé.....	39
Banquet de Cluny (samedi 10 septembre 1910) :	
Toast de M. Armand Duréault, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon.....	49
Toast de M. Antoine Héron de Villefosse, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.....	55
Toast de M. Édouard Aynard, de l'Académie des Beaux-Arts.....	59
Toast de M. le comte de Lasteyrie, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.....	65
Toast de Mgr Dom Cabrol, abbé bénédictin de Farnborough.....	69
Toast de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie.....	72
Toast de M. Charles Jacquier, avocat, membre de l'Académie de Mâcon.....	74
Toast de M. Gabriel Latouche, rédacteur au journal l' <i>Éclair</i>	82
Séance solennelle (dimanche 11 septembre 1910) :	
Allocution de M. Jean Virey, président de l'Académie de Mâcon...	83
Discours de M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'État au Ministère de la Guerre.....	86
Excursion et déjeuner à Charlieu (lundi 12 septembre 1910) :	
Motion de M. le Dr Barbat, président de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Charlieu.....	88
Toast de M. Jean Virey.....	90
Toast de M. le Dr Barbat.....	95
Toast de M. A. Duréault.....	96

Toast de M. Camille Enlart, directeur du Musée de Sculpture comparée au Trocadéro.....	100
Excursion et déjeuner à Tournus (mardi 13 septembre 1910) :	
Toast de M. A. Duréault.....	102
Toast de M. J.-B. Robin, de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus.....	107
Toast de M. Émile Picot, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.....	110
Toast de M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.....	111
Toast de M. l'abbé Henri Thédénat, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de la Société des Antiquaires de France.....	114
Toast de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie.....	116
Toast de M. C. Enlart.....	118
Séance de clôture (lundi 12 septembre 1910) :	
Allocution de M. le comte de Lasteyrie, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.....	121
Motion de M. Alfred Forest, publiciste.....	123

TROISIÈME PARTIE

Mémoires et communications.

I Manuscrit de Raban Maur offert par saint Maieul à l'abbaye de Cluny, par M. Henri Omont, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.....	127
II Deux nouveaux cartulaires de Cluny à la Bibliothèque nationale, par M. H. Omont.....	130
III Note sur la date de rédaction des coutumes de Cluny dites de Farfa, par M. Victor Mortet, archiviste-paléographe, bibliothécaire à l'Université de Paris (Sorbonne).....	142
IV De Fastorum agiographico ordine imperialis monasterii parphensis, par Dom Hildephonsus Schuster, O. S. B.....	146
V Sur quelques points d'histoire relatifs à la fondation de Cluny, par Jean de Valois.....	177

VI	Essai sur quelques particularités des églises romanes bénédictines, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis.....	220
VII	Le porche de Charlieu, par M. Camille Enlart.....	231
VIII	L'exploitation agricole des moines de Cluny, par M. Raymond Houdayer, archiviste-paléographe.....	235
IX	L'abbaye de Cluny et le privilège de l'exemption, par M. Gaston Letonnelier, archiviste du département de la Haute-Savoie.....	247
X	Note sur un manuscrit du xiv ^e siècle sur parchemin, provenant de l'abbaye de Cluny, par M. Jean Virey.....	264
XI	Les prieurés anglais de l'ordre de Cluny, par Dom Léon Guilloreau, O. S. B.	291
XII	Die schweizerischen Cluniacenserklöster zur Zeit ihrer Blüte, par le Dr Dom P.-Bonaventura Egger, O. S. B.....	374
XIII	Les camps de César et les villes nouvelles de la Gaule romaine, par M. Camille Jullian, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.....	387
XIV	L'architecture des Bénédictins en Bourgogne au xi ^e siècle, par le commandeur G.-Teresio Rivoira, de l'Académie des Lincei à Rome.....	389
XV	Abélard et Pierre le Vénérable, d'après Dom Gervaise, abbé de la Trappe, par M. Auguste Penjon, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, correspondant de l'Institut.....	393
XVI	Un Office laïque de l'abbaye. La prévôté et crierie de Cluny, par M. Léonce Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire et de l'Académie de Mâcon.....	404

TABLE DES PLANCHES

	Pages.
I Abbaye de Cluny. — Façade dite « du pape Gélase »	Frontispice.
II Fac-similé de la dernière lettre de M. Léopold Delisle	VIII
III Frontispice du menu du banquet du Millénaire	XVI
IV Tournus. — Église Saint-Philibert	XXV
V Évêques et abbés présents à Cluny le 10 septembre 1910	CXIV
VI Cortège de l'entrée de saint Louis à Cluny en 1245	CXXVI
VII Portrait de M. Léopold Delisle	CXXXII
VIII Manuscrit de Raban Maur	129
IX Abside de l'église du prieuré de Paray-le-Monial	226
X Musée lapidaire de Cluny. — Clef de voûte et chapiteaux de l'église abbatiale	228
XI Église abbatiale de Cluny. — Clocher de l'Eau-Bénite	230
XII Charlieu. — Porte principale de l'église du prieuré	232
XIII Fac-similé du premier feuillet d'un manuscrit provenant de l'abbaye de Cluny	267





DC
801
C64M5
v.1

Millénaire de Cluny

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
